COLLECTION PATRIMOINES

Dossiers

Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Le commerce à Place-Royale sous le Régime français

Synthèse

Régis Jean
André Proulx

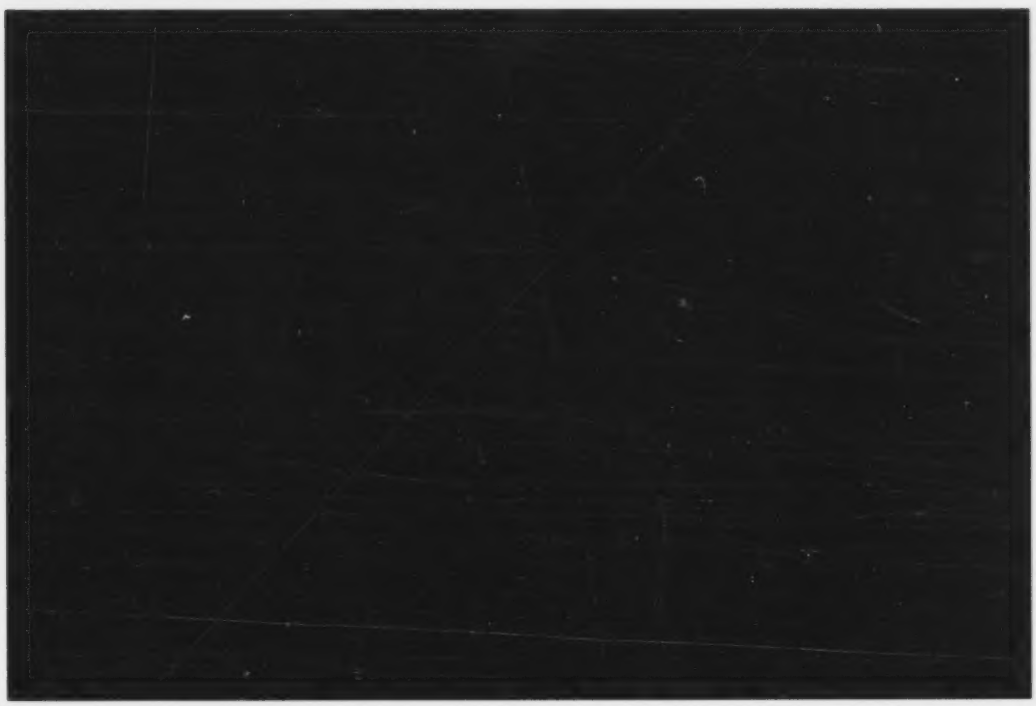

Ethnoscop inc.

Québec

II

Le commerce à Place-Royale sous le Régime français
Synthèse

Régis Jean
André Proulx

103-03421/

COLLECTION PATRIMOINES
Dossiers

LES PUBLICATIONS DU QUEBEC

Le commerce à Place-Royale sous le Régime français

Synthèse

Régis Jean
André Proulx

Québec

Date de dépôt du rapport 1984

Réalisation Ethnoscop inc.

Recherche et rédaction Régis Jean, chargé de projet de la section "histoire"
André Proulx, chargé de projet de la section "archéologie"
Yves Lebel, assistant de recherche en archéologie
André Parent, assistant de recherche en histoire
Pierre Dumais, rédaction de l'ethno-histoire des Amérindiens

Index Étienne Poulin

Cartographie François Bélanger

Dactylographie Brigitte Landry

Chargées de projet
(ministère des Affaires culturelles)
Archéologie Louise Décarie
Histoire Renée Côté

Illustration de la couverture Frontispice du *Parfait Négociant* de Jacques Savary, ouvrage publié en 1675.

Cette publication a été réalisée par la direction de Québec
et éditée par la Direction des communications
du ministère de la Culture et des Communications.

Dépôt légal : 1995
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-16471-0
© Gouvernement du Québec, 1995

AVANT-PROPOS

I Mandat

La réalisation de cette étude origine d'un mandat confié par le ministère des Affaires culturelles à la firme Ethnoscop, dans le cadre du programme de recherche en histoire et en archéologie, en vue de réaliser et de mener à bien une étude sur la fonction commerciale de la Place Royale à Québec sous le Régime français.

A l'origine, ce mandat était double et devait conduire à la réalisation de deux études autonomes. Le premier mandat portait sur la réalisation d'une étude sur la genèse et l'évolution de la fonction commerciale à la Place Royale sous le Régime français alors que le deuxième mandat prévoyait de faire l'étude de la fonction commerciale de la Place Royale à partir des données archéologiques.

Cependant, à mesure que progressaient les travaux de recherches, il nous apparaissait, à l'un et à l'autre des intervenants dans cette étude, ainsi qu'aux chargées de projets du Ministère, qu'une intégration des données serait hautement souhaitable et qu'elle permettrait une meilleure compréhension et une vision plus juste et plus globale de la Place Royale dans le contexte commercial de la Nouvelle-France.

Une autre raison, d'ordre méthodologique, nous incitait à favoriser l'intégration des données à l'intérieur d'une seule étude. En effet, après avoir complété le dépouillement et le traitement des données archéologiques, nous avons été placés devant l'évidence que cette perspective d'analyse ne pouvait rendre compte par elle-même de la fonction commerciale de la Place Royale. Admettre au départ que les artefacts peuvent tous être considérés comme objets de commerce ne nous a pas permis de circonscrire la réalité commerciale, d'établir un réseau de distribution, de décrire la nature du commerce et d'en évaluer l'importance. Il aurait sans doute été possible de dégager une telle avenue de recherche dans un autre contexte de fouilles et d'analyse que celui qui a prévalu à la Place Royale.

Pour s'en convaincre, il s'agit de constater que la majorité des artefacts étudiés provient de latrines et que 93% des biens archéologiques, dont on connaît les lieux de production, sont des céramiques et du verre. Il est évident que la gamme des produits mis en vente est beaucoup plus large. Mais l'approche qui a prévalu lors des travaux archéologiques de Place Royale, s'est située beaucoup plus près de celle d'un site à fonction résidentielle que commerciale. Ajoutons également que les fouilles étaient faites en fonction de la restauration architecturale.

Les données archéologiques étant trop restrictives pour cerner la problématique commerciale à la Place Royale, nous avons élargi le mandat à l'ensemble de la culture matérielle. Pour ce faire, nous avons introduit dans notre démarche les données provenant des inventaires de magasin et de cargaison, des bons de commande et des documents sur l'état des marchandises importées et exportées. Cette approche ouvre de nouvelles perspectives, qui nous l'espérons, sauront mieux rendre compte de la réalité commerciale à la Place Royale. Ainsi croyons-nous qu'avec une perspective d'analyse de toute la culture matérielle, nous serons en meilleure position pour identifier la composition des marchandises, relativiser leur importance et mieux cerner l'organisation commerciale pour Place Royale.

II Objectif

L'objectif poursuivi par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre de cette étude est de mettre en lumière le caractère commercial qui a marqué la Place Royale sous le Régime français et de faire ressortir cette caractéristique fondamentale de la basse ville de Québec à travers l'histoire de la Nouvelle-France et l'histoire de l'Amérique.

Les connaissances acquises par cette recherche serviront à l'interprétation et à la mise en valeur du site de la Place Royale.

III Limites de l'étude

L'étude confiée par le Ministère devait être d'une durée de seize (16) semaines. Il apparaît assez clairement qu'il est impossible de traiter exhaustivement d'un sujet aussi vaste en si peu de temps. Nous avons donc concentré nos énergies sur ce qui nous semblait l'essentiel; ainsi, certains aspects sont moins élaborés, faute du temps nécessaire à l'approfondissement de ces sujets. Des recherches ultérieures pourront apporter un éclairage nouveau ou différent.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Avant-propos		vii
Table des matières		xi
Liste des figures		xxvii
1.0	INTRODUCTION	1
2.0	MÉTHODOLOGIE	7
2.1	Définition du commerce	9
2.2	Dépouillement bibliographique	11
2.2.1	Ouvrages généraux	11
2.2.2	Ouvrages spécialisés	11
2.2.3	Périodiques	12
2.2.4	Documents archivistiques	13
2.2.5	Documents iconographiques	14
2.3	Méthodologie d'échantillonnage et de traitement des données	17
2.3.1	Echantillonnage	17
2.3.1.1	Données d'archives	17
2.3.1.2	Données archéologiques	25
2.3.2	Représentativité	26
2.3.3	Traitement des données	29
3.0	LA SITUATION INTERNATIONALE ET SON INFLUENCE SUR LE COMMERCE	31

TABLE DES MATIÈRES

Page

(suite)

3.1 L'Europe 33
3.1.1 Les grandes explorations 34
3.1.2 Les périodes de guerre et de paix 36
3.2 La France 42
3.2.1 Le mercantilisme: La théorie économique du XVIIe et XVIIIe siècle 42
3.2.2 Le commerce international de la France 46

4.0 LES AMÉRINDIENS ET LE COMMERCE 49
4.1 Le commerce à la période préhistorique 51
4.1.1 Aperçu des réseaux commerciaux préhistoriques au Québec 52
4.1.2 Un exemple ethnohistorique de liens commerciaux 56
4.2 Les débuts de la traite des fourrures au XVIe siècle 58
4.2.1 Les origines 58
4.2.2 Les Iroquoiens de la vallée du Saint-Laurent 59
4.2.3 La disparition des Iroquoiens de la vallée du Saint-Laurent 65
4.3 La traite des fourrures au XVIIe siècle 66
4.3.1 Introduction 66
4.3.2 Le rôle de Tadoussac dans la traite 67
4.3.3 Les Montagnais 71
4.3.3.1 Premières mentions 71
4.3.3.2 Les groupes montagnais méridionaux au XVIIe siècle 73

TABLE DES MATIÈRES

Page

(suite)

4.3.4 La traite des fourrures dans le domaine du roi 76
4.3.4.1 Au XVIIe siècle 76
4.3.4.2 De 1700 à 1760 78
4.3.4.3 L'extension de la traite vers l'ouest 79
4.4 Les amérindiens à la Place Royale 84

5.0 LE CONTEXTE EN NOUVELLE-FRANCE 87
5.1 Les premiers établissements (1600-1630) 89
5.2 Les développements 92
5.2.1 Les activités économiques 92
5.2.2 Les développements démographiques 95
5.3 Les guerres iroquoises 100
5.4 Etat général de l'économie en Nouvelle-France 103
5.4.1 Le climat, facteur déterminant de l'économie 103
5.4.2 "Une économie à fourrure" 104
5.4.2.1 Castors, pelleteries et peaux 106
5.4.2.2. Liberté commerciale et monopole 108
5.4.2.3 Evolution des mécanismes du commerce des fourrures 109
5.4.2.4 Importance du commerce des fourrures 114
5.4.3 L'agriculture 118
5.4.4 La pêche 121
5.4.5 L'industrie 124

TABLE DES MATIÈRES

Page

(suite)

6.0 L'ORGANISATION DU COMMERCE 129
6.1 Le fonctionnement du commerce 131
6.1.1 Le système des compagnies 131
6.1.2 Les artisans du commerce 136
6.1.2.1 Le commerce de service: cabaretiers, bouchers, boulangers 136
6.1.2.2 Les marchands 140
6.1.2.2.1 Les marchands domiciliés et les marchands forains 140
6.1.2.2.2 Le marchand-représentant 143
6.1.2.2.3 Les sociétés de marchands 149
6.1.3 Le magasin du Roi 153
6.1.4 Le Syndic des négociants 157
6.1.5 Le niveau de vie des marchands 158
6.1.6 Les lieux du commerce 161
6.2 Les réseaux commerciaux 163
6.2.1 Les réseaux commerciaux 163
6.2.1.1 Le réseau international 163
6.2.1.2 Le réseau intercolonial 175
6.2.1.3 Le réseau local 186
6.2.1.3.1 Distribution des produits d'importation 187
6.2.1.3.2 Acquisition des produits d'exportation 191
6.2.1.3.3 Acquisition et distribution des produits de fabrication locale destinés à la consommation locale 196

TABLE DES MATIÈRES

Page

(suite)

6.3 Les lieux de production des marchandises vendues à Québec 201
6.3.1 Présentation 201
6.3.2 Les pays producteurs 205
6.3.3 Lieux de fabrication et leur production 211
6.3.3.1 France 211
6.3.3.2 Angleterre 226
6.3.3.3 Hollande (Pays-Bas) 237
6.3.3.4 Allemagne 239
6.3.3.5 Italie 240
6.3.3.6 Espagne 241
6.3.3.7 Belgique 242
6.3.3.8 Suisse 242
6.3.3.9 Hongrie 243
6.3.3.10 Turquie 243
6.3.3.11 Oman 244
6.3.3.12 Syrie 244
6.3.3.13 Maroc 244
6.3.3.14 Inde 245
6.3.3.15 Chine 245
6.3.3.16 Antilles et Louisianne 246
6.3.3.17 Nouvelle-France 246
6.3.4 Les matériaux 247
6.3.4.1 La céramique 247
6.3.4.1.1 Le kaolin 250
6.3.4.1.2 Le grès grossier 250

TABLE DES MATIÈRES

Page

(suite)

6.3.4.1.3 Le grès salin blanc 251
6.3.4.1.4 La faïence 252
6.3.4.1.5 La porcelaine 253
6.3.4.1.6 La terre cuite grossière 254
6.3.4.2 Le verre 256
6.3.4.3 Métaux 257
6.3.4.4 Minéraux 259
6.3.4.5 Matériaux organiques et de composition multiple 260

6.4 Les modes d'échange 262
6.4.1 La monnaie 262
6.4.2 Echanges de marchandises 270
6.5 La réglementation du commerce 273
6.5.1 Règlements relatifs au commerce en général 273
6.5.1.1 Le commerce clandestin 273
6.5.1.2 Les poids et mesures 277
6.5.1.3 La monnaie 282
6.5.1.4 La fixation des prix 282
6.5.1.5 Les droits de douane 284
6.5.1.6 Distribution des marchandises 288
6.5.2 Règlements relatifs à une conjoncture particulière 289
6.5.3 Règlements relatifs au contrôle 290

TABLES DES MATIÈRES

Page

(suite)

7.0 LE TRANSPORT DES MARCHANDISES 293
7.1 Les voyages transatlantiques 296
7.1.1 Durée des voyages 296
7.1.2 Les dates de départ 297
7.1.3 Le tonnage des bateaux 298
7.1.4 Les types de bateaux 299
7.1.5 Les équipages 300
7.1.6 La cargaison 302
7.1.6.1 Les avaries subies par la cargaison 302
7.1.6.2 Les assurances 304
7.1.6.3 Le lest 308
7.2 La navigation sur le fleuve 309
7.2.1 Le cabotage sur le fleuve 311
7.2.2 Le fleuve, voie de communication 312
7.3 Rôle du port de Québec 313
7.3.1 Le déchargement des marchandises 314
7.3.2 Le capitaine du port 316
7.3.3 Le trafic portuaire 318
7.4 Le transport terrestre des marchandises 320

8.0 MARCHANDISES FAISANT L'OBJET DU COMMERCE À LA PLACE ROYALE 323
8.1 Généralités 325

TABLE DES MATIÈRES

Page

(suite)

8.2 Observations générales 331
8.3 Matières premières et produits semi-ouvrés 338
8.3.1 Matières premières 338
8.3.2 Produits semi-ouvrés 339
8.3.2.1 Les métaux 339
8.3.2.2 Peaux et poils 341
8.3.2.3 Produits de base 341
8.3.2.4 Fibres 342
8.3.2.5 Tissus 343
8.4 Le travail sur la matière, les outils 353
8.4.1 Outils et instruments de couture 354
8.4.2 Autres outils et instruments 356
8.4.3 Interprétation 358
8.5 L'alimentation 360
8.5.1 Données historiques sur l'alimentation 361
8.5.2 Les denrées alimentaires 368
8.5.2.1 Les denrées 368
8.5.2.2 Les boissons et liqueurs 371
8.5.2.3 Les condiments 374
8.5.3 Les objets reliés à l'alimentation 377
8.5.3.1 La préparation des aliments 378
8.5.3.2 La cuisson des aliments 380
8.5.3.3 L'absorption (consommation) des aliments 382
8.5.3.3.1 La vaisselle 382

TABLE DES MATIÈRES

Page

(suite)

8.5.3.3.2 Les ustensiles 386
8.5.3.4 Conservation et entreposage 387
8.6 Le costume 391
8.6.1 Le vêtement 392
8.6.1.1 Protection 393
8.6.1.2 Décoration du vêtement 399
8.6.1.3 Matériau 400
8.6.1.4 Attaches 401
8.6.2 La passementerie 404
8.6.3 La chaussure 407
8.6.4 La chevelure 409
8.6.5 Bijoux et parures 410
8.6.6 Entretien du vêtement 413
8.7 Hygiène et soins du corps 414
8.8 L'habitation 420
8.8.1 Les meubles 420
8.8.2 La literie 422
8.8.3 La décoration 424
8.8.4 L'éclairage 426
8.8.5 Le chauffage 428
8.8.6 L'entretien 429
8.9 Architecture 430
8.9.1 Matériaux de construction 430
8.9.1.1 La pierre 431
8.9.1.2 La brique 432
8.9.1.3 Le bois 432

TABLE DES MATIÈRES

Page

(suite)

8.9.1.4 Tuiles et carreaux 433
8.9.1.5 Verre à vitre 434
8.9.1.6 Autres produits 435
8.9.2 Quincaillerie d'architecture 436
8.9.2.1 Pièces de fixation 436
8.9.2.2 Ferrure de rotation 437
8.9.2.3 Système de fermeture 438
8.9.2.4 Pièces de soutien et de protection 438
8.10 Chasse, Guerre et pêche 439
8.10.1 Chasse et guerre 439
8.10.1.1 Armes blanches 440
8.10.1.2 Armes à feu 440
8.10.1.3 Artillerie 441
8.10.1.4 Accessoires et munitions 442
8.10.2 La pêche 443
8.11 Elevage et garde des animaux 445
8.12 Moyens de transport 446
8.12.1 Transport maritime 446
8.12.2 Transport terrestre 448
8.13 Objets socio-idéo-techniques 451
8.13.1 Moyen de communication 451
8.13.2 Culte et rituel 452
8.13.3 Imagerie 454
8.13.4 Le commerce 454

TABLE DES MATIÈRES

		Page
	8.13.4.1 Les poids et mesures	455
	8.13.4.2 Monnaies et jetons	456
	8.13.4.3 Transport des marchandises	457
	8.13.4.4 Interprétation	458
	8.13.5 Les loisirs	458
	8.13.6 La mesure du temps	464
8.14	Les objets de traite	465
8.15	Structure économique de la Place Royale	467
	8.15.1 Evolution des besoins	467
	8.15.2 Organisation économique	468
9.0	CONCLUSION	475
10.0	BIBLIOGRAPHIE	483
11.0	INDEX	519

LISTE DES FIGURES

		Page
Figure 1:	Plan des sites archéologiques de la Place Royale à Québec	16
Figure 2:	Valeur des importations pour les ports de la Direction de Rouen	48
Figure 3:	Distribution préhistorique de quelques matériaux exotiques dans le N.E. de l'Amérique	55
Figure 4:	Les villages iroquoiens au temps de Cartier	62
Figure 5:	Population de la Nouvelle-France 1608-1698	98
Figure 6:	Mécanisme du commerce des fourrures: tableau synoptique	113
Figure 7:	Valeur du castor et des pelleteries dans les paiements des voyageurs et engagés	115
Figure 8:	Valeur des exportations du Canada selon les produits en 1739	117
Figure 9:	La construction navale au Canada, nombre de navires et tonnages, 1704-1742	126
Figure 10:	Liste de quelques marchands-correspondants à Québec	146
Figure 11:	Commerce extérieur du Canada évalué en livres française, 1729-1743	167
Figure 12:	Tableau des importations et exportations canadiennes en 1739	168
Figure 13:	Détail des exportations canadiennes selon les produits et leur distribution (%) en 1739	169
Figure 14:	Valeur relative des diverses catégories de marchandises d'après les stocks des marchands de Montréal, 1650-1720.	172
Figure 15:	Quatre groupes de marchands-correspondants impliqués dans le commerce des Antilles	183

LISTE DES FIGURES

Page

(suite)

Figure 16: (carte) Contribution des pays producteurs (synthèse) 207

Figure 17: (carte) Contribution des régions productrices: la France (synthèse) 208

Figure 18: (carte) Contribution des pays producteurs 209

Figure 19: (carte) Contribution des régions productrices: la France 210

Figure 20: (carte) Production régionale française 212

Figure 21: (carte) Matériaux semi-ouvrés: la France 213

Figure 22: (carte) Travail sur la matière: la France 214

Figure 23: (carte) Alimentation: la France 215

Figure 24: (carte) Habillement: la France 216

Figure 25: (carte) Hygiène: la France 217

Figure 26: (carte) Habitation: la France 218

Figure 27: (carte) Idéo-socio-technique: la France 219

Figure 28: (carte) Production mondiale 227

Figure 29: (carte) Matériaux semi-ouvrés: le monde 228

Figure 30: (carte) Travail sur la matière: le monde 229

Figure 31: (carte) Alimentation: le monde 230

Figure 32: (carte) Habillement: le monde 231

Figure 33: (carte) Hygiène: le monde 232

Figure 34: (carte) Habitation: le monde 233

Figure 35: (carte) Acquisition: le monde 234

LISTE DES FIGURES

Page

(suite)

Figure 36: (carte) Idéo-socio-technique: le monde 235

Figure 37: (carte) Lieux de production de la céramique: le monde 248

Figure 38: (carte) Lieux de production de la céramique: France 249

Figure 39: (carte) Lieux de production du verre, des composites et de la matière organique 257

Figure 40: (carte) Lieux de production des métaux et des minéraux 258

Figure 41: Mesures de longueur et de poids 278

Figure 42: Mesures de volumes (liquides) 279

Figure 43: Mesures de volumes (solides) 280

Figure 44: Valeur de l'aune 281

Figure 45: Connaissement de cargaison destiné à Charest et frères de Québec 305

Figure 46: Police d'assurance de cargaison (1748) 306

Figure 47: Extrait du livre de bord du navire Orry pour le débarquement à Québec (1738) 315

Figure 48: Archéologie: Distribution des objets par catégories fonctionnelles et par périodes 328

Figure 49a-b: Archives: Distribution des objets par catégories fonctionnelles et par périodes 329

Figure 50: Diagramme des catégories fonctionnelles (données archéologiques et archivistiques) 332

LISTE DES FIGURES

Page

(suite)

Figure 51: Histogrammes détaillés des catégories fonctionnelles 333

Figure 52: Composition des tissus 346

Figure 53: Couleur des tissus 351

LISTE DES FIGURES FOURNIES EN ANNEXE

ANNEXE A: LISTE DES TABLEAUX SUR LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES

Figure A-1: Travail sur la matière/matériau

A-2: Alimentation/matériau

A-3: Habitation/matériau

A-4: Architecture/matériau

A-5: Hygiène et soin du corps/matériau

A-6: Habillement/matériau

A-7: Socio-idéo-technique/matériau

A-8: Acquisition/matériau

A-9: Alimentation et habitation/période

A-10: Architecture, travail sur la matière, hygiène/période

A-11: Habillement, socio-idéo-technique, acquisition/période

A-12: Alimentation/lieux de production

A-13: Alimentation, habitation/lieu de production

A-14: Travail sur la matière/lieu de production

A-15: Architecture/lieu de production

A-16: Socio-idéo-technique et acquisition/lieu de production

A-17: Habillement, hygiène et autre/lieu de production

A-18: Période/lieu de production

A-19: Fonction/matériau

A-20: Fonction/lieu de production

A-21: Matériau/période

ANNEXE A: LISTE DES TABLEAUX SUR LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES

(suite)

Figure A-22: Lieu de production du kaolin/période

A-23: Lieu de production du verre/période

A-24: Lieu de production de la faïence/période

A-25: Lieu de production de la porcelaine/période

A-26: Lieu de production du grès grossier/période

A-27: Lieu de production du grès salin blanc/période

A-28: Lieu de production de la terre cuite grossière/période

ANNEXE B: LISTE DES TABLEAUX SUR LES DONNÉES ARCHIVISTIQUES

Figure B-29: Matières premières et produits semi-ouvrés/période

B-30: Produits semi-ouvrés (tissus)/période

B-31: Travail sur la matière/période

B-32: Alimentation/période

B-33: Architecture/période

B-34: Habitation/période

B-35: Acquisition/période

B-36: Hygiène/période

B-37: Habillement/période

B-38: Moyen de transport/période

B-39: Socio-idéo-technique/période

B-40: Produits semi-ouvrés/lieu de production

B-41: Travail sur la matière, alimentation/lieu de production

B-42: Habillement et hygiène/lieu de production

B-43: Apport des lieux de production

ANNEXE C: LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Figure C-44: Double tournois en cuivre

C-45: Monnaie

C-46: Monnaie en cuivre

C-47: Monnaie de cuivre jaune percée au centre

C-48: Pièce de monnaie en cuivre valant un liard

C-49: Monnaie de billon, possiblement un double sol.

C-50: Petit sceau de plomb

C-52: Sceau en plomb

C-53: Sceau en plomb

C-54: Fragment de sceau en matériau non identifié

C-55: Rondelle de plomb unie au rebord arrondi

C-56: Sceau en plomb percé

C-57: Cire à cacheter de couleur brun-marron

C-58: Sceau du Conseil Souverain

C-59: Barque de la maison Estèbe

ANNEXE D: LISTE DES ILLUSTRATIONS COMPLÉMENTAIRES

Figure D-60: Détail d'une carte datant approximativement de 1720 montrant un castor

D-61: Gravure de T. de Bry (1634) illustrant la pêche et la chasse à l'orignal à Terre-Neuve.

D-62: Illustration du mâle et de la femelle caribou

D-63: Illustration de castors travaillant à un barrage

D-64: Navigateur du XVIe siècle occupé à déterminer sa position sur la mer par rapport au soleil

D-65: Carte de Descelliers (1546) représentant un navire

D-66: Gravure de H. Moll (1720) illustrant un bateau de pêche du début du XVIIIe siècle

D-67: Extrait de la carte de Champlain (1612) illustrant les navires du début du XVIIe siècle

D-68: Gravure de T. de Bry illustrant le départ d'un port d'Europe vers le nouveau monde

D-69: Gravure de T. de Bry illustrant le commerce entre des navigateurs anglais et des Indiens

D-70: Carte à jouer ayant valeur de monnaie

D-71: Médaille de cuivre frappée lors de la fondation de la Compagnie des Indes occidentales

D-72: Sceau de la Compagnie des Cent-Associés

D-73: Illustrations de bateaux publiées dans Beaudouin (1975)

D-74: Illustrations de bateaux publiées dans Chapelle (1935)

ANNEXE D: LISTE DES ILLUSTRATIONS COMPLÉMENTAIRES

Figure D-75: Illustrations de bateaux publiées dans Toudouze (1966)

D-76: Illustrations de bateaux publiées dans Jobé (1967)

D-77: Illustrations de bateaux publiées dans Randier (1979)

D-78: Illustrations de bateaux publiées dans Boudriot (1977)

D-79: Illustrations de bateaux publiées dans Haws (1975)

1.0 INTRODUCTION

Avec l'arrivée des premiers Européens en Amérique, on assiste à un changement fondamental dans le comportement culturel des peuples autochtones. Les Européens vont introduire une nouvelle structure économique basée sur le commerce des fourrures. Le mercantilisme économique de la métropole canalisera rapidement vers le marché européen les richesses du nouveau monde, considérant sa colonie comme une source de matière première et un nouveau marché pour ses productions manufacturières.

Profitant d'une situation géographique favorable, des marchands s'installent à la basse ville de Québec, entre autres dans le quartier connu aujourd'hui sous le nom de Place Royale. Sous le Régime français, 40% de la population de ce quartier aura comme activité principale le commerce.

Pour bien saisir l'importance d'une telle activité, pour en disséquer les principales composantes, en comprendre la "mécanique" et mieux connaître ses artisans, nous avons été amenés à poser un certain nombre de questions qui ont servi de balises à notre étude:

- Dans quel contexte historique et économique s'insèrent les commerçants de la Place Royale?
- Quel type de commerce y pratique-t-on?
- Comment fonctionne le commerce et quelles règles légales en régissent l'existence?
- Qui fait du commerce?
- Quels types de marchandises y sont transigées?

- D'où proviennent ces marchandises?
- Comment s'effectuent les échanges?
- Comment s'opère le transport des marchandises?
- Quelle place occupe le commerce des fourrures?
- Quelle part du commerce s'effectue sans l'intermédiaire des marchands?
- Existe-t-il un commerce parallèle?

Voilà autant de questions auxquelles notre travail de recherche se propose de répondre ou du moins d'apporter des éléments de précision. Il se subdivise en neuf chapitres. Alors que le premier chapitre est consacré à la présentation de notre sujet, le chapitre second fait part des orientations méthodologiques qui ont guidé nos travaux. Les problèmes d'organisation et de traitement des données y sont discutés et l'on expose la méthodologie choisie.

Le chapitre suivant expose brièvement le contexte historique international, particulièrement en Europe et en France, et l'influence de cette situation sur le commerce.

Le quatrième chapitre est consacré aux Indiens d'Amérique et au commerce qu'ils pratiquent entre eux d'abord, puis avec les premiers Européens venus au Canada.

Le cinquième chapitre rappelle le contexte historique de la Nouvelle-France depuis les premiers établissements jusqu'à la fin du Régime français. La démographie, les périodes troublées par les nombreuses guerres, de même qu'un état général de l'économie complètent cette vision globale du milieu dans lequel s'articule la vie économique.

L'organisation commerciale fait l'objet du chapitre six. Le fonctionnement du commerce, les réseaux commerciaux, les lieux de production des marchandises vendues à Québec, les modes d'échanges et la réglementation relative au commerce sont développés dans cette section.

Le chapitre suivant traitera du transport des marchandises par voie d'eau (navigation transatlantique et navigation sur le fleuve) et du transport des marchandises par voie terrestre.

Le chapitre huit est consacré à l'étude des marchandises transigées par l'intermédiaire des commerçants de la Place Royale et à la description de l'organisation économique qui y prévaut.

Le dernier chapitre, la conclusion, dégage des points essentiels qui ressortent de cette étude.

2.0 MÉTHODOLOGIE

2.1 DÉFINITION DU COMMERCE

Le dictionnaire Robert définit le mot "commerce" comme "l'opération qui a pour objet la vente d'une marchandise, d'une valeur, ou l'achat de celle-ci pour la revendre après l'avoir transformée ou non".

On sent, sous la définition de Diderot (1751), toute une justification philosophique, qui rejoint les préoccupations de son époque.

> "On entend par ce mot, dans le fens général, une communication réciproque. Il s'applique plus particulièrement à la communication que les hommes fe font entr'eux des productions de leurs terres & de leur induftrie."

Or, en considérant bien l'ampleur de cette signification, il nous est apparu impossible dans les limites de ce travail de traiter du commerce dans toute sa signification. Car, selon cette définition, le cordonnier, le tonnelier, l'ébéniste font tous du commerce.

Nous avons donc restreint cette définition en ne considérant que l'achat et la vente d'une marchandise pour la revendre, mais sans transformation. Ce faisant, nous éliminons les artisans qui achètent un produit brut, le transforment et le revendent sous la forme de produits finis. Nous ne nions pas que

les artisans font du commerce, mais nous croyons que la part de "transformation" dans leur geste est plus importante que la vente du produit fabriqué. D'ailleurs, la transformation est absente chez le marchand: il achète en grandes quantités et revend en quantités plus petites. La transformation sur la matière est minime.

2.2 DÉPOUILLEMENT BIBLIOGRAPHIQUE

2.2.1 Ouvrages généraux

Pour acquérir une connaissance générale de la période étudiée, au point de vue événementiel et situer l'étude dans son contexte général, nous avons dépouillé les ouvrages généraux qui se rapportent d'une part au Régime français et d'autre part à l'économie de la Nouvelle-France. Dans cette perspective, l'ouvrage de Jean Hamelin, Economie et société en Nouvelle-France, nous semble d'un apport majeur. Nous avons également consulté les ouvrages de Trudel et de Salone sur la Nouvelle-France, de même que l'Histoire du Québec publiée sous la direction de Jean Hamelin. Pour documenter le côté événementiel de l'histoire, nous nous sommes référés à plusieurs reprises à la Synthèse historique Canada-Québec de Lacoursière, Provencher et Vaugeois. On retrouvera la liste complète de ces ouvrages généraux cités en bibliographie.

2.2.2 Ouvrages spécialisés

L'étude de Jacques Mathieu sur le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIIIe siècle a constitué sans doute l'oeuvre majeure à laquelle nous nous sommes référés très souvent. Mais la recherche de Louise Dechêne sur les marchands et les habitants de Montréal fut très utile en raison des relations qu'elle permettait d'établir avec notre sujet.

Le travail inédit de Rémi Chénier sur l'urbanisation de la ville de Québec de 1660 à 1690 constitue l'ouvrage le plus complet que nous connaissions sur la ville de Québec de la fin du XVIIe siècle. De nombreux points relatifs au commerce y sont déjà synthétisés. Il est cependant regrettable que l'étude ne déborde pas sur tout le Régime français. Pour traiter du système monétaire, l'ouvrage d' Adam Short a le mérite de faire la compilation des documents relatifs à la monnaie et de présenter dans une perspective globale un sujet qui, dans ses multiples manifestations,demeure très complexe.

2.2.3 Périodiques

En plus de ces ouvrages spécialisés, de nombreux articles de revues apportent un éclairage supplémentaire sur le sujet. Les articles d'Allana Reid sur le commerce intercolonial et le commerce avec la France ont le mérite de résumer toute la question du commerce en quelques points fondamentaux. Les articles de Bosher concernant les familles de protestants impliqués dans le commerce en Nouvelle-France et celui de Dale Miquelon sur les marchands Havy et Lefebvre de Québec sont intéressants à plus d'un titre: l'étude de ces marchands d'une manière plus approndie nous apprend beaucoup sur les mécanismes du commerce. Dans le même ordre d'idée, l'étude en détail du voyage du navire Le Fier par James Pritchard documente particulièrement bien la question du transport des marchandises et de la navigation en général. Enfin, le parallèle établi par Delage entre les structures économiques de la Nouvelle-France et celles de la Nouvelle-York présente le contexte économique des colonies en Amérique du Nord.

2.2.4 Documents archivistiques

La plupart des grandes séries de documents d'archives ont été dépouillés. Nous n'avons certes pas lu chaque document relatif au commerce, mais nous avons cherché à documenter les points les plus importants à l'aide de ces documents. Ainsi, l'inventaire des Ordonnances des Intendants, celui concernant les Insinuations de Prévôté de Québec et les Jugements et délibérations du Conseil supérieur de Québec de 1717 à 1760 ont tous été dépouillés. Il convient cependant de mentionner l'instrument de travail par excellence pour documenter la question des règlements et des lois, les Edits et ordonnances royaux, publiés en 1854, les Arrêts et règlements du Conseil supérieur de Québec (1855) et le Complément des ordonnances et jugements (1856). L'index-sujet de cette série convient particulièrement à documenter rapidement presque tous les points de la vie quotidienne au point de vue légal.

L'Etat général des archives a également fait l'objet d'un dépouillement systématique de même que la Collection de pièces judiciaires et notariales 1638-1759. Nous y avons puisé des documents intéressants tels des factures, des commandes de marchandises, des polices d'assurances de cargaisons, des connoissements de cargaison, etc...

Nous avons également puisé dans les Archives des Colonies, en particulier dans la Série C11A, Correspondance générale.

La trop brève période consacrée à la cueillette des données nous empêchait de dépouiller en profondeur ces fonds d'archives. Nous y avons cependant puisé pour consulter certains documents cités par d'autres auteurs, documents qui nous semblaient essentiels à la compréhension du commerce.

Pour compléter cette cueillette de données en archives et apporter un éclairage plus précis sur la culture matérielle transigée par le commerce, nous avons établi des critères de sélection en vue de retenir un certain nombre d'inventaires de marchands occupants de la Place Royale. Ces documents sont tous regroupés au centre des dossiers de la Place Royale.

2.2.5 Documents iconographiques

Les documents iconographiques fournis dans la dernière partie de cette étude proviennent essentiellement de deux ouvrages. Le premier, The Discovery of North America, publié par Cummings, Skelton et Quinn en 1971, est un recueil de cartes, plans et illustrations anciens se rapportant à la découverte de l'Amérique du Nord par les Européens. De nombreux documents du XVIe siècle et XVIIe siècle sont illustrés dans cet ouvrage. En deuxième lieu, Rêves d'empire, publié par André Vachon en 1982, nous fait connaître de nombreux documents historiques antérieurs à 1700.

En ce qui concerne plus spécifiquement les illustrations relatives à la marine, aux transports maritimes, aux types de bateaux, nous avons consulté le centre de documentation spécialisé du Musée maritime Bernier de l'Islet-sur-mer. Les illustrations proviennent donc de sept ouvrages principaux consacrés à ce sujet: Beaudouin (1975), Boudriot (1977), Chapelle (1935), Haws (1975), Jobe (1967), Randier (1979) et Toudouze (1966).

FIG 1 PLAN DES SITES ARCHEOLOGIQUES DE LA PLACE ROYALE A QUEBEC

2.3 MÉTHODOLOGIE D'ÉCHANTILLONNAGE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

En raison de la nature même du sujet et des échéances de réalisation qu'il nous a fallu rencontrer, il demeurait impossible de vouloir traiter toute la culture matérielle de la Place Royale. Nous avons dû privilégier une approche par échantillonnage qu'il convient de décrire afin de bien mesurer la validité de nos interprétations. Nous allons donc dans un premier temps, présenter le choix des variables et par la suite ouvrir la discussion sur leur représentativité et leur traitement.

2.3.1 Echantillonnage

2.3.1.1 Données d'archives

Nous avons choisi quatre (4) types de documents qui, croyons-nous, peuvent représenter à peu près tous les aspects du commerce des biens à la Place Royale: inventaires après-décès, inventaires de cargaison de navire, bons de commande et enfin des documents d'ordre général.

Les inventaires après-décès ont été choisis à travers la liste des inventaires des marchands de Place Royale. Après avoir vérifié que le contenu des inventaires après-décès des épouses des marchands correspondaient sensiblement à celui

de leurs époux, nous avons présélectionné neuf (9) inventaires, nombre qui a été réduit par la suite à 5. Ces documents ont été choisis sur la base des trois (3) critères suivants: représentativité temporelle, volume en marchandises et qualité de l'information. Nous avons appliqué nos critères de la façon suivante: La représentativité temporelle a été évaluée par intervalles d'une vingtaine (20) d'années. Quant au critère concernant la qualité des informations, il nous a permis surtout de démarquer les inventaires après décès qui ne concernaient pas le contenu des magasins. Afin de ne pas distorsionner les courbes de représentativité, nous avons sélectionné des magasins présentant un volume moyen de marchandises.

Nous n'avons considéré comme marchand que ceux qui, au moment de leur décès étaient dits marchands, marchands-bourgeois, bourgeois, commerçants ou négociants. Les trois critères de sélection ont été considérés d'égale valeur sauf dans le cas du magasin de 1669 puisqu'il représentait le plus ancien inventaire de magasin à la Place Royale.

Les inventaires consultés sont donc les suivants:

1669 Magasin de Jacques Loyer de la Tour
1687 Magasin de Eléonard Hazeur - Desaunaux
1711 Magasin de Laurent Lagère
1732 Magasin de Nicolas Jérémie
1745 Magasin de Yves-François Arguin

1669 Jacques Loyer de la Tour

Ce marchand est marié à Marie Sevestre. Au moment de son décès, comme au recensement de 1666, il habite Place Royale, sur la rue Notre-Dame (lot 2212, maison Gaillard).

L'inventaire de ses biens nous apprend également qu'il est propriétaire d'une maison située sur la Grande-Allée, dans la haute ville de Québec.

Son magasin de la rue Notre-Dame est de taille assez modeste. Les marchandises de son magasin se composent surtout de pièces d'habillement (99 articles), de passementerie (130 pièces de rubans, frisons, garnitures diverses). de boutons (132 pièces) et de souliers (9 paires).

Nous retrouvons peu de tissus: seulement 62 aunes au total (soie, serge, satin, drap, camelot).

L'absence d'autres produits relatifs à l'alimentation ou aux autres catégories fonctionnelles nous porte à présumer que ce marchand se spécialisait en particulier dans le commerce des vêtements.

Ses papiers inventoriés par le notaire nous font part de relations suivies avec quelques marchands de La Rochelle: Jacques Massé, Jean Le Royer, Jean Roy, Jacob.

1687 Eléonard Hazeur-Desaunaux [Léonard Hazeur Des Ormeaux]

Ce marchand habite la rue Notre-Dame (lot 2218, maison Duburon). Après son décès en 1687, sa veuve Marie-Anne Pinguet, épousera en 1691 Louis Chambalon qui travaillait comme commis pour son premier mari avant d'être nommé notaire royal en 1694.

Son magasin est assez considérable. A la cave se retrouvent des barriques de vin, du lard, du fromage... Dans son magasin, les marchandises sont très variées. Il vend des tissus (902 aunes), des accessoires de couture, des vêtements (521 articles), des souliers (65 paires), mais il vend également des outils et instruments (309 objets), des hameçons pour la pêche (1350 au total), des cartes à jouer (450 jeux), des pipes à fumer (288).du tabac (80 livres).

Il offre également en vente 4626 livres de produits alimentaires, 967 pots de vins et eaux-de-vie, de la vaisselle et ustensiles de cuisine (1482 articles).

En résumé, son magasin pourrait facilement se qualifier de magasin général.

Un examen de ses dettes passives décrites à son inventaire nous renseigne sur ses relations commerciales avec le Sr Héron, marchand de La Rochelle et avec d'autres marchands de la Nouvelle-France: le Sieur Chanson (?) et le Sr de Coigne, marchand de Montréal.

1711 Laurent Lagère

Laurent Lagère était l'époux de Jeanne Albert. Son magasin était situé à la Place Royale (lot 2148, maison Le Picart), au moment de son décès survenu en 1711.

Les marchandises décrites à l'inventaire de ses biens sont, en grande partie, des tissus et des vêtements: 1044 aunes de tissus, 160 pièces de vêtement, 708 articles de passementerie, 360 paires de ciseaux. Il vend également des couteaux, des plombs de chasse, des chandelles, mais en quantités plus modestes. Il possède, par contre, 9630 livres de sel en inventaire. C'est là le seul produit alimentaire de son stock mis à part les 310 pots de vin.

Il apparaît donc comme un marchand assez important de tissus et de vêtements.

1732 Nicolas Jérémie

Né en 1669 à Sillery, il épousait en 1707 Françoise Bourot. En 1732, à son décès, il pratiquait le commerce sur la Place Royale, (lot 2145B, maison Jérémie).

Jacques Rousseau mentionne dans le Dictionnaire biographique du Canada que Nicolas Jérémie est entré dans l'histoire avec sa "Relation du détroit et de la baie d'Hudson" publiée à Amsterdam en 1720. Pendant plusieurs années, il a vécu à la baie d'Hudson au service de plusieurs compagnies de traite.

Son magasin est peu considérable au moment de son décès. On y trouve un peu de tout, mais en petites quantités. Il ne possède que 414 aunes de tissus et 111 pièces de vêtement. On n'y retrouve aucun produit alimentaire. Par contre, plusieurs pièces de quincaillerie d'architecture y sont mentionnées (325 mentions de verres à vitre, fiches, serrures, clous). Notons également 84 tabatières et 200 livres de tabac.

1745 Yves-François Arguin

Ce marchand était marié à Marie-Thérèse d'Amours de Plaine. Son magasin est situé sur la rue Notre-Dame (lot 2218, maison Smith) sur la Place Royale.

L'inventaire de son magasin est considérable. Les marchandises sont très variées et on les retrouve en grandes quantités. Comme chez les autres marchands, on trouve du tissu (5641 aunes au total) et des vêtements (947 pièces), mais on retrouve également pour 63534 livres de produits alimentaires (3000 livres de chocolat, 43200 livres de farine, 11340 livres de mélasse) dont plusieurs produits sont importés: des figues, des prunes, des raisins et du riz. Il possède également en stock des briquets (684), des pierres à fusil (1550), des hameçons (2100), des chaussures (420 paires).

Les grandes quantités de marchandises nous portent à croire que Arguin commerçait sur une grande échelle. D'ailleurs, en 1736, il faisait construire une goélette de 96 tonneaux à Beauport (Brisson, 1983: 234).

Inventaires de cargaison

Les inventaires de cargaison ne présentent que des biens importés dans la colonie. Trois de ces inventaires ont été retenus dont l'un représente la cargaison du navire Le Cerf échoué sur l'île aux Flacons (près de l'île Verte) en 1749 et l'autre le St-Pierre de La Rochelle qui fit naufrage aux îles Miquelon en 1679 et dont les marchandises furent transportées jusqu'à Québec par le St-Pierre de Bayonne.

Nous avons aussi traité la cargaison du brigantin anglais La Marguerite arraisonné et déchargé au magasin de la Pointe aux Lièvres près de Québec (1697), (une note manuscrite de monsieur Michel Gaumond indique que ce magasin est "celui de la Potasse"). A-t-il été arraisonné pour trafic illégal ou pour d'autres motifs? Nous n'avons pu trouver de précisions sur ce sujet. Quoiqu'il en soit, ces marchandises ont été vendues sur le réseau commercial de Québec.

Bons de commande

Nous avons aussi retenu deux bons de commande de marchandises dont l'un provient du marchand Martel installé à Québec en 1698 et l'autre du sieur D'Amours de Plaine qui professe dans la même localité en 1749. Ce dernier habitait sur la rue Sous-le-Fort (lot 2285, maison D'Amours) tandis que Pierre Martel pratique le commerce dans la maison Fornel (lot 2143) sur la Place Royale.

Etat général des importations et des exportations

Afin d'avoir une vue d'ensemble sur tout le commerce dans la Nouvelle-France à partir du port de Québec, nous avons repertorié l'état des marchandises venues de France et sorties de la colonie (1736) ainsi que l'édit et ordonnance royal de 1748 qui fixe des droits d'entrée et de sortie des marchandises.

2.3.1.2 Données archéologiques

Sur la Place Royale, des travaux archéologiques ont porté sur 39 sites occupés sous le Régime français. Un seul site a vu son contenu artefactuel étudié dans son ensemble, soit celui de l'Habitation de Champlain. Le contenu des autres sites a été abordé par une thématique d'ensemble (le grès, la faïence, la porcelaine, les outils, les menus objets, les ustensiles, le luminaire et la couture) ou par des analyses thématiques particulières (la terre cuite grossière des maisons Estèbe et Boisseau, la terre cuite grossière et le verre de la maison Perthuis).

Ainsi notre idée première, qui consistait à comparer le contenu artefactuel de sites représentatifs de l'occupation française de la Place Royale à trois phases différentes de son évolution, a du être abandonnée faute de données comparatives valables.

Comme la collection archéologique de la Place Royale est fort imposante et qu'une partie seulement a été analysée, nous n'avons pu élaborer une méthode d'échantillonnage rigoureuse avec des critères scientifiques. Avec le temps qui était alloué à ce projet, il demeurait impensable d'élaborer des critères d'échantillonnage stratifié soit par site, soit par période d'occupation, ce qui, croyons-nous, aurait permis de bien cerner notre sujet. Pour contourner cette difficulté, nous nous sommes limités au traitement des artefacts qui avaient déjà

fait l'objet d'études. Nous avons consulté l'ensemble des fiches descriptives d'artefacts élaborées lors des analyses de matériel et avons retenu tous les objets positivement identifiés à des contextes archéologiques du Régime français. Comme certains contextes archéologiques font la transition entre les Régimes français et anglais, nous avons tenu compte des artefacts susceptibles d'avoir été introduits pendant le Régime français comme dans le cas de la maison Estèbe. Par conséquent, notre échantillon englobe tous les sites fouillés à la Place Royale et compte 6600 objets. Nous avons également analysé et décrit les artefacts directement associés au commerce qui n'avaient pas été traités antérieurement: poids de balance, monnaies, sceaux et jetons.

2.3.2 Représentativité

Représentativité des données archivistiques

A notre avis, notre choix des documents historiques est probablement représentatif du contexte commercial qui a prévalu sous le Régime français en raison de la nature des documents et de leur représentativité temporelle. Tout au long de notre sélection, nous avons tenté d'éliminer les documents d'apparence exceptionnelle (petit et grand magasin, etc.). Nous avons privilégié différentes approches qui nous permettraient autant de percevoir les biens importés (5 documents) que les biens de fabrication locale (5 documents).

Sans être rigoureuse à l'extrême, la dispersion temporelle de l'échantillon nous semble bien équilibrée. Ainsi nous retrouvons une moyenne de 19 ans entre chaque inventaire de magasin avec des extrêmes de 13 et 24 années, tandis que pour l'ensemble des documents la moyenne s'établit à 9 années.

Représentativité des données archéologiques

Une collection archéologique étant en soi un échantillon, il convient de s'interroger avant tout sur la représentativité de la collection de la Place Royale. La réponse demeurera toujours douteuse puisque les premiers travaux de fouilles ont utilisé une méthode d'enregistrement inadéquate et ont écrémé la collection: "le programme de fouilles visait essentiellement le dégagement des structures" (Genêt, 1977: 101). Par la suite, on a corrigé les principales déficiences méthodologiques d'enregistrement mais on a développé une approche axée sur l'étude des complexes domestiques, plutôt qu'une problématique d'analyse d'un site commercial.

Comme nous avons procédé à l'aide des artefacts déjà étudiés, ce qui ne représente qu'une partie de la collection, cela va de soi que nos résultats ne peuvent donc pas être plus probants que ceux de l'échantillon initial.

Les artefacts étudiés sont-ils représentatifs de la culture matérielle de la Place Royale? Il est certain qu'ils ne peuvent témoigner de toute la culture matérielle parce qu'on a privilégié des analyses thématiques. Ainsi, 43 clous et 159 pipes seulement ont fait l'objet d'étude.

Lors de l'élaboration des études thématiques, certains auteurs n'ont pas privilégié une représentativité proportionnelle par site, ce qui empêche toute projection sur la population totale. Ainsi, retrouvons-nous des sites très faiblement représentés comme celui de la maison Fornel avec 8 objets catalogués tandis que trois (3) sites, les maisons Perthuis, Estèbe ainsi que l'Habitation de Champlain regroupent 72% (4796) des artefacts.

Comme plusieurs chercheurs ont travaillé à l'analyse des artefacts et à la constitution du fichier descriptif, on constate un manque d'homogénéité dans les données. Ainsi observe-t-on à maintes occasions une confusion entre la période de fabrication et le contexte archéologique ou la période d'utilisation.

Il en est de même avec le manque de précision dans l'identification des formes et la confusion engendrée par l'attribution d'un même terme à des contenants de forme ou d'usage différent. On retrouve aussi une double identification accolée à une même pièce comme bol ou gobelet.

Il va de soi que même si beaucoup d'analyses thématiques ont été développées sur les artefacts, on ne contrôle pas pour autant la représentativité de la collection. Nous devons donc limiter les analyses comparatives aux catégories d'artefacts qui ont fait l'objet d'études d'ensemble.

En juxtaposant les données d'inventaires aux données archéologiques, nous croyons être plus en mesure de combler les lacunes méthodologiques et de mieux cerner la réalité commerciale de la Place Royale.

2.3.3 Traitement des données

Toutes les données, autant archivistiques qu'archéologiques ont été traitées sur la base des cinq variables suivantes: nature du bien (marteau, assiette, bonnet, etc.), fonction (outillage, habillement), période d'utilisation, matériau et lieu de fabrication. Comme il était impossible de leur appliquer un traitement individualisé, ces données ont été regroupées dans des ensembles plus vastes appelés catégories fonctionnelles (l'alimentation, le costume, etc.). Notre classification s'inspire largement de celle proposée par le Groupe de recherche en culture matérielle de Parcs Canada (1978) que nous avons adaptée aux besoins de la présente étude.

Les données sont présentées sous trois formes: tableaux de distribution de fréquence, histogrammes et cartes de répartition territoriale. Comme plus d'une centaine de tableaux ont été dressés, nous n'avons retenu dans le texte que les tableaux synthèses. Pour compléter les interprétations ou vérifier un détail, le lecteur pourra toujours les retrouver en annexe. Quant aux histogrammes et aux cartes de répartition, ils ont été intégrés au rapport puisqu'ils constituent en quelque sorte la synthèse. Enfin, pour ne pas alourdir le texte, nous référons au début de chaque chapitre aux cartes, histogrammes et tableaux qui serviront à notre exposé, même s'ils sont placés en annexe.

3.0 LA SITUATION INTERNATIONALE ET SON INFLUENCE SUR LE COMMERCE

3.1 L'EUROPE

L'Europe du XVe siècle voit un accroissement sensible de sa population. Les besoins de cette population vont sans cesse en augmentant. Les goûts et les modes tendent à se perfectionner. Ainsi, des échanges commencent à s'effectuer avec les pays d'Orient pour se procurer les soieries, les métaux précieux et les épices, utilisés non seulement en cuisine mais aussi pour la préparation de médicaments. Par ces échanges, l'Orient procure également des poudres, des produits de base utilisés dans la fabrication des savons et les teintures, dans le tannage des peaux, etc.

Dès l'apparition de ces nouveaux besoins, les pays européens rechercheront les moyens de se procurer les produits d'Orient au meilleur coût possible en éliminant les intermédiaires. Chacun recherchera la route la plus favorable pour relier l'Europe occidentale aux pays de l'Est (Inde, Chine, Japon). C'est donc sous le signe du commerce que seront entreprises les grandes expéditions en vue de découvrir le "passage de l'Ouest", expéditions qui amèneront la découverte d'un Nouveau Monde, l'Amérique.

3.1.1 Les grandes explorations

Il est sans doute opportun de rappeler le passage des Norvégiens et des Vikings sur les côtes du Labrador et de Terre-Neuve vers le début du XIe siècle. Mais dans l'état actuel des connaissances, il ne nous est pas possible de rattacher cette première présence européenne en terre d'Amérique au mouvement de découvertes qui s'amorcera au XVIe siècle.

Il est également très probable que les côtes de l'Amérique aient connu des pêcheurs européens bien avant l'arrivée de Colomb. Ces pêcheurs qui s'approvisionnaient de morues sur les bancs près de Terre-Neuve devaient certainement débarquer sur les Côtes pour acquérir de l'eau douce, du bois ou d'autres produits. "La mer et non la terre détenait les trésors de ces lointaines régions. Il est clair que ces pêcheurs entreprenants ne voyaient aucun intérêt à révéler à l'univers l'existence de ces riches pêcheries, ce qui aurait pu amener une surabondance de poisson sur un marché plutôt limité". (Short, 1925 : XXXIII)

C'est vers la même époque que certaines innovations technologiques vont faciliter les explorations en haute mer. Les instruments de navigation permettent aux navigateurs de déterminer plus facilement leur position: l'astrolabe permet d'observer la position des astres et de mesurer leur hauteur au-dessus de l'horizon; l'arbalestrille calcule la latitude en mesurant la hauteur du soleil ou des étoiles; le loch permet aux navigateurs d'évaluer avec assez de précision la vitesse du navire. Enfin, on commence à utiliser la caravelle, le premier navire

dont la forme des voiles permet de naviguer par vents contraires.

L'Espagne et le Portugal entreprennent les premiers ces grandes explorations. Alors que l'Espagne cherche à relier les Indes en contournant le continent africain, le Portugal dirige ses recherches vers le sud. Bartholomes Diaz atteint le Cap de Bonne-Espérance (extrémité sud de l'Afrique) en 1487 et Vasco de Gama atteint l'Inde en 1498. Christophe Colomb découvre un nouveau continent qu'il croyait être les Indes et débarque à l'île San Salvador.

Ces découvertes de pays riches en métaux précieux incitèrent les autres pays d'Europe à se lancer dans le mouvement. La France et l'Angleterre commencèrent à subventionner plusieurs expéditions dont les buts principaux étaient, en outre de découvrir "le passage de l'Ouest", de lier des relations commerciales avec ces pays.

Les voyages de Jean Cabot sur les côtes du Labrador et de Terre-Neuve en 1497, de Gaspar Corte-Réal en 1500 et de Verrazano en 1524 dans les mêmes régions font connaître au monde la richesse des pêches. Les flottes de pêche se multiplient et en même temps les contacts des pêcheurs européens avec les populations autochtones.

3.1.2 Les périodes de guerre et de paix

Le climat social qui prévaut en Europe et en France en particulier a une incidence très importante sur les développements des territoires de l'Amérique. Les fréquentes périodes de guerre grevaient une large part du budget qui aurait pu être employé soit pour les expéditions de découverte, soit pour les travaux de colonisation. Un simple rappel de ces périodes troublées n'est pas sans intérêt dans une étude portant sur le commerce, car les guerres ont souvent constitué un obstacle majeur au développement du commerce.

1494-1559: Guerres d'Italie

Les guerres d'Italie occupent les rois de France pendant près de 30 ans (1492-1519). Cela expliquerait le retard avec lequel la France entreprenait les grandes explorations, par rapport aux Espagnols et aux Portugais. Il faudra attendre l'avènement de François I sur le trône en 1515 pour que les Français, afin de ne pas être en retard sur les autres pays européens, se lancent dans les entreprises d'exploration. C'est en 1524 que Verrazano entreprenait, au nom de François I, son voyage sur les côtes de l'Amérique septentrionale.

1562-1598: Guerres de religion

La France est déchirée par une guerre civile où, sous le prétexte de sentiments religieux, de nombreux actes de violence (assassinats, complots) sont commis. Pendant une

quarantaine d'années, la France est secouée par ce climat de violence.

Rien d'étonnant que l'on n'entende plus parler de la France en Amérique du Nord avant la fin du XVIIe siècle. Il y eut bien des tentatives d'établissements en Floride (1562-1565) et au Brésil (1555) de la part des dissidents religieux qui recherchaient un lieu où pratiquer leur religion et vivre en paix, mais l'établissement de ces colonies déboucha sur un échec.

1618-1648: La guerre de Trente-Ans

Conflit d'ordre politique et religieux qui prit naissance en Allemagne en 1618 et qui ne cessera que par la signature du traité de Westphalie en 1648.

L'antagomisme entre protestants et catholiques est à l'origine de ces affrontements mais des motifs d'ordre politique amènent les grandes puissances européennes à participer activement au conflit.

C'est en 1635 que la France s'implique en déclarant la guerre à l'Espagne.

1672-1678: Guerre d'Hollande

Pendant 7 ans, Louis XIV soutiendra une guerre contre la Hollande et l'Espagne. Une dépêche de Colbert adressée à Frontenac montre bien les répercussions d'un conflit européen en Nouvelle-France:

> "Je vous dirai donc, encore que Sa Magesté n'eût pas fait dessein de donner aucune assistance au Canada cette année par les grandes et prodigieuses dépenses qu'elle a été obligée de faire pour l'entretènement de plus de deux cent vaisseaux et de vingt-cinq galères qu'elle a, à présent, sur mer, elle n'a pas laissé de faire encore la dépense de l'envoy de soixante filles et de donner quelque assistance à l'hospital de Québek et à quelques autres particuliers. Mais c'est tout ce qu'elle a pu faire cette année, se réservant à faire quelque chose davantage les années suivantes, si Dieu nous donne la paix." (Cité par Salone (1970): 226)

1689-1697: Guerre de la ligne d'Augsbourg

La France est encore une fois confrontée avec l'Angleterre et, pour la première fois, le continent nord-américain sera le champ de bataille. Le conflit opposera les colonies américaines l'une contre l'autre. Frontenac entreprend des raids contre Albany et Boston au cours de l'hiver 1690 et sème la panique. Les Anglais ripostent en assiégeant Québec en octobre 1690. Phipps doit rebrousser chemin sans succès craignant d'être pris par les glaces devant Québec. Les conquêtes de Pierre Le Moyne d'Iberville en Acadie, à Terre-Neuve et surtout à la baie d'Hudson confirment la puissance française en Amérique. Mais le traité de Ryswick, signé en 1697, rétablit le statu quo d'avant la guerre dans les colonies: Terre-Neuve redevient anglaise et la Nouvelle-France conserve l'Acadie et la baie d'Hudson. Mais la guerre reprendra sur tous les fronts en 1702.

1702-1713: Guerre de Succession d'Espagne

A la mort du roi d'Espagne, l'héritier désigné était le duc d'Anjou, petit-fils du roi de France. Pour accéder au trône, le défunt roi posait comme condition que le duc d'Anjou renonce à la couronne de France. Louis XIV, qui espérait qu'un même roi trône sur la France et l'Espagne, s'objecte à cette clause. Les autres puissances européennes, dont l'Angleterre et l'Allemagne, craignent justement que la France ne gagne ainsi le contrôle du commerce de l'Amérique du Sud.

En Amérique, la France et l'Angleterre s'opposent comme au cours de l'affrontement précédent.

> "C'est encore pour la Nouvelle-France une série invraisemblable d'entreprises heureuses. Avec le concours de forces imposantes, la Nouvelle-Angleterre tente trois invasions contre l'Acadie: ce sont trois échecs; l'île de Terre-Neuve est de nouveau conquise par les Canadiens, et ceux-ci se maintiennent toujours solides dans la baie d'Hudson; la puissante flotte de Sir Hovenden Walker qui, en 1711, en se joignant à une armée du lac Champlain, devait enfin éliminer la Nouvelle-France, se perd dans les récifs du golfe Saint-Laurent.
>
> En 1712, la Nouvelle-France a atteint son apogée. Bien installée dans la baie d'Hudson (militairement et commercialement), elle occupe Terre-Neuve, poursuit sa colonisation de l'Acadie, domine l'Iroquoisie qui a fait sa paix, demeure tranquille possesseur de l'immense bassin des Grands-Lacs, contrôle absolument la vallée du Mississipi jusqu'au golfe du Mexique, où elle vient de fonder la Nouvelle-Orléans". (Trudel, 1967: 38)

Mais le traité d'Utrecht est désastreux pour la colonie: perte de la baie d'Hudson cet immense "réservoir à fourrures"; perte de Terre-Neuve donc perte du contrôle des pêcheries dans le golfe, perte de l'Acadie et donc perte de sa porte d'accès sur l'Atlantique. Perte enfin du contrôle de l'Iroquoisie et du bassin des Grands Lacs qui relèvera désormais de l'Angleterre.

> "Vaincue en Europe, la France sacrifie l'Amérique".
> (Trudel, 1967: 38)

1740-1748: Guerre de Succession d'Autriche

La France participera à une autre guerre dont l'origine est un problème de succession au trône d'Autriche. Alors que la France s'allie à la Prusse, à la Bavière et à l'Espagne, l'Angleterre s'allie en 1742 à l'Autriche. L'intermède de paix qui a suivi le traité d'Utrecht est utilisé à fortifier les colonies: Louisbourg en Acadie, Québec, Montréal, Fort Chambly, Fort Saint-Frédéric sur la route du Richelieu. Mais en 1744, les hostilités reprennent en Amérique. La forteresse de Louisbourg tombe aux mains des Anglais après un long siège. La France tentera à quelques reprises de reprendre Louisbourg, mais elle sera repoussée à chaque fois. Le traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 1748, ramène la paix en Europe. Louisbourg est rendu à la France mais la forteresse et la ville sont en bien mauvais état.

1756-1763: La guerre de Sept Ans

Les problèmes que le traité de 1748 n'avait pas réglés se posent une fois de plus entre l'Angleterre et la France. Il s'agit d'un véritable rapport de force dont l'enjeu est de parvenir au contrôle du commerce.

La France doit affronter la Prusse en Europe, l'Angleterre aux Indes et voler au secours de ses colonies.

En Amérique, la guerre de Sept Ans se soldera par la conquête de la Nouvelle-France. Trop occupés par la guerre, les habitants négligent la culture des champs. Une véritable famine étreint la colonie à un point tel que Vaudreuil ordonne le retour des soldats de la région des Grands-Lacs pour faire les récoltes: "l'ennemi que j'avais le plus à craindre était la continuité de la disette où la colonie est réduite depuis plus d'un an" (Cité par Lacoursière, 1969: 172). A cette disette, viennent s'ajouter les nombreuses prises de bateaux-marchands qui auraient pu ravitailler la colonie. Enfin, la France est dans l'incapacité de venir au secours de sa colonie d'Amérique. Elle s'en préoccupe bien peu d'ailleurs: le nouveau ministre de la Marine, Berryer, estimait en effet qu'il n'était pas l'heure de sauver les écuries quand la maison était en flammes (à quoi Bougainville aurait riposté: "Personne ne dira que vous parlez comme un cheval!" (Sulte, 1906: 48). Québec capitule, Montréal également. La vallée du Saint-Laurent est occupée par les militaires anglais. Le traité de Paris en 1763 vient sceller officiellement le sort de la Nouvelle-France.

3.2 LA FRANCE

3.2.1 Le mercantilisme: la théorie économique du XVIIe et XVIIIe siècle

Premièrement, "la richesse d'un Etat s'évalue à la quantité de numéraire possédé et [deuxièmement] la prospérité économique présuppose l'intervention et le dirigisme indispensable de l'Etat. A ces principes s'ajoutent certains corollaires. Afin d'augmenter la puissance de l'Etat, il faut accroître le stock monétaire, accroissement tributaire d'une balance commerciale favorable. Il s'en suit donc que les importations, provoquant une fuite de numéraire hors du pays, doivent être limitées et que les exportations doivent s'amplifier. Cette recherche d'une balance commerciale favorable et d'une autonomie économique dépend principalement de la fabrication, pour fins d'exportation, de produits manufacturés" (Chénier, 1979 : 203)

Dans cette perspective, toutes mesures empêchant ou limitant la sortie de capitaux du pays devaient être mises en place: comme il en coûte plus cher de se procurer un produit fini qu'un produit brut, on préférait acheter les matières premières, les transformer dans les manufactures en procurant du travail à un grand nombre d'ouvriers et revendre les produits finis. L'exportation de matières premières étaient donc prohibées et l'on cherchait à limiter au maximum l'importation de produits manufacturés en imposant des droits élevés.

Les relations métropole-colonies étaient régies par ces grands principes mercantiles. Les colonies existent pour la métropole et non pas le contraire. "Elles [les colonies] étaient des mines à exploiter" (Mathieu, 1981: 34). Les matières premières des colonies devaient être expédiées dans la métropole pour y être manufacturées; les colonies constituaient ensuite un débouché pour ces produits finis.

> "The trade of the colony existed largely for the benefit of the mother country. Canadian forests, farms, and fisheries helped to provide France with the raw materials wich she needed, and, in turn, did something to absorb the industrial products with which the home market was flooded".
> (Reid, 1951: 236)

L'application de cette théorie économique est, par définition, favorable à la métropole: en interdisant tout commerce étranger à ses colonies, il est évident que la balance commerciale favorable à la métropole sera déficitaire pour la colonie. D'ailleurs on interdisait aux colonies l'établissement de manufactures qui auraient concurrencé celles de la métropole. En 1736, trois chapeliers (deux de Montréal et un de Québec) devaient assister à la démolition de leur petite industrie: établis, fourneaux, chaudières à fouler et à teindre (Groulx, 1949: 383). Le roi lui-même en avait donné l'ordre.

Les principes du mercantilisme économique n'ont pas toujours été appliqués aussi rigoureusement.

> "Jamais l'on a refusé à une colonie sérieusement menacée par la famine de s'approvisionner à l'étranger. Parfois aussi la transformation sur place allait de soi. Le raffinement du

> sucre se faisait aux Antilles sans susciter trop d'opposition. D'un autre côté, si le ministre de la Marine fit fermer les chapelleries du gouvernement de Montréal qui concurrençaient les établissements parisiens, il entretint à grands frais une construction navale à Québec."
> (Mathieu, 1981: 35)

Ces échanges métropole-colonies étaient d'autant plus favorables à la métropole qu'ils ne nécessitaient presqu'aucune sortie de numéraire: les produits manufacturés étaient échangés contre les produits du crû de la colonie (le sucre pour les Antilles, la morue pour Terre-Neuve, les fourrures pour le Canada). On comprendra aisément pourquoi les produits coloniaux étaient préférés aux produits étrangers pour lesquels une sortie de numéraire était souvent inévitable. Cet avantage énorme se retrouvait également dans les échanges entre les colonies: on payait le rhum et la mélasse des Antilles avec de la morue, du blé ou du bois du Canada.

Ces échanges intercoloniaux ne pouvant se développer qu'à l'intérieur du cadre assez limitatif de la politique économique de la métropole, ils n'ont pas atteint le maximum de leurs possibilités:

> "...only those products which were wanted in France were available for intercolonial trade. True, Martinique cotton and Canadian furs might naturally be expected to go directly to the manufacturers in Europe, but when the exchange of sugar and lumber also depended not on colonial demand but on the market available in France, it is obvious that intercolonial trade was not on a very secure footing."
> (Reid, 1951: 246).

Le commerce étranger, en particulier avec les colonies anglaises d'Amérique était considéré comme illicite et toute une série de mesures viendront réglementer les activités commerciales. Mais ce commerce devra être toléré, quelques fois même autorisé pour de courtes périodes de temps, en temps de disette par exemple: lorsque la France sera dans l'impossibilité de subvenir aux besoins vitaux de ses colonies. En regard à la culture matérielle, les échanges (légaux ou illégaux) avec les colonies anglaises faisaient entrer au pays de nouveaux produits qui autrement, n'entraient pas sur le marché intérieur. Si les règles du mercantilisme favorisaient l'entrée dans les colonies des produits fabriqués dans les manufactures françaises, il ne faut pas en conclure que les produits hollandais ou anglais n'existaient pas sur le marché: ils étaient simplement plus chers étant fortement taxés à leur entrée en France. Parmi ces produits, quelques-uns prenaient la mer en direction de la Nouvelle-France.

La France entretenait des relations commerciales avec tous les pays d'Europe, avec l'Afrique, l'Orient, les Antilles... Les produits vendus en Nouvelle-France pouvaient donc provenir du monde entier.

3.2.2 Le commerce international de la France

Le début du XVIIe siècle est marqué, pour la France, par son expansion coloniale. Henri IV rêvera d'un empire qui couvrirait les Amériques du Nord et du Sud, les Antilles, les Indes et l'Afrique.

Pour réaliser ce grand rêve et pour combler le manque de ressources de l'Etat, les rois de France confient le développement du commerce aux quatre coins du monde à de puissantes compagnies. Toutes les autres puissances commerciales d'Europe (Angleterre, Suède, Danemark, Espagne, Portugal) adoptent ce même système. Des armateurs, des banquiers, des marchands forment ces compagnies. Depuis Richelieu, le clergé et la noblesse sont même autorisés à y participer sans "déroger",c'est-à-dire sans perdre leurs droits et leurs privilèges reliés à la noblesse.

Henri IV fonde des compagnies de commerce pour l'Afrique, les Indes orientales et la Nouvelle-France.

Richelieu en établit pour toutes les colonies françaises (dont la Compagnie des Cent-Associés en 1627).

Jacques Savary, dont la première édition de Le parfait négociant paraissait en 1675,décrit les grandes compagnies de commerce formées par Louis XIV:

"... Et s'étant fait informer des raifons pour lefquelles les Commerces qui ont été autrefois entrepris en Orient et en Occident n'avoient pas réuffi, particulièrement fous les Règnes de Henry IV et Louis XIII , Sa Magesté a jugé qu'il était impossible de venir à bout de ces grandes entreprifes, que par le moyen de puiffantes Compagnies ce qui a donné lieu d'en former dès l'année 1664:

1° La Compagnie des Indes Orientales, dans laquelle entrèrent non-feulement la plûpart des Marchands et Négocians de toutes les bonnes Villes du Royaume mais auffi plusieurs Princes, Ducs et Pairs, Comtes, Marquis,Préfidens Confeillers, et autres Officiers, tant de la Cour que de la Robbe, même quantité de gens d'affaires; en forte que le fond capital qui a été fourni par ces Intéreffés fe monte à 7 à 8 millions de livres.

2° La Compagnie des Indes Occidentales, compofée pareillement de nombre de Négocians, et autres gens de toutes conditions, avec le fond capital d'environ fept millions de livres pour faire le Commerce, tant dans les isles Francoifes de l'Amérique, Canada, Acadie, Cayenne que dans le Sénégal, côtes de Guinée, et autres lieux d'Afrique.

3° Depuis quatre ans la Compagnie du Nord pour faire le Commerce fur la Mer Baltique, et fur les rivières qui s'y vont décharger, et en Mofcovie.

4° La Compagnie du Levant pour faire le Commerce dans toutes les Echelles qui font situées sur la Mer Méditerranée. Vingt des plus notables Marchands et Négocians, tant de Paris, Lyon, que de Marseille, font entrés dans cette Compagnie."

(Savary, 1749: 211-212)

Ces grandes compagnies commerçaient aux quatre coins du globe. Mais la France entretenait des relations commerciales permanentes avec les pays voisins, à l'intérieur même de l'Europe occidentale..

La figure 2 donne la valeur des importations par les ports de la Direction de Rouen seulement selon les pays d'origine pour les années 1730-1732-1738-1753-1754-1756. La Hollande, l'Angleterre, l'Espagne sont au premier rang, mais l'on remarque des relations suivies avec les Pays du Nord (de la Baltique), le Danemark, la Suède, l'Italie, le Portugal, même la Russie et la Flandre autrichienne.

PAYS D'ORIGINE	1730	1732	1738	1753	1754	1756
Angleterre	3 381 946	4 838 938	4 782 439	4 472 823	4 251 608	647 738
Flandre autrichienne	4 400	»	»	1 890	1 863	»
Hollande	5 086 067	5 169 015	4 691 019	5 973 930	?	8 665 054
Allemagne, Lorraine et pays de Liège	»	»	868	»	?	»
Pays du Nord (villes hanséatiques)	2 016 288	2 485 182	2 262 048	2 967 375	?	2 040 383
Danemark	»	»	188 933	97 597	65 827	687 647
Suède	»	»	622 767	1 001 718	?	877 433
Russie	»	»	»	57 064	?	25 368
Italie	1 097 248	3 001 330	2 148 376	3 368 595	?	668 321
Savoie et Piémont	»	»	»	»	?	14 750
Suisse et Genève	»	»	»	»	?	»
Espagne	3 697 219	5 038 253	3 551 845	6 482 734	6 805 376	10 379 763
Portugal	320 864	141 970	344 699	729 751	?	898 818
Levant	392 275	530 313	810 794	»	?	»
Total venant de l'étranger	15 996 307	21 205 001	19 363 788	25 183 497	?	24 905 275
Isles françaises de l'Amérique	486 640	222 761	4 467 665	12 203 580	12 079 323	1 052 040
Guinée	»	»	»	»	?	»
Terre-Neuve	21 373	»	40 479	?	52 163	?
Canada	»	»	69 881	?	3 352	?
Indes orientales	»	»	»	»	»	»
Total général	16 504 320	21 427 762	23 941 813	37 387 077	?	25 957 315

Fig. 2 : Valeur des importations pour les ports de la Direction de Rouen (livres, tournois)

(Dardel, 1963: 548-549)

4.0 LES AMÉRINDIENS ET LE COMMERCE

4.1 LE COMMERCE À LA PÉRIODE PRÉHISTORIQUE

La circulation et l'échange de biens de consommation dans la vallée du Saint-Laurent n'est pas un phénomène qui est apparu subitement avec l'arrivée d'Européens sur les côtes dans la première moitié du XVIe siècle. En effet, les données archéologiques disponibles nous apprennent que les populations amérindiennes qui ont vécu dans le bassin du Saint-Laurent ou qui l'ont utilisé pour se déplacer ont toujours participé à des réseaux commerciaux qui s'étendaient parfois sur des distances considérables. Même si les mécanismes et la complexité de tels réseaux de circulation de biens nous échappent encore, il est dorénavant possible d'identifier pour certaines époques de grands axes de déplacement de certaines matières premières. Il est probable que le transport de matières premières sur de grandes distances se faisait par l'intermédiaire d'échanges successifs entre communautés voisines plutôt que par des groupes spécialisés dans le commerce qui auraient eu à parcourir de grandes étendues de territoire.

Les données archéologiques préhistoriques disponibles ne nous donnent qu'une vision très partielle du phénomène commercial. Cet état de fait découle d'une part de la nature même des indices retrouvés. Seules les matières durables (minérales pour la plupart) persistent pendantde longues périodes dans les sols de nos régions de sorte que la plupart des biens d'échange d'origine végétale et animale auront disparu longtemps avant leur exhumation par l'archéologue. D'autre part, on peut attribuer notre

manque de connaissance actuel de par la pénurie d'analyses orientées vers ce problème en particulier. Même si le principe pour reconnaître l'existence d'un mécanisme d'échange d'objets est simple - il suffit de reconnaître un spécimen archéologique comme venant d'une région suffisamment éloignée pour n'avoir pas pu être récolté directement par les utilisateurs de l'objet - la vérification scientifique d'un tel phénomène reste difficile. Elle doit en effet faire appel à une série de techniques d'identification qui visent à établir une corrélation entre la matière première retrouvée sur un site archéologique et sa source d'origine.

Au Québec, et dans le Nord-Est en général, l'étude des réseaux commerciaux préhistoriques passe surtout par l'analyse de roches siliceuses qui ont servi à la fabrication d'outils de pierre taillée. Les déchets de telles roches sont habituellement fréquents sur les sites et ultimement, elles sont issues de dépôts géologiques "in situ" qui ont déjà été identifiés et localisés ou qui le seront un jour.

4.1.1 Aperçu des réseaux commerciaux préhistoriques au Québec

Wright (1982) a fait un bref survol de la question de la circulation de biens archéologiques dans le bassin du Saint-Laurent au cours de la période préhistorique. Il a relevé de façon ponctuelle, pour différentes périodes de l'occupation amérindienne, certains indices témoignant du transport de matières lithiques sur de grandes distances et qui constituent des témoins possibles d'échanges commerciaux.

- Période paléo-indienne (approximativement entre 9000 6000 ans A.A.*)

Deux concentrations de sites de la tradition archéologique "Plano" ont été localisées dans la vallée du Saint-Laurent. L'une sur la rive nord de la Gaspésie, l'autre au lac Saint-François dans le Haut-Saint-Laurent. Une pointe de projectile retrouvée dans cette dernière région semble avoir été fabriquée de roche siliceuse (chert) provenant de la Gaspésie, ce qui implique un transport de cette matière ou même d'un objet fini sur une distance d'environ 800 km. Même s'il ne s'agit pas nécessairement ici d'un indice d'échange, nous apprenons ainsi que les groupes amérindiens de cette époque ancienne avaient beaucoup de mobilité et qu'ils utilisaient très certainement des embarcations bien adaptées au réseau hydrographique du sud du Québec.

- Les périodes archaïque et sylvicole (6000 à 450 ans A.A.)

Il est évidemment impossible de traiter globalement de cette longue et très complexe période de l'occupation amérindienne qui a vu apparaître, évoluer et se déplacer plusieurs groupes culturels différents au cours de six millénaires. On peut cependant énumérer ici quelques matières premières exogènes qui ont été identifiées à date sur certains sites archéologiques de la vallée du Saint-Laurent et qui donnent un aperçu de l'étendue de certains réseaux commerciaux. On croit habituellement que le cuivre

---

* A.A.= avant aujourd'hui

provenait de la région du nord-ouest du lac Supérieur. Le cuivre du lac Supérieur continua pendant longtemps de représenter un élément de commerce important. Les Iroquoiens de Stadaconé (région de Québec) que Cartier rencontra en 1534 et 1535 possédaient des objets de cuivre:

> "Et par les sauvages que nous avions, nous a été dit que c'était le commencement du Saguenay, et terre habitée, et que de là venait le cuivre rouge, qu'ils appellent caignetdozé." (Cartier, 1977: 83)

> "... donnèrent audit Donnacona trois paquets de peaux de castor et loup-marins, avec un grand couteau de cuivre rouge, qui venait dudit Saguenay, et autres choses." (Ibid: 129)

Ce passage constitue une indication précieuse selon laquelle les Iroquoiens du Saint-Laurent entretenaient vraisemblablement des liens commerciaux avec leurs voisins du nord (probablement Montagnais), lesquels obtenaient du cuivre du lac Supérieur par l'intermédiaire de nombreux groupes algonquiens disséminés sur un immense territoire de la forêt boréale entre cet endroit et le lac Saint-Jean.

Les sites archéologiques de la vallée du Saint-Laurent ont également fourni nombre d'objets fabriqués de roches siliceuses dont les dépôts géologiques se situent à plusieurs centaines de kilomètres du lieu de leur mise au jour. Par exemple le quartzite du Labrador (ou de Ramah) provient de la côte nord-est du Labrador et le quartzite de Mistassini de la région du lac Mistassini. Des dépôts géologiques de chert

**DISTRIBUTION PRÉHISTORIQUE
DE QUELQUES MATÉRIAUX EXOTIQUES DANS
LE NORD-EST DE L'AMÉRIQUE**

195

N.D.L.R. Dans le texte, nous avons utilisé le terme «silicate» au lieu de «silex».

Fig. 3: Tiré de Wright 1982: 195.

Onondaga ont été localisés dans le nord de l'état de New-York et le sud-ouest de l'Ontario. Le chert de Pennsylvanie proviendrait du sud-est de cet état américain et l'argilite de l'Ohio de la vallée du même nom.

4.1.2 Un exemple ethnohistorique de liens commerciaux

Certaines sources du début du XVIIe siècle nous livrent un exemple frappant du rôle important que jouait le commerce chez certains groupes amérindiens du début de la période historique. Une sorte de relation symbiotique, dont les origines remontèrent à la période préhistorique, unissait les Hurons de la baie georgienne, un groupe iroquoien d'agriculteurs, aux Nipissing de la région du lac du même nom, un groupe algonquien de chasseurs-cueilleurs. D'après les relations de Champlain, de Sagard et de missionnaires jésuites, des Nipissing hivernèrent chaque année à proximité de villages hurons pour y entretenir des échanges de certains biens. Les premiers fournissaient principalement des peaux ainsi que du poisson en retour de maïs, de wampum et de filets de pêche (Heidenreich, 1971: 230). Le fait que les Nipissing savaient s'exprimer en langue huronne est une indication de la constance de ces relations commerciales à travers le temps. De par ces liens d'échange, les Hurons sédentaires obtenaient des peaux animales, matière première essentielle pour la fabrication des vêtements et dont l'approvisionnement pouvait devenir problématique en raison de la très forte demande annuelle sur des territoires de chasse d'étendue limitée. Pour les Nipissing par ailleurs, leur établissement hivernal auprès des Hurons leur assurait un accès facile et constant à des réserves de maïs pendant la saison la moins productive de l'année et au cours de laquelle des disettes n'étaient pas rares

chez les chasseurs-cueilleurs nordiques. Ils obtenaient par la même occasion des instruments de pêche plus sophistiqués (filet) qui leur permettaient d'acquérir plus efficacement le poisson et de réinvestir à nouveau les surplus de cette ressource à l'intérieur de leur réseau commercial.

Cet exemple ethnohistorique de liens commerciaux entre groupes amérindiens peut sembler fort éloigné de la Place Royale mais malheureusement nous n'avons relevé aucune mention aussi précise impliquant les groupes de la région immédiate de Québec. Son inclusion dans le texte ne sert alors qu'à illustrer le type de relations que les différents groupes peuvent entretenir entre eux.

4.2 LES DÉBUTS DE LA TRAITE DES FOURRURES AU XVIe SIÈCLE

4.2.1 Les origines

Il est probable que la traite des fourrures exercée entre les Amérindiens et les Européens commença assez tôt au XVIe siècle en tant qu'activité subsidiaire à la pêche. A cette époque, des pêcheurs basques d'abord puis bretons, normands, anglais et portugais commencèrent à exploiter assidûment les Grands Bancs de Terre-Neuve et vers 1530, les activités de pêche s'étendaient dans la région du golfe, à partir de la côte du Labrador jusqu'au sud de la Nouvelle-Ecosse. (Brasser, 1978: 79)

Même si les procédés de conservation de la morue avant le troisième quart du XVIe siècle ne nécessitaient pas l'établissement d'installations côtières (ibid), il est certain que certains pêcheurs réalisèrent le potentiel lucratif de l'échange de biens d'origine européenne en retour de fourrures amassées par les Amérindiens.

C'est ainsi que dès l'année 1534, Jacques-Cartier rencontra, lors de son exploration de la côte nord de la baie des Chaleurs, un groupe de Micmacs désireux d'effectuer du troc avec l'équipage français:

> "Et alors que nous étions à demi-lieu de ladite pointe, appercûmes deux bandes de barques des sauvages, qui traversaient d'une terre à l'autre, où ils étaient plus de quarante ou

> cinquante barques; et dont l'une desdites bandes de barques arrivait à ladite pointe, dont ils sautèrent et descendirent à terre en grand nombre, ceux-ci faisaient un grand bruit, et nous faisaient signes d'aller à terre, nous montrant des peaux sur des bâtons."
> (Cartier, 1977: 53, 54)

Un tel comportement indique que ce groupe, même en 1534, n'en était pas à sa première expérience de commerce avec les Européens. Pendant les jours qui suivirent, l'équipage de Cartier troqua "des couteaux et autres objets de fer" en retour de fourrures et de viande de loup-marin.

4.2.2 Les Iroquoiens de la vallée du Saint-Laurent

Les premières descriptions écrites concernant les occupants amérindiens de la vallée du Saint-Laurent nous viennent des relations des voyages d'exploration de Jacques Cartier dans le Nouveau Monde en les années 1534 et 1535-1536.

C'est le 12 juin 1534, après une traversée de près de deux mois, que l'équipage de Cartier rencontra pour la première fois, sur la Basse-Côte-Nord du golfe Saint-Laurent, un groupe d'Amérindiens. Ceux-ci s'adonnaient à la chasse au loup-marin:

> "Il y a des gens à ladite terre, qui sont d'assez belle corpulence, mais ils sont farouches et sauvages. Ils ont leurs cheveux liés sur leur tête, à la façon d'une poignée de foin tressé, et un clou passé parmi, ou autre chose; et ils y lient des plumes d'oiseaux. Ils se vêtent de peaux de bêtes, tant hommes que femmes; mais les femmes sont plus closes et serrées en leurs dites peaux et ceinturées par la taille. Ils se peignent de certaines couleurs tannées. Ils ont des barques avec lesquelles ils vont par la mer, qui sont faites d'écorce et de bois de bouleau, avec lesquelles ils pêchent beaucoup de loups-marins." (Cartier, 1977: 45)

Il se peut que ces gens aient été des Iroquoiens dont la région habituelle de résidence était alors la vallée du fleuve Saint-Laurent. Cartier écrit en effet que:

> "...j'ai su que là [la Basse-Côte-Nord] n'est pas leur demeurance, et qu'ils viennent des terres plus chaudes, pour prendre desdits loups-marins, et autre chose pour leur subsistance." (Cartier, 1977: 45)

Si effectivement il s'agissait d'Iroquoiens, de telles expéditions sur la Basse-Côte-Nord auraient pu avoir été motivées par la possibilité d'effectuer du troc avec des pêcheurs européens, lesquels n'avaient pas encore à cette époque pénétré dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Plus tard, au cours du mois de juillet 1534, après avoir exploré la baie des Chaleurs, Cartier et son équipage rencontraient dans la baie de Gaspé un groupe de 200 Amérindiens, "tant hommes, femmes qu'enfants" "qui étaient venus en ladite rivière pour pêcher des maquereaux, desquels il y a grande abondance." (Ibid: 58) Ce groupe, réparti dans une quarantaine de canots n'avait établi à cet endroit qu'un campement temporaire et "Ils n'ont autre logis que sous leurs dites barques, qu'ils

tournent à l'envers, et se couchent sur la terre sous celle-ci". (Ibid: 58) Comme nous l'apprendrons par la relation du voyage de l'année suivante (1535), ce groupe venait du village de Stadaconé, lequel était situé à l'emplacement de la présente ville de Québec et ne se rendait sur les rives de la péninsule gaspésienne qu'en été afin de profiter de ses riches ressources marines.

Linguistiquement, ces gens appartenaient à la famille des Iroquoiens et ils faisaient parti d'un grand ensemble culturel qu'ils partageaient avec plusieurs autres groupes de la haute vallée du Saint-Laurent et des Grands-Lacs. Les Iroquoiens du Saint-Laurent constituaient le groupe le plus septentrional de cette culture, avec une économie basée en partie sur la culture du maïs et d'autres plantes domestiquées, en plus de la chasse et de la pêche. Leur culture se caractérisait également par l'établissement de villages semi-permanents parfois palissadés, abritant des habitatiors communautaires multifamiliales, par une structure politique et religieuse complexe ainsi que par un pattern de guerre d'escarmouche (guérilla) bien développé (Hoffman,1961: 202) (voir aussi Clermont 1980).

C'est vers le 8 septembre 1535, à son second voyage au Canada, que Cartier et son équipage jetèrent l'ancre à l'embouchure de la rivière Saint-Charles.

"Auprès de ce lieu, il y a un peuple dont est seigneur ledit Donnacona, et là est sa demeurance, qui se nomme Stadaconé..." (Cartier 1977: 89) "Et au bout de cette île [île d'Orléans], vers l'ouest, il y a fourche d'eaux [rivière Saint-

Les villages IROQUOIENS
au temps de Cartier

Localisation approximative

1 Ajoaste
2 Starnatam
3 Tailla
4 Sitadin
5 Thegnignonde
6 Stadaconé
7 Tequenonday
8 Hochelay
9 Achelacy
10 Hagouchonda
11 Thoaganen
12 Thegadechoalle
13 Tutonaguy
14 Hochelaga

Figure 4 (tiré de Hoffman, 1961: 209).

Charles], qui est fort belle et délectable, pour mettre navires, où il y a un détroit dudit fleuve fort courant et profond...En face duquel, il y a une terre double, de bonne hauteur, toute labourée, aussi bonne terre qu'il soit possible de voir; et là est la ville et demeurance du seigneur Donnacona... laquelle demeurance se nomme Stadaconé." (Ibid: 14)

Ce village était habité par environ cinq cents (500) personnes (Ibid: 92) tout au long de l'année et on y pratiquait aux alentours la culture du maïs, des courges, des haricots et probablement du tabac. Ce sont cependant les ressources en poissons et mammifères marins du fleuve, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent qui constituaient la base alimentaire des Iroquoiens de la région de Stadaconé. Ceux de Hochelaga (Montréal), comme l'indique Cartier à la suite de sa brève visite à cet endroit en septembre 1535, cultivaient le sol de façon beaucoup plus intensive.

Bien que les Iroquoiens du Saint-Laurent, de par leur situation géographique, se soient adonnés plus tard que les Amérindiens côtiers au commerce des fourrures, ceux de Stadaconé profitèrent de la présence des Français en 1535-1536 pour s'adonner au commerce de denrées alimentaires, comme en témoignent ces différents passages tirés de la relation de Cartier:

(7 septembre 1535): "... et quelques-uns des principaux [à l'île d'Orléans] vinrent à nos bateaux, et nous apportèrent force anguilles et autres poissons, avec deux ou trois charges de gros mil [maïs], qui est le pain duquel ils vivent en ladite terre, et plusieurs gros melons." (Ibid: 88)

(17 septembre 1535): "... ledit Donnacona et les autres revinrent, comme avant, et apportèrent force anguilles et autre poissons, desquels il se fait grande pêcherie audit fleuve..." (ibid: 92).

(octobre 1535): "Et depuis, de jour en jour, venait ledit peuple à nos navires, et apportait force anguilles et autres poissons, pour avoir de notre marchandise..." (ibid: 110).

(mars 1536): "Et pendant le temps qu'ils étaient dehors, venaient, tous les jours, force gens à nos navires, comme ils avaient coutume, nous apportant de la chair fraîche de cerfs et de daims, et poissons frais, de toutes sortes, qu'ils nous vendaient assez cher, ou autrement, aimaient mieux le rapporter, parcequ'ils avaient pour lors nécessité de vivres, à cause de l'hiver, qui avait été long; et qu'ils avaient mangé leurs vivres et provisions." (Ibid: 122)

Les Iroquoiens du Saint-laurent amassaient en effet d'importantes réserves de nourriture en prévision de l'hiver. A Hochelaga "Ils ont aussi de grand vaisseaux, comme des tonneaux, dans leurs maisons, où ils mettent leurs poissons, savoir: anguilles et autres qu'ils sèchent à la fumée, durant l'été, et dont ils vivent l'hiver; ils en font un grand amas, comme avons vu par expérience." (Ibid: 101).

Et à Stadaconé, Cartier nous dit qu'à l'automne les maisons "... étaient bien remplies de vivres, de la sorte nécessaire pour passer leur hiver." (Ibid: 107)

4.2.3 La disparition des Iroquoiens de la vallée du Saint-Laurent

Il semble que l'arrivée d'Européens dans la vallée du Saint-Laurent à partir de la première moitié du XVIe siècle ait provoqué une situation de conflits à connotation économique entre différents groupes autochtones de cette région (Trigger, 1962). Déjà en 1535, Cartier avait noté l'hostilité qu'avait provoqué chez les gens de Stadaconé son désir de se rendre au village d'Hochelaga situé plus en amont sur le fleuve. La situation géographique de Stadaconé en faisait un lieu stratégique pour le contrôle de la traite sur le Saint-Laurent en autant que ses habitants pouvaient assumer efficacement le rôle favorable d'intermédiaires exclusifs entre les Français d'une part et les groupes iroquoiens et algonquiens situés plus à l'ouest.

A un certain moment entre 1542, date de la troisième expédition de Cartier, et 1603 qui marque l'arrivée de Champlain dans la vallée laurentienne, les Iroquoiens du Saint-Laurent disparurent. Il est probable que leur déclin ait résulté principalement de conflits à grande échelle, notamment entre les Stadaconiens et les Hochelaguiens mais aussi avec d'autres groupes tels que les Montagnais de la région de Tadoussac et les Iroquois Mohawks du sud-est du lac Ontario. L'enjeu principal de ce conflit aurait été l'accès direct au marché des nouveaux biens européens importés par les Français et localisé dans la région de l'estuaire du Saint-Laurent.

4.3 LA TRAITE DES FOURRURES AU XVIIe SIÈCLE

4.3.1 Introduction

Vers la fin du XVIe siècle, la traite des fourrures qui avait débuté lentement jusque là, se développa rapidement et devint la principale préoccupation économique des commerçants européens (Innis, 1936). La demande croissante pour la fourrure du castor sur les marchés européens, une meilleure connaissance des moeurs et coutumes et la langue des populations autochtones, de même que l'adoption hâtive, de la part de ces derniers, des nouveaux biens importés, furent en grande partie responsables du développement rapide du commerce des fourrures. Ce dernier élément constitue probablement celui qui a le plus contribué à l'essor de ce commerce. L'obtention de biens européens était d'autant plus importante que les Amérindiens devenaient de plus en plus dépendants de ces nouveaux éléments technologiques, en particulier les objets de métal. L'abandon rapide de plusieurs objets de la culture matérielle traditionnelle peut s'expliquer ainsi:

> "La culture matérielle traditionnelle nous apparaît donc, malgré plusieurs abandons, comme une culture complexe, très diversifiée mais aussi comme une culture qui exigeait beaucoup de temps. Le remplacement de ces objets par des objets importés n'apparaît donc pas nécessairement comme un aveu de la supériorité de ces derniers, mais s'explique davantage par le fait que les seconds exigeaient relativement moins de travail que les premiers" (Clermont, 1977: 79).

L'importance grandissante du commerce des fourrures chez les autochtones contribua par ailleurs à une réorientation de leur système d'exploitation des ressources du milieu. En effet, les nouveaux besoins créés par l'avènement d'éléments technologiques en métal, entre autres, provoquèrent probablement une intensification de l'exploitation de certaines espèces animales (petit gibier à fourrure) en vue de satisfaire les exigences du troc (Ethnoscop 1980). Ainsi pour les Montagnais, il y eut possiblement un passage d'une économie de subsistance axée sur la chasse coopérative des cervidés de l'intérieur (caribou et orignal) sur une aire territoriale très vaste, à une économie orientée sur la trappe aux petits mammifères, notamment le castor. Une transition à un tel type d'économie aurait été d'autant plus probable avec la baisse démographique des groupes amérindiens décimés par les guerres et les maladies contagieuses. Il devenait alors plus sécuritaire d'exploiter un bassin hydrographique donné et ses ressources en petits mammifères. (Chevrier, 1977: 55)

4.3.2 Le rôle de Tadoussac dans la traite

De par sa situation géographique stratégique au confluent du Saint-Laurent et du Saguenay, voie fluviale donnant accès aux territoires riches en fourrures du nord du Québec, Tadoussac devint très tôt après l'arrivée des Européens, un lieu de traite très important.

> "The pre-eminent role that Tadoussac played in the fur trade into the early part of the seventeenth century was no accident. As we have already seen, even in prehistoric times, the Saguenay River was the terminus of a trade route stretching accross central Quebec and Westward to lake Superior". (Trigger, 1976: 213)

Dès 1599, un premier poste permanent fut fondé à cet endroit par Pontgravé et Chauvin qui voulaient obtenir du roi de France le privilège exclusif de la traite des fourrures au Canada. Plus tard, Pierre de Guast, sieur de Monts succéda à Chauvin, créa la Compagnie de Rouen et s'engagea à fonder des établissements permanents en Amérique en retour du monopole de la traite des fourrures accordé pour une période de 10 ans (Gardner, 1946).

Comme nous le verrons à la prochaine section, les Montagnais de Tadoussac assumèrent très tôt le rôle avantageux d'intermédiaires commerciaux entre les Français et les Nations montagnaises de l'intérieur des terres. Champlain écrivait en 1608:

> "(...) où [rivières Mistassini, Ashuapmouchouan, Péribonka] il y a des peuples sauvages errans qui ne vivent aussi que de la chasse, & est le lieu où nos sauvages [Montgnais] vont porter nos marchandises que nous leurs donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont (...) puis nous les apportent à nos vaisseaux." (Champlain, 1973: 144)

Le père jésuite Charles Lalemant donne un bon aperçu de l'importance qu'avait pris le commerce des pelleteries à Tadoussac au début du XVIIe siècle. Il écrit en 1626 que:

> "Toutes leurs richesses [aux Sauvages] sont les peaux de divers animaux, mais principalement de Castors. Auparavant l'Association de ces Messieurs, ausquels le Roy de France a donné ceste traicte pour certain temps, moyennant quelques conditions portées par les articles, les Sauvages estoyent visitez de plusieurs personnes, jusques-là qu'un des Anciens m'a dit qu'il a vu jusques à vingt navires dans le port de Tadoussac; mais maintenant que ceste traitte a esté accordée à l'association qui est aujourd'huy privativement à tous autres, l'on ne void plus icy que deux navires qui appartiennent à l'association, et ce une fois seulement l'an, environ le commencement du mois de Juin. Ces deux navires apportent toutes les marchandises que ces Messieurs traittent avec les Sauvages, c'est à sçavoir, des capots, des couvertures, bonnets de nuict, chapeaux, chemises, draps, haches, fers de flesches, aleines, espées, des tranches pour rompre la glace en hyver, des cousteaux, des chaudières, pruneaux, raisins, du bled d'Inde, des pois, du biscuit ou de la galette et du petun, et outre ce qui est nécessaire pour le vivre des François qui demeurent en ce pays là; en eschange ils emportent des peaux d'Orignac, de Loup Cervier, de Renard, de Loutre, et quelquefois il s'en rencontre de noires, de Martre, de Blaireau et de Rat musqué, mais principalement de Castor qui est le plus grand de leur gain. On m'a dit que pour une année ils en avoyent emporté jusques à 22 000. L'ordinaire de chaque année est de 15 000. ou 20 000. à une pistole la pièce, ce n'est pas mal allé ; ayant icy quarante personnes et plus qui sont gagées et nourries, outre les frais de tout l'équipage des deux navires..." (Lalemant, 1626: 4, 5)

Entre 1620 et 1674, le monopole quasi permanent de la traite des fourrures au Canada changea de main à plusieurs reprises. Entretemps, les centres vitaux du commerce se déplacèrent peu à peu vers l'ouest (Trois-Rivières et Montréal), alors qu'au nord, vers la fin des années 1660, les Anglais intensifièrent leurs activités de traite à la Baie de James, concurrençant ainsi fortement les Français.

Sur le Saguenay et le lac Saint-Jean, les embouchures des rivières Chicoutimi et Métabetchouan auraient été utilisées comme postes à partir de 1650 environ (Voorhies 1930), probablement en raison de la baisse de l'importance de la traite à Tadoussac. Ces avant-postes permettaient ainsi aux commerçants de se rapprocher des Amérindiens.

4.3.3 Les Montagnais

Il est probable que tôt après la disparition des Iroquoiens du Saint-Laurent vers 1600, l'intérieur des terres du nord de Québec et à l'est du Saint-Maurice fut occupé et exploité par les Montagnais. La bande des Montagnais centrés à Tadoussac parcourait en effet, au cours de ses chasses d'hiver, de très grandes étendues de terrain, traversant même parfois sur la côte sud du fleuve jusque dans la vallée de la rivière Matane (Dumais 1979).

4.3.3.1 Premières mentions

La première mention claire de la présence de groupes montagnais dans la vallée du Saint-Laurent nous vient du récit d'exploration de Samuel de Champlain en 1603 lorsqu'il atteignit Tadoussac. Il y rencontra un groupe d'environ 1000 personnes de trois nations différentes, les Algonquins, les Etchemins et les Montagnais (Champlain 1973: 74). Ces deux premiers groupes s'étaient alliés aux Montagnais de Tadoussac dans le but de repousser des Iroquois (probablement des Mohawks) qui tentaient vraisemblablement d'obtenir le contrôle de la vallée du Saint-Laurent et ainsi de s'accaparer du monopole de la traite naissante des fourrures. Ces conflits avaient transformé la haute vallée du Saint-Laurent au-dessus de Tadoussac en une sorte de "no man's land" et Champlain affirme que:

> "Aussi que l'habitation des Trois Rivières serait un bien pour la liberté de quelques nations, qui n'osent venir par là, à cause desdicts Irocois leurs ennemis, qui tiennent toute la ditte rivière de Canadas [le Saint-Laurent] bordée..." (Champlain,1973: 95)

Néammoins, Tadoussac représentait alors un point stratégique pour la traite des fourrures, rôle commercial qui lui était probablement dévolu déjà à la période préhistorique, de par sa position de "terminus" d'un réseau de communication traversant l'intérieur du Québec et atteignant même le lac Supérieur (Trigger 1976: 213). Les Montagnais de Tadoussac étaient privilégiés par leur accès direct aux commerçants français. Ils pouvaient en effet utiliser le Saguenay pour atteindre différents groupes de l'intérieur des terres et leur échanger des biens de provenance européenne pour leurs pelleteries. Les Montagnais de Tadoussac assumèrent donc très tôt le rôle d'intermédiaires dans la traite des pelleteries, profitant des biens de consommation qu'ils échangeaient contre des fourrures qu'ils n'avaient pas à piéger en totalité. Champlain nous donne un aperçu de la connaissance qu'avaient les Montagnais de Tadoussac de l'intérieur des terres ainsi que de l'étendue de leur réseau commercial:

> "Ils me firent rapport qu'ayant passé le premier sault [sur le Saguenay], d'où vient ce torrent d'eau, ils passent huict autres saults, puis vont une journée sans en trouver aucun, puis passent autres dix saults, & viennent dedans un lac [lac Saint-Jean], où ils font deux jours à repasser; en chasque jour ils peuventfaire à leur aise quelques douze à quinze lieuës. Audit bout dv lac, il y a des peuples qui sont cabannez, puis on entre dans trois autres rivières, quelques trois ou quatre journées dans chascune; ou, au bout desdittes rivières, il y a deux ou trois manières de lac d'où prend la source du Saguenay, de laquelle source jusques

> audict port de Tadoussac il y a dix journées de leurs canots. Au bord desdittes rivières, il y a quantité de cabannes, où il vient d'autres nations du costé du Nort, trocquer avec lesdits Montagnés des peaux de castor & martre, avec autres marchandises que donnent les vaisseaux français aux dits Montagnés. Lesdits Sauvages du Nort disent qu'ils voyent une mer qui est salée [baie d'Hudson]." (Champlain 1973: 85, 86)

Les Montagnais de Tadoussac tenaient à conserver leurs prérogatives d'intermédiaires dans ce commerce, comme en fait foi ce passage de Champlain: "j'ay désiré souvent faire ceste descouvertures, mais je n'ay peu sans les sauvages, qui n'ont voulu que j'allasses avec eux ny aucuns de nos gens..." (Ibid: 292)

4.3.3.2 Les groupes montagnais méridionaux au XVIIe siècle

Nous avons déjà vu que Champlain avait rencontré un groupe important de Montagnais centrés à Tadoussac à l'été de 1603, alors que des hostillités ouvertes entre cette bande et des Iroquois (probablement Mohawks) de la haute vallée du Saint-Laurent. Vingt-trois ans plus tard, les Montagnais de Tadoussac avaient réoccupé les rives du Saint-Laurent jusque vis-à-vis Québec:

> "Ez autres six mois de l'année, vingt ou trente [familles] s'assemblent sur le bord de la Rivière [Saint-Laurent] prés de notre habitation [Québec], autant à Tadoussac, et autant à quarante lieues au dessus de nous, et là ils vivent de la chasse qu'ils ont faicte l'hyver, c'est à dire de viande d'Orignac boucanée, et de vivres qu'ils ont traictés avec les Français." (Lalemant, 1626: 4)

Leur séjour estival sur la côte ou sur la rive du Saint-Laurent leur permettait d'ailleurs de pratiquer la pêche de plusieurs espèces de poissons et de mammifères marins. C'est surtout l'anguille qui, au cours de l'automne, faisait l'objet d'une exploitation intensive. Le père Le Jeune nous parle des Montagnais établis à l'automne près de Québec en 1633:

> "La quantité d'anguilles qu'ils prennent en ce temps là est incroyable: je ne voyais autre chose dedans et dehors leurs cabanes. ... car les Sauvages n'ont point d'autres mets pour l'ordinaire que celuy-là, jusques à ce que les neges soient grandes pour la chasse de l'Orignac." (Lejeune 1633: 2)

Au nord des Montagnais de Tadoussac et de Québec, vivait une autre "Nation" qu'on appelait au XVIIe siècle les Porcs-Epics. C'est le père jésuite DeQuen qui prit contact avec eux pour la première fois lorsqu'il remonta le Saguenay au mois de juillet 1647:

> "... nous commançasmes icy à descendre dans le lac Piouagamik [lac Saint-Jean], sur les rives duquel habite la nation du Porc-Epic que nous cherchions." (Lalemant, 1647: 65)

Cette bande semble s'être réunie cet été là à l'embouchure de la rivière Métabetchouan. Malheureusement, le missionnaire ne nous a pas donné dans sa relation une indication du nombre de personnes qui y étaient rassemblées. Parlant des ressources poissonneuses du lac Saint-Jean, il affirme que:

> "... il est profond et fort poissonneux, on y pesche des brochets, des perches, des saumons, des truites, des poissons dorés, des poissons blancs, des carpes et quantité d'autres espèces." (Ibid: 65).

Le père de Quen remonta de nouveau le Saguenay jusqu'au lac Saint-Jean en 1650 et 1652. Nous apprenons peu de choses des Montagnais Porc-Epic entre cette date et 1672, alors que le père Albanel fit escale au lac Saint-Jean, en route vers la baie d'Hudson. Il nous apprend que:

> "... les Sauvages qui y font leur résidence s'appellent Kakouchac, prenant leur nom du mot Kakou, qui en leur langage signifie porc-épic..." (Dablon, 1672: 44)

La situation géographique privilégiée du lac Saint-Jean qui en faisait une plaque tournante commerciale très importante est attestée par ces remarques des missionnaires Jésuites:

> "... il [le lac Saint-Jean] se nourrit des eaux d'une quinzaine de rivières ou environ, qui servent de chemin aux petites nations qui sont les terres pour venir pescher dans ce lac, et pour entretenir le commerce et l'amitié qu'elles ont par entre elles." (Lalemant 1647: 65).

> "... c'estait [le lac Saint-Jean] autrefois l'endroit où toutes les Nations qui sont entres les deux Mers, de l'Est et du Nord, se rendaient pour faire leur commerce; j'y ay vu plus de vingt Nations assemblées. Les Habitans ont esté extrêmement diminuez par les dernières guerres qu'ils ont eues avec l'Iroquois, et par la petite vérole, qui est la peste des Sauvages; maintenant ils commencent à se repeupler par des gens des Nations estrangeres, qui y abordent de divers costez, depuis la paix." (Albanel in Dablon, 1672: 44)

Les nations les plus importantes dont les territoires étaient attenants à celui des Porcs-Epicsétaient les Attikamègues et les "Misstassirinins" dont Albanel rencontra des détachements au nord du lac Saint-Jean le 17 septembre 1672 (ibid: 44).

4.3.4 La traite des fourrures dans le domaine du roi

4.3.4.1 Au XVIIe siècle

C'est après l'abolition de la Compagnie des Indes Occidentales en 1674 que le roi de France donna un nouveau statut à la grande région du Saguenay en la transformant en un "Domaine royal". Ce territoire devenait réservé sous bail à des concessionnaires et des revenus devaient être versés directement à la caisse du roi. D'abord assez vaguement définie géographiquement, cette étendue de pays fut cartographiée de plus en plus précisément à mesure que les connaissances acquises des Indiens et des Blancs qui y avaient pénétré, se multiplièrent. C'est ainsi qu'en 1731 le père Laure, jésuite, dressa une carte remarquablement élaborée pour l'époque, couvrant la rive nord du Saint-Laurent à partir du lac Saint-Pierre jusqu'à la région de Moisie, ainsi que tout l'intérieur des terres du versant du Saint-Laurent, en plus du lac Mistassini et de la rivière Rupert. Cette carte contient un nombre important de toponymes montagnais et localise les aires de quelques-unes des bandes de cette nation.

C'est en 1732 que de la Chesnaye et Normandin furent chargés de faire le relevé des limites naturelles du Domaine du roi, en raison du non-respect des frontières de la part d'Indiens des régions limitrophes ainsi que de contrebandiers qui venaient y faire la traite clandestinement. A l'ouest, cette limite correspondait à la ligne de partage des eaux entre le bassin du Saint-Maurice et celui du lac Saint-Jean. A l'est, c'est le cap

des Cormorans, deux lieues plus bas que la rivière Moisie qui représentait la limite. Au sud, la frontière était une ligne droite qui partait de la pointe nord-est de l'Île aux Coudres jusqu'à la source de la rivière Métabetchouan. Au nord, le domaine s'étendait indéfiniment. (Tremblay, 1968: 194)

Au XVIIe siècle, les postes les plus importants du Domaine du roi étaient:

- Chicoutimi: ce poste de traite fut établi de façon permanente par le concessionnaire Nicholas Oudiette en 1676. Il y fait construire une chapelle et une maison servant de magasin. Ce poste avait été construit à la confluence du Saguenay et de la rivière Chicoutimi, à l'endroit où le Saguenay cesse d'être navigable.

- Métabetchouan: ce poste, comme celui de Chicoutimi, fut établi de façon permanente en 1676, avec la construction d'une chapelle et de deux maisons à l'embouchure de la rivière Métabetchouan sur le lac Saint-Jean. Quoique d'accès beaucoup plus difficile pour les Européens que Chicoutimi, il était situé à un point stratégique de ralliement estival de plusieurs groupes amérindiens. (Tremblay, 1968: 1510)

- Ashuapmouchouan: ce poste fut construit en 1690 sur la rive du lac Chigobiche, un élargissement de la rivière Ashuapmouchouan. Il comprenait deux bâtiments en pieux debout , soit une maison et le magasin. (Voorhies, 1930: 32; Tremblay, 1968: 154)

4.3.4.2 De 1700 à 1760

Avec le développement des postes de la baie d'Hudson à partir de 1660 environ, le nombre d'Indiens qui parcouraient de grandes distances vers le sud jusqu'aux rivières du bassin du lac Saint-Jean diminua de beaucoup. Des postes de traite comme Nekoubau, Métabetchouan, Ashuapmouchouan* furent bientôt pratiquement abandonnés (Tremblay, 1968: 172) entre 1700 et 1720. Les postes du Saguenay ne furent alors utilisés que par les bandes montagnaises locales. On peut mentionner aussi une baisse possible des stocks d'animaux à fourrure comme facteur de déclin des activités de traite à la suite d'une exploitation trop intensive.

En 1718, le commerce du Domaine du roi passa aux mains de la Compagnie d'Occident pour 25 ans à venir. Son administrateur, François-Etienne Cugnet , rétablit jusqu'à un certain point les activités de traite en contrôlant de façon plus serrée le commerce illégal. En 1725, Cugnet achetait la seigneurie de La Malbaie pour l'intégrer au Domaine royal. Il y fit aménager une ferme destinée à pourvoir à l'approvisionnement des différents postes de traite et en 1730 elle comprenait déjà 70 têtes de bétail (Tremblay, 1968: 192). Cette ferme n'atteignit cependant jamais son seuil de rentabilité.

Entre 1720 et 1740, certains postes de l'intérieur connurent une certaine reprise sous l'initiative de commis tels que les frères Dorval qui réussirent à attirer des Indiens à Mistassini et Nekoubau, (Ibid: 196) probablement en offrant de meilleures conditions d'échange que les Anglais à la baie d'Hudson. Pendant

* Le premier situé au lac Nécouba, le second à l'embouchure de la rivière Métabetchouan dans le lac Saint-Jean et le troisième au lac Chigobiche, à environ 90 milles de l'embouchure de l'Ashuapmouchouan.

cette période, Chicoutimi constituait le poste pivot où étaient acheminées les fourrures. On y en achemina pour plus de 40000 livres certaines années (Ibid: 196).

4.3.4.3 L'extension de la traite vers l'ouest

La disparition rapide des Iroquoiens de la vallée du Saint-Laurent à la fin du XVIe ou début du XVIIe siècle favorisa l'expansion vers l'ouest de la traite des fourrures. Au moment où Champlain pénètre dans cette région en 1603, les Iroquoiens que Cartier avait décrits en détail en 1535 avaient disparu des rives du Saint-Laurent, comme nous l'avons vu plus haut.

Cette évacuation du couloir du Saint-Laurent aura contribué dans une certaine mesure à l'extension du commerce des pelleteries dans la vallée du Saint-Laurent et sur le cours supérieur de ses principaux tributaires, notamment le Saint-Maurice et l'Outaouais. Cette dernière rivière constituait en effet une voie fluviale d'une importance majeure qui débouchait, via des bassins secondaires sur la Huronie et sur d'immenses territoires de forêt boréale au sud de la Baie James. La nécessité de maintenir ouverte la voie du Saint-Laurent conduisit inévitablement les Français à solliciter des alliances avec des Amérindiens. Ces alliances militaires s'imposèrent d'elles-mêmes aux Français qui entrevoyaient dans celles-ci l'opportunité d'accroître et d'étendre le commerce des fourrures tout en leur permettant de poursuivre l'exploration du territoire. Elles visaient essentiellement à maintenir de bonnes relations avec les populations algonquiennes qui occupaient

le nord du Saint-Laurent car les fourrures qui provenaient de ces régions étaient de meilleure qualité que toutes autres et étaient plus faciles d'accès (Trigger, 1976). De cette façon, Champlain fut amené à combattre les Iroquois aux côtés de ses alliés:

> "Sur quoy i'aduifay qu'il eftoit tres neceffaire le les affifter, tant pour les obliger d'avantage à nous aymer, que pour la facilité de mes entreprifes & defcouvertures, qui ne fe pouvoient faire en apparence que par leur moyen, & auffi que cela leur feroit comme un acheminement, & préparation pour venir au Chriftianifme, en faveur dequoy ie me refolu d'y aller recognoiftre-leurs païs, & les affifter en leurs guerres, afin de les obliger à me faire veoir ce qu'ils n'avoient tant de fois promis" (Champlain, 1973: 898, 899).

Les Algonquins et les Hurons contrôlant la voie de l'Outaouais s'allièrent donc aux Français et tentèrent de maintenir cette voie ouverte. Cette situation plaçait les Iroquois dans une position désavantageuse, d'autant plus que leur territoire, situé au sud du lac Ontario, était beaucoup moins pourvu en animaux à fourrure. Les Iroquois effectuèrent donc un blocus du cours inférieur de l'Outaouais et du Haut-Saint-Laurent afin de détourner le commerce des fourrures vers les Anglais avec lesquels ils s'allièrent.

La première partie du XVIIe siècle est donc marquée par la lutte entre d'une part, les Iroquois et d'autre part, les Français et leurs alliés autochtones, pour le contrôle de l'Outaouais (Innis, 1936). Dans ce contexte, Champlain, en 1613

et 1615, entreprit des voyages dans la vallée de cette rivière afin d'établir des relations commerciales avec les Hurons. Comme nous l'avons vu précédemment, les Algonquins qui occupaient la vallée de l'Outaouais, agissaient jusque-là en tant qu'intermédiaires entre les Hurons et les Français et s'opposèrent au développement du commerce entre ces derniers. En effet, dès 1609, les Algonquins (Allumettes ou Kichespirini) tentèrent d'empêcher les Hurons de se rendre commercer sur le Saint-Laurent et en 1613, s'opposent à ce que Champlain se rende chez les Nipissing (Champlain, 1973: 310-319). Selon Heidenreich (1971: 458):

> "This can be interpreted as meaning that until the contact period Nipissing, and therefore Huron connections with the eastern Algonquian bands, the Montgnais and the St. Lawrence valley, were through a series of niddlemen, notably the Allumette. Travel accross the territory of the Algonquian Ottawa River groups was dicouraged."

Ainsi ce n'est qu'à son deuxième voyage, en 1615, que Champlain put définitivement se rendre chez les Nipissing et les Hurons. Ces populations, compte tenu de leur position, devinrent à leur tour intermédiaires entre les Français et les populations avoisinantes:

> "The Huron, therefore, acted as middlemen primarily to the Petun, Neutral and some of the Georgian Bay Ottawa, while the Nipissing traded to the north to the Cree and other Angonquian groups. Both Nipissing and Huron seemed to have traled together in the area of the upper Ottawa and Dumoine Rivers" (Heidenreich, 1971: 249).

L'exploitation intensive de certaines espèces animales, notamment le castor, provoqua la disparition rapide de ces animaux dans les régions adjacentes au Saint-Laurent, particulièrement à proximité des établissements français. Cette situation affaiblit considérablement le rôle des Montagnais et des Algonquins dans la traite des fourrures (Innis, 1936: 28). On assiste donc à un déplacement graduel des activités commerciales, de Tadoussac vers le haut de la vallée du Saint-Laurent.

En 1640, fut fondée la Société de Notre-Dame de Montréal, qui obtint de la Compagnie des Cent-Associés la concession de la partie nord-est de l'île de Montréal pour y fonder Ville-Marie en 1642. La fondation de celle-ci amena des transformations considérables dans le commerce des fourrures. Montréal prit de l'ampleur au dépens de Tadoussac et par la suite servit de comptoir pour la partie centrale du Canada, en même temps qu'elle devint le centre d'organisation des expéditions d'exploration et leur fournit les vivres et les équipements propres à leurs fins.

Tout au cours de la seconde moitié du XVIIe siècle, la haute vallée du Saint-Laurent fut le théâtre d'une guerre de guérilla de la part des Iroquois dont l'objectif était la prise du contrôle de cette voie fluviale à des fins commerciales.

La bataille pour le contrôle des voies du Saint-Laurent et de l'Outaouais conduisit donc à une lutte à finir entre les Iroquois et les populations alliées aux Français et provoqua finalement la dispersion des Algonquins et des Hurons, vers

le milieu du XVIIe siècle. Cette situation favorisa l'expansion du commerce des fourrures avec les populations nordiques (Innis, 1930). Cependant, cette expansion des activités commerciales était limitée par deux niveaux de compétition: au nord, par les activités anglaises à la baie d'Hudson et au sud, par les Iroquois, les Anglais et les Hollandais qui entretenaient une vive concurrence. La nécessité d'assurer une certaine continuité dans l'approvisionnement des fourrures qui avait été continuellement perturbé par les offensives iroquoises, conduisit les Français à aller attaquer les Iroquois sur leur propre territoire. Ces raids en territoire iroquois vers les années 1665 et 1666 permirent la réouverture temporaire de la voie de l'Outaouais mais on devra attendre jusqu'en 1701 avant de voir la fin des hostilités qui opposaient Français et Iroquois.

L'établissement de la compagnie anglaise de la Baie d'Hudson à la baie d'Hudson vers les années 1670, provoqua une vive compétition qui privait les Français d'une source importante d'approvisionnement. La baie James et les territoires adjacents revêtaient une importance stratégique fondamentale pour les commerçants français qui obtenaient de ceux-ci de grandes quantités de fourruresde très haute qualité. La période qui suit sera donc marquée par une lutte entre les Anglais et les Français pour le contrôle de l'Outaouais supérieur.

4.4 LES AMÉRINDIENS À LA PLACE ROYALE

Le rapport final d'analyse du site CeEt-9 (Habitation de Champlain) n'ayant pas encore été déposé, il nous a été impossible de brosser un tableau d'ensemble très détaillé de l'occupation amérindienne de la Place Royale. Nous avons dû nous en tenir aux rapports préliminaires de Girouard (1979) et Mandeville (1980).

Il semble que les amérindiens qui ont fréquenté la "Pointe de Québec" étaient pour la plupart des nomades du Sylvicole moyen. Ils y pratiquaient des activités de subsistance saisonnière (chasse, pêche) et y installaient leurs habitations temporaires. Plus tard des Iroquoiens appartenant au groupe des Stadaconiens y ont mené le même type d'activités (Girouard, 1979: 6). Les fouilles archéologiques ont mis en évidence que le site n'a pas été occupé de façon continue, qu'il y a eu des modifications dans la technologie utilisée par les occupants et que ces derniers ont eu des contacts et des échanges avec les Européens puisqu'on y retrouve des objets de fer, de cuivre et de verre (Girouard, 1979: 6).

Les principales composantes artefactuelles du site sont la poterie, les outils lithiques, les outils sur os et les écofacts. Les archéologues y ont également relevé des traces d'établissement (32 foyers, 97 traces de piquet, 21 fosses à déchets) ainsi que deux fosses funéraires regroupant 10 individus.

Il est probable que les groupes amérindiens aient cessé très tôt de fréquenter l'endroit lors de leurs déplacements saisonniers puisque les Européens y ont érigé leurs installations permanentes. Ceci ne les a toutefois pas empêchés de venir échanger leurs fourrures contre des biens manufacturés.

5.0 LE CONTEXTE EN NOUVELLE-FRANCE

5.1 LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS (1600-1630)

Il faudra attendre Champlain pour qu'un établissement permanent s'installe en Nouvelle-France après la tentative de La Roche à l'Ile de Sable (1599-1603) et celle de Chauvin à l'été 1600 à Tadoussac. Lors de son premier voyage en 1603, Champlain remonte le Saint-Laurent et explore le Saguenay pour le compte de Aymar de Chaste, le titulaire du monopole du commerce. Il reviendra en 1604 avec 120 hommes de métier s'établir dans la Baie de Fundy, en Acadie. Le premier hivernement se fait dans l'"habitation" construite à l'Ile Sainte-Croix. L'année suivante, on construit à Port-Royal une nouvelle "habitation" ("Une petite colonie, un établissement qu'on va faire en des lieux déserts et inhabités" Dictionnaire de Trévoux, éd. de 1771). Mais la colonie acadienne doit repasser en France en 1607, le monopole de De Monts ayant été révoqué. Poutrincourt continuera d'exploiter le domaine acadien pendant qu'au sud, une colonie anglaise commence à s'établir en Virginie anglaise, à Jamestown. Mais l'invasion des colons virginiens en 1613 anéantit les établissements de Port-Royal et de Saint-Sauveur.

De Monts, dont le privilège commercial a été renouvelé pour une année seulement (1608) se laisse convaincre par Champlain de s'établir non plus en Acadie mais sur le Saint-Laurent. On construit à nouveau une "habitation", mais des vingt-huit personnes qui hivernent à Québec, il en mourra une vingtaine du scorbut et de la dysenterie.

A la fin de 1611, l'"habitation"de Québec est aux mains des marchands de La Rochelle qui y entreposent des marchandises de traite.

> "Certes, Québec ne demeure pendant plusieurs années qu'un entrepôt à fourrures autour duquel gravitent les employés de la traite et les indigènes, entrepôt que 140 milles séparent de sa base maritime, Tadoussac. Jusqu'en 1615, Québec ne consiste à vrai dire qu'en une "habitation" et en un magasin de traite; la colonie vit exclusivement sous le signe du commerce." (Trudel, 1967: 30.)

Avec l'établissement de la Compagnie du Canada, formée de marchands de Rouen et de Saint-Malo, qui devait transporter six familles de colons et payer les appointements de Champlain en échange du monopole de la traite sur le Saint-Laurent en amont de Matane, la colonie française voit arriver ses premiers missionnaires. Les Récollets construisent à Québec une chapelle et un couvent.

Mais malheureusement la Compagnie du Canada était plus préoccupée de commerce que de colonisation. Les effectifs de la colonie atteignent à peine cinquante personnes en 1615 et le nombre n'augmentera que très lentement: la Compagnie de Caën qui succède à la Compagnie du Canada en 1620, s'engageait à n'établir que six familles de colons pendant les quinze années que durerait son monopole et il semble bien que ces engagements n'aient pas été respectés. Un seul immigrant est venu se fixer à Québec: Louis Hébert en 1617.

> "la colonie de Québec, après 20 ans d'existence, ne compte encore qu'environ 70 personnes: une seule famille y est fixée à demeure et la terre n'y a pas encore été ouverte par la charrue." (Trudel,1967: 31)

À la prise de Québec par les frères Kirke en 1629, presque tous les habitants préféreront rentrer en France sauf une vingtaine de personnes.

5.2 LES DÉVELOPPEMENTS

5.2.1 Les activités économiques

Pour renverser cette situation, Richelieu forme en 1627 une puissante compagnie de commerce dont il est lui-même l'un des actionnaires: la Compagnie de la Nouvelle-France (ou des Cent -Associés). Il concède à la compagnie une seigneurie qui comprend toute l'Amérique du Nord, de la Floride au Pôle Nord avec le monopole des fourrures à perpétuité, et le monopole de tout commerce pour quinze années. Les buts poursuivis étaient de "peupler le pays de naturels français, exploiter le commerce de l'Amérique et amener les indigènes à la religion chrétienne et à la vie civile". (Trudel, 1967: 31)

Déjà 400 immigrants s'embarquent pour la Nouvelle-France. Mais le bateau qui les amenait sera capturé près de Gaspé par les frères Kirke. Les trois années de régime anglais (1630-1632) brisent l'élan de la Compagnie de la Nouvelle-France. L'immigration fonctionne au ralenti, et encore est-il l'oeuvre de communautés religieuses plus que celle de la Compagnie. En 1645, elle doit céder son monopole aux mains de la Communauté des Habitants, une compagnie formée de Français établis au pays. Mais le marché de la fourrure est fortement influencé par le climat de guerre avec les nations iroquoïennes.

De nouvelles mesures seront entreprises à partir de 1663 par Louis XIV pour favoriser le développement de la Nouvelle-France: la création d'un gouvernement royal chargé d'administrer la colonie. Le gouverneur et l'intendant sont les deux têtes dirigeantes dans ce nouveau projet de société.

Dès les débuts, un grand intendant, Jean Talon, jeta les bases d'un développement agricole, industriel et commercial. L'immigration augmente, l'agriculture se développe à un rythme surprenant. Le Roi établit un chantier de construction navale à Québec sur la rivière Saint-Charles. D'autres industries secondaires (forges, goudronneries, corderies, voileries) sont mises sur pied et leur production est acheminée vers le chantier de construction navale.

Mais le séjour de Talon au pays est trop court. Après son départ en 1674, les industries périclitent en partie parce que ses successeurs n'ont pas la même envergure et peut-être surtout en raison des politiques économiques de la métropole pour qui la colonie n'existe qu'en fonction des besoins de la métropole.

> "Il faut revenir à l'économie d'avant Talon, à celle qui a fait le désespoir de Champlain: l'économie à fourrures". (Trudel,1967: 36)

Et le commerce de fourrures est justement en plein déclin en cette fin du XVIIe siècle. Le marché européen est saturé.

> "L'année 1700 n'est donc pas seulement une étape, elle marque un tournant fondamental dans l'économie de la Nouvelle-France. La monoproduction de la fourrure ne pouvait plus assurer le développement du pays, ni fournir de l'emploi à tous".
> (Mathieu, 1981: 27)

L'évolution de la colonie pendant les vingt premières années du XVIIIe siècle se fait dans un climat perturbé. La guerre de succession d'Espagne entraîne de nombreuses conséquences dont la plus grave pour la Nouvelle-France est sans doute le non-paiement par le Roi des lettres de change tirées sur le trésor de la Marine. La faillite de la monnaie de papier, les dépenses militaires très élevées, les affrontements armés et soutenus sur tous les fronts, à la baie d'Hudson, en Acadie, à Terre-Neuve, et le désastreux traité d'Utrecht en 1713 marqueront le sort de la Nouvelle-France.

Par contre, la stabilité relative des vingt années de paix qui suivront apportera de nombreux développements notamment en agriculture. L'industrie connaîtra également un nouvel essor pendant cette période qui voit la réouverture du chantier de construction navale royale à Québec et qui entraîne de nouveaux développements aux Forges du Saint-Maurice. Les pêches sont également en réel progrès: en 1739, elles représentaient 9% des exportations de la colonie, pour 18% de produits agricoles. Les pelleteries sont toujours, et de loin, la principale exportation (70%). Le secteur industriel est sous-représenté avec 0.5% en bois et 1.3% en fer (Hamelin, 1960: 33).

Ces développements, apportés en partie en raison d'un climat de paix, seront suivis d'un net état de régression. La guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et la guerre de Sept Ans (1756-1763) ne permettront pas de continuer ce mouvement de relance amené par l'intermède de paix.

> "Si de maigres succès sont à porter à l'actif du secteur agricole - car que représentent exactement 200,000 arpents de terre en culture après 130 ans de colonisation? -, la mise en exploitation des ressources naturelles du pays se solde par un échec. En 1760, la Nouvelle-France n'est encore qu'un embryon de la colonie commerciale rêvée par Champlain, en 1618."
> (Hamelin, 1960: 34)

5.2.2 Les développements démographiques

Après la conquête de Québec par les Kirke, la population de la colonie du Saint-Laurent était tombée à une vingtaine d'habitants. En 1632, la colonie est rendue à la France et l'immigration reprend lentement.

On évalue la population de la Nouvelle-France à 2 500 habitants en 1663 (dont 300 à 400 habitants en Acadie). La moitié de ce nombre proviendrait de l'immigration et l'autre moitié de l'accroissement naturel. "On calcule qu'entre 1608 et 1640, 296 Français auraient émigré au Canada. Pour la période suivante (1640-1660), 964." (Lacoursière, 1969: 78)

L'établissement des soldats du régiment Carignan-Sallières, l'arrivée des filles du Roi et une politique de mariage rapide apportèrent un essor démographique considérable. De 1665 à 1672, 2 500 immigrants viennent s'installer en Nouvelle-France. Ces immigrants sont jeunes, en âge de fonder une famille. On rapporte que les 290 mariages contractés entre 1661 et 1670 ont donné plus de 2 000 naissances soit près de sept enfants par familles. (Mathieu, 1981: 27)

Avec les développements de l'agriculture, la population rurale augmente sans cesse tandis que la proportion de la population urbaine diminue constamment.

Proportion de la population urbaine

Année:

1665-1666 = 36,5%
1681 = 28,6%
1698 = 23%

Population rurale

1665-1666 = 2 043 habitants
1681 = 6 914 "
1698 = 7 526 "
1706 = 12 611 "

(Chiffres cités par Mathieu. 1981: 27)

En 1685, on évalue que seulement 20% de la population de la colonie est domiciliée dans l'une des trois villes, Québec, Montréal ou Trois-Rivières.

Colonie	10 725 habitants	(100%)
Québec	1 205 habitants	(11,2%)
Montréal	724 habitants	(6,8%)
Trois-Rivières	227 habitants	(2,1%)

(Chénier, 1979 : 409)

Québec est donc la ville la plus peuplée de la Nouvelle-France. Dès 1666, sa population (547) représente 17% de celle de la colonie (3215). Cette importance diminue au fur et à mesure que Montréal se développe et que les campagnes se peuplent de colons. En 1681, Québec (1345 hab.) représente encore 13,9% de la population de la colonie (9677 hab.). Sept ans plus tard, ce pourcentage aura encore baissé à 13,7% même si la population de la ville a augmenté en chiffres absolus (1407 habitants). (Chénier, 1979: 409)

C'est à Québec, capitale de la Nouvelle-France, qu'on retrouve le plus important état-major de la colonie, la plus forte garnison de ville, l'administration la plus complète et la plus diversifiée, le plus grand nombre de communautés et d'édifices religieux en Nouvelle-France. (Chénier, 1979: 206) Par le fait même, Québec est la capitale financière de la colonie: lieu du commerce avec l'Europe, lieu de perception des impôts, sous la forme des droits d'entrée et de sortie.

Le tableau suivant récapitule les données démographiques du XVIIe siècle. Les renseignements qu'il contient proviennent de Recensement du Canada, 1870-1871.

Figure 5

POPULATION DE LA NOUVELLE-FRANCE (C.F. RECENSEMENT DU CANADA, 1870-71)

1608	:	28	(Champlain, Laverdière, III; 76)
1620	:	60	(" " VI; 8)
1628	:	76	(" " VI; 205-231)
1629	:	117	(" " VI; 320)
1641	:	240	(Douiller, éd. 1808; 31 / Relation de 1642; 36)
1653	:	2000	(Mère Marie de l'Incarnation, Lettres historiques XLVIII)
1663	:	2500	/ 800 à Québec (Leclercq, éd. 1691, vol. II; 4 et 66/Boucher, éd., Can.; 61)
1665	:	3215	(Recensement du Canada)
1667	:	3918	(" " ")
1668	:	6282	(Archives de Paris)
1673	:	6705	(" " ")
1675	:	7832	(" " ")
1676	:	8415	(" " ")
1679	:	9400	(Recensement du Canada)
1680	:	9719	(Archives de Paris)
1681	:	9677	(Recensement du Canada)
1683	:	10251	(Archives de Paris)
1685	:	12263	(Recensement du Canada)
1686	:	12373	(" " ")
1688	:	11562	(" " ")
1692	:	12431	(" " ")
1695	:	13639	(" " ")
1698	:	15355	(" " ")

La population de la Nouvelle-France atteindra le chiffre de 70,000 habitants à l'époque de la Conquête. L'Amérique anglaise est vingt fois plus peuplée que l'Amérique française en 1760. Alors que la France est deux fois plus peuplée que l'Angleterre, cette dernière a peuplé ses colonies américaines beaucoup plus rapidement. On estime que la population française en Nouvelle-France n'a jamais représenté plus de 6 pour cent de la population totale des colonies anglaises d'Amérique (soit 10,000 en 1680). Cette proportion serait tombée à quatre pour cent en 1760 (soit 70,000 habitants) (Lacoursière, 1969: 166)

> "En 1760, un Français sur 285 vit en Amérique du Nord, alors qu'un Anglais sur six vit dans les colonies anglaises voisines". (Lacoursière, 1969: 179)

5.3 LES GUERRES IROQUOISES

L'alliance que Champlain contractait avec la Huronnie lors de son établissement à Québec visait à s'attirer les faveurs d'une puissante nation qui fournissait les traiteurs français depuis leur arrivée en terre d'Amérique. La contre-partie de cette alliance signifiait que la neutralité était impossible. En 1609, le premier affrontement contre les Iroquois auquel participa Champlain allait déclencher un état de guerre plus ou moins constant qui se terminera près d'un siècle plus tard, par la grande paix de Montréal (1701).

Le commerce des fourrures était au centre de ces affrontements: la Huronnie, fournisseur des commerçants français, régnait dans la vallée du Saint-Laurent. Les Iroquois étaient fournisseurs des Hollandais, établis à Fort-Orange (Albany) et leur territoire se situait plus à l'ouest, dans la région des Grands-Lacs. Les Iroquois élimineront les nations huronnes en quelques années, devenant maîtres des lieux d'approvisionnement en fourrures et en cherchant à obtenir des meilleures conditions d'échange des Français ou des Hollandais.

Pendant tout le XVIIe siècle, on peut constater quelques périodes où les affrontements sont de plus en plus fréquents et meurtriers:

1641 à 1645: Attaques fréquentes contre Ville-Marie et Trois-Rivières.

1648 à 1653: Destruction systématique de la Huronnie. Les Hurons, "déjà décimés par les maladies des Blancs, brûlés par l'eau-de-vie et habitués à se reposer sur l'assistance militaire des Français, ne constituent déjà plus qu'un groupe ethnique décadent. Les Iroquois vont rapidement l'annihiler" (Trudel, 1967:33). Venus se réfugier dans l'île d'Orléans, ils seront poursuivis par leurs ennemis. Les derniers survivants viendront chercher refuge au fort Saint-Louis.

Une période de paix s'amorce en 1653 mais à peine cinq ans plus tard, les hostilités reprennent.

1658-1660: Les nations iroquoises font même le projet de s'emparer du gouverneur. Montréal, aux avant-postes de cette guérilla, est menacé de toutes parts. Les pelleteries se rendent à Québec sans passer par Ville-Marie.

Cet épisode de la guerre prendra fin au Long-Sault en 1660. Les gouvernants de l'époque attribuent à Dollard des Ormeaux le salut du pays. Mais les attaques se poursuivent. En 1665, le Roi envoie le régiment Carignan-Salières dans le but de mater les Iroquois. De 1200 à 1300 soldats bien entraînés marchent sur l'Iroquoisie. La paix est conclue en 1667. Elle durera dix-sept ans. Cette période de stabilité apportera de nombreux développements dans les secteurs agricoles car l'un des effets directs de la guérilla iroquoise était de paralyser la colonisation, en rendant trop dangereux tout défrichement à l'extérieur des postes fortifiés.

"Dans la seule année 1672, les autorités concèdent 46 seigneuries, le plus haut total annuel jamais atteint dans toute l'histoire du régime seigneurial (Trudel, 1967: 35)

Cette paix sera rompue en grande partie par la faute des gouverneurs La Barre et Denonville. Cette fois, le véritable ennemi est l'Anglais qui dresse les Iroquois contre les Français. La véritable raison est, encore une fois, le commerce des fourrures. Denonville entreprend un raid contre les Tsonnontouans en 1687, incendiant villages et récoltes. Son but était d'empêcher les Anglais et les Iroquois de s'emparer du contrôle sur le commerce des fourrures de l'Ouest. Les Iroquois ripostent en 1689 par le massacre de Lachine, faisant 24 victimes et une quarantaine de prisonniers (Lacoursière.1969: 117). En 1696, Frontenac, à la tête de 2000 hommes marche contre le village des Onontagués et des Onneyouts. Il semble que ce dernier raid incita les Iroquois à rechercher la paix. Les premières négociations sont entreprises en 1699 et enfin la paix de Montréal sera signée en 1701. Les Iroquois s'engagent alors à demeurer neutres advenant une guerre franco-anglaise, "les premiers à souffrir de cette entente sont les marchands de la Nouvelle-Angleterre qui n'ont plus la protection iroquoise dans leurs contacts commerciaux avec l'Ouest. Les compagnies de traite de la région de New-York subiront des pertes financières considérables. (Lacoursière, 1969: 126)

5.4 ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE EN NOUVELLE-FRANCE

5.4.1 Le climat, facteur déterminant de l'économie

La population de la Nouvelle-France se retrouve principalement regroupée le long du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal. Le fleuve, seule voie de communication avec l'Atlantique, est gelé pendant six mois de l'année. De plus, la dureté du climat ne permet la culture que de quelques céréales robustes telles que le blé et encore les années de mauvaises récoltes seront assez fréquentes.

Les colonies anglaises d'Amérique, par contre, jouissent d'un climat varié où il est possible de cultiver à peu près n'importe quoi. Les populations se sont établies près de la mer pour bénéficier de ports ouverts à longueur d'année. Le commerce extérieur y est forcément plus facile n'étant pas à la merci d'une saison de navigation de six mois.

Malgré ces facteurs d'ordre climatique, Québec a néanmoins su profiter de son emplacement stratégique: le fleuve, en amont de Québec, devient périlleux pour les gros bâtiments. La navigation n'y est sécuritaire que pour les pilotes expérimentés et les embarcations ne jaugeant pas plus d'une centaine de tonneaux.

En conséquence, Québec devint un port de transbordement, un lieu de distribution des marchandises expédiées vers l'ouest, vers Montréal qui constitue, à son tour, le principal lien avec les pays d'en haut, ceux du sud (les colonies américaines) et les pays de l'ouest (via les Grands Lacs). Si Montréal, ville de l'intérieur, est au centre de cet "hinterland démesuré" (Dechêne, 1974: 131), Québec présente plutôt l'image d'une ville ouverte sur l'Atlantique, sur l'Europe, et, via les relations avec la métropole, sur le monde.

La position géographique et le climat ont donc été déterminants dans le développement économique des deux colonies américaines. Ce ne sont sûrement pas les seules raisons de l'écart considérable qui sépare la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, la structure économique étant plus déterminante encore, mais il nous faut constater que le climat est moins hostile au sud.

5.4.2 "Une économie à fourrure"

> "Les marchands de fourrures dominaient le Canada comme les exploiteurs de caoutchouc, de dents d'ivoire et de plumes d'autruches faisaient en Afrique au début de notre siècle." (Malchelosse, 1949: 121)

Les fourrures étaient à la mode en Europe durant tout le Moyen-Age. On rapporte même que les rois d'Angleterre et de France ont décrété certaines lois pour réglementer l'usage des fourrures. "Henri II, d'Angleterre, par un acte du parlement daté de 1158, fit défendre l'usage du vair [fourrure blanche et grise] et du petit gris. Deux autres lois, de 1334 et de 1363, interdisaient l'usage des fourrures à toute personne qui aurait moins de cent livres de revenu". (Dionne, 1891: 184)

Avant que le commerce de fourrures ne devienne de quelque importance en Amérique du Nord, c'est en Russie que l'on se procurait les précieuses fourrures.

> "Les Samoyèdes payaient leurs tributs en fourrures, et la Sibérie, alors indépendante, donnait aux Russes et aux Anglais, en échange des objets dont elle avait besoin, les peaux les plus précieuses." (Dionne, 1891: 184)

Il semble bien qu'après les voyages de Jacques Cartier, les pêcheurs morutiers échangeaient déjà avec les populations autochtones divers produits européens contre les fourrures. Peu à peu, ces échanges qui étaient considérés comme revenus d'appoint devinrent le but même des voyages. On relève quelques indices, dans les archives, de ce mouvement: en 1599, par exemple, un bâtiment de Ciboure jaugeant 120 tonneaux, s'avitaille à La Rochelle avant de partir "pour la pêche et le trafic des pelleteries aux îles de Gaspé". La même année, un autre bâtiment de Saint-Jean-de-Luz, la Marie, est armé à La Rochelle pour aller à "la pèche et au trafic des pelleteries au Canada." (LeBlant et Delafosse, 1956: 336) Une autre mention, quelques années plus tard, est plus précise. En 1605, le Jonas, un bâtiment d'Urugne, près de Ciboure, est avitaillé pour aller faire la pêche à la baleine au Canada. Le capitaine est un Basque, Fabien de Meriscoiena. En plus des 36 hommes d'équipage, le bâtiment amenait " 31 barriques de blé, 2 pipes de prunes, 4308 haches, 4 chaudières de cuivre pour les échanger contre des pelleteries avec les sauvages". Le capitaine prit l'engagement de "charger le navire jusqu'à l'encombrement et de rapporter l'huile avec les peaux à La Rochelle, sauf les périls de la mer." (LeBlant et Delafosse, 1956: 338-339)

Une autre mention, plus ancienne, remonte à 1586: un pelletier et un maître-chapelier de Paris chargent Mathieu Soupplet de se rendre à Bayonne pour déterminer avec un autre marchand le prix des "pelleteries provenant du lieu de Terre-Neuve, telles que bièvres, loutres et martres." (LeBlant, 1972: 53)

Le castor était connu au XVIe siècle en France sous le nom de bièvres. On utilisait presqu'exclusivement le poil de castor avec lequel on fabriquait des chapeaux.

> "Il fe porte de France en Mofcovie du fil, des vins de Bordeaux et d'Anjou (...) de l'eau-de-vie, du vinaigre, des syrops (...) du caftor de Canada, mais il faut qu'il foit neuf, c'est-à-dire, qu'il n'ait point été porté par les Sauvages, la peau mince, le poil long et ferré, les Mofcovites tirent les laines du caftor qu'ils revendent aux Hollandais et Anglois qui les portent vendre en France (...) et à l'égard de la peau avec le poil, elle leur fert pour border et enrichir les habits, tant pour les hommes que pour les femmes. (Savary, 1749: 193)

5.4.2.1 Castors, pelleteries et peaux

Le castor représente environ 80 pour cent des exportations de fourrures du Canada pendant tout le XVIIe siècle. Les poils du castor, tissés et transformés en feutre, sont principalement utilisés dans l'industrie de la chapellerie. Différentes qualités de peaux de castor sont expédiées sur les marchés européens:

- Le castor gras et le castor sec:

Le castor gras est celui qui a été porté par les Amérindiens et "engraissé" de leur sueur par opposition au castor sec qui n'a jamais été porté. Le castor gras est celui qui se paie le plus cher.

- Le castor d'été et le castor d'hiver:

Les poils étant plus fournis en hiver, les castors trappés en hiver étaient de meilleure qualité.

On distingue donc quatre grandes qualités de castors; on estimait leur valeur en 1724 à:

4 livres l'unité pour le castor gras d'hiver
2 livres 10 sols l'unité pour le castor d'été
1 livre 18 sols l'unité pour le castor sec d'hiver
1 livre l'unité pour le castor d'été. (Dechêne, 1974: 149)

Le mot "pelleterie" désigne les peaux dont on fait des fourrures, excluant ainsi le castor dont on n'utilise que les poils, et les autres peaux exploitées pour le cuir. Parmi les pelleteries les plus vendues, se retrouvent la martre, le raton-laveur ou chat, la loutre et l'ours (Dechêne, 1974: 148). Les "peaux" désignent généralement l'orignal, la plus chère de toutes, puis cellesdu cerf, du chevreuil et du caribou.

5.4.2.2 Liberté commerciale et monopole

Dans une lettre que le Père Lallemant écrivait à son frère en 1625, le missionnaire raconte avoir vu à Tadoussac de quinze à vingt vaisseaux venus faire la traite avec l s Indiens. Mais depuis qu'un seul groupe détient le monopole exclusif du commerce, il vient à peine deux bateaux, parfois un seul. Il évalue qu'en 1624, il est sorti de 15 000 à 20 000 peaux de castor du Canada. (Douglas, 1905: 175)

Le monopole dont jouissaient les grandes compagnies de commerce était accordé pour remédier à l'incapacité de l'Etat de mener à bien les coûteuses expéditions de colonisation des nouveaux territoires. La formule consiste à assurer aux compagnies des privilèges commerciaux considérables en échange qu'ils prennent la colonisation et l'administration de ces territoires à leur charge. Nous savons maintenant que ce n'était pas là le moyen de développer la colonisation puisque l'on considérait le pays d'abord comme une mine à exploiter. La durée de ces privilèges commerciaux était très incertaine: le roi pouvait révoquer à volonté toute entente. Il s'agissait donc de retirer le maximum en n'investissant que le strict minimum. En éliminant la concurrence et la surenchère, la compagnie détentrice du monopole pouvait exploiter les ressources du pays, en toute quiétude et contrôler les prix.

La notion de monopole a évolué au cours des années. Alors qu'un monopole absolu du commerce et de l'administration était accordé aux grandes compagnies jusqu'en 1663, on assiste à cette

date, avec la formation du gouvernement royal, à un changement fondamental: si le monopole du commerce est maintenu, le monopole de l'administration est considérablement restreint. En 1674, on accorde un monopole partiel soit sur une région précise (le domaine d'Occident par exemple) soit sur un seul produit (le castor). L'administration ne relève plus des compagnies et le commerce est libre dans l'ensemble de la colonie. C'est cette formule qui sera en vigueur jusqu'à la fin du Régime français.

5.4.2.3 Evolution des mécanismes du commerce des fourrures

Le système est assez complexe. Les compagnies se succèdent, les règles du jeu changent, évoluent, se raffinent. Il convient pour y voir clair de résumer le plus simplement possible les principales étapes de l'évolution du commerce des fourrures. Pour ce faire, nous puisons largement dans la synthèse que Jean Hamelin propose dans Economie et Société en Nouvelle-France. L'auteur distingue huit étapes différentes: (Hamelin,1960: 48-51)

1- 1627-1645: Compagnie des Cent-Associés

La compagnie des Cent-Associés doit payer les dépenses de la colonie en échange du monopole de la vente des fourrures en Europe. Les Amérindiens apportent leurs fourrures à Québec et Trois-Rivières lors des foires annuelles et tous les habitants peuvent participer à ces échanges à la condition d'aller vendre les fourrures au magasin de la Compagnie.

2- 1645-1659: Communauté des Habitants

La Compagnie des Cent-Associés cède ses droits à la Communauté des Habitants, compagnie formée de quelques marchands établis dans la colonie. Moyennant une redevance à la Compagnie des Cent-Associés, ces marchands détiennent le monopole de l'exportation des fourrues en Europe. La traite se déroule comme dans la période précédente sauf que la Communauté des Habitants perçoit une taxe de 25% sur les castors achetés dans la colonie. La traite est toujours libre à l'intérieur de la colonie.

3- 1659-1660: Compagnie de Rouen

Une compagnie de Rouen achète les privilèges de la Communauté des Habitants moyennant la somme de 50 000 livres de droits sur le castor et de 10 000 livres pour le remboursement des dettes de la Communauté. Mais le roi annule cette entente et la Communauté des Habitants reprend ses droits.

4- 1661-1663: Communauté des Habitants

Retour au système de la période 1645-1659. La traite est toujours libre à l'intérieur de la colonie.

5- 1664-1674: Compagnie des Indes occidentales

La Compagnie des Cent-Associés et la Communauté des Habitants qui doit payer les charges du pays sont abolies. La Compagnie des Indes occidentales prélève un droit de 25% sur les castors comme on le faisait depuis 1645 mais impose de plus

un droit de 10% sur les peaux d'orignaux. Par contre, les marchands établis dans la colonie pourront exporter librement leurs fourrures en Europe. On commence, dans le pays, à aller au devant des Indiens au lieu d'attendre leur arrivée aux foires. La traite se concentre donc aux mains de certains trafiquants alors que toute la population y participait jusqu'alors.

6- 1675-1700: Compagnie des Indes occidentales

En raison du rétrécissement du marché en Europe, on cherche à contingenter la production en interdisant la course des bois (1676-1679), puis en vendant seulement 25 congés ou permis de traite par année. Mais des permis officieux sont accordés parallèlement aux congés officiels, ce qui fait que la traite est monopolisée par beaucoup plus que 25 personnes. La compagnie s'engage à acheter tous les castors qu'on lui présente à un prix fixé d'avance. La Compagnie des Indes occidentales doit assumer les charges du pays en retour de la perception du droit de 25% absolu d'exportation du castor. Quant aux fourrures autres que le castor, la vente est libre sur le marché européen.

7- 1700-1705: Compagnie de la Colonie

Le marché européen est complètement saturé. Comme la Compagnie ne peut refuser d'acheter les castors, ni baisser les prix d'achat, ni limiter la production, il en résulte une surproduction et des stocks considérables de castors non vendus. Une compagnie formée de négociants canadiens, la Compagnie de la Colonie, prend en mains les charges du pays en échange de la perception du droit de 25% et le monopole de la vente du castor. La Compagnie de la Colonie se solde par une faillite. Le marché du castor s'est effondré en Europe.

8- 1706-1760: Compagnie des Indes occidentales

L'exportation du castor, toujours taxé à 25%, est monopolisé par la Compagnie des Indes et par les fermiers royaux après 1719. Les autres fourrures sont toujours libres à l'exportation. La pratique des congés annuels de traite se perpétue mais les postes militaires deviennent de plus en plus également des postes de traite. Les concessions commerciales dans ces postes sont accordées à certains négociants.

Hamelin observe deux points très importants:

1. D'abord le commerce du castor rapporte environ 72% des revenus à la métropole et seulement 28% à la colonie.

2. Ensuite, la traite des fourrures dans la colonie est, à compter de 1665, graduellement monopolisée dans les mains de quelques trafiquants privilégiés,détenteurs des permis de traite. La population en général est dorénavant privée d'un revenu d'appoint important.

Figure 6

MÉCANISMES DU COMMERCE DES FOURRURES: TABLEAU SYNOPTIQUE

PERIODE	TRAITE	DROITS	MONOPOLE DE L'EXPORTATION	
			BENEFICAIRE	OBJET
1627-1645	libre	-	Cie des Cent-Associés	pour toutes les fourrures
1645-1659	libre	castor= 25%	Communauté des Habitants	pour toutes les fourrures
1659-1660	libre	castor= 25%	Compagnie de Rouen	pour toutes les fourrues
1661-1663	libre	castor = 25%	Communauté des Habitants	pour toutes les fourrures
1664-1674	quelques traficants	castor = 25% orignaux = 10%	Cie des Indes occidentales libre	castor seulement autres fourrures
1675-1700	25 congés de traite (et plus) par année	castor = 25%	Cie des Indes occidentales libre	castor seulement autres fourrures
1700-1705	Détenteurs des congés de traite	castor = 25%	Cie de la Colonie libre	castor seulement autres fourrures
1706-1760	Détenteurs de congés de traite et militaires établis dans la colonie	castor = 25%	Cie des Indes et les Fermiers Royaux libre	castor seulement autres fourrures

5.4.2.4 Importance du commerce des fourrures

L'économie de la Nouvelle-France a souvent été qualifiée "d'économie à fourrure" et avec raison. Pendant la plus grande partie du XVIIe siècle, les exportations de la colonie se composaient presqu'exclusivement de fourrures dont les quatre cinquième en peaux de castor (Dechêne, 1974: 140). Au début du XVIIIe siècle, le marché européen du castor s'effondre. Il sera remplacé par les peaux et les pelleteries qui, hormis le droit de sortie de 10 pour cent qui taxe les peaux d'orignaux, ne sont ni contingentés, ni monopolisés. Louise Dechêne observe une stabilité dans les prix de ces produits qui n'ont rien de comparable avec les variations du prix du castor.

> "Le volume de ces exportations augmente et plus vite encore leur valeur relative dans les exportations globales qui peut atteindre 75% entre 1706 et 1720 lorsque le castor s'avilit. En se repliant sur ce commerce plus sain, plusieurs marchands réussissent à sauver leurs affaires et, lorsque la situation générale se rétablit, les peaux et pelleteries continuent à occuper une place importante."
> (Dechêne, 1974: 147)

Il semble bien que la valeur des exportations de pelleterieset de peaux a même dépassé celle du castor. En étudiant la comptabilité d'un marchand de Montréal, Alexis Monière, Louise Dechêne en arrive aux chiffres suivants: entre 1715 et 1724, les paiements effectués par les voyageurs et les engagés en peaux et pelleteries totalisent 52,5% alors que seulement 34,6% des paiements sont effectués en castor. (Dechêne, 1974: 508)

Paiements effectués par les voyageurs et engagés
100 % = 52 440 l. tournois.

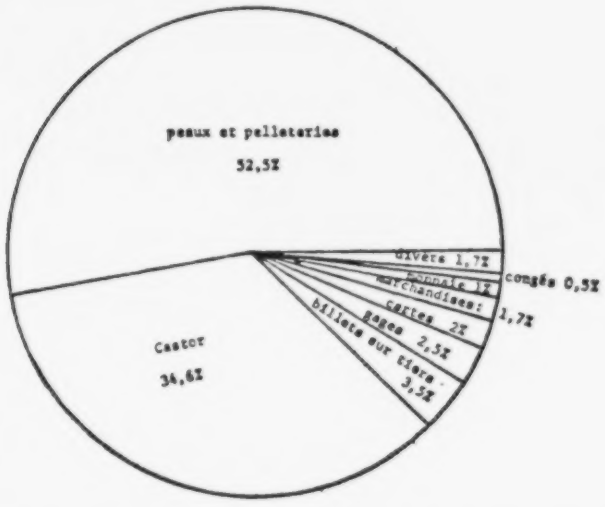

Nature des paiements d'après la comptabilité d'Alexis Monière, 1715-1724.
Source : APC, M-847 et 848.

Fig. 7 : Valeur du castor et des pelleteries dans les paiements des voyageurs et engagés.

(Dechêne, 1974: 508)

L'état sommaire des marchandises sorties du port de Québec en 1739 nous apprend que 47,3% des exportations globales sont faites en fourrures diverses et seulement 24% en castor. La valeur des peaux de castor exportées représente plus que la moitié de celle des peaux et pelleteries.

Les fourrures représentent donc près des trois quarts des exportations du pays. L'on comprendra plus facilement la place des fourrures dans l'économie en imaginant ce qu'il se serait produit si le marché entier des fourrures s'était effondré en Europe. Comment les marchands de la Nouvelle-France auraient-ils payé les marchands métropolitains pour les produits essentiels? Avec des fourrures dont ils n'auraient su que faire? Avec du blé? A moins de tomber précisément après une période de disette en Europe et de récoltes abondantes au Canada, les marchands n'en auraient pas voulu. Car il n'était pas question de payer en espèces: le numéraire en circulation dans la colonie ne provenait que de la solde des soldats, des appointements des fonctionnaires et des souscriptions que les ordres religieux recevaient d'Europe. Ce n'était pas assez pour alimenter le commerce de toute la colonie.

Le visage de la colonie aurait certainement été très différent si la métropole avait eu besoin de blé au lieu de fourrures. Car si le commerce des fourrures ne demande presqu'aucune infra-structure, l'agriculture exige des bras, de l'outillage, des moulins, des entrepots, etc.

Figure 8

Valeur des exportations du Canada selon les produits en 1739.

(nous reproduisons le tableau de Delage, 1971: 96, en y ajoutant simplement les pourcentages pour le castor et les autres fourrures)

PRODUITS		VALEUR (en livres)	POURCENTAGE
Fourrures		1,075,014	71.3
Castor	361,917		(24)
Autre fourrures	713,117		(47.3)
Produits alimentaires		268,763	17.9
Poisson		133,181	9.0
Bois		9,145	0.6
Fer et mitraille		18,619	1.2
Total		1,504,726	100.0

Si l'agriculture, ou les pêcheries, ou les forêts ou les mines avaient été exploitées avec autant d'énergie que les fourrures, la colonie se serait dotée d'une infra-structure industrielle énorme. Or, contrairement à toutes ces activités de production et de transformation, les fourrures s'apparentent plutôt à une activité de cueillette. Après une transformation sommaire (séchage, tannage) les fourrures sont chargées à bord d'un bateau. L'activité économique entraînée par cet acte est minime. C'est pourquoi le commerce s'est développé en Nouvelle-France indépendamment de la colonisation.

5.4.3 L'Agriculture

> "Le pain était l'aliment par excellence, indispensable à la vie (...) ainsi qu'il en est encore du riz pour les peuples de l'Asie". (Labignette, 1964: 490)
>
> "Un ouvrier mange par semaine deux pains de six à sept livres" (Relations des Jésuites en 1636 cité par Hamelin, 1960: 66)
>
> "Le colon mange deux livres de pain par jour et six onces de lard" (Raudot au Ministre de la Marine en 1706 cité par Hamelin, 1960: 66)

Devant une telle consommation de pain, l'on comprendra l'importance du blé, et par conséquent, de l'agriculture dans la vie de la Nouvelle-France. L'agriculture canadienne était d'ailleurs axée presqu'uniquement sur le blé. Les autres céréales panifiables telles que le seigle et le sarrasin, ne seront cultivées qu'à la fin du XVIIIe siècle.

Les trois quarts de la population vivent de l'agriculture. La production répond à la demande, on approvisionne les villes et, la plupart du temps, des surplus permettent d'exporter certaines quantités de blé, de farine ou de biscuits, vers les Antilles, l'Acadie ou Terre-Neuve. Mais la production est si irrégulière que la situation demeure incertaine: on passe de la surproduction à l'état de disette d'une année à l'autre, ce qui nuira à l'établissement de relations commerciales stables et continues dans le domaine des produits agricoles.

En 1660, avec ses 2 500 habitants, la colonie compte à peine dix mille arpents de terre cultivée et produit au maximum 120,000 minots de grain (Hamelin, 1960: 21). Avec l'arrivée de l'intendant Talon, l'agriculture connaîtra des progrès remarquables, tout comme les autres secteurs de l'économie. Grâce aux fonds de la métropole, il active la colonisation, le défrichement des terres. Il met sur pied une brasserie pour écouler sur place les surplus de blé et réduire les importations de vin et de bière. Vers la fin de l'intendance de Talon, quelques navires vont même approvisionner la Martinique en produits agricoles canadiens.

Mais il convient de replacer l'agriculture de la fin du XVIIe siècle dans son contexte: les exploitations agricoles sont principalement concentrées près de Québec et sur l'île d'Orléans. Ailleurs, l'état de guerre permanent avec les Iroquois rendait tout travail à l'extérieur des lieux fortifiés extrêmement dangereux.

Le début du XVIIIe siècle présente de meilleures perspectives pour le développement de l'agriculture. Avec la fin des guerres iroquoises, on enregistre d'importants surplus de produits agricoles. L'historien Jacques Mathieu attribue le développement de l'agriculture de cette période à une conjoncture démographique particulière. Nous avons déjà mentionné les 2 000 naissances issues des 290 mariages célébrés entre 1661 et 1670. Cette nouvelle génération a vite saturé le marché de l'emploi disponible dans les fourrures. A la recherche d'un autre débouché, on s'établit sur les terres agricoles. La main-d'oeuvre agricole augmente à un rythme tel qu'on parle en 1709 de surproduction (Mathieu, 1981: 27).

Au même moment, l'Europe connaît une série de mauvaises récoltes qui la conduisent à la famine. Les surplus canadiens iront alors approvisionner les colonies antillaises. L'apparition de ce nouveau marché stimule encore les énergies et contribue à revaloriser le travail de la terre. L'aire des surfaces cultivées passe de 32,5 arpents en 1698 à 63,032 en 1719 (Hamelin, 1960: 29). De nouvelles terres sont ouvertes à la culture notamment entre Québec et Montréal, en particulier après l'ouverture en 1735 d'une route terrestre entre ces deux villes. La vallée du Richelieu et de la Chaudière connaissent également des progrès notables au cours de cette période.

Mais de tels progrès ne mettent pas la colonie à l'abri des périodes de disette: les années 1737, 1738 et 1742 ont été très difficiles pour la colonie. Hocquart en 1738 écrivait au ministre de la marine combien la famine frappait dûrement les habitants des campagnes:

> "Le plus grand nombre des habitants, particulièrement de la côte sud, manquent de pain depuis longtemps et une grande partie ont erré pendant tout l'hiver dans les côtes du nord, qui ont été moins maltraités, pour y recueillir des aumônes et quelque peu de blé pour semer (...) Les villes ont été remplies tout l'hiver de ces coureurs misérables qui venaient y chercher quelques secours de pain ou d'argent." (Cité par Lacoursière, 1969: 148)

Le climat d'instabilité causé par les fréquentes périodes de guerre a fortement influencé la situation de l'agriculture en Nouvelle-France. Particulièrement pendant les hostilités précédant la conquête, les forces de la colonie, occupées à faire la guerre, se retrouvent avec peu de surfaces ensemencées et peu de bras pour faire les récoltes. Burton résume ainsi l'histoire de l'agriculture en Nouvelle-France:

> "France occupied the St-Lawrence valley as an avenue to the continental fur-trade. Agriculture was begun with the object of supplying the local military and fur-trading posts, and the missions. Later, an effort was made to use Canada as a base of supplies for the other French possessions in America. This effort failed, because of the weakness of Canadian agriculture, which was frequently disturbed by war, and which was handicapped by a primitive technique, and by a climate too cold and wet for wheat which was unwisely chosen as the principal crop. In climate and soil, Canada contrasted unfavorably with the great wheat-growing colonies of the middle Atlantic coast. (Burton, 1936: 149)

5.4.4 La pêche

La pêche était déjà, pour l'Europe du XVIe siècle, la principale ressource naturelle du Canada, bien avant qu'elle ne découvre les riches réserves de fourrures. Ainsi, si les fourrures se sont développées soudainement, il faut mentionner que les bancs de morues de Terre-Neuve ont continué d'attirer de

nombreux pêcheurs européens au cours du XVII et du XVIIIe siècle. D'ailleurs, rappelons que le poisson représentait encore en 1739 neuf pour cent des exportations canadiennes, venant au troisième rang, après les fourrures et les autres produits alimentaires.

En réalité, l'exportation des pêcheries était aux mains de pêcheurs de la métropole qui venaient pêcher dans les eaux du golfe, de Terre-Neuve et du Labrador. Les statistiques que nous possédons ne tiennent pas compte de ces expéditions de pêche dont les armateurs et les pêcheurs étaient européens.

L'organisation de pêcheries commerciales dues à l'initiative de Canadiens remonterait vraisemblablement à l'époque de l'intendant Talon qui désirait que les bateaux construits aux chantiers maritimes de Québec soient utilisés pour la pêche et le commerce. "Grâce à ces navires, la colonie pourrait entreprendre l'exploitation des pêcheries dont la richesse lui semblait infinie. C'est dans ce but qu'il organisa les établissements de "pêcherie sédentaire", à la fois postes de traite et de pêche; il incita ainsi le Sieur Bissot à tenter une première expérience au Labrador, le Sieur Denys à Canseau, d'autres en Acadie". (Hamelin, 1960: 23)

Malheureusement, ces établissements seront détruits par des corsaires vers la fin du XVIIe siècle et malgré les gratifications royales cette industrie ce développe très lentement. Bégon écrira en 1712 que toutes les pêches étaient désorganisées faute de sel. (Hamelin, 1960: 29)

Il faudra attendre l'intermède de paix de 1720-1740 pour connaître des progrès notables dans l'industrie de la pêche. De nombreux marchands se portent acquéreurs de postes de pêche sur les côtes du Labrador: en 1737, François Perreault[1], un marchand de Québec, s'associait à Jacques La Fontaine de Belcourt[2], également marchand et conseiller au Conseil supérieur pour exploiter le poste de Montagamiou, au Labrador. Trois années plus tard, Perreault et son fils Jacques[3] s'associent à Charles Levrau pour louer ce poste de pêche à raison de 3 500 livres par année. (Mathieu, 1970: 32) A la même période [1737], Louis Fornel, Louis Bazil et François Havy [4], tous trois marchands de Québec, formaient une société dans le but d'exploiter le privilège de "pêche, chasse et de faire des établissements pour la pêche sédentaire du loup-marin à la baye des Chasteaux". (Plamondon, 1977: 168)

---

(1) François Perreault opérait son commerce sur la rue Saint-Pierre, au lot 2156 de la Place Royale.

(2) Jacques La Fontaine de Belcourt occupait la maison Le Picart sur la Place Royale (lot 2148).

(3) Jacques Perreault occupait le lot 2145B (maison Jérémie) de la Place Royale.

(4) Fornel opérait son commerce sur le Cul-de-sac (lot 2292, maison Morin) et Havy occupait le lot 2230 sur la rue Sous-le-Fort (maison Roger).

Sur les côtes du Saint-Laurent, de pareilles pêcheries s'établissent notamment à la rivière Ouelle dès 1701 et aux îles de Kamouraska. On y capture le marsouin. L'huile recueillie par la fonte de la graisse de ces animaux est mise en barils et expédiée sur les marchés de l'exportation mais selon Hamelin dont les informations reposent sur la correspondance des intendants, ces revenus "sont fort aléatoires et peu considérables". (Hamelin, 1960: 33)

Le plus vaste marché des produits de la pêche, de la morue sèche en particulier, se trouvait aux Antilles françaises. La nourriture principale des esclaves employés dans les grandes plantations de canne à sucre était la morue séchée. (Mathieu, 1981: 173)

L'exploitation de la pêche comme activité domestique était, par contre, très répandue. L'habitant y trouvait un revenu d'appoint intéressant. L'anguille, que Frontenac qualifiait de "manne du peuple", se trouvait en très grand nombre sur les rives du fleuve. Mais l'exploitation commerciale des pêcheries représente peu de choses. Alors que la pêche à la morue occupe seulement "une trentaine de petits vaisseaux du pays", la flottille de pêche de la Nouvelle-Angleterre occupe 24,354 marins. (Hamelin, 1960: 34) Ce sont les entreprises commerciales de la métropole qui exploitent les richesses du golfe Saint-Laurent et de Terre-Neuve et non pas les marchands de la colonie.

5.4.5 L'industrie

En grande partie en raison du principe de base du mercantilisme, l'industrie de transformation s'est peu développée en Nouvelle-France. Le manque de main-d'oeuvre spécialisée était

également un problème de taille. Un coup d'oeil très rapide sur les industries établies au Canada aux XVII et XVIIIe siècles confirme qu'après plusieurs vaines tentatives, peu d'établissements parviennent à franchir le seuil de la rentabilité.

Construction navale

Le chantier établi à Québec par Talon en 1666 fermera ses portes peu après le départ du dynamique intendant. Il faudra attendre l'année 1732 pour que la construction reprenne vraiment, stimulée par les subventions du roi à certains particuliers. Ce chantier était établi à la rivière Saint-Charles. Comme l'eau n'y était pas assez profonde pour y construire de gros bateaux de guerre, on ouvrit un autre chantier au Cul-de-Sac. Entre 1739 et 1759, une quinzaine de navires sont construits pour le roi à Québec et près de 90 navires sont construits pour des particuliers entre 1729 et 1743. (Mathieu. 1971: 101-105)

Delage présente un tableau du nombre de navires construits au Canada de 1704 à 1742 en se basant sur les travaux de E.J. Lunn. Le tonnage de plusieurs bateaux y est estimé d'après certaines moyennes annuelles. Nous présentons ce tableau qui fournit une vue d'ensemble de cette industrie au cours de la première moitié du XVIIIe siècle.

Figure 9

La construction navale au Canada, nombre de navires et tonnages, 1704-1742.
(Delage, 1971: 109)

* Tonnage estimé

ANNÉE	NOMBRE	TONNAGE	ANNÉE	NOMBRE	TONNAGE
1704	1	50	1731	3	450*
1706	1	130*	1732	11	810*
1709	1	130	1733	10	299
1711	1	90	1734	9	620*
1713	1	350*	1735	11	350
1714	1	150	1736	10	669*
1715-1717	3	433	1737	2	175
1718	1	125*	1738	4	735
1723	1	100*	1739	10	1,117*
1724	7	875*	1740	6	700*
1729	7	372	1741	9	720
1730	5	700	1742	12	1,092*

Les Forges du Saint-Maurice

N'ayant pu se réaliser complètement sous l'intendance de Talon, les Forges renaîtront en 1733 sous l'impulsion de quelques particuliers, mais la faillite surviendra en 1741. Quelques années plus tard, l'Etat prendra en charge la seule industrie lourde de la Nouvelle-France mais son rendement sera déficitaire.

Hamelin attribue le peu de succès de la plupart des établissements industriels établis en Nouvelle-France sous le Régime français à l'absence ou au manque d'ouvriers spécialisés. Il note ce problème au sujet de la goudronnerie de Baie-Saint-Paul, dans l'établissement d'une corderie, d'une savonnerie, de tanneries et d'une tuilerie (Hamelin, 1960: 119) . Les intendants réclameront régulièrement des gens de métiers d'expérience. Si le roi répondait favorablement, et si le maître artisan ne périssait pas pendant la traversée, on pouvait espérer former sur place des apprentis, leur apprendre le métier, et compter sur une main d'oeuvre qualifiée. Mais il semble bien que le manque de gens de métier a constamment bloqué le développement industriel de la Colonie.

6.0 L'ORGANISATION DU COMMERCE

6.1 LE FONCTIONNEMENT DU COMMERCE

6.1.1 Le système des compagnies

Nous avons déjà mentionné au chapitre trois les raisons pour lesquelles l'Etat confiait l'exploitation des nouveaux territoires d'Amérique à de puissantes compagnies. On espérait qu'une partie des profits réalisés par le commerce soit réinvestie dans la colonisation et le peuplement. Malheureusement, l'histoire a démontré que ces compagnies, détentrices du monopole du commerce, se préoccupaient plus des profits à réaliser que d'investissements à long terme.

Il convient de rappeler la liste de ces compagnies depuis le début du XVIIe siècle et de mentionner brièvement la nature de leurs activités et les actionnaires qui les composent.

1° La Compagnie de Rouen ou Compagnie De Monts (1603-1608)

Pierre du Gua, Sieur De Monts, obtient du roi le monopole du commerce en Amérique pour une période de 10 ans (1603-1613). Le privilège sera révoqué par Henri IV en 1607, puis renouvelé pour une année seulement (1608).

Le Sieur De Monts s'associe avec des marchands de La Rochelle, de Saint-Malo, de Rouen et de Saint-Jean-de-Luz. C'est au

sein de cette compagnie qu'oeuvre Champlain lors de ses voyages de 1603 à 1608.

Après 1608, le monopole tombe et le commerce est libre.

2° Compagnie de Canada (1613-1620)

Composée de marchands de Rouen et de Saint-Malo, elle reçoit le monopole de la traite dans la région supérieure de la vallée du Saint-Laurent (en amont de Matane) pour une période de 11 ans (1613-1624). La Compagnie s'engage à payer les appointements de Champlain en plus de transporter au pays six familles de colons (Lacoursière, 1969: 55).

3° La Compagnie de Caën (1620-1627)

En 1620, une compagnie rivale est formée. Elle reçoit pour quinze années le monopole de la traite des fourrures. Elle n'a l'obligation d'installer que six familles pendant son terme de 15 ans. Cette compagnie sera dissoute par la formation de la Compagnie de la Nouvelle-France en 1627.

4° La Compagnie de la Nouvelle-France (ou des Cent-Associés) (1627-1645)

Richelieu est l'instigateur et l'un des premiers actionnaires de cette compagnie. En échange du monopole du marché des fourrures canadiennes en Europe, la Compagnie prend en charge

le développement de la colonisation. Dès 1628, elle envoie un contingent de quatre cents hommes en Nouvelle-France mais l'aventure des Kirke mettra fin à cet élan et tout le monde doit rentrer en France.

En 1632, la Compagnie cède à Emery de Caën le privilège de traite pour un an. Celui-ci amène au pays une quarantaine d'hommes et trois missionnaires jésuites.

5° La Communauté des Habitants (1645-1659)

La Compagnie des Cent-Associés garde la main haute sur la colonie mais cède le monopole de la traite sur le territoire à une compagnie formée de français établis en permanence au Canada. Ce sont en grande partie des marchands de Québec. Après un court intermède en 1659-1660 pendant lequel cette compagnie cédait ses droits à la Compagnie de Rouen, la Communauté des Habitants reprend ses privilèges commerciaux jusqu'à son abolition par Louis XIV et son ministre Colbert en même temps que la compagnie des Cent-Associés. La Communauté des Habitants occupe le lot 2149 et 2150 à la Place Royale (maisons Dumont et Milot, rue Notre-Dame).

6° Compagnie des Indes Occidentales (1664-1674)
(Compagnie d'Occident)

Une année seulement après la création d'une colonie royale en Nouvelle-France, le roi accorde à nouveau le monopole absolu du commerce à une grande compagnie métropolitaine. Elle demeurera titulaire du monopole du commerce jusqu'à la révocation de ses privilèges par le roi en 1674.

7° Compagnie des Indes Occidentales
(1675-1700)

Compagnie connue sous le nom de Compagnie de Jean Oudiette, elle afferme les droits au domaine du Roi (ou domaine de Tadoussac) qui est un immense territoire interdit à la colonisation et réservé à l'Etat qui en afferme la traite des fourrures (Lacoursière 1969: 126). La compagnie s'oblige à acheter à prix fixe les castors qu'on lui apporte malgré une baisse du marché du castor. Elle bénéficie en outre du privilège exclusif d'exporter les castors en France.

8° Compagnie de la Colonie (1700-1705)

Cette nouvelle compagnie se compose de marchands du Canada qui obtiennent les privilèges de la Compagnie de la Ferme. Comme le marché du castor s'est littéralement effondré en Europe, la Compagnie de la Colonie fait faillite. Elle cède en 1706 ses droits à des marchands métropolitains qui paieront le castor seulement le tiers de son ancien prix. La Compagnie de la Colonie occupait le lot 2153 de la rue Notre-Dame en 1702 (maison Paradis) et le lot 2152 de la rue St-Pierre (1703-1704) (maison Dunière).

9° La Compagnie des Indes Occidentales (ou d'Occident)
(1706-1760)

Composée de marchands métropolitains, la Compagnie bénéficiait du privilège exclusif d'acheter au Canada des peaux de castors que les habitants auront traitées et d'exporter ces fourrures en France. Mais ce monopole est aboli en 1720 et remplacé par un droit perçu à son entrée en France. Mais dès 1721, on revient à la formule du monopole à la faveur de la Compagnie des Indes. La Compagnie occupe le lot 2142N de la rue Saint-Pierre (maison La Gorgendière).

Il ressort clairement de l'examen de ces structures commerciales que le commerce des fourrures, du castor en particulier, était entre les mains de marchands métropolitains sauf pour deux courtes périodes pendant lesquelles deux compagnies canadiennes sont formées: la Communauté des Habitants (1645-1663) et la Compagnie de la Colonie (1700-1705) .

Hamelin (1960) évalue que moins de 1% des bénéfices de la vente des castors sous le régime de la Communauté des Habitants, passait directement dans la métropole et que 80% des profits se concentraient entre les mains des actionnaires de la Compagnie.

Pendant la période précédente, c'est l'inverse qui se produisit: c'est 80% des bénéfices qui allaient aux métropolitains. Selon le même auteur, la proportion des revenus de 1700-1705, pendant le monopole de la Compagnie de la Colonie

était sensiblement la même que pendant celui de la Communauté des Habitants. Par contre, si on excepte cette courte période (1700-1705) " on peut dire que la circulation des revenus du commerce du castor demeurera la même de 1675 à la Conquête": environ 72% du revenu du commerce du castor s'en va dans la métropole, 28% reste dans la colonie (Hamelin 1960: 55).

6.1.2 Les artisans du commerce

6.1.2.1 Le commerce de service: cabaretiers, bouchers, boulangers

Il convient d'apporter une distinction entre le type de commerce selon l'objet du commerce et selon la clientèle. Le cas des cabaretiers, bouchers et boulangers se retrouvent à mi-chemin entre le marchand et l'artisan. Le cordonnier qui vend les chaussures, fruits de son travail, n'est pas considéré comme marchand dans le cadre de cette étude, parce que le côté transformation de la matière prend plus d'importance que le côté commerce. Par contre, le cabaretier qui achète le vin en grande quantité pour le revendre en plus petite est commerçant. Son action sur la matière est minime. Le cas du boulanger et du boucher est moins évident. La farine est transformée en pain, l'animal en viande et dans les deux cas, le produit est commercé. Ces petits commerçants font donc l'objet d'une approche particulière. Nous nous bornerons à expliciter la nature de leur commerce et les règles qui les régissent.

Cabaretiers

Les cabaretiers pourvus d'un permis accordé par l'intendant étaient seuls autorisés à vendre les vins, eaux-de-vie et bière au détail. Les marchands ne pouvaient vendre en mesures plus petites que la demi-barrique pour le vin et que l'ancre (environ 16 gallons) pour l'eau-de-vie. On distingue deux sortes de cabarets: ceux où l'on vend des vins et ceux où l'on peut loger et manger. Une ordonnace de 1726 oblige les premiers à " pendre à leur porte une enseigne ou tableau avec bouchon de verdure, sans tableau à leur choix, faits de pin ou d'épinette ou autres branchages de durée, qui conserve sa verdure en hiver". Ceux qui tiennent auberge ou hôtellerie seulement, sans vendre de boissons, sont "tenus d'avoir à leur porte une enseigne ou tableau seulement, sans bouchon" (Ordonnances 1856: 447). Le bouchon, cette branche de verdure pendue à la porte, indiquait donc les débits de boissons.

Le nombre de cabarets et d'auberges est réglementé. Les hôtelliers doivent tenir "un rôle de ceux qui auront logé chez eux" et ils doivent fermer leurs établissements à dix heures du soir. Il est défendu de jouer aux dés et aux cartes dans aucune chambre, d'y laisser fumer et de souffrir "aucun jurement et blasphêmes". Il est également défendu de vendre de la boisson aux domestiques en quantités plus importantes qu'une quarte (deux pintes) pour la bière, une pinte pour le vin et une chopine pour l'eau-de-vie, à moins qu'ils ne soient munis d'une autorisation écrite de leur maître. Les cabarets doivent évidemment fermer leurs portes les fêtes et les dimanches, pendant le service de la messe. Notons enfin que le cabaretier n'a pas le droit de fabriquer lui-même le pain qu'il vendra à ses clients.

Bouchers

Les règles qui régissent la pratique de la boucherie relèvent en général de l'hygiène publique. Ainsi, dès 1676, un règlement du Conseil Supérieur de Québec oblige les bouchers à porter au fleuve le sang et "immondices" provenant des bêtes abattues pour empêcher l'infection que cela pourrait causer (Arrêts, 1855: 67). D'autres règlements visent à s'assurer de la qualité des animaux abattus et fixent le prix de la viande. Le règlement du Conseil Supérieur concernant la Police du premier février 1706 nous apprend "qu'il sera fait quatre étaux de boucherie en cette ville [Québec] aux lieux qui seront jugés les plus commodes dans lesquels ils feront la distribution et vente de leur viande les mardi et samedi de chaque semaine, auxquels étaux ils auront des crochets pour y pendre leur vache..." (Arrêts, 1855: 136). Le même règlement leur interdit de vendre aucune volaille, oeufs, beurre et autres denrées sous peine de confiscation et d'amende arbitraire.

Alors qu'auparavant le nombre de bouchers était limité, une ordonnace de l'intendant Bigot du 15 mai 1752 autorise tous les habitants des villes et des campagnes à vendre et débiter en détail la viande de boeuf au public. Ceux qui se prévaudront de cette autorisation devront débiter sur les places publiques de la haute et de la basse ville où ils auront des étaux, des balances et des poids vérifiés. Le commerce de la viande chez eux ou dans des maisons particulières les rendait passibles d'une amande de 100 livres. Cette ordonnace avait été rendue nécessaire parce que les bouchers établis étaient incapables de satisfaire à la

demande (Ordonnances, 1756: 472).

Les boulangers

La fabrication du pain, base de l'alimentation, est réservée aux boulangers. Ceux-ci sont choisis de préférence parmi les habitants et après eux, "ceux qui voudront s'habituer dans ce pays", après toutefois que l'essai de leur pain aura été fait (Arrêts, 1855: 68).

Les boulangers sont tenus de tenir leurs boutiques garnies de pain blanc et de pain bis "au poids et prix qui sera ordonné par la police générale". Ce règlement du Conseil Supérieur de Québec de 1676 prévoyait que le prix du pain devait être fixé par deux assemblées annuelles des principaux citadins qui sont appelés à se prononcer sur le prix et le poids du pain. Ces assemblées se tenaient le 15 novembre et le 15 avril de chaque année. Les boulangers sont tenus "de marquer à l'ordinaire sur chaque pain la quantité de livres qu'il pèsera, suivant le règlement du onze février, mil six cent quatre-vingt-six" (Arrêts, 1855: 117).

Le prix du pain fera l'objet de nombreux règlements puisqu'il est sujet aux variations selon la quantité des récoltes.

6.1.2.2 Les marchands

Nous appellerons "marchands" les personnes qui s'adonnent au commerce. Nous n'ignorons pas qu'une distinction ait pu s'établir entre les "négociants", occupés au grand commerce et les "marchands" spécialisés plutôt dans le commerce local, ces derniers étant beaucoup plus bas dans l'échelle sociale (Bosher, 1977: 24) mais nous n'avons pas décelé une distinction aussi nette. Les mêmes individus sont souvent appelés négociants, puis marchands, puis bourgeois sans qu'un changement de statu ne motive ce changement d'appellation. Nous utiliserons donc le terme "marchand" à moins que le contexte ne commande l'utilisation d'un terme plus précis.

6.1.2.2.1 Les marchands domiciliés et les marchands forains

Le dictionnaire Trévoux (1771) donne la définition suivante du terme forain: "Etranger, de dehors. Il se dit particulièrement d'un marchand, non seulement de celui qui est d'un autre royaume, mais de tout autre qui n'est pas du lieu où il vient faire trafic". Dans le contexte, forain est donc le contraire de "habitant" ou "domicilié".

Hamelin apporte une définition encore plus claire: "C'est un métropolitain qui vient commercer dans la colonie quelques années. Il est, soit un agent d'une compagnie métropolitaine

qui a un ou plusieurs comptoirs établis dans la colonie, soit un commerçant indépendant qui vient tenter sa chance, quitte à s'en retourner, fortune faite (Hamelin, 1960: 133). Ils contrôlent souvent le commerce de gros et de détail puisqu'ils vendent au même prix au public et aux marchands. La concurrence n'était pas possible puisqu'il obligeait le marchand domicilié à couper considérablement sa marge de profit. De nombreux règlements visaient à protéger les droits des marchands domiciliés en limitant ceux des marchands forains. Ainsi, en 1676, le Conseil Supérieur de Québec faisait défense à tous marchands forains de débiter aucune boisson en détail, ni du tabac au-dessous d'une livre pesant, ni de traiter ni commercer avec les sauvages, directement ni indirectement, sous peine de cinq cent livres d'amende et confiscation des marchandises." Il leur était de plus défendu "de faire manufacturer aucun capots, habits, bas-de-chausses, chemises, tapabors et autres hardes, ni d'en vendre, en outre de celles qu'ils auront déclarées dans leurs factures " (Arrêts, 1855: 72). Nouveaux règlements en 1683 qui autorisent les forains à vendre au détail pendant trois mois seulement (du 1er août au dernier jour d'octobre). Après cette date, ils devront vendre en gros seulement. En plus, on leur interdit "de monter aux Trois-Rivières, Montréal et autres lieux d'en haut le fleuve, pour y vendre ou faire vendre aux Français et Sauvages directement ni indirectement aucunes marchandises en gros ni détail, ni aussi y être présents depuis le premier juin jusqu'au dernier octobre". Enfin, le dernier article de ce règlement proclame qu'aucun "forain ne pourra prétendre de jouir des privilèges des habitans de ce pays s'il est marié en France, qu'il n'ait amené sa femme et famille, ou qu'il ne soit propriétaire d'une habitation au moins de la valeur de deux mille livres, et qu'en l'un et l'autre cas il n'y ait deux ans qu'il soit résident au pays, ou qu'il n'ait épousé une fille du pays" (Arrêts., 1855: 101).

C'est d'ailleurs pourquoi le Conseil Supérieur de Québec accorde à François-Vianney Pachot, marchand forain, le 24 avril 1681 de jouir des privilèges des autres habitants: il est marié depuis peu à l'une des filles de Nicolas Juchereau Sieur de Saint-Denis et il souhaite demeurer au pays. Il demeure avec son ménage à la basse ville de Québec où il a son magasin sur la place publique (lot 2148, maison Le Picart).

Ces nombreux règlements étaient adoptés souvent à la requête des marchands résidents. De nombreuses frictions avaient lieu entre les deux types de marchands. Malgré les nombreuses réglementations, la situation restait largement favorable aux marchands forains. En tolérant la concurrence des forains, on empêchait les marchands résidents d'établir leur commerce sur une base solide. On favorisait le marchand métropolitain au détriment des marchands établis dans la colonie.

Dans une requête adressée à Beauharnois en 1728 et signée par vingt-quatre marchands (1) de Québec, pour réclamer une nouvelle émission de monnaie de cartes, on retrouve un bon exemple des dangers de cette concurrence:

> "Il est venu cette année plus de marchandises de France qu'il n'en était venu depuis très longtemps tant par les Marchands forains que par les Domiciliez qui ne pouvant

---

(1) La requête porte les signatures suivantes (le chiffre entre parenthèse réfère au numéro de lot occupé à la Place Royale, lorsque celui-ci est connu): De La Gorgendière, Veuve Chéron (2215), Riverin (2222), Poulin, Crespin, Dumont (2229), Fornel (2143) Greysac (2150), Benoist, Bazil, C. Porlier, Perthuis (2154), De La Cetière (2211), Lamorille (2214), P. Norman (2282), Beaurivage (2145), Perthuis (2154), Grandmesnil (2148), Courval (2127), Beaudouin (2129), Foucher, Desaunier (2226), Badeau et Poisset.

> prévoir ce que les forains apportent ont fait venir de france les marchandises qu'ils sont accoutumés de faire venir pour la Consommation ordinaire du pays. Ces marchandises sont encore invendues pour la plus grande partie et des Domiciliez ne peuvent plus compter et faire aucun retour en france pour cette année " (AC, C11A-50, folios 77-78).

Hocquart affirmait en 1737 que les "marchands de La Rochelle et de Bordeaux contrôlaient 50 pour cent du commerce de la Nouvelle-France" (Cité par Delage, 1971: 114). Toujours selon l'intendant, en l'année 1733, les magasins des domiciliés "sont déserts et ils ne peuvent faire avec ces mesme forains aucune négociation avantageuse parce que ces derniers font tout le détail" (Hamelin, 1960: 133).

6.1.2.2.2 Le marchand-représentant

Une classe de marchands s'apparente d'assez près aux marchands forains, même s'ils doivent être considérés comme "domiciliés": ce sont les marchands qui s'établissent dans la colonie et qui opèrent un commerce pour le compte de marchands métropolitains. Les exemples ne manquent pas et il est tentant de croire que le développement de cette classe de marchands visait à contourner les législations qui empêchaient les marchands forains de prendre part activement au commerce des fourrures avec les Amérindiens.

Il est assez intéressant de suivre le cheminement de l'un d'eux: François Havy. Son premier voyage au Canada s'effectuait en 1730 à bord du bateau le Louis-Dauphin, propriété de Dugard et Compagnie de Rouen. Cette compagnie qui s'est baptisée la Société du Canada réunissait cinq grandes familles de marchands de Rouen. Au cours de ce premier voyage, Havy était un marchand forain qui allait commercer à Québec et Saint-Pierre de la Martinique. Il se retrouvait encore

à Québec l'année suivante comme marchand forain. Finalement, en 1732, on décida d'établir Havy et son cousin Jean Lefebvre à Québec comme représentants permanents de la Société du Canada (Miquelon, 1975: 2). Les deux marchands étaient salariés: Havy recevait alors 1000 livres et Lefebvre 600 livres par année. Mais selon Havy lui-même, plusieurs compagnies étaient représentées au Canada par des agents payés par une commission de 5 pour cent sur les ventes des marchandises d'Europe et de 2 1/2 pour cent de la valeur des marchandises expédiées en retour. Une autre formule consistait à s'associer avec un fournisseur européen pour le tiers des profits. L'une ou l'autre de ces deux formules était plus lucrative que le salaire fixe. (Miquelon, 1975: 3). D'ailleurs, il semble bien que Havy et Lefebvre n'étaient pas tenus à l'exclusivité avec la compagnie Dugard de Rouen puisqu'ils agissaient également comme agents à commission pour au moins deux autres armateurs métropolitains, Jean Gardère de Bayonne et le Sieur Garisson de Bordeaux. (Miquelon, 1975: 17) Bosher ajoute que à compter de 1748, ils étaient également agents pour Joseph Aliés de La Rochelle (Bosher, 1974: 186). Le magasin de la Société du Canada devait se situer sur la rue Sous-le-Fort, à l'endroit où résidaient Havy et Lefebvre (lot 2230, maison Roger).

Il est certainement assez difficile de dresser la liste de tous ces marchands mais nous pouvons en dénombrer quelques-uns. Dans un article portant sur les familles protestantes françaises impliquées dans le commerce canadien, Bosher mentionne de nombreux noms. En 1741, neuf marchands protestants représentent cinq firmes françaises et une firme de Québec (Bosher, 1974: 179).

À la fin de 1754, ce nombre atteindrait, selon une liste officielle, pas moins de 26 marchands représentants quatorze firmes. Il est évident que ces marchands occupaient une place de premier plan dans le commerce canadien à la fin du Régime français. Le Ministre de la Marine écrivait à l'évêque de Québec que les Protestants du Canada "forment quatorze maisons qui font les trois quarts du commerce du pays et que, si on les en chassait, ce serait faire un grand tort à la colonie, les négociants canadiens n'étant pas en assez grand nombre ni assez riches, pour fournir tout ce qui est nécessaire " (Cité par Bosher, 1974: 181).

Figure 10

Liste de quelques marchands-correspondants à Québec selon Bosher (1974: 179-201)

NOM DU MARCHAND-CORRESPONDANT	MENTION À QUÉBEC	FIRME MÉTROPOLITAINE
Amiot, Jean-Baptiste (2127, rue St-Pierre, 2222, rue Notre-Dame)	1757-1758	Admirault, Pierre Gabriel, La Rochelle
Comte, Lagrange	1754	
Courrejolles, Bernard	1753	Jean-Elie Dupuy , La Rochelle
Courrejolles, Gabriel	1753	Veuve Courrejolles et fils
David, Antoine	1741	
David, Bernard		
David, Jean-Isaac		
Delannes, Pierre (lot 2136, rue St-Pierre)	1749-1760	Mariette l'aîné, Montauban Rauly frères, Montauban Dumas, Montauban
Derit, Joseph-Abraham	1751-1759	Jacques Derit, Thomas Oualle, Pierre Texier (Bordeaux) Faure Lacaussade, Pierre Desclaux, Bordeaux Charles Ranson, Antoine Girandeau, Larochelle
Dumas, Alexandre (2143, rue St-Pierre)	1751-1822+	Famille Dumas, Montauban
Dumas, Antoine-Libéral (2290, sur le Cul-de-sac)	1752-(- +)	Famille Dumas, Montauban
Fraisse, Jean-Antoine	1750	
Gauthier, Jean-Jacques (2136, rue St-Pierre)	1752-1760	Mariette l'aîné, Montauban Rauly frères, Montauban Dumas, Montauban

Figure 10

(suite)

Gremet, Pierre (2125, rue St-Pierre)	1744-1759	
Grelleau, Jean,l'aîné	1748,1754	Jean Baptiste Soumbrun, La Rochelle
Havy, François (2230, rue St-Pierre)	1732-1755	Robert Dugard, Rouen Joseph Aliés, La Rochelle
Lacaze, Jean (2214, rue Notre-Dame) (2148, rue Place Royale)	1754	Les frères Rouffis, Montauban
Lamaletie, Jean-André (2152, rue St-Pierre)	1752-1757	Admirault, Pierre-Gabriel, La Rochelle
Lefebvre, Jean (2230, rue St-Pierre)	1732-1761	Robert Dugard, Rouen Joseph Aliés, La Rochelle
Lévêque, François (2128, rue St-Pierre)	1749,(+)	Moreau et Mounier, La Rochelle Goudal et Massac, Bordeaux
Malroux, Antoine	1749,1755	Pierre Baour, Bordeaux
Marette		Moreau et Mounier (La Rochelle)/ Goudal et Massac (Bordeaux)
Martin, Barthelemy (2142N,rue St-Pierre)		Wilhelm-Christian Emmerth,
Martin, Jean-Baptiste Tropez		La Rochelle
Meynardie, Elie	1750	Meymardie et frères, La Rochelle
Meynardie, Pierre le Jeune	1756-1759	Paillée et Meynardie, La Rochelle Jacques Garesché, La Rochelle Dominique Frescarode, Bordeaux Thomas Oualle, Bordeaux Meynardi frères de La Rochelle
Meynardie, Pierre-Claude (rue Notre-Dame)	1750-1755	Meynardie et frères, La Rochelle Nicolas Paillet, La Rochelle
Morin, Henri (2293,2294,2292-3, rue du Cul-de-Sac)	1754	Victor Morin, La Rochelle
Mounier, François	1740-(1756)	

Figure 10

(suite)

Mounier, Henri	1750	
Mounier, Jean	1751	
Mounier, Jean-Mathieu	1736-1758	Pierre-François Goossins, Paris Jean et Pierre Veyssière, La Rochelle Pierre Boudet, La Rochelle
Paye, Simon		Raisly Père et fils, Montauban
Rouffio, Jean	1749	Les frères Rouffio, Montauban
Rouffio, Joseph	(?)-1753	Les frères Rouffio, Montauban
Senilh, Jean-Pierre	1757	Montauban
Senilh, Joseph (2143, rue St-Pierre)	1752-1764+	Jean-Pierre Senilh, Montauban
Thouron, Antoine-David		Boudet, La Rochelle
Thouron, Bernard	1751-1758	Thouron et frères, La Rochelle
Thouron, Jean-Isaac (2149, rue Notre-Dame)		Boudet, La Rochelle
Turpin, David	1741-	Le Vieux et Compagnie, Rouen

6.1.2.2.3 Les sociétés de marchands

En ce qui regarde les sociétés formées entre les marchands, toutes les combinaisons sont possibles: société entre deux Canadiens et plus, entre Canadiens et métropolitains, avec ou sans agent représentant, vente à profits et pertes partagées par les parties, à commission fixe... On pourrait sans doute illustrer chaque possibilité.

> "Throughout the seventeenth and eighteenth centuries, there were many merchants, both Canadian an French, responsability or with the assistance of a friend, despetched their ships, loaded with assorted merchandise, to Quebec. There, either in person or through representatives, they sold the cargo, bought whatever return goods were available, and return to France." (Reid, 1953: 21).

Nous ne présenterons que trois exemples de sociétés entre marchands: celle entre deux Canadiens, celle entre un Canadien et un Français et celle entre deux négociants métropolitains.

Société entre deux Canadiens

Le 6 novembre 1693, Berhouage Martel, à la veille de son départ pour la France, signe une convention avec sa belle-soeur Charlotte Charest veuve Martel qui est locataire du lot 2143 de la rue St-Pierre (maison Fornel) de 1693 à 1698. Les riques et les profits sont partagés à parts égales.

"Nous Soubsignés Convenons de ce quy suit, Scavoir Est que Moy Berouage Martel passe en france pr faire les achapts d'une carg.on que nous destinons pour ce pays ou Estant Je feray de mon mieux pour [faire] Le tout (...)"
(A.N.Q.Q. - Collection de pièces judiciaires...#397e)

Lors d'un tel arrangement, le "voyageur" se chargeait des commandes d'autres personnes dont probablement de petits marchands:

"Mémoire de ce que Jay mandé de france scavoir

1 piesce de toille de rouan
6 piesce de mely for
1 piesce de chanvre
2 dousaine dasiette
2 grand plast
2 ditto moyens
1 basin
2 dousaine de culièrre
2 (?) le tout destin fin
2 dousaine de fourchette dascier
2 douzaine de couteau de table

fait à quebec ce 19, 8br 1697
Desmarest"

(A.N.Q.Q. Collection de pièces judiciares 397M)

A la suite de ce mémoire, Martel reconnaît avoir reçu de Desmarest quatre cent livres en lettres de change. Nous ignorons si ce Desmarest habite la Place Royale ou même s'il est marchand: les faibles quantités commandées laissent supposer que les marchandises ne sont pas destinées à la revente.

Société entre marchands canadiens et métropolitains

Le 29 mai 1700, Pierre Martel, marchand de Québec, signait lors de son passage à La Rochelle un acte de société avec le marchand Pierre Laurent, pour le terme d'une année seulement. On retrouve Pierre Martel à la Place Royale en 1685 (lot 2295 NE, maison Chinique), en 1693-1698 (lot 2143, maison Fornel) et en 1687-1689 (lot 2153, maison Paradis).

> "Moy dit Martel moblige dachepter a quebecq sy faire se peut pour Environ trante mil Livres de menues pelleteries en poil comme martes, pecans loutre Renard LoupServier, Lous chats et ras, et autre sortes au Courant quelle Se vandrons aud quebecq (...) comme moy dit Laurant je promest dans faire la vente Le plus avantageusement quil me Sera possible et En cas de perte ou de proffit Sera Esgallez par moytié..." (A.N.Q.Q. Collection de pièces judiciaires et notariales #397UU).

Société entre deux négociants métropolitains

L'autre exemple choisi pour illustrer la multitude des possibilités d'association date du 20 avril et concerne un marché entre Jean Lafore et J.N. Beaujon, négociants à Bordeaux. Lafore loue la cale entière de son navire "L'aimable Marguerite"

> "...lequel frettement a esté fait moyennant le prix et somme de cent trente livres pour chaque tonneau d'Encombrement que moi J.M. Beaujon promet et m'engage de faire compter au capitaine dudit navire après la Décharge de l'Entière calle dudit Navire audit lieu de Québec, en lettres de changes sur le Tréfor Royal ou sur la compagnie du caftor, ou en monoye du paÏs"
> (A.N.Q.Q. Collection de pièces judiciares...#1469).

Nous pourrions mentionner d'autres exemples d'associations entre marchands, par exemple pour exploiter un poste de pêche (Louis Bazil, Louis Fornel et François Havy s'associent en 1737 pour exploiter le poste de la "baie des Chasteaux") (Plamondon, 1977: 168), pour la traite des fourrures, pour distribuer les marchandises importées sur le marché local ou pour acquérir les produits de la colonie pour l'exportation. De nombreux exemples surgiront dans la suite de ce chapitre portant sur les réseaux commerciaux.

6.1.3 Le magasin du Roi

Outre les marchands, domiciliés ou forains, le commerce de détail s'effectuait également par le magasin du roi. En fait, les marchandises du magasin du roi devaient servir à approvisionner les armées royales et l'administration du pays. La métropole envoyait le nécessaire à l'entretien des soldats sous forme de marchandises.

> "Se prévalant du désir que l'on exprimait d'éviter l'envoi d'espèces par la mer, de crainte de les perdre, le ministre annonça que, dans le même but, et afin d'éviter une hausse des prix au Canada, il enverrait à l'avenir une grande partie des fonds alloués annuellement à la colonie, sous forme de vivres et de marchandises, destinées à l'entretien des troupes, ou, le cas échéant, à être vendus pour le compte du roi et du trésor, appelé à défrayer les dépenses de l'administration" (Short 1925:LIV).

Cette nouvelle concurrence, de la part de l'Etat même, ne plut pas beaucoup aux marchands. En 1695, Frontenac soutenait "vigoureusement qu'il valait mieux envoyer des fonds que des marchandises, et fit ressortir qu'il était indigne du roi de tenir boutique, en concurrence avec les marchands et à leur détriment" (Short, 1925: LIV).

Mais il semble bien que cette pratique s'est perpétuée jusqu'à la fin du Régime français.

L'approvisionnement des denrées périssables de l'Intendant s'effectuait sur le marché local: une ordonnance de l'Intendant Hocquart du 2 octobre 1729 fait savoir à tous "Negociants et Bouchers qui voudront faire la fourniture des bleds et viande de Beuf et lard necessaires dans lesd. magasins du Roy des villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières pour la subsistance des troupes que le Roy y entretien, que jeudy prochain six du present mois deux heures de relevé yl sera procédé par Nous au Palais a l'adjudication au Rabais des fournitures ou toutes personnes solvables seront recues a mettre leur Enchere" (Ordonnance des Intendants, 2 oct. 1729 [M0005-4]).

Pour le reste, on dressait un "Etat des munitions, marchandises et grand habillement qu'il est necessaire d'envoyer de France pour garnir les magasins du Roy à Québec." On faisait parvenir cette liste au ministre de la marine qui demandait une soumission à différents armateurs français. Parmi ceux-ci se trouvait fréquemment la maison Gradis à Bordeaux et Gazan à La Rochelle (Archambault,1968 : 236). Nous avons retrouvé ces états détaillés pour l'année 1734 et 1750.

La liste de 1734 contient des couvertures, du tissu, des briquets, du vin, des épices, de l'huile d'olive, des "hameçons à truites et à barbues", du fromage d'Hollande, du vinaigre, des marmites de cuivre, du papier, des crayons, des fusils de Tulle, des épées, de la poudre à mousquet et à canon, des rasoirs, du savon, des limes, et même "deux fers à faire des hosties grandes et petites" (AC, C11A (60)=109).

L'état de 1750 est aussi diversifié:

Gamelles, fusils de chasse, scies de long d'Hollande, pierres à fusils, horloges de sable "depuis demi-minute jusqu'à deux heures", clous, crayons, papier, couvertures, draps, habits, chapeaux, souliers, plumes à écrire, le dictionnaire de la Marine et même le "Dictionnaire de Furetière en 4 volumes de la dernière édition " (AC. C11A (93): 342).

On pouvait y trouver de tout. L'inventaire du Magasin du Roi à Québec réalisé en septembre 1749 se subdivise en grandes catégories d'objets:

> "Munitions pour la deffense du pays
> Habillement et armement des troupes
> Ornements de la chapelle du Palais
> Instruments de mathématique remis au professeur d'hydrographie
> Livres de Judicature servant au Conseil Supérieur de Québec
> Munitions et marchandises faisant partie des fonds de l'Etat du Roy,
> Vivres
> Outils pour cordiers
> Munitions et ustenciles pour les Courses et voyages, travaux publics et services des Magasins du Roy
> Autres munitions pour la construction, arme et armement des vaisseaux de Sa Magesté"

La valeur globale totalise 529,047 Livres (Ac. C11A (93): 328).

Un examen rapide de cet inventaire a démontré que les marchandises du Magasin du Roy sont plus variées que celles des marchands. Par contre, les effets inventoriés sous la rubrique

"Munitions et marchandises faisant partie des fonds de l'Etat du Roy" ressemblent étrangement aux biens décrits aux inventaires après-décès des marchands: on les retrouve cependant en plus grandes quantités.

On y retrouve également, de nombreux articles généralement utilisés pour la traite:"chemises de traitte" (52), couteaux "boucherons" (7763), couteaux Siamois"à teste de chien" (23134), couvertes de différentes grandeurs (1687), chaudières de cuivre (4300 livres pesant),casserolles de cuivre (380 livres pesant), "ains à truittes et à barbues" (49200), "grains de porcelaine noire et blanche" (44216 grains), "rafsade" (974 livres pesant).

Les autres effets se composent de textiles, de vêtements, d'outillage, ustensiles, clous, épices, vin, eau-de-vie, mélasse, sucre, prunes et raisins secs, riz, sel, papier, etc.

Cela confirme en somme l'affirmation de Frontenac selon laquelle le roi faisait concurrence aux autres marchands et vendait les mêmes produits qu'eux.

6 .1.4 Le Syndic des négociants

C'est en 1717 que les négociants de Québec et Montréal adressaient au roi une requête visant à permettre aux négociants de s'assembler pour y traiter entre eux de leurs affaires et de pouvoir désigner l'un des leurs pour les représenter auprès des autorités.

Sitôt l'autorisation accordée, les négociants de Québec élirent leur syndic mais "le nom de ce premier porte-parole des négociants de la capitale n'a pas été conservé " (Roy, 1930: 84) . Par contre, le Syndic élu en 1740 est bien connu. Il s'agit de Pierre Trottier Desauniers. L'intendant Hocquart était présent lors de l'élection tenue au Palais de l'Intendant et l'acte d'approbation de cette assemblée devait être consigné aux registres du secrétariat de l'intendance. Dix-sept noms de marchands sont mentionnés, "les principaux négocians de cette ville". Ce sont "les sieurs Pétrimoulx, [Jacques] Gourdeaux, Fornel, Arguin, Louis Parent, Joseph Perthuis, Denis Goguet, Jéhanne [P.], Tachet, Havy, Soumbrum, D'Etchevery [S.], [J.] Thouron, Dumont, Payes et Mounier [Jean-Mathieu] " (Arrêts, 1855: 555) .[1]

---

(1) La majorité de ces marchands sont mentionnés au fichier des occupants de la Place Royale. Nous donnons ici le numéro de lot occupé par ces marchands: Trottier-Desauniers (2226), Gourdeaux (2144), Fornel (2292), Arguin (2218), Parent (2138E), Perthuis (2154), Goguet (2144), Jehanne (2286), Tachet (2292), Havy (2230), Soumbrum (2138), Thouron (2149) et Dumont (2126).

L'institution dura jusqu'à la Conquête puisque "Jean Tachet, négociant et sindic des négociants de cette ville" signait la requête adressée en septembre 1759 à M. Ramesay par les négociants de Québec pour lui demander de rendre la ville aux Anglais avant qu'elle ne fût entièrement détruite (Roy, 1930: 84).

Ils étaient considérés non seulement comme les représentants des commerçants mais de tous les habitants de la ville puisqu'ils étaient les seuls à posséder une qualité officielle "au point que le roi refusa de considérer une requête des négociants qui n'avait pas passé par leurs mains" (Lanctôt, 1929: 130).

> "Le syndic de Québec s'intitulant syndic "des bourgeois, négociants et habitants de cette ville", devint l'intermédiaire entre les autorités et les citoyens à l'occasion de l'imposition pour l'entretien des casernes [1750]. Cette représentation fut acceptée par le roi lui-même et ce fut lui qui fut chargé d'établir avec le lieutenant-général de la prévôté l'assiette de la nouvelle taxe. Mais cette représentation générale n'avait aucun caractère officiel permanent et ne s' exerçait qu'en de très rares occasions." (Lanctôt, 1929: 131)

Seuls les noms de Desauniers et de Tachet nous sont connus comme représentants de la classe des négociants.

6.1.5 Le niveau de vie des marchands

La majorité des historiens s'entendent pour affirmer que les marchands ne sont pas riches, qu'ils n'ont pas accumulé de fortunes considérables. Les témoignages recueillis dans la correspondance des gouverneurs et des intendants de l'époque le confirment. Hamelin nous rapporte les paroles de ces contemporains à différentes époques (Hamelin 1960: 127).

L'Intendant Champigny en 1699:

> "les négociants ne sont pas riches, et il y en a même peu qui soient à leur ayse".

Dupury et Beauharmois, intendant et gouverneur, en 1726:

> "les fortunes sont telles icy qu'il faut peu de choses pour les déranger"

L'intendant Hocquart, en 1732:

> "Il serait à souhaiter qu'il y eut en ce pays des marchands riches, fussent-ils en petit nombre parce qu'ils seraient en état de commercer et d'augmenter des établissements que la médiocrité de leur fortune ne leur permet pas même de tenter" .

Puis, en 1748, l'auteur d'un Mémoire sur l'Etat du Canada affirme, en parlant des mines qui sont inexploitées:

> "Le peu de fortune des particuliers est cause que ces richesses sont ensevelies".

Règle générale, les marchands sont endettés et doivent constamment payer des intérêts pour supporter le commerce. Hamelin rapporte une fois de plus les paroles de Hocquart qui, incidemment, apporte un témoignage éclairé sur la situation des commerçants en 1735:

> "Le plus grand obstacle au commerce de cette colonie vient du peu d'aisance des négociants dont la plupart ne soutiennent leur commerce qu'aux dépens des fonds d'autrui. Au premier échec ils ne peuvent satisfaire les marchands français qui leur avancent des fonds et les demeures ou intérests qu'il leur faut payer par la suitte les ruinent " .

Deux années plus tôt, Beauharnois et Hocquart évaluaient "entre 50,000 et 60,000 livres les plus grandes fortunes individuelles, sauf une" (Delage, 1971: 115). Louise Dechêne en arrive à une moyenne un peu plus basse pour la période antérieure: sur 16 inventaires après-décès de marchands montréalais décédés après l'âge de 45 ans, quatre seulement laissent aux héritiers une succession dont la valeur nette dépasse 35 000 livres. La majorité des successions s'échelonnent entre 15 000 et 35 000 livres (6 de 15 000 à 25 000 et 3 de 25 000 à 35 000) (Dechêne 1974: 389).

Il semble bien que la guerre de 1745 a créé une génération de millionnaires en Nouvelle-France. Mais Hamelin souligne que ces fortunes n'étaient représentées que par des bouts de papier dont le Trésor de la Marine reportait l'échéance d'année en année. Hamelin y voit là la principale raison pour laquelle autant de marchands canadiens sont rentrés en France au moment de la Conquête:

> "Plusieurs d'entr'eux ne sont retournés en France que pour tenter de récolter le plus possible d'écus d'or avec leurs papiers. S'ils avaient détenu des espèces, ils auraient été moins empressés de repasser en France. Nul doute qu'ils n'auraient éprouvé aucune difficulté à commercer avec les Anglais, car si ces derniers comprenaient difficilement le français, ils étaient néammoins sensibles à la musique des espèces sonnantes " (Hamelin, 1960: 131).

Nous pourrions ajouter que si les marchands n'étaient pas riches, ils l'étaient sûrement pas assez pour le devenir si nous faisons référence au vieil adage qui dit que c'est avec de l'argent qu'on fait de l'argent. Dans le même sens,

Mathieu remarquera que "les plus grands bénéficiaires ne pouvaient être les plus faibles investisseurs" (Mathieu, 1981: 123). Rappelons que Charles-Aubert de la Chesnaye, le plus gros homme d'affaires du XVIIe siècle, laissait une dette de 408 000 livres à sa mort survenue en pleine crise du castor en 1702. Si ces fortunes s'édifiaient rapidement, elles pouvaient s'écrouler encore plus rapidement.

6.1.6 Les lieux du commerce

La ville de Québec se divise en haute et basse ville. Dès les débuts, la basse ville était le lieu du commerce. Le 4 octobre 1666, le père Thierry Beschefer écrivait:

> "La ville basse est bastie sur le bord de l'eau et de marée haute. On eschoue les grandes barques tout près des magasins pour descharger les marchandises (...) La ville haute n'est considérable que par les Eglises et par les maisons religieuses". (Relations des Jésuites L.-172-174)

L'allure de la basse ville était passablement différente de celle que nous appercevons aujourd'hui: l'eau montait à quelques pas de la rue Saint-Pierre. La ville avait encore cette allure vers 1860:

> "il y a un peu plus de soixante ans, à quelques pas de la rue Saint-Pierre, les gens se trouvaient sur la grève, et, aux fortes marées, l'eau montait jusque dans le voisinage de la rue". (Levasseur, 1920: 88)

D'après une étude récente sur la démographie, 40,4 pour cent des habitants de la Place Royale exercent le commerce comme activité principale. (Tremblay, 1983: tableau 4.2).

Les magasins et les entrepôts des marchands se retrouvent donc regroupés très densément dans l'espace étroit et serré que constitue la basse ville de Québec, entre les grèves du fleuve et la montagne. Il est cependant très difficile de représenter ce phénomène sur une carte. En effet, les données d'ensemble disponibles actuellement nous font part d'une vision diachronique de l'occupation de l'espace à la Place Royale. Pour vraiment saisir l'importance relative de l'activité commerciale en regard des autres activités des habitants, il faudrait adopter une approche synchronique à l'occasion d'un recensement par exemple. Ainsi, nous pourrions obtenir une image plus exacte des activités des habitants de la Place Royale en 1666, 1681, 1716, 1744 et 1755, années pendant lesquelles furent tenus des recensements de la population. L'absence d'une étude de l'organisation de l'espace de la Place Royale à différentes époques rend presque impossible la cartographie de l'ensemble des activités de la population. En effet, comment situer sur une carte les magasins des marchands, les boutiques d'artisan, les résidences des fonctionnaires, etc, en 1666 si l'on ne dispose pas de données sur l'occupation de l'espace à cette époque?

Faute de pouvoir cartographier avec précision les lieux du commerce, nous ne pouvons que nous référer au fichier des occupants de la Place Royale et mentionner avec le plus de précision possible à quel endroit, sur quel numéro de lot, tel marchand a-t-il pratiqué son commerce.

6.2 LES RÉSEAUX COMMERCIAUX

6.2.1 Les réseaux commerciaux

6.2.1.1 Le réseau international

Il convient de rappeler, une fois de plus, que le commerce extérieur de la colonie française d'Amérique s'effectue sous le signe du mercantilisme économique. Les produits nécessaires à la colonie doivent forcément passer par les mains de la métropole, de la même manière que les produits coloniaux seront dirigés vers la métropole ou une autre colonie française.

De cette manière, si on fait abstraction du commerce illégal que de nombreux marchands pratiquaient avec les colonies anglaises d'Amérique - pour lequel il est difficile d'obtenir une évaluation exacte - le commerce international du Canada s'effectuait avec un seul partenaire: la France. C'est par l'intermédiaire du commerce international français que le Canada pouvait se procurer les produits des autres pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique.

De nombreux obstacles ont empêché le développement du commerce international de la Nouvelle-France et les plus importants sont d'origine climatique : la saison de navigation étant excessivement courte, à peine six mois, "it meant that only one round trip a year could be made between Canada and France, thus reducing immensely the profits to be gained from the Canadian trade and adding proportionately to storage expenses" (Reid, 1953: 18). Allana Reid note d'ailleurs quelle importance fondamentale prenait l'élément "temps" dans chacune des étapes de ce commerce. Idéalement, les navires devaient partir de France en avril pour arriver à Québec en juin. Mais de nombreux délais dans les livraisons des marchandises, ou dans le recrutement des équipages ou certaines difficultés financières faisaient qu'il n'était pas rare que les navires quittaient les côtes européennes en juin ou juillet. Arrivés en septembre, les bateaux devaient repartir vers le premier novembre pour éviter d'être prisonniers des glaces. (Reid, 1953: 19). Pendant ce court laps de temps, le capitaine devait décharger le navire, trouver une cargaison de retour et effectuer les quelques radoubs au navire. Ajoutons à cela les problèmes causés par une navigation fluviale difficile qui rendait les naufrages assez courants et nous sommes obligés de constater les immenses avantages que les colonies américaines retiraient d'un port ouvert sur la mer, accessible douze mois par année.

Les fréquentes périodes de guerre rendaient la navigation très incertaine et, par conséquent, tout commerce extrêmement risqué. En 1744, la Chambre de Commerce de Bordeaux écrivait au ministre de la marine: "Les négociants succombent sous le poids des pertes qui les accablent; chaque jour nous

apprenons de nouvelles prises de nos vaisseaux. Les armements pour nos colonies cessent, tout est suspendu, l'émulation est éteint, la confiance perdu et le crédit anéanty" (Cité par Reid, 1953: 20).

Et en temps de paix, il y avait encore les pirates qui s'emparaient des cargaisons des navires marchands. Le Roi leur accordait, dans la mesure du possible, une escorte mais il était impossible de répondre à la demande.

Reid conclut, en regard de tous ces obstacles:

> "In view of these numerous difficulties and dangers, it is almost a miracle that anyone, beyond avaricious fur merchants, showed any interest at all in the trade with New France " (Reid, 1953: 21) .

Et pourtant, il semble que ce commerce ait eu une importance certaine, non seulement pour la colonie pour laquelle ces échanges étaient vitaux , mais également pour la vie économique de la France. L'auteur d'un Mémoire sur le commerce canadien, rédigé à Paris en 1777, souligne que "Les Provinces de Languedoc, de Guienne, le Poitou,la Normandie, le Lyonnais, la Touraine, l'Orléans concourroient à ce commerce lucratif et important... Les farines de Moissac et de Merac; les vins de Bondelois; les eaux de vie de Cognac, de la Rochelle et de l'Ile de Rhé, étoient autant de richesses échangés contre celles du Canada " (Cité par Reid, 1953: 31) . La Chambre de Commerce de Marseille faisait part

aux autorités françaises et au ministre des colonies combien lourdes étaient les conséquences de la perte de la Nouvelle-France [fin 1761]:

> "Le débouché du Canada favorisait ici l'importation des laines du Levant et de Barbarie, qui s'accumulent aujourd'hui dans les magasins de la Compagnie d'Afrique et dans ceux des particuliers... Ces laines, pour être mises en oeuvre et manufacturées, occupent en Languedoc un peuple d'ouvriers auxquels la consommation du Canada donnait le travail et la subsistance: on en jugera par un seul article de cent mille couvertures que le Languedoc fabriquait annuellement pour le Canada " (Cité par Sulte, 1906: 56).

En plus de fournir un gagne-pain à plusieurs (du banquier à l'employé d'entrepôt), ce commerce amenait un achalandage à certains ports, particulièrement à La Rochelle au XVIIe siècle et à Bordeaux au siècle suivant, sans oublier les ports de Le Havre, Nantes, Saint-Malo, Brest, Bayonne, Honfleur, Marseille (Reid, 1953: 31) .

Les données dont nous disposons pour quantifier la valeur du commerce extérieur du Canada avec la métropole sont souvent imprécises et incomplètes. Mais comme ce sont les seules données disponibles, nous présentons le tableau du commerce extérieur du Canada de 1729 à 1743, compilé par Elizabeth Lunn et publié par Delage .

Figure 11

Commerce extérieur du Canada évalué en livres françaises
1729-1743
(Delage, 1971: 70)

Années	Exportations	Importations	Balance
1729	1,287,256	-	-
1730	1,398,327	1,419,315	- 21,087
1731	-	-	+ 47,012
1732	1,483,192	1,931,424	-448,232
1733	1,389,047	1,631,603	-242,556
1734	1,527,244	2,100,271	-573,027
1735	1,705,698	2,309,662	-603,964
1736	1,677,696	1,913,542	-235,846
1737	1,656,002	1,722,284	- 66,282
1738	1,760,917	1,827,241	- 66,324
1739	2,103,868	1,919,572	+184,296
1740	2,111,107	2,264,077	-152,970
1741	2,317.709	2,086,917	+230,792
1742	2,091,907	2,157,552	- 65,645
1743	2,396,642	2,483,406	- 86,764

De toute cette période, il semble que la balance commerciale canadienne n'ait été favorable que trois années seulement (1731, 1739 et 1741). Le reste du temps, la valeur des importations dépassait celle des exportations et créait un déficit de la balance commerciale. Dans le contexte mercantiliste, il est normal pour la métropole que les colonies soient déficitaires puisque l'important était que la balance commerciale métropolitaine soit favorable. D'ailleurs, Delage note la même situation pour le commerce extérieur de New-York avec l'Angleterre de 1697 à 1750 (Delage, 1971: 71)

La proportion des échanges avec la France atteint 86,3% des importations et 79,9% des exportations. Il ressort clairement que le sort du Canada est conditionné par ce client et fournisseur quasi unique et que le commerce avec les autres colonies françaises constitue peu de chose par rapport à l'ensemble.

Figure 12

Tableau des importations et exportations canadiennes en 1739 (d'après les chiffres fournis par Delage, 1971: 95)

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
France	86,3%	79,9%
Antilles	8,6%	12,5%
Acadie + Louisbourg	5,1%	7,6%

Nous avons déjà présenté, en parlant des fourrures, le tableau de toutes les exportations canadiennes selon les produits en 1739. Mais il est intéressant de détailler ces exportations selon leur nature et leur destination. En nous basant sur les chiffres fournis par Delage, nous avons calculé le pourcentage occupé par chaque produit dans l'ensemble des exportations en destination de la France, des Antilles et de l'Acadie. Il ressort clairement que les produits alimentaires (farine, biscuits, pois, légume, viande) représentent 68,6% des exportations aux Antilles et 95,5% de celles expédiées à l'Acadie. A remarquer également que les fourrures sont expédiées uniquement en France et qu'elles représentent 89,5% de toutes les exportations du Canada.

Figure 13 : Détail des exportations canadiennes selon les produits et leur destination (%) en 1739

	FOURRURES	PRODUITS ALIMENTAIRES	POISSON	BOIS	FERS ET MITRAILLE
France	89.5	0.8	8.0	.09	1.5
Antilles	0	68.6	28.4	2.9	0
Acadie et Louisbourg	0	95.5	1.9	2.4	0

Les importations de France

Pour présenter une vue d'ensemble des réseaux d'importations en provenance de la France, nous avons choisi de sélectionner certains témoignages de contemporains, marchands, fonctionnaires ou observateurs. Il est certain qu'on n'y trouve pas de quantités ni de valeurs précises mais nous croyons que les témoignages contemporains apportent un éclairage que les rapports financiers officiels ne sont pas en mesure de fournir.

Le marquis de Vaudreuil, gouverneur de 1703 à 1714:

> "Il serait à propos d'envoyer tous les ans en Canada trente milliers de poudre. Cette marchandise est la seule que les Sauvages estiment mieux que celle des Anglais (...) Il faudrait aussi, tous les ans, soixante milliers de plomb et six cents fusils de chasse. Les Sauvages les connaissent et n'en veulent point d'autres que ceux de Tulle" (Cité par Sulte, 1906: 46).

La Chambre de Commerce de Bordeaux en 1761:

> "Cette colonie fournissait en temps de paix au commerce de France deux objets considérables: 60 vaisseaux sortaient chaque année de nos ports pour y porter les choses propres à ses consommations; 150 autres y allaient pêcher la morue. Le chargement de ces 60 vaisseaux était composé de vin, d'eau-de-vie, de draperies fines et communes, de soieries, de dorures et généralement de tous les objets de luxe; " (Sulte, 1906: 53).

La Chambre de Commerce de Marseille, à la même date:

> "Quoique le Canada, presque toujours en guerre, n'ait pu augmenter ni améliorer son commerce, ni même permettre aux négociants de suivre et de découvrir de nouvelles branches, on sait que ce vaste pays consomme une grande quantité de nos vins et de nos eaux-de-vie, diverses denrées du crû de la France, des draperies de toutes espèces, des toiles et enfin des ouvrages de la plupart de nos fabriques (Sulte, 1906: 56).

La Chambre de Commerce de La Rochelle en 1761:

> "Le fond de notre commerce avec le Canada et l'Île Royale avait cela d'avantageux qu'il n'était composé que de denrées et marchandises du cru et des fabriques du royaume: des vins, des eaux-de-vie, des sels, des étoffes de laine, des toiles, des cotonnades, des soieries, des chapeaux, etc. La plupart de ces effets consommaient nos laines de France, et une multitude innombrable d'ouvriers de deux sexes vivaient de ce commerce"
> (Sulte, 1906: 61).

L'auteur d'un "Mémoire sur la Domaine d'Occident en Canada [1736]".

> "[Les vins et les spiritueux sont] même à présent la principale occasion des armements qui se font pour la colonie".

Au chapitre huit, l'analyse de plusieurs inventaires après-décès de marchands de Québec, vient confirmer ces témoignages. De plus, après un examen minutieux de 37 inventaires après-décès de marchands de Montréal pour la période de 1650 à 1720, Louise Dechêne note la valeur relative des diverses catégories de marchandises. Si les vêtements et les textiles représentent déjà 30% de la valeur globale des stocks des dix marchands étudiés pour la période 1650-1664, cette proportion grimpe à 53% pour les inventaires de 27 marchands pour la période 1680 à 1720. La raison de cette importance des produits textiles dans l'importation du pays s'explique par l'absence de toute entreprise de transformation dans ce secteur d'activité. La transformation de la laine des moutons,

la culture du lin et du chanvre n'apparaissent qu'au début du XVIIIe siècle et leur exploitation ne répond que partiellement à la demande au niveau familial et domestique.

Figure 14 : Valeur relative des diverses catégories de marchandises d'après les stocks des marchands de Montréal (1650-1720)

(Dechêne: 1974: 151)

Catégories de marchandises	Avant 1664 (%)	1680-1720 (%)
Draps, toiles, mercerie	10	40
Couvertures	—	2
Vêtements :		
a) de fabrication française	20	—
b) de fabrication française et coloniale	—	11
Outils, clous	20	4
Fer	—	3
Fusil, poudre, plombs, etc.	20	12
Ustensiles de fer, étain, cuivre; terrines, etc.	8	6
Verroterie, grelots, miroirs, bagues; aiguilles, peignes, teintures et autres menus objets	20	5
Vin et eau-de-vie	—	8
Denrées et tabac importé	—	4
Chaussures et sabots	—	2
Divers	2	3
TOTAL	100	100

Source : Minutes notariales. Soit dix inventaires pour la période antérieure à 1664 et vingt-sept pour les années 1680-1720.

Ces produits ne sont pas tous absorbés par la population coloniale. Une importante proportion des importations est absorbée par les autochtones, en échange des fourrures. Puisque la base des exportations repose sur le commerce des fourrures, il faut penser qu'une partie importante des importations sera affectée à l'acquisition de ces fourrures. Ces marchandises de traite étaient constituées, à l'origine, de menus articles, de peu de valeur (colliers, miroirs, etc.). Mais, peu à peu, les Amérindiens échangeaient leurs fourrures contre des objets utilitaires: fusils, outils, couvertes de laine etc. Louise Dechêne y voit un signe de leur "adaptation à la civilisation matérielle européenne " (Dechêne, 1974: 150) .

En somme, par son réseau d'échange international, le Canada se procure les produits de la toute première nécessité tout comme les produits du plus grand luxe. En échange, il fournit presqu'uniquement des fourrures, "ces peaux précieuses de bêtes fauves dont toute l'Europe a fait l'objet de ses commodités et de son luxe", selon les paroles mêmes de l'auteur du Mémoire présenté par la Chambre de Commerce de La Rochelle en 1761 (Sulte, 1906: 59). Le commerce des castors est réservé au monopole. Les autres pelleteries constituent une grande partie des cargaisons de retour mais le marché européen ne pouvait absorber indéfiniment toutes ces fourrures. En fait, la recherche d'une cargaison dont la valeur permettait de payer les produits d'importation a permis l'exportation de produits de la pêche, de la forêt et de l'agriculture. En 1735, on exporte du Canada 214,000 planches, 14,820 madriers utilisés pour border les navires, 26,272 litres de farine, 1,007,300 livres de biscuits, 40,190 livres de tabac, 883 barrils d'huile de poisson et, en moindre quantité, du saumon, de la morue,

du boeuf et des pois (Reid, 1953: 29). L'exportation de ces nouveaux produits favorise également la fabrication de tonneaux dont la production s'est élevée de 2 000 en 1728 à 53 000 en 1737. (Nish, 1968: 29) Souhaitant voir la production de la colonie se diversifier, l'intendant Raudot écrivait déjà en 1709:

> "Il faut que ce pays ne regarde plus à l'avenir la pelleterie que comme un accessoire à son commerce, suivant la principale de celuy que la terre produit qui est toujours un bien quasi sûr et certain " (Reid, 1953: 30).

Malgré cette diversification des exportations canadiennes, rappelons que les fourrures représentaient encore 89,5 pour cent des exportations canadiennes en France en 1739. Même si des disettes se produisaient en France, favorisant l'exportation de blé pour les années entre 1732 et 1741 (Nish, 1968: 29), l'exportation de produits alimentaires vers la France doit être considérée comme un phénomène marginal.

Les échanges entre la France et le Canada avaient une valeur infiniment plus grande pour la colonie que pour la métropole:

> "For Canada, the ships which anchored at Quebec were the pivot arround which the economic life of the colony revolved. But for France, Quebec represented only a useful, not an irreplaceable, market and Canadian trade merited encouragement only from the point of view of a long-range-mercantilist policy that might developp the commercial prosperity on which the military and political security of the colony alon could rest" (Reid, 1953: 32).

6 .2.1.2 Le réseau intercolonial

Les colonies françaises avec lesquelles les marchands de Québec entretenaient certaines relations commerciales étaient Terre-Neuve, l'Acadie et les Antilles. La durée et l'importance de ces échanges ont fait l'objet d'études de fond, particulièrement l'ouvrage de Jacques Mathieu sur le commerce avec les Antilles au XVIIIe siècle. Nous baserons donc nos données sur cette étude magistrale et sur un bon article de Reid, publié en 1951, Intercolonial trade during the French Regime.

Le commerce intercolonial se subdivise en trois parties,selon le contexte géographique: le commerce avec le nord de l'Empire français en Amérique (Terre-Neuve et la Baie d'Hudson), avec les colonies du centre (Acadie et Louisbourg) et celles du sud (Martinique et Guadeloupe surtout).

1. Terre-Neuve

Le commerce avec la Baie d'Hudson commence en 1682 avec la formation de la Compagnie du Nord, engagée dans le commerce des fourrures. Il semble bien que la part des marchands de Québec était assez mince dans l'établissement des relations commerciales avec les postes de traite du nord. Les navires métropolitains qui s'y rendaient cueillir les précieuses fourrures suffisaient à approvisionner ces postes éloignés. D'ailleurs, avec la chute du marché du castor en Europe à la fin du XVIIe siècle, ce commerce devint si faible que la perte de la Baie d'Hudson, scellée par le traité d'Utrecht en 1713, n'était pas considérée comme bien grave

par les autorités royales (Reid, 1951: 238).

Par contre, les relations avec Terre-Neuve étaient plus stimulantes pour les commerçants. Plaisance, le principal fort français de pêche à Terre-Neuve était également le port non canadien le plus rapproché de Québec. Terre-Neuve avait besoin de tous les produits de la Nouvelle-France et inversement, on pouvait écouler à Québec ou aux Antilles les produits de la pêche, morue séchée, et les surplus de sel de Plaisance. Les échanges commencent vers 1695. Avec la guerre de Succession d'Espagne, les approvisionnements normaux de la colonie étant compromis, ce sont les marchands de Québec qui assureront le ravitaillement de Terre-Neuve. Ce sont donc les produits alimentaires qu'on envoie en priorité à Plaisance. Ainsi le 10 novembre 1711, Jean Mongeau, capitaine d'un petit navire de soixante tonneaux, le Sainte-Anne, transportait à monsieur Daccaret de Plaisance 28 quintaux de biscuits et cinq tinettes de beurre pour le compte de monsieur Charest, marchand de Québec (A.N.Q.Q., A.P.P. no. 477). Vaudreuil et Bégon pouvaient écrire avec fierté en 1712: "Les négociants de Québeck ont envoyé cette année à Plaisance des vivres en si grande quantité qu'il y a lieu de croire que l'abondance y sera cette année et la prochaine" (Cité par Reid, 1951: 238). Mais l'abondance est ici bien relative: Terre-Neuve est bien peu peuplé - 250 Français vivant dans huit ou neuf agglomérations au début du XVIIIe siècle (Mathieu, 1981: 15) - et le volume des échanges ne peut pas être bien considérable, d'autant plus que la colonie du golfe continue ses échanges réguliers avec la France. En 1713, le traité d'Utrecht cède Terre-Neuve à l'Angleterre et met fin à ces échanges.

2. Acadie et Louisbourg

Environ sept cent milles séparent Québec et Port-Royal, dans la baie de Fundy. L'Acadie fait partie de la Nouvelle-France mais l'éloignement et les difficultés de la navigation dans le fleuve, puis le golfe, rendaient son approvisionnement à partir de Québec très coûteux. D'autant plus que l'Acadie est située tout près des colonnes anglaises de l'Atlantique avec lesquelles elle entretenait déjà des relations commerciales. Les marchands de Québec ne pouvaient pas compétitionner avantageusement avec les marchands de la Nouvelle-Angleterre: en plus du long voyage, ils devaient entretenir en Acadie un entrepôt et un commis. Pour ces raisons, il semble que ce commerce soit demeuré assez limité et sporadique pendant tout le XVIIe siècle, jusqu'au traité d'Utrecht en 1713.

A cette date, la France perd l'Acadie aux mains de l'Angleterre et ne peut conserver que la petite Ile du Cap-Breton qu'on appelait l'Ile Royale. C'est à cet endroit que la France entreprit la construction de la forteresse de Louisbourg. Le ravitaillement de Louisbourg à partir de Québec prit une telle ampleur qu'en 1727, 32 marchands sont impliqués dans le commerce avec la colonie de l'Atlantique:

> Certainly, by the 1730 's, trade with Louisbourg was absorbing a large part of Quebec's non-fur exports. Nineteen ships were freighted in 1732, twenty-eight in 1734, and between 1732 and 1739 over one hundred and twenty-one cargoes were despatched from Quebec to Louisbourg. Flour, biscuits, vegetables, tobacco, and salt meat were the invariable exports, though in times of emergency Quebec was even prepared to share some of its precious munitions and manufactured goods (Reid, 1951: 240) .

Mais Louisbourg continuait de dépendre en partie de la Nouvelle-Angleterre pour ses importations.

> "Un document évalue à 196,403 livres françaises la valeur des exportations de Québec à Louisbourg, en 1740. Il s'agirait principalement de farines, 106,000 livres, et de biscuits, 75,000 livres. En cette même année, Louisbourg importait de la Nouvelle-Angleterre, du bois, des bureaux, des haches, etc., pour une valeur de 49,147 livres, soit le quart de la valeur des importations venues de Québec " (Delage, 1971: 98) .

Louisbourg avait également son importance dans le commerce avec les Antilles puisqu'à partir de 1720, il devient "un centre de transit, de rencontre entre négociants canadiens et négociants antillais" (Mathieu, 1981: 84). Il en sera question un peu plus loin, au moment de traiter du commerce avec les Antilles. Nous pouvons cependant affirmer que de nombreux échanges s'effectuaient à Louisbourg avec les navires d'Europe, des Antilles ou de la Nouvelle-Angleterre qui venaient se charger de morue. "Naturally they brought cargoes of French merchandise in far greater quantities than the people of Louisbourg could purchase, and hence it was possible for Quebec ships anchored off Ile Royale to fill their holds with French cloth and French wines instead of Cape Breton cod. In the same way, ships from the West Indies or New England often brought more goods than the town could absorb, and the surplus was handed on to Canada (Reid, 1951: 242) .

En 1745, Louisbourg tombe aux mains des Anglais, mais sera rendu à la France trois années plus tard à la signature du traité d'Aix-la-Chapelle. Les échanges reprennent mais la

reprise de la guerre mettra un point final au ravitaillement de Louisbourg par les commerçants de Québec.

3. Les Antilles

Comme dans plusieurs secteurs de l'économie, c'est Talon qui montra la voie du commerce avec les Antilles. En 1667, il profite qu'un bateau de la Compagnie des Indes occidentales rentre en France en passant par les îles françaises pour envoyer "du saumon, de l'anguille, de la morue sèche et verte, des pois blancs et verts, des planches, du merrain [planches destinées à la fabrication des tonneaux], de l'huile de loup-marin et de petits mats " (Mathieu, 1981: 14). "En 1670, trois bateaux chargés de poisson, de bière, de farine, de porc quittèrent Québec pour les Iles " (Delage, 1971: 97). Mais le départ de Talon met un frein au développement de ce commerce. "Des bateaux ne quittèrent Québec pour les Indes occidentales qu'en 1679, 1680, 1681 et 1688" (Delage, 1971: 97). Allana Reid attribue plusieurs causes à cette interruption quasi totale du commerce avec les Antilles, commerce qui ne reprendra qu'au début du XVIIIe siècle.

D'abord, l'incendie de la ville de Québec, survenu en 1682 a porté un dur coup aux marchands qui doivent affecter une grande partie de leurs capitaux pour reconstruire leur entreprise. De plus, ces mêmes marchands, déjà profondément engagés dans les pêcheries et dans le commerce des fourrures, n'avaient pas nécessairement ni l'argent ni l'intérêt pour le commerce de longue distance. D'autant plus que quelques envois de farine avariée avaient

rompu l'enthousiasme. Enfin, vu l'état de guerre qui prévaut en cette fin XVIIe siècle et la demande croissante d'approvisionnement à Plaisance les surplus sont tous absorbés.

Les échanges réguliers reprennent en 1707 et deux navires partent de Québec pour les Antilles. La moyenne annuelle atteindra quatre navires en 1729, sept en 1734, huit en 1736 et neuf l'année suivante (Reid 195: 244).

Le commerce pouvait s'effectuer selon le circuit triangulaire (France-Québec-Antilles) ou directement (Québec-Antilles) selon les besoins des marchands impliqués, le tonnage des bateaux, le lieu de résidence des armateurs, l'état de guerre, les offres de la production et les demandes du marché (Mathieu, 1981: 84). Le circuit triangulaire le plus employé relie la France à Québec, puis retour en France via les Antilles. Ces voyages permettant d'écouler le sucre antillais sur le vaste marché européen, ils étaient plus rentables que le trajet contraire: le marché de la Nouvelle-France ne pouvait absorber toute la production des Iles.

Un Mémoire touchant le commerce de Canada aux Isles Antilles françaises de l'Amérique de la fin du XVIIe siècle (la date précise nous est inconnue) étudie quelle période de l'année est la plus propice aux échanges triangulaires.

> "...il semble que le temps le plus propre pour le d. commerce est de faire partir les vaisseaux de Canada vers le premier ou au plus tard le XI novembre si faire se peut pour arriver aux isles à la fin de décembre ou au commencement de janvier, où les cannes de sucre, sortent de fléchir et où l'on peut espérer d'en charger plûtost (...)
> Arrivant donc aux isles, vers la fin de décembre ou le commencement de janvier, les vaisseaux y resteront ordinairement six semaines au plûtard en pourront partir à la fin de février pour le retour en France (...)
> Il ne leur faut pas plus de six semaines pour arriver en France, si bien quêtant au 15e ou à la fin d'avril au plûtard, ils auront les deux mois de may et de juin à la décharge et radoub de leur vaisseau, à reprendre des marchandises pour retourner en Canada, où ils pourront arriver encore assez à temps pour leur décharge, et recharge, afin de recommencer leur premier circuit... (Mémoire... 1933: 748).

Cet itinéraire permettait d'éviter les ouragans de juillet à octobre aux Antilles et le gel du fleuve (de novembre à mai). Il fallait concilier également le séjour aux Antilles avec le moment des récoltes de canne à sucre, les récoltes de blé à Québec et en Acadie, la saison où les morues sont prêtes à l'exportation.

Les échanges directs entre les deux colonies s'effectuaient avec ou sans escale à Louisbourg. Il semble que l'idée d'utiliser Louisbourg comme port terminal gagna la faveur de nombreux armateurs à compter de 1724. On remarque qu'en 1748, "le nombre de navires antillais venus à Québec tripla par rapport à celui des années d'avant-guerre, précisément parce que Louisbourg, tombée aux mains des Anglais, força les négociants des îles à remonter le Saint-Laurent" (Mathieu, 1981: 87).

Le transit à Louisbourg comprenait deux avantages de taille: on éliminait les risques de la navigation fluviale et on pouvait effectuer deux voyages Antilles-Louisbourg par année. Les marchandises étaient ensuite acheminéespar bateaux d'assez faible tonnage, environ 65 tonneaux (Mathieu, 1981: 91) - jusqu'à Québec.

Les marchands impliqués dans ce commerce avec les Antilles avaient généralement un marchand-représentant, un "correspondant" pour s'occuper des intérêts de l'autre dans sa colonie. Un tissu de relations lie souvent des marchands de Québec, de Louisbourg, de la Martinique et de France. Jacques Mathieu cite quelques exemples de ces associations nécessaires à la bonne marche de ce commerce. Nous avons tenté de les visualiser sous forme de tableau.

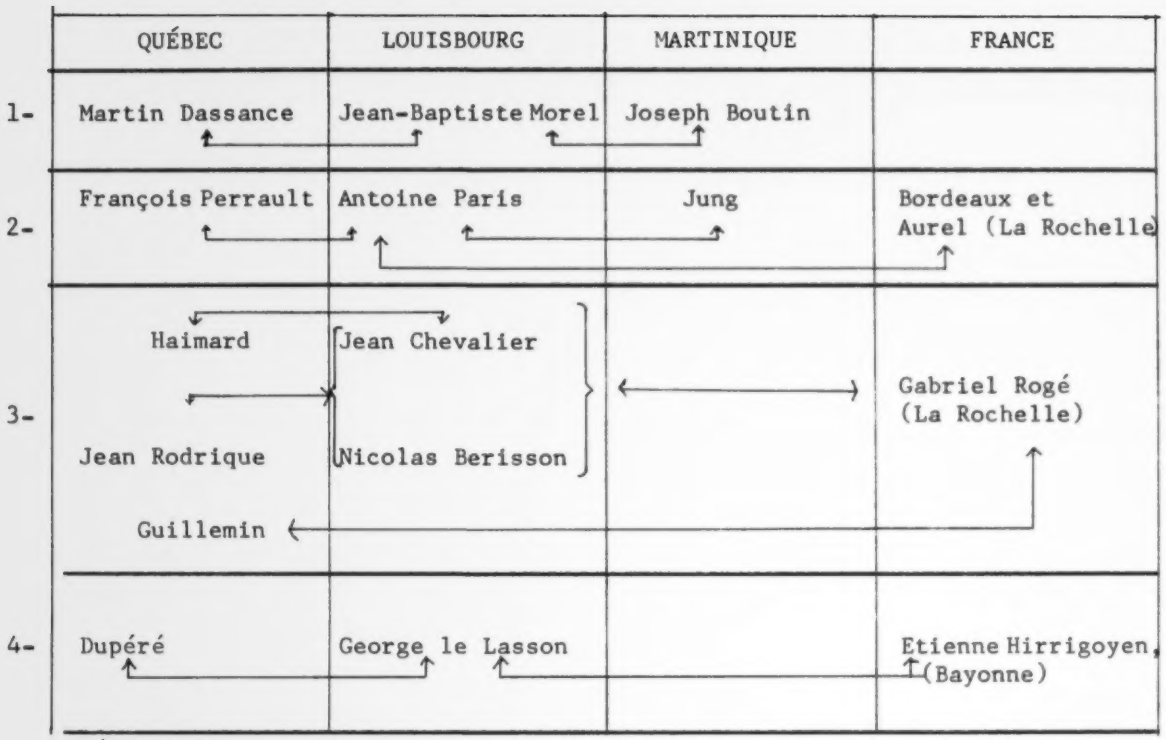

Figure 15 : : Quatre groupes de marchands-correspondants impliqués dans le commerce des Antilles (selon Mathieu, 1981: 132)

"La fourrure exceptée, toutes les productions canadiennes intéressaient les Antilles" (Mathieu, 1981: 172). Farine, viande salée , morue sèche dont on nourrissait les esclaves, morue salée, saumon , biscuit , beurre, légumes, huile de poisson et surtout les différents produits du bois car les Antilles sont dépouvues de bois de construction. Nos exportations n'ont jamais pu répondre à la demande sans cesse croissante pour ces produits.

On exportait des bardeaux, des planches, des bordages, des douves de tonneaux, du bois de chauffage, en somme tout article de bois était bienvenu aux Antilles qui en manquait tellement au point que les bateaux devaient apporter avec eux les tonneaux nécessaires à contenir le sucre, le rhum, la mélasse et les autres produits antillais.

> "D'ailleurs la plûpart de ceux qui viennent aux Illes font une faute essentielle, qui est de ne point apporter dans leurs vaisseaux les futailles nécessaires, avec les cloudz à bariques, cercles et oziers pour ramporter les sucres provenant de la vente de leurs marchandises. Les d. futailles, cloudz, cercles et oziers estant tellement rares que pour apporter en paquet qui sont numérottez pour les monter plus facillement en futailles, lorsque l'on est aux Illes" (Mémoire, 1933: 752) .

La majorité de ces tonneaux étaient fabriqués par les artisans canadiens dont plusieurs habitaient près du port de Québec. Les vaisseaux français qui faisaient escale à Québec avant de se rendre aux Antilles se procuraient donc les contenants

dont ils allaient avoir besoin aux Antilles. C'est ainsi qu'une assez bonne proportion du bois exporté vers les Antilles était sous forme de tonneaux. Nish note que "la production de tonneaux s'est élevée de 2 000 en 1728 jusqu'à 53 000 en 1737" (Nish, 1968: 29). Mais en 1741, année record pour les exportations de bois vers les Antilles, ce produit ne constitue encore que la vingtième partie de tout le commerce d'exploitation vers les Antilles. Les produits alimentaires sont toujours au premier rang: farine, pois, morue sèche et morue verte.

En retour, les navires "emportent principalement et par préférence à tous [...] nos syrops et nos taffias qui n'ont presque point d'autre débouchement" (cité par Mathieu, 1981: 24). Le tafia, qu'on appelle aussi guildive, est un sous-produit de la distillation de la canne à sucre, moins élevé en taux d'alcool que le rhum et moins fin au goût. Ces produits ne se vendant pas en Europe, on les exportait au Canada qui en constituait le principal marché (Mathieu, 1981: 22) . Outre le sucre, la mélasse, le rhum et les sirops, on exportait également au Canada des produits de luxe: "Tiny lemons preserved in spirits, sugared almonds, Candied fruits, an all the innumerable types of preserves which were so popular at Quebec feasts must have owed their existence to trade with the West Indies. Coffee, rice, olive oil, and soaps cane too from the French possessions along the coast of South America " (Reid,1951: 246) .

Ces échanges s'effectuaient "dans les ports de Quebeck pour la Nouvelle-France, dans ceux de Cap François, Leoganne,

Petit Goave, Port de Paix, St-Louis pour l'isle de St. Domingue; dans les ports de St. Pierre, de Port Royal et La Trinité pour l'isle de la Martinique; et dans les ports de la Basse-Terre et la Grande-Terre pour l'isle de la Guadeloupe" (Règlement pour le commerce, 1723: cité par Reid, 1951: 245).

6.2.1.3 Le réseau local

Le réseau commercial local comporte trois volets principaux correspondant à la nature des biens transigés et aux clients pour lesquels ils sont destinés. Au premier plan, le réseau de distribution des produits importés puis, sa contrepartie, le réseau d'acquisition des produits d'exportation. Au troisième plan, se trouve le réseau d'acquisition et de distribution des produits de fabrication locale destinés à la consommation locale.

Il s'agit là d'une division totalement empirique car les marchands impliqués dans le commerce local travaillent à ces trois niveaux: l'habitant paie souvent la marchandise importée avec des fourrures destinées à l'exportation ; s'il paie avec du blé, une partie peut être consommée localement ou dirigée entièrement sur les marchés extérieurs. Nous ne pouvons décortiquer ainsi l'activité commerciale que pour en faire ressortir les principales composantes.

6.2.1.3.1 Distribution des produits d'importation

Dès l'arrivée des premiers Français sur le fleuve, aux mois de juillet et août commence à Québec une foire où l'activité déborde autour des boutiques et des magasins. C'est à ce moment que les marchandises sont le moins chères et la concurrence intraitable de la part des marchands forains.

Pour favoriser l'approvisionnement de la capitale, un règlement de 1664 empêche les marchands de faire sortir les produits à l'extérieur de Québec pendant le premier mois suivant leur arrivée et contingente les ventes en gros à la dixième partie seulement:

> "Il est ordonné que tous Marchands pendant un mois a compte de huit Jours aprez leur arrivée, Seront obligez d'exposer en vente leurs Marchandises Sans qu'ils en puissent vendre en gros pendant le dict temps plus que la dixiesme partie de chaque nature d'Icelles my Sans qu'ils les puissent transporter hors de Quebecq pendant le dict temps, lequel passé ils pourront disposer du quart de chaque espèce de Marchandise pour porter aux trois Rivières et d'autant pour le Montréal en gardant le tarif et donnant déclaration au Conseil de ce qu'ils transportaient apeine aux refractaire d'amende arbitraire..." (cité par Chénier, 1979: 213).

On comprendra que ce réglement ne faisait pas l'affaire des gens de Montréal en particulier, mais il semble bien qu'il était appliqué puisque l'intendant Champigny répondait aux griefs en 1699: "Le Montréal est obligé de tirer de Québec

toutes les choses dont il a besoin de celles qui viennent de France" (Reid, 1953: 28).

Les biens d'importation étaient donc d'abord offerts aux clients de Québec avant de répondre à la demande des habitants et marchands de Montréal. Il semble que cette mesure ne pouvait s'appliquer dans les cas où les marchandises avaient été commandées et achetées par des marchands montréalais. Dans ce cas, les marchandises étaient emballées et clairement identifiées pour simplifier les manipulations. On les chargeait alors sur des petits bateaux pour les expédier à Montréal.

Pendant les mois d'août, septembre et octobre, la vente au détail était autorisée pour les marchands forains. Mais il faut ajouter au nombre de ces marchands les capitaines des bateaux qui eux aussi vendent leurs marchandises en échange d'une cargaison de retour. Tous ces gens avaient quelque chose à vendre, en plus des marchands domiciliés à Québec, et tous étaient à Québec car un réglement de 1683 interdisait aux forains non seulement de commercer avec les Français et les "Sauvages", en gros et en détail, aux Trois-Rivières et à Montréal, mais on leur interdisait d'y être présents du 1er juin au 30 octobre. On comprendra aisément que les marchands domiciliés à Québec ne pouvaient supporter une telle concurrence de la part des forains qui leur vendaient les marchandises en gros le même prix qu'ils vendaient au détail aux particuliers. Les prix étaient coupés au maximum. C'est dans ce contexte que nous pouvons parler de foire à l'arrivée des vaisseaux devant Québec. On voit les habitants des campagnes environnantes venir faire leurs emplettes et tenter de conclure un bon marché.

Sur le plan de la distribution des produits d'importation, les marchandises de traite occupent une place de choix. La chose est normale à l'intérieur d'une économie basée sur la fourrure. On les retrouve en grand nombre dans les magasins des marchands de Montréal où se concentre la traite des fourrures dès le troisième quart du XVIIe siècle, mais on retrouve également quelques mentions dans les magasins de Québec. Concernant ces marchandises, La Hontan nous rapporte ce témoignage datant vers 1690:

> "Les marchandises qu'on aporte ches les sauvages sont des fusils de la poudre du plomp des haches des chaudières des couteaux des aiguilles du fil à coudre et à faire des rets quelques étofes couvertures capots chemizes, etc mais point d'argent car ils en ignorent la qualité et le prix. Tel canot portant huit cent escus vaillant des susdites espèces, en raporte deux pleins de castor valant deux mille écus chaquun (Oakes, 1940: 26).

Louise Dechêne note que "le drap est le principal article de la traite": étoffe iroquoise, écarlatine, drap de Limbourg, de Tarascan, de Carcassonne et Montauban, de Poitou, de Normandie. On monte aux Outaouais également des tissus plus légers: revesche, étamine, molleton, serge. Les couvertes, que l'Indien préfère à ses propres vêtements de peaux parce qu'ils sèchent plus rapidement, proviennent de Normandie, de Montpellier, de Paris, ou d'Angleterre comme ces "escarlatines" que les autochtones préféraient à tous autres. Des vêtements sont également traités sous la forme de chemises, capots, "bas de traite". "Ensemble, vêtements, couvertures et tissus non ouvrés, représentent les deux tiers de la valeur des marchandises européennes consommées par les Indiens (...) [alors que] la valeur des fusils,

des plombs, balles et de la poudre, se situe autour de 15% de la valeur totale de l'équipement (Dechêne, 1974: 154-155). La chaudière de cuivre, qui a transformé chez les Amérindiens la technique de cuisson des aliments, représente encore une bonne proportion des objets de traite. Viennent ensuite les couteaux, les ciseaux, alênes, fers de flèches, haches, etc. La pacotille (rasade, colliers de porcelaine, bagues ornées de pierres fausses, grelots, miroirs, peignes de buis ou d'ivoire) ne représentent plus que 3% de la valeur des marchandises écoulées sur le marché indigène vers 1720 (Dechêne, 1974: 160).

Comment ces marchandises arrivent-elles entre les mains des Amérindiens? De nombreux intermédiaires les séparent de l'armateur métropolitain qui l'expédiait par bateau et plusieurs possibilités peuvent être envisagées. Ces produits peuvent avoir été achetés par un habitant chez un marchand de Québec et échangés directement avec l'Amérindien au cours d'une foire. Une autre possibilité: une compagnie métropolitaine comme Dugard de Rouen envoie une cargaison à ses réprésentants québécois François Havy et Jean Lefebvre. Ces derniers expédient à leur représentant, le marchand montréalais Pierre Guy, des objets de traite. Celui-ci vend de ces marchandises à quelques coureurs de bois, détenteurs de congé ou de permis de traite. Les produits sont échangés contre les précieuses fourrures.

Pour la population blanche, la voie normale pour faire l'acquisition des produits importés était d'aller chez le marchand, dans sa boutique, ou au marché public, pendant le séjour des marchands forains à Québec. Mais là n'était pas la

seule façon d'en faire l'acquisition: Talon prévoyait en 1667 qu'en formant des villages autour de Québec, un réseau d'échanges commerciaux allait permettre le ravitaillement de la ville:

> [Les villages] fournissant à l'autre [Québec] les productions de leurs terres, bois, bleds, légumes, herbages et les émoluments de l'économie champêtre et des ménageries qui se peuvent faire par nourriture de bestiaux, volailles, oeufs, beurre, lait, fromages et autres denrées nécessaires à la vie, et si rares à Québec, qu'elles s'y vendent excessivement, en échange desquelles ils recevront des marchandises du dit Québec, les étoffes, toiles, souliers et autres qui viennent de France pour l'usage du colon (Cité par Chenier, 1979: 231).

6.2.1.3.2 Acquisition des produits d'exportation

Il s'agit ici de la démarche inverse: les deux sont complémentaires et indispensables l'une à l'autre. Car les produits d'importation sont échangés contre des produits d'exportation. En recherchant ces derniers, on distribue les premiers. C'est dans cette phase que s'inscrit la cueillette des fourrures, la course des bois, les foires annuelles avec les Indiens venus échanger leurs fourrures contre les marchandises européennes. La cueillette des surplus de blé chez l'habitant, l'exploitation des postes de pêche et de traite et même la préparation du bois en planches, bordages, mats et tonneaux sont toutes des activités orientées du moins en partie, vers l'acquisition des produits d'exportation.

Les fourrures

L'activité la plus importante est, encore une fois, reliée au trafic des fourrures. Que ce soit pour se procurer le castor ou les peaux et les pelleteries, de nombreux habitants prenaient part à cette activité. Ce réseau a subi de très nombreuses variations à mesure que le contexte administratif évoluait. Jusqu'à 1664 ou environ, tous les habitants pouvaient prendre part à la traite et échanger leurs produits avec les Amérindiens lors des foires annuelles de Québec, Trois-Rivières puis Montréal. Par la suite, les fourrures sont vendues à la Compagnie qui détient le monopole de l'exportation. Puis les Amérindiens commencent à abandonner les foires annuelles puisque certains coureurs des bois vont au devant d'eux pour se ménager la plus belle part de la traite.

En 1669, le Conseil souverain constate que "plusieurs particuliers, tant soldats et volontaires qu'habitants, ont été dans les bois trente, quarante et cinquante lieues au-devant des sauvages". Trois années plus tard, Frontenac ajoute que "les coureurs des bois sont à cinq ou six cents lieues des habitations" (Salone, 1970: 253). Pour enrayer la course des bois, on accorde chaque année des congés ou permis de traite à compter de 1681. Mais alors qu'on devait accorder que vingt-cinq permis par année, de nombreux congés officieux sont également émis, ce qui contribue à rendre la réglementation inefficace. Les personnes autorisées à courir les bois vendent leurs castors à la Compagnie fermière qui les exporte. Les autres pelleteries sont exportées librement par les marchands en particulier qui fournissent des pelleteries en paiement des produits qu'ils importent.

Dans le réseau d'acquisition des fourrures, on assiste donc à une concentration sans cesse croissante entre les mains de quelques privilégiés qui réussissent à obtenir des congés de traite ou encore ceux "dans le cercle intime du gouverneur et de l'intendant" qui obtiennent en régie l'un des postes militaires et peuvent ainsi fournir les plus grosses cargaisons de pelleteries (Hamelin , 1960: 51).

Les produits agricoles

Les produits agricoles, le blé en particulier, sont drainés vers Québec où ils sont chargés à bord des bateaux. La cueillette des blés se fait au printemps:

> "...wheat was not usually threshed until mid-winter, and was not available for export until the following spring. The farmers' surplus, except what went to the city markets, was purchased in the country during the winter, by small merchants or by agents of city merchants, and was stored in mills and granaries until the spring; usually this trade was by barter, currency being scarce, and card-money often unacceptable (Burton, 1936: 146).

Joseph Dargent qui fait la "Relation d'un Voyage de Paris en Canada en 1737" appelait "Coureurs des costes" les canots et bateaux à fond plat qui passaient de paroisse en paroisse pour troquer les blés contre les produits de France. C'est par ce réseau, en partie du moins, que parvient à l'habitant des campagnes les produits d'Europe: "Une fille qui garde les

vaches pendant la semaine porte des dentelles, quelquefois même les fontanges, mais toujours le panier le dimanche" (cité par Hamelin et Provencher, 1967: 247) [Fontanges: du nom d'une maîtresse de Louis XIV; coiffure féminine, faite d'une monture en laiton supportant des ornements de toile séparés par des rubans et des boucles de cheveux postiches (Dict-Robert)]

Isaac Weld ajoute que les habitants transportent en charette "leur grain sur le bord du fleuve, où des bateaux le prennent et le conduisent au port où il doit être embarqué" (Hamelin, Provencher, 1967: 247).

Raudot et Vaudreuil affirmaient en 1709 que les habitants des côtes "cherchent à s'en [leurs grains] deffaire par la nécessité d'avoir des marchandises pour pouvoir s'habiller" (cité par Hamelin, 1960: 63). A un point tel que l'Intendant doit réglementer la vente du blé et son exportation pour prévenir une disette. Mais il arrivait alors que les habitants faisaient moudre eux-mêmes leurs grains en farine pour les troquer directement avec les capitaines des navires dans le bas du fleuve. Car le cabotage sur le fleuve à l'est de Québec échappait à la surveillance des officiers de justice.

Les produits de la pêche

Nous avons vu comment la pêche à la morue dans la région du golfe St-Laurent et près de Terre-Neuve était détenue par des commerçants et pêcheurs métropolitains. Cependant, plusieurs marchands de la colonie ont investi dans des postes de pêche sédentaires sur la basse côte-Nord et les côtes du Labrador. La majorité des vingts postes de pêche et de traite de cette région ont été établis au XVIIIe siècle dont plus la moitié après le traité d'Utrecht(1713). Même si les investissements étaient énormes et les profits peu excessifs, on avait besoin de cette huile de phoque ou de loup-marin pour exporter sur le marché français. On en remplissait les cales de bateau qui, faute de cargaison de retour, devaient se lester de pierres. Ces retours aidaient à payer les marchandises importées (Miquelon, 1975: 17).

Ainsi, Havy et Lefebvre, marchands à Québec, exploitaient en 1737 un poste à Mingan et à Baie des Châteaux, sur le détroit de Belle-Isle. A ce dernier endroit, ils détiennent le tiers des parts avec Louis Fornel et Louis Bazil. Puis en 1740, ils obtiennent la concession de Grand-Saint-Modet et en 1749, celle de la Baie des Esquimaux qu'ils louent pour douze années, en association avec Marie-Anne Barbel, veuve de Louis Fornel.

Les barriques d'huile produites étaient acheminées à Québec en vue de leur exportation à bord de bateau de faible tonnage qui reliaient Québec au Labrador. Louis-Guillaume de Parscau du Plessix relate que son navire, La Sauvage, a ravitaillé

l'équipage d'un de ces bateaux qui avait hiverné sur la côte nord de Terre-Neuve à l'hiver 1756:

> "ils partent ordinairement en septembre ou octobre, quelquefois plus tôt; ils vont dans les postes que leurs bourgeois ont à la côte du nord de Terre-Neuve pour y faire la pêche du loup-marin, et en rapporter les pelleteries que la chasse peut leur fournir. Ils passent là tout l'hiver enfermés dans les glaces, dans une baye, logés dans une cabane à la côte, dans un pays couvert de neige, ne vivant que de biscuits et de ce que la chasse peut leur procurer." (Cité par Hamelin et Provencher, 1967: 244)

6.2.1.3.3

- Acquisition et distribution des produits de fabrication locale destinés à la consommation locale

Au centre de ce réseau essentiel à l'approvisionnement des habitants se trouve le marché public, appelé "la place", créé par un règlement du Conseil supérieur de Québec du 11 mai 1676. C'est là, au coeur de la basse ville de Québec, que seront mises en vente les marchandises produites dans les campagnes environnantes. Les jours de marché, les mardi et vendredi, l'activité est grande sur la place de la basse ville. "Les habitants viennent en canots porter leurs denrées au marché. Ils utilisent des canots qui ressemblent à "des auges faits avec un seul arbre". Ces canots sont légers, mais tournent facilement. Ils portent environ 8 quintaux de victuailles. Les habitants "les conduisent tantôt avec des petits avirons, ce qu'ils appellent nager, tantôt avec la perche dans les endroits où il y a peu d'eau ou des courants qu'il faut monter le long de terre" (Malartic vers 1755, cité par Hamelin, Provencher, 1967: 247).

Le marché public a donc été créé pour permettre aux habitants de vendre leurs produits à ceux qui en ont besoin. Pour donner à tous la possibilité d'acheter, il était défendu d'aller vendre les denrées dans les maisons des particuliers sans les avoir exposées d'abord au marché jusqu'à onze heures du matin (ou pendant une heure si le vendeur arrive au marché après midi). Il était néammoins permis "aux bourgeois de cette ville d'aller dans les maisons de la campagne acheter ce qui leur sera nécessaire" (Arrêts, 1855: 66). Les cabaretiers et tous les autres vendeurs ne pouvaient aller au marché avant huit heures en été et neuf heures en hiver "pour donner temps aux bourgeois de se fournir de ce qu'ils auront besoin." [1676] Mais ces heures changeront à quelques reprises: "après neuf heures sonnées en été et dix en hiver "[1706] (Arrêts , 1855: 138), puis huit heures du matin [1708] (Ordonnances , 1856: 425). Cette mesure était rendue nécessaire parce que "les hôteliers et les cabaretiers enlèvent toutes les dites denrées aussitôt qu'elles sont arrivées, ce qui ôte aux autres personnes de cette ville, le moyen de se pourvoir des choses qui leur sont nécessaires."

Les habitants qui participaient au marché devaient prendre garde de ne pas s'installer trop près des maisons, surtout s'ils vendaient du poisson. Ils devaient "se mettre dans la place, et ce à peine de six livres d'amende [1708] (Ordonnances, 1856: 424). Dans le même esprit, une ordonnance frappait d'une amende de dix livres toute personne qui étalait ses marchandises à la porte de l'église ou qui aurait parlé assez haut pour troubler le service divin [1708] (Ordonnance, 1856: 424). Pour les habitants des côtes venus vendre leurs produits, il était interdit de vendre dans leurs canots ou sur la grève: les marchandises devaient être

apportées aussitôt sur la place du marché. Seule la vente de l'anguille pouvait se faire sur la grève [1708] (Ordonnances, 1856: 425).

Tous ces règlements concernant le marché de la basse ville nous apportent de nombreux renseignements sur la manière dont la scène se déroulait. Les canots "des gens des côtes" arrivent très tôt à Québec, chargés de marchandises diverses. Plusieurs personnes se pressent au devant d'eux pour acheter les plus beaux morceaux. Parmi ces personnes se retrouvent les cabaretiers et autres vendeurs au détail qui s'approvisionnent en grandes quantités pour les besoins de leur commerce. Puis, la journée se passe dans l'agitation et le bruit, "par les disputes qu'ils ont avec ceux qui leur achètent" (Ordonnances, 1856: 424).

Les denrées en vente au marché sont variées:

"grains, volailles, gibier, oeufs, beurre" (Arrêts, 1855: 66)
"viandes de veau, de boeuf" (Arrêts, 1855: 136)
"poissons, anguilles" (Ordonnances, 1856: 425)

Outre les denrées nommément mentionnées dans les ordonnances, nous pouvons ajouter que tous les produits de la ferme (légumes, fruits, etc.) devaient se retrouver au marché.

Les produits de la pêche occupaient une large part du marché en raison du nombre élevé de jours maigres (plus de 120 jours par année). En plus de l'anguille, les habitants des côtes pêchaient une grande variété de poissons même en hiver. Pehr Kalm décrit comment les habitants du lac Saint-Pierre capturent le poisson, le font geler puis "le chargent sur une traîne comme du bois de corde qu'ils apportent dans les marchés des villes" (cité par Hamelin, Provencher: 1967: 250). La viande se débite sur la place publique bien que les bouchers ont leur étal dans leurs maisons (à cause des problèmes d'hygiène qui apparaissent régulièrement dans les règlements et les ordonnances.) De très nombreux habitants de la basse ville de Québec gardent des bestiaux pour leur consommation personnelle. Les nombreux règlements relatifs aux dangers d'incendie causés par l'entreposage des fourrages le confirment. D'ailleurs, un règlement de police de 1688 fait "défenses à chaque ménage de la basse-ville d'y nourrir plus d'un cochon, lequel ils auront soin de faire nettoyer tous les jours, en sorte que les voisins n'en soient incommodés" (Arrêts, 1855: 117)

Le pain est offert en vente non pas sur le marché mais dans les boutiques des boulangers lesquelles doivent être "en tout temps garnis de pain blanc et bis pour vendre au public". (Arrêts, 1855: 68)

Somme toute, l'image qui se dégage après examen des produits offerts au marché révèle que les commerçants établis à la Place Royale avaient en stock très peu de marchandises produites dans la colonie pour les besoins quotidiens de la

population. Ils avaient en magasin de très nombreux produits importés mais de très rares produits de fabrication canadienne. Le peu de ces produits étaient destinés à l'exportation. Ainsi, il semble que la farine consommée par les habitants était achetée au marché alors que celle qui se retrouve dans les magasins des négociants servait à l'exportation, pour payer les produits d'importation.

6.3 LES LIEUX DE PRODUCTION DES MARCHANDISES VENDUES À QUÉBEC

6.3.1 Présentation

L'analyse des objets et des marchandises transigés à Québec nous fournit de précieuses informations sur les lieux de production des différents biens. A partir de ces données, nous voulons illustrer l'étendue et les ramifications du réseau commercial français dont une des composantes se situe en Nouvelle-France.

Dans la logique coloniale, la métropole importe les matières premières ou produits dont elle ne dispose pas et cherche à exporter ses biens en surproduction. On peut dire que les colonies constituent une source d'approvisionnement en même temps qu'un marché extérieur protégé utilisé pour étendre et consolider l'empire commercial français.

La France ne transige pas uniquement avec ses colonies et ses partenaires commerciaux se recrutent parfois parmi ses rivaux coloniaux. L'Europe n'est pas toujours en guerre et le volume des échanges entre pays européens en temps de paix est très important. La France importe donc plusieurs produits fabriqués ailleurs dont certains seront écoulés sur le marché colonial. Il ne faut donc pas se surprendre de trouver dans les magasins de la Place Royale ou dans la collection archéologique des pièces

fabriquées en Angleterre, en Hollande, en Italie.

Ainsi, à partir des informations contenues dans les documents d'archives et les objets de la collection archéologique, il nous est possible d'identifier une partie de ce réseau et de le particulariser d'après la nature et la fonction des marchandises produites par les différents pays. Nous n'avons retenu que les provenances certaines ce qui fait que nombre d'objets, dont les lieux de fabrication étaient imprécis n'ont pas été considérés. Et encore, il faut être très prudent dans l'attribution d'une provenance à une marchandise donnée car nous avons souvent tendance à confondre un type de produit avec le lieu de sa fabrication ou la provenance d'une matière avec le lieu de sa transformation.

Tel que souligné à quelques reprises dans le chapitre 8, certaines marchandises portent le nom d'une ville sans nécessairement y avoir été produites. Par exemple, la tapisserie de Bergame est également produite à Rouen. Dans ce cas l'appellation peut désigner un style ou un lieu de fabrication. Au niveau des pièces archéologiques, on retrouve la même ambiguïté car certains objets possédant les caractéristiques de formes et de décors attribués à une ville en sont peut-être de simples imitations. Par exemple , Jacques Hustin avait établi à Bordeaux au début du XVIIIe siècle une petite fabrique de faïence où l'on imitait les faïences de Moustiers, de Nevers et surtout de Rouen". (Proulx, 1981: 69)
En fait, seules les marques de fabrique peuvent identifier de façon certaine les ateliers de production.

Malgré les risques d'erreurs inhérents à notre démarche et en considérant les exceptions pour ce qu'elles sont en réalité, nous croyons être en mesure d'évaluer assez précisément l'apport relatif de chaque pays en biens de consommation.

Nous présenterons d'abord les pays producteurs et l'importance relative de leur production. Par la suite nous décrirons leurs principales productions en insistant sur leurs lieux de fabrication et les catégories fonctionnelles à l'intérieur desquelles elles s'insèrent. Dans un dernier temps, nous analyserons, à travers la collection archéologique, la nature et la provenance des matériaux utilisés dans la fabrication des objets. Le terme provenance devra ici s'étendre dans le sens de production ou fabrication, car exception faite des marchandises entrées en fraude au pays, tous les articles importés en Nouvelle-France proviennent de France.

Pour mieux faire saisir la complémentarité des données archéologiques et archivistiques, nous avons dressé des cartes où chaque source d'information est représentée par un symbole différent. Il apparaît alors évident que leur utilisation combinée permet de corriger certaines distorsions et de présenter une image plus près de la réalité.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à imaginer le type de carte que nous aurions obtenu par l'utilisation d'une seule des deux sources d'information. Les données archéologiques auraient

accru de façon significative l'apport de certaines régions française ou de certains pays tout en diminuant l'importance de d'autres. La même remarque s'adresse aux données archivistiques. Cependant, en utilisant les deux, on rétablit l'équilibre tout en permettant de visualiser l'information fournie par chacune des sources.

L'écart observé dans les résultats n'a rien d'anormal. Les objets archéologiques étudiés, principalement constitués de céramique et de verre, identifient les principaux centres de production de tels biens alors que les données d'archives ajoutent une toute autre dimension dont on trouve peu de traces lors des fouilles archéologiques: les biens périssables. Il s'agit principalement de tissus, de denrées et de biens fabriqués à partir de fibres animales ou végétales.

Pour particulariser les diverses productions et leur attribuer des champs de spécialisation, nous avons dressé une carte de chaque catégorie fonctionnelle en identifiant l'apport relatif de chaque pays ou région et la source de nos informations.

Pour obtenir une vision exacte de la représentativité proportionnelle de chacune des catégories fonctionnelles, nous référons le lecteur aux diagrammes des catégories fonctionnels (fig.50).

Etant donné l'importance de la France comme pays producteur, nous en avons fait une présentation cartographique par région administrative actuelle.

6.3.2 Les pays producteurs

Tel qu'il fallait s'y attendre, la France constitue le principal fournisseur de biens de consommation. En fait, 67% de tous les biens dont nous connaissons la provenance y sont fabriqués. La région de l'Aquitaine est la plus importante avec 20,5% des produits français. Suivent la Picardie (12 à 15%), la Basse-Normandie, la Haute-Normandie et la région du Nord de la France avec 8 à 11%. Celle du Rhône-Alpes représente de 4 à 7% tandis que toutes les autres régions ont des contributions oscillant entre 0,1 et 3%.

L'Angleterre fournit 9,8% de nos importations, ce qui semble relativement important vue la grande rivalité entre les deux pays. Ces chiffres indiquent l'existence de liens commerciaux relativement étroits entre la France et l'Angleterre. Nous ne connaissons pas le volume des échanges, mais chaque pays produit des biens très appréciés par l'autre, ce qui relègue parfois les considérations d'ordre politique derrière les intérêts économiques. Par exemple, les Anglais recherchent le vin français (Proulx, 1981: 75) et certains récipients de terre cuite grossière (Hurst, 1975: 221 cité dans Niellon 1981, vol. 2: 20). De leur côté les Français importent d'Angleterre des métaux, des viandes, du verre, etc. Ces listes pourraient s'allonger mais l'important, ici, réside

dans la prise de conscience de la complémentarité des productions de différents pays et de la réciprocité des échanges.

L'Allemagne et la Hollande produisent chacun de 4 à 7% des biens recensés à la Place Royale ce qui en fait des partenaires commerciaux non négligeables compte-tenu de la politique mercantiliste en vigueur à l'époque.

Tous les autres pays (Belgique, Espagne, Italie, etc.), ont des représentativités marginales qui ne s'expliquent pas par la faiblesse du commerce qu'ils entretiennent avec la France, mais par le peu de leurs produits que nous expédie la métropole. Quant au faible apport des produits locaux, on en trouvera suffisamment d'explications au chapitre précédent pour nous exempter de les reprendre ici.

La présence en Nouvelle-France de biens provenant de Turquie, de Hongrie, de Syrie, du Maroc, d'Oman, d'Inde et de Chine, donne un aperçu du réseau commercial français et montre que ses ramifications sont beaucoup plus étendues qu'on ne pourrait le croire. Si ces marchandises proviennent jusqu'ici, il est à parier que les produits importés circulant en France occupent une bonne part du marché.

Fig 16

CONTRIBUTION DES PAYS PRODUCTEURS

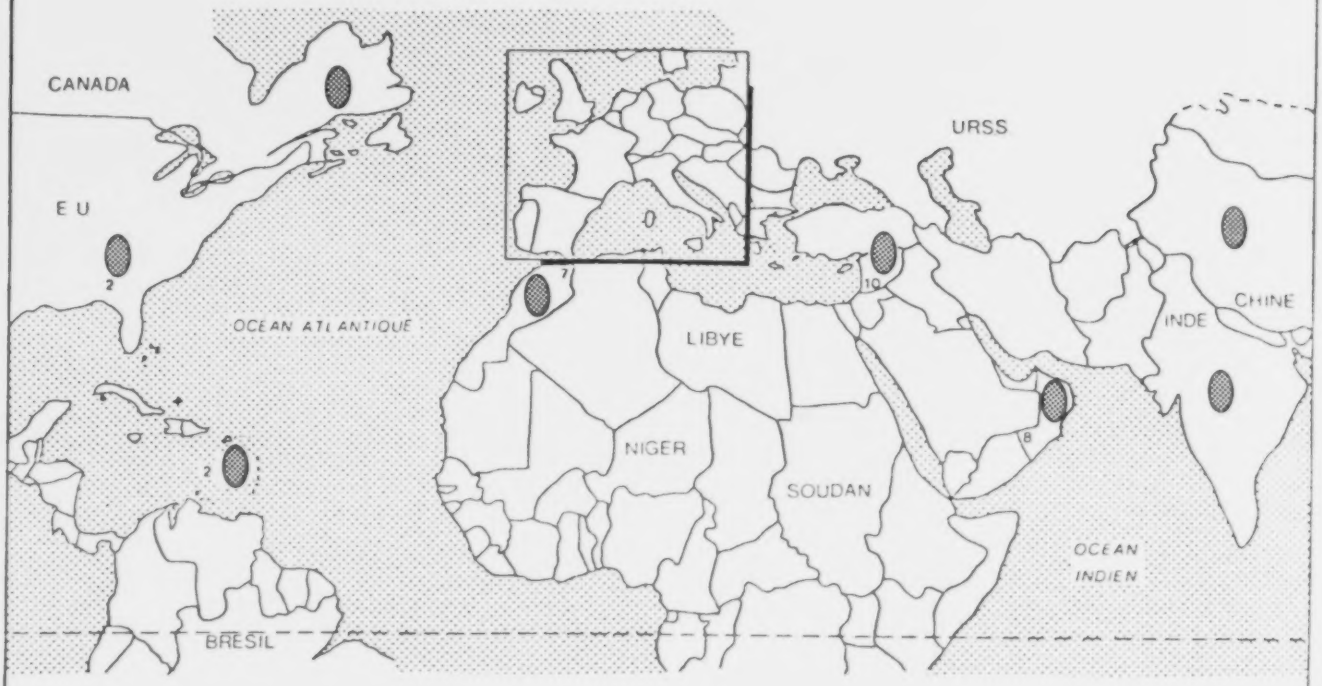

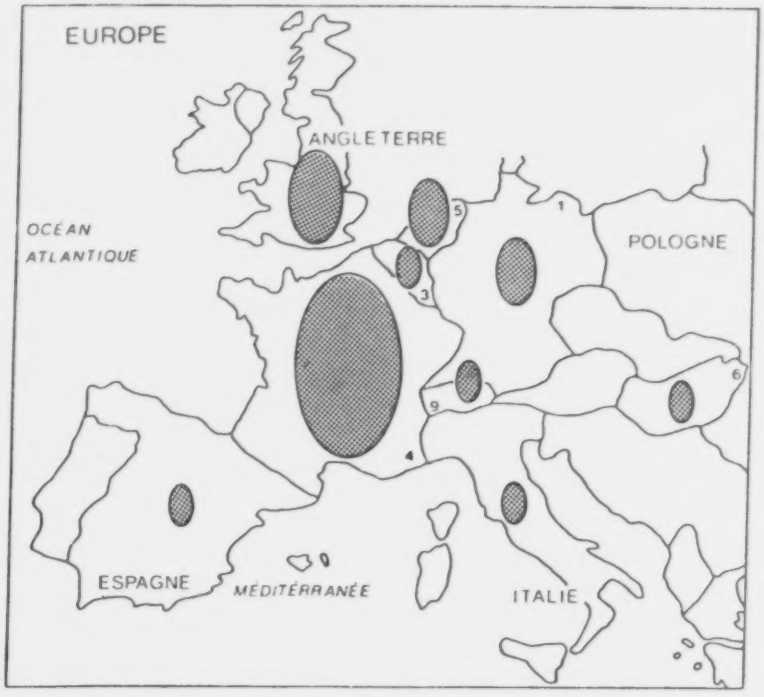

LEGENDE

SYNTHESE DES
DONNEES ARCHIVISTIQUES
ET ARCHEOLOGIQUES

(1)

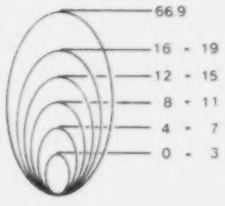

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

PAYS

1 ALLEMAGNE
2 ANTILLES ET LOUISIANNE
3 BELGIQUE
4 FRANCE
5 HOLLANDE
6 HONGRIE
7 MAROC
8 OMAN
9 SUISSE
10 SYRIE

Juillet 1983. ethnoscop

Fig 17

CONTRIBUTION DES RÉGIONS PRODUCTRICES: LA FRANCE

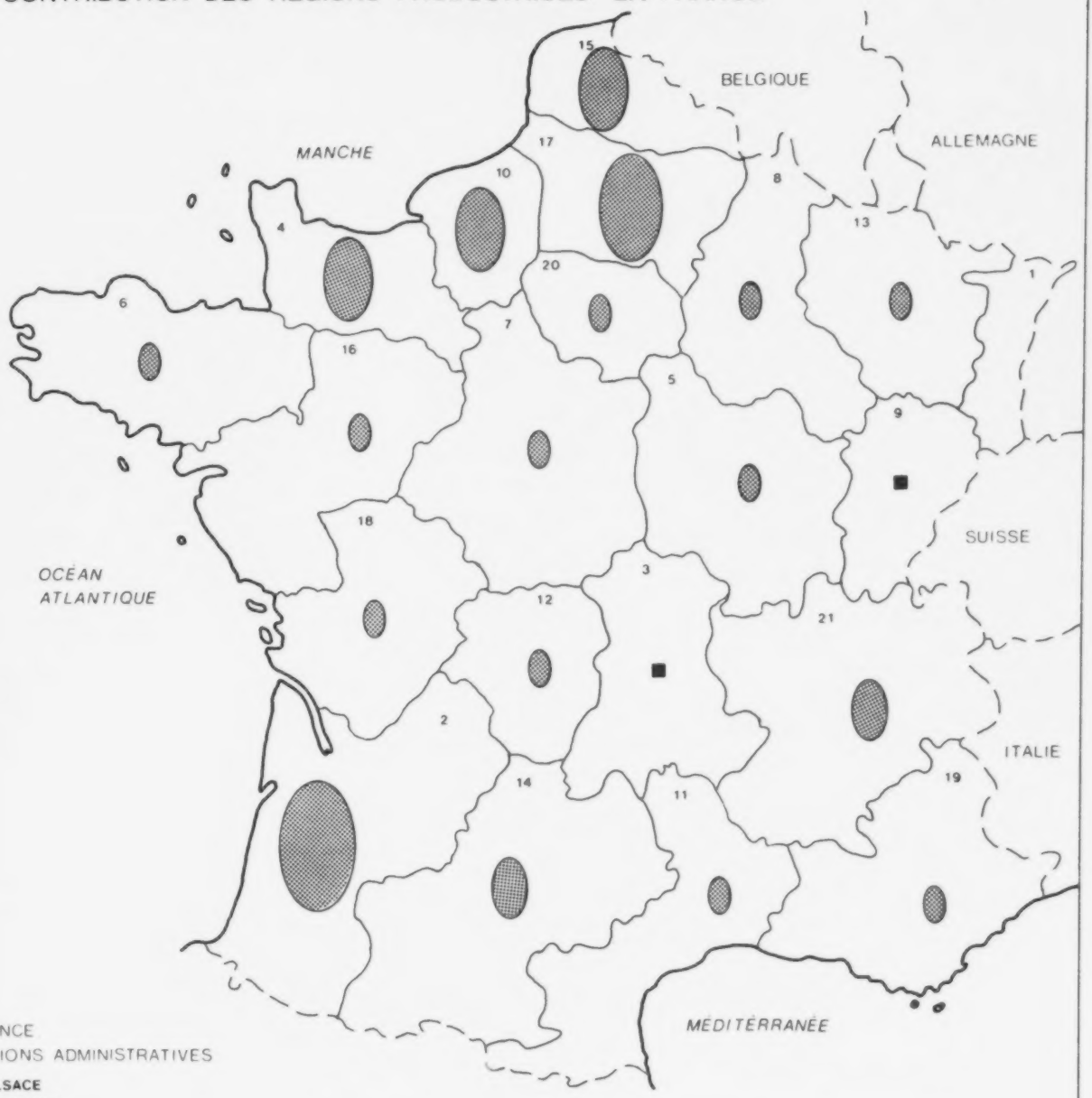

FRANCE
REGIONS ADMINISTRATIVES

1. ALSACE
2. AQUITAINE
3. AUVERGNE
4. BASSE NORMANDIE
5. BOURGOGNE
6. BRETAGNE
7. CENTRE
8. CHAMPAGNE-ARDENNES
9. FRANCHE-COMTÉ
10. HAUTE NORMANDIE
11. LANGUEDOC-ROUSSILLON
12. LIMOUSIN
13. LORRAINE
14. MIDI-PYRÉNÉES
15. NORD
16. PAYS DE LOIRE
17. PICARDIE
18. POITOU-CHARENTE
19. PROVENCE-CÔTE D'AZUR
20. RÉGION PARISIENNE
21. RHÔNE-ALPES

LÉGENDE

SYNTHÈSE DES
DONNEES ARCHIVISTIQUES
ET ARCHÉOLOGIQUES
(/)

20-5
12 - 15
8 - 11
4 - 7
0 - 3

■ DONNÉES NON-QUANTIFIÉES

Juillet 1983. ethnoscop

CONTRIBUTION DES PAYS PRODUCTEURS

Fig 18

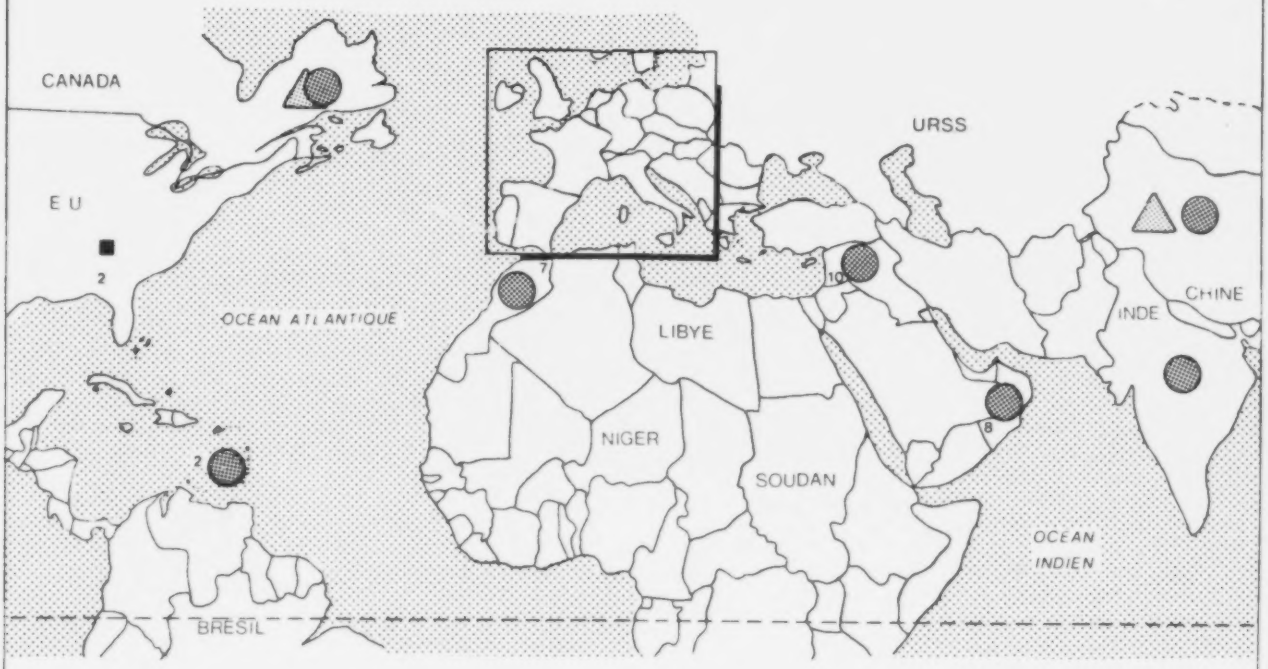

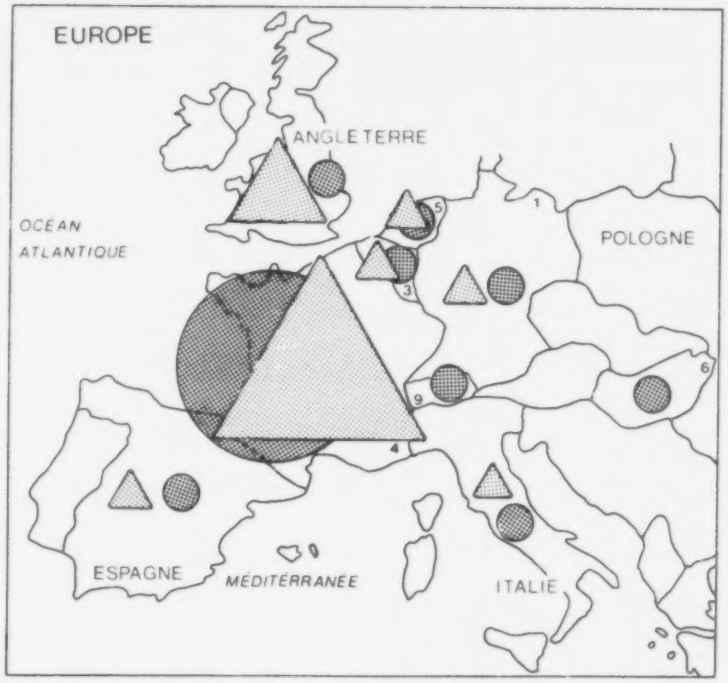

LEGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

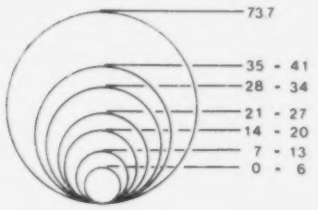

DONNEES ARCHEOLOGIQUES (%)

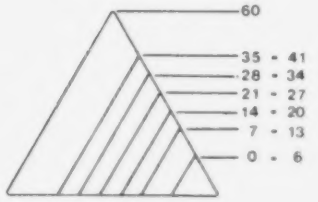

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

PAYS

1 ALLEMAGNE
2 ANTILLES ET LOUISIANNE
3 BELGIQUE
4 FRANCE
5 HOLLANDE
6 HONGRIE
7 MAROC
8 OMAN
9 SUISSE
10 SYRIE

Juillet 1983. ethnoscop

CONTRIBUTION DES RÉGIONS PRODUCTRICES: LA FRANCE

Fig 19

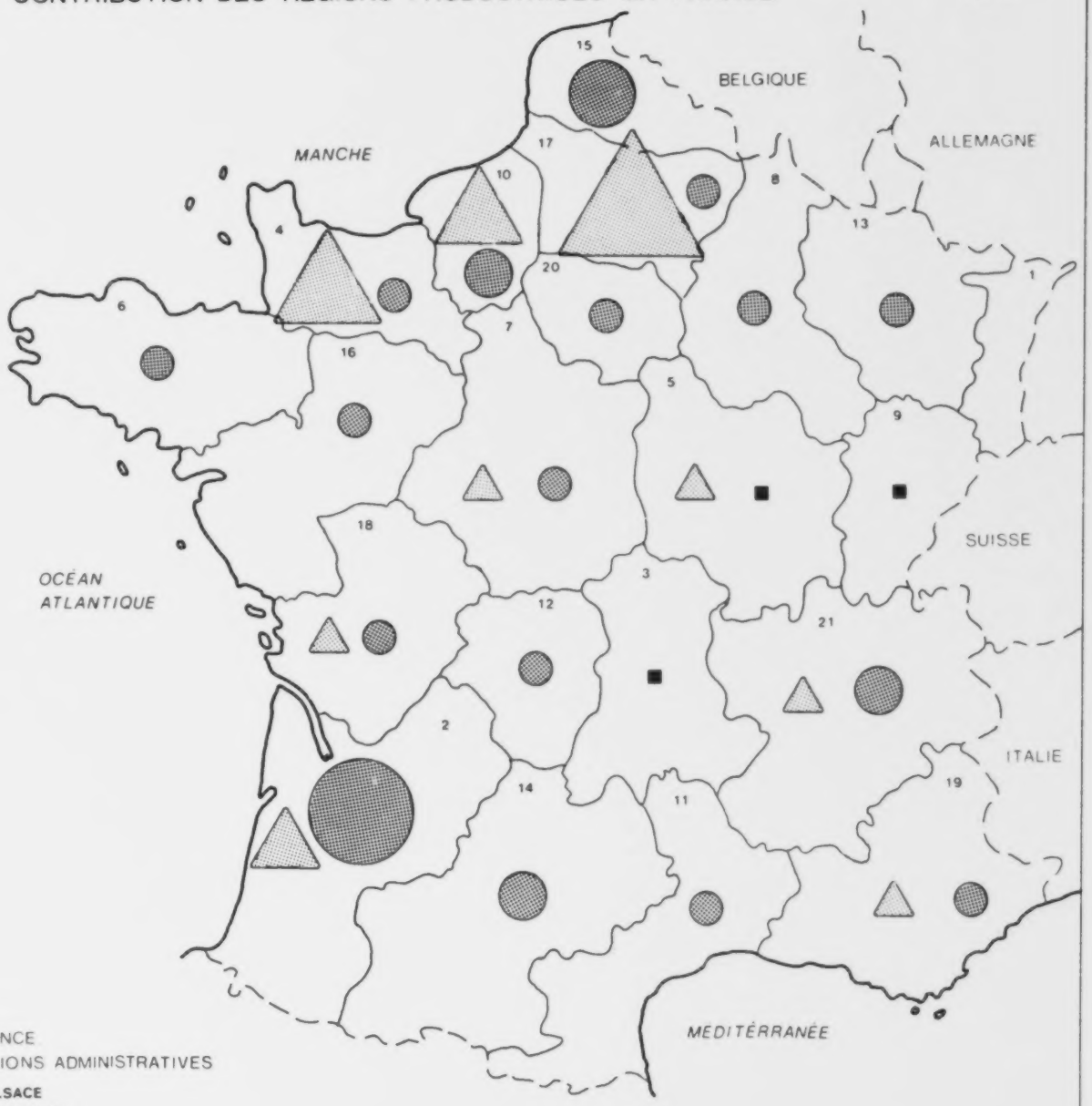

FRANCE
REGIONS ADMINISTRATIVES

1. ALSACE
2. AQUITAINE
3. AUVERGNE
4. BASSE NORMANDIE
5. BOURGOGNE
6. BRETAGNE
7. CENTRE
8. CHAMPAGNE-ARDENNES
9. FRANCHE-COMTÉ
10. HAUTE NORMANDIE
11. LANGUEDOC-ROUSSILLON
12. LIMOUSIN
13. LORRAINE
14. MIDI-PYRÉNÉES
15. NORD
16. PAYS DE LOIRE
17. PICARDIE
18. POITOU CHARENTE
19. PROVENCE CÔTE D'AZUR
20. RÉGION PARISIENNE
21. RHÔNE-ALPES

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

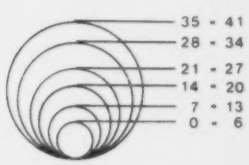

DONNEES ARCHEOLOGIQUES (%)

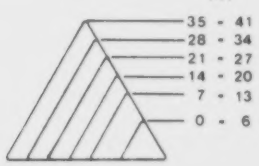

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

Juillet 1983. ethnoscop

6.3.3 Lieux de fabrication et leur production

(fig. A-12 à 19, et B-40 à 43)

6.3.3.1 France

L'analyse des lieux de fabrication à partir des catégories fonctionnelles nous permettra de préciser davantage l'usage et la diversité des biens produits par les différents pays et pour la France de particulariser les productions régionales.

Tel que souligné précédemment, les 21 régions françaises produisent environ 67% des biens pour lesquels nous avons une provenance certaine. Ces biens couvrent l'ensemble des catégories fonctionnelles d'où leur très grande diversité. L'examen de chacune de ces régions nous permettra de mettre en évidence l'importance de leur production et de déterminer certains champs de spécialisation s'il y a lieu.

L'Alsace constitue pour nous une énigme totale. Région agricole et productrice de textile au XVIIIe siècle, on ne retrouve aucune de ses productions en Nouvelle-France. Sa situation géographique, à l'extrême "est" de la France, son histoire politique, jusqu'au milieu du XVIIe siècle confondue à celle de l'Allemagne et son éloignement des principaux ports d'exportation expliquent peut-être l'absence de ses produits en Amérique, son commerce devant s'exercer davantage sur le marché intérieur ou le marché européen.

Fig. 20

PRODUCTION RÉGIONALE FRANÇAISE

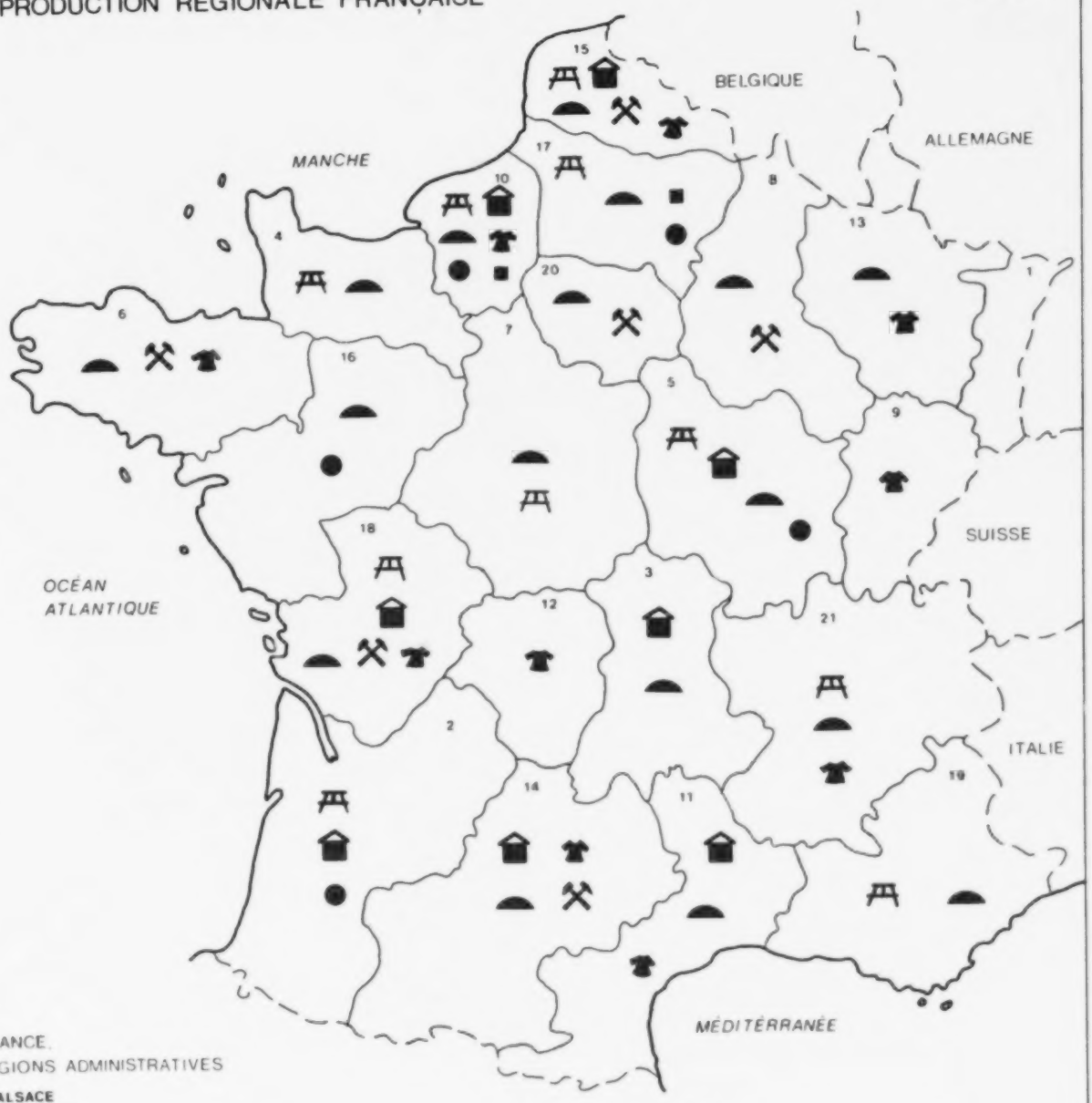

FRANCE.
REGIONS ADMINISTRATIVES

1. ALSACE
2. AQUITAINE
3. AUVERGNE
4. BASSE NORMANDIE
5. BOURGOGNE
6. BRETAGNE
7. CENTRE
8. CHAMPAGNE-ARDENNES
9. FRANCHE-COMTÉ
10. HAUTE NORMANDIE
11. LANGUEDOC-ROUSSILLON
12. LIMOUSIN
13. LORRAINE
14. MIDI-PYRÉNÉES
15. NORD
16. PAYS DE LOIRE
17. PICARDIE
18. POITOU CHARENTE
19. PROVENCE-CÔTE D'AZUR
20. RÉGION PARISIENNE
21. RHÔNE-ALPES

LÉGENDE

CATEGORIES FONCTIONNELLES

- Alimentation
- Habitation
- Materiaux semi-ouvres
- Habillement
- Travail sur la matiere
- Hygiene et soins du corps
- Socio ideo technique
- Acquisition
- Toutes les categories fonctionnelles

Juillet 1983. ethnoscop

MATÉRIAUX SEMI-OUVRÉS: LA FRANCE

Fig 21

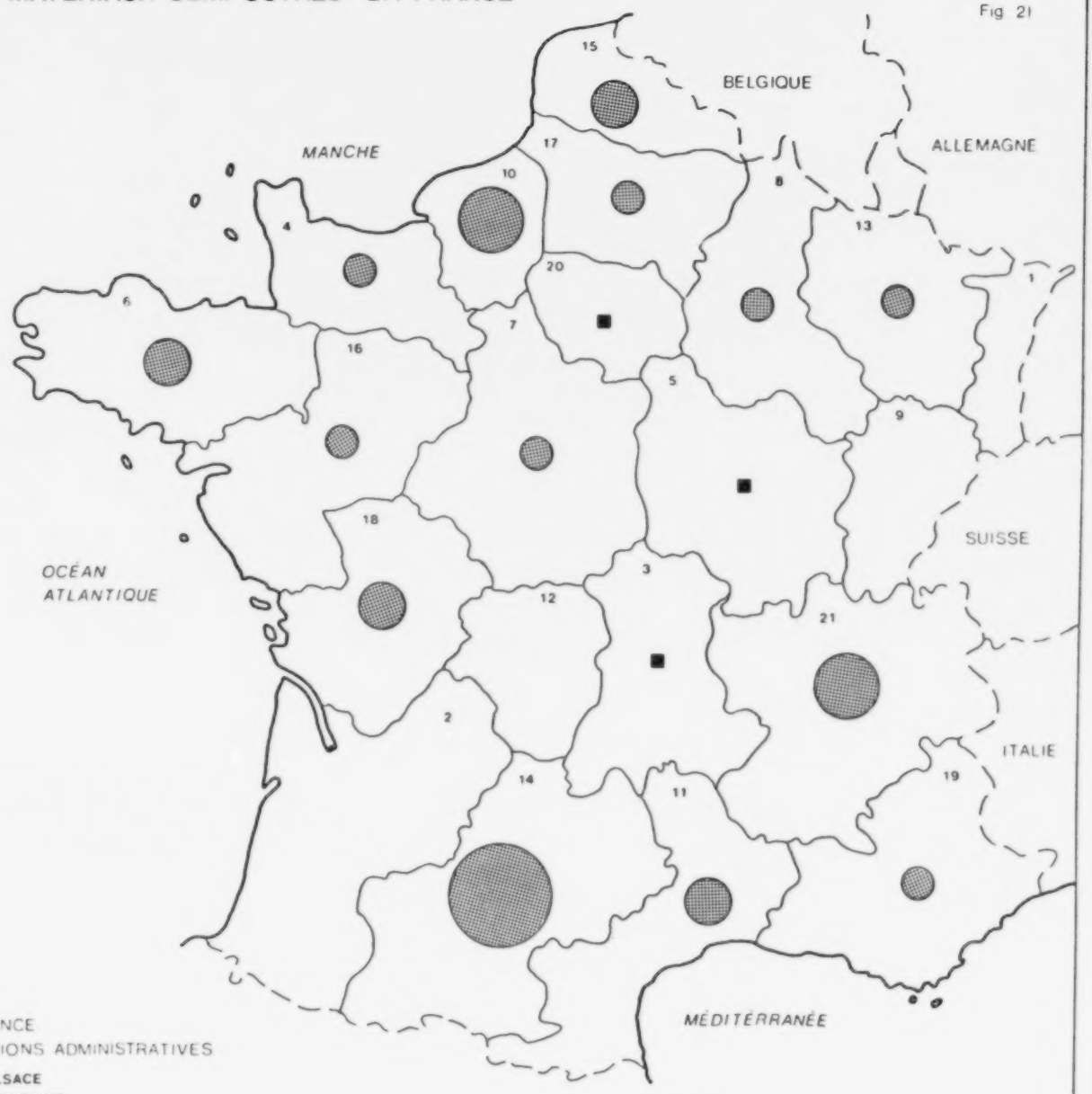

FRANCE
REGIONS ADMINISTRATIVES

1. ALSACE
2. AQUITAINE
3. AUVERGNE
4. BASSE NORMANDIE
5. BOURGOGNE
6. BRETAGNE
7. CENTRE
8. CHAMPAGNE-ARDENNES
9. FRANCHE-COMTÉ
10. HAUTE NORMANDIE
11. LANGUEDOC-ROUSSILLON
12. LIMOUSIN
13. LORRAINE
14. MIDI-PYRÉNÉES
15. NORD
16. PAYS DE LOIRE
17. PICARDIE
18. POITOU CHARENTE
19. PROVENCE-CÔTE D'AZUR
20. RÉGION PARISIENNE
21. RHÔNE-ALPES

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

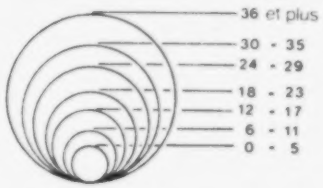

DONNEES ARCHEOLOGIQUES (%)

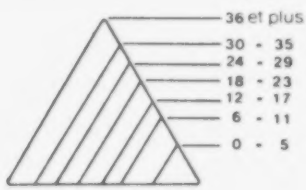

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

Juillet 1983 ethnoscop

TRAVAIL SUR LA MATIÈRE: LA FRANCE

Fig. 22

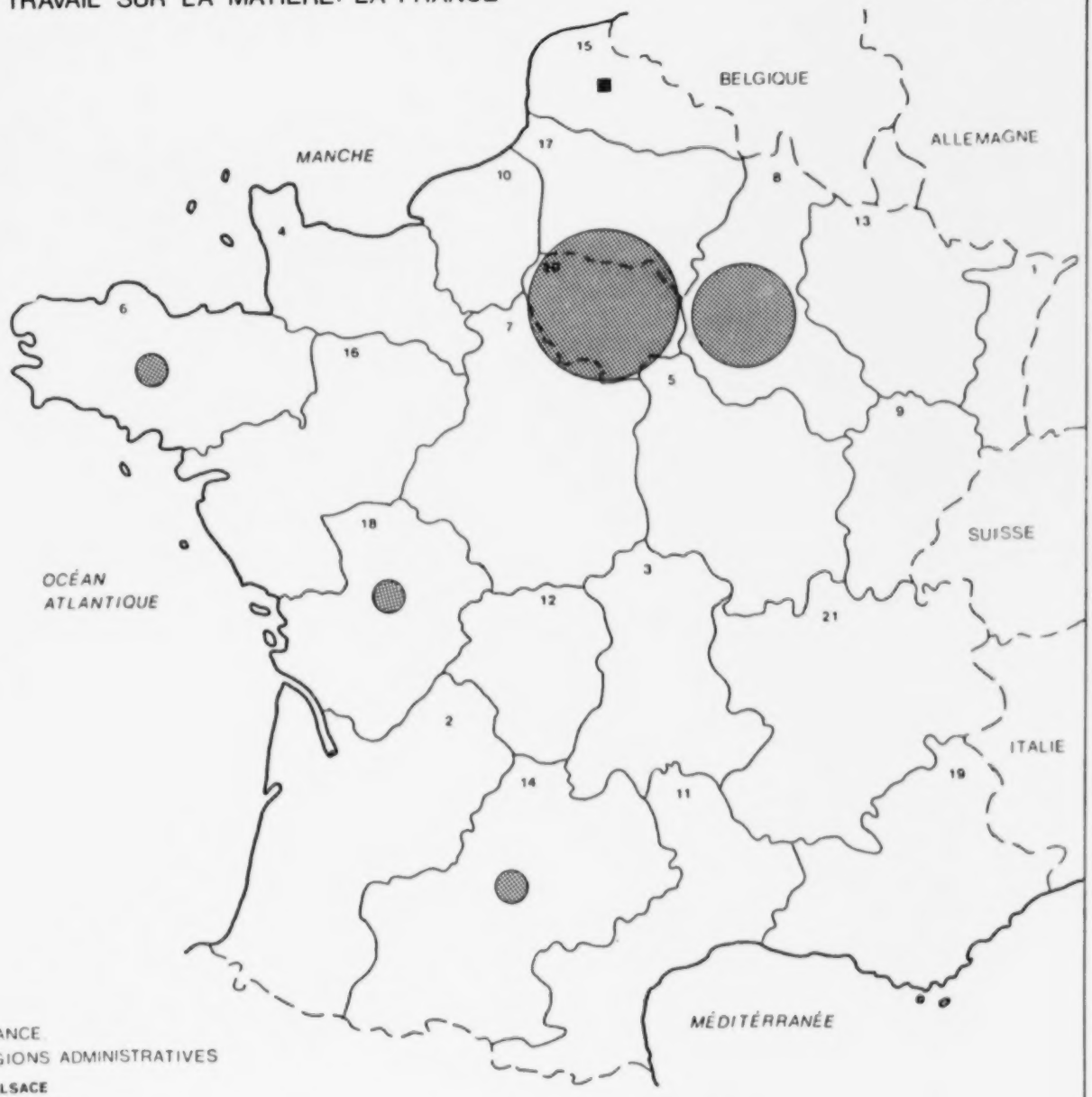

FRANCE
REGIONS ADMINISTRATIVES

1. ALSACE
2. AQUITAINE
3. AUVERGNE
4. BASSE NORMANDIE
5. BOURGOGNE
6. BRETAGNE
7. CENTRE
8. CHAMPAGNE-ARDENNES
9. FRANCHE-COMTÉ
10. HAUTE NORMANDIE
11. LANGUEDOC-ROUSSILLON
12. LIMOUSIN
13. LORRAINE
14. MIDI-PYRÉNÉES
15. NORD
16. PAYS DE LOIRE
17. PICARDIE
18. POITOU CHARENTE
19. PROVENCE-CÔTE D'AZUR
20. RÉGION PARISIENNE
21. RHÔNE-ALPES

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

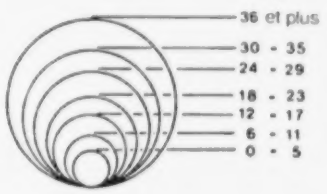

DONNEES ARCHEOLOGIQUES (%)

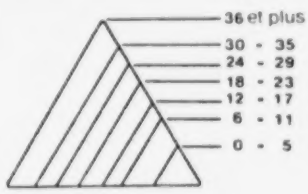

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

Juillet 1983. ethnoscop

ALIMENTATION: LA FRANCE

Fig. 23

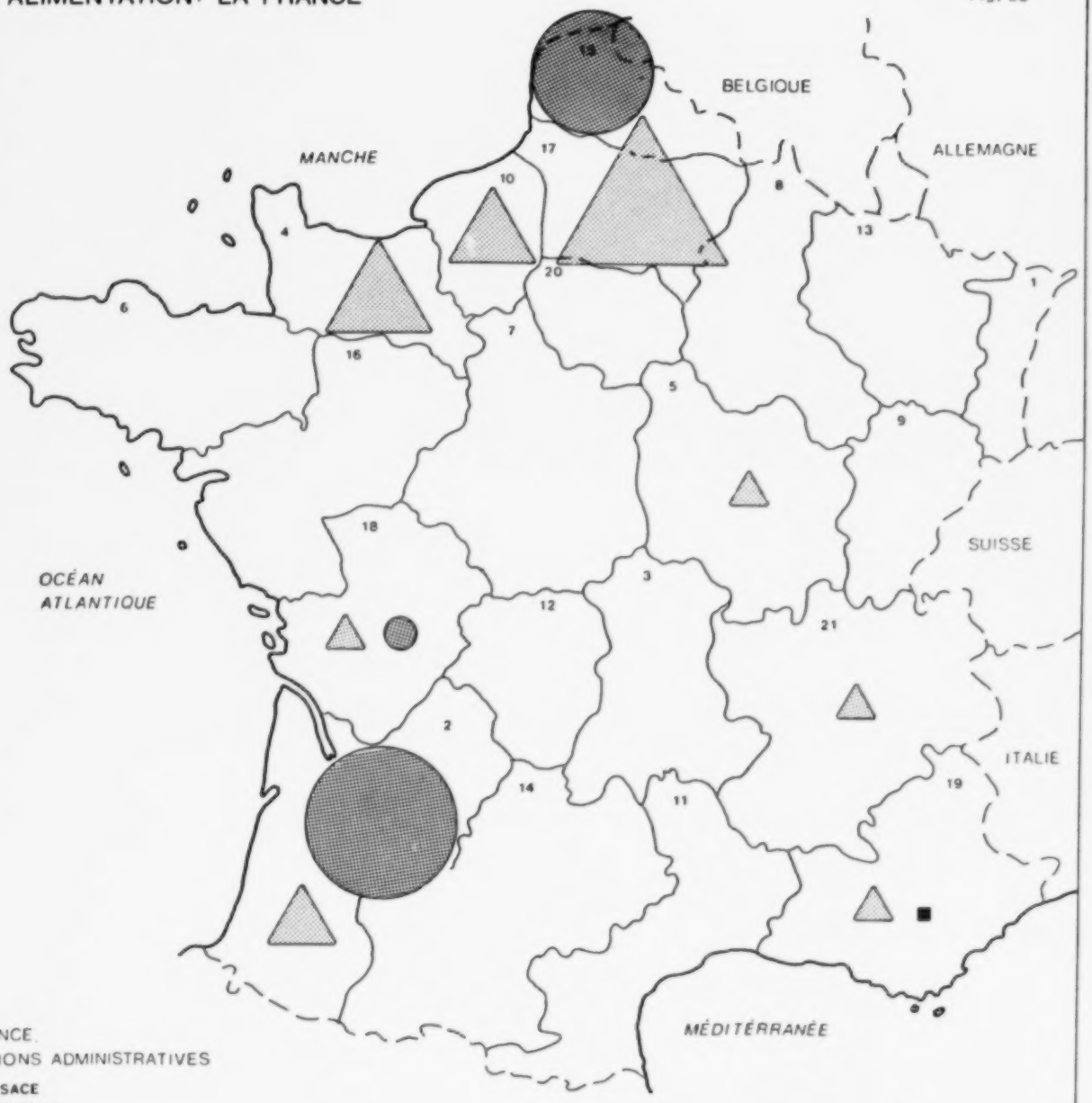

FRANCE.
REGIONS ADMINISTRATIVES

1. ALSACE
2. AQUITAINE
3. AUVERGNE
4. BASSE NORMANDIE
5. BOURGOGNE
6. BRETAGNE
7. CENTRE
8. CHAMPAGNE-ARDENNES
9. FRANCHE-COMTÉ
10. HAUTE NORMANDIE
11. LANGUEDOC-ROUSSILLON
12. LIMOUSIN
13. LORRAINE
14. MIDI-PYRÉNÉES
15. NORD
16. PAYS DE LOIRE
17. PICARDIE
18. POITOU CHARENTE
19. PROVENCE CÔTE D'AZUR
20. RÉGION PARISIENNE
21. RHÔNE-ALPES

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

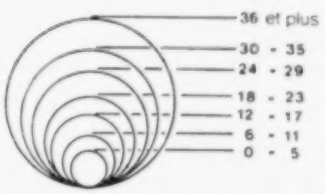

DONNEES ARCHEOLOGIQUES (%)

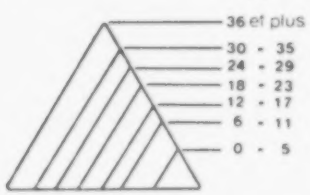

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

Juillet 1983. ethnoscop

HABILLEMENT: LA FRANCE

Fig. 24

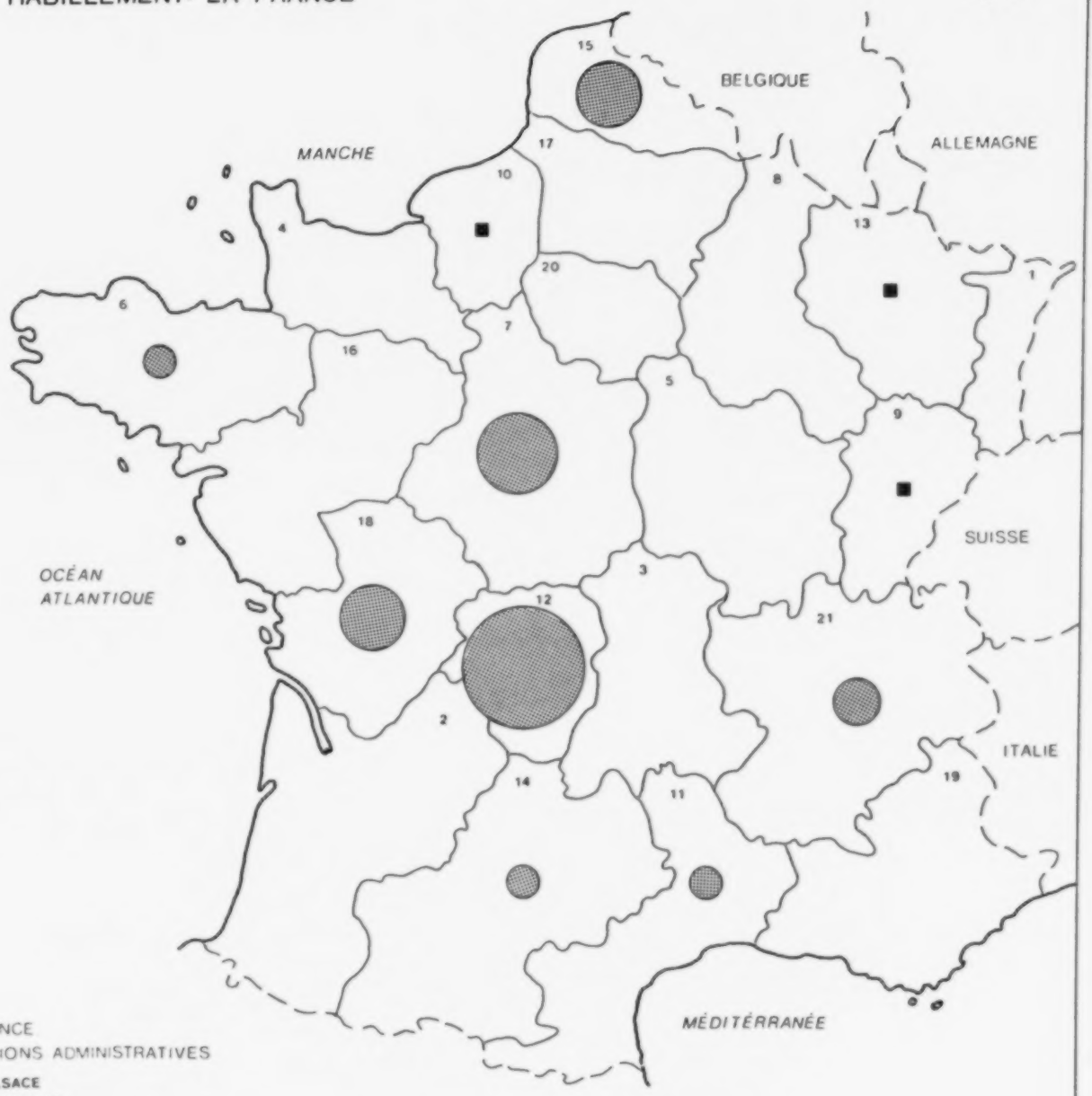

FRANCE
REGIONS ADMINISTRATIVES

1. ALSACE
2. AQUITAINE
3. AUVERGNE
4. BASSE NORMANDIE
5. BOURGOGNE
6. BRETAGNE
7. CENTRE
8. CHAMPAGNE-ARDENNES
9. FRANCHE-COMTÉ
10. HAUTE NORMANDIE
11. LANGUEDOC-ROUSSILLON
12. LIMOUSIN
13. LORRAINE
14. MIDI-PYRÉNÉES
15. NORD
16. PAYS DE LOIRE
17. PICARDIE
18. POITOU CHARENTE
19. PROVENCE-CÔTE D'AZUR
20. RÉGION PARISIENNE
21. RHÔNE-ALPES

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

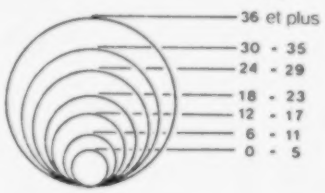

DONNEES ARCHÉOLOGIQUES (%)

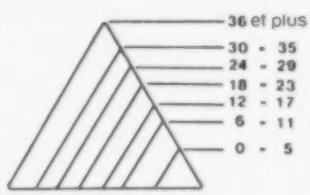

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

Juillet 1983. ethnoscop

HYGIÈNE: LA FRANCE

Fig. 25

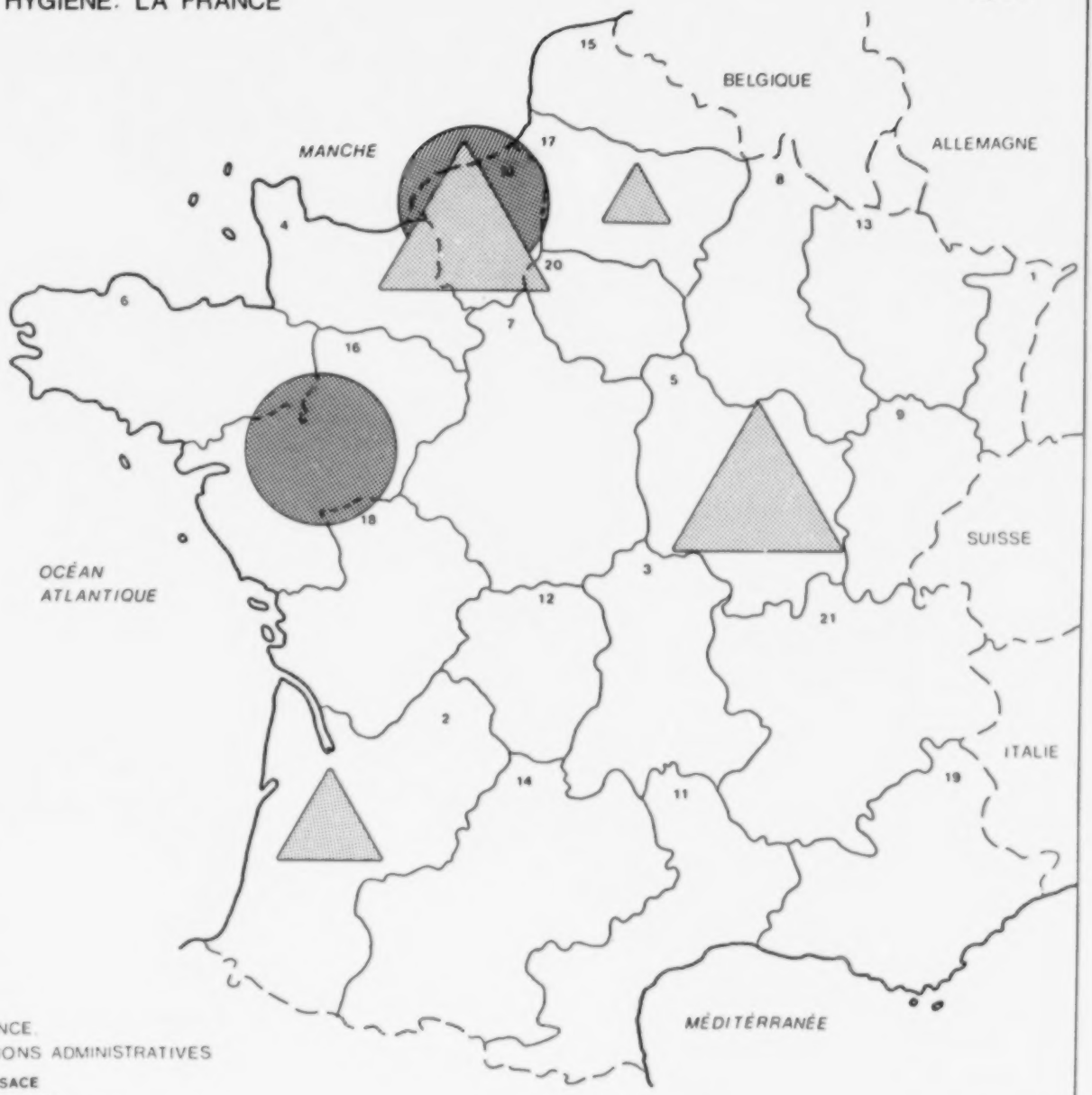

FRANCE
RÉGIONS ADMINISTRATIVES

1. ALSACE
2. AQUITAINE
3. AUVERGNE
4. BASSE NORMANDIE
5. BOURGOGNE
6. BRETAGNE
7. CENTRE
8. CHAMPAGNE-ARDENNES
9. FRANCHE-COMTÉ
10. HAUTE NORMANDIE
11. LANGUEDOC-ROUSSILLON
12. LIMOUSIN
13. LORRAINE
14. MIDI-PYRÉNÉES
15. NORD
16. PAYS DE LOIRE
17. PICARDIE
18. POITOU-CHARENTE
19. PROVENCE-CÔTE D'AZUR
20. RÉGION PARISIENNE
21. RHÔNE-ALPES

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

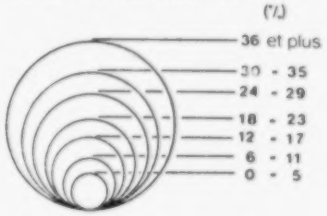

DONNEES ARCHÉOLOGIQUES (%)

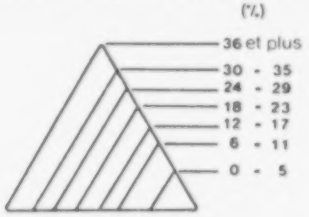

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

Juillet 1983. ethnoscop

HABITATION: LA FRANCE

Fig. 26

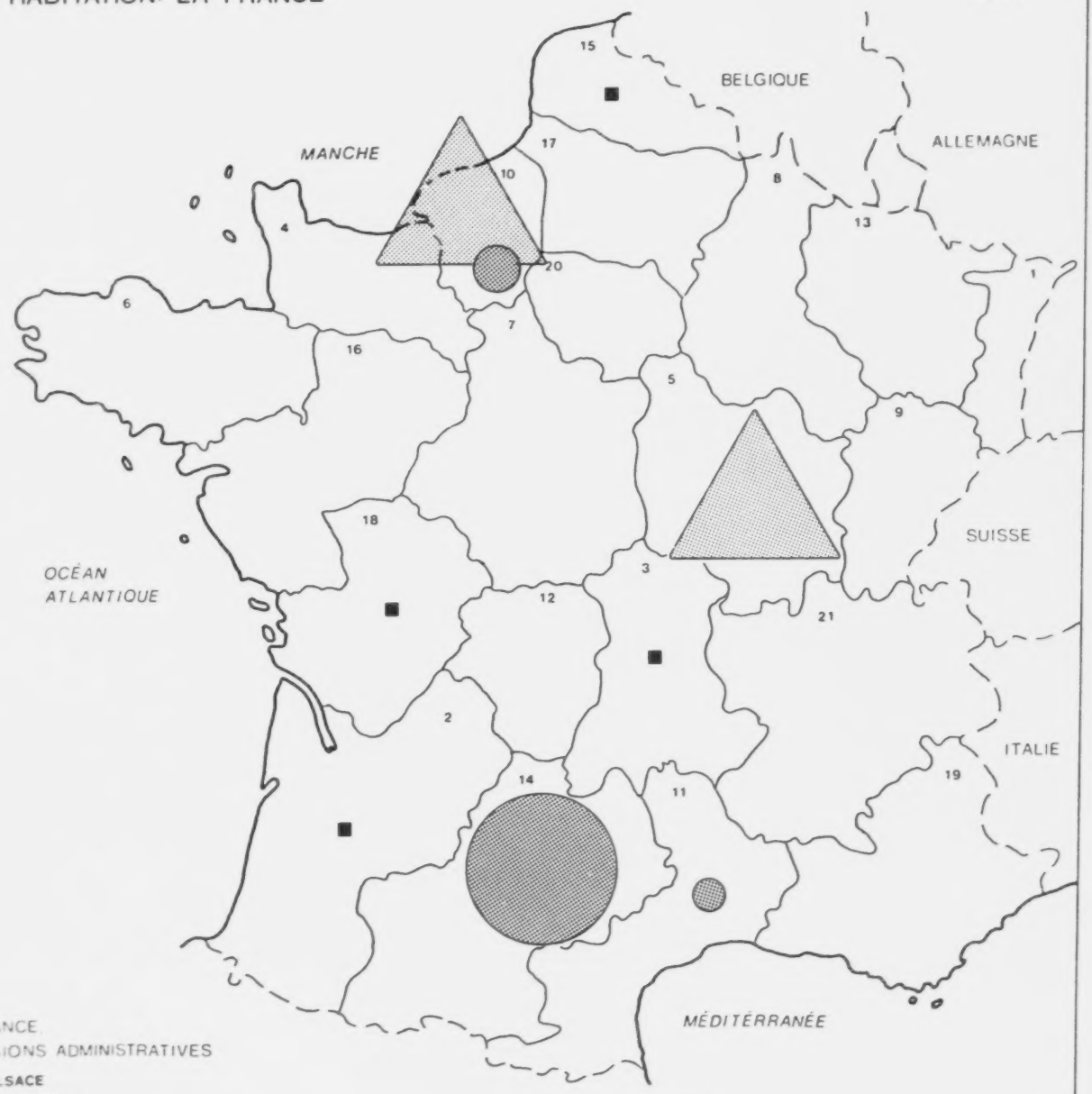

FRANCE
RÉGIONS ADMINISTRATIVES

1. ALSACE
2. AQUITAINE
3. AUVERGNE
4. BASSE NORMANDIE
5. BOURGOGNE
6. BRETAGNE
7. CENTRE
8. CHAMPAGNE-ARDENNES
9. FRANCHE-COMTÉ
10. HAUTE NORMANDIE
11. LANGUEDOC-ROUSSILLON
12. LIMOUSIN
13. LORRAINE
14. MIDI-PYRÉNÉES
15. NORD
16. PAYS DE LOIRE
17. PICARDIE
18. POITOU CHARENTE
19. PROVENCE CÔTE D'AZUR
20. RÉGION PARISIENNE
21. RHÔNE-ALPES

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

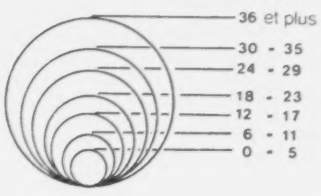

DONNEES ARCHEOLOGIQUES (%)

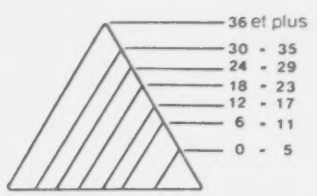

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

Juillet 1983. ethnoscop

IDÉO-SOCIO-TECHNIQUE: LA FRANCE

Fig. 27

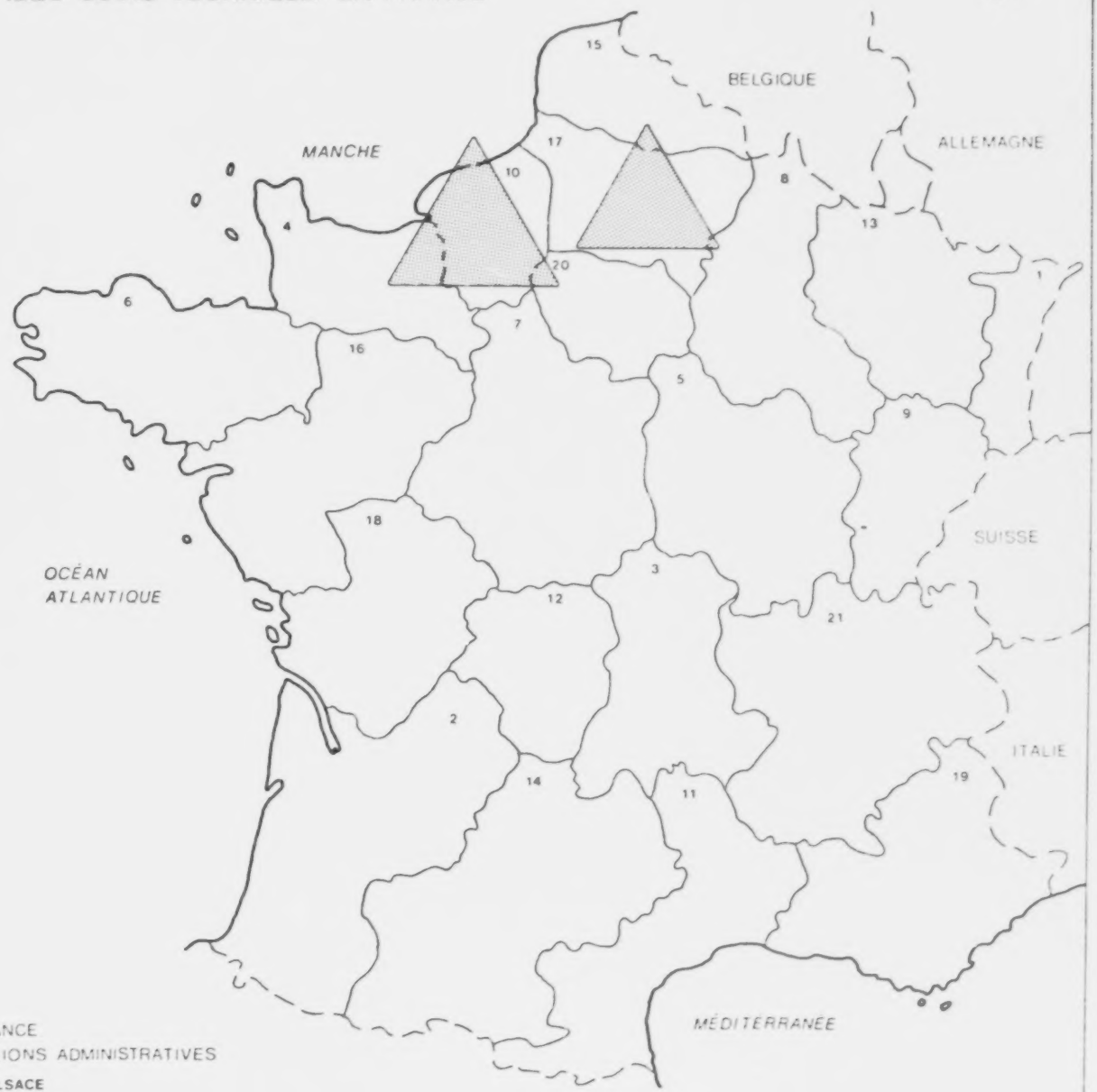

FRANCE
RÉGIONS ADMINISTRATIVES

1. ALSACE
2. AQUITAINE
3. AUVERGNE
4. BASSE NORMANDIE
5. BOURGOGNE
6. BRETAGNE
7. CENTRE
8. CHAMPAGNE-ARDENNES
9. FRANCHE-COMTÉ
10. HAUTE NORMANDIE
11. LANGUEDOC-ROUSSILLON
12. LIMOUSIN
13. LORRAINE
14. MIDI-PYRÉNÉES
15. NORD
16. PAYS DE LOIRE
17. PICARDIE
18. POITOU CHARENTE
19. PROVENCE CÔTE D'AZUR
20. RÉGION PARISIENNE
21. RHÔNE-ALPES

LEGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

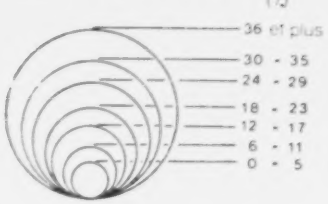

DONNEES ARCHEOLOGIQUES (%)

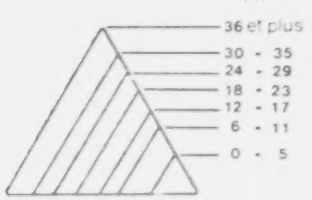

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

Juillet 1983 ethnoscop

L'Aquitaine fournit plus de 20% du total des exportations françaises dont la majorité se compose de denrées alimentaires (vin) et de pièces de faïence utilisées dans la consommation des aliments. La région doit surtout son importance à sa production vinicole. Bordeaux et St-Macaire fournissent en effet 97% des vins recensés dans les inventaires. La ville de Moustiers, très réputée pour ses faïences au XVIIIe siècle, produit l'essentiel des céramiques. Le port de Bordeaux prendra d'ailleurs à cette époque une importance considérable dans le trafic d'exportation des marchandises vers les colonies. Vins, farines, salaisons et divers articles manufacturés (couvertures, céramique) seront expédiés à partir du port de Bordeaux (Proulx, 1981: 69).

L'Auvergne ne constitue pas, à proprement parler, une région productrice intéressante puisqu'aucune donnée quantitative n'a pu y être rattachée. Nous ignorons donc complètement l'importance relative de sa production d'étamine et de tapisserie.

La Basse-Normandie, traditionnellement réputée pour sa production céramique de grès, fournit entre 8 et 11% du total des exportations françaises vers la Nouvelle-France. Cette production, quoiqu'importante, n'est pas très diversifiée. Elle se spécialise dans les contenants d'entreposage des aliments (jarre, gourde, cruche, etc.) et la fabrication de tissus (crépon, drap, étamine, serge). Les ateliers de Ger, Noron et Vindefontaine fournissent le grès grossier alors que les villes d'Alençon et Bures produisent les tissus.

Malgré une représentation diversifiée, la Bourgogne ne produit pas plus de 3% des exportations françaises. En fait tous les articles associés à l'alimentation, à l'habitation et à l'hygiène sont des objets de faïence fabriqués à Nevers. Dans la collection archéologique de la Place Royale, à peine 0,4% des artefacts étudiés proviennent de Nevers. Seule la ville de Reines exporte des tissus (étamine).

La Bretagne est grande productrice de textiles. D'ailleurs la totalité de ses exportations consiste en vêtements, en filset en toiles de toutes sortes. Morlaix et Quintin en sont les principaux centres de fabrication et de distribution. Il s'y exerce un grand commerce de fil et de toile pour l'étranger. "Même par un privilège exclusif, contraire au bien du pays, les marchands de Morlaix ont seuls le droit d'acheter les toiles de la main de l'ouvrier ou du marchand de la campagne qui les vend." (Diderot 1751). Il est donc fort probable que la ville prête son nom à quantité de toiles qui n'y sont pas produites car ses marchands contrôlent toute la production régionale.

Du centre de la France, provient une infime quantité de tissus (drap, damas et gros de tours). L'importance réelle de la région n'a pu être évaluée faute de données quantifiables. Plusieurs officines de potiers, situés de part et d'autres de la Loire, produisent du grès dans la région. Cependant les exportations demeureront faibles si l'on se fie à la collection archéologique de la Place Royale où à peine 5% du grès grossier provient de la vallée de la Loire.

Les régions de Champagne-Ardennes, de Franche-Comté et de Lorraine ont des productions d'importance marginale composées de passementerie, de tissu (cadis, drap, droguet, toile) et de fil pour la couture.

La Haute-Normandie et le Nord de la France fabriquent chacun entre 8 et 11% des marchandises françaises identifiées dans les inventaires. Chaque région compte sur une production diversifiée articulée autour d'un centre important. En Haute-Normandie, c'est Rouen qui joue ce rôle. Surtout connue par ses faïences (17% de la collection archéologique de la Place Royale), la ville possède néammoins d'autres secteurs de production tout aussi developpés comme celui des textiles. Des quantités appréciables de couvertes, mouchoirs, tapisseries et surtout de toiles ont été relevées dans les documents d'archives. Les fouilles archéologiques ont également permis la mise au jour de pipes de kaolin portant la marque du fabricant de Rouen. Rouen possède des manufactures de basin, de draperies, de mercerie, de fil, de verre à vitre et des tanneries (Diderot, 1751). Outre ses nombreuses manufactures, Rouen sera, à titre de port de mer, un important centre d'expédition des marchandises vers la Nouvelle-France.

Au nord de la France, c'est la province de la Flandre qui sert de pivot. Avec ses productions d'ustensiles (couteaux), de dentelle, de fil, de camelot, de tapisserie et de toile, elle domine la région.

Après l'Aquitaine, la Picardie constitue la seconde plus importante région productrice française avec près de 15% des exportations. Sa production comprend surtout des céramiques (terre cuite grossière et grès grossier) qui trouvent leurs usages en alimentation (jatte, plat, pot, jarre), en hygiène (pot de chambre) et en communication (bouteille à encre). En fait 37,6% de tous les objets céramiques identifiés proviennent de la région. Le Beauvaisis fabrique spécialement du grès grossier (17% de la collection de la Place Royale) tandis que la Saintonge produit un type de terre cuite grossière qu'on retrouve en abondance sur les sites d'occupation française en Amérique. Les villes d'Amiens, d'Abberville et de Beauvais expédient du drap et du camelot mais en quantité minime (0,3% des marchandises recensées en archives).

La région du Midi-Pyrénées et celle de Rhône-Alpes produisent respectivement 7 et 6% des exportations. La première se spécialise dans les textiles et constitue la plus importante région productrice de la France. D'importantes manufactures y fabriquent des couvertes et des gants (Toulouse), du fil (Cologne) et des tissus. Celles de Montauban et de St-Jean expédient près de 19% de tous les tissus inventoriés. Ces produits semi-ouvrés se composent surtout de drap, de toile et de cadis, mais aussi de mazamet et de molleton.

La région de Rhône-Alpes a une production un peu plus diversifiée. Aux vêtements et aux tissus qu'elle exporte s'ajoutent les terres cuites de Vallauris. Beaufort, Lyon et Ollières sont ses principaux centres de fabrication textile.

De Beaufort nous proviennent des chemises, du drap et de la toile; de Lyon: des bas, du damas, du satin, des toiles et des toiles de traite; d'Ollières: des culottes, des justaucorps et des vestes.

Toutes les autres régions ont des productions dont la valeur relative s'établit entre 0,1 et 3% du total des exportations. La région du Languedoc-Roussillon produit surtout des tissus (drap, damas, toile) et des bas. La fabrique de Montpellier nous expédie des couvertes faites de laine importée d'Espagne.

Le Limousin exporte entre 20 et 35% des articles de vêtement recensés dans les documents d'archives. Ils se composent surtout de bas et de bonnets de St-Maixent.

Le Pays de Loire expédiera à partir du port de Nantes, une bonne partie des envois français en Nouvelle-France. C'est surtout grâce à la voie fluviale de la Loire, que les produits de l'intérieur du pays pourront parvenir à la côte Atlantique et de là,être embarqués pour la colonie. Malgré le grand volume de marchandises transbordées à Nantes, la région elle-même demeurera faible productrice de biens consommés en Nouvelle-France. Même si elle fabrique la totalité des mouchoirs mentionnés en archives, ces articles n'ont pas une très grande valeur lorsque comparés à l'ensemble des exportations. On y produit également des toiles, des étamines et du satin.

La région de Poitou-Charente compte elle aussi un important port de mer, La Rochelle. Le commerce extérieur rochelais, quoique très volumineux, ne semble pas promouvoir les productions régionales, du moins si l'on se fie aux quantités d'articles recensés à la Place Royale. Malgré sa faible représentativité, cette production est très variée. Produits alimentaires (vin), céramique, bas, capots, chemises, gants, toiles, drap, étamine, fil, pinchina, autant d'articles fabriqués au Poitou qui nous permettent de supposer qu'en réalité la région est plus importante que ne le laissent croire les documents consultés.

En Provence - Côte d'Azur, c'est autour de Marseille que s'articule l'activité commerciale. Port de mer important, Marseille expédiera en Nouvelle-France des produits alimentaires (prunes), de la céramique (jarres de Biot), quelques tissus (taffetas) et des carreaux de céramique à plancher.

La Région Parisienne est sous-représentée par nos travaux. Réputée pour ses produits manufacturés, ses bijoux et autres articles de luxe (Diderot, 1751), nous n'en présentons qu'une pâle image. Les seules mentions relevées signalaient de la toile, du fil et quelques milliers d'aiguilles.

6.3.3.2 Angleterre

Nous avons vu que l'Angleterre contribuait pour approximativement 9,8% à l'économie de la Nouvelle-France. Cette proposition est peut-être surestimée puisqu'une partie des objets archéologiques proviennent de la période de transition entre les régimes français et anglais.

Avec la capture du brigantin anglais La Marguerite, en 1697, on constate bien que l'Angleterre introduit illégalement des biens dans la colonie. Comme elle opère un commerce bilatéral avec la France, certaines marchandises circuleront aussi par le réseau légal , métropole-colonie.

Elle fournit toutes les catégories de biens à la Place Royale mais en quantités variables. De sa production nationale, nous proviennent surtout des biens utilisés dans l'alimentation. Son apport en denrées alimentaires se limite au jambon et aux noix en provenance du Pays de Galles. Cependant ses manufactures de céramique et de verre ne manqueront pas de s'introduire sur le marché mondial et d'exporter une partie de la production même vers les colonies françaises d'Amérique. Ces biens sont constitués d'objets utilisés pour la consommation de la nourriture tels les assiettes, les bols et les plats, les verres à pieds, et pour l'entreposage des denrées comme les bouteilles et les pots à conserve.

Fig. 28

PRODUCTION MONDIALE

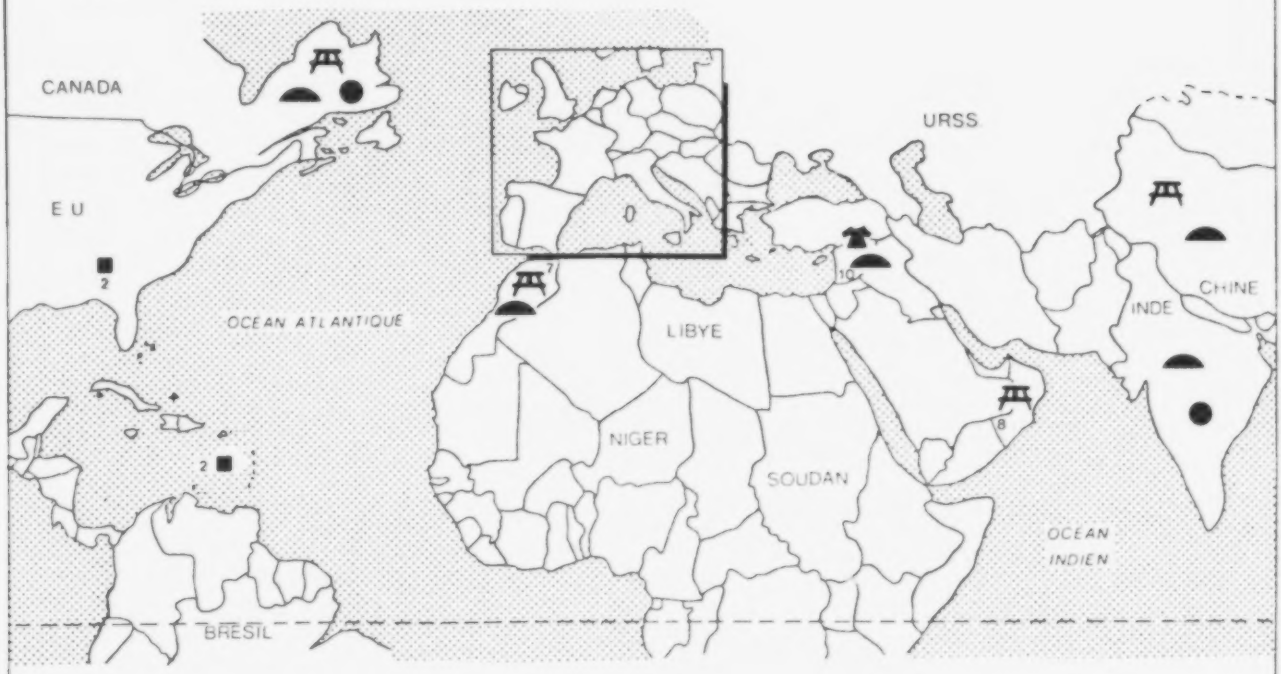

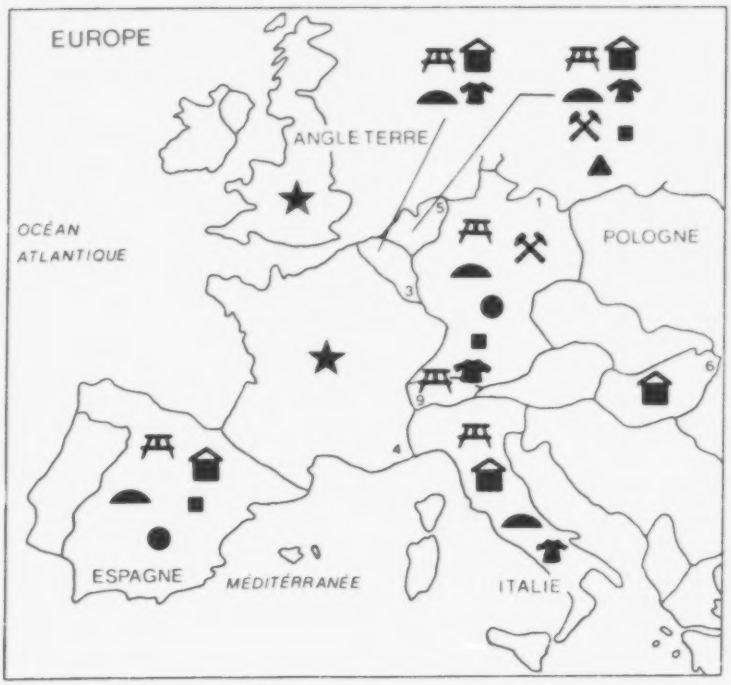

LÉGENDE

CATEGORIES FONCTIONNELLES

- Alimentation
- Habitation
- Materiaux semi-ouvrés
- Habillement
- Travail sur la matiere
- Hygiene et soins du corps
- Socio ideo technique
- Acquisition
- Toutes les categories fonctionnelles

PAYS

1 ALLEMAGNE
2 ANTILLES ET LOUISIANNE
3 BELGIQUE
4 FRANCE
5 HOLLANDE
6 HONGRIE
7 MAROC
8 OMAN
9 SUISSE
10 SYRIE

Juillet 1983

ethnoscop

Fig.29

MATÉRIAUX SEMI-OUVRÉS: LE MONDE

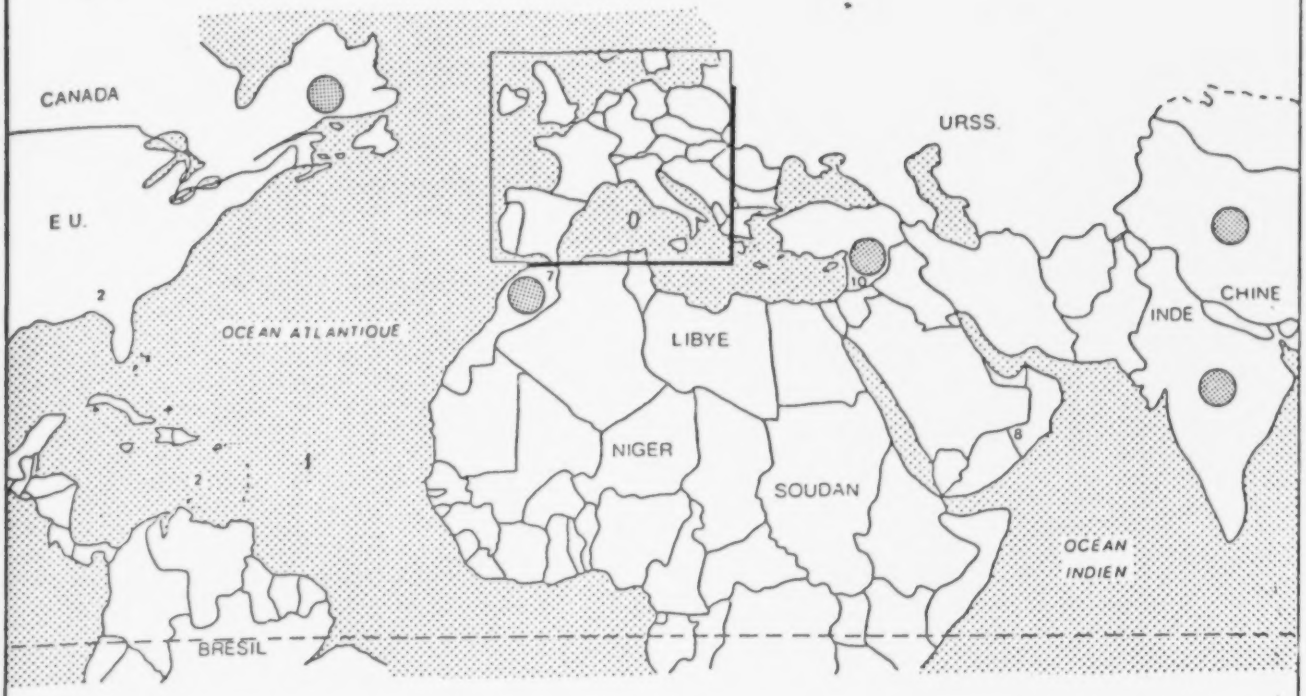

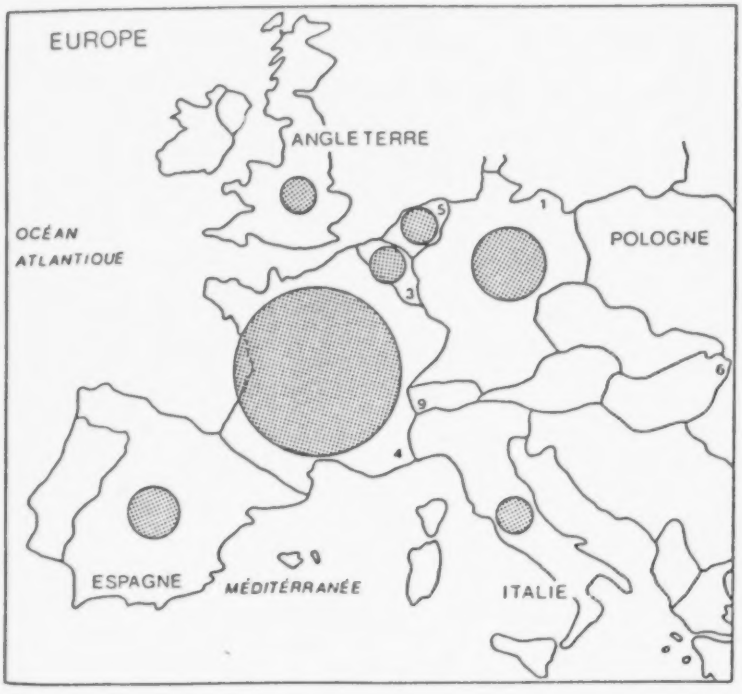

LÉGENDE

DONNÉES ARCHIVISTIQUES (%)

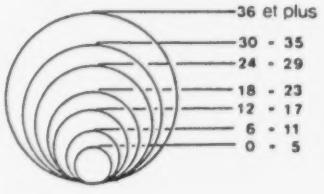

DONNEES ARCHÉOLOGIQUES (%)

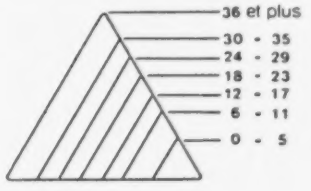

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

PAYS

1 ALLEMAGNE
2 ANTILLES ET LOUISIANNE
3 BELGIQUE
4 FRANCE
5 HOLLANDE
6 HONGRIE
7 MAROC
8 OMAN
9 SUISSE
10 SYRIE

Juillet 1983. ethnoscop

Fig. 30

TRAVAIL SUR LA MATIÈRE: LE MONDE

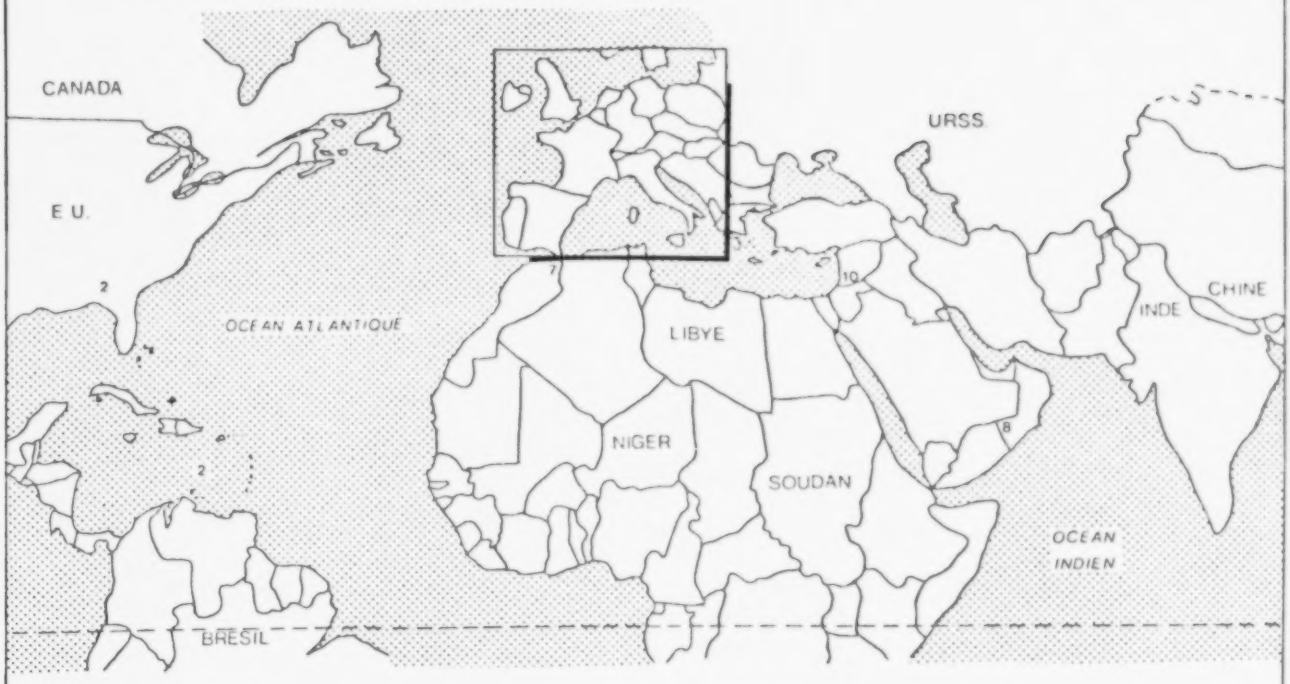

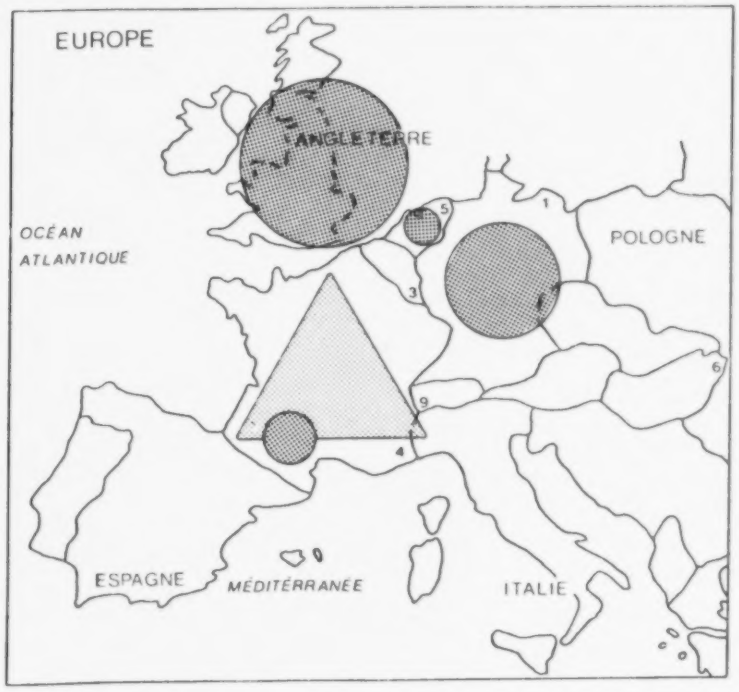

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

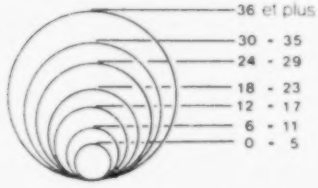

DONNEES ARCHEOLOGIQUES (%)

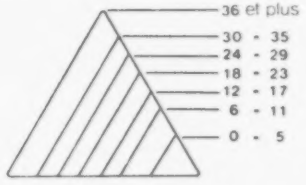

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

PAYS

1. ALLEMAGNE
2. ANTILLES ET LOUISIANNE
3. BELGIQUE
4. FRANCE
5. HOLLANDE
6. HONGRIE
7. MAROC
8. OMAN
9. SUISSE
10. SYRIE

Juillet 1983 ethnoscop

Fig. 31

ALIMENTATION: LE MONDE

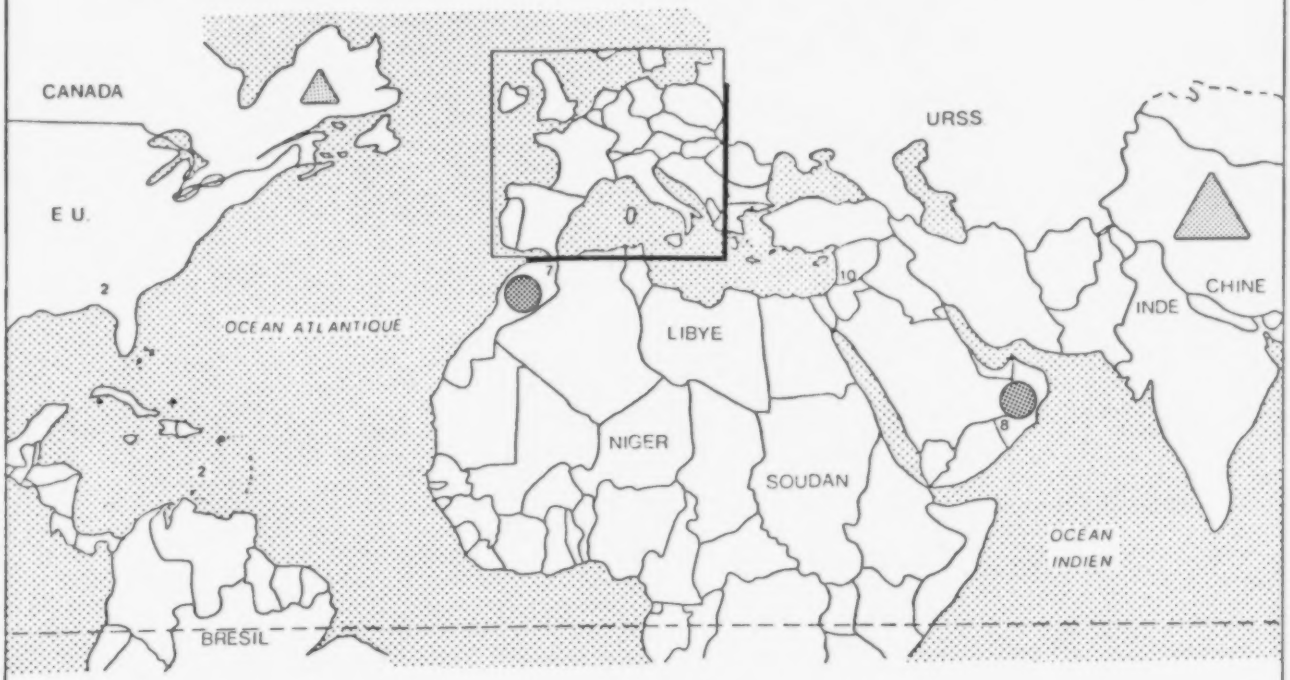

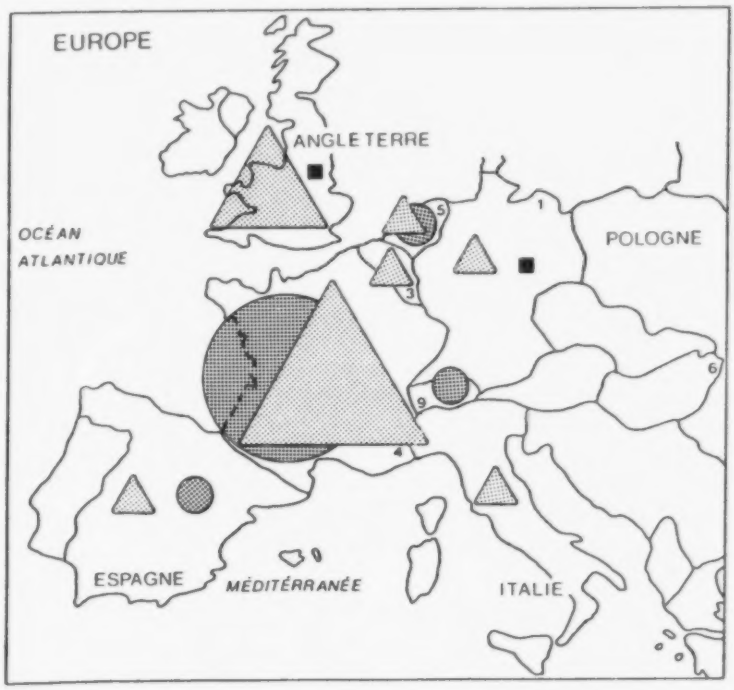

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES

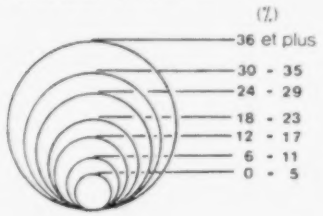

DONNEES ARCHEOLOGIQUES

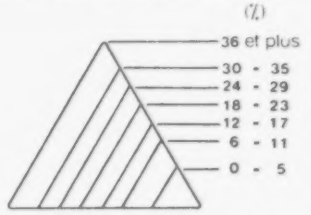

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

PAYS

1. ALLEMAGNE
2. ANTILLES ET LOUISIANNE
3. BELGIQUE
4. FRANCE
5. HOLLANDE
6. HONGRIE
7. MAROC
8. OMAN
9. SUISSE
10. SYRIE

Juillet 1983. ethnoscop

HABILLEMENT: LE MONDE

Fig. 32

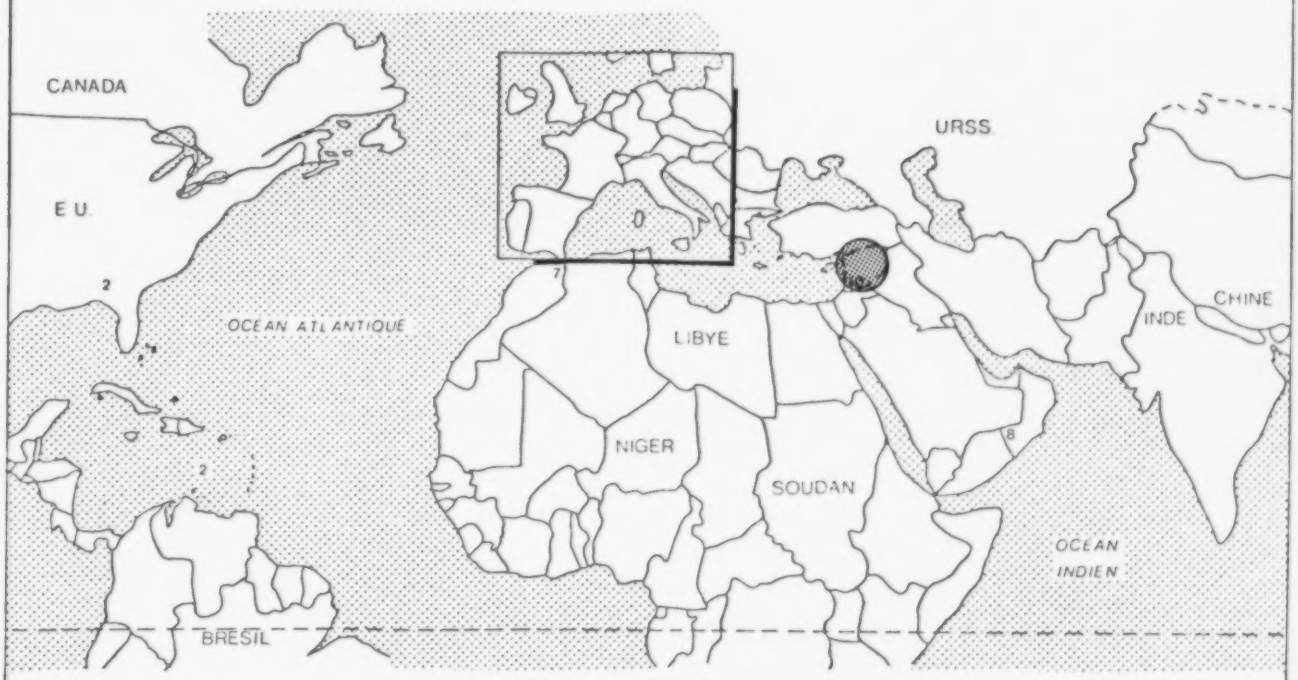

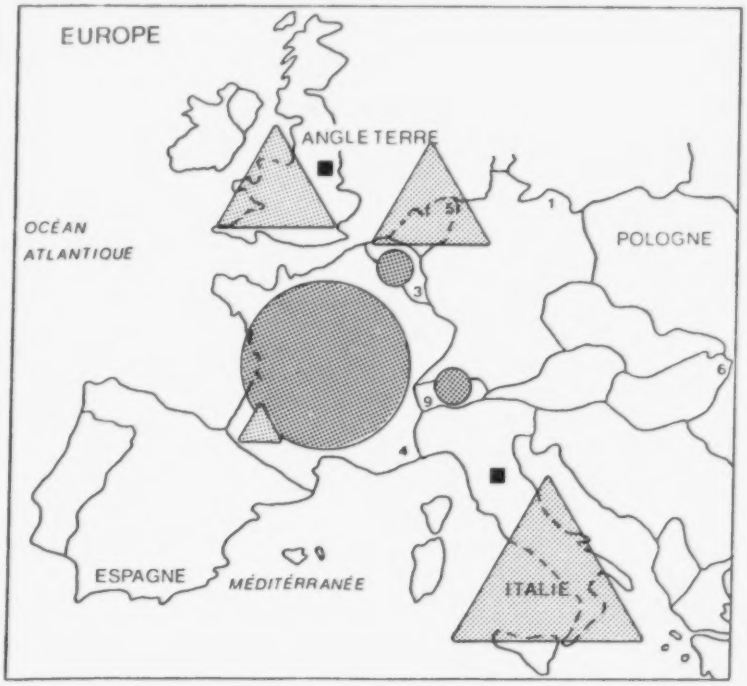

LEGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

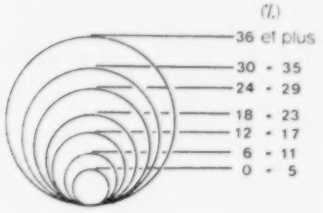

DONNEES ARCHEOLOGIQUES (%)

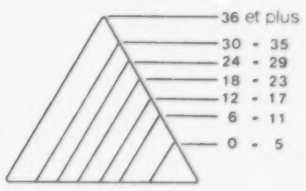

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

PAYS

1. ALLEMAGNE
2. ANTILLES ET LOUISIANNE
3. BELGIQUE
4. FRANCE
5. HOLLANDE
6. HONGRIE
7. MAROC
8. OMAN
9. SUISSE
10. SYRIE

Juillet 1983 ethnoscop

HYGIÈNE: LE MONDE

Fig. 33

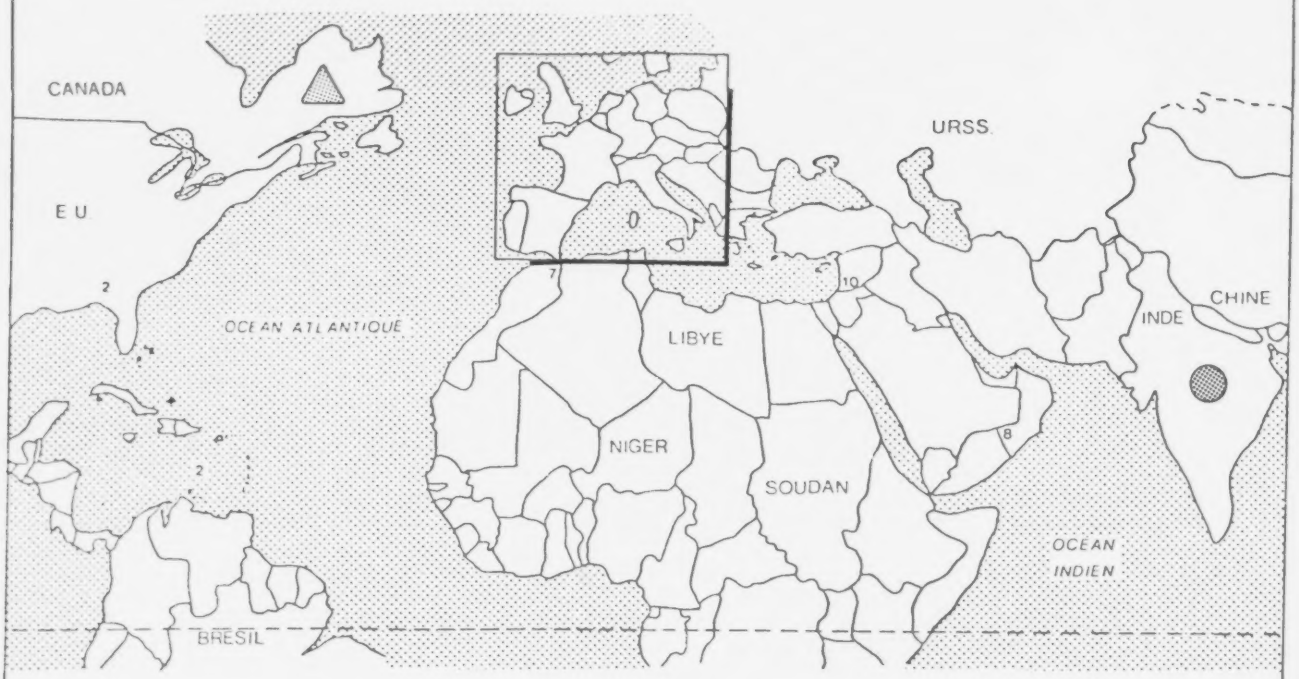

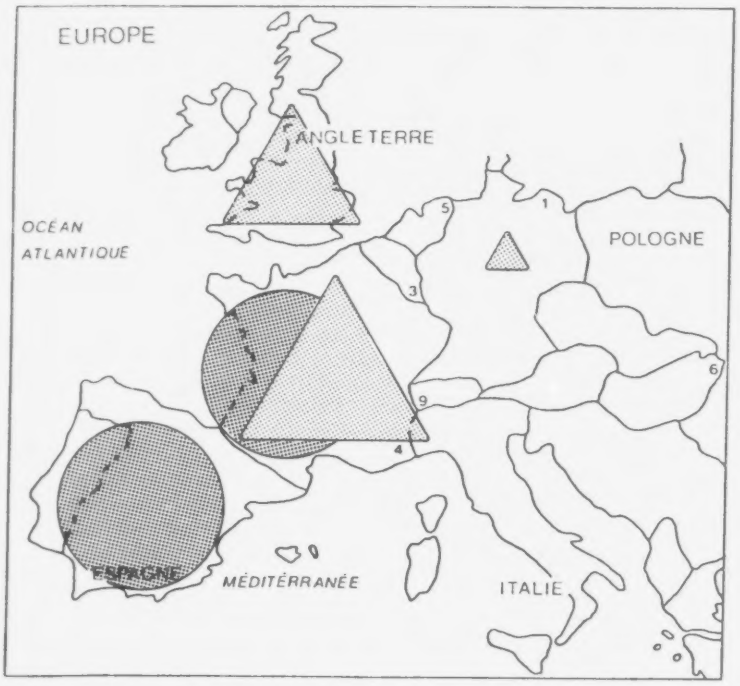

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES

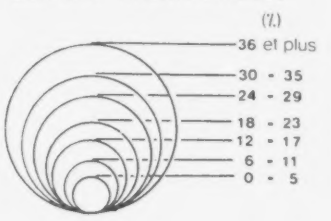

DONNEES ARCHEOLOGIQUES

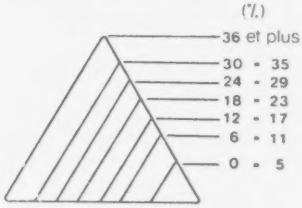

■ DONNEES NON-QUANTIFIÉES

PAYS

1 ALLEMAGNE
2 ANTILLES ET LOUISIANNE
3 BELGIQUE
4 FRANCE
5 HOLLANDE
6 HONGRIE
7 MAROC
8 OMAN
9 SUISSE
10 SYRIE

Juillet 1983 ethnoscop

HABITATION: LE MONDE

Fig.34

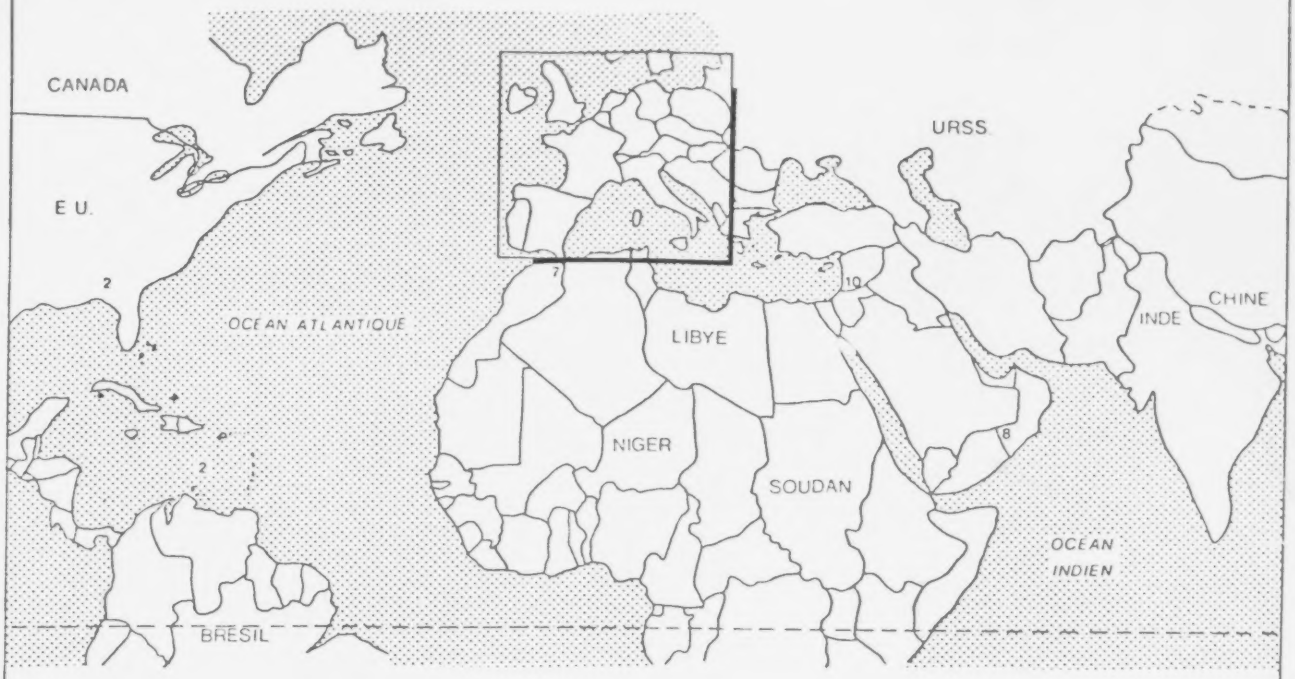

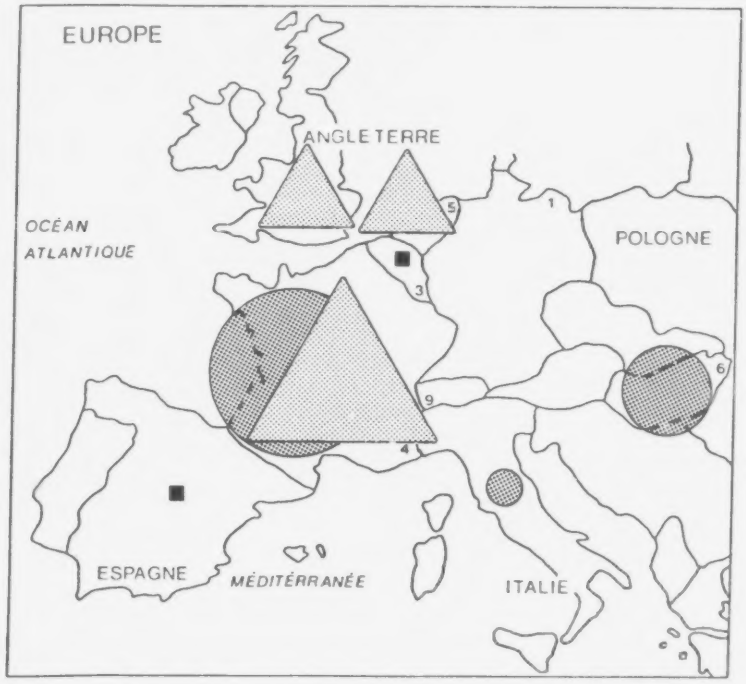

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES

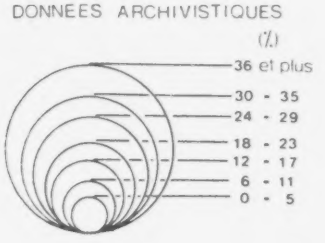

DONNEES ARCHEOLOGIQUES

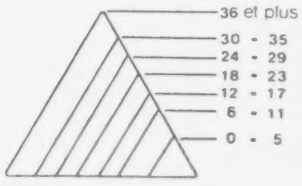

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

PAYS

1 ALLEMAGNE
2 ANTILLES ET LOUISIANNE
3 BELGIQUE
4 FRANCE
5 HOLLANDE
6 HONGRIE
7 MAROC
8 OMAN
9 SUISSE
10 SYRIE

Juillet 1983. ethnoscop

ACQUISITION: LE MONDE

Fig.35

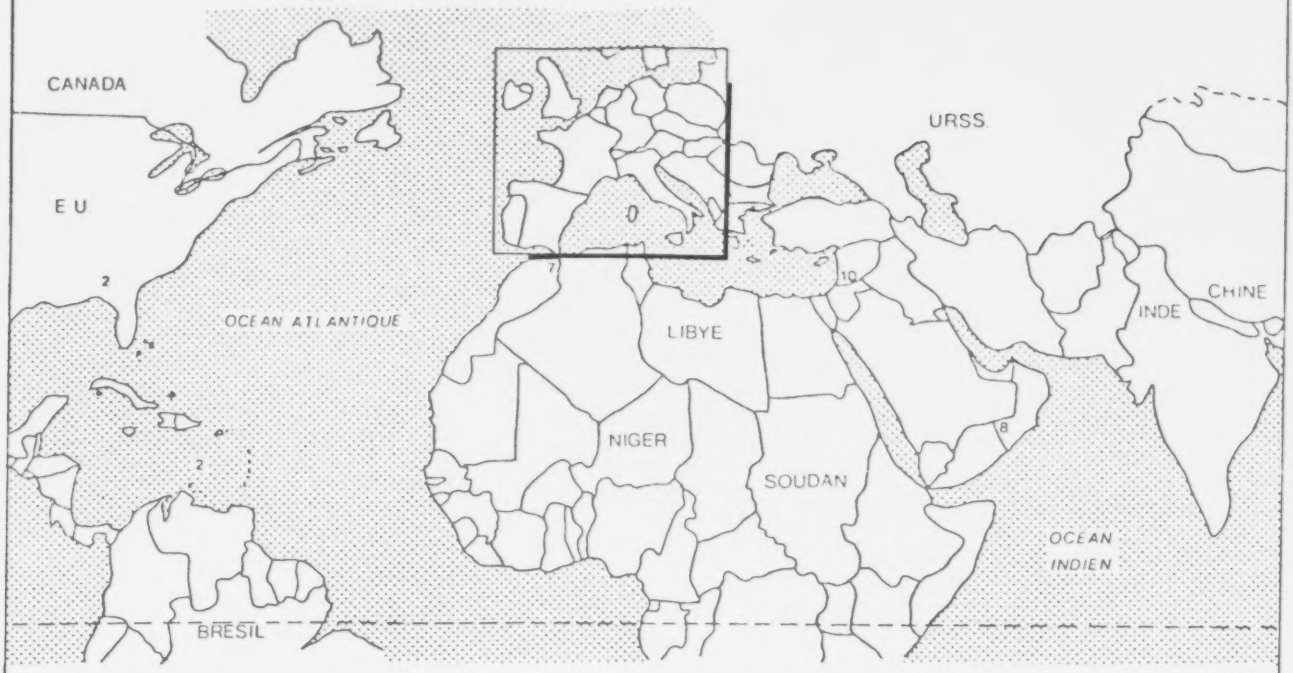

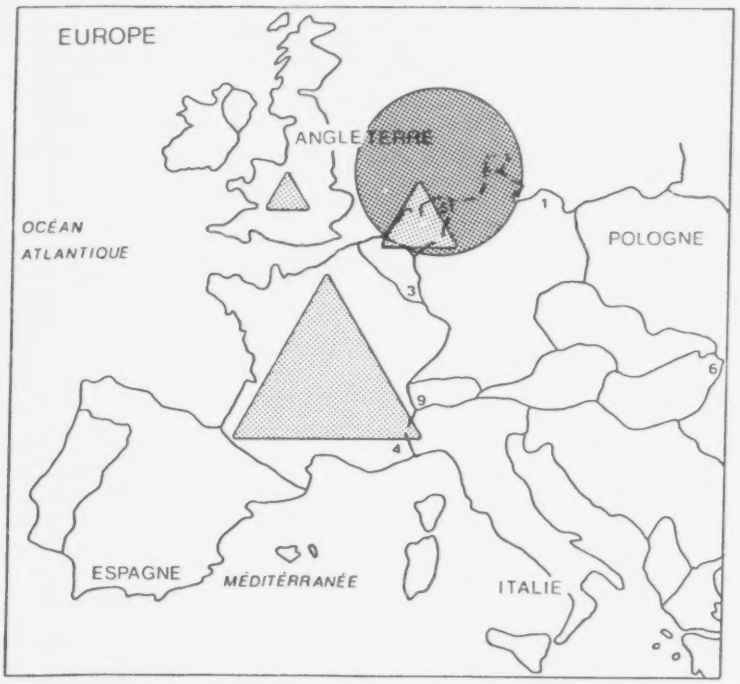

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

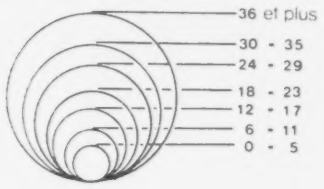

DONNEES ARCHEOLOGIQUES (%)

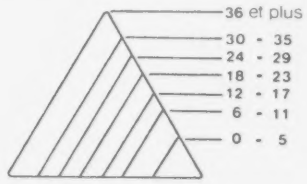

■ DONNEES NON-QUANTIFIEES

PAYS

1. ALLEMAGNE
2. ANTILLES ET LOUISIANNE
3. BELGIQUE
4. FRANCE
5. HOLLANDE
6. HONGRIE
7. MAROC
8. OMAN
9. SUISSE
10. SYRIE

Juillet 1983 ethnoscop

IDÉO-SOCIO-TECHNIQUE: LE MONDE

Fig.36

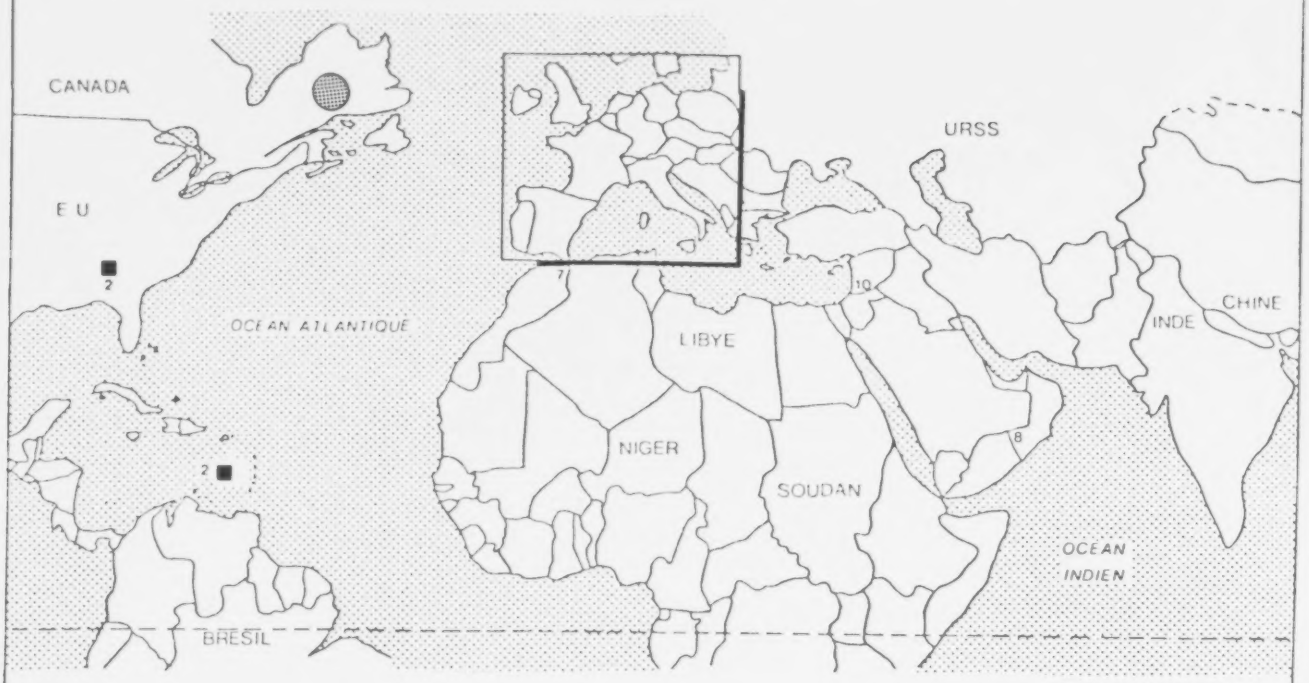

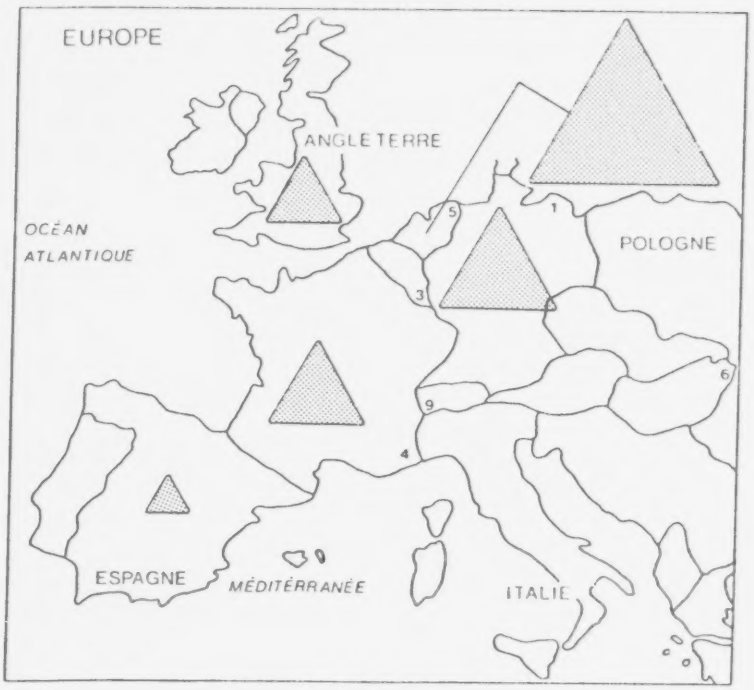

LÉGENDE

DONNEES ARCHIVISTIQUES (%)

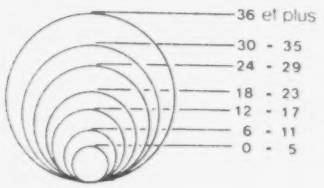

DONNEES ARCHEOLOGIQUES (%)

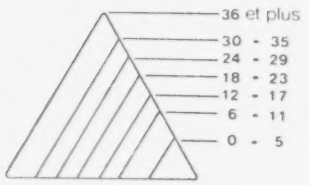

■ DONNEES NON QUANTIFIEES

PAYS

1 ALLEMAGNE
2 ANTILLES ET LOUISIANNE
3 BELGIQUE
4 FRANCE
5 HOLLANDE
6 HONGRIE
7 MAROC
8 OMAN
9 SUISSE
10 SYRIE

Juillet 1983. ethnoscop

Les principaux centres de production céramique intéressés à ce commerce sont le Staffordshire, Lambeth et Liverpool, et dans une moindre mesure, Bristol, Buckley et le Devonshire. Mais ces centres produisent d'autres biens utilisés pour l'hygiène personnel comme les pots de chambre, mais on les retrouve en moins grande quantité à la Place Royale. Du Staffordshire nous parviendra le grès salin blanc et de Bristol, Lambeth et Liverpool de la faïence.

Avec l'introduction des pipes en kaolin, les manufactures anglaises tenteront de s'accaparer une part de ce marché au détriment de la Hollande et de la France. Il en est ainsi du vêtement. Malgré ses manufactures de textile hautement spécialisées, l'Angleterre réussira à peine à s'introduire sur le marché colonial français. On y retrouve bien des boutons, quelques tissus de flanelle, une certaine quantité de passementerie et quelques droguets mais la France semble bien jalouse de ses privilèges commerciaux. L'Angleterre réussira cependant à introduire, au début du XVIIIe siècle, sur le marché de la traite, des couvertures que les Amérindiens préféreront aux écarlatines françaises, obligeant ainsi la Couronne à accepter cet accroc au mercantilisme. (Dechêne, 1974: 79). Rapidement cependant, la fabrique de Montpellier produira une contre-façon des étoffes anglaises. Ce commerce, temporairement légal, n'a pas laissé de traces dans les inventaires de magasin de la Place Royale parce qu'il ne s'agit probablement pas là du centre de la traite.

De ce pays sont parvenus quelques autres produits comme une corne d'abondance et une bonne quantité d'épingles. Probablement que l'Angleterre fournit beaucoup d'autres produits en métal sous forme de produits finis ou semi-ouvrés parce qu'elle fabrique une qualité de métal supérieure à celle de la France et entre autres pour l'acier. Ainsi Diderot dira-t-il que l'Angleterre fournit l'étain et le plomb, tous des matériaux quasi absents des sites archéologiques.

6.3.3.3 Hollande (Pays-Bas)

C'est au cours du XVIIIe siècle que l'économie hollandaise atteint son apogée. Avec une frontière de plus de 800 km sur la mer du Nord et un bassin fluvial qui pénètre profondément à l'intérieur du pays (la Meuse, le Rhin et l'Escaut), la Hollande sera appelée à jouer un rôle commercial important. Ces voies navigables lui donnent l'occasion de servir d'intermédiaire dans le commerce entre les pays en plus de lui permettre de transporter à peu de frais les produits de ses manufactures.

Pendant tout le XVIIe et XVIIIe siècle, elle sera en rivalité avec ses voisins commerciaux immédiats, la France et l'Angleterre. Tantôt associée avec la France contre l'Angleterre, tantôt en lutte avec son ancien partenaire, elle voudra s'imposer dans le commerce international.

Diderot porte sur la Hollande un jugement très sévère:

> "La Hollande fupplée par la vente exclufive des épiceries à la médiocrité de fes autres productions matérielles, fon objet eft d'enlever avec économie celles de tous les peuples pour les répandre avec profit. Elle eft plus jaloufe qu'aucun autre état de la concurrence des étrangers, parce que fon commerce ne fouffre que par la deftruction de celui des autres nations." (Diderot, 1751)

La Hollande apporte vers la Nouvelle-France, directement ou par l'intermédiaire de la France, toutes les catégories de biens nécessaires à la subsistance à l'exception des produits d'hygiène et de soins du corps. Avec l'Allemagne, elle occupe le troisième rang parmi les pays dont les marchandises se retrouvent à la Place Royale.

Ces biens, introduits en petite quantité comparativement à la production française, sont en majeure partie composés de produits textiles comme la serge et le gallon mais surtout de la fameuse toile de Hollande si répandue en Nouvelle-France. Peu dispendieuse de fabrication, elle convient alors à toutes les bourses.

D'après les documents d'archives, elle fournira partiellement la colonie en filets à rets , en denrées alimentaires

(fromage) et porcelaine contrefaite, c'est-à-dire en faïence. A ce sujet,les données archéologiques sont très explicites puisque toute la production céramique hollandaise n'est constituéeque de faïence: assiettes, gobelets, rafraîchissoirs, jattes, etc. Ce type céramique y est même produit avant son introduction en Angleterre. Le principal centre sera Delph. D'autres produits, passés sous silence dans les inventaires, ont été introduits dans la colonie dont des pierres à fusil et des pipes. Cette dernière production sera imposante en Hollande pendant au moins le XVIIe siècle, comme en témoigne le site de l'Habitation de Champlain. La Hollande entretient des verreries qui nous ont expédié des bouteilles et des perles dont l'une des fabriques principales est située à Amsterdam.

6.3.3.4 Allemagne

Plusieurs produits d'origine allemande se retrouvent sur le marché de la Place Royale. Ils ont probablement emprunté le traditionnel réseau commercial français puisque en 1736, les autorités reconnaissent l'importation d'outils (limes et faux). De ce pays, nous parviendront des toiles de facture grossière qui ne représentent cependant que 13% des tissus d'importation.

La céramique allemande demeure un produit d'usage assez fréquent à la Place Royale (30% des grès). Toujours composée de grès grossier qui provient de la Vallée du Rhin, elle comprend

surtout: pichets, cruches, chopes, réchauds, pots de chambre, etc. En usage à la Place Royale dès les premiers moments de l'occupation française, elle sera cependant plus répandue à partir du début du XVIIIe siècle.

On voit aussi àla Place Royale à la période de transition entre les régimes français et anglais, l'introduction de billes en pierre de fabrication allemande. Ce type de production ne sera remplacé qu'au XIXe siècle par l'arrivée en masse des billes en céramique.

6.3.3.5 Italie

Sur les sites nord-américains, la production italienne se reconnaît souvent à sa qualité. Parlant des terres cuites grossières retrouvées dans ce contexte, Dechêne (1980: 240) ajoute le commentaire suivant: "c'est également à cause de ses formes raffinées que la terre cuite grossière du nord de l"Italie (Ligurie) s'est retrouvée sur nos sites probablement via la France."

De Ligurie, nous identifions effectivement sur le site de la Place Royale deux assiettes, 1 plat, 1 cafetière et 1 soucoupe. Du nord de l'Italie, nous sont aussi parvenues des perles de verre.

Il en est de même pour les tissus dont quelques-uns s'adressent à une clientèle de gens fortunés: ras de Sicile, serge de Roue. D'autres sont cependant plus commun comme le taffetas de Florence et l'étamine produite à Naples.

D'autres villes italiennes nous exporteront quelques produits probablement en utilisant le réseau commercial français: Vigogne: des chapeaux et Bergame: des tapisseries.

6.3.3.6 Espagne

Aux XVIe et XVIIe siècles, l'Espagne occupe mondialement une place importante en raison de sa puissance navale et de sa possession coloniale. Sa frontière nord-est avec la France lui permet probablement d'exporter des biens dont quelques-uns prendront la route de la Nouvelle-France.

Ainsi retrouve-t-on à la Place Royale des produits ayant trait à l'alimentation et au textile. Parmi les denrées alimentaires, on retrouve le jambon de Bayonne et quelques pots de vin venant de Malaga. Sa production de vaisselle en terre cuite grossière et en faïence nous semble peu diversifée: assiettes, jarres, coquemard, jattes et plats. Selon Dechêne (1980: 24), sa production de céramique pourrait provenir d'un contact avec la France ou par l'entremise du commerce avec les Antilles.

La production vestimentaire qui parvient à la Place Royale est bien adaptée au climat puisque'elle est à base de laine dont Ségovie est l'un des meilleurs centres de fabrication: bas, bonnets et chaussons sont présents dans le deuxième quart du XVIIIe siècle. De Cartillon, nous sont acheminées quelques aunes de serge et de Grenade, de la palatine de soie.

6.3.3.7 Belgique

Située entre la France et la Hollande, la Belgique occupe une place privilégiée pour le commerce de sa production. Pourtant peu de ses produits ont été expédiés jusqu'à la Place Royale. Ces biens sont surtout constitués de textile dont de la toile de Merlis et du camelot de Bruxelles. De cette dernière ville nous parviendra aussi la tapisserie pour décorer l'intérieur des habitations. Du contexte archéologique le plus ancien à la Place Royale (1608-1633), a été extraite une cruche provenant d'une fabrique de Bouffioulx. Ce type de production doit être interprété comme exceptionnel dans le contexte de la Place Royale.

6.3.3.8 Suisse

Nous n'avons jamais retrouvé, dans les rapports archéologiques du Québec, d'artefacts dont le lieu de production s'identifie à la Suisse. Située à la fontière de la France, la Suisse est susceptible d'entretenir des liens commerciaux avec

celle-ci. Nos données d'archives concernent deux (2) chemises de toile de Mollis et 449 livres de fromage de Gruyère. Ces dénominations identifient-elles des lieux de production ou tout simplement des appellations communes?

6.3.3.9 Hongrie

"Chaises recouvertes de tapisserie à points de Hongrie". Seule mention de ce pays dans les actes notariés, il ne s'agit possiblement que de la représentation d'une technique mais pouvions-nous ignorer cette piste?

6.3.3.10 Turquie

On parle encore aujourd'hui des tapis de Turquie pour désigner un modèle fabriqué dans bien d'autres pays. Il est vrai que notre mention n'identifie peut-être pas le lieu de provenance mais n'oublions pas qu'à cette époque la France commerce avec la Turquie. Avant d'étendre son empire économique sur les Antilles, la Turquie lui fournira le café (Diderot 1751) et possiblement du tapis, objet aussi luxueux.

6.3.3.11 Oman

Ce sultanat du sud-est de la péninsule arabique fut occupé jusqu'au milieu du XVIIe siècle par le Portugal. Nous ne savons comment s'entretiennent directement les liens commerciaux avec la France, sinon de constater qu'Oman est situé sur le chemin des Indes Orientales. Quoiqu'il en soit, une petite quantité de muscat, sorte de vin rouge, est mentionnée dans les inventaires de la Place Royale.

6.3.3.12 Syrie

Occasionnels mais non exceptionnels sont les produits en provenance de la Syrie. Ce sont cependant tous des tissus et des vêtements. De Damase, nous parviennent surtout des souliers, deux vêtements dont une robe et de la gaze, un tissu léger ressemblant au taffetas.

6.3.3.13 Maroc

De ce pays, les seuls produits qui pénètrent à la Place Royale sont 320 livres de prune de Aman.

6.3.3.14 Inde

A partir du XVIe siècle, l'Inde devient un champ de rivalité pour les pays occidentaux qui y installent des comptoirs, tels la France, l'Angleterre, l'Espagne. La France contrôle commercialement un territoire important dont elle n'enconservera qu'un cinquième après le traité de 1763. De ce pays nous parviendront de l'étamine et le fameux tissu peint de couleurs et de figures qu'on nomme indienne , et qui sera cependant contrefait en France (Furetière, 1727).

6.3.3.15 Chine

De ce pays dans lequel plusieurs comptoirs commerciaux sont installés, les pays occidentaux tireront beaucoup de produits luxueux comme les soieries. A la Place Royale, une seule mention de toile de Chine a été relevée et nous ignorons sa composition.

Les données archéologiques sont plus révélatrices car on y décompte 260 pièces de porcelaine soit 96,8% des porcelaines importées sur le site. En raison de leur prix, elles sont probablement réservées à une classe sociale de gens bien nantis.

6.3.3.16 Antilles et Louisianne

Le commerce triangulaire étant bien rodé depuis le début du XVIIIe siècle, c'est par ce réseau que nous parviendra le tabac. D'autres produits utilisent certainement ce réseau comme la mélasse, mais aucune autre mention provenant de l'inventaire des magasins ou des cargaisons nous permet de le confirmer.

6.3.3.17 Nouvelle-France

Peu de produits fabriqués en Nouvelle-France ont été positivement identifiés. Nous avons déjà explicité toutes les raisons qui justifient ce fait et il n'est pas dans notre propos d'y revenir.

Deux types de produits ont été reconnus de fabrication locale: des tissus et des céramiques. Le tissu consiste en une mention de drap du pays. Quant à la céramique, elle est beaucoup mieux représentée avec 114 artefacts, ce qui totalise 5% des objets en céramique identifiés. Il s'agit bien entendu de la terre cuite grossière comprenant surtout des terrines, et dans une moindre mesure des jarres, assiettes, soupières, bols et pots de chambre. La céramique de production locale a été identifiée sur le site de la Place Royale à partir du troisième quart du 17e siècle, mais ce n'est qu'à la période de transition politique qu'elle atteindra une certaine importance dans la culture matérielle.

6.3.4 Les matériaux (fig. A-19 à 28)

Dans cette section, nous allons examiner la nature, la provenance et la période d'utilisation des divers matériaux utilisés dans la fabrication des objets faisant partie de la collection archéologique de la Place Royale. Le manque de temps, la quantité et la complexité des informations recueillies en archives nous obligent à restreindre notre analyse à la collection archéologique.

Nous n'avons pas l'intention ici de reprendre en détail l'énumération des principaux ateliers de fabrication mais plutôt de mettre en évidence les régions ou pays producteurs en insistant sur les périodes durant lesquelles ces matériaux ont été utilisés. Par le biais des matériaux, nous pouvons identifier les principaux centres de production des différents types d'objets.

6.3.4.1 La céramique

Globalement, la France produit 55% des céramiques retrouvées à la Place Royale. Suivent l'Angleterre avec 19%, la Chine 9.7%, la Hollande 7.5%, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Québec avec moins de 5%. Cette division comprend toutefois tous les produits céramiques tels que grès, faïence, porcelaine, etc. Nous verrons par le détail de chaque type céramique, quels en sont les principaux pays producteurs.

LIEUX DE PRODUCTION DE LA CÉRAMIQUE: LE MONDE

Fig.37

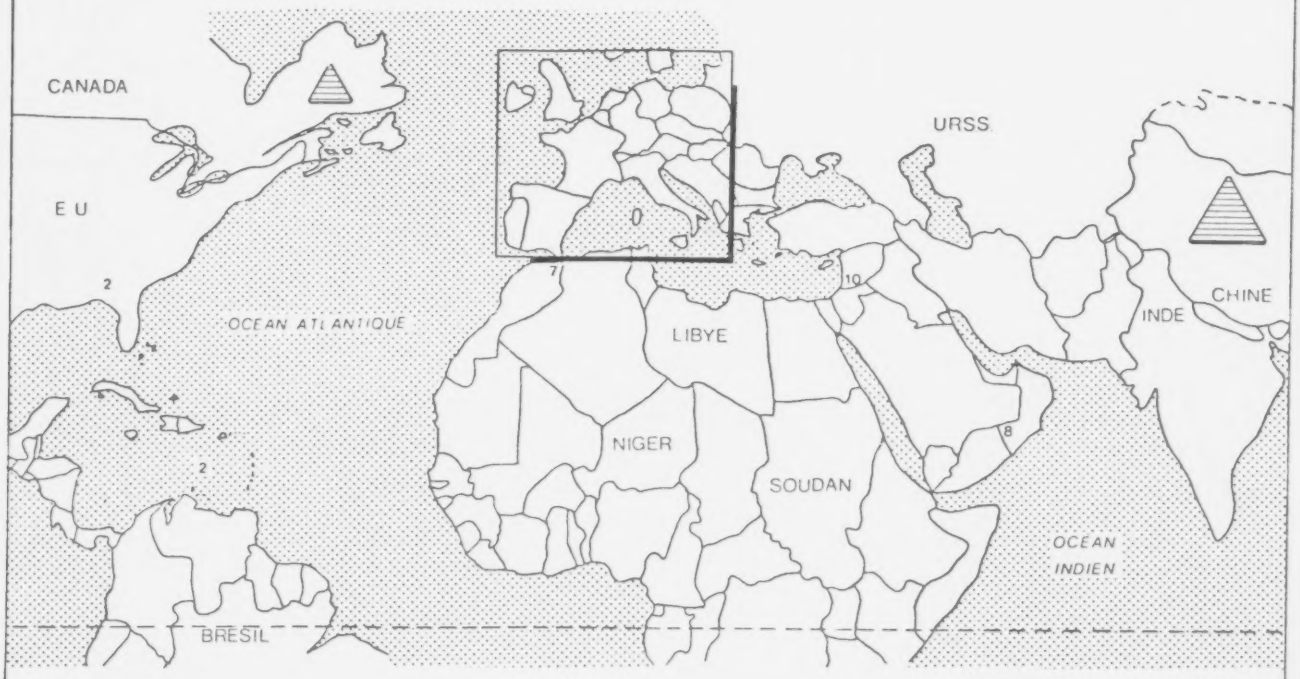

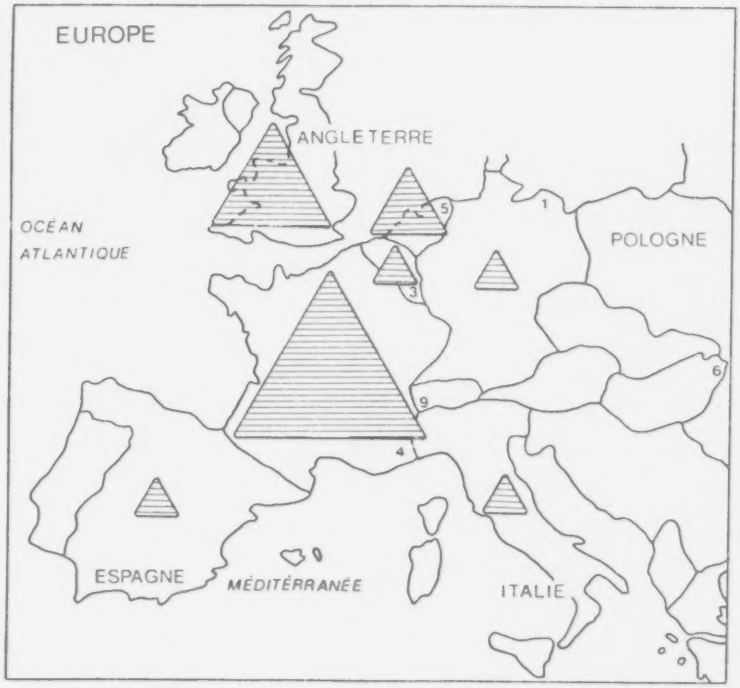

LÉGENDE

LIEUX DE PRODUCTION:

CERAMIQUE

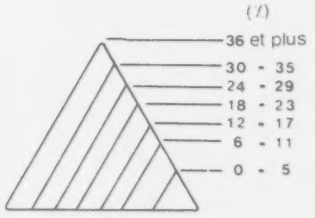

PAYS

1 ALLEMAGNE
2 ANTILLES ET LOUISIANNE
3 BELGIQUE
4 FRANCE
5 HOLLANDE
6 HONGRIE
7 MAROC
8 OMAN
9 SUISSE
10 SYRIE

Juillet 1983.

ethnoscop

LIEUX DE PRODUCTION DE LA CÉRAMIQUE : LA FRANCE

Fig. 38

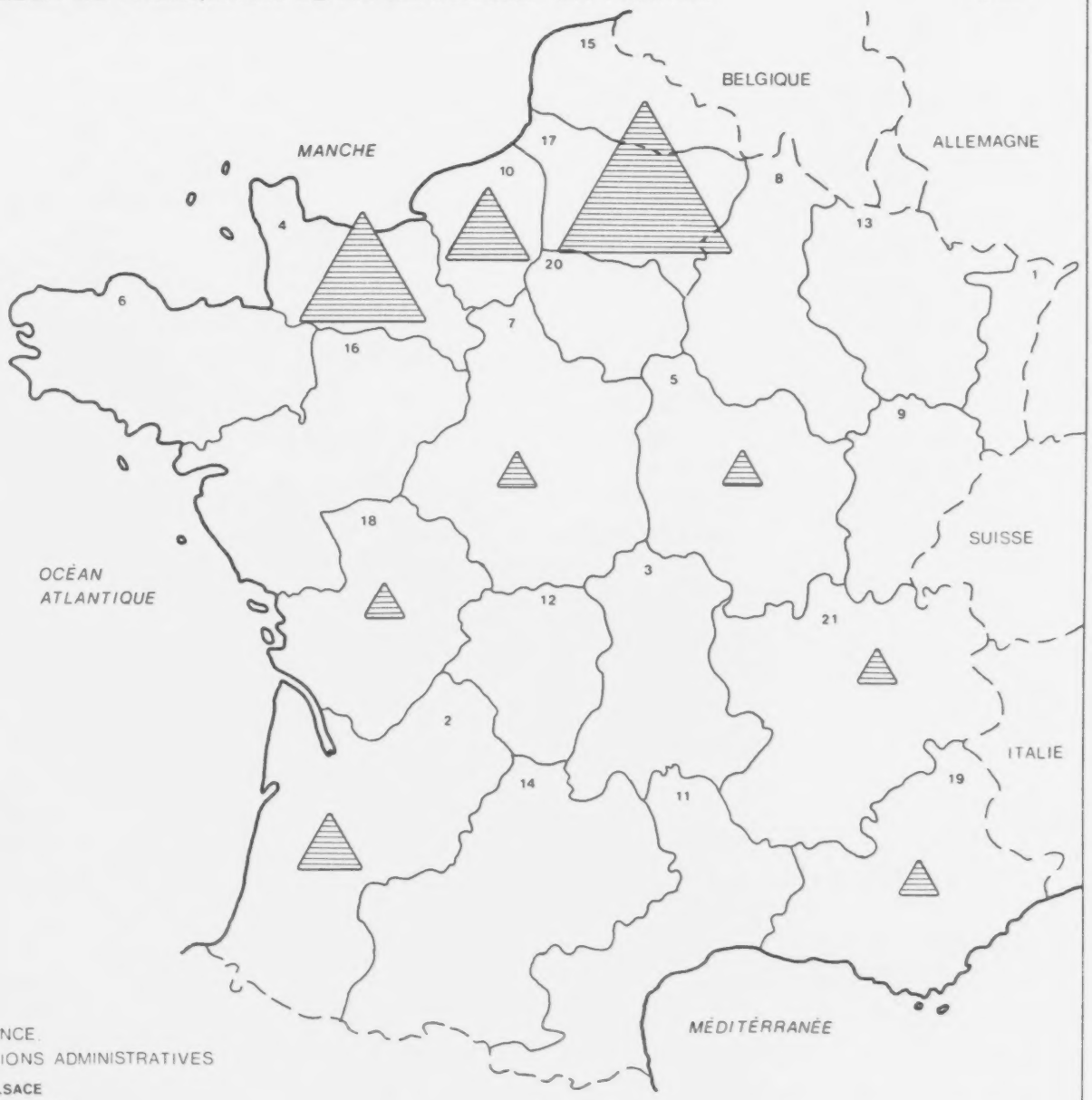

FRANCE
RÉGIONS ADMINISTRATIVES

1. ALSACE
2. AQUITAINE
3. AUVERGNE
4. BASSE NORMANDIE
5. BOURGOGNE
6. BRETAGNE
7. CENTRE
8. CHAMPAGNE · ARDENNES
9. FRANCHE · COMTÉ
10. HAUTE NORMANDIE
11. LANGUEDOC · ROUSSILLON
12. LIMOUSIN
13. LORRAINE
14. MIDI · PYRÉNÉES
15. NORD
16. PAYS DE LOIRE
17. PICARDIE
18. POITOU · CHARENTE
19. PROVENCE · CÔTE D'AZUR
20. RÉGION PARISIENNE
21. RHÔNE · ALPES

LÉGENDE

LIEUX DE PRODUCTION

CÉRAMIQUE

(/)

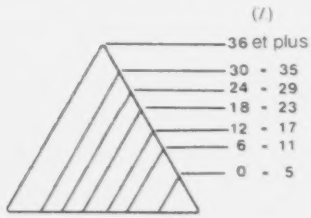

Juillet 1983.

ethnoscop

6.3.4.1.1 Le kaolin

Le kaolin est une argile blanche et réfractaire utilisée dans la fabrication des pipes. L'absence d'étude sur les pipes retrouvées à la Place Royale nous empêche de juger adéquatement de la provenance et des périodes d'utilisation du matériau. Les données que nous possédons sont trop fragmentaires et proviennent du seul site de l'Habitation de Champlain. Il serait alors très harsardeux de généraliser les résultats d'un si maigre échantillon.

6.3.4.1.2 Le grès grossier

Ce type de céramique se rencontre à toutes les périodes d'occupation du site sous le Régime français avec des périodes maximales d'utilisation se situant entre 1608-1673 et 1738-1763. Réputé pour sa résistance, le grès grossier servira surtout dans la fabrication de contenants d'entreposage. C'est d'ailleurs dans les contextes archéologiques les plus anciens qu'on en retrouve le plus. Sans perdre leur fonction première, les formes de grès évolueront graduellement vers les objets liés à la consommation des aliments (chopes, pichets) et l'hygiène (pots de chambre). Les ateliers français de Basse-Normandie, de Picardie et de la vallée de la Loire en produisent plus de 65%. Leur importation connaîtra son apogée dès les premières phases d'occupation, entre 1608 et 1633. Par la suite, leur fréquence relative aura tendance à diminuer.

L'Allemagne est le second fournisseur en importance avec 30% de la collection. Son apport quantitatif sera sans cesse croissant jusqu'à la fin du Régime français. Cette croissance continue dénote un goût marqué pour une telle production. La qualité et l'esthétique des grès allemands en feront des pièces recherchées.

Le grès grossier anglais n'apparaît qu'à la période transitoire marquant la fin de l'occupation française du site. Leur absence totale des contextes archéologiques antérieurs indique qu'il n'y a pas eu d'importation de grès anglais avant la perte de la colonie.

Quant au grès belge, sa présence à la Place Royale est exceptionnelle et n'implique nullement l'existence de relations commerciales importantes entre les deux pays.

6.3.4.1.3 Le grès salin blanc

Ce type de grès fin est une production exclusive à l'Angleterre, plus précisément à la région du Staffordshire. Son apparition en Angleterre découle d'une tentative d'imitation de la porcelaine chinoise au début du XVIIIe siècle. Le grès blanc connaîtra son apogée vers 1740-1760. Sa courte période de fabrication en fait une production témoin de la céramique du milieu du XVIIIe siècle.

A la Place Royale, on le retrouve dans des contextes de la fin du Régime français (surtout après 1755) ce qui nous porte à croire que son importation, sauf exception, coïncide avec le changement de régime.

6.3.4.1.4 La faïence

La faïence fut très populaire en Europe, comme vaisselle de table, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Emprunté aux potiers italiens, ce type céramique connut un essor considérable en France suite à la réquisition par le roi de la vaisselle d'or et d'argent afin de défrayer les dépenses excessives entraînées par les guerres étrangères (Blanchette, 1981: 27). Les céramiques anglaises plus fines et plus résistantes, comme le creamware et le pearlware, contribueront à sa baisse de popularité au tournant du XIXe siècle (Genêt, 1977: 111).

A la Place Royale, la faïence semble avoir connu sa période maximale d'utilisation entre 1712 et 1737. Elle demeurera abondante au cours des périodes suivantes mais dans des proportions moindres.

La France produit 68% des faïences retrouvées à la Place Royale. Parmi elles, 73.3% n'ont pu être attribuées à

un centre de fabrication déterminé. De ceux que nous connaissons, Rouen est de loin le plus important. L'Angleterre (17.8%), la Hollande (6.3%) et l'Espagne (2.4%) sont les autres pays producteurs.

Les faïences hollandaises et espagnoles connaîtront leur période maximale d'importation à peu près en même temps que les faïences françaises alors que les produits anglais apparaîtront de façon croissante à partir du début du XVIIIe siècle avec un sommet en 1764 et 1789. Cette distribution temporelle des faïences anglaises n'a rien de surprenant puisque leurs produits entreront massivement au pays lors du changement de régime.

6.3.4.1.5 La porcelaine

D'après la collection archéologique, 96% des porcelaines utilisées à la Place Royale sont d'origine chinoise. La réputation de ce pays dans ce type de production n'est plus à faire. Les chinois connaissent le secret de la porcelainedepuis fort longtemps et ils ont su en adapter les formes et les décors au goût des Européens. La qualité et la finesse de leur production n'a pas son égal ailleurs, sauf peut-être dans quelques pays asiatiques (Japon, Corée), ce qui leur assure le quasi-monopole de son commerce.

La porcelaine sera une céramique luxueuse et très dispendieuse une fois vendue sur le marché de la Nouvelle-France. Ce phénomène explique peut-être la faible quantité de pièces retrouvées dans des contextes antérieurs à 1750. Nous croyons aussi que la difficulté d'approvisionnement ait été un frein sérieux à leur consommation. Quoiqu'il en soit, il existe à la Place Royale des gens en mesure de se payer ce luxe car leur fréquence relative est presqu'aussi élevée que le grès grossier qui est tout de même un matériau plus commun.

Le seul autre pays à introduire de la porcelaine au pays sera l'Angleterre et dans une proportion de l'ordre de 1%. De plus, un seul objet a été recueilli dans un contexte antérieur à 1759.

6.3.4.1.6 La terre cuite grossière

Les objets de terre cuite grossière forment plus de la moitié de la collection archéologique, ce qui confirme sa grande utilisation. Le matériau, peu dispendieux, est très polyvalent. On le retrouve dans presque toutes les catégories fonctionnelles: l'alimentation (terrines, assiettes, etc.), l'hygiène (pot de chambre...), l'habitation (pot à fleurs...), le loisir (pipe...), la religion (navette) et l'architecture (brique). La France, par le biais de la Saintonge et Marseille, nous en expédie la majeure partie. Le Québec, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie sont par ordre d'importance les autres fournisseurs.

Il est intéressant de noter ici l'apparition de céramique produite localement. Leur contexte archéologique coïncide avec la fin du Régime français mais il est possible qu'elles aient été produites antérieurement. Elles constituent un bel échantillonnage de la production céramique du milieu du XVIIIe siècle. Des potiers québécois ont exercé leur métier bien avant cette période dans la région mais leurs productions n'ont pas été retrouvées sur le site.

Les céramiques anglaises apparaissent en faible quantité mais à presque toutes les phases d'occupation de la Place royale. Qu'on en retrouve entre 1608 et 1633 est tout à fait normal puisque les Kirke ont occupé la ville à cette époque. Cependant, les céramiques rencontrées dans des contextes entre 1660 et 1760 indiquent qu'elles sont entrées au pays autrement. Commerce illégal? Peut-être, mais comme nous l'avons déjà mentionné, il arrive que le butin saisi à bord des navires étrangers soit vendu à l'enchère à Québec, d'où la possibilité d'intrusion de céramique anglaise avec la bénédiction des autorités.

Quant aux productions espagnoles et italiennes, elles sont vraiment trop marginales pour que nous puissions en déduire quoi que ce soit.

6.3.4.2 Le verre

Le verre est surtout utilisé dans la fabrication de contenants d'entreposage (bouteille, fiole, flacon, cruche) et de perles. Comme sa production exige une grande quantité de combustible, les pays pauvres en bois ou en charbon devront s'approvisionner ailleurs. Se créera donc tout un réseau d'échanges autant de verre que de combustible. Les Anglais, les Hollandais et les Italiens ont certainement su tirer profit de ce commerce mais la difficulté à identifier avec précision les lieux de fabrique de certains types de verre fausse peut-être leur représentativité d'autant plus que la production française est insuffisante. On sait que la France importe de l'Angleterre et de la Hollande des bouteilles vides dont une partie pourra par la suite être acheminée vers la colonie. Des produits étrangers qui nous parviennent, l'Italie semble spécialisée dans la fabrication de perles tandis que les autres centres fournissent des produits plus variés.

6.3.4.3 Métaux

Aucun produit en métal provenant des ateliers de la Nouvelle-France n'a été positivement identifié sur le site de la Place Royale. La production locale existe mais elle n'a pu être confirmée par les données archéologiques. Trois pays européens alimentent donc la colonie: la France, l'Angleterre et l'Espagne.

Fig.39

LIEUX DE PRODUCTION DU VERRE, DES COMPOSITES ET DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

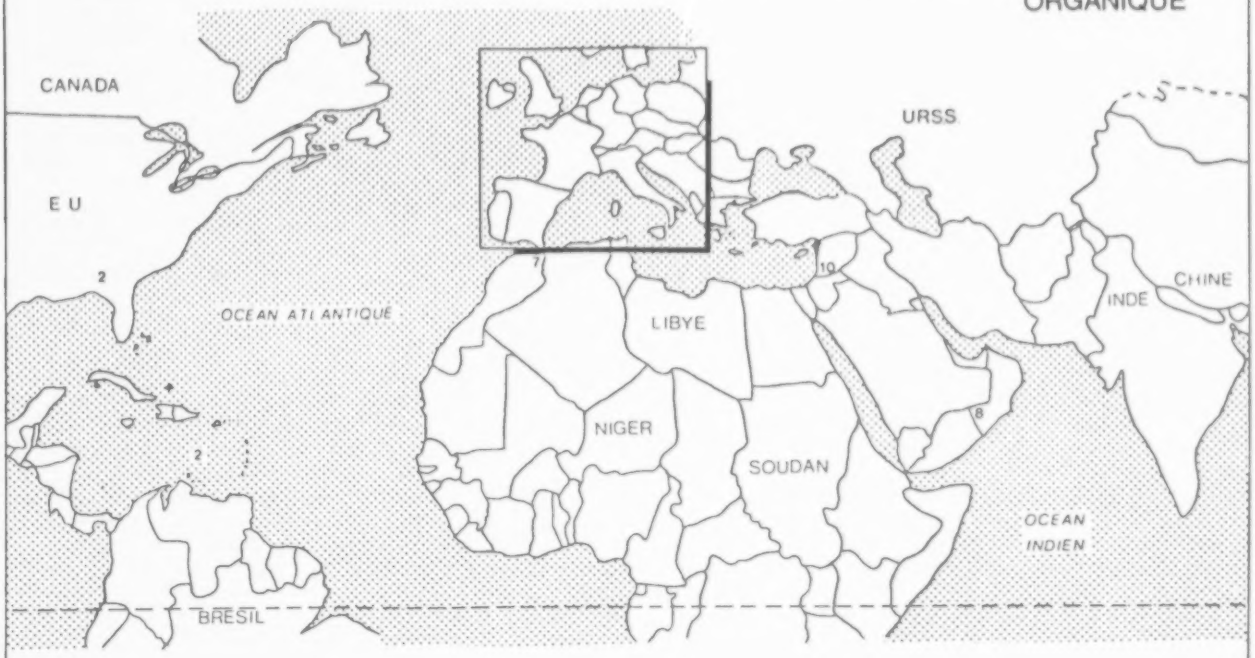

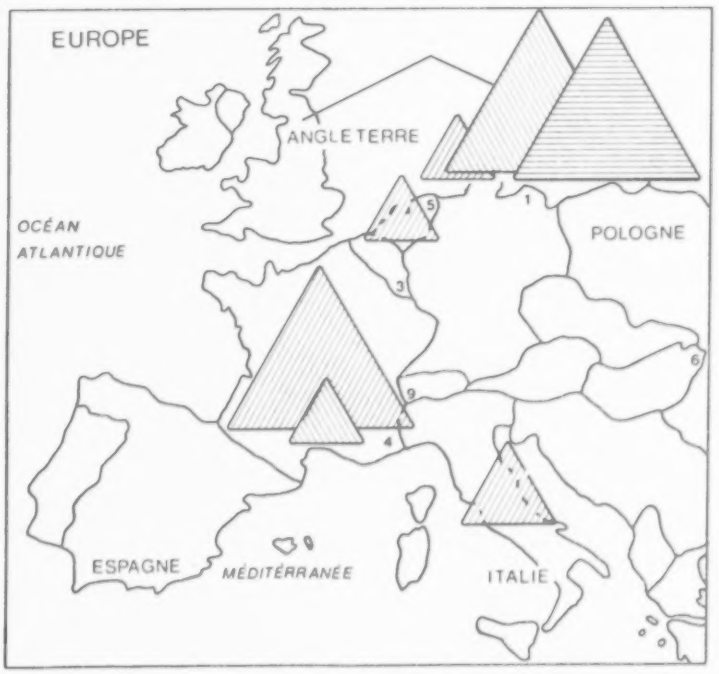

LÉGENDE

LIEUX DE PRODUCTION

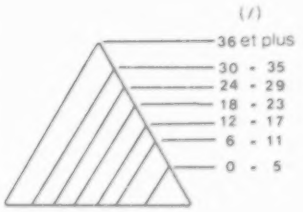

Verre

Composites

Matiere organique

PAYS

1 ALLEMAGNE
2 ANTILLES ET LOUISIANNE
3 BELGIQUE
4 FRANCE
5 HOLLANDE
6 HONGRIE
7 MAROC
8 OMAN
9 SUISSE
10 SYRIE

Juillet 1983. ethnoscop

Fig. 40

LIEUX DE PRODUCTION DES MÉTAUX ET DES MINÉRAUX

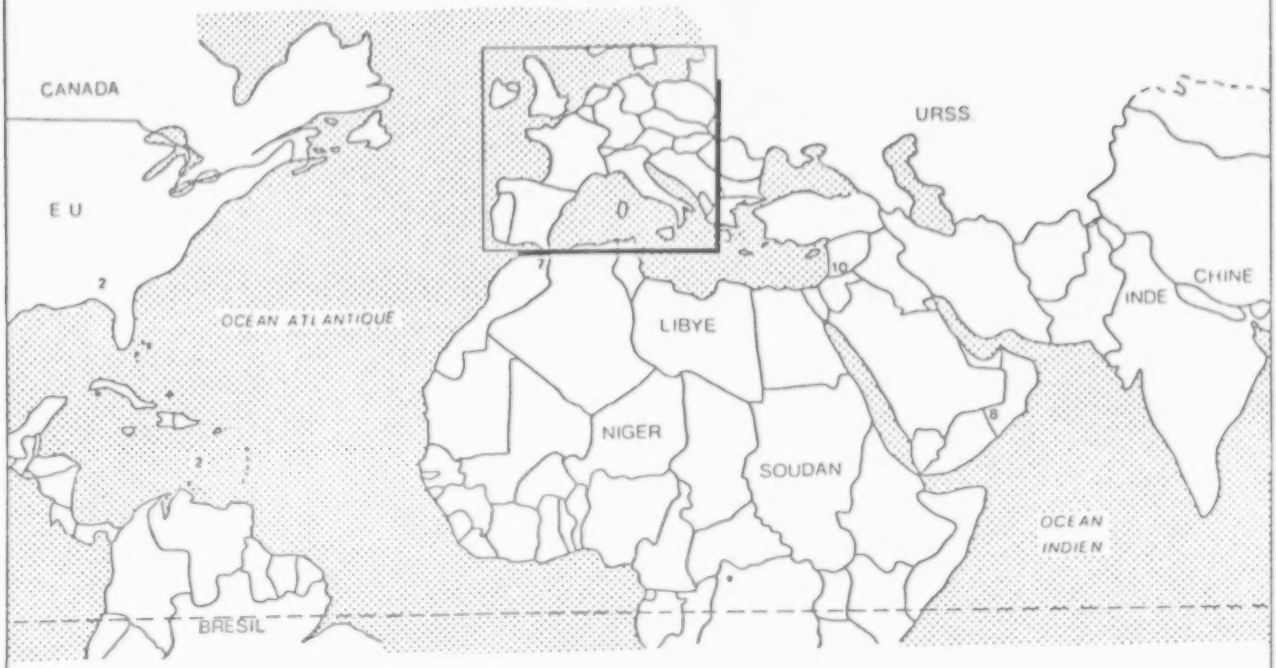

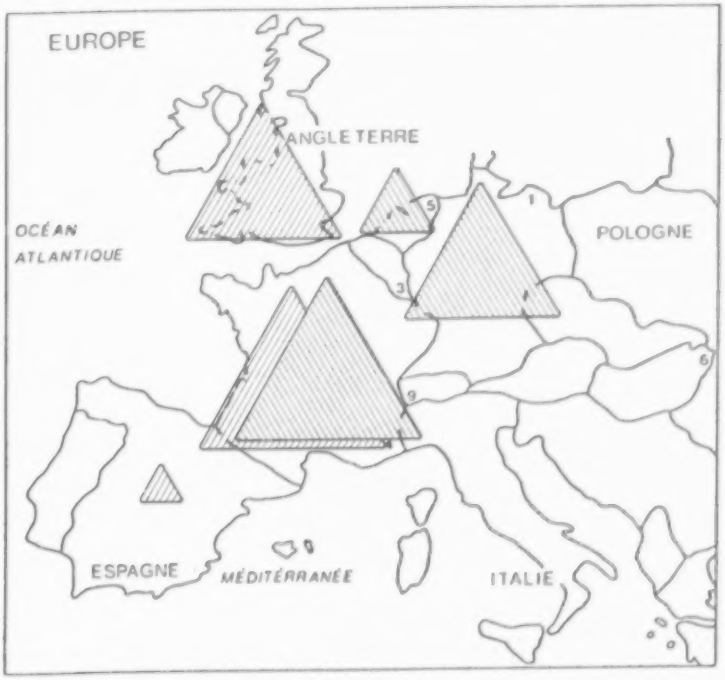

LÉGENDE

LIEUX DE PRODUCTION (/)

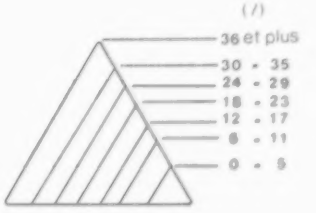

Métaux

Minéraux

PAYS

1 ALLEMAGNE
2 ANTILLES ET LOUISIANNE
3 BELGIQUE
4 FRANCE
5 HOLLANDE
6 HONGRIE
7 MAROC
8 OMAN
9 SUISSE
10 SYRIE

Juillet 1983

ethnoscop

L'apport de ce dernier pays est exceptionnel puisqu'il ne concerne qu'un seul artefact recouvert d'argent.

Comme la collection ne renferme que 36 objets métalliques dont on identifie clairement le pays producteur, il est difficile d'élaborer une interprétation plausible. Contentons-nous de souligner que, d'après nos données, les métaux anglais se retrouvent aussi souvent que les français. D'après Diderot (1751), la production de l'industrie métallurgique française est de piètre qualité. Que ce soit pour l'acier, l'étain ou le plomb, les manufactures anglaises sont mieux reconnues. Il en est ainsi de l'Allemagne dont l'acier est cependant supérieur à celui d'Angleterre.

De l'ensemble de la collection archéologique de la Place Royale, 8% (514) des objets sont composés de métaux. Le cuivre est le métal dominant (52%) suivi du fer (fer, fonte et acier) avec 35% (185). Les artefacts en plomb sont assez fréquents (10%) tandis que ceux en argent sont accidentels. Phénomène normal dans les contextes archéologiques, aucun objet d'étain n'a été identifié.

6.3.4.4 Minéraux

Notre échantillon (188) est insuffisant pour valider les résultats. Nous avons identifié la France, l'Allemagne et la Hollande comme exportateurs de produits lithiques

composés de silex, granit, ardoise et d'autres minéraux identifiés.

La réalisation d'une étude des artefacts et des produits de construction en matériau lithique s'impose puisqu'il devrait occuper une place importante dans la culture matérielle.

6.3.4.5 Matériaux organiques et de composition multiple

Font partie des matériaux organiques, l'os, le cuir et le nacre, et des matériaux composites la combinaison de deux matériaux: os et fer, cuivre et fer, etc. Nous connaissons deux pays exportateurs, la France et l'Angleterre, mais la représentativité de l'échantillon est trop faible pour poursuivre l'interprétation.

L'ensemble de ces objets totalisent un peu plus de 5% de la collection archéologique. Ce sont généralement de menus objets d'usage courant, comme les ustensiles, les chaussures, etc. Le cuir est le matériau le plus fréquent (193) mais il n'apparaît dans la collection qu'au deuxième quart du XVIIIe siècle. Il s'agit presque toujours de pièces de chaussure.

D'une présence légèrement moindre (147), l'os sera utilisé à toutes les époques d'occupation du site et servira surtout à la confection de boutons et de manches d'ustensiles. La combinaison bois et fer (134) entre, elle aussi, fréquemment dans la composition des manches d'ustensiles.

6.4 LES MODES D'ÉCHANGES

6.4.1 La monnaie

Le système monétaire utilisé sous le Régime français constitue, en soi, un sujet très complexe qu'il serait trop long de présenter ici dans toutes ses ramifications. Nous préférons référer le lecteur à l'excellente compilation des documents d'archives relatifs à la monnaie, réalisé par Adam Short en 1925 et considérée depuis comme l'ouvrage de référence essentiel dans ce domaine. Nous nous bornerons à présenter les grandes lignes de l'histoire du numéraire et les problèmes engendrés par le manque d'espèces sonnantes dans toutes les activités commerciales en Nouvelle-France sous le Régime français.

La question monétaire ne se posait pas au début de la colonie: les marchandises sont troquées contre les fourrures des Amérindiens, sans aucune référence à leur valeur marchande: "... comme l'Indien n'est ni industrieux, ni mercenaire, un objet quelconque ne représente à ses yeux, ni le coût de sa production, ni la notion relative de l'offre et de la demande, mais, simplement, un appel au désir, ou même au caprice, selon ce dont il s'agit" (Short, 1925: XXXIV). Un simple collier de perles de verre, un miroir suffisait à acheter des peaux de castor. Pour les employés des Compagnies de commerce qui demeuraient à Québec, les "appointements" étaient versés soit en marchandises, "soit en bons sur les magasins de la Compagnie, soit enfin en quittances

convertissables en lettres de change sur France" (Renaud, 1928: 467).

Renaud et Short affirment que ce n'est qu'après la fondation de Montréal (1642) et surtout la cession par la Compagnie des Cent-Associés à la Communauté des Habitants (1645) du monopole de l'exportation des castors sur le marché européen que le besoin réel d'une monnaie régulière se fit sentir: le peu de numéraire disponible partvers la France pour payer le surplus des importations, la colonie n'exportant moins qu'elle importe.

Dès l'origine, nous assistons au système des denrées-monnaies, "préalablement étalonnées en livres, sols et deniers; les comptes sont tenus tout comme s'il s'agissait de métal dûment frappé." (Renaud, 1928: 468) Le castor, le blé, les peaux d'orignaux sont utilisés comme denrées-monnaie. Frontenac affirme en 1672 que l'habitant thésaurise les castors comme il le ferait pour des pièces d'or "pour établir ses enfants, acheter des terres, payer ses dettes" (Hamelin, 1960: 37). Un arrêt du Conseil Supérieur de Québec en date du 19 mars 1669 oblige "les marchands et autres créanciers de prendre le bled de leurs débiteurs en payement à raison de quatre livres le minot" (Arrêts, 1855: 47). Un autre arrêt du Conseil Supérieur de 1674 "ordonne que les peaux d'orignaux auront cours au prix ordinaire et (...) défend à toutes personnes de les refuser en payement de dettes, (...) y ayant très peu d'argent monnoyé en ce pays" (Arrêts, 1855: 55).

Mais ce système de troc évolué comporte certains inconvénients majeurs: à mesure que se développe la classe de gens qui ne tirent pas leur subsistance de la terre mais de la vente de leurs services (fonctionnaires, artisans), le système devient de plus en plus complexe. Ajoutons qu'avec les développements de l'agriculture et la surproduction de blé, la valeur marchande de ce produit devait suivre, comme pour tous les produits, la loi de l'offre et de la demande. La cote du blé baisse, celle du castor s'effondre... il devenait essentiel de posséder une monnaie plus stable pour sceller les ententes commerciales.

Le peu de numéraire en circulation dans la colonie provenait de la solde des troupes, du traitement des fonctionnaires. Il était canalisé naturellement chez les marchands, en paiement de marchandises, et ceux-ci le retournaient en France en paiement de denrées d'importation. Le problème était donc non seulement d'attirer les espèces métalliques dans la colonie mais surtout de les y maintenir. Pour favoriser l'entrée des espèces sonnantes, le Conseil supérieur décrète en 1661 que les pièces d'or et d'argent vaudront ici 25% de plus qu'en France, d'où l'appellation "monnaie du pays" et monnaie de France. Ce n'est qu'en 1717 que le roi abolit cette distinction entre monnaie de France et "monnaie du pays" (Hamelin, 1960: 43).

De plus, la colonie devait disposer d'une monnaie frappée par la Compagnie des Indes occidentales et qui n'aurait cours que dans les colonies. Mais les marchands refusent une telle monnaie, inutile pour payer leurs importations. Ils s'accaparent donc les espèces d'or et d'argent attirées dans la colonie

par l'augmentation du cours de la monnaie et laissent en circulation les mauvaises monnaies de cuivre comme le liard et le sol marqué. Les marchands métropolitains qui achètent avec cette monnaie de cuivre n'acceptent en paiement que les espèces d'or et d'argent ou alors ils augmentent le prix de leurs produits. Des espèces étrangères, espagnoles surtout, sont également introduites sur le marché de la Nouvelle-France. Ces pièces, même si elles sont usées, bénéficient de la majoration du taux, mais en retour les marchands métropolitains ne les acceptent qu'au poids. De tels procédés n'ont rien pour faciliter les échanges.

La plus grande partie du numéraire en circulation provenait des sommes que le roi envoyait dans la colonie chaque année. Mais nous avons vu, plus haut, en parlant du magasin du Roi, que l'Etat envoyait une partie de ces fonds sous forme de marchandises. Colbert soulignait à Talon en 1671 que ce procédé avait l'avantage de tenir "toujours l'argent au dedans du royaume" (Hamelin, 1960: 40). Ce qui est favorable à la métropole ne l'est pas toujours aux colonies. Les marchands continuent à drainer les espèces vers la métropole pour payer leurs importations.

Puis, les soldats du régiment de Carignan arrivent en Nouvelle-France pour écraser les Iroquois. Les vingt-quatre compagnies du régiment forment un total de 1200 à 1300 hommes. "C'est plus que la population entière de Québec et plus du tiers de la population totale du pays"(Lacoursière, 1969: 90). Les poches remplies d'argent sonnant, ils répandent dans la colonie une somme importante d'espèces qui solutionne le problème pendant un certain temps. Mais les espèces sont mises "dans le bas de laine" ou

"accaparées par les marchands, tellement qu'en 1683, l'intendant De Meulles écrit au ministre de la Marine qu'on ne peut plus faire aucun paiement en argent" (Hamelin, 1960: 40). En 1685, l'intendant ne peut plus payer le solde des soldats, les gages des fonctionnaires et des artisans puisque les fonds du roi n'arrivaient qu'à l'automne avec l'arrivée des bateaux. Pour résoudre le problème, l'intendant fabrique de l'argent avec des cartes à jouer qu'il coupe "en quatre, leur distribue une valeur d'un écu (quatre livres), de quarante et de quinze sols, les signes au dos de son nom, y appose le cachet de ses armes et son paraphe et leur donne cours forcé, déclarant qu'il en tiendra compte aux porteurs, sur les plus prochains fonds du roi et en son propre et privé nom" (Renaud, 1928: 471) Cette première émission de monnaie de cartes, en 1685, s'élevait à la somme de 39,000 livres. Dès l'arrivée des fonds royaux, en octobre, les cartes sont retirées du marché. Une nouvelle émission de cartes est produite à l'hiver de l'année suivante et rachetée aussitôt en octobre.

La régularité des paiements et le côté pratique de cette monnaie de papier gagnèrent la confiance du public. Au point qu'à la troisième émission, en 1690, plusieurs habitants commencent à thésauriser la monnaie de papier au lieu d'aller l'échanger contre des espèces sonnantes. Le surplus de capitaux non changé est employé par les autorités à défrayer des dépenses militaires extraordinaires alors que les cartes non négociées restent en circulation. Puis, on commence à émettre de la monnaie de papier en montant plus considérable que les fonds du roi: la méfiance commence à remplacer la confiance. En 1705, après les difficultés financières de la Compagnie de la Colonie, l'intendant doit refuser pour 100,000 livres

de monnaie de cartes, n'ayant pas les fonds nécessaires pour les changer. En 1709 et 1710, l'Etat français ne fait remise d'aucun fonds n'en ayant pas de disponible. La monnaie de cartes n'est plus acceptée par les marchands métropolitains. On recherche la monnaie métallique. Un document de 1712 affirme que "ceux qui viennent de Canada disent que quand Mr de Vaudreuil scait qu'un homme a une cueillière ou une fourchette d'argent, il envoye sen saisir et le force de prendre une carte en payement" (Renaud, 1928: 473).

La totalité des cartes en circulation atteint en 1714, deux millions de livres environ (Hamelin, 1960: 42). La métropole décide de racheter cette monnaie sur une période de cinq ans à la moitiée de sa valeur nominale. D'où une période d'inflation terrible: les commerçants doublent leurs prix, les habitants font de même avec leurs produits agricoles et les artisans augmentent également leurs gages. Les pauvres, les fonctionnaires dont le salaire n'augmente pas, les créanciers qui voient leurs prêts remboursés en cartesdévaluées, une grande partie des habitants qui, en raison des mauvaises récoltes, sont contraints d'acheter du blé et enfin tous ceux qui avaient accumulés ces cartes dans leur bas de laine sont les grands perdants de cette période (Hamelin, 1960: 43).

C'est en 1719 qu'on finit de retirer toutes ces cartes en circulation. L'ordonnance de Bégon, proclame que "toutes celles qui n'auront point esté raportéez seront et demeureront de nulle valeur et qu'en conséquence Elles n'auront plus aucun cours dans le Commerce" (A.N.Q.Q. M0005-2 Ordonnances des Intendants).

En 1720, on retourne pratiquement à la situation de 1665, avant l'arrivée du régiment de Carignan. Le numéraire envoyé dans la colonie repasse aussitôt dans la métropole en raison de la balance commerciale déficitaire: les importations surpassent les exportations. Faute de monnaie, le commerce intérieur ne fonctionne plus. Les marchands réclament une nouvelle émission de monnaie de papier. Une requête, datée de 1728, adressée à Beauharnois et signée par 24 marchands de Québec signifie au gouverneur que le défaut de circulation d'espèces causera infailliblement leur ruine, celle de leur commerce et de la colonie:

> "les billets ou lettres de change des Caisse du Roy et de la Compagnie des Indes qui circulent aujourd'hui en Canada ne sont propres qu'au commerce en gros et ne peuvent servir au détail des particuliers et de l'habitant parce que le particulier ne peut acheter les marchandises dont il peut avoir besoin, l'artisan en peut être payé de ses ouvrages ni par son travail se procurer la vie et l'habillement avec ces sortes de billets qui ne peuvent jamais fiare des appoints justes dans le détail du commerce des denrées nécessaires à la vie." (A.N.Q.Q. Ac-C11A-50, f. 77-78)

Le 2 mars 1729, le roi se rend aux sollicitations des commerçants canadiens et autorise une émission de 400,000 livres (...) mais l'histoire de cette deuxième expérience de la monnaie de cartes suit un cours parallèle à la première. (Hamelin, 1960: 44) Une seconde émission suit en 1733, puis en 1742. Les périodes de guerre à compter de 1745 ruinent les finances de la métropole qui vient à nouveau dans l'impossibilité d'honorer les lettres de change et la monnaie de papier. La valeur de cette monnaie de papier atteindra 30 millions de livres en 1759. (Hamelin, 1960: 45) Au moment de la conquête, la colonie française d'Amérique était dans un tel marasme économique que la dette de la colonie s'élève à plus de 80 millions de livres. (Renaud, 1928: 475)

On comprendra que le problème du numéraire a marqué fortement les échanges entre les marchands de la colonie et ceux de la métropole. François Havy, marchand de Québec, représentant de Dugard et Compagnie, écrivait à ce sujet au marchand de Rouen en 1759: "Quels sont les outils dun Marchand (?) C'est de l'argent. Sil nen a point Il ne peut travailler" (cité par Miquelon, 1975: 22).

Ce système était assez complexe avec ce qu'il représente de conversion, de valeur réelle et de valeur nominale. L'inventaire après-décès du marchand Yves Arguin nous donne une bonne indication de la complexité de ce système: on retrouve dans son bureau de la monnaie de cartes pour 306 livres, de l'argent blanc "pour 154 livres 0 sols 8 deniers et 582 livres en ordonnances:

Inventaire après-décès Yves Arguin, 1745, 3 février, greffe Notaire Boucault de Godefus

En monnaie de cartes:

8 cartes de 24 livres
2 " 12 "
7 " 6 "
7 " 3 "
10 " 30 sols
7 " 15 "
18 " 7 sols et 6 deniers

En "argent blanc":

4 cens de 6 livres chacune
7 cens d'Espagnes de 5 livres 5 sols
10 Escalins (?) de 20 sols
5 demi-escalins (?) de 5 sols
1 pièce de 12 sols
3 pièces de 6 sols

1 pièce du Portugal de 15 sols
3 sols marqués de 2 sols
1065 sols marqués de 1 sol 6 deniers

En ordonnances:

3	ordonnances	signées	valant	chacune	24	livres
7	"	"	"	"	12	"
1	"	"	"	"	27	"
1	"	"	"	"	20	"
1	"	"	"	"	4	"
49	"	"	"	"	3	"
6	"	"	"	"	30	sols
36	"	"	"	"	6	livres
1	"	"	"	"	3	"

Grand total: 1042 livres 0 sol 8 deniers

Faute d'argent, on recherche des produits d'exportation qui pouvaient s'écouler sur le marché européen pour équilibrer la valeur des marchandises importées. Les peaux et les pelleteries ont joué un rôle primordial dans cette recherche d'équilibre de la balance commerciale, mais de nombreux autres produits étaient exportés en paiement de produits importés.

6.4.2 Échanges de marchandises

En 1725, le navire Le Fier arrive à Québec. Près du tiers de sa cargaison est vendue à Madame Soumandre, veuve d'un important marchand de Québec.(1) En retour de 200 minots de sel, 50 barriques de vin et 362 1/2 veltes de brandy évalués à 6987 livres 10 sols, elle échange 23 paquets de peaux de cerfs et d'orignaux deux ballots de peaux de lynx et d'ours évalués ensemble à

---

(1) Nous ne pouvons identifier correctement de qui il s'agit. Ce n'est pas Anne Soumandre, épouse de François Hazeur, puisque celle-ci est décédée en 1692 (D.B.C. II: 285).

5,537 livres 10 sols. La différence est comblée par une lettre de change et 753 livres comptant. "This is a typical exchange between colonial and metropolitan merchants in that Mme Soumande needed to make over ten percent of her payment in cash. For in general the colonist were unable to supply colonial goods for the full equivalent of French goods delivred to them". (Pritchard, 1973: 84)

Ce cas est loin d'être unique. De nombreux exemples ont été relevés dans les archives: la cargaison de retour la plus courante se compose de peaux et de pelleteries. Un document de 1727 nous renseigne sur les transactions effectuées par Jean-Pascal Taché,(1) marchand de Québec qui vend pour Lapeyre l'Aîné de Montauban des marchandises composées essentiellement en textiles et en vêtements. En paiement de ces marchandises, il acceptera pour une valeur de 3315 livres de pelleteries: 890 livres pesant de peaux de chevreuil, 200 livres de peaux d'ours, 200 livres de martres, 330 livres de chats et 50 livres de loutres. La marchandise sera également payée en "lettres du trésor", "comptant", en "ordonnance", en "billet" (A.N.Q.Q. Collection de pièces judiciaires... M-0067-58).

Cette prédominance des fourrures est visible particulièrement dans l'Edit du Roi de 1748 "concernant l'imposition des Droits d'entrée et de sortie sur toutes les marchandises." Alors que plus de 300 objets sont nommément décrits comme produits d'importation, seulement 39 produits d'exportations sont sujets à l'imposition du droit à la sortie de la colonie. De ce dernier nombre, 23 produits sont des peaux d'animaux sauvages, 6 sont des cuirs

(1) Lot 2295, Place Royale , rue Sous-le-Fort

ou peaux d'animaux domestiques (boeuf, mouton, veau), 5 se rapportent à la pêche. Les autres produits sont le capillaire, les carreaux à paver, la chaux, la mitraille ou vieux cuivre et airain, et le suif animal. Il est vrai que d'autres produits de la colonie ne sont pas mentionnés dans cette liste puisqu'ils sont exempts de droits: "Les blés, farines, biscuits, pois, fèves, blé d'Inde, avoines, légumes, boeufs et lards salés, graisses, beurres et autres semblables denrées; les chevaux, les bâtiments de mer construits au Canada, les bardeaux, les bois de chêne pour la construction des vaisseaux, les mâtures, le merrain, les planches et madriers de sapin, les planches et bordages de chêne, le chanvre et le hareng salé." (Edits..., 1854: 592)

Nous avons dans cet éventail de produits la liste quasi complète des exportations canadiennes vers 1748. Ce sont ces marchandises que l'on échangeait contre les produits manufacturés.

6.5 LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE

De nombreux règlements régissent les activités commerciales. Nous avons choisi de les présenter selon les trois catégories principales identifiées par Rémi Chénier dans son étude sur "L'urbanisation de la ville de Québec au XVIIe siècle". Selon cet auteur, ces règles peuvent se diviser en trois grandes catégories: celles relatives au commerce en général, les règles qui interviennent au moment d'une conjoncture particulière et enfin les mesures relatives au contrôle.

6.5.1 Règlements relatifs au commerce en général

6.5.1.1 Le commerce clandestin

La contrebande des fourrures, ou le commerce illégal, peut être définie comme l'exportation de fourrures à toutes autres destinations que vers la France. De plus, le castor ne pouvait être exporté en France que par la compagnie détenant le monopole. (Lunn, 1939: 61)

Mais comment réprimer cette contrebande dans un pays aussi vaste? Les fourrures pouvaient s'échapper vers les colonies anglaises du sud par le fleuve, à bord des vaisseaux

marchands et même par les navires de pêche du Labrador. "D'après l'intendant Dupuy, tout Montréal est infesté de contrebande dans tous les ordres et les Etats, sans en excepter aucun; soldats et commandants de la garnison sont les premiers à la favoriser. Chacun y a ses magasins; on passe la marchandise sous la robe et la jaquette." (Groulx, 1949: 396)

Les Anglais payaient les pelleteries plus cher que la mesquine Compagnie des Indes. D'après Sulte, les Anglais prennent à cinquante pour cent plus cher que les Français: un parallèle entre les prix payés aux "Sauvages" à Montréal et à Albany, prix révélés au fil de la correspondance des gouverneurs et intendants pourl'année 1689, démontre l'affirmation d'une manière évidente:

Montréal	Albany
1 pot d'eau de vie pour un castor	6 pots
8 livres de poudre pour 4 castor	1 castor
1 fusil pour 5 castors	2 castors
40 livres de plomb pour 3 castors	1 castor
1 couverture rouge pour 2 castors	1 castor
1 couverture blanche pour 2 castors	1 castor
1 gros capot pour 2 castors	1 castor
4 chemises pour 2 castors	1 castor
10 paires de bas pour 2 castors	1 castor

(Sulte, 1906: 45)

De plus, "en vendant leurs fourrures aux Anglais, les trafiquants français évitaient de payer la taxe d'un quart, que la Compagnie des Indes occidentales prélevait sur la vente du castor". (Short, 1925: 46)

Ce commerce clandestin s'effectuait plus ou moins ouvertement compte tenu des difficultés de contrôler une telle activité sur un territoire vaste comme un continent. Tous y prenaient part, même le plus gros brasseur d'affairesdu XVIIe siècle, Charles Aubert de la Chesnaye.(1)" A trading permit issued to him by the New York government in 1684 clearly established his involvement in the contraband trade." (Zoltvany, 1968: 18)

D'où l'origine des ordonnances et édits visant à indiquer cette activité nuisible à la compagnie détentrice du monopole.

Un arrêt du Conseil Supérieur de Québec du 16 février 1682 fait défense à toutes personnes "de porter ni faire porter, ni envoyer directement ni indirectement aucunes pelleteries soit à Manatte [Manhattan: New-York], soit à Orange [Albany] et autres lieux étranges que ce soit, ni d'y faire aucun commerce." (Arrêts, 1855: 96). Mais ces règlements n'avaient pas tellement d'effets. "Point d'années où le roi, le ministre ne profèrent des plaintes, n'exhortent gouverneurs et intendants à sévir contre les contrebandiers" (Groulx, 1949: 396). En 1738, une ordonnance de Gilles Hocquart se fait plus sévère: il constate que, malgré les diverses ordonnances qui défendent "de transporter directement ni indirectement dans les colonies anglaises du castor en fraude, et d'en rapporter des écarlatines, toiles d'indienne, mousselines, coton et autres marchandises de fabrique étrangère, quelques négociants, traiteurs et voyageurs de la ville de Montréal, n'ont pas laissé d'y contrevenir, particulièrement l'année dernière, malgré la vigilance des employés de la dite compagnie et l'attention que les officiers de justice y apportent." (Arrêts, 1855: 374)

Avant l'incendie de 1682, La Chesnaye habitait une grande maison située rue Sault-au-Matelot. (lot 2156)

Par ce règlement, les coureurs des bois devaient fournir à leur arrivée au bureau de la Compagnie des Indes à Montréal un billet signé des officiers des postes de traite portant le détail du nombre de peaux qu'ils ont en leur possession. Lorsque les coureurs des bois doivent acheter des vivres avec des castors "au détroit ou à Missilimakinac, à Niagara ou au fort Frontenac pour continuer leur route jusqu'à Montréal", il doit être mentionné sur le billet signé par les officiers de ces postes la quantité de castors ainsi transigés. De plus, comme le commerce clandestin se fait en grande partie "par l'entremise des sauvages auxquels les marchands français donnent le castor pour le transporter en la Nouvelle-Angleterre, il est dorénavant défendu de leur donner ou prêter des castors. Il est même interdit d'être en liaison de commerce avec les marchands de la Nouvelle-Angleterre qui ne seront plus admis à Montréal, "et seront même renvoyés dès la Pointe-à-la-Chevelure, s'ils ne viennent en ce pays que pour y entretenir un commerce frauduleux ou sous le prétexte de se faire payer d'Anciennes dettes, (ces sortes de dettes ne pouvant être que la suite d'un commerce illicite et défendu,) sauf aux dits négociants anglais à s'adresser à nous (intendant) pour leur être rendu justice sur ces prétendues dettes, si elles sont sérieuses et légitimes." (Arrêts, 1855: 375)

Nous ignorons si ces règlements ont pu être appliqués car il devait être assez facile de déjouer les officiers de justice que l'ampleur du mouvement devait dépasser.

6.5.1.2 Les poids et mesures

Selon les règlements généraux de police du Conseil Supérieur de 1676 de Québec, tous les instruments de mesure comme "minot, demi-minot, boisseau, pot, pinte, aune, demi-aune, chaînes, romaines, crochets, balances" devaient être marqués "à la marque du roi par le greffier en présence du lieutenant-général de la prévôté de la ville de Québec. (Arrêts, 1855: 66) En apposant sur les instruments de mesure la fleur de lys, on s'assurait que la mesure était étalonnée sur les mesures établies selon la Coutume de Paris.

Le même règlement fixait la corde de bois de chauffage à huit pieds de longueur, quatre pieds de hauteur et trois pieds et demi entre les deux coupes: une "chaîne marquée à la marque du roi" sera utilisée pour mesurer le bois. "L'aune aura trois pieds huit pouces de longueur et sera ferrée par les deux bouts, selon la coutume". [1686] (Arrêt, 1855: 117) Le boulanger est tenu de "marquer à l'ordinaire sur chaque pain la quantité de livres qu'il pèsera". [1686] (Arrêt, 1855: 117)

L'arrêt du Conseil Supérieur de Québec de 1715 renouvelle l'obligation de faire marquer les poids, mesures et balances en vue d'uniformiser les unités de mesure. (Arrêts, 1855: 170) L'intendant Hocquart émettait la même ordonnance en 1732. Le renouvellement constant de ce règlement indique clairement un problème du côté des poids et mesures. L'Intendant constate en effet que "les aunes, poids et mesures, qui servent dans le

commerce, sont de grandeurs inégales et peu justes, ce qui est venu en partie, jusqu'à présent, de ce qu'il n'y avait point d'étalons sur lesquels les différentes mesures puissent être vérifiées, nous avons en conséquence fait remettre au greffe de la dite prévôté, des aunes, poids et mesures de toute espèce, que nous avons fait étalonner conformément à la Coutume de Paris suivie en ce pays". Nous tenterons de mentionner les principales unités de mesure en usage dans le commerce sous le Régime français en les convertissant, lorsque possible en mesures anglaises et métriques.

Figure 41: Mesures de longueur et de poids

Mesures de longueur

Mesure française	Mesure anglaise	Mesure métrique
1 pied = 12 pouces	12,789 pouces	32,48 cm
1 aune = 3 pi. 8 po.	3, 93 pieds	1,2 m

Mesures de poids

Mesure française	Mesure anglaise	Mesure métrique*
8 onces = 1 marc	1/2 livre	0,226 kg
16 onces = 1 livre	1 livre	0, 453 kg
100 livres = 1 quintal	100 livres	45, 3 kg
2000 livres = 1 tonneau	2000 livres	907, 2 kg

* Les équivalences fournies le sont sous toutes réserves. Nous ignorons pour l'instant si la livre pesant utilisée en Nouvelle-France pesait 0,453 kg comme aujourd'hui. Nous savons que la livre française pesait, selon les régions, de 380 à 550 grammes (Dictionnaire Robert) mais nous ignorons le poids de la livre de Paris.

Figure 42: Mesures de volume (liquides)

Mesure de Paris	Mesure impériale	Mesure métrique
1 pinte de Paris	0,20 gal. imp.	0.94 litre
1 pot (la quarte)	0,41 gal. imp.	1,90 litre (Diderot)
1 velte	1,67 gal. imp.	7,61 litres (Belisle)
1 ancre	13,47 gal. imp.	61,25 litres (Diderot)
1 muid	58,9 gal. imp.	268 litres (Belisle)
1 pipe	88, 42 gal. imp.	402 litres

1 velte	=	4 pots
le baril	=	35-40 pots
la tonne	=	46 pots
le quart	=	80 pots
le poinçon	=	93 pots
la barrique	=	110, 120 et 180 pots
le muid	=	140 pots
la pipe	=	210 pots
le tonneau d'Orléans	=	280 pots
" " de Bordeaux	=	420 pots (Trudel, 1968: 238)

Figure 43: Mesure de volume (solides)

Mesures françaises (Trudel: 238)		Mesures impériales	Mesures métriques
2 litrons	= 1 quart	0,10 gal. imp.	0,46 l
4 quarts	= 1 boisseau	0,40 gal. imp.	1,86 l
3 boisseaux	= 1 minot	1,22 gal. imp.	5,58 l
4 minots	= 1 setier	4,9 gal. imp.	22,33 l
12 setiers	= 1 muid	58,9 gal. imp.	268 l
1 1/2 muid	= 1 pipe	88,42 gal. imp.	402 l

Outre ces mesures précises, une quantité d'autres mesures sont utilisées dans le commerce selon certains articles spécifiques: la main de morue (selon ce que peut contenir une main), le quarteron de morue (33 morues, (Trudel, 1968: 239), la botte (15 onces de soie, (Furetière, 1727), la mine (mesure de grains, de charbon, de chaux, contenant 2 minots ou 6 boisseaux, Furetière, 1728), le boucault (moyen tonneau ou vaisseau de bois contenant diverses sortes de marchandises: girofle, muscade, morue, vin, (Dict. Diderot), le ballot (marchandises emballées en un paquet: le ballot de castor pèse 120 livres, Trudel,1968: 239).

Les unités de poids et mesures variaient constamment en Europe selon les régions et même selon les villes. Par exemple, L'Encyclopédie de Diderot donne la valeur de l'aune de différentes régions par rapport au pied de Londres:

Figure 44: Valeur de l'aune

	Pié	Pouces	Dixième
Le pié de Londres	0	12	0
Le pié de Paris	1	0	8
L'aune de Lyon	3	11	7
L'aune de Boulogne	2	0	8
L'aune d'Amsterdam	2	3	2
L'aune d'Anvers	2	0	2
L'aune du Rhin et de Leyde	3	3	1
L'aune de Francfort	1	9	9
L'aune de Hambourg	1	10	8
L'aune de Liepzig	2	3	1
L'aune de Lubeck	1	9	8
L'aune de Nuremberg	2	3	3
L'aune de Bavière	0	11	4
L'aune de Vienne	1	0	6
L'aune de Boulogne	1	3	7
L'aune de Dantzick	1	10	8
L'aune de Florence	1	11	

(Dictionnaire Diderot)

Les problèmes engendrés par ces unités de mesure non communes ont incité les administrateurs français à légaliser en Nouvelle-France les mesures de la Coutume de Paris, et uniquement celles-là.

6.5.1.3 La monnaie

On retrouve de nombreuses ordonnances concernant la monnaie. Chaque émission de monnaie de cartes faisait l'objet d'une ordonnance tout comme on le faisait à l'arrivée des fonds royaux, pour racheter la monnaie de cartes. Les monnaies étrangères ont également fait l'objet de règlements et d'ordonnances en vue par exemple d'en fixer la valeur selon leur poids. Toutes ces mesures relatives au cours de la monnaie seraient trop longues à détailler. Nous renvoyons le lecteur àl'ouvrage d'Adam Short sur la monnaie.

6.5.1.4 La fixation des prix

Pour empêcher que les marchands ne fixent des prix excessifs pour leurs marchandises, les administrateurs de la colonie ont dû légiférer sur les marges de profits des marchands. Dès 1664, le Conseil Supérieur de Québec établit un tarif des marchandises importées: 55% de bénéfices sur les marchandises sèches, 100% sur les liquides et 120% sur les autres marchandises dont le prix n'excèdera pas la somme de cent livres le tonneau. (Arrêts, 1855: 17) Le Conseil prend comme base le prix de la marchandise en France tel que marqué aux factures et le fret dont il fixe le taux à soixante livres le tonneau (Renaud, 1928: 450). Les capitaines devaient porter aux représentants du Conseil les factures de marchandises avant le débarquement.

Nous savons que ce règlement était appliqué puisque le 8 novembre de la même année, les sieurs de la Chesnaye, Latour, Cailteau, la Mothe et la Garenne, marchands de Québec,(1) devaient comparaître et ouvrir leurs livres de comptes devant le Conseil Supérieur. Reconnus coupables d'avoir vendu leurs produits plus cher que permis, les marchands étaient condamnés à l'amende. (Arrêts, 1855: 19)

D'ailleurs, on retrouve sensiblement le même règlement en 1676: "A l'avenir, s'il est jugé à propos, il sera fait tous les ans, immédiatement après l'arrivée des premiers navires venant de France, un tarif qui contiendra le prix de chaque sorte et qualité de marchandises." (Arrêts, 1855: 72)

Par contre, la fixation du prix du pain fait l'objet d'une procédure spéciale: "il sera tenu tous les ans, par le lieutenant-général, deux assemblées de police générale, une au quinze de novembre et l'autre au quinzième avril, où les principaux habitans de cette ville seront appelés, dans lesquelles le prix du pain sera arrêté". [1676] (Arrêts, 1855: 71)

Tous les voyageurs remarquaient combien étaient chères les marchandises au Canada en rapport au même produit en France. Du Plessix affirmait en 1756: "tout y est excessivement cher: les vivres, les marchandises qu'on apporte de France, reviennent à présent aux habitants à plus de 200 pour 100 de ce qu'ils coûtent." (Du Plessix, 1928: 224). Il ne faut pas conclure pour autant que les marchands survendent toujours leurs produits.

---

(1) Charles Aubert de la Chesnaye occupe le lot 2156 rue Sault-au-Matelot, Latour (Jacques Loyer de Latour) le lot 2212 sud, rue Notre-Dame, la Garenne (Berthrand Chesnay De la Garenne) le lot 2290 sur le Marché Champlain. Nous ne pouvons pas situer les marchands La Mothe et Cailteau (Cailleteau?). Ils sont peut-être marchands forains?...

Pritchard fait remarquer que dans la comparaison entre le prix de la colonie et le prix de France, il est important de considérer de très nombreux facteurs qui viennent hausser les frais: la dévaluation des espèces, en particulier de la monnaie de cartes rachetée à 50% de sa valeur, le coût du transport et également les pertes subies lors du transport. Ces pertes peuvent atteindre 40% sur certaines denrées. Sur 45 barriques de vin, embarquées en France, seulement 27 sont vendues à Québec. Sur l'ensemble de la cargaison, on peut calculer que 11% des vins se perdent pendant le transport, 10% du brandy, 10% des verres à boire, 22% des vaisselles de terre cuite et seulement 3% des vaisselles de fer. On constatait ces pertes lors du voyage du Fier en 1725.

> "A statement of the "coullage" [sic], or leakage, reveals that an eighteeth century merchant expected to absorb fairly high losses through spoilage, leakage and breakage, in the case just mentioned, this amounted to forty percent". (Pritchard, 1973: 86)

Les marchands devaient également supporter une masse de crédit assez importante. Beauharnois disait que le client n'en paye souvent que la moitié et il luy est donné crédit de l'autre (cité par Miquelon, 1975: 7). Pour rembourser tous ces frais, les prix de détail étaient donc naturellement très élevés.

6.5.1.5 Les droits de douane

Les douanes, ou comme on les appelait alors les droits d'entrée et de sortie, sont appliquées à l'entrée et à la

sortie des marchandises en Nouvelle-France.

Les droits de sortie frappent dès 1653 les peaux de castors exportées vers la France. Le taux d'imposition est de 25% et s'acquitte en espèces au bureau de la Compagnie détentrice du monopole. Les peaux d'orignaux sont également taxées à leur sortie du pays mais pour seulement 10% de leur valeur.

Les marchandises importées doivent également s'acquitter d'un droit de 10% de leur valeur et ce dès 1663. Mais en 1664, suite aux plaintes contre les marchands qui profitaient de cette taxe pour hausser d'autant le prix de leurs marchandises, le Conseil Souverain annule le 10 pour 100 sur l'ensemble des importations et le reporte exclusivement sur les vins et eaux-de-vie. En 1670, le roi réduira ces tarifs de moitié et on revient à la même situation qu'en 1664: chaque livre de tabac est taxée à 5 sols, la barrique de vin à 10 livres et celle d'eau-de-vie à 25 livres (Chénier, 1979: 212).

Ces droits seront perçus par la compagnie fermière du Domaine jusqu'en 1732, époque ou le fermier passe la main au Ministère de la Marine. (Renaud, 1928: 464) Mais en 1748, les dépenses entreprises pour la guerre forcent le roi à trouver le moyen "d'en faire supporter une partie au commerce et aux habitans de cette colonie." Il impose une taxe de 3% sur les marchandises qui ont été ci-devant exemptes de droits, à l'entrée et à la sortie du Canada". (Edits, 1854: 595). Les seules

marchandises exemptées sont les produits agricoles destinés aux autres colonies françaises, les denrées et marchandises pour l'équipement des pêches et traites dans le fleuve Saint-Laurent, les cordages et le sel importés, de même que les bois de construction, le chanvre et le hareng salé. Le tarif est perçu en monnaie au bureau du Domaine sur la rue Saint-Pierre, à la Place Royale.

Afin de faire respecter cette réglementation et s'assurer que les droits sont versés à l'arrivée et au départ de chaque bateau, de nombreuses mesures de contrôle sont mises sur pied. Premièrement, le capitaine d'un navire qui arrive à Québec est tenu de se présenter au bureau du Domaine dans les 24 heures de son arrivée pour faire la déclaration des marchandises qu'il transporte. De même que le départ d'un bateau n'est autorisé qu'après que le capitaine ait fait sa déclaration au bureau du Domaine. A l'arrivée,les marchandises peuvent être débarquées après cette déclaration mais il est défendu "de débarquer aucunes marchandises ailleurs que sur les quais de la place du Cul-de-Sac de la Basse-Ville de Québec". Les déclarations des capitaines sont vérifiées par les commis du Domaine qui sont autorisés à effectuer toutes visites, "et perquisitions nécessaires dans les vaisseaux et barques, et partout où besoin sera". Le déchargement ou le chargement des cargaisons s'effectuait en la présence des commis du domaine "soit que la charge ou décharge soit faite à terre ou de bord à bord". Les commis remettaient alors un congé par écrit et ce document prouvait que la cargaison était délivrée de toutes les douanes prescrites par le règlement.

Toutes ces formalités retardaient le débarquement ou l'embarquement. Un document daté du 11 septembre 1720 nous rapporte l'un des problèmes causés par ces délais administratifs: plusieurs marchands de Québec démontrent à l'intendant Bégon que les longs délais de débarquement mettent en danger leurs marchandises "puisqu'il y a actuellement à terre nombre de Balles et Ballots de marchandises mouillées d'Eau de mer et qu'il peut y en avoir encore foit dans la dite Barque ou dans led. Navire qui dépérissent tous les jours et lorsque ces fortes d'Avaries se rencontrent dans les Navires les commerçants ont foin à leur débarquement de les débaler et faire sécher pour Eviter une plus grande perte ce qu'ils n'ont pas pu faire aujourd'huy par le refus que lesd. Gardes ont fait de laisser descendre lesd marchandifes ayant perdu la marée et renvoyé leurs Chartiers". (Ordonnances des Intendants, 11 sept. 1720, A.N.Q.Q. [M0005-3]).

Plus ces procédures étaient longues, et plus les frais augmentaient. Mais ces mesures étaient rendues nécessaires en raison des pratiques douteuses de plusieurs marchands qui cherchaient à contourner la loi:

> "Les pratiques de maquignon étaient si courantes et si désastreuses pour la confiance qui devait régner dans les transactions que les interventions pour prévenir les fraudes et les abus sur le poids, la mesure, la quantité ou la qualité furent très fréquentes". (Mathieu, 1981: 50)

6.5.1.6 Distribution des marchandises

Nous avons déjà traité, au chapitre de la distribution des marchandises de fabrication locale des règlements qui régissent le marché de la basse ville. Nous n'y reviendrons pas, mais nous devons ajouter certains détails particuliers relatifs à la vente des boissons alcoolisées par les marchands ou les cabaretiers et hôteliers.

De nombreux règlements s'appliquent à la vente des vins et eaux-de-vie dont le mieux connu est l'interdiction de vendre des boissons alcoolisées aux Indiens. Mais c'est en 1726 qu'une ordonnance de l'intendant Dupuy réglemente en 14 points la pratique du métier d'hôtelier et la vente des boissons alcoolisées (Ordonnances, 1856: 446): il faut d'abord détenir un permis de cabaretier ou d'aubergiste signé de l'intendant pour avoir le droit de vendre des boissons au détail ou de louer des chambres pour la nuit. Le cabaret doit être muni de son enseigne avec bouchon (rameau de verdure) pour le différencier de l'auberge où l'on peut loger mais où l'on n'y vend pas de boisson. Il est défendu de servir à boire après 10 heures le soir, de laisser jouer aux dés ou aux cartes, de fumer dans le cabaret et même dans les chambres; le cabaretier ne peut servir à boire aux soldats qu'en très petites quantités aux repas seulement. Les domestiques ne peuvent boire aux cabarets sans la permission écrite de leur maître. Par contre, les domestiques, comme les soldats, peuvent emporter 2 pintes de bière, au maximum, 1 pinte de vin et une chopine seulement d'eau-de-vie. Il est défendu également de servir à boire les jours de fêtes et les dimanches, pendant le service divin.

Les marchands doivent vendre les boissons en gros seulement, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas vendre en mesures plus petites quela demi-barrique pour le vin et l'ancre pour l'eau-de-vie. Concernant ce dernier article, un marchand de Québec, le "sieur Lamorille, l'aîné", sera condamné à 200 livres d'amende le 31 décembre 1726 pour avoir vendu une chopine d'eau-de-vie à un soldat qui "prétendait que c'était pour un malade". (Ordonnances, 1856: 228)

Louise Dechêne remarque au sujet des cabaretiers de Montréal:

> "C'est une occupation attirante qui procure des profits faciles, surtout lorsqu'on ne se fait pas faute de dépouiller les Indiens, d'enivrer les soldats et les domestiques, de tenir sa porte ouverte le dimanche pour attirer les ruraux qui viennent à la messe, ce dont tous, sans exception, sont coupables ." (Dechêne, 1974: 392)

6.5.2 Règlements relatifs à une conjoncture particulière

Cette catégorie de règlement vise à rétablir l'équilibre lorsque celui-ci est rompu en raison d'un climat commercial particulier , les années de mauvaises récoltes qui entraînent une augmentation des prix du pain constituent sans doute l'exemple le plus frappant d'une conjoncture particulière.

Les autorités interviendront dans ces occasions pour protéger les approvisionnements de la colonie. Les règlements prescrits visent alors soit à éviter que certaines personnes,

dont les marchands, ne monopolisent le blé en vue de spéculer sur la vente en cas de rareté, soit à empêcher les marchands de vendre ce blé (en farine, biscuits ou pains) pour l'exportation, aux capitaines de vaisseaux.

La même interdiction frappera, à l'occasion, l'exportation de la viande: une ordonnance du 28 novembre 1744 faisait défense aux bouchers de vendre de la viande aux capitaines de navires pour éviter une pénurie de viande de boeuf dans la colonie. Seuls les navires armés au Canada pourront s'approvisionner, avec la permission de l'Intendant, et pour la subsistance de l'équipage seulement. (Insinuations de la prévôté, vol. 10: 163)

Ces règlements se rapportant à une conjoncture particulière, il est normal qu'ils soient caractérisés par le court terme. Si une année d'abondance suit la période de disette, les interdictions sont levées. Si, au contraire, la disette persiste, le règlement sera formulé à nouveau. C'est pourquoi nous pouvons, presqu'à coup sûr, déterminer les années d'abondance et de disette en consultant les ordonnances, édits et règlements de police.

6.5.3 Règlements relatifs au contrôle

Ces règlements visent à assurer l'application de tous les règlements. On peut dire qu'il y a autant de mesures de contrôle que de règlements. Il suffira de donner quelques exemples,

parmi les plus frappants, pour démontrer la nature de ces règlements.

Rappelons que le Conseil Supérieur établissait un tarif des marchandises importées en 1664. Pour vérifier si les marchands ne survendaient pas leurs produits, le Conseil demandait à tous les marchands d'ouvrir leurs livres-journaux à la première demande.

De nombreuses mesures avaient également pour objectif de s'assurer que tous les droits d'entrée et de sortie étaient versés au bureau du Domaine, à Québec: Une ordonnance de Jean-Victor Varin en date du 9 juillet 1749 décrit en détail les procédures que doivent suivre les capitaines de bateau qui naviguent entre Québec et Montréal:

> "Nous faisons défenses à tous maîtres et patrons des batteaux, Barques, Gabarres et autres bâtiments qui naviguent de cette ville à Montréal et qui se chargeront en cette ville de Québec de Marchandises venant de France des Isles de l'Amérique ou autres colonies françaises pour les porter en celle de Montréal et de Trois Rivières, de partir de cette ditte ville de Québec qu'après avoir fait au Bureau du Domaine la déclaration des Caisses, futailles, Balles, Ballots, Pacquets, etc qu'ils Embarqueront pour les dittes villes de Montréal et de Trois-Rivières Contenant les noms de Marchands a qui Elles seront adressées et les marques et Numéros qui y feront sur laquelle déclaration Ils seront tenus de prendre au Bureau de Québec un Etat de leur charge pour le Représenter au bureau de Montréal dans les vingt quatre heures de leur arrivée à peine contre les maîtres des Bâtiments de Confiscation de leur Bâtiment et de cinq cent livres d'Amende faute par lui de représenter led. Etat de charge à leur arrivée."
> (Ordonnances des Intendants, A.N.Q.Q. [M0005-9])

Les mêmes procédures visent à mettre un terme à la contrebande des fourrures: les détenteurs de congés de traite qui reviennent avec leurs canots chargés de pelleteries doivent présenter "l'état de la quantité et qualité des castors qu'ils auront chargés, signés des officiers commandans dans les postes d'où ils seront partis et visés par ceux qui commanderont dans les postes qui seront sur la route, à peine contre les contrevenants d'être réputés avoir fait le commerce étranger". (Arrêts, 1855: 375)

7.0 LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

L'histoire du transport des marchandises et du commerce en général se confond avec l'histoire de la navigation. La marine a toujours assuré non seulement la sécurité des pays, mais également leur prospérité par le commerce. Et le ministre de la marine française, Maurepas, n'affirmait-il pas que "le commerce fait la richesse et conséquemment la puissance des Etats"?

Le commerce de la métropole française avec sa colonie d'Amérique septentrionale était intimement lié à la navigation. De fait, le transport par voie d'eau était sinon le seul, du moins le plus rapide des moyens de transport. Les réseaux routiers étaient peu développés et les véhicules à traction animale peu évolués. Par contre, la navigation sur mer comptait déjà plusieurs siècles d'évolution et de perfectionnement. Les voyages des premiers explorateurs en Amérique visaient à découvrir une route maritime pour relier l'Europe occidentale à l'Orient pour le bénéfice du commerce. Nous connaissons pourtant assez mal le quotidien de ces expéditions marchandes qui faisaient la navette entre l'Ancien et le Nouveau Monde. Nous savons encore relativement peu de choses sur les petits navires qui "couraient les côtes" du fleuve Saint-Laurent, qui reliaient les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Nous essaierons, dans les pages qui suivent, de jeter un peu de lumière sur les voyages transatlantiques d'abord, puis sur les voyages dans le golfe et sur le fleuve Saint-Laurent. Nous étudierons également le rôle joué par le port de Québec dans le réseau de transport des marchandises. En dernier lieu, nous parlerons des quelques mentions concernant le transport des marchandises par voie terrestre.

7.1 LES VOYAGES TRANSATLANTIQUES

7.1.1 Durée des voyages

La durée du voyage variait considérablement selon la direction suivie. Les vents dominants d'ouest poussaient les voiliers plus rapidement sur le retour vers l'Europe que pour parcourir le chemin inverse. Emile Salone rapporte que la plus courte traversée que nous connaissions est celle de Montcalm qui traversa de Brest à la côte de Beaupré en 38 jours. "Cette rapidité ne se retrouve pas dans l'histoire du Canada français. La traversée de La Hontan en 1691 dure cinquante-trois jours; celle du père Le Jeune en 1632 soixante-dix-huit, celle de Charlevoix en 1720 quatre-vingt-quatre. J.C.B., l'auteur anonyme du Voyage au Canada de 1751 à 1761 rapporte avoir passé près de cinq mois à cette traversée. (Salone, 1970: 13) En 1725, le navire "Le Fier" arrivait à Québec le 22 août après une "traversée normale de quatre-vingt-dix jours" (Pritchard, 1973: 81).

Par contre, le retour vers l'Europe est beaucoup plus rapide: le baron de La Hontan expliquait qu'il y avait chaque année cent jours de vent d'est et deux cent soixante jours de vent d'ouest. Selon ce dernier, la durée moyenne des voyages de France vers la Nouvelle-France est de deux mois et demi et de trente à quarante jours seulement pour effectuer le trajet inverse. (Salone, 1970: 14) "Champlain en 1610 a laissé Québec le 8 août,

et il prend terre à Honfleur le 27 septembre. L'année suivante, il va plus vite encore: il met un mois tout juste à gagner La Rochelle." (Salone, 1970: 14)

7.1.2 Les dates de départ

Nous ne reviendrons pas en détail sur cette question traitée en premier lieu au chapitre des échanges triangulaires avec les Antilles et la France. Rappelons seulement que les capitaines détestaient quitter Québec plus tard qu'à la Toussaint en raison des dangers de rester captifs dans les eaux du fleuve. En réalité, de nombreux navires lèvent l'ancre aux premiers jours de novembre; celui sur lequel prenait place La Hontan quittait Québec le 26 novembre 1691 pour atteindre La Rochelle peu avant le 12 janvier. Il s'agit là d'un départ particulièrement tardif.

Idéalement, les navires devaient quitter les côtes de France en avril pour jeter l'ancre devant Québec en juin. Un départ plus hâtif était impossible car le fleuve n'était vraiment libéré de sa glace qu'au début de juin. Mais de multiples délais retardaient souvent le départ jusqu'en juin et même en juillet.

> Inefficient clerks, slowness in the delivery of merchandise, troubles in finding crews and equipment for ships, financial difficulties, and every imaginable kind of commercial tangle, combined year after year to hinder the leaving of ships for Canada until June, and even July. (Reid, 1953: 19)

Les premiers bateaux arrivaient normalement vers la fin juin mais il pouvait en arriver aussi tardivement qu'en octobre (Miquelon, 1975: 3). Mais les dates extrêmes sont plutôt rares. La moyenne se situe en juillet pour l'arrivée et à la fin octobre pour le départ.

7.1.3 Le tonnage des bateaux

La capacité des navires était généralement proportionnelle à la longueur du trajet à effectuer. Ce n'est pas là une règle absolue puisque même si "des navires de fort tonnage effectuaient généralement les plus longs voyages, des petits bâtiments s'y risquaient aussi". (Mathieu, 1981: 86)

> "In size, the ships from Europe ranged from the 40-ton Louise belonging to the Sieur Bourgine, to the 500-ton La Chimère owned by the Pascaud brothers, though the great majority were between 100 and 300 tons". (Reid, 1953: 25)

En règle générale, les bâtiments qui faisaient du cabotage entre les divers postes de la côte du Saint-Laurent jaugeaient moins de 35 tonneaux. Ceux qui reliaient Louisbourg et Québec pouvaient atteindre 65 tonneaux du moins si l'on en croit le témoignage d'époque. (Mathieu, 1981: 91)

Pour affronter l'Atlantique, les navires devaient jauger une centaine de tonneaux mais plusieurs navires plus petits s'y aventuraient. Delafosse dresse la liste de 287 navires ayant fait le voyage entre La Rochelle et le Canada de 1632 à 1693. Parmi ces

navires, plusieurs jaugent moins de 100 tonneaux mais les plus petits sont sûrement l'Amitié, 25 tonneaux, qui fait le voyage La Rochelle-Québec en 1686, la Marie Joseph du Conquet, 40 tonneaux, et La Marie, 45 tonneaux, qui quittent tous les deux le port de La Rochelle en l'année 1685, en destination de l'Acadie et des Antilles. Le plus gros de tous effectuait le voyage en 1661: La Marie de Brouage qui en jauge 400. Le but du voyage est de faire la pêche et de charger des marchandises du Canada pour le retour. (Delafosse, 1951: 485)

En l'année 1725, les vingt-cinq navires venus devant la ville de Québec, en provenance soit de France, soit des Antilles ou de l'Ile Royale, avaient en moyenne 97,2 tonneaux. (Un navire de 35 tonneaux, 2 de 24, 3 de 50, 1 de 55, 2 de 20, 1 de 70, 8 de 100, 2 de 130, 2 de 150, 1 de 160 et 2 de 200 tonneaux) (Caron, 1916: 75).

7.1.4 Les types de bateaux

Sans nous lancer dans le détail des descriptions des types de bateaux utilisés pour faire le transport des marchandises, nous pouvons au moins mentionner les navires les plus couramment utilisés pendant le Régime français.

Barque: Petit bâtiment à un pont et trois mâts jaugeant moins de 100 tonneaux. Il portait la voile carrée aux deux mâts d'avant et la voile latine au mât d'arcasse (Mathieu, 1971: 85) Utilisé pour la navigation fluviale et dans les rivières.

Brigantin: Vaisseau de bas bords à deux mâts et un seul pont. Il portait la voile carrée en mât d'avant et la voile latine à l'autre. Sa coupe effilée en faisait un bon petit navire de guerre. (Mathieu, 1971: 85) Sa capacité varie généralement entre 50 et 120 tonneaux.

Goélette: Petit navire dont le tonnage varie entre 20 et 90 tonneaux. Il porte la voile latine à ses deux mâts.

Gabare: Bâtiment large et plat qui servait pour le cabotage sur les rivières peu profondes, le chargement et le déchargement des gros bâtiments. (Mathieu, 1971: 85) Embarcation mue à voile et à rames (B.R.H., 1946: 283)

Flûte: Bâtiment de charge appareillé en vaisseau qui servait au transport de troupe ou au transport de matériel de guerre et pouvait porter de 40 à 60 canons. En somme c'était un navire mixte. (Mathieu, 1971: 85) Le tonnage de la flûte pouvait atteindre 700 tonneaux.

Corvette: Bateau de guerre.

Frégate: Bateau de guerre.

7.1.5 Les équipages

Mathieu note que l'équipage requis par un bâtiment varie en fonction de la durée de la navigation et du tonnage du bateau. Se basant sur des données échelonnées entre 1714 et 1756,

il pouvait évaluer le nombre des membres d'équipage de 5 à 13 pour les bâtiments de 15 à 20 tonneaux, de 10 à 19 pour ceux qui jaugent de 50 à 100 tonneaux et de 15 à 30 personnes pour les navires de 100 à 200 tonneaux. (Mathieu, 1981: 95)

Le navire Le Fier effectuait le voyage entre La Palisse et Québec en 1725 avec vingt-trois membres d'équipage à son bord:

> "The Ordonnance de la Marine required vessels to ship various inexperienced personnel as trainees. The case of the Fier proved to be no exception. Besides the captain there was a second in command, six petty officiers, a surgeon, ten seamen, two boys, a cook and a pilot in training for a total complement of twenty-three. (...) the surgeon was one of the crew members required by law on all French ships..." (Pritchard, 1973: 82)

L'équipage était engagé au mois. On leur versait une avance au départ, en argent ou en nature mais quelques officiers obtenaient en plus un ou deux tonneaux de fret à titre gratuit. Il semble que cette dernière mesure qui incitait les officiers "à mieux protéger la cargaison, ne coûtait pratiquement rien à l'armateur: tout au plus y perdait-il une partie de la charge utile sur le bateau." (Mathieu, 1981: 98) L'équipage entraînait donc de nombreux frais reliés à la durée du voyage et au nombre des membres: "la subsistance d'un matelot revenait à pas moins de 10 sols par jour" (Mathieu, 1981: 101). Ces coûts avaient une incidence réelle sur le prix des marchandises importées.

7.1.6 La cargaison

Ce n'est pas de la composition de la cargaison que nous traiterons ici, ayant déjà abordé ce sujet plus amplement ailleurs dans cet ouvrage. Nous discuterons plutôt certaines questions relatives à la cargaison des bateaux et en particulier les avaries qui pouvaient survenir lors d'un voyage, et les assurances dont le but était justement de compenser les pertes subies lors de ces événements malheureux. Il sera également question du lest qui complétait la cargaison des bâtiments insuffisamment chargés.

7.1.6.1 Les avaries subies par la cargaison

Nous avons déjà souligné que le prix relativement élevé des marchandises à Québec, comparé au prix de vente en France, était dû, en partie aux frais de transport et en particulier aux avaries subies pendant le voyage. Les barriques de vin coulaient, des caisses de marchandises se fracassaient... Selon la fragilité de la marchandise et les tempêtes subies lors de la traversée, les pertes pouvaient être très élevées et même atteindre 40% comme dans le cas du voyage du Fier en 1725. (Pritchard, 1973: 86)

Le capitaine recevait la responsabilité des marchandises en les chargeant à bord de son bateau et s'engageait à les rendre à leur destinataire. Il signait donc un document appelé "Connaissement de cargaison" sur lequel document étaient mentionnés

le nombre de caisses, la marque du marchand destinataire, le nom du destinateur, le contenu de certaines caisses, le coût du fret et de nombreux autres détails (fig.45). Le capitaine signait plusieurs "connoissements" de même teneur. Alors qu'une copie était remise à l'expéditeur, une autre était expédiée au destinataire qui, sur présentation de ce document au capitaine prouvait que la marchandise lui était bien destinée.

S'il arrivait qu'une partie de la cargaison soit perdue en raison d'avaries au cours du voyage, le capitaine se déchargeait de la responsabilité en dressant un procès-verbal des événements devant l'Amirauté.

Le 15 mai 1750, Jean Varengue, capitaine du navire L'aimable roze de Cherbourg raconte en détail devant l'Amirauté, les avaries subies par le navire lors d'une tempête de vent:

> "(...) vendredy 15e may a quatre heures du matin, les vents ayant calmé, nous avons fait rétablir le Jotterau par le charpentier le mieux quil nous a été possible, de même que la guibre que nous avons trouvé extrêmement ébranlée ce qui n'a pas laissé de donner augmentation d'eau à la pompe par les chevilles de la ditte guibre qui traverse les traves, plus nous aurions remaque que la pompe jettoit du vin et de l'Eau de vie abondamment, ce que nous nattribuons qua la fatigue que le batiment a essuyé dans le coup de vent, ce que nous certifions être véritable" (A.N.Q.Q., P.J.N. #1603)

Le capitaine s'engageait à livrer la marchandise au destinataire "sauf les périls et fortunes de la Mer, dequoi Dieu nous garde" selon la formule utilisée dans les connoissements de marchandises.

Les pertes étaient donc absorbées par l'un ou l'autre des deux parties, selon l'entente conclue entre eux. Pour protéger leurs investissements, ilsfaisaient assurer la cargaison.

7.1.6.2 Les assurances

On estime que les primes d'assurance maritimes variaient de 3 à 4 % de la valeur assurée avant la guerre de 1744 mais que les taux grimpèrent dès 1744 à 25% puis à 60% pour se stabiliser aux environs de 45% vers 1748. "Ces primes coûtèrent finalement autant que l'achat d'un produit" (Mathieu, 1981: 109).

Les chambres d'assurance regoupent des financiers ou des négociants intéressés à faire fructifier leur argent. On retrouvait ces assureurs dans chacune des grandes villes commerçantes de France, mais de nombreux armateurs français, trouvant de meilleures conditions à l'étranger, n'hésitaient pas à s'assurer auprès d'assureurs hollandais et anglais. D'ailleurs, il semble que de prendre ces assurances auprès d'entreprises situées dans un pays neutre ou ennemi facilitait grandement le recouvrement des pertes en cas de prise du bateau par l'ennemi. (Mathieu, 1981: 107)

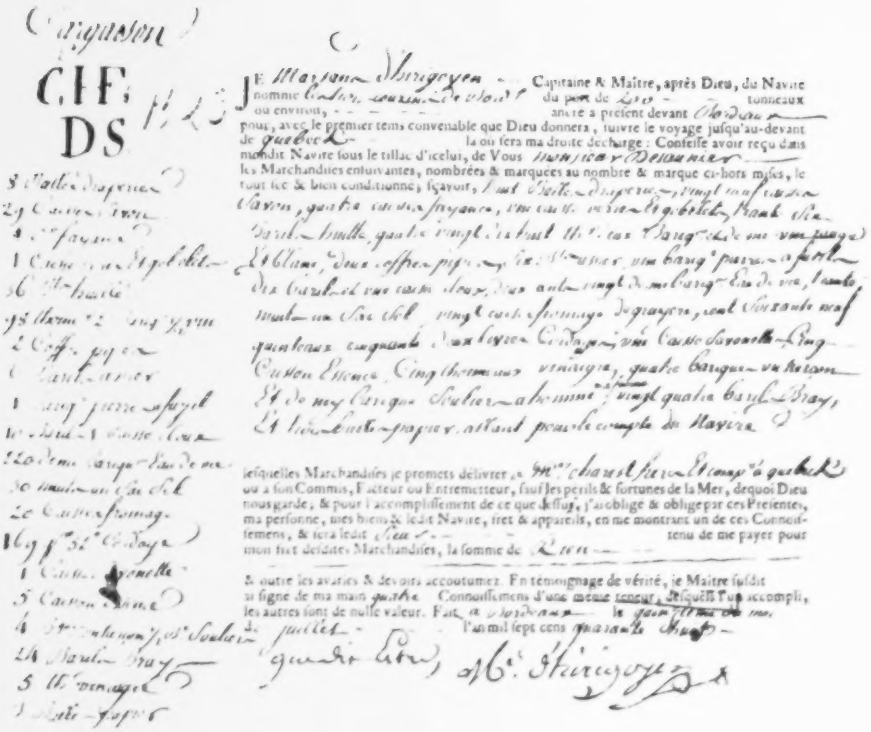

Figure 45: Connoissement de cargaison destiné à Charest et frères[1] de Québec sur le navire Les trois Cousins de Bordeaux en 1748. (A.N.Q.Q., P.J.N., #1523)

---

(1) Cette raison sociale fait sans doute référence à Joseph et Etienne Charest, résidants tous les deux sur le lot 2226, rue Sous-le-Fort.

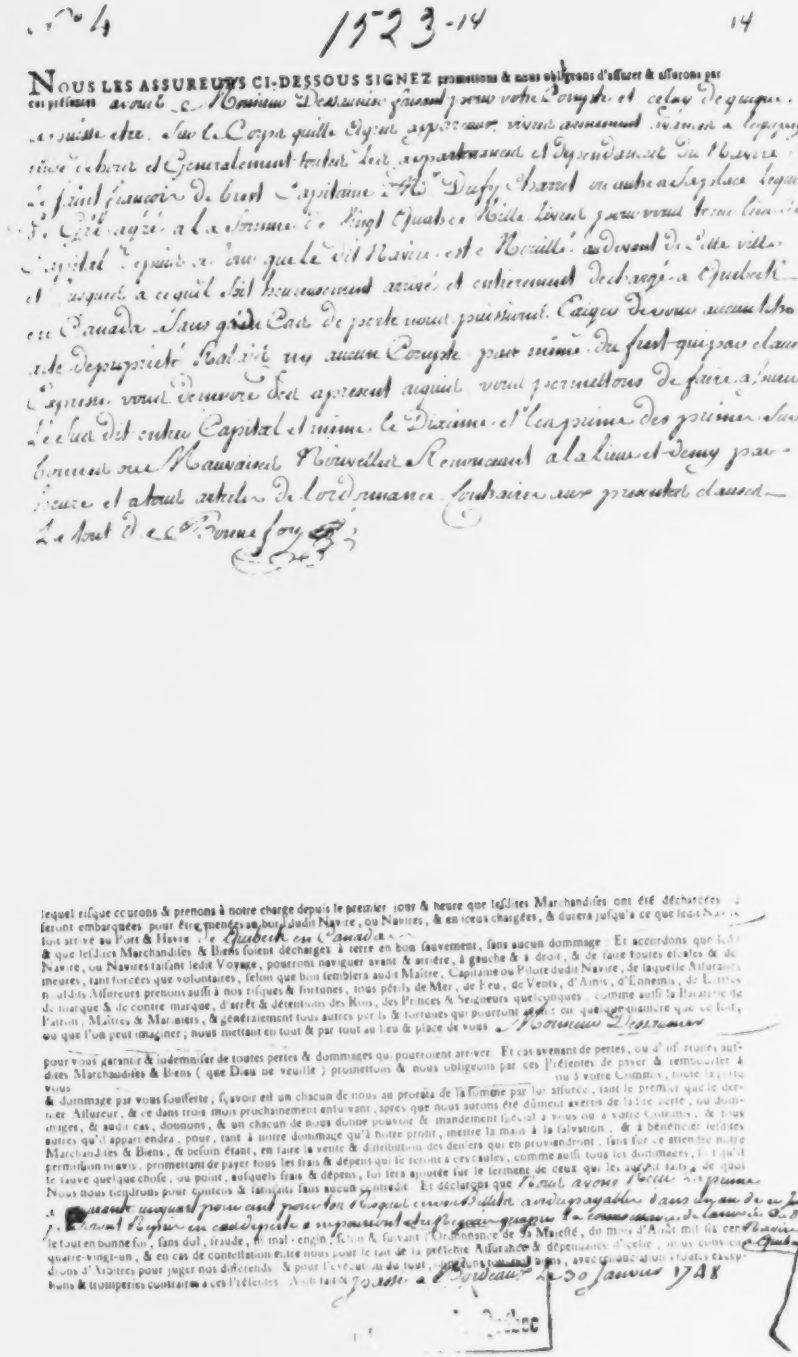

Figure 46A: Police d'assurance de cargaison (1748)
(A.N.Q.Q., P.J.N. #1523-14)

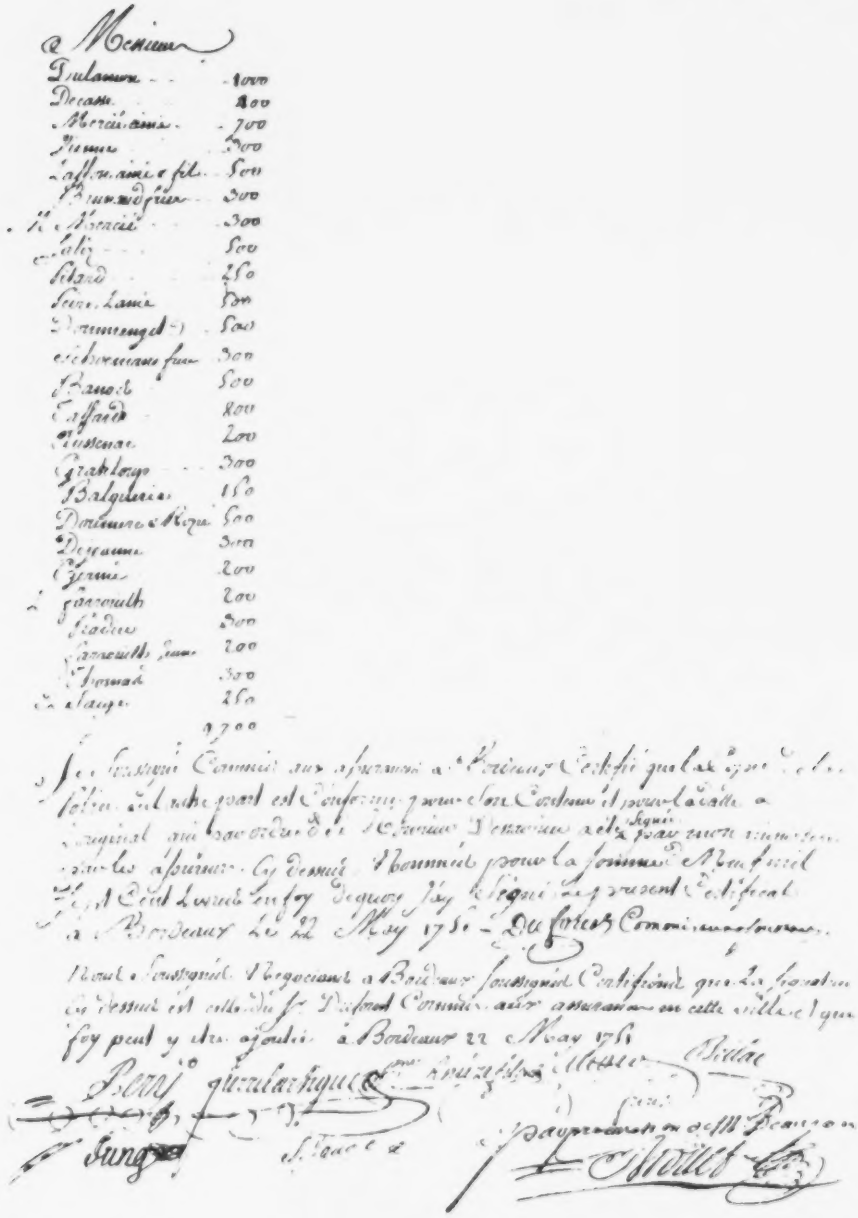

Figure 46B : Police d'assurance de cargaison (1748)
(A.N.Q.Q., P.J.N. #1523-14)

Dans les cas de naufrages, la cargaison devenait propriété des assureurs qui autorisaient la récupération des effets et la vente à leur profit de ce qui pouvait être sauvé.

7.1.6.3 Le lest

Selon la nature des effets chargés à bord d'un bâtiment, une partie plus ou moins importante de la cargaison se composait de lest. En effet, les voiliers ne pouvaient naviguer à vide. Il fallait absolument qu'un poids suffisamment stable puisse contrebalancer l'importante surface exposée au vent par les voiles. Un navire trop léger risquait de chavirer, emporté par ses voiles.

C'est pourquoi, le capitaine devait absolument trouver une cargaison de retour après avoir déchargé ses marchandises au port. S'il s'avérait impossible de trouver suffisamment de marchandises pour charger le bâtiment, le capitaine devait charger des pierres dans la cale. L'une des responsabilités du capitaine de port, à Québec, était de veiller à la fourniture de lest pour les navires.

Constatant la difficulté sans cesse exprimée de trouver une cargaison de retour pour rentrer en Europe, Pritchard conclut "it is not surprising that at least one street in La Rochelle is paved with ballast stones from Canada". (Pritchard, 1973: 88)

7.2 LA NAVIGATION SUR LE FLEUVE

Les difficultés de navigation sur le fleuve rendaient cette partie du voyage extrêmement périlleuse à tel point que de nombreux armateurs choisissaient de faire le trajet jusqu'à Louisbourg seulement, et de laisser aux Canadiens le soin d'assurer, par cabotage, le transport des marchandises sur le fleuve.

Les capitaines étrangers connaissaient assez mal la topographie sous-marine du fleuve; il n'y avait aucun repère, aucune bouée et il fallait compter sur un vent favorable:

"Les vents contraires forcèrent La Sauvage à mouiller, du 14 au 19 mai [1756], à l'île du Bic (...) On mit la voile en direction de Tadoussac pour atteindre enfin péniblement l'île au Basque où les vents contraires retinrent à nouveau La Sauvage jusqu'au 25 mai. Ce n'est que le 28 qu'on atteignit l'île aux Coudres, à 18 heures de Québec (...) Le 30 mai, La Sauvage profita des vents pour se rendre à Québec." (Hamelin et Provencher, 1967: 244)

Pour remédier à leur mauvaise connaissance du fleuve, les capitaines étrangers engageaient des pilotes locaux. "C'est à l'île aux Coudres que les navires changeaient de pilotes habituellement sous le Régime français." (Hamelin, Provencher, 1967: 244)

Les gros bâtiments devaient arrêter à Québec. Seuls les petits navires pouvaient continuer jusqu'à Montréal en raison de l'étroitesse des passages à certains endroits. Ces embarcations n'excèdent pas 80 tonneaux et la plupart sont beaucoup plus petites: les Sulpiciens utilisaient une barque jaugeant environ 40 tonneaux vers 1670 et la barque La Marie, propriété de deux marchands montréalais, qui relie Québec et Montréal en 1715 n'a que 30 tonneaux de capacité. (Dechêne, 1974: 129)

On transbordait les marchandises à Québec. Celles-ci étaient ou bien entreposées à Québec ou chargées de bord à bord sur ces barques. Il fallait de quatre à six jours pour atteindre Montréal. A Montréal, on devait vider le contenu de ces barques et les charger à bord des canots d'écorce pour continuer la route vers l'ouest. Le Sault-Saint-Louis et de nombreux rapides empêchaient toute navigation.

"L'île de Montréal est au carrefour des routes d'eau" et sa situation en a fait, dès les origines de la colonie, un carrefour pour le commerce des fourrures.

> "En remontant la "grande rivière", le voyageur rejoint le lac Ontario et les autres immenses nappes d'eau qui, en enfilade, s'enfoncent à l'intérieur du continent. Pour éviter le détour par le sud et atteindre plus rapidement le lac Michigan et la route du Bas-Mississipi, le lac Supérieur et la mer de l'Ouest, il suit la rivière des Outaouais et par la Mattawa, le lac Nipissing, débouche au nord du lac Huron. Route plus sûre, à l'abri des Iroquois et des Anglais, au bout de laquelle le poste de Michillimakinac apparaît très tôt comme la plaque tournante du commerce intérieur. Outre ces

> deux voies majeures vers l'ouest ramifiées par des affluents dans toutes les directions, Montréal dispose d'une ligne d'eau vers le sud, soit la rivière Richelieu qui rejoint l'Hudson, les marchands hollandais d'Albany et le port de Manhattan à 550 kilomètres. Enfin, la voie normale vers l'Atlantique (...) le Saint-Laurent. (Dechêne, 1974: 127)

7.2.1 Le cabotage sur le fleuve

C'est par le cabotage que s'effectuait la distribution des denrées importées à l'intérieur de la colonie; on faisait également l'acquisition des produits destinés à l'exportation. Le transport se fait au moyen de petites goélettes et de barques. Isaac Weld affirmait que la navigation jusqu'à Montréal est sûre pour des vaisseaux qui ne tirent pas plus de 14 pieds d'eau" (Hamelin et Provencher, 1967: 247)

Les pilotes canadiens connaissaient assez bien le fleuve, les passages dangereux, les hauts fonds. Ces navigateurs qui effectuaient la liaison entre toutes les agglomérations du littoral étaient en très grand nombre: Mathieu évalue, à partir des documents de l'Amirauté de Québec, leur nombre à cinquante-deux pour les seules années 1754-1755. En plus de permettre l'échange des marchandises, ces petits caboteurs apportaient une liaison entre les régions éloignées et les grands centres, transportant la correspondance et assez souvent aussi des voyageurs.

7.2.2 Le fleuve, voie de communication

Parallèlement à ce système de cabotage, presque tous les habitants du littoral possédaient le moyen de se déplacer sur le fleuve. L'absence de bonnes routes terrestres expliquait cette prédominance du fleuve. Pehr Kalm notait d'ailleurs que "devant chaque maison, il y a, retenu à la grève, un petit canot propre, bien construit et de forme élégante". (Hamelin et Provencher, 1967: 245). Les habitants se servaient de ces canots entre autres usages pour porter leurs marchandises au marché.

Le fleuve est donc non seulement la route empruntée par les grands voiliers qui approvisionnent la Nouvelle-France de produits européens mais c'est également la voie empruntée quotidiennement par les habitants pour les déplacements de quelque importance.

7.3 RÔLE DU PORT DE QUÉBEC

C'est à Québec qu'arrêtaient les bateaux. Les cargaisons étaient déchargées, amenées au bord, acheminées chez les marchands destinataires, ou entreposées, ou encore rechargées à bord de bateaux plus petits et acheminées vers Montréal, Trois-Rivières ou n'importe où ailleurs dans la colonie.

En raison de sa position stratégique comme terminus de la navigation hautière, aux portes de la navigation fluviale, Québec avec ses infra-structures portuaires devint rapidement la porte d'entrée officielle de toutes les marchandises en Nouvelle-France. Conséquemment, les fonctionnaires du Domaine d'Occident, chargés de percevoir les droits de douane à l'entrée et à la sortie, sont présents sur les quais, dans les barques et à bord des bâtiments.

Québec doit mettre à la disposition des navires les installations portuaires pour assurer les radoubs et le carenage des navires. C'est à cette fin que s'employait le capitaine de port.

7.3.1 Le déchargement des marchandises

Les grands navires marchands ne pouvaient accoster près des quais. Ils devaient jeter l'ancre devant Québec d'où on déchargeait toute la cargaison avec des barques plus petites et en particulier avec des gabares dont c'était justement la fonction principale.

A son arrivée à Québec, le capitaine devait se présenter dans les vingt-quatre heures au bureau du Domained'Occident avec ses connoissements de marchandises. Il déclarait ainsi le contenu de sa cargaison, les marchandises soumises aux droits d'entrée et les marchands auxquels elles étaient destinées.

Ensuite, le déchargement s'effectuait sous l'oeil attentif des inspecteurs du bureau du Domaine d'Occident. Chaque caisse, chaque ballot, chaque tonneau portant la marque du destinataire et un numéro, était chargé à bord d'une barque pour gagner la terre ferme. Un procès-verbal du déchargement était dressé au fil des opérations.

Le livre de bord du navire Orry note les étapes du déchargement du navire en 1738. On décharge le navire dans "le briquantin, Le Saint-Charles, capitaine Boucheville" le 17 septembre; le lendemain, "la gabare de M. Dezonier" effectue deux chargements. Le 19 et le 20, la même gabare n'effectue qu'un seul voyage de marchandises par jour. Puis, du 22 au 26 septembre, c'est la chaloupe de bord du Orry qui effectue le déchargement de la cargaison.

Figure 47: Extrait du livre de bord du navire Orry pour le débarquement à Québec (1738)
(A.N.Q.Q., 4P-P-1548)

Le 27, la gabare de M. Lamorille effectue un voyage, et la chaloupe de bord deux. Le 30 septembre, la même gabare et la chaloupe de bord effectue un voyage chacun. Le 2 octobre, le déchargement se poursuit par la chaloupe de bord et la gabare de Lamorille. Le 6 octobre, un seul voyage, celui effectué par la gabare de Lamorille, de même que le lendemain, par la chaloupe de bord. Le déchargement ne sera complété que le 14 octobre par un dernier chargement dans la chaloupe de bord (A.N.Q.Q., P.J.N., 4P-P-1548)

Le déchargement aura pris plus de trois semaines. Le livre de bord du Orry reproduit les marques des marchands à qui sont destinées les caisses. Un examen attentif de ces marques permettrait sans doute de découvrir à qui sont destinées chacune de ces caisses: les marques sont généralement formées à partir des initiales des marchands.

DS = Desauniers
CHF = Charest frères

7.3.2 Le capitaine de port

Le premier capitaine de port, Louis Maheu, fut nommé par Frontenac en 1680. Après son décès en 1683, le poste est resté vacant jusqu'en 1691. Frontenac nomme alors Jean-Baptiste Couillard de Lespinay pour veiller à ce que "personne ne jette plus à l'avenir aucunes pierres ni autres choses emcombrantes dans le port et le havre de cette ville qui puisse le combler, resserrer ou endommager les bâtiments qui s'y retirent" (Roy, 1926: 6). En 1698,

son poste ne fut pas renouvelé. Ce n'est qu'en 1711 qu'on nomma Louis Prat, négociant, pour cette fonction. Il définit sa charge ainsi "Ma principale occupation est de faire mettre le Cul de Sac de cette ville en état de recevoir les Vaux [vaisseaux] et de faciliter le radoub et le carenage". (Mathieu, 1981: 78) Au décès de Prat, on nomma le sieur de la Richardière en 1726. Le capitaine de port était tenu de faire respecter les règlements du port de Québec: défense de jeter des ordures sur les grèves, ce qui nuit au déchargement des marchandises, de jeter le lest dans le port. Il devait voir à ce que les bâtiments en radoub au chantier du Cul de Sac aient un espace libre de 20 pieds entre eux [Ordonnance de Dupuy, 1727, Arrêts, 1855: 321], que les bâtiments en carénage que l'on voudra chauffer soient au moins à 25 brasses les uns des autres [Ordonnance de Hocquart, 1736] (Arrêt, 1855: 370). Il émettait également les certificats d'habileté pour les pilotes, assurait l'approvisionnement de lest pour les navires et était chargé à l'occasion de surveiller les opérations de récupération de marchandises naufragées. (Mathieu, 1981: 80)

La majorité des navires marchands étaient carénés à leurs ports d'origine, en Europe. Cependant, il arrivait que des radoubs soient nécessaires après une avarie. En 1735, Hocquart estimait que les 22 navires venus en rade de Québec avaient subi des réparations pour une somme variant de 10,000 à 15,000 livres. (Mathieu, 1981: 112) Le chantier du Cul-de-Sac était indispensable pour le port de Québec puisqu'on pouvait y effectuer les réparation urgentes avant le retour des bateaux.

7.3.3 Le trafic portuaire

Il est très difficile de connaître avec précision combien de navires venaient chaque année dans le port de Québec. Certains venaient de France, d'autres des Antilles, d'autres s'arrêtaient à Louisbourg et confiaient leurs cargaisons à des plus petits navires qui effectuaient le cabotage entre Québec et l'Acadie.

> "In normal times the number of merchantmen sailing from France to Quebec ranged from eight to twenty-five annually, the maximum being ranged in 1755 when the frantic-appeals of the king brought forty-five trading vessels into the Quebec harbour. It must be remembered that this did not represent the total number of ships anchored at Quebec, since trade with the French West Indies and with Louisbourg almost equalled that with France"
> (Reid, 1953: 25)

De 1660 à 1690, Chénier dénombre pas moins de 120 navires, en provenance de la France seulement: une moyenne de 4 navires par année. Le nombre varie d'un seul à 8 par année. (Chénier, 1979: 426)

Ce nombre a considérablement augmenté au XVIIIe siècle avec le développement du commerce en Nouvelle-France et la reprise du commerce avec les Antilles françaises. Caron fournit une liste de 25 navires venus à Québec en 1725, tant de France que de la Martinique et l'Ile Royale (Caron, 1916: 75)

En provenance du port de La Rochelle uniquement, de 1739 à 1759, 194 navires accostent en Nouvelle-France (moyenne de 9,23 par année). Pour la seule décennie 1749 à 1759, La Rochelle envoie 151 navires à Québec (moyenne annuelle de 15,1 navires) (Garnault, 1983: 45)

Lorsque l'on sait que la saison de navigation était courte, que ces navires se trouvaient à Québec presque tous en même temps, on comprend l'activité fébrile autour de tous ces navires, ancrés devant Québec.

7.4 LE TRANSPORT TERRESTRE DES MARCHANDISES

Dès le débarquement des marchandises sur la grève, des charretiers se mettaient à la disposition des navigateurs à des coûts de transport fixés selon la destination. (Mathieu, 1981: 80)

Il semble que depuis 1708, les charretiers avaient le monopole du voiturage à Québec. En effet, Raudot leur aurait accordé ce privilège pour les récompenser de la tâche désagréable qu'il leur imposait, celle de transporter les cadavres des condamnés à mort. Par cette ordonnance du 18 avril 1708, l'intendant faisait défense aux particuliers de Québec et des côtes environnantes de faire à l'avenir du voiturage dans la ville pour autrui à peine de cinquante livres d'amende et de la confiscation de leurs harnais et chevaux. (Roy, 1923: 188)

Dès qu'on devait sortir de la ville, il devenait souvent plus avantageux d'utiliser la voie maritime. Entre Québec et Montréal, ce n'est qu'à compter de 1730 que les routes terrestres commencent à concurrencer le fleuve. Le premier chemin terrestre entre ces deux villes n'est ouvert qu'en 1735. Au cours de cette arrée, le grand voyer écrivait fièrement à la cour: "J'ai descendu cette année au mois d'août dernier en chaise en quatre jours et demi de Montréal à Québec." (Gosselin, 1899: 54) Il n'y avait pas encore de ponts sur les rivières. En 1734, Beauharnois et Hocquart émettent une ordonnance au sujet des bacs sur les rivières entre Québec et Montréal: "la communication devenant aussi libre par

terre qu'elle l'a été jusques à présent par eau, cette colonie en retirera bientôt tous les avantages que l'on s'était proposé depuis un grand nombre d'années d'en retirer." (Arrêts, 1855: 366) L'ordonnance fixe les salaires et les taux pour les traverses sur les rivières de la rive nord du Saint-Laurent. Les opérateurs des bacs obtiennent le monopole "de passer les voitures, gens de cheval et gens de pied sur les dits bacs".

Il est évident cependant que la route n'a pas détrôné le Saint-Laurent comme moyen de communication. Les plaintes nombreuses sur l'état des chemins, l'absence de ponts, les fatigues du voyage confirment que le fleuve est resté longtemps, au moins jusqu'au milieu du XIXe siècle, la voie de communication la plus utilisée pour le transport des marchandises.

8.0 MARCHANDISES FAISANT L'OBJET DU COMMERCE À PLACE ROYALE

8.1 GÉNÉRALITÉS

L'activité commerciale prise dans son sens large consiste à vendre, acheter ou échanger des biens. Ces biens servent avant tout à satisfaire des besoins spécifiques, qu'ils soient essentiels ou non. Ainsi en connaissant la nature, la fonction et la quantité des biens transigés, il est possible d'identifier les besoins et de mesurer leur importance relative.

Pour y parvenir, nous avons classifié tous les objets d'après leur fonction dans ce que nous appelons des catégories fonctionnelles. Chaque catégorie identifie un thème général qui se subdivise en sous-thèmes particuliers, à l'intérieur desquels les objets prennent place. Par exemple, la catégorie alimentation comprend une subdivision "cuisson des aliments" qui regroupe les casseroles, les chaudrons, les marmites, etc. Lorsqu'un objet présentait la possibilité d'être multifonctionnel, nous l'avons toujours classé selon ce qui nous apparaissait sa fonction première de façon à éviter sa répétition dans d'autres catégories. Ce procédé arbitraire à certains égards, est le seul qui permette de circonscrire une réalité dans son ensemble, compte-tenu de la quantité de données à traiter. On notera également que certains biens n'ont pas été classés d'après leur fonction. C'est le cas des produits semi-ouvrés ou en vrac pour lesquels on ne pouvait attribuer de fonctions spécifiques.

Le matériau et la période d'utilisation de chaque objet ont également été pris en considération pour mesurer les modifications pouvant apparaître suivant les époques, dans les formes et la composition d'objets pourtant destinés à un même usage. Cet exercice nous a permis de constater les diverses façons de combler un même besoin et de nous questionner sur les motivations du client. Toutes ces données ont été compilées sur tableaux que vous pouvez consulter en annexe. Pour faciliter la lecture et la compréhension du texte, nous avons dressé quelques tableaux-synthèses qui apparaîtront à l'intérieur du chapitre. Chaque catégorie fonctionnelle sera analysée séparément afin d'en faire ressortir toutes les particularités.

C'est à partir des données sur la culture matérielle fournies par les documents d'archives et les fouilles archéologiques que nous proposons d'identifier les besoins de la clientèle du marchand de la Place Royale sous le Régime français. Dans une perspective plus large, nous avons évalué l'incidence de ces besoins sur l'activité commerciale tant au niveau local qu'intercontinental. Ces données fourniront également de précieux renseignements sur la nature et l'importance des produits locaux par rapport aux produits importés.

Au cours de notre étude, nous avons refusé de classer les objets de traite à l'intérieur de la catégorie "commerce". Cette classification aurait impliqué qu'on y inclut 95% (?) des autres objets puisqu'ils ont aussi servi d'instruments de commerce.

La consultation des tableaux aux figures 48 et 49a-b permettra au lecteur d'avoir, en un coup d'oeil rapide, la somme des données que nous avons compilées. Il est déjà possible, à travers toute la gamme de produits offerts, de déceler des concentrations, des secteurs d'échanges plus importants.

	ALIMENTATION				HABITATION			ARCHITECTURE		TRAVAIL SUR/AVEC LA MATIERE TEXTILE			HYGIENE ET SOIN DU CORPS			HABILLEMENT		SOCIO ET IDEOTECHNIQUE				CHASSE-PECHE-GUERRE			Fr. A.		FR. R. %		
	Préparation	Cuisson	Consommation	Conservation et entreposage	Eclairage	Décoration	Ameublement	Quincaillerie d'architecture	Matériau de construction	Couture	Outils	Autres						Religion	Communication	Loisir	Commerce								
1608-1633	19		11	100				23	399	11	6	16				25		3		135	7		11		789		11.7		
1634-1659	13	11	33	52				1	323	30	1	12			3	27		4		7	6		1		525		7.4		
1660-1685	14	1	50	31				8	157	23	1	12			3	3				4	4		127		495		7.4		
1686-1711	17	2	131	56	2			13	25	1	12	25			4	19		8		15	2		7		320		5.4		
1712-1737	81	13	486	171		3	1	3	116	31	1	51			67	51			1	5	6		5		1117		16.8		
1738-1763	29	14	595	201	4		1	3	431	4	15	80			30	273		1	2	42	8		37		1671		25.1		
1764-1789	93	10	458	30	3	14	1	3		8	12	40			45	289			1	4	5		4		1038		15.6		
1790-1815	4		2	0			3	10	314		1				8	130				104	2				582		8.7		
?			2	61							3	19						1			2				80		1.3		
Fr. a.	261	51	1739	734	9	19	6	73	1762	158	55	255			183	1327		17	5	284	43		192		6660		100		
Fr. r. %	3.9	0.8	26.1	11.0	0.1	0.3	0.1	1.1	26.5	2.4	0.8	3.8			2.8	12.8		0.3	0.1	4.3	0.6		2.9		100				

Fig. 48 : Archéologie

Distribution des objets par catégories fonctionnelles et par périodes

Note: Fr. A. = fréquence absolue

Fr. R. % = fréquence relative en pourcentage

		ALIMENTATION					HABILLEMENT									HYGIENE + SOIN DU CORPS		TRAVAIL SUR LA MATIERE		ACQUISITION			ARCHITECTURE					
		Préparation des aliments	Cuisson des aliments	Consommation	Conservation et entreposage	Denrée alimentaire (lbs)	Vêtement	Passementerie	Chaussure	Pièce (chaussure)	Accessoire	Attache	Bijou & parure	Coiffure	Tissus (en aunes)			Outil	Accessoire de couture	Chasse et guerre	Pêche	Elevage et garde des animaux	Matériaux	Quincaillerie d'architecture	Ferrure de rotation	Pièce de fixation	Pièce de soutien	Système de fermeture
	1669						99	130	9			132			62		1											
	1687		170	1490	28	(5627)	321 (14)	570 (60)	65	41300		3892	1812 (16)	2	902		132 (125)	309	53445	872	1350					(365)		
Inventaire	1711		1	3001		(10308)	160	708 (761)	6	38000					1044		232		21770	1 (116)						(79)		
	1732		20	310	10	(8)	111	83 (961)				8			414		261	224	898	2	1000		325		3	(408)		2
	1745	2	110	870	168	(6429)	947	2551 (36)	420		87	469	272 (6)	4	5641		536 (251)	134	7600	1587	2100 (130)	1		100		(139)		2
	1679				5	(15916)	420						(650)		573		(1846)	1	48	64			200					
Cargaison	1697		159	8144	44	(1247)	761	685	650	219		15445	(850)	19	3175		88	587	2 151 945	400	949 (372)	42	10 P		237	(5320)		120
	1749		3			(51388)		835							15			25		40	6							
Commande	1698			13		(1366)	665	468	354	2000	120	2700	42 (430)	48	2804		977		4397	3074 (330)		(186)				(372)	4000	
	1749	12	62	873	72	(23144)	720	611	230			30		48	4744		181 (600)	120	174				1200					

(8): 8 lbs
P: paquet

Fig. 49a: Archives

Distribution des objets par catégories fonctionnelles et par période

		SOCIO IDEO-TECHNIQUE					HABITATION						MOYEN DE TRANSPORT		
		Commerce	Culte et rituel	Imprimé/ Imagerie	Loisir	Communication	Décoration	Eclairage	Entretien	Ameublement	Literie	Chauffage et accessoire			
	1669				95		1			2					
	1687	2 (139)	24		738 (80)	17	36	19 (112)	1		17	180		2	
Inventaire	1711	3		2	(10)	2		(37)							
	1732	2 (172)			132 (200)	6,5	21	2			1	3			
	1745	57 (229)	1		198	32 (10)	58	4		5	5 (1)	504		63	
	1679		2	110	144 (15)			(200)			16	48		3	
Cargaison	1697			17	1078	452	103			2	60	72		670	
	1749	1 (50)					1	(16)						8	
Commande	1698	72			1584 (254)	1812	1				230				
	1749					6	6	4 (300)			54				

Fig. 49b: Archives (suite)

Distribution des objets par catégories fonctionnelles et par périodes

8.2 OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Notre démarche consistera tout au long de cet exposé, à particulariser la nature et la fonction des biens mis en circulation dans le contexte de Place Royale. Pour ce faire, nous avons répertorié le contenu de cinq (5) magasins et de trois cargaisons de navire, dépouillé deux bons de commande et décrit la collection archéologique.

Comme ces données nous apparaissent fragmentaires, nous allons maintenant les regrouper dans des ensembles qui seront mis en relation les uns avec les autres afin de relativiser leur importance et d'établir une hiérarchisation des besoins. Nous avons donc dressé deux diagrammes de distribution des objets par catégories fonctionnelles, l'un pour les données d'archives, l'autre pour les données archéologiques.

Ils présentent une synthèse élaborée sur la base des tableaux de distribution des objets par fonction. Mais afin de mieux particulariser chacune de ces fonctions générales (exemple: l'alimentation), nous avons reproduit des histogrammes par fonctions spécifiques (exemple: alimentation: préparation, cuisson, conservation).

Ainsi par la lecture de ces représentations visuelles, savons-nous que 38,3% des objets répertoriés par les inventaires sont associés à la fonction alimentaire qui devient la plus importante numériquement. Les denrées alimentaires (nourriture et boisson) représentent près de 70% des biens tandis que les

DIAGRAMMES DES CATÉGORIES FONCTIONNELLES

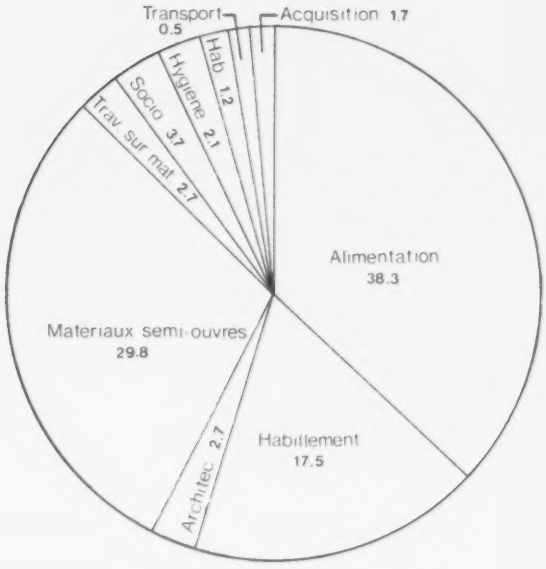

DONNEES ARCHIVISTIQUES (7)

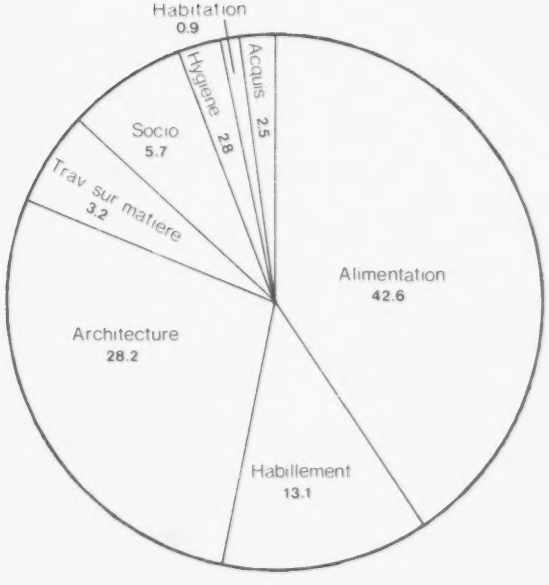

DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES (7)

Figure 50

Figure 51

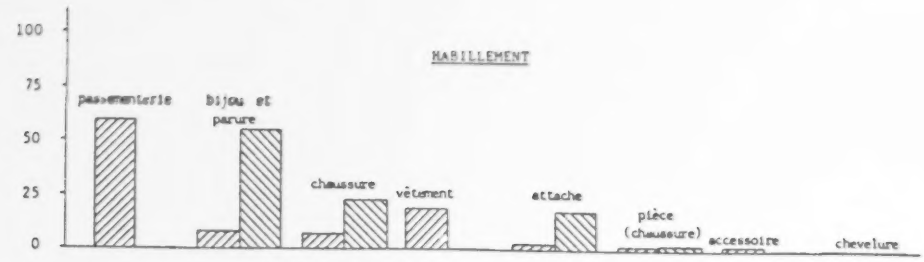

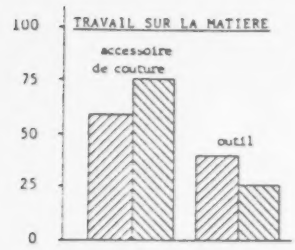

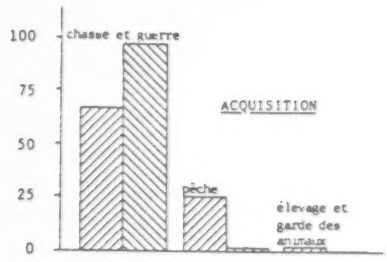

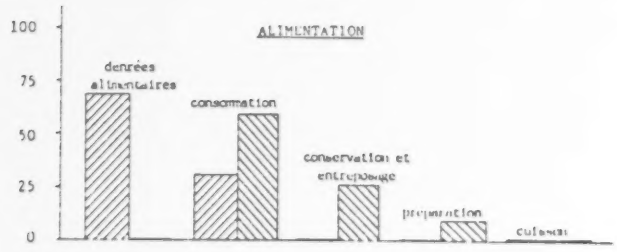

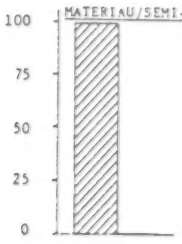

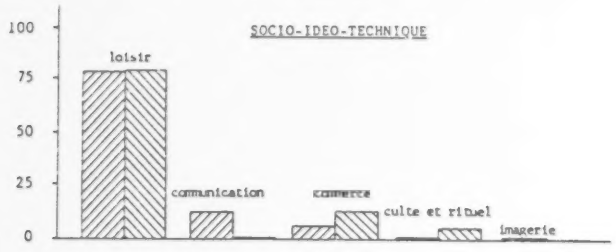

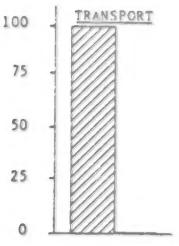

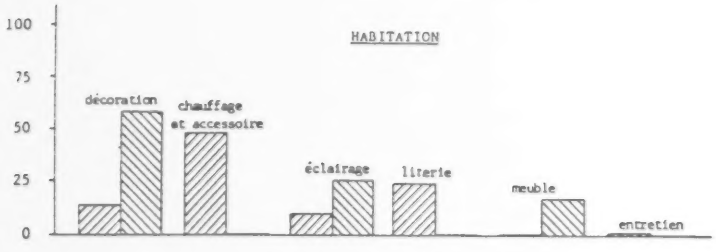

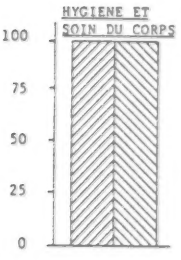

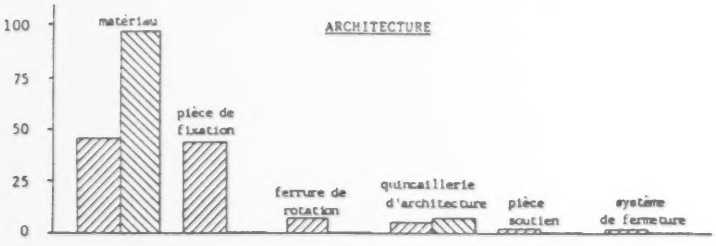

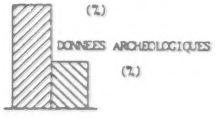

ethnoscop

Juillet 1983

objets reliés à la consommation de la nourriture (ustensiles, verre) totalisent 28%. Ceux qui sont identifiés à la préparation, à la cuisson et à la conservation de la nourriture ne se retrouvent qu'occasionnellement en magasin ou dans les cargaisons.

D'après les inventaires, les produits semi-ouvrés représenteraient 29,8% du contenu des magasins. Comme ce pourcentage ne concerne que les tissus, il aurait dû être sensiblement plus élevé si on avait tenu compte des produits de base comme les peintures et les colorants, des métaux et des fibres animales en vrac. Ces produits s'adressent à une clientèle variée composée d'artisans mais surtout de personnes aptes à exercer différents travaux domestiques comme la couture. Comme peu de produits hautement spécialisés tel le fer en barre se retrouve dans les magasins, mais plutôt dans les cargaisons, on pourrait croire qu'ils sont commandés directement.

Comme le souligne si bien Séguin dans ses études, sous le Régime français, les gens aiment bien se vêtir chez le commerçant qui importe beaucoup de ses produits d'Europe (17,5% du contenu des magasins). Si on se fie à l'histogramme détaillé, la passementerie occuperait une grande part dans l'habillement. L'apport de la passementerie dans le commerce est réel mais n'occupe cependant pas toute cette importance qui lui est conférée par la méthode de calcul. Les parties du costume qui sont le plus souvent en vente sont les vêtements (18,5%), les bijoux (8,9%) et les chaussures (7,2%).

Le quatrième groupe de marchandise en importance, sont les objets associés à une fonction socio-idéo-technique. Cette dernière représente surtout des biens associés aux loisirs (jeux, pipes, etc.) (80.8%). Les marchandises ayant trait à la communication (livre, papier, plume, etc.) sont assez bien représentées. Ce phénomène est normal puisqu'une partie de la clientèle des magasins de la Place Royale se recrute directement dans la ville de Québec, dont 68% des occupants sont fonctionnaires, militaires gradués, commerçants, etc. Le commerce est une activité qui exige peu d'outils et d'instruments comme on le constate puisqu'ils représentent moins de 3% des objets à caractère socio-technique. Notre hypothèse selon laquelle, sous le Regime français, on est peu attaché aux symboles religieux personnels, semble se confirmer puisqu'on retrouve 160 fois plus d'objets associés aux loisirs.

Tous les autres produits ne totalisent qu'une faible partie des marchandises mises en vente (11,7%): des outils (2,7%), des matériaux d'architecture (2,7%), des objets reliés à l'habitation (1,2%), aux soins du corps (2,1%), et quelques autres instruments de chasse et de pêche (1,7%).

La clientèle s'approvisionne en équipement de chauffage chez les commerçants, mais un peu moins en literie et en accessoires de décoration et d'éclairage. Ce dernier offre très peu de meubles et d'instruments pour l'entretien de la maison.

Le marchand détient, somme toute, peu d'objets nécessaires à la construction (2,7%). Ceux-ci se composent surtout de pièces de fixation (clous, etc.) et de quelques matériaux comme du verre à vitre.

Les données archéologiques nous fournissent sensiblement la même répartition proportionnelle des objets par catégorie à l'exception des matériaux de construction qui occupent 28,2% du diagramme, c'est-à-dire approximativement la même proportion que représentaient les tissus, artefacts presque toujours absents des contextes archéologiques. Ainsi retrouvons-nous dans la catégorie la plus importante, la fonction alimentaire (42,6%). Suivent dans l'ordre, les objets à fonction idéo-socio-technique (5,7%), les outils (3,2%), hygiène (2,8%), etc.

On constatera à l'étude des histogrammes détaillés, que les fonctions associées aux objets archéologiques ne suivent pas toujours le même rapport que celui des données d'archives. Ainsi pour l'alimentation, les données archéologiques se présentent différemment puisque les denrées alimentaires (os, graines, etc.) ont été fort peu étudiées à la Place Royale. Les artefacts reliés à la consommation viennent donc en première place (62,4%) suivis de ceux qui sont réservés à la conservation et à l'entreposage des aliments (26,4%) à la préparation (9,7%) et à la cuisson (1,3%).

Il n'est pas de notre propos de passer en revue chacune des catégories fonctionnelles, et d'examiner leur corrélation avec les données archivistiques, puisque cet exercice

serait parfaitement inutile à notre démonstration. En soi, les données archéologiques ne s'opposent ni ne contredisent les données d'archives, et vice-versa. Pour nous, il ne s'agit donc pas de confronter leurs résultats respectifs, parce qu'ils sont tout simplement complémentaires. Dans certains cas, les résultats sont différents, puisque les perspectives d'analyse sont différentes. En effet, l'analyse des données d'inventaires a porté uniquement sur les objets mis en vente par des commerçants, tandis que l'étude de la collection archéologique s'est limitée aux objets provenant surtout d'un contexte d'occupation. Nous verrons plus loin comment ces résultats qui semblent s'opposer à certains égards, nous permettent de voir l'organisation du commerce à la Place Royale à partir de l'analyse de la culture matérielle.

8.3 MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS SEMI-OUVRÉS

Ce chapitre est consacré à une présentation rapide des matières premières et produits semi-ouvrés. Quelques-unes de ces marchandises ont été répertoriées à l'intérieur des magasins mais la plus grande partie provient des cargaisons de navires et des commandes. Le document présentant l'état général des importations (1736) et celui fixant les droits d'entrée au pays (1748) sont assurément les plus exhaustifs.

En raison de la grande variété des contenants et des formes utilisées pour le transport de ces marchandises, (barrique, paquet, cassette, barre, lingot, etc.) il nous a été impossible de les convertir à une même unité de mesure. Il sera donc inutile d'essayer d'établir des comparaisons quantitatives.

En raison de l'importance des tissus comme produits semi-ouvrés, nous les traiterons séparément.

8.3.1 Matières premières (fig. B29)[1]

En tant que matériaux n'ayant subit aucune altération dans leur composition, les matières premières sont des importations marginales en Nouvelle-France. Nous n'avons trouvé que 50 barriques d'anthracite (charbon de terre), importées en

(1) B29 - réfère au tableau 29 placé à l'annexe B. A noter que la numérotation des figures est continue d'une annexe à l'autre. L'annexe A correspond aux données archéologiques et l'annexe B aux données archivistiques.

1736. A cette époque, l'anthracite est possiblement réservé au traitement des métaux.

Il est normal que l'importation de matières premières soit très limitée puisque la Nouvelle-France est une colonie et que le rôle de cette dernière est de fournir les matières premières à la métropole qui les transforme et les retourne en produits finis.

8.3.2 Produits semi-ouvrés (fig. B-29)

Nous avons regroupé dans cette catégorie, tous les produits qui ont été partiellement transformés sans atteindre leurs formes définitives. On y retrouve donc des métaux, des fibres et des peaux. Comme nous l'avons affirmé précédemment, les tissus qui sont des produits semi-ouvrés, seront traités séparément.

8.3.2.1 Les métaux

Il est hors de notre propos de faire l'histoire des mines et de la métallurgie durant le Régime français. Contentons-nous de mentionner quelques expériences comme celles de la Baie St-Paul et du lac Témiscamingue pour l'extraction du plomb et celle des forges de Trois-Rivières qui, après de multiples

difficultés, a réussi à mettre certains produits sur le marché comme des poêlons, des marmites, etc. La production des forges du St-Maurice semble nettement insuffisante puisqu'on continuera à importer du fer durant tout le Régime français (voir les documents sur les cargaisons, les commandes et l'état général des importations et des exportations.)

Certains métaux sont importés en vrac comme le fer et le plomb en barre, mais aussi sous forme de produits presque finis comme la tôle en feuille. Plusieurs sortes de métaux sont importés: cuivre, étain, plomb, acier. Ils seront transformés par les artisans de la colonie en matériaux de construction (clous, etc.), en ustensiles (cuillères d'étain), etc.

Il est certain que les métaux transigent par Québec: presque tous les navires doivent y faire escale pour s'acquitter des frais de douane. Cependant, les inventaires des magasins ne nous permettent pas de croire que les marchands de Place Royale servent d'intermédiaires entre la métropole et les artisans locaux pour ces produits. Si notre échantillon d'inventaires est représentatif de ce type de commerce, nous constatons que les marchands transigent presqu'uniquement avec les artisans-fondeurs spécialisés dans les métaux dont le point de fusion est bas comme l'argent, l'étain, le plomb.

8.3.2.2 Peaux et poils

Les seules peaux importées par le port de Québec sont les cuirs d'animaux d'élevage comme les peaux de mouton et de chèvre. On retrouve cependant en magasin des peaux qui proviennent de l'exploitation de la faune indigène (orignal, loup, martre, loup-marin, etc.). On ne sait pourtant si les marchands en font la vente ou les ont troquées en paiement de marchandises.

8.3.2.3 Produits de base

Nous avons regroupé sous cette appellation, tous les produits secondaires entrant dans la composition de produits finis. Ces produits ont des usages multiples; ainsi l'eau-forte était utilisée pour dissoudre tous les métaux à l'exception de l'or (Furetière, 1727) tandis que l'azur (poudre tirée de la pierre d'azur) sert à colorer la peinture. Plusieurs de ces produits sont des éléments de base des peintures et des teintures comme l'huile de lin, des dissolvants comme la thérébenthine, ou simplement des colorants comme l'alun qui rehausse les couleurs.

Il est impossible de définir des usages biens spécifiques à ces produits puisqu'ils remplissent des fonctions diverses comme le vert-de-gris utilisé en peinture mais aussi en médecine. Le cas le plus amusant est bien celui du blanc de céruse qui est composé d'un mélange d'urine et d'étain qu'on utilise dans la peinture, mais dont les femmes se servent aussi pour se farder. A ce propos, Furetière affirme que le blanc de céruse gâte l'haleine et les dents et laisse des rides au visage.

8.3.2.4 Fibres

Nous ne nous attarderons pas à ce chapitre puisque les tissus et les vêtements seront décrits en détail dans un autre chapitre. Nous ne voulons que mettre en évidence la très faible quantité de fibres textiles vendues et importées en vrac en Nouvelle-France. En effet, dans l'état des importations de la colonie pour l'année 1736, on n'y mentionne aucune fibre textile importée (seulement quatre mentions dans les autres documents). Cette observation confirme bien l'absence presque totale d'industriesde transformation en Nouvelle-France, industries qui importeraient des produits semi-ouvrés de la métropole. L'objectif des colonies étant d'exporter la matière première, la métropole se réserve presque l'exclusivité des manufactures et regarde d'un très mauvais oeil qu'une industrie coloniale entre en compétition avec les siennes.

La colonie française d'Amérique produira bien quelques étoffes mais à partir de sa propre matière première et à la condition que cette production ne nuise pas aux fabricants français.

8.3.2.5 Tissus (fig. II-30)

Peu d'auteurs se sont véritablement intéressés aux tissus en Nouvelle-France probablement en raison de la complexité du sujet. Robert-Lionel Séguin (1968) dans son étude sur le costume civil en Nouvelle-France nous présente un vaste répertoire de mentions qu'il a recueillies dans les actes notariées. Malheureusement ce répertoire n'a pas été élaboré systématiquement et il demeure difficile d'évaluer la qualité des informations d'autant plus que Séguin interprète très peu ses données. Il a cependant le mérite d'avoir ouvert un nouveau champ de recherche.

Il convient dans un premier temps de préciser que notre étude n'a pas comme objectif de décrire chacun des tissus et d'en évaluer l'apport dans le vêtement. Cette étude dépasserait largement le cadre de notre mandat d'autant plus que nous avons relevé plus de 400 mentions de tissus différents.

Cette simple constatation témoigne de la variété des produits offerts sur le marché. Ce choix de tissus provient des variantes de matériaux, de coloris et de motifs décoratifs. Ce sont des produits semi-finis, c'est-à-dire qu'ils auront besoin d'être traités avant leur utilisation. A notre avis, plus de 80 à 90 % des tissus serviront à la confection des vêtements, et le reste sera consacré à des usages spécifiques comme les rideaux, la literie, le recouvrement des meubles etc.

Ces produits semi-finis seront vendus soit à des artisans-tailleurs, soit à des familles. Comme en fait foi l'étude de Séguin sur la civilisation traditionnelle de l'habitant (1973), beaucoup de tissus seront transformés directement à la maison (les inventaires après-décès des particuliers en font presque toujours mention). Il ne faudrait cependant pas sous-estimer l'apport des tailleurs dans la confection des vêtements, car les artisans du textile représentent 5,3% de la population de Place Royale (Tremblay, 1983, tableau 4.2).

Les tissus se composent de fibres de matières végétales ou animales qui se présentent sous forme de fils entrelacés, soit tissés soit maillés, et formant un assemblage régulier.

Ils nous parviennent sous forme d'étoffe, de toiles et sont presque toujours mesurés en aune, dont l'équivalence correspond à 1,20 mètre. On ne connaît généralement que la longueur des tissus comme si la largeur était standardisée.

Cependant dans les inventaires et les bons de commande, la dénomination des tissus est beaucoup plus complexe car tantôt on fait appel au mode d'assemblage du tissu (toile, étoffe), au matériau (coton), au mélange des matériaux (siamoise, étoffe de coton et de soie) et quelquefois à son lieu de fabrication (St-Maixent). Toutes ces dénominations correspondent donc à des variétés de tissus dont l'usage a consacré le nom.

Nous avons répertorié 74 variétés de tissus. Cependant la demande est plus forte pour certaines variétés, entre autres pour la toile qui représente 39% (7555 aunes) des tissus en vente. On y trouve des toiles de coton, de lin, d'Allemagne, de Hollande, de Lyon, de couleurs et de motifs multiples. En tout, près de 75 dénominations spécifiques sont mentionnées pour les toiles.

Dix autres variétés totalisent 32,1% (6219 aunes) de l'ensemble des tissus, mais l'apport de chacune est assez restreinte. Ainsi le cadis, une étoffe de laine à grain apprêtée comme le drap (Furetière 1727), est le tissus le plus fréquent (5,2%) après la toile. Quant au coton et au mazamet (une étoffe de laine croisée qui vient de Mazamet), ils représentent chacun 3,5% des tissus. L'étamine, petite étoffe mince travaillée comme la toile, la calmande et la serge sont légèrement supérieures à 3%. L'usage des autres tissus comme le satin, le carisé, le tiretaine (étoffe demi-laine et demi-fil, (Furetière. 1727)) et la siamoise (étoffe de soie et de coton (Diderot)), est plus restreint et les quantités recensées atteignent entre 2 et 3 % du volume total.

Sept autres variétés de tissus ont une demande beaucoup moins forte, c'est-à-dire entre 1 et 2%: le camelot, la flanelle, le crépon, le pinchina, le taffetas, l'étoffe et la laine. Les 56 autres variétés sont d'un usage exceptionnel, comme le velours, dont les meilleures fabriques sont en Italie (Diderot), la panne, faite de poil de chèvre et fabriquée en Picardie et dans les Flandres (Furetière, 1727), et la futaine dont on fait des doublures.

Figure 52

COMPOSITION DES TISSUS

		AUNES	%	TOTAL	%
TISSUS SIMPLES:					
Animal:	Laine	3,749	(22.2%)		
	Autres poils	134	(0.8)	5,916	(30.5%)
	Soie	2,033	(12.1)		
Végétal:	Non spécifié	5,881	(34.9)		
	Coton	1,606	(9.5)	8,652	(44.7)
	Chanvre	532	(3.2)		
	Lin	633	(3.7)		
				14,568	(75.2%)
TISSUS COMPOSÉS:					
Animal-Animal:					
	Laine et soie:	533	(3.1)	606	(3.1%)
	Autres poils et soie	73	(0.4)		
Animal-Végétal:					
	Non spécifié	457	(2.7)		
	Laine et coton	15	(0.1)	1,638	(8.4)
	Laine et végétal	675	(4.0)		
	Soie et coton	491	(2.9)		
				2,244	(11.5%)
NON DÉTERMINÉ:				2,562	(13.2%)
	Total:			19,374	

Les tissus qu'on retrouve sur le marché en Nouvelle-France sont composés d'un seul matériau (laine ou soie) ou d'un mélange de plusieurs matériaux (laine et soie). Les matériaux à composition simple constituent la majeure partie des tissus soit 75% (14,568 aunes). Ceux qui sont composés de plusieurs fibres ne sont utilisés que dans 11% (2,244) des cas, (13% sont de composition indéterminée).

L'usage de fibres végétales (49,6%) est légèrement plus répandu que celui des fibres animales (33,6%) probablement en raison de la disponibilité plus forte de celles-ci soit en France ou dans ses colonies, des prix de revient ou tout simplement en raison des modes vestimentaires. Le coton, le chanvre et le lin entrent dans la composition des tissus dans les proportions de 9,5%, 3,2% et 3,7%. Le coton n'est pas fabriqué en France. On l'importe plutôt de Chypre, de Cadix , de la Sicile mais surtout des Indes où, dit Furetière, "on en fait grand trafic". Ainsi, avec le coton, on fabrique des toiles fines comme la tarlatane et la mousseline avec laquelle on confectionne entre autres des cravates (Diderot, 1751). Le lin et le chanvre ont des usages moins délicats. Ainsi, avec le chanvre, on tisse des toiles de coutil qui serviront dans la confection de tentes, le recouvrement de matelas et d'oreillers (Furetière, 1727) et avec le lin, on tissera le fameux batiste. En Nouvelle-France, ce ne sera pas avant le début du XVIIIe siècle que s'amorcera la culture du lin et du chanvre et, même à cette époque, ces fibres seront réservées à l'usage familial.

Les tissus en fibres animales proviennent du tissage de la soie (12,1%), de la laine de mouton (22,2%) et de poils d'autres animaux comme la chèvre et le castor. Les tissus uniquement composés de laine sont vraiment les plus répandus et ce sont ceux pour lesquels le marchand offre la plus grande variété . De façon générale, ce sont des lainages de fabrication grossière mais qui ont l'avantage de tenir au chaud. Mentionnons le cadis, le baracan, la revêche, le molleton et la ratine dont la plus estimée provient de Florence (Furetière, 1727). N'oublions pas non plus le pinchina et le molleton qui, à l'origine, étaient produits en Angleterre, mais que la France a introduit dans ses manufactures à la fin du XVIIe siècle. Furetière (1727) décrit bien la qualité de certains de ces produits en disant de la bure qu'elle est "une étoffe grossière et de peu de prix, faite de laine dont se vêtent les pauvres."

La majeure partie des tissus est fabriquée directement en France, mais les plus estimés proviennent d'Angleterre et d'Espagne (Furetière, 1727). La Nouvelle-France produit beaucoup plus de fibres animales que végétales, mais en quantité insuffisante pour approvisionner le marché commercial. Les producteurs s'en réservent l'usage puisqu'ils n'ont pas de surplus à écouler. Ainsi n'avons-nous relevé des draps du pays (4) que chez un seul marchand, Hazeur-Desaunaux.

Des lainages ont aussi été confectionnés à partir du traitement des poils de d'autres animaux comme le castor et la chèvre. Sous forme de produits semi-finis, ils ne représentent que

0.8% des tissus. Des poils de chèvre, on tire le baracan dont on utilise l'étoffe pour la confection des manteaux de pluie (Furetière, 1727).

La soie, une "étoffe de prix" (Furetière, 1727) sera assez répandue en Nouvelle-France: 12% (2,033) (satin, satinade, taffetas, etc.). En raison de son prix, le commerce de la soie est réglementé. On impose ainsi des mesures standardisées pour les étoffes toutes de soie qui doivent avoir 1/2 aune moins 1/24 (Furetière, 1727). Une ordonnance royale oblige aussi le fabriquant ou marchand à identifier la provenance de la soie à l'aide d'un sceau.

Une faible quantité de tissus (11,5%) est fabriquée à partir d'un mélange de différentes fibres animales (3,1%) ou de fibres végétales et animales. Ainsi, la laine est la fibre la plus souvent assortie avec d'autres matériaux probablement pour associer l'esthétique au confort comme dans le cas du basin. Quant à la combinaison soie et fibre, on cherche alors à rehausser l'aspect visuel en réduisant le coût. Ainsi la laine et la soie donneront naissance à la ferrandine et au crépon.

En raison de préjugés tenaces entretenus entre autres par la littérature historique, nous imaginons toujours une mode vestimentaire dans les tons de gris et de noir. Effectivement, 17,8% (716 aunes) des tissus répertoriés empruntent les couleurs de gris, mais beaucoup de ces gris sont teintés et

nuancés; gris de fer, gris rouge, gris-vert, etc.

Sur les 19,374 aunes de tissu examinées, 4,042, soit plus de 20% sont décrites à l'aide de leur coloration. Les tissus présentent un vaste choix de couleur , soit 14 couleurs différentes accompagnées de multiples teintes. Certains tissus sont monochromes mais d'autres présentent une combinaison de couleur; ainsi on trouvera du bleu et rouge, du bleu et vert, du bleu et gris.

Le bleu (15,9%) est presque aussi fréquent que le gris (17,8%). Suivent dans l'ordre, le brun, le blanc, le rouge et le noir. D'autres couleurs, en quantité proportionnellement plus restreinte , viennent s'ajouter pour agrémenter le tissu: le vert, le rose, le jaune, le marron, etc.

La coloration des tissus est faite à la base de matière minérale comme l'alun mais surtout de matière végétale comme l'aulne et l'écarlate Cette dernière est la graine d'un chêne vert qu'on recueille en Provence et au Languedoc et qui produit dit Furetière "la plus belle des couleurs et la plus chère, qui est d'un rouge vif".

Mais les tissus sont aussi rehaussés de motifs décoratifs. Les plus fréquents sont les fleurs , les carreaux et les lignes sous forme de ruban, mais d'autres sont aussi mouchetés. En quelques occasions, nous trouvons des tissus

FIGURE 53 COULEUR DES TISSUS

COULEUR	AUNES	TOTAL	%
Gris	552		
noir	20		
rayé	7		
rouge	66		
de fer	3	716	17.8%
à fleur	14		
vert	51		
sergé	3		
Noir	273	286	7.0%
à fleur	13		
Maron	17		
Blanc	292		
rayé	33	352	18.7%
à fleur	23		
fin	4		
Vert	200	212	15.3%
clair	12		
Bleu	496		
à fleur	10		
et blanc	21		
et rouge	-	641	15.9%
gris	32		
blanc rayé	82		
Violette	40	40	1.0%

COULEUR	AUNES	TOTAL	%
Brun	468	484	11.9%
café	16		
Jaune	18	18	10.4%
Rose	10	25	10.6%
et blanc	15		
Rouge	331		
blanc rayé	5	345	18.5%
rayé	9		
Ecarlate	-	-	-
Basses couleurs	193	193	4.8%
Hautes couleurs	113	113	2.8%
Différentes couleurs	69	69	1.8%
		Total: 4042	

peints. Ils sont probablement importés des Indes dont les artisans sont devenus les grands maîtres dans cet art.

8.3.2.6 Remarques

A la lecture de ce chapitre, on constate que les commerçants contrôlent la vente de beaucoup de marchandises qui serviront à la fabrication de produits finis. Plusieurs de celles-ci sont d'un usage courant comme les produits de base, les fibres, les tissus et ne requièrent pas une main-d'oeuvre spécialisée. Aussi les retrouve-t-on dans la majorité des magasins. Cependant, d'autres produits comme les métaux (fer, acier, cuivre, or, etc.) s'adressent à une clientèle spécifique. Leur transformation exige souvent une main-d'oeuvre spécialisée et un équipement sophistiqué.

La rareté de ces produits dans les inventaires consultés nous amène à envisager certaines hypothèses: soit que les marchands ne servent pas toujours d'intermédiaires dans ce type de transaction, soit que les marchands livrent directement ces produits à leurs clients sans les garder en inventaire ou soit que notre échantillonnage soit mal tiré. Les deux premières hypothèses nous semblent très plausibles.

8.4 LE TRAVAIL SUR LA MATIÈRE, LES OUTILS (fig. A-1, 10, 14, B-31)

Les outils et les instruments ne participent pas à la satisfaction des besoins au même niveau que le font les denrées alimentaires et les textiles. En soi, ils ne peuvent être identifiés à des objets de consommation, mais plutôt à des moyens de production mis en place pour satisfaire les besoins. Dans une économie de subsistance, le producteur contrôle la majeure partie sinon tous ses moyens de production.

Dans une économie de marché, la circulation des outils de production peut être contrôlée par des intermédiaires. En Nouvelle-France, la circulation des outils de production, d'un artisan spécialisé dans un domaine à un autre artisan pratiquant une activité différente, semble passer par l'intermédiaire des marchands.

Nous établissons ce constat à partir de l'analyse des inventaires de magasins, des commandes et de l'état des cargaisons qui parviennent de la métropole. En effet, on retrouve dans ces documents une certaine quantité d'outils appartenant à des corps de métier tels les maçons, les menuisiers, etc.

Cet état de fait peut être causé par le manque chronique d'artisans ou de manufacturiers spécialisés dans la

production d'outils. Il nous est impossible avec nos données de préciser l'ampleur du phénomène. Pour l'instant, nous devons retenir que les outils, dans le contexte de Nouvelle-France, font l'objet de transactions commerciales par l'intermédiaire du marchand.

Cependant, il est certain que les marchands ne contrôlent pas tout le commerce de l'outil car plusieurs artisans aptes à la production des biens de cette nature sont installés dans la colonie. Ainsi, sur Place Royale, trouvons-nous en 1681, 6 taillandiers, en 1716, 1 forgeron et 2 autres en 1744. (Mathieu s.d.) L'importance de matières premières témoigne aussi d'une certaine activité dans le traitement des métaux. Par contre les besoins en outils et instruments sont grands: instruments agricoles, ferrage de chevaux, outils de l'industrie navale, etc. Les producteurs d'outils sont en nombre insuffisant et on doit donc en importer une bonne partie de la métropole.

8.4.1 Outils et instruments de couture

En raison de leur marginalité quantitative, nous avons préféré aborder séparément la discussion portant sur les outils de couture afin de ne pas distorsionner les courbes de distribution. Pour établir ce type de comparaison, il aurait fallu établir un indice de prix ce qui débordait trop largement de notre mandat.

La couture est une activité qui exige peu d'outils spécialisés: soit des aiguilles, des alênes, des épingles, des dés, des ciseaux. Nous avons regroupé les fils dans cette catégorie en raison de leur association fonctionnelle bien qu'ils ne soient pas à proprement parler des outils. Ces objets sont utilisés pour la confection des costumes mais aussi pour la fabrication des chaussures en cuir, des voiles, etc. La documentation archivistique ne nous permet malheureusement pas de préciser un usage spécifique pour chacun des outils: comme aiguille à ligne, à voile, à cuir, etc.

Pour l'instant nous constatons que les objets associés à la couture sont mis en circulation par l'intermédiaire des marchands. L'étude des cargaisons et des bons de commande nous incite à croire qu'ils sont, dans une large part, importés de la métropole.

Comme un bon commerçant offre la matière première mais aussi les outils pour la traiter, ainsi trouvons-nous en magasin un vaste échantillonnage d'accessoires de couture comme ces 23 variétés de fil allant du fil d'or et d'argent, au fil de chanvre, de lin et de laine. Ciseaux, épingles, dés à coudre, aiguilles et étuis à aiguilles constituent l'outillage principal d'un bon couturier. C'est par centaine de milliers que des épingles de tout format, no. 5, 6, 7 etc. pénètrent dans la colonie. Ainsi, en 1697, plus de deux (2) millions d'épingles se retrouvent dans la cargaison du brigantin, La Marguerite.

En raison d'une méthodologie inadéquate, la collection archéologique d'objets associés à la couture est mal représentée sur le site de Place Royale (Ethnoscop, 1979: 245 et s.) Il vaut cependant la peine de souligner que toutes les épingles (121) recueillies sont en laiton dont plus de la moitié sont plaquées d'argent (Ethnoscop, 1979: 233) tandis que toutes les aiguilles sont fabriquées en fer. Peu de dés ont été trouvés, mais ils se distinguent par leurs dimensions et leurs motifs décoratifs variés dont entre autres par les points sur la couronne.

8.4.2 Autres outils et instruments

Mais qui procède à l'achat d'outils? Théoriquement, nous pouvons dresser un profil de la clientèle à partir des données archivistiques et archéologiques, en déterminant la nature des outils mis en vente. En réalité, avec les 55 outils recueillis lors des fouilles, il est impossible de donner une image exacte de la clientèle. Dans les contextes archéologiques les haches et hachettes sont les outils les plus fréquents avec 39% (22) de la collection (il ne faudrait pas associer trop rapidement les 13 hachettes à des haches de traite, ces objets sont aussi d'usage courant chez les menuisiers et dans l'armée).

Dans la collection archéologique, très peu d'outils spécialisés, exception faite peut-être d'un asseau et d'un marteau de cordonnier, témoignent de la presence de corps de métiers sur le site. Pour contourner ce problème et donner un

aperçu de la représentation de cette fonction, nous avons regroupé les outils d'après leur usage. Ainsi, 67% (33) des outils, retrouvés dans les contextes archéologiques sont destinés au travail du bois, 18% (10) au travail de la terre(à la culture), 5% (5) au métal, 2% (1) au cuir.

Les données archivistiques sont cependant plus loquaces puisqu'on y dénombre 1400 outils de toute matière. Les commerçants en tiennent une bonne quantité en magasin soit 667, tandis que les autres outils proviennent de commande ou de cargaison de navire. Contentons-nous pour l'instant d'examiner l'usage de ces outils.

Il est assez étonnant d'observer que les outils réservés au travail de la terre (26%, 370) sont ceux que les marchands tiennent le plus en magasin, si on fait exception des outils et instruments spécifiques à la couture qui ont déjà été traités. Comme ces objets sont en majeure partie des faux, fauçilles, bêches, vans à vanner, etc. leur usage s'adresse plus à l'exploitation agricole d'une certaine envergure qu'aux travaux de jardinage qui sont possiblement pratiqués sur une petite échelle à la Place Royale.La clientèle peut être dispersée dans la grande région de Québec, mais peut aussi résider directement en périphérie de la Place. Déjà en 1685, près de la moitié de la superficie du sol de la zone dite la colline de Québec a été déboisée (Baillargeon, 1981: 140).

Les outils utilisés pour le travail du bois font partie du second groupe en importance quantitative (19%, 272). On y retrouve surtout des haches, des scies, des lames de scie, des mèches, des villebrequins, etc. Dans le troisième groupe qui est presque aussi imposant (16%, 223), nous avons associé les outils utilisés à des fins domestiques comme les moules à chandelle, les cardes, les ros.

Les outils servant au traitement des métaux sont moins fréquents (9,5%, 133) et comprennent surtout des limes et 36 grattoirs dont l'usage est réservé à l'orfèvrerie. Les autres outils englobent moins de 20% de l'ensemble. Ils servent, en outre, au traitement de la pierre (langue de boeuf), mais on y observe surtout des pelles, des pioches et des tire-bondes (qui servent à percer le trou pour remplir ou vider les tonneaux).

8.4.3 Interprétation

Maintenant que nous avons examiné la variété des outils, nous pouvons mieux nous interroger sur la clientèle à laquelle ils sont destinés. Il est possible que les clients soient des résidents de la Place Royale puisque le quart de la population est constitué d'artisans et 4,7% d'agriculteurs. (Tremblay, 1983: tableau 4.2) A notre avis, le bassin de la clientèle est beaucoup plus extensif et devrait couvrir toute la grande région de Québec. Cette hypothèse est appuyée sur les données quantitatives

d'outils réservés à l'usage agricole qui représentent 26% des outils pour une population d'agriculteurs de 4,7%.

A notre avis, ces outils sont représentatifs des activités qui se déroulent dans la grande région de Québec, mais ne témoignent pas d'activités spécifiques sur la Place Royale puisque la majorité de ces outils, exception faite de quelques-uns comme les grattoirs réservés à l'orfèvrerie, sont probablement d'un usage généralisé dans chaque habitation ou sur chaque ferme. Qui n'a pas besoin d'une scie, d'une hache, d'une pelle, etc.? Il serait hasardeux de tenter d'y voir une association à des corps de métiers spécialisés comme l'hypothèse a été soulevée dans l'étude sur les outils de la Place Royale (Lapointe, 1974: 90).

8.5 L'ALIMENTATION (fig. A-2, 9, B-32)

Toute existence est subordonnée à la satisfaction des besoins primaires parmi lesquels l'alimentation occupe une place importante. Facteur de richesse tout autant que de pauvreté, la nourriture régit les conditions d'existence et de reproduction des sociétés. Par son caractère universel et essentiel, elle stimule la production et les échanges entre les hommes qui craignent davantage la famine que tout autre fléau. Dans son exposé sur le commerce, Denis Diderot (1751) attribue à la volonté divine le caractère complémentaire des besoins et des échanges commerciaux afin, dit-il, de cimenter la solidarité humaine.

Malgré les avenues intéressantes contenues dans cette proposition, notre approche de la fonction alimentaire sera quelque peu différente. Dans un premier temps, nous présentons de façon générale les habitudes alimentaires observées en Europe au XVIIe siècle, leur évolution, leur transposition en Nouvelle-France, les productions et les influences locales. Sans aller dans le détail, nous espérons brosser un tableau réaliste du menu rencontré en Nouvelle-France aux XVII et XVIIIe siècles.

La deuxième partie sera consacrée à l'analyse des denrées alimentaires en circulation à la Place Royale à partir d'inventaires de magasins, de cargaisons de navires et de commandes passées par des négociants locaux. Pour faciliter le travail, nous avons opéré un découpage représentant trois groupes d'aliments:

les produits alimentaires, les boissons et liqueurs, les condiments et épices.

En dernier lieu, nous procéderons à l'étude des objets associables à l'alimentation suivant qu'ils ont été utilisés dans la préparation des aliments, leur cuisson, leur absorption ou leur conservation.

8.5.1 Données historiques sur l'alimentation

Au XVIIe siècle, les habitudes alimentaires françaises sont encore de type moyenâgeuses (Blanchette, 1981: 29). Très peu de changements ont été apportés à la préparation des mets aussi bien qu'à leur composition. Depuis des siècles, bourgeois et paysans reproduisent jalousement l'art de cette monotonie. Non pas que les produits de base (viandes, légumes et épices) soient absents du marché mais c'est plutôt une tradition très puissante chez les uns et un manque de moyens chez les autres qui paralysent toute innovation.

A la table des gens aisés, on retrouve principalement du bouilli (potage) ou du ragoût. Le bouilli est un mélange d'une ou plusieurs viandes rôties, mises à mijoter dans un bouillon épicé épaissi par l'addition de pain. Le ragoût, est un assortiment de viandes cuites sur la broche ou au four placées dans un plat central et croisées de sauces variées (Blanchette, 1981: 29). Ces mélanges sont parfois tellement épicés d'assaisonnements incompatibles qu'ils

suscitent le dégoût plutôt que l'appétit. La caractéristique principale de la cuisine française du 17e siècle est son manque de raffinement. Les ragoûts, potages et sauces sont très complexes à préparer et il faut une cuisine bien garnie pour y parvenir. En mélangeant ainsi toutes les viandes et épices, il n'en ressort rien si ce n'est une tendance à l'uniformisation de tous les mets. (Blanchette, 1981: 33)

Chez les gens du peuple, les mets sont généralement plus maigres. Le menu se compose rarement de viandes sauf lors de fêtes sociales ou religieuses spéciales. (Blanchette, 1981: 29-30) On consomme surtout des mets liquides à base de légumineuses comme les pois, les fèves et des féculents sous forme de pain (Niellon, 1981: 67). Alors que la cuisine des classes les plus aisées s'acheminait vers des changements significatifs à partir du milieu du XVIIe siècle, celle des classes plus pauvres était vouée à la stagnation.

Ces modifications tendront vers une simplification et un raffinement des mets. On cherchera désormais à mettre un aliment en valeur en faisant ressortir tout son goût. Les viandes seront cuites individuellement, lentement, de façon à les attendrir plutôt qu'à les saisir, les épices seront sélectionnés et les légumes apprêtés séparément. Cette nouvelle approche, dans la lenteur de la cuisson, favorisera l'utilisation des vaisseaux en terre cuite de préférence aux vaisseaux métalliques (Blanchette, 1981: 30).

Cette nouvelle cuisine bousculera d'anciennes traditions culinaires. Désormais, les pois, qui constituaient habituellement avec le pain la base de l'alimentation du pauvre et les

racines (carottes, panais, betteraves, etc...) considérés comme nourriture de temps de famine et de mauvaise récolte, apparaîtront à la table des gens aisés. On remarque également une utilisation accrue du sucre dans les glaçages et de la farine pour épaissir les sauces au lieu du pain. (Blanchette, 1981: 34)

Ces modificationsdans l'alimentation française sont intéressantes parce qu'elles dénotent un besoin de renouveau dans les mentalités de l'époque. Les classes sociales supérieures cessent de se démarquer à tout prix des classes inférieures de sorte qu'on redécouvre graduellement des aliments bannis par le statut.

Ces remarques sont pour nous d'une grande importance puisque les premiers colonisateurs de la Nouvelle-France apportèrent avec eux leurs traditions culinaires et leur technologie.

Les modes françaises et les objets qui les véhiculent ne tarderont pas à traverser l'océan. Cependant, et c'est le cas au niveau du régime alimentaire, elles prendront une certaine couleur locale. Bien sûr "les premières générations de Canadiens mangeront "à l'européenne". Mais peu à peu les produits de la chasse et de la pêche, ainsi que les plantes indigènes, permettront la création de plats du pays. Mentionnons la tourtière, l'anguille fumée et le sucre d'érable". (Séguin, 1973: 505) Ajoutons à cela quelques légumes amérindiens (maïs, courge, haricot) et une boisson locale: la bière d'épinette. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement. Ainsi coupé de la mère-patrie et de ses produits, plongé dans un nouvel univers à maints égards hostile et en contact étroit

avec une culture étrangère, le nouvel arrivant se devait d'utiliser ressources et traditions locales pour assurer sa survie.

Même si les dangers de présomption d'un modèle de subsistance coloniale basé sur une adaptation aux ressources locales disponibles ont clairement été démontrés par Deogan (1974: 92, cité dans Blanchette, 1982: 17) il n'en demeure pas moins que dans la majorité des cas, le modèle s'applique et les traits d'acculturation sont facilement identifiables par l'étude des restes animaux et végétaux trouvés sur les sites archéologiques.

À la Place Royale , sur le site de l'Habitation de Champlain, l'étude ostéologique réalisée par Anne M. Rick a mis en évidence les composantes d'un régime alimentaire où les mammifères indigènes (castor, orignal, ours, etc.),le gibier à plumes (tourte, canard, bernache, etc.) et les poissons (barbue, esturgeon, anguille, morue) occupent une place importante, du moins durant les premières phases d'occupation. Des animaux domestiques importés tels le porc, la vache, le mouton, la chèvre, le poulet complètent sa composition.[1]

Note 1: Niellon,1981,annexe 1. Voir également l'annexe 2 du même volume où Catherine Fortin présente les résultats de l'étude des graines retrouvées à l'intérieur de l'Habitation de Champlain et de la maison Marquis)

Malheureusement, très peu de chercheurs ont abordé de front l'étude des modes d'alimentation en Nouvelle-France. Malgré tout, la connaisance que nous en avons, si partielle soit-elle, suffit à en tracer les lignes directes. La consommation de viandes sous forme de lard salé ou de porc fumé est assez grande chez les habitants au XVIIe siècle.

> "Le régime normal des canadiens, basé sur les féculents et le lard, est riche en calories et en protéines, et pauvre en vitamines. Du beurre, des oeufs, des choux, des oignons, des navets, de l'anguille salée complètent la ration, avec les fruits en saison. Rares sont les habitations qui ne peuvent engraisser deux cochons chaque année, ce qui fournit 50 kilos de lard par tête à une famille de six. Les paysans ne boivent que de l'eau à table." (Dechêne, 1974: 345)

On apprête également quantité de viandes sauvages (canard, tourte, outarde, orignal, etc.) dépendamment des saisons. La volaille constitue un mets de choix qu'on ne sert généralement qu'aux jours de fête (Séguin, 1973: 508)

Les légumes sont abondants et constituent la base de l'alimentation estivale.

> "Chaque ferme est pourvue de son jardin potager rempli d'herbages et surtout d'oignons dont les paysans font une grande consommation et qui avec un peu de pain composent tout le menu de leur dîner" (Pehr Kalm, cité dans Séguin, 1973: 515).

La tradition religieuse qui exige l'abstinence de viande au moins deux jours par semaine, favorise la consommation du poisson dont l'abondance et la variété ne sont pas à démontrer à cette époque. Anguille, esturgeon, hareng, saumon, morue et même la baleine garnissent les tables. Chez les gens aisés, on montre une certaine reticence envers le poisson qu'on ne consomme qu'aux jours d'abstinence. Les renseignements sur le menu et les habitudes de table des gens aisés notés par Pehr Kalm lors de sa visite au Canada en 1749 sont très intéressants.

> "Les repas des Français, si je puis me permettre de le dire, sont habituellement surabondants; on sert d'assez nombreux plats: potages aussi bien que viandes variées. J'ai assez rarement vu sur la table des laitages et du beurre, à peine une fois en deux semaines. Les mets sont peu salés... La coutume de beaucoup la plus courante ici, chez soi ou comme invité, consiste à poser sur la table, près de l'assiette, cuillère et fourchette. Chacun par contre doit se servir de son propre couteau, chaque personne, dès qu'elle est à table, sort son couteau de la poche du pantalon ou de la jupe. Chaque vendredi et chaque samedi sont des jours sans viande: mais on sert des laitages, des oeufs, toutes sortes de fruits, du poisson et autres choses semblables (...) Après avoir mangé en suffisance, on débarasse la table, pour la garnir, bientôt après, de toutes sortes de confitures: fraises des bois confites dans le sucre, framboises, canneberges, noix, le tout traité comme les fraises. En ce moment, on sert également de très abondants plats de bleuets de la région et de grandes assiettes de groseilles rouges."
> (Kalm, 1977: 181-188)

A titre d'étranger Kalm fut reçu par des religieuses d'un couvent situé près de Québec. Voici ce qu'il dit du menu:

> "Il y a plus de plats que sur une table seigneuriale. Selon l'habitude française, le repas commence par un potage, en l'espèce d'une panade; viennent ensuite d'assez nombreux plats de viandes variées et préparées de diverses façons; ensuite un laitage aux amandes; en outre, les viandes sont accompagnées de plusieurs salades et d'olives. Au cours du repas, on sert continuellement différentes sortes de vin. Une fois ces plas desservis, on apporte des confiseries variées à savoir: des noix longues confites dans le sucre, des poires au sirop de sucre, des pommes confites dans le sucre, des tranches de cédrat confites dans le sucre, des petits citrons des îles d'Amérique, des gâteaux, des fraises sauvages confites dans le sirop de sucre, des amandes, des noisettes." (Kalm, 1977: 244)

Malgré l'abondance relative en la colonie de viandes, fruits, légumes, farines, etc., il survient des mauvaises récoltes, des années de famine où les denrées sont plus rares et les solutions moins appréciées. Par exemple, quelque temps avant la chute de Québec, les autorités ont tenté de pallier à la famine en distribuant de la viande chevaline. L'initiative fut mal accueillie et personne n'en voulut consommer. (Séguin, 1973: 507)

Les conditions d'alimentation des habitants de la Nouvelle-France sont satisfaisantes, particulièrement chez les biens nantis et les congrégations religieuses. Les gens du peuple souffrent davantage de malnutrition que de sous-alimentation (Dechêne, 1974: 345) et leur condition se compare avantageusement à celle du paysan français.

"Sauf exception le Canadien mange bien. Il se nourrit même mieux que la plupart des paysans et des artisans métropolitains. La Hontan en convient le 2 mai 1684, alors qu'il visite les établissements de la Côte de Beaupré: "Les Paysans y sont fort à leur aise, et je souhaiterois une aussi bonne cuisine à toute notre Noblesse délabrée" (Séguin, 1973: 520)

8.5.2 Les denrées alimentaires

Pour faciliter la consultation des tableaux et se donner une unité de mesure homogène permettant la comparaison, nous avons converti tous les produits alimentaires ainsi que les condiments en livres alors que les boissons et liqueurs seront données en pot (unité de mesure des liquides).

8.5.2.1 Les denrées

On s'étonnera peut-être de constater le peu de place réservé aux viandes et aux légumes sur les étalages de magasins. Les viandes (baleine, boeuf salé, lard et morue) totalisent 5 719 livres, soit à peine 8,5% des produits alimentaires autres que les boissons et condiments. La morue semble très en demande puisqu'on en conserve 4 070 livres en magasin dont 3 500 de morue fraîche.

Cette appellation de morue fraîche semble farfelue puisque l'inventaire du magasin a lieu en février. A cette date, la saison de pêche à la morue est terminée depuis longtemps et les glaces du fleuve empêchent toute circulation maritime.

Les lois religieuses favorisent sans aucun doute la vente des produits de la mer mais pourquoi ne rencontre-t-on pas de saumon, anguille, esturgeon, hareng? Il est bien connu que les habitants de la Nouvelle-France font chaque année grande consommation de viandes et légumes (Séguin, 1973). Si ces denrées sont absentes des magasins, où se les procure-t-on? En milieu rural le problème ne se poserait pas puisque chaque colon a la possibilité de faire son potager, son élevage de porc, de boeuf, de volaille, de tendre sa pêche ou de chasser la sauvagine. Mais en milieu urbain, à la Place Royale où l'espace consacré à l'élevage et au jardinage est relativement restreint, on doit les acheter. Nous croyons que la majorité des viandes fraîches et des légumes (productions locales) sont souvent vendus au marché public ou dans les boucheries. Les magasins offrent généralement des produits secs (fèves, riz) salés ou fumés pour la conservation (boeuf, lard, morue).

La même remarque devait s'appliquer aux fruits. On en rencontre peu en magasin (0,5%-315 lbs) et les fruits locaux sont absents du comptoir. Il est tout de même intéressant de noter la variété des fruits importés à Québec vers le milieu du XVIIIe siècle. On remarquera la présence de produits de luxe, du moins à consommation restreinte comme les figues, fruits à l'eau de vie, oranges, poires, raisins, dragées, chocolat, etc.

La farine, élément de base du régime alimentaire, constitue la denrée la plus importante. A elle seule, elle représente 64% (43 200 lbs) du poids total des denrées inventoriées dans les cinq (5) commerces alors que la mélasse compte pour 17% (11 340 lbs). A noter que cette quantité de mélasse, recensée dans un seul magasin, équivaut au 1/5 de la mélasse totale importée au pays en 1736 (56 160 lbs). D'ailleurs ce même magasin renferme 94% (63 534 lbs) des denrées alimentaires totales.

L'huile d'olive que l'on utilise en cuisine pour les fritures, la préparation des salades et en médecine comme base de composition des onguents, semble de grande consommation. On en importe 34 000 livres en 1736 soit 12% des importations totales. Fait surprenant, le vinaigre s'importe en aussi grande quantité que le sucre. Il existe bien une production locale de sucre à partir de la sève mais elle est peu développée et ne répond pas aux besoins du marché. A partir du XVIIIe siècle, les Antilles françaises combleront nos besoins en sucre blanc ou brut et en cassonade.

D'après Lionel Séguin (1973: 509), l'habitant ne sera jamais un important consommateur de fromage même s'il est fabriqué d'après des recettes européennes. Dans la région, ceux de l'île d'Orléans seront réputés les meilleurs. On commandera toutefois des fromages de Gruyère et de Hollande. Les 12 745 lbs de fromage européen importé en 1736, dénotent une consommation assez respectable par rapport aux autres denrées d'importation, bien que répartie dans l'ensemble de la population la consommation per capita prend des proportions minimes.

8.5.2.2 Les boissons et liqueurs

C'est un fait reconnu, les Français sont grands consommateurs de boissons alcoolisées,spécialement de bière et de vin. Issus de cette tradition, les habitants de la Nouvelle-France ne tardèrent pas à produire ou à importer le précieux liquide. Dès 1648, la compagnie des Habitants possède une brasserie à Québec (Séguin, 1973: 523). Les colons et les religieux en faisaient bien avant. La bière d'épinette sera sans doute la boisson la plus consommée chez les gens du peuple. Si la bière pouvait facilement se produire sur place, le vin devait être importé.

La variété des vins consommés à Québec est surprenante. Nous avons relevé 13 sortes de vins différents. Bien entendu tous ne se retrouvent pas simultanément en vente au même endroit. C'est principalement par le biais d'une commande de 1749 et l'Etat Général des marchandises... de 1736 que nous obtenons le plus de précisions sur la variété, la provenance ou l'appellation des vins. Lorsque spécifié, nous constatons une nette prédominance du vin rouge par rapport au vin blanc dans un rapport de 7 pour 1. Nous constatons également la présence de vins espagnols, de Navarre et de Malaga, vers la fin du Régime français.

Le vin nous provient surtout en barriques, parfois en tonneaux, en barils et même en bouteilles. Les commerçants de Québec ne semblent pas en garder de grandes quantités dans leurs caves du moins aux périodes où les inventaires ont été dressés.

Tous les vins sont entreposés dans les caves, question d'en préserver toute la qualité.

La cargaison du navire le "Cerf", échoué en 1749, contenait 98 barriques de vin, soit 9 fois plus que les cinq magasins réunis et trois fois le total de la commande passée par un marchand la même année. De façon générale les commandes devraient nous informer sur les prévisons d'écoulement des divers produits. L'incertitude à savoir si un marchand fait affaire avec un ou plusieurs agents nous empêche malheureusement de comptabiliser ses ventes annuelles..

La liqueur, cette boisson sucrée et aromatisée, à base d'alcool, est aussi populaire que le vin. En 1736, il est entré 660 barriques de liqueur au pays contre 667 barriques de vin. Il est donc étonnant de n'en rencontrer dans aucun inventaire.

Parmis les alcools importés, l'eau-de-vie est sans aucun doute le plus important. Alors que le vin est associable au raffinement de la bonne chère et apprécié pour la qualité de sa fermentation, l'eau-de-vie demeure une boisson de second ordre, dont on se sert principalement "pour attirer l'indigène aux comptoirs français et pour l'empêcher d'aller offrir ses pelleteries aux marchands de la Nouvelle-Angleterre"(Séguin, 1973: 524). Les méfaits d'une telle pratique ont souvent été dénoncés mais personne ne réussit vraiment à l'endiguer. On peut presque la considérer comme une marchandise de traite, "non pas tant comme moyen d'échange, que façon de gagner l'amitié des Indiens" (Dechene, 1974: 158). Les quantités importées sont phénoménales. En 1749, la cargaison du Cerf renfermait 3 fois plus d'eau-de-vie (285 barriques) que le

vin et la liqueur réunis. Les importations de 1736 représentent 811 barriques contre 667 de vin. On ne saurait trop insister sur l'importance commerciale d'une telle marchandise dans le commerce de fourrures. Il ne faudrait pas non plus sous-estimer la consommation qu'en faisaient les habitants de la Nouvelle-France. Sans pouvoir la quantifier, on sait très bien qu'ils buvaient de cette boisson forte et s'en servaient pour confire certains fruits.

Les boissons douces comme le café et le thé sont moins répandues. Produits dispendieux, ils sont réservés à une clientèle restreinte de gens aisés. L'usage du café n'apparaît en France que vers le milieu du 17e siècle. On l'importait alors de Turquie et d'Arabie (Furetière, 1727). Il est donc normal qu'une si récente habitude alimentaire ait mis un certain temps à traverser l'Atlantique et pénétrer nos propres moeurs. Au XVIIIe siècle, l'accroissement des échanges commerciaux avec les colonies françaises du Sud favorisera l'entrée du café au pays et diminuera son prix de vente. Il en est entré 4 350 pots en 1736, soit près de 8 000 livres. Quant au thé, il nous provient d'Orient, principalement de Chine, ce qui en fait un produit de luxe très dispendieux. Malgré son prix élevé, le thé trouve preneur à Québec. On ne sait cependant pas quelles quantités en sont importées. En Europe, pourtant, cette boisson est très recherchée; Diderot (1751-1765) estime qu'il s'en consomme de 8 à 10 millions de livres annuellement vers le milieu du XVIIIe siècle. Il sera intéressant de noter l'apparition des cafetières et théières dans la collection archéologique de la Place Royale afin de connaître leur période d'utilisation. On prépare également à cette période, une boisson chaude à base de chocolat, version ancestrale de notre chocolat chaud d'aujourd'hui. Aucune indication ne nous permet d'évaluer, pour l'instant, l'ampleur du phénomène même si l'on a retrouvé une chocolatière dans les latrines de la maison Pertuis.

Cependant les 3 000 livres en magasin suggèrent une consommation relativement élevée.

8.5.2.3 Les condiments

Les condiments, exception faite du sel, se rencontrent dans presque tous les commerces de détail. Cannelle, clou de girofle, muscade et poivre sont les principales épices importées des Indes Orientales. Le magasin d'Eléonard Hazeur-Desaunaux en est particulièrement bien garni en 1687. Le poivre se vend en trois (3) variétés, moulu ou en grain. La muscade est l'assaisonnement principal des ragoûts. Les Hollandais sont réputés les maîtres de ce commerce puisqu'ils possèdent les îles Moluques où croissent la majorité des muscadiens. On attribue aux épices plusieurs propriétés bienfaisantes comme fortifier l'esprit, le coeur, le cerveau, l'estomac, faciliter la digestion ou encore hâter les menstruations et les accouchements (Furetière, 1727).

Le brigantin anglais, la Marguerite, capturé en 1697, renfermait 235 livres de cannelle, girofle, muscade et poivre, ce qui est énorme pour l'époque. Mais à qui était destinée cette cargaison? Sa capture dans le Saint-Laurent nous intrigue. Le capitaine s'y était-il engagé par erreur ou avait-il le dessein de commercer avec certains établissements français de la côte? La seconde hypothèse semble plus réaliste.

Quant au sel, son commerce est sévèrement réglementé. Les pénuries fréquentes et l'incapacité à en produire sur place en font une denrée relativement rare. Les grandes quantités requises par les pêcheries et les conserves obligent les administrateurs à surveiller sa distribution car certains marchands pourraient être tentés d'en entreposer afin de tirer plus grand profit de sa rareté. On a bien tenté d'établir des salines en Nouvelle-France au XVIIIe siècle mais sans succès apparent (Dechêne, 1974: 160). D'ailleurs les Français auraient sans doute vu dans cette industrie une compétition directe avec la leur, compétition que condamnait la logique coloniale.

Outre son usage commercial pour la conservation du poisson, le sel est aussi utilisé pour la conservation des viandes, la production du beurre et l'assaisonnement des aliments. Dans la région de Montréal, on fait peu de salaison, on compte surtout sur la longue saison de gel. La production de beurre et de viande salés est entravée par les pénuries de sel et les prix élevés qui en découlent. (Dechêne, 1974: 160)

Les quantités réelles de sel transigéesà la Place Royale nous échappent mais la présence de près de 10 000 livres de sel dans un magasin en 1711 et une commande de 12 000 livres passée en 1749 confirment sa grande utilisation.

À l'analyse de ces tableaux, quelques remarques s'imposent. D'abord on peut s'interroger sur la nature des vivres commandés et distribués à Québec. La majorité des denrées qu'on retrouve en magasin sont importées. La viande fraîche, les légumes, le pain y sont absents d'où la probabilité d'une distribution de certains produits dans des lieux spécialisés (boucherie, boulangerie) ou sur la place publique.

La clientèle semble assez aisée d'après la quantité et la variété des produits de luxe qu'on lui offre: amandes, anchois, chocolat, confiture, figues, fromages, oranges, poires, raisins secs, riz, boissons, épices, etc.

On remarque l'absence totale d'aliments dans un des magasins étudiés. Ceux inventoriés en 1711 et 1732 n'en contiennent guère plus: de la baleine, du lard, de l'huile d'olive, un peu de boisson et quelques épices.

Pris séparément, ces commerces n'offrent pas une très grande diversité de produits aux habitants avant le milieu du XVIIIe siècle. Il est toujours possible d'attribuer cette situation à la période de l'année à laquelle se font les inventaires, mais de toute façon ce qui ne se trouve pas dans un magasin devrait se retrouver dans l'autre car nous couvrons à peu près toutes les périodes de l'année.

8.5.3 Les objets reliés à l'alimentation

En archéologie, l'étude des artefacts fournit de précieux renseignements sur les modes de vie et principalement sur les modes de nutrition. A la Place Royale, 42% (2804) des artefacts analysés après les fouilles archéologiques se rapportent à la fonction alimentaire. Et si nous faisons abstraction des matériaux de construction, (brique, ardoise, verre à vitre, etc...) ce rapport s'élève à 57%.

Tous les objets associables à l'alimentation ont été classés suivant leur fonction: préparation, cuisson, consommation et conservation des aliments. Une telle classification, qui consiste à associer une fonction à une forme aboutit à un modèle relativement rigide parce qu'il est imposssible d'y rendre compte de la multifonctionnalité d'un objet. Par exemple, un bol peut tout aussi bien être utilisé à préparer un mets qu'à servir à la table. Nous n'avons retenu que la fonction première, c'est-à-dire celle qui est généralement reconnue. Les résultats présentés ici ne sont donc pas absolus et doivent, dans leur interprétation, laisser porte ouverte à une réalité beaucoup plus complexe.

8.5.3.1 La préparation des aliments

Les formes

Les formes associables à la préparation des aliments sont très peu variées. Elles comprennent des terrines, des jattes et des égouttoirs. Les terrines sont des récipients creux, tronconiques possédant un bec verseur. On les utilise principalement dans la préparation des produits laitiers pour séparer la crème du lait, ceci ne constitue toutefois par leur usage exclusif. Les jattes sont plus polyvalentes et servent à de multiples préparations: salades, mets liquides, mélange d'ingrédients, etc...

Leur fréquence

Les objets relatifs à la préparation des aliments constituent une faible part de la collection archéologique de la Place Royale, à peine 4% (261). A l'intérieur de la fonction alimentaire, cette représentation est un peu plus forte soit 9%.

Les 178 terrines composent l'essentiel de la catégorie (68%), les jattes 30% (78) et les égouttoirs 2% (5).

Cette forte proportion de terrines confirme le grand usage domestique de l'objet même en milieu non agricole. On remarquera que leur période maximale d'utilisation correspond au premier et au troisième quart du XVIIIe siècle. La même remarque s'applique aux jattes. Il ne faut toutefois pas accorder trop d'importance à ces faits datés. En fait, si nous rétablissons les proportions en tenant compte des données démographiques par séquence temporelle et en supposant que les premiers habitants disposaient d'une culture matérielle moins abondante qu'au XVIIIe siècle, les neuf (9) terrines trouvées entre 1608 et 1633 prendraient une toute autre importance.

Le matériau

Dans la composition des objets, on constate une forte prédominance de la terre cuite grossière. Matériau abondant, disponible sur place, peu dispendieux et relativement résistant, la terre cuite grossière répond adéquatement aux besoins des habitants. La faïence sera utilisée dans une proportion beaucoup moindre et exclusivement dans la fabrication des jattes. La porcelaine et le cuivre argenté peuvent être considérés comme exceptionnels. La terrine de faïence qui apparaît à la figure A-2 résulte d'une erreur dans la compilation des données puisque ce genre de terrine est utilisé dans la cuisson ou la conservation des viandes.

8.5.3.2 La cuisson des aliments

Les formes

La variété des objets représentés dans cette catégorie est beaucoup plus grande. On compte 12 formes différentes d'objets avec en plus quelques accessoires comme les grilles et les plaques de poêle. Cet accroissement des formes indique une plus grande spécialisation des objets en rapport avec l'action à accomplir : suivant que l'on désire frire , rôtir, saisir, mijoter ou bouillir. Ces mêmes objets varieront également en taille selon la quantité de liquide ou de solide à cuire.

La fréquence

En combinant les données provenant des fouilles archéologiques à celles fournies par les inventaires de magasins et les cargaisons de navires, on arrive à identifier la fréquence d'utilisation des différents contenants. Ainsi les chaudières constituent 29% (151) de la catégorie, suivies par les poêles à frire (27%), les marmites (21%), les chaudrons (7%) et les poêlons (5%). En répartissant ces objets selon leurs périodes d'utilisation, on constate une fréquence plus élevée au XVIIe siècle, exception faite d·s marmites qui se rencontrent surtout au XVIIIe siècle. D'ailleurs l'inventaire général des marchandises entrées en Nouvelle-France en l'année 1736, nous signale l'importation de

1126 marmites de fer contre 94 chaudières seulement. Serait-ce l'indice d'une modification technologique dans la manière de cuire consécutive à une modification dans le mode d'alimentation?

Le XVIIIe siècle verra aussi apparaître de nouveaux objets qui en plus de s'adresser à une clientèle de gens aisés, témoignent de nouvelles pratiques alimentaires: il s'agit bien sûr des cafetières et des théières. Elles sont peu nombreuses mais la commande de 42 théières de faïence en 1749 indique l'existence d'une clientèle pour la consommation de tels produits.

Matériau

Le cuivre et le fer sont les métaux les plus employés dans la fabrication des objets destinés à la cuisson. Malheureusement le manque de données sur le matériau et la fréquence de certains objets limite ici notre interprétation. Il aurait été très intéressant de vérifier si les techniques de cuisson utilisées à la Place Royale ont suivi la même évolution que celles observées en France aux XVII et XVIIIe siècles. Cette évolution est caractérisée, comme nous l'avons vu précédemment, par l'emploi de vaisseaux en terre cuite afin d'obtenir une cuisson plus lente. La collection archéologique renferme bien quelques marmites de terre cuite grossière et de faïence mais à la même époque, on retrouve dans l'inventaire du marchand Arguin (lot 2218, rue Notre-Dame) 80 marmites de fer, ce qui ne laisse supposer aucun changement majeur.

8.5.3.3 L'absorption (consommation) des aliments

8.5.3.3.1 La vaisselle

C'est à cette étape du processus alimentaire que l'on rencontre la plus grande diversité d'objets. Ici la spécialisation des fonctions est très poussée: contenants pour le service, contenants pour la consommation, ustensiles de table, etc. A la Place Royale, 62% (1735) des artefacts reliés à l'alimentation appartiennent à la sous-catégorie consommation. On y retrouve surtout des assiettes (434), des bols (237) des pots (181), des plats (172), des soucoupes (148) et des tasses (110) et finalement des verres à pied (141).

En considérant que plusieurs assiettes sont creuses, qu'une bonne partie des plats sont également creux, on constate que ces récipients sont majoritairement destinés à contenir des liquides ou semi-liquides: eau, vin, thé, soupe, bouilli, ragoût, etc.

On a souvent tendance dans les études sur l'alimentation à voir l'évolution des contenants d'un usage collectif vers un usage individuel. Pourtant les manifestations de tels changements sont difficiles à percevoir à travers les artefacts. Les assiettes et les bols subissent une croissance parallèle jusqu'à la fin du Régime français. Quant aux écuelles et aux plats, ils semblent avoir connu une baisse de la popularité significative à partir de

1725 environ. Les contenants à boire individuels comme les tasses et les verres à pied sont présents dès les premières phases d'occupation de la Place Royale et continueront à croître au XVIIIe siècle. Par conséquent, il est donc difficile, à partir de quelques observations comme la croissance continue des assiettes et des bols, de conclure à des modifications dans les façons de consommer les aliments à table, d'autant plus qu'une grande partie de ces objets, d'étain ou de bois, n'ont pas été trouvés lors des fouilles archéologiques.

Lorsqu'on regarde le contenu des magasins étudiés, on remarque que les assiettes et les plats s'y retrouvent à quantité égale (32), même chose pour les gobelets et les pots (28). Les écuelles y sont absentes.

Au niveau des matériaux, on offre quatre (4) pièces d'étain pour une (1) pièce de faïence; pour la terre cuite grossière ce rapport est de 2 pour 1, pour l'argent 8 pour 1, pour le verre 13 pour 1, etc. L'étain est donc un matériau très utilisé avec lequel on fabrique des pièces ayant une durée de vie beaucoup plus grande que la céramique. En plus, il est recyclable, ce qui explique probablement son absence totale des données archéologiques.

Par contre, la cargaison de navire de 1697, contient 2197 pièces d'étain pour 3023 pièces de faïence.

La saisie de ce navire est très intéressante parce qu'elle jette un peu de lumière sur la présence de céramique anglaise en contexte français puisque toute sa cargaison a été vendue à l'encan aux environs de Québec.

Selon les données archéologiques à la Place Royale, 38% (662) des objets relatifs à la consommation des aliments sont en faïence, 18% (309) en terre cuite grossière, 18% en grès et 14% en porcelaine. L'importance de la faïence par rapport aux autres matériaux correspond au grand essor de cette production à partir de la fin du XVIIe siècle suite à la disparition subite de la vaiselle de table pour remplacer les pièces d'orfèvrerie réquisitionnées pour renflouer les caisses royales (Genêt, 1980: 23et 32). Céramique fine, elle possédait une surface blanche qui tentait à certains égards d'imiter la porcelaine chinoise, d'où son appellation de porcelaine contrefaite. L'apparition massive de nouveaux produits céramiques plus raffinés, plus résistants et tout aussi économiques comme la porcelaine européenne et le grès salin contribuèrent au déclin de la faïence dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (Genêt, 1980: 77).

La porcelaine chinoise, reconnue pour sa blancheur, sa qualité et sa résistance, fut importée en Nouvelle-France tout au long du XVIIIe siècle. Poterie rare et luxueuse, elle faisait l'envie des Européens qui à défaut de s'en procurer, tentèrent à plusieurs reprises de l'imiter. Cet engouement pour la recette chinoise aboutit à la fabrication de nombreux produits céramiques, toujours

plus raffinés, qu'on retrouve en quantité sur les sites archéologiques nord-américains (faïence, grès salin blanc, creamware, pearlware).

Les porcelaines retrouvées à la Place Royale, sont surtout destinées à la consommation du thé (bols à thé, soucoupes, théières, tasses,etc.). Comme cette boisson est dispendieuse, les deux sont de paire chez les gens aisés. Mis à part les quelques tessons retrouvés dans la tour nord de la seconde Habitation de Champlain dans une couche d'incendie antérieure à 1633, la majorité des pièces de porcelaine proviennent des latrines des maisons Estèbe et Boisseau, datées de la seconde moitiée du XVIIIe siècle. La rareté du thé et le coût de la vaisselle de porcelaine expliquent cette apparition tardive. Cause et conséquence du déclin de la faïence, le grès salin blanc connût une vive popularité vers le milieu du XVIIIe siècle. Plus près de la porcelaine que ne l'était la faïence, il sera surtout utilisé dans la production de vaisselle de table (assiettes, bols, tasses, soucoupes, plats, saucières, etc.) mais aussi de théières, pots de chambre, pots à conserve. Ce type de grès, produit exclusivement en Angleterre, se retrouve à la Place Royale occasionnellement dans des contextes d'avant la conquête mais surtout dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Sa présence en Nouvelle-France pose le problème de l'approvisionnement. Il n'est pas exclu que la France et l'Angleterre aient conclu un pacte commercial favorisant la libre circulation de certains produits entre les deux pays. Il se peut également que le grès blanc nous soit parvenu par voie de contrebande avec les Etats de la Nouvelle-Angleterre ou bien il s'agit simplement de marchandises saisies à bord de navires anglais reconduits à Québec.

8.5.3.3.2 Les ustensiles

Ce qui étonne le plus dans les inventaires de magasins, c'est la quantité d'ustensiles (canif, couteau, cuillère et fourchette) comparativement à la vaisselle de table (5500 pièces contre 171). Paradoxalement, c'est à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle qu'on en compte le plus.

Le couteau compose 92% (5072) des ustensiles en magasin. L'usage millénaire du couteau n'est plus à démontrer. Il consitue probablement l'un des premiers outils fabriqués par l'homme. La grande variété rencontrée à la Place Royale témoigne d'usages diversifiés. Au XVIIIe siècle, du moins, le couteau est l'ustensile qu'on apporte avec soi. Sur la table, se trouvent la cuillère et la fourchette mais chaque convive utilise son propre couteau qu'il garde dans la poche de son pantalon ou de sa jupe. (Kalm, 1972: 187-188)

La fourchette est un ustensile de table beaucoup plus récent. Au Moyen-Age,on mange avec les doigts et la fourchette sert alors pour la cuisson des viandes. C'est le roi d'Angleterre qui introduit cet ustensile à la table à la fin du XVIe siècle. "Sous le règne de Louis XIV (1643-1715), la fourchette devient d'usage courant autant sur la table du paysan que sur celle de l'artisan (Ethnoscop, 1980: 37)

Il est probable que l'habitude de manger avec les doigts se soit poursuivie en Nouvelle-France pendant un certain temps. La faible quantité de ces marchandises en magasin (164) de même que dans la collection archéologique (6) (où ils n'apparaissent que dans des contextes datés de la deuxième moitié du XVIIIe siècle) témoigne en ce sens.

Si l'on fait abstraction des 1200 cuillères d'étain dans la cargaison de 1697, on ne peut pas dire que cet ustensile soit l'objet d'un grand commerce à Place Royale. Quarante deux (42) cuillères seulement y ont été inventoriées et les fouilles archéologiques n'en ont fournies que deux (2). Nous ne croyons pas que les chiffres soient un reflet fidèle de leur utilisation. Le fait qu'elles soient surtout fabriquées avec des métaux recyclables comme l'étain et l'argent explique peut-être leur relative rareté dans le sol.

3.5.3.4 Conservation et entreposage

Les contenants utilisés à la conservation et à l'entreposage des aliments sont relativement abondants. Ils constituent 27% (757) de la fonction alimentaire d'après la collection d'artefacts. Les bouteilles (416) en forment la majeure partie avec les jarres (127), les flacons (87) et les cruches (40).

Les bouteilles sont principalement faites de verre mais il s'en trouve quelques-unes en terre cuite grossière, en grès grossier et ce qui est plus rare, en faïence. Leurs formes et leurs tailles sont très variées (rondes, carrées, pansues, étroites, etc.). Elles constituent le contenant par excellence pour la conservation, le transport et la vente du vin ou de l'eau-de-vie. La plus grande quantité de boisson arrive à Québec en barrique ou en tonneau, ce qui est facilement compréhensible, mais il en arrive également par caisse de bouteilles.

La production française de verre n'a jamais réussi à satisfaire les besoins du pays. Grands producteurs et exportateurs de vins, les Français doivent s'approvisionner à l'extérieur. C'est d'Angleterre et de Hollande qu'ils importeront les bouteilles vides dont une partie sera expédiée en Nouvelle-France parfois vides, parfois pleines. Elles sont présentes à toutes les phases d'occupation de la Place Royale, principalement vers le milieu du XVIIIe siècle.

Contrairement au verre français qui est très mince, le verre anglais sera épais. Dans l'inventaire du magasin de 1687, on remarque la présence de 28 bouteilles de "gros verre de pinte". Cette appellation désigne un verre épais, teinté vert foncé et produit en Angleterre (Genêt et al.,1974: 57). Plus tard au XVIIIe siècle, la France produira des bouteilles identiques, ce qui ne facilitera pas l'identification des lieux de production.

Certaines bouteilles, fragiles, comme les flacons, seront clissées pour les protéger lors du transport. Ces flacons sont de petites bouteilles rondes ou carrées contenant des câpres, des anchois, des huiles ou des liqueurs (Genêt et al ., 1974: 127). Ces récipients ont surtout été trouvés dans les latrines de la maison Perthuis.

Après les bouteilles, les jarres forment le second groupe en importance de contenants destinés à l'entreposage des aliments. De dimensions très variées (celles de Biot par exemple sont très grosses) les jarres contiennent des matières solides (farine , céréales, fruits) ou liquides (eau, huiles). De par sa forme particulière, ce type de récipient se prête bien à une réutilisation et il est fort possible qu'une fois vidé de son contenu originel, les habitants de Place Royale en aient fait une toute autre utilisation. La majorité des jarres sont de grès grossier (93); les autres sont faites de terre cuite grossière (30) ou de faïence (4). On les rencontre surtout au XVIIe siècle.

Comme les jarres, les cruches sont presque toutes faites de grès grossier. Exceptionnellement, on a retrouvé une cruche de verre à la Place Royale. Les autres matériaux utilisés sont la terre cuite grossière et la faïence en très petite quantité.

Les fouilles archéologiques ont permis la mise au jour de neuf (9) gourdes, dont 6 en grès grossier. Ces contenants assez rares sont presque tous datés de la première moitié du XVIIe siècle. On remarquera d'ailleurs, la grande utilisation du grès grossier dans la fabrication des récipients destinés à la conservation et l'entreposage des aliments aux premières périodes d'occupation du site. Cette prépondérance des contenants d'entreposage correspond probablement à la nécessité d'apporter au pays le plus de nourriture possible en ces temps où l'on ne pouvait compter ni sur le producteur local , ni sur des approvisionnements réguliers de la métropole pour assurer sa survie.

L'inventaire du magasin de 1745 comprend 133 chantepleures, ce qui peut sembler imposant. Cependant lorsqu'on imagine la quantité de barriques et de tonneaux qui entrent à Québec chaque année, ce chiffre reprend toute sa signification. En effet, les tonneaux ne sont pas munis de chantepleure en cours de voyage et c'est seulement parvenus à destination qu'on les en muniera.

8.6 LE COSTUME (fig. A-6-11, B-37)

En compilant les inventaires de magasins et de cargaisons ainsi que les bons de commande nous avons répertorié une multitude de pièces de l'habillement allant de la coiffure à la chaussure. En raison de l'importance accordée au costume à cette époque, il nous était difficile d'ignorer ces données d'autant plus que ces marchandises accaparent une bonne partie des étalages de magasin.

Ce sujet a été traité dans deux études d'inégale valeur, celle de E.Z. Massicotte (1930) portant sur Le costume civil masculin à Montréal et celle de R.L. Séguin (1968) qui s'est longuement attardé à décrire Le costume civil en Nouvelle-France. Dans cette dernière, l'approche est beaucoup plus exhaustive, mais il s'agit d'un répertoire sélectif de mentions d'archives qui distingue peu les cas exceptionnels. L'approche de Séguin a consisté davantage à présenter la date d'arrivée d'une nouvelle pièce vestimentaire qu'à saisir les composantes de la mode.

Malgré ces lacunes, l'oeuvre de Séguin a été à la base de notre étude. Nous avons cependant complété nos données à partir des encyclopédies et dictionnaires anciens, tels que Furetière, Diderot, Trévoux et de quelques récits de voyage.

Notre étude a comme objectif de présenter le costume qui s'est vendu par l'intermédiaire des marchands durant le Régime français. Comme notre approche est avant tout fonctionnelle, nous pourrons ainsi définir les besoins vestimentaires de cette époque. Ces besoins sont avant tout d'ordre protectionnel mais aussi esthétique.

8.6.1 Le vêtement

Le vêtement constitue la partie principale du costume en raison de sa fonction protectrice du corps humain et du rôle social qui lui a été dévolu. Nous avons regroupé sous cette appellation toutes les parties du costume qui servent directement à couvrir le corps (Robert, 1981): capot, chapeau, bas. Ne sont donc pas comptés dans ce regroupement, les souliers, les attaches, les bijoux,etc.

Les auteurs classent habituellement les vêtements en fonction du sexe et de l'âge, ce qui dresse bien l'état d'une garde-robe familiale. Nous avons plutôt privilégié une approche fonctionnelle en retenant particulièrement la fonction protectrice rattachée au vêtement. Cette dernière permet de mieux discerner comment les marchands réussissent à répondre aux besoins premiers de leur clientèle. Pour bien mettre en évidence cette fonction, nous regroupons les parties du vêtement de la façon suivante: protection de la tête, des pieds, des mains et du reste du corps.

8.6.1.1 Protection

Protection de la tête

Parmi les pièces vestimentaires que nous avons analysées, 17% (762) sont associées à des objets utilisés pour la protection de la tête. D'après nos documents archivistiques, quatre (4) variétés de coiffures sont offertes à la clientèle: bonnet, châle, chapeau et coiffe.

La variété la plus importante numériquement est sans contredit le chapeau (50%).

D'après les descriptions que nous ont laissées Furetière et Diderot , son apparence extérieure se compare aux chapeaux d'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il est constitué "de grands bords pour garantir le haut du corps de la pluie (Furetière, 1727). Contrairement à notre époque, son usage en est réservé aux hommes seulement.

Le chapeau de castor et de demi-castor semble remporter la faveur de la clientèle avec 75% des chapeaux dont la nature du matériau est identifié. Le chapeau demi-castor est constitué pour moitié de poils de castor et moitié de poils d'autres animaux (Furetière, 1727).

En raison du monopole régissant le commerce des pelleteries, et de la politique mercantiliste de la métropole, peu de chapeaux de castor seront fabriqués en Nouvelle-France.

La laine est presque le seul autre matériau pour lequel nous avons des données quantitatives. Les chapeaux étaient constitués en majeure partie de laine et de poils d'animaux. Nous avons cependant relevé un chapeau fait de peaux d'anguilles importé de la métropole en 1679. La présence de ce matériau est exceptionelle et nous n'avons trouvé aucune information complémentaire sur ce sujet.

L'usage du bonnet est très répandu en Nouvelle-France et les hommmes le portent plus souvent que les femmes. On en retrouve de plusieurs compositions, dont le coton, le drap et la laine. Cette dernière est d'usage généralisé (90 à 95%) tandis que le coton est occasionnel.

Quant au bonnet tapabord, dit aussi simplement tapabord, il se porte uniquement par les hommes. Furetière (1727) en fait une description fort éloquente et précise quant à sa fonction protectrice: "qui sert le jour & la nuit & dont on abat les bords pour se garantir des vents & du hale". Surtout employé au XVIIe siècle, on le trouvera cependant encore en usage dans le premier quart du XVIIIe siècle.

Si on fait exception des coiffes de nuit, autant le chapeau était réservé aux hommes, autant le port de la coiffe particularisera la tenue vestimentaire féminine. Peu de mentions de coiffesont été relevées (45, 5%), possiblement parce que les femmes les fabriquaient elles-mêmes à partir des tissus importés. Celles-ci sont composées, soit de drap de soie, soit de dentelle. Il s'agit habituellement d'une coiffe plissée vers l'arrière et qui attache à l'avant sous le menton (Furetière, 1727).

On ne pourrait passer sous silence la présence d'un châle jaune répertorié dans le magasinde Hazeur-Desaunaux en 1687. Dans son répertoire sur le costume en Nouvelle-France, Séguin n'en relève aucune mention. S'agit-il d'une pièce vestimentaire exceptionnelle? Nous serions portés à penser le contraire.

L'absence presque totale du châle dans les inventaires, nous incite à croire qu'il était fabriqué localement. D'usage dans certaines parties de l'Europe, il a probablement été quand même emprunté à la culture amerindienne.

Protection du pied

Peu de pièces vestimentaires servent à couvrir le pied pour le protéger. Par les documents d'archives, nous en avons recensé deux: les bas et les chaussons. L'usage de l'un et de l'autre ne semble cependant pas similaire puisque le

chausson est installé sous les chausses (Furetière, 1727) i.e. sous une sorte de culotte qui couvre le corps,des jambes à la ceinture. De ce point de vue, le chausson joue donc plus un rôle de protection que d'esthétique.

Séguin mentionne que le chausson est d'un port occasionnel, ce qui nous est confirmé par leur absence dans les cargaisons, commandes et inventaires de magasin. On sait cependant qu'il pouvait être importé puisqu'en 1748, il fait partie des biens identifiés comme taxables.

Le commerce des bas est important car ceux-ci constituent approximativement 50% des pièces vestimentaires offertes en magasin. Ils attirent particulièrement l'intérêt des notaires qui en font des descriptions assez méticuleuses: bas à 3 fils, à 9 fils, de soie de Lyon, etc... Nous avons aussi relevé trente-deux éléments descriptifs pour les particulariser selon la couleur, le matériau, la provenance ou la technique de tissage.

A la fin du Régime français, la demande en bas de soie semble plus forte que celle pour l'étamine et la laine. Comme la soie est un tissu relativement dispendieux, elle devrait se retrouver en moins forte proportion dans les inventaires de magasin et les commandes. Une partie importante de la population se paie-t-elle le luxe de bas dispendieux? Nous croyons plutôt que les bas sont généralement de facture domestique et que ce sont surtout les gens aisés qui passent, par l'intermédiaire des marchands, pour l'acquisition de ce produit.

Protection des mains

Deux pièces vestimentaires sont en usage pour la protection des mains; les gants et les mitaines. Chez le marchand, la demande en gants et en mitaines est trois (3) fois moindre que celle des bas, probablement en raison de leur usage saisonnier. Le choix qu'on offre est aussi moins varié , soit au maximum 7 variétés dont des gants d'hiver et d'été. Deux matériaux de nature différente servent à leur fabrication: la soie et le chamois, mais la faveur populaire va à ce dernier, en raison de son prix.

Les mitaines qui sont pourtant des vêtements de protection beaucoup mieux adaptés aux rigueurs du climat sont fort peu présentes dans les objets de commerce. Ces articles, qui étaient aussi connus en Europe, se portent occasionnellement en Nouvelle-France et davantage chez les hommes que chez les femmes. La mention la plus ancienne relevée par Robert-Lionel Séguin (Séguin, 1968: 110) date de 1727. Nous savons qu'elles sont en usage avant cette date, puisque en 1687, le notaire Rageot signale trois paires de mitaines dans le magasin d'Eléonard Hazeur-Desaunaux. Comme toutes nos mentions proviennent d'inventaires de magasin, on ne peut savoir si elles étaient importées ou fabriquées localement.

Protection des autres parties du corps

Le vêtement le plus communément répandu pendant tout le Régime français est assurément le justaucorps (29%, 57). Il sera porté par la majorité des messieurs et exceptionnellement par les dames. Aujourd'hui on le connaîtrait sous le nom de veste d'habit; il se boutonne par le devant jusqu'à la ceinture, mais descend jusqu'aux genoux (Diderot, 1749); on y retrouve des poches dont la disposition suit la mode (Furetière, 1727)

A partir du XVIIe siècle le justaucorps va, en quelque sorte remplacer l'habit qui était alors composé du haut-de-chausse, du bas-de-chausse et du pourpoint (Séguin, 1968: 81). Effectivement, nous n'avons trouvé qu'une seule mention d'habit (14 habits de droguet gris).

Nous pensons que le justaucorps est loin d'être un vêtement luxueux. Il est composé surtout de bure, sorte d'étoffe de laine grossière. Cette hypothèse est appuyée aussi par la présence dans un inventaire de 1687, de 19 justaucorps de traite.

Sous le justaucorps, on porte la chemise qui est aussi fréquente que ce dernier dans les inventaires. La chemise ne suit cependant pas la même coupe puisqu'à l'époque, elle descend jusqu'aux genoux. Elles sont surtout composées de toile. A ce propos, Furetière observe que les Anglais se vêtissent de

chemise de flanelle, matériau que nous n'avons pas retracé, même dans le répertoire de Séguin.

La chemisette, la camisole et le gilet jouent sensiblement le même rôle. Toutes trois n'ont pas de manche et, se portent sur la chemise et servent spécialement à protéger le corps contre le froid. Leur usage n'est cependant pas extrêmement répandu.

Après le justaucorps et la chemise, c'est le capot qui est le vêtement le plus commun dans la colonie. Il est composé de serge et se porte comme un habit à capuchon pour se garantir du mauvais temps (Furetière, 1727). D'un port plutôt occasionnel chez les femmes, il est remplacé par la cape et l'écharpe qui se mettent sur la tête et les épaules (Furetière, 1727).

8.6.1.2 Décoration du vêtement

Peu d'informationsnous sont accessibles pour décrire la décoration des vêtements. On note que certains chapeaux sont bordés d'or et d'argent et qu'une chemisette est décorée d'étoiles. Si on fait exception des vêtements identifiés par leur lieu de fabrique, vêtements sur lesquels on pourrait retrouver des motifs décoratifs particuliers, comme les bonnets de St-Maixent n'avons retracé aucune autre mention de décor particulier.

Les seules autres indications qui nous permettent de décrire l'aspect esthétique des vêtements sont leurs coloris. Au moins treize variantes de couleurs sont en usage sous le Régime français. Si on ne tient pas compte des 300 paires de bas jaunes qui proviennent tous du même inventaire, le blanc et le bourgogne sont les couleurs les plus en demande, suivies des combinaisons de rouge et bleu, de noir et blanc. La couleur grise est souvent portée mais le vert est exceptionnel. Le choix de couleur n'est cependant pas toujours harmonieux car un marchand à Québec commande en 1749, 98 paires de bas bariolés. Furetière décrit les couleurs bariolées comme étant une combinaison de couleurs tranchantes et non harmonisées.

8.6.1.3 Matériau

Les marchands garnissent leur magasin surtout en vêtements confectionnés à base de laine (37% ou 217). Les vêtements de castor (27%), de toile (17%) et de drap (12%) sont aussi en demande mais dans une proportion relativement moindre. La rigueur du climat contribue certes à cette vogue de la laine car les habitants ont avant tout besoin de vêtements chauds.

8.6.1.4 Attaches

Les marchands offrent sur leur étalage les accessoires servant d'attaches pour les vêtements. Ces objets sont vendus à l'unité pour la réparation des vêtements mais peuvent aussi être offerts pour la confection soit à des individus ou à des tailleurs.

Les boutons sont offerts dans une grande variété de matériaux: os, étain, fer, cuivre, or et argent. Ces derniers seront utilisés sur des vêtements plus luxueux mais, pendant tout le XVIIIe siècle, les boutons en cuivre et en étain serviront d'attache à tous les vêtements, peu importe leur qualité.

D'après des données archéologiques, les matériaux à composition simple seront surtout en usage jusqu'à la première moitié du XVIIIe siècle, période où apparaîtront véritablement les boutons à matériaux composés. Les marchands présentent sur leur étalage surtout des boutons en étain (66%, 7648). Ceux en cuivre, en or et en argent sont moins fréquents dans les magasins (moins de 10% chacun).

A cette époque, les boutons en métal sont généralement de forme plate et directement moulés avec l'oeillet (Marier, 1981: 129). En raison de leur forme, beaucoup de ces boutons sont recouverts soit de soie (54%, 408), de cuir (42%) et exceptionnellement de crin, de poils de chèvre ou de fil.

En examinant les données précédentes, il ne faudrait pas en déduire que le métal est le seul matériau entrant dans la composition du bouton. A ce point de vue, l'archéologie jette un éclairage intéressant, puisque 60% des boutons retrouvés dans les contextes archéologiques de la Place Royale sont fabriqués en os et exceptionnelement en nacre ou en terre cuite. Les boutons en os sont "quelques fois gravés mais la plupart du temps, ils sont teints en brun..." (Peacock cité dans Marier, 1981: 136)

En France, le bouton en os sera la principale attache de vêtement pour les paysans, et cela jusqu'en 1875. (Marier, 1981: 131)

Comme aucune mention spécifique de bouton en os n'apparaît dans les documents d'archives consultés, doit-on en déduire que ces boutons ne sont pas vendus par l'intermédiaire du marchand? Sont-ils de fabrication locale ou domestique? On ne peut répondre avec certitude car les données archéologiques recueillies peuvent ne pas être représentatives puisque les boutons d'étain et de plombont pu être refondus. Si on réutilise les boutons usagés en les fondant, c'est certainement par l'intermédiaire de gens de métiers, puisque les moules à bouton sont très rares à cette époque (Séguin, 1973: 628).

Les portes et agrafes sont utilisées mais de façon exceptionnelle: une (1) seule mention archivistique et archéologique.

La ceinture se porte occasionnellement tant par les femmes que par les hommes. Quant au ceinturon, son usage n'est pas plus fréquent mais il est l'apanage de l'homme. On les trouve galonnés d'argent et d'or, quelques fois fabriqués de peau de buffle, mais surtout de soie ou de fil de laine.

Le cuivre et le laiton sont, d'après les données archéologiques, les principaux matériauxde composition des boucles.

Nous possédons peu de renseignements sur la décoration des ceintures sauf une mention de quatre ceintures de laire garnies de rassades (1745). Toutes les boucles de ceinture trouvées lors de fouilles portent des décors moulés tandis que les boucles de ceinturon sont de forme ovale mais sans décor.

8.6.2 La passementerie

Nous avons regroupé sous ce vocable tous les ouvrages de fil servant d'éléments décoratifs. Ces ouvrages peuvent être destinés à l'enjolivure des vêtements et du mobilier. Par l'intermédiaire des données archivistiques, il nous est impossible d'y rattacher un usage spécifique. Cependant, Furetière dans son Dictionnaire Universel publié à la fin du 17e siècle, n'attribue qu'une fonction vestimentaire à la passementerie. Voilà pourquoi nous l'avons associée à cette catégorie fonctionnelle en sachant bien que certains items pourraient être liés à un autre usage. Nous allons donc tenterde particulariser ce produit par son importance et sa diversité dans la culture matérielle.

En raison de sa fonction décorative la passementerie a été, sous le Régime français, un objet recherché. Robert-Lionel Séguin note,dans son étude sur la civilisation traditionnelle en Nouvelle-France, la présence généralisée dans chaque famille d'une corbeille à passementerie dans laquelle se trouve cordon, dentelles..." (Séguin, 1973: 498) De ce point de vue, les travaux archéologiques ne nous sont pas d'un grand secours, puisqu'aucun objet de cette nature n'a été identifié. Les documents d'archives sont beaucoup plus loquaces et permettent même une appréciation relativement exacte de l'importance de la passementerie. Cette importance peut s'évaluer relativement au tissu qui est aussi importé et revendu en produit semi-fini. En compilant les données provenant des inventaires des magasins de Place Royale, on constate que pour près de trois (3) aunes de tissu mis en vente, on offre une (1) aune de passementerie. On est donc porté à croire que certaines pièces

de vêtement fabriquées à l'époque sont très décorées.

En examinant de près ce rapport quantitatif pour chacune des périodes recensées, on constate pour l'année 1669 une présence plus forte de passementerie que de tissu. Nous ne croyons pas qu'à cette époque, le vêtement était plus décoré mais que simplement l'inventaire tenu était trop bas. En effet, on observe une certaine spécialisation dans le transport puisque un navire de 1679 transportait 573 aunes de tissu sans aucune pièce de passementerie.

Avec quatorze (14) variétés d'ouvrages de fil différents, les commerçants présentent un bon choix de marchandises. Le passement le plus à la mode est sans contredit le ruban (53,6%) pour lequel on offre une gamme de coloris soit bleu, vert, blanc, noir etc. La couleur favorite est le blanc qu'on retrouve cinq (5) fois plus souvent que le mélange vert et bleu.

Le galon de fil agrémente bien le vêtement puisqu'il est utilisé dans 32% (1319) des ouvrages. Encore là, nous observons une grande variété allant du fil d'argent et d'or au fil de soie.

D'autres types de passementerie comme les dentelles sont utilisées en Nouvelle-France mais en quantité plus restreinte (8%). Il en est de même pour le padou (4%) (sorte de ruban fait avec du fleuret et qu'on nomme ainsi en raison du nom de la ville de ses premiers fabricants). D'autres ouvrages de fil apparaissent exceptionnellement comme la palatine et la fontange. Le premier est utilisé comme ornement cousu sur le col des vêtements afin de

couvrir la poitrine des dames (Diderot, 1751) et l'autre comme un noeud de ruban porté sur le devant des coiffures féminines (Furetière, 1727).

Dans la plupart des mentions, (95%), on décrit les ouvrages de passementerie comme étant simplement constitués de fil sans aucune spécification sur le matériau. L'absence de précision, nous porte à croire que ces fils sont constitués de matières textiles courantes (lin, chanvre, coton, laine), d'autant plus que toutes les autres mentions, sauf une (lin), correspondent à des objets de luxe (soie, or, argent).

A notre avis, la très grande majorité des ouvrages de passementerie est fabriquée à partir des matièrespremières communes et par conséquent peu dispendieuses. Les cinq pourcent (5%) des autres ouvrages seraient réservés à une classe de gens bien pourvus qui privilégieraient surtout l'usage de la soie (84%), de l'argent (7%) et de l'or mêlé à l'argent dans une faible proportion.

La mode est-elle au vêtement de couleur? Quoiqu'il en soit, la coloration des ouvrages de passementerie semble importante sous le Régime français puisque ceux qui dressent les inventaires les notent dans 24% des occasions. Huit (8) variétés de couleur apparaissent en magasin dont le blanc qui regroupe 68% des ouvrages. Le noir (9%), le bleu (7%) et le vert (6%) sont relativement fréquents tandis que le rouge et le brun sont occasionnels.

On observe donc que les marchands de la Place Royale offrent à leur clientèle une variété d'ouvrages de passement riches en modèles et en coloris. La plupart sont accessibles à toutes les bourses tandis qu'une certaine portion vise probablement une clientèle plus aisée.

8.6.3 La chaussure

En raison des rigueurs du climat, le port de la chaussure est une nécessité en Nouvelle-France. Ainsi, retrouvons-nous deux types de chaussures: à la française et du pays, i.e. de mode indigène et de fabrication locale (Séguin, 1973: 472). Les données archéologiques et archivistiques ne nous ont pas permis d'identifier positivement aucune chaussure de facture locale.

La chaussure que les marchands offrent le plus souvent à leur clientèle est sans aucun doute le soulier (64%). Dans la majorité des cas, les documents n'en précisent pas la composition, mais ils sont probablement à base de cuir comme il était d'usage à l'époque. Ils sont souvent fabriqués de castor, brodés en or ou en argent, mais aussi de type paysan ou commun.

Les commerçants tiennent au magasin quatre (4) autres variétés de chaussures mais en quantité limitée (36% de l'ensemble): sabots, pantoufles, bottes et escarpins (souliers sans talon et à semelle simple). Quant aux mules et aux galoches, ils peuvent remplir deux usages, soit celui de chaussure ou de

couvre-chaussure. Dans le premier cas les mules s'identifieront à une sorte de pantoufle, les galoches à un soulier de cuir, et dans le deuxièmme cas, toutes deux servent à protéger les chaussures contre la boue.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on porte peu d'intérêt à l'ajustement approprié des chaussures, car elles se portent indifférement du côté gauche ou droit. Il semble même qu'on inverse les côtés pour s'assurer d'une usure similaire.

Aucun système de calibrage de la pointure ne semble avoir été mis au point à l'époque, sauf les distinctions générales adulte, adolescent et enfant. Le client trouvait possiblement chaussure à son pied par des essais multiples. Pour les hommes et les femmes, on fabriquait des chaussures spécifiques, mais les jeunes des deux sexes doivent se contenter de chaussures similaires.

Les données archéologiques concernant ce sujet sont minces: 4 boucles de chaussure en laiton et 194 pièces de chaussure dont 80% (154) ont possiblement été en usage au début du Régime anglais. Ces données nous apprennent cependant que les souliers à bout carré sont populaires au XVIIe siècle, tandis que ceux à bout arrondi ou à pointe allongée sont surtout en usage au XVIIIe siècle (Marier, 1981: 31).

Nos données sont possiblement représentatives du commerce de la chaussure qui s'opérait par l'intermédiaire des marchands mais elles ne donnent pas une image réaliste de ce que les gens portaient à l'époque. Il semble que les commerçants ne contrôlent qu'une partie du commerce de la chaussure et que les cordonniers ou simplement la fabrication domestique comblent la balance des besoins de la population. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à constater qu'il ne s'importe que 2100 paires de souliers pour l'année 1736. Ce que Séguin (1973: 473 etc.) appelle communément des souliers du pays et les sabots de bois (fort en usage à l'époque) sont transigés directement de l'artisan au client. Les marchands vendent cependant des pièces utilisées pour la réparation ou la confection des chaussures: broquette, clou, boucle, etc.

8.6.4 La chevelure

Nous avons peu de renseignements à livrer concernant la chevelure. Comme le précise Séguin, l'usage de la perruque est occasionnel (Séguin, 1968: 146). Ainsi n'avons-nous que quelques mentions dont celle de perruques de couleur brune. Les accessoires utilisées pour donner forme à la chevelure sont aussi d'un usage restreint: 98 fers à fontange et 48 boucles à cheveux.

8.6.5 Bijoux et parures

Les bijoux et les parures constituent l'ornementation suprême du vêtement. Chez les Européens de cette époque, ils ne semblent jouer aucun rôle fonctionnel ou religieux autre que celui d'ornementation du vêtement. Les principaux bijoux qu'on porte alors sont les bagues 85% (1812), les colliers 13% (282) et les boucles d'oreilles dont l'usage est exceptionnel (2 paires).

Seulement 5 bijoux, retrouvés dans des contextes archéologiques datant possiblement du Régime français ont été découverts à la Place Royale. Ce sont tous des bagues en cuivre (3) et en laiton (2), i.e. sensiblement avec les mêmes matériaux que ceux identifiés en archives: cuivre 55% (900) et laiton 45% (720).

Sur le site de l'Habitation de Champlain, les fouilles ont mis au jour une bague en cuivre ou en laiton avec un motif poignée de main ainsi qu'une parure en os décorée d'un motif végétal en guirlande mais dont l'appartenance pourrait être amérindienne (Niellon, 1981: 161).

A cette époque, les marchands importent de faux bijoux. Ainsi François Dutreuil-Poisset, marchand à Québec, commande en 1698, 12 colliers faux, tandis que Hazeur-Desaunaux (1687), tient dans son magasin de la rue Notre-Dame, 192 bagues montées de faux diamants.

Le commerce des faux bijoux est-il réservé à l'usage de la traite seulement ou s'adresse-t-il aussi à la population européenne de la Nouvelle-France. Il en est de même pour le commerce des rassades. S'adresse-t-il seulement aux Amérindiens?

Furetière nous présente très bien le problème quand il décrit les rassades comme une espèce de verroterie ou de petits grains de verre de diverses couleurs dont les Nègres des côtes d'Afrique et les peuples de l'Amérique se parent et qu'on leur donne en échange de quantité de riches (sic) marchandises. Mais un peu plus loin, il les décrit comme une espèce de verre en petits grains dont on fait des franges, des glandes, des colliers, des bracelets et des jupes bordées de rassades.

A prime abord, l'usage n'est donc pas spécifiquement réservé à la traite. Comme nous n'avons aucun inventaire de magasin de la Place Royale antérieur à 1669 et que les perles de verre atteignent leur popularité maximale dans la première moitié du XVIIe siècle (Hume,1980: 153), il nous est difficile de présumer de l'importance de ces objets dans le commerce à la Place Royale.

En examinant de près les données archivistiques, on constate qu'après 1669 on ne retrouve en magasin que 22 livres de rassades et 18 colliers de perles. Soixante et quinze pour cent (75%) des rassades proviennent des cargaisons de navire dont les marchandises ne sont pas nécessairement destinées aux marchands de Québec.

Lors de l'analyse des objets provenant de l'Habitation de Champlain, les auteurs ont soulevé l'hypothèse d'une utilisation à des fins autres que la traite. Il est certain que les rassades ont été utilisées pour la traite comme en témoignent plusieurs sites fouillés ailleurs au Canada. Cependant, sur la base de nos données, nous sommes incapables de démontrer que les rassades retrouvées à la Place Royale sont directement reliées au commerce des fourrures.

Les rassades qui sont importées en Nouvelle-France sont fabriquées en majeure partie en verre mais quelques-unes sont en corne (10% selon les documents archivistiques). La collection de perles recueillies sur le site de Place Royale renferme 562 perles dont 487 proviennent de contextes pouvant dater du Régime français. Elles se présentent dans une grande variété de formes et de couleurs qui sont décrites dans l'étude des menus objets provenant du site de Place Royale (Marier, ,1981). Retenons simplement pour notre étude, que les contextes archéologiques de l'Habitation de Champlain ont livré une majorité de perles en verre étiré, faites d'une seule couche de verre et sans décoration. Cette simplicité décorative pourrait s'expliquer par le prix de revient des perles décorées ou simplement par la faible exigence de la clientèle (Hiellon, 1981: 195).

8.6.6 Entretien du vêtement

Nous avons repéré quelques articles utilisés pour l'entretien du vêtement mais ils proviennent tous d'un seul inventaire de magasin (1745) et d'une seule commande (1698). On y retrouve des brosses et des vergettes pour l'entretien des souliers, des blanchissoirs, des fers à flasquer et à repasser.

8.7 HYGIÈNE ET SOINS DU CORPS (fig. A-5-10, B-36)

Avant d'aborder l'hygiène et les soins du corps dans ses manifestations individuelles, c'est-à-dire à travers les objets et les produits de toilette d'usage domestique, nous présentons rapidement les conditions qui ont amené les législateurs à régir certaines pratiques individuelles au sujet de l'hygiène collective.

La notion même d'hygiène est chargée d'arbitraire, de sens culturel, qui fausse considérablement notre compréhension des mentalités et des besoins du XVIIe et du XVIIIe siècles. En consultant les règlements généraux du Conseil supérieur de Québec, on constate une volonté de gestion des comportements cherchant à éliminer certains désagréments et particulièrement ceux engendrés par le rejet anarchique des ordures.

Il est facile d'imaginer l'ampleur du problème, dans un espace habité aussi restreint que la basse ville de Québec: ordures ménagères, excréments humains et animaux, restes de table ou de boucherie, débris de construction, etc. Bref autant d'éléments qui rendent la vie difficile et les conditions d'hygiène très précaires. Il fallait donc intervenir, assainir la place publique. Ainsi un règlement de Police du 11 mai 1676 stipule:

> "Il est enjoint à toutes personnes qui feront bâtir à l'avenir des maisons en cette ville d'y faire des latrines et privés, afin d'éviter l'infection et la puanteur que ces ordures apportent lorsqu'elles se font dans les rues, et qu'il en sera fait aux maisons qui sont de présent bâties, si le lieu de leur situation le permet et en cas qu'il ne fut pas possible d'en faire, les propriétaires et locataires demeurans dans les dites maisons seront tenus de nettoyer tous les matins le devant d'icelles, sous peine d'amande arbitraire." (Arrêts, 1855: 66)

Ce règlement ne semble pas observé à la lettre puisque 30 ans plus tard, en 1706, un autre règlement de Police réitère l'obligation de construire des latrines aux nouvelles maisons, de même qu'à celles qui sont déjà bâties sous peine d'amende. De plus on : "fait défense aux entrepreneurs ou maçons de ne plus bâtir de logis à l'avenir qu'ils ne fassent des latrines, à peine de pareille amende de vingt livres..." (Idem, p. 137)

Si les latrines résolvaient en partie le problème des ordures ménagères et des "immondices", celui des ordures plus volumineuses demeurait entier. Les habitants les déposaient tout simplement sur la plage. Elle en devint si encombrée qu'en 1739, bâtiments, chaloupes et canots ont peine à aborder au port. Une ordonnance devait défendre:

> "à tous les charretiers de transporter des immondices, vidanges et décombres des terrains et vieux bâtimens situés en la Basse Ville, de les jeter sur les dites grèves dans les endroits qui leur seront désignés par les officiers de police."

Le premier dépotoir municipal venait d'être créé. Une seconde Ordonnance du 17 mai 1750 est plus explicite à ce sujet et précise l'endroit où dorénavant toutes les vidanges devront être jetées: "... et qu'il conviendrait beaucoup mieux de les mettre au bout de la rue Saint-Pierre, où les débarquemens ne sont pas si fréquens, ce qui contribueroit d'autant à l'agrandissement du port de ce côté là... faisons défenses à tous les charretiers de la ville... de les jeter à l'avenir ailleurs qu'au bout de la rue Saint-Pierre, sur la grève où il y a des terrains non bâtis".

Ces deux événements, obligation de construire des latrines et désignation d'une zone de dépotoir, sont d'une très grande importance archéologique. Est-il nécessaire de rappeler que la majorité des pièces archéologiques retrouvées à la Place Royale provient des latrines? Malheureusement, les zones de remplissage n'ont pas été fouillées avec la même intensité que les latrines. Théoriquement, elles devraient être plus riches en renseignements de toutes sortes.

Malgré tout, il est très intéressant de constater que l'espace habitable de la basse ville de Québec et son port se sont progressivement agrandis du côté de la rue Saint-Pierre. Tout l'espace disponible étant occupé au maximum, on venait créer artificiellement de nouvelles possibilités d'utilisation en gagnant du terrain sur la grève.

Cette pratique, désormais courante, nous aide à comprendre l'évolution spatiale de la basse ville de Québec pour aboutir à ce qu'elle est aujourd'hui. Plusieurs maisons et entrepôts actuels sis au sud de la rue Saint-Pierre reposent probablement sur cette zone de dépotoir.

Si l'hygiène publique semble soumise à des normes relativement strictes destinées à assurer une certaine "qualité de vie" aux habitants de la basse ville, l'hygiène corporelle demeure une préoccupation individuelle laissée au bon vouloir et aux possibilités de chacun, le tout suivant les modes et les possibilités d'approvisionnement. Il est donc difficile de fixer des normes, d'établir un schème de comportement applicable à l'ensemble des citoyens. Cependant à partir de la collection archéologique de la Place Royale et des documents d'archives nous pouvons examiner la variété des objets ou produits en circulation à différentes époques.

De prime abord, on constate le peu d'importance quantitative des pièces archéologiques associables à l'hygiène et aux soins du corps: à peine 2,4% de l'ensemble de la collection. De cette quantité, plus de la moitié sont composées de pots de chambre alors que les fioles de verre destinées à contenir des sirops ou des essences représentent 15%. Ainsi, 65% des objets retrouvés sont associables à deux (2) fonctions principales, soient l'excrétion et la médication. Cette dernière est un peu aléatoire puisque la fiole peut contenir tout aussi bien un médicament qu'un parfum. Les produits et accessoires de toilette

(bassin, brosse, blaireau, boîte à poudre, etc.) sont tellement peu nombreux qu'ils posent le problème de leur représentativité à savoir s'ils sont exceptionnels (faible distribution, utilisation restreinte).

Il n'y a rien d'étonnant à retrouver une grande quantité de pots de chambre à la Place Royale car cet objet d'utilité courante est employé par toutes les couches de la population. Ce qui retient davantage notre attention, c'est leur présence à 90% dans des contextes du 18e siècle et leur quasi-absence au 17e siècle. Les seules explications plausibles nous semblent être l'emploi d'un matériau recyclable comme l'étain, le rejet des pièces fracturées ailleurs que dans les latrines de la maison (s'il y en avait) ou une modification dans les habitudes hygiéniques, qui a répandu l'emploi du pot de chambre au XVIIIe siècle. A ce sujet le contenu des magasins et des cargaisons est très révélateur: un seul pot de chambre y a été inventorié en 1745. Une commande passée en 1749 en comprend 36 mais on ne retrouve cependant rien pour le 17e siècle.

L'absence de ces pièces se comprend plus facilement au niveau archéologique que dans les inventaires. Si les habitants de la Place Royale utilisent couramment le pot de chambre au 17e siècle, on devrait théoriquement en retrouver dans les magasins. Il est peut-être tôt pour conclure à une modification des comportements culturels entre le 17e et le 18e siècle mais jusqu'à preuve du contraire, tout tend à le démontrer.

D'un autre point de vue, ces mêmes inventaires nous fournissent de précieux renseignements sur la variété des produits et accessoires de toilette en circulation (poudre, fard, savon, parfum, mouchoirs, peignes, etc.). Les mouchoirs et les peignes y sont particulièrement bien représentés, tant au niveau de la variété que de la quantité. Dans trois magasins, on compte 542 mouchoirs répartis en 13 variétés suivant le tissu (coton, serge, soie, taffetas) ou la provenance (Rouen, Lyon, etc.).

Le peignes sont de bois, de corne ou d'ivoire. Une variété dite "de traite" peut avoir servie au négoce avec les Amérindiens.

8.8 L'HABITATION (fig. A-3-9, B-34)

Dans cette section, nous traiterons de certains aspects du mobilier de la maison. Les fonctions représentées comprennent l'ameublement, la literie, la décoration, l'entretien, l'éclairage et le chauffage. Il n'est pas question ici de décrire en détail le mobilier intérieur des habitations mais de présenter de façon générale la disponibilité et l'utilisation des biens qui s'y rattachent.

8.8.1 Les meubles

Il n'est pas étonnant de trouver si peu de meubles en vente dans les magasins de la Place Royale. L'abondance au pays des bois de pin, de merisier, de chêne, de noyer, de cèdre, d'érable, de frêne et la présence à Québec de nombreux artisans du bois rendent l'importation de meubles quasi superflue. Les meubles fabriqués à partir d'essence particulière comme l'ébène ou ceux dont le siège est tressé d'essences exotiques seront importés mais en quantité minime. Il est bien plus accomodant de passer sa commande à un artisan qui travaille sur place que de payer le gros prix pour un meuble importé d'égale qualité. D'ailleurs, les meubles fabriqués ici suivant les styles en vogue en Europe jouissent d'une excellente réputation d'exécution (Séguin, 1973: 361).

Il n'est donc pas impossible que l'armoire de pin, la cassette de loup-marin et les deux tables recensées dans les inventaires soient l'oeuvre d'artisans locaux. On y trouve également un (1) berceau, quelques chaises, deux (2) coffres et deux (2) paniers des Caraïbes. La collection archéologique ne comprend que cinq (5) poignées de meuble et une applique de laiton.

L'échantillonnage de mobilier que nous présentons ici est bien pauvre comparativement aux descriptions des inventaires après-décès. Le marché du meuble occupe sûrement une place plus importante que ne l'indiquent nos tableaux.

De façon générale, il est permis de croire que le commerce du mobilier ne s'articule pas autour des magasins de la Place Royale. Commerce parallèle? Probablement pas, seulement une mise en marché différente, basée sur la demande et non sur l'offre. Les artisans du meuble écoulent leur production sans l'intermédiaire des commerçants.

Cette absence de produits locaux dans les inventaires de magasin nous semble fortuite mais significative. D'une part, elle souligne l'existence d'un mode d'échange extérieur au circuit traditionnel que nous étudions et d'autre part, elle renforce l'hypothèse voulant que les magasins de la Place Royale offrent principalement des produits importés plus dispendieux donc inaccessibles à l'ensemble de la population.

8.8.2 La literie

Comme les meubles, les articles de literie sont peu nombreux mais ils ont l'avantage de présenter une grande variété du même produit. Les couvertes composent la presque totalité de la catégorie. On trouve en effet vingt (20) variétés différentes de couvertes caractérisées par leur fonction (couverte à berceau), leur couleur (blanche, bleue, etc.), leur provenance (couverte de Bordeaux), leur matériau (de laine) ou diverses combinaisons à partir des éléments précités. Quelques anneaux de métal pour lit complètent l'ensemble. Les lits en usage à l'époque possèdent souvent de hauts montants garnis de rideaux.

Lorsqu'il y a mention de couleur, la couleur verte apparaît dans 41% (43) des cas. Les couvertes bleues ou rouges sont présentes à fréquence équivalente, soit 25% chacune. Les autres couleurs (blanc, noir et bleu) sont peu fréquentes et ne semblent pas faire l'objet d'une grande demande de la part du public. A noter que les couvertes à deux couleurs (noir et bleu) sont utilisées pour la traite.

La ville de Toulouse semble grande productrice de textile puisque près de 10% de l'ensemble des couvertes y sont fabriquées. Il en provient également de Bordeaux, de Montpellier et de Rouen. Les documents d'archives nous apprennent à distinguer la provenance du matériau du lieu de fabrication des objets. Par exemple, la laine produite en Espagne est expédiée à Montpellier où on en tisse des couvertes et pourtant,l'objet porte le nom du pays d'où provient la laine. Cette précision incite à la prudence

dans l'interprétation des provenances d'objets puisque le nom qu'on leur accole peut être employé par tradition et ne plus correspondre à la réalité. On peut également l'utiliser pour indiquer la provenance de la matière première, le style de l'objet ou le lieu de sa transformation.

Il est intéressant de constater l'utilisation du poil de chien dans la fabrication des couvertures. Sans être très abondante, la couverte de poil de chien se vend à Québec tant au XVIIe qu'au XVIIIe siècle.

L'emploi de la fourrure des animaux à poil court dans la fabrication des articles de literie semble relativement répandu. Robert-Lionel Séguin (1983: 370-372) mentionne également le poil de chèvre et le poil d'orignal.

On recherche aussi les plumes de volaille et de tourte pour faire les matelas, oreillers et traversins. Faute de mieux, on utilisera la paille, les quenouilles ou les cosses du cotonnier. Le naturaliste Kalmdira de cette plante en juillet 1749:

> "Les cosses (du cotonnier), lorsqu'elles sont mûres contiennent une sorte de ouate qui renferme la graine et ressemble à du coton, d'où lui vient son nom français. Ce coton est l'édredon des pauvres; ils le recueillent et en font des lits, surtout pour leurs enfants, aussi moelleux que des lits de plumes." (Cité par Séguin, 1973: 372)

L'absence de matelas, paillasses, etc. des inventaires de magasins ou des commandes s'explique par l'habitude des habitants à fabriquer eux-même ces articles à partir de matières qu'ils se procurent localement. Quant aux lits, ils sont probablement l'oeuvre d'artisans qui les écoulent, comme les meubles, sans intermédiaires.

8.8.3 La décoration

Dans ses observations sur le Canada en 1749, Kalm (1977: 325) remarque que les maisons d'ici sont bien meublées. Rideaux, tapis, tapisserie, miroirs, vases décoratifs etc... sont autant d'éléments disponibles pour agrémenter et décorer selon son goût, l'intérieur de sa maison. A ce chapitre, les produits importés sont nombreux et les variétés des plus intéressantes.

Les anneaux pour rideaux sont surtout fabriqués de métal, certains en cuivre, d'autres en or, pour les mieux nantis. Généralement les rideaux ornent les fenêtres mais on les utilise également pour tamiser ou cacher la lumière autour des lits à hauts montants, pour se protéger des regards indiscrets ou pour conserver la chaleur.

Les miroirs, tant de décoration que de toilette, sont des articles relativement faciles à se procurer sur le marché. Leur fréquence dans les inventaires de magasins atteste une utilisation répandue et un prix à la portée de tous. La plupart sont munis

d'un cadre de bois doré ou verni quoique ceux à cadre de fer blanc semblent aussi fréquents. Objet rechercé par les autochtones, il sera fréquemment utilisé dans les activités de traite.

Les tapisseries en usage en Nouvelle-France ont des fonctions beaucoup plus variées que celles utilisées de nos jours. Aussi en importe-t-on plusieurs varitétés. Ces pièces de tissu, fabriquées au métier ou à l'aiguille à partir d'un canevas qu'on couvre de fils de laine ou de soie, servent à faire les tours de lit, de cheminée, des tapis, des housses de fauteuils et des tentures (Séguin, 1973: 409)). Par exemple, dans le magasin inventorié en 1745, se trouvent trois chaises couvertes de tapisserie à point d'Hongrie. Plusieurs régions, villes ou pays fabriquent de la tapisserie. Nous en avons ici quelques mentions mais les données quantitatives faisant défaut, il nous est impossible d'évaluer l'importance d'une production par rapport à l'autre. Selon Robert-Lionel Séguin, les tapisseries sont plus qu'invariablement de Bergame. Tapisserie grossière faite d'un tissu de laine, de fil ou de coton sans représenter aucune figure, elle porte le nom de la première ville à en avoir produit. On l'apelle aussi tapisserie de Rouen. (Séguin, 1973: 409). Voici d'ailleurs un bel exemple d'ambiguïté dans l'attribution d'une provenance. Les deux appellations apparaissent à notre tableau et elles peuvent toutes deux identifier de la tapisserie produite à Rouen. Cependant comme le terme "Bergame" est employé à la fin du XVIIe siècle et le terme Rouen au milieu du XVIIIe siècle, il est possible que l'appellation se soit modifiée avec le temps.

Les tapis utilisés pour couvrir le sol ou certains meubles sont moins fréquents, seulement trois (3) mentions; ils semblent correspondre à des habitudes moins répandues. Il s'en importe toutefois de Turquie à la du XVIIe siècle. Ce genre de tapis est assez dispendieux et il est peu probable d'en rencontrer dans la maison de simples gens.

Les autres articles de décoration comprennent des pots à fleurs avec leurs assiettes, des vases ornementaux en faïence, des tuiles de faïence, quelques nappes et une corne d'abondance de grès salin blanc (anglais). Le caractère exceptionnel de certains de ces objets les rend peu significatifs pour notre étude.

8.8.4 L'éclairage

A partir des données recueillies en archives et dans la collection archéoloqique, on distingue deux modes principaux d'éclairage à la Place Royale.

Le bec de corbeau, la lampe à l'huile et la lampe de fer sont représentatifs du premier mode d'éclairage. Ce sont des récipients de métal dans lesquels on fait brûler une mèche de coton alimentée par du gras animal (Genêt et al. , 1974: 147, 148).

Ces lampes sont munies d'une tige métallique terminée par un crochet, ce qui permet de les suspendre à une solive ou à la cheminée. "Le "bec de corbeau", lui, reste le luminaire du pauvre. S'il coûte moins cher que la chandelle, il ne répand pas moins une odeur désagréable dans toute la maison." (Séguin, 1973: 345) Les mammifères marins tels le marsouin et le phoque sont les principaux fournisseurs d'huile à lampe d'où peut être, la mauvaise odeur qu'elle répand en brûlant. Dans nos tableaux, les pièces de luminaire fonctionnant à l'huile n'apparaissent qu'au XVIIe siècle, ce qui semble indiquer une préférence pour la chandelle au XVIIIe siècle.

Le second mode d'éclairage, celui qui semble le plus courant, se fait à la chandelle. Faites d'une mèche enveloppée de suif ou de cire, les chandelles ou bougies sont importées ou produites localement en grande quantité. Celles qu'on utilise pour le culte ou les fêtes religieuses s'appellent des cierges. L'éclairage à la chandelle exige toutefois l'emploi de différents objets de support comme le chandelier, le flambeau ou d'entretien comme la mouchette.

Les pièces de support, chandeliers (9) et flambeaux (6), sont peu nombreuses. On les fabrique surtout en cuivre (6), en laiton (3) ou en argent (2). Les flambeaux qui ont connu, semble-t-il, leur période maximale de popularité au XVIIe siècle (Séguin, 1973: 346), apparaissent ici au milieu du siècle suivant. Leur fréquence relative par rapport aux chandeliers s'établit par le rapport de 1 pour 1 au XVIIIe siècle, ce qui est très étonnant.

Autre fait remarquable, les pièces d'entretien du luminaire à chandelle, les mouchettes, sont très peu représentées. Ces objets d'utilisation courante devraient normalement apparaître en plus grand nombre.

8.8.5 Le chauffage

Les appareils de chauffage domestique n'apparaissent pas en vente à la Place Royale d'après les inventaires consultés. Tout porte à croire que l'âtre ou le foyer s'acquittent de cette fonction dans la plupart des habitations. Il existe pourtant des poêles à cette époque mais leur coût d'importation doit certainement en restreindre la diffusion. Il s'en fabrique en fer, en fonte, en brique et en tôle. Il faudra attendre le développement d'une industrie sidérurgique locale, vers la fin du Régime français, avant d'en arriver à une commercialisation répandue de tels produits. Les objets que nous avons recensés sont plutôt des accessoires de chauffage et de la production du feu. La bassinoire de cuivre, sorte de porte braise, sert à réchauffer les draps et couvertures du lit par temps froid et de ce fait pourrait être considérée comme un acessoire de literie plutôt qu'un appareil de chauffage. Les batte-feu et leurs pincettes, ces briquets d'époque, constituent l'essentiel des accessoires et sont les principaux articles de commerce liés au chauffage. Les chenets et soufflets sont des accessoires facultatifs, ce qui leur confère une importance marginale dans la collection.

8.8.6 L'entretien

Nous avons inclus dans cette catégorie les articles pouvant servir à l'entretien de la maison ou de son mobilier. Ces articles sont très rares et se résument à des cristaux, une cuve de cuivre et du noir à noircir pour les poêles. C'est plutôt l'absence de certains produits qui nous intéresse ici. En 1973, Robert-Lionel Séguin avait noté l'absence de balais de tous les inventaires qu'il avait consultés. Pourtant les habitants en utilisent puisqu'en 1749, Pehr Kalm dira en parlant du cèdre: "on utilise partout ici ces rameaux pour en faire des balais qui servent à nettoyer le sol." (Kalm, 1977: 279) Ces balais qui sont traditionnellement dits fabriqués par les Amérindiens, ne sont pas vendus par l'intermédiaire des commerçants.

Si l'habitude de nettoyer les planchers semble répandue, celle de les laver semble plus rare: "je n'ai pas vu une seule fois procéder à un vrai lavage du sol; que ce soit chez les personnes de qualité ou chez les gens du commun, on est partout assez sale; mais c'est là une coutume du pays." (Kalm,1977: 280)

8.9 ARCHITECTURE (fig. A-4-10, B-33)

8.9.1 Matériaux de construction

Dans l'étude de la culture matérielle rattachée à la construction des bâtiments, les matériaux employés posent un sérieux problème. Doit-on les traiter individuellement ou collectivement? Les données quantitatives qu'ils nous fournissent sont-elles significatives ou non?

A notre avis, leur signification première réside dans l'indication des choix et des disponibilités ayant résulté de l'utilisation d'un matériau de préférence à un autre dans la construction d'un bâtiment ou d'un de ces éléments structuraux.

L'aspect qui nous intéresse dans cette étude concerne la variété des matériaux utilisés, leur fréquence relative entre eux et non par rapport à la totalité des objets. Plusieurs données d'archives n'étant pas quantifiées, nous devons nous en tenir à des considérations d'ordre général.

N'ayant rencontré aucune mention de matériaux de construction (ardoise, bois, brique, pierre, tuile) dans les inventaires de magasins étudiés, leur mise en marché demeure pour nous une énigme totale.

8.9.1.1 La pierre

Matériau très abondant en périphérie même de Québec, la pierre sera le matériau le plus utilisé dans la construction des édifices. Les dangers imminents causés par l'usage du bois dans les villes amènent l'intendant Dupuy à défendre en 1727 "... de bâtir aucune maison dans les villes, et gros bourgs ou se trouverait de la pierre, autrement qu'en pierre". (Cité dans Fauteux, 1927: 132). La propagation facile du feu entre les édifices construits en bois fit de la pierre le matériau par excellence du XVIIIe siècle. Ce qui la rend encore plus intéressante, c'est son caractère réutilisable. Que la maison soit incendiée ou démolie, les pierres sont recyclables soit pour reconstruire ou tout simplement pour faire du remplissage. On peut facilement s'imaginer la quantité de débris résultant de la démolition d'une maison de pierre et le problème posé par leur rejet à la Place Royale. Même si une certaine portion de ces débris est réutilisable, il n'en reste pas moins qu'une bonne partie ne l'est pas. Fut un temps où on les déposait tout simplement sur la plage. Leur accumulation rapide et désordonnée en vint à gêner les manoeuvres des navires et des chaloupes aux abords du port. On décida alors de leur assigner un endroit de dépôt: au bout de la rue Saint-Pierre. Ainsi, l'agrandissement du port et de l'espace utilisable de la basse ville de Québec s'est réalisé en partie par le rejet de la pierre de construction.

8.9.1.2 La brique

On produisait de la brique en Nouvelle-France dès les premières années d'installation. Le père Lejeune assure qu'ils s'en fait de l'excellente dans le district de Québec en 1636 (cité dans Fauteux, 1927: 153). Pourtant ce matériau ne connut jamais d'essor considérable. Une préférence marquée pour la pierre et le bois freina rapidement l'expansion de cette industrie qui n'a pas su se donner un caractère essentiel. Malgré tout, la brique fut utilisée dans la construction de certains édifices, comme la chapelle du village huron de Lorette en 1673. (Fauteux, 1927: 153). On s'en servit également pour construire des cheminées, des fours, des poêles ou paver le sol. Leur présence dans la collection archéologique et les inventaires se manifeste surtout au XVIIe siècle et vers le milieu du XVIIIe siècle. Les briqueries locales ne semblent pas suffire à la demande puisqu'on doit alors en importer de France et de Hollande. Pehr Kalm avait d'ailleurs noté l'absence de maisons de briques au Canada en 1749, absence qu'il attribuait à l'insuffisance de la production locale.

8.9.1.3 Le bois

Au XVIIe siècle, la majorité des habitations de Québec sont faites de bois. Les nombreux incendies causés par sa grande inflammabilité défavorisèrent l'emploi du bois au profit de la pierre dans le bâti des maisons. Cependant il en fut tout autrement pour le recouvrement des toitures.

Contrairement aux traditions européennes, les habitants de la Nouvelle-France ont toujours montré une certaine réticence à utiliser d'autres matériaux que le bardeau ou la planche pour couvrir leur toiture. La grande inflammabilité de ces matériaux, particulièrement du bardeau, amena le Conseil supérieur à en prescrire l'usage dans les villes en 1688. Malgré les efforts soutenus des intendants, les citadins continueront à construire des toitures de bardeaux" si bien que le 7 juin 1727, l'intendant Claude Thomas Dupuy ordonne:

> "... que ceux qui ont amassé du bardeau (en ville), dans le dessein d'en couvrir leurs maisons, seront tenus de s'en défaire en faveur de ceux qui bâtissent à la campagne, auxquels seulement nous permettons de couvrir en bardeau, jusqu'à ce qu'il ait été fait de la tuille, dans la Colonie, suffisamment pour abolir et rejetter tout à fait une matière quasi pernicieuse que l'est le bardeau de cèdre, dont on se sert en ce pays."
> (Cité dans Séguin, 1973: 318)

Quelques années plus tard, en 1738, un observateur remarque avec surprise que la majorité des habitations de Québec sont couvertes de planches (Séguin, 1973: 316). Malgré les interdictions et les amendes, les gens de Québec continueront à couvrir leur toiture de bois.

8.9.1.4 Tuiles et carreaux

La difficulté à différencier avec certitude les tuiles des carreaux à travers les données archéologiques nous a

amenés à les regrouper même si leurs fonctions sont très différentes. Les tuiles de toiture, principalement celles en ardoise , sont peu représentées sur nos tableaux. L'absence d'une production locale de qualité ajoutée à la nécessité de renforcir la charpente des toitures pour supporter un tel poids contribueront à cantonner l'habitant dans sa préférence pour le bardeau de cèdre. De plus, il semble que les tuiles, d'ardoise ou de céramique, résistent très mal aux rigueurs de notre climat et se brisent rapidement.

Quant aux carreaux à paver, il ne semble pas s'en produire au pays. La nécessité de les importer hausse substantiellement leur prix, ce qui ne les met plus à la portée de toutes les bourses. On ne s'étonnera pas de les rencontrer surtout dans les demeures des gens aisés. Considérés globalement, la brique, les tuiles et les carreaux sont des matériaux de construction d'utilisation restreinte auxquels on préfère des produits locaux (bois, pierre) plus pratiques et moins dispendieux.

8.9.1.5 Verre à vitre

L'emploi du verre à vitre n'est pas généralisé en Nouvelle-France, probablement en raison des difficultés d'importation de ce matériau qui nous arrive emballé dans des caisses. Les bris occasionnés par les tempêtes devaient en augmenter substantiellement le coût. Pehr Kalm décrit bien comment les habitants moins fortunés réussisent tout de même à profiter de la lumière naturelle:

"Presque partout les fenêtres sont garnies de vitres. En d'assez nombreux endroits, cependant, on a des fenêtres garnies de papier solidement collé. Lorsqu'il fait froid, en hiver, on colle du papier tout autour des fenêtres, comme chez nous; pour ouvrir une fenêtre, en ville comme à la campagne, on se sert de crochets; on n'a pas encore introduit ici le procédé commode, utilisé en Angleterre, et qui consiste à les pousser de bas en haut." (Kalm, 1977: 291)

8.9.1.6 Autres produits

Quant au brai, au goudron et au plâtre, leur usage à des fins de recouvrement et d'étanchéité est largement confirmé par les quantités importées. Chose curieuse cependant, le goudron qui constitue un produit d'exportation pour la Nouvelle-France au XVIIe siècle est importé en 1748. Fabriqué à partir des abondantes ressources forestières du pays, le goudron trouvait en France un débouché régulier. Aux prises avec l'épuisement de ses forêts, la métropole absorbait tous les surplus de goudron produits ici pour les besoins de son industrie navale. L'importation de goudron et de brai indique probablement un ralentissement de la production locale ou un accroissement de la consommation due au développement de la construction navale à Québec.

Un produit assez rare apparaît dans une cargaison en 1697 : il s'agit de rocaille jaune. Ces petites pierres de couleur sont utilisées pour donner aux vitres la teinte désirée. Il ne semble pas que cette pratique ait été chose courante en Nouvelle-France.

8.9.2 Quincaillerie d'architecture

8.9.2.1 Pièces de fixation

Cette catégorie comprend tous les objets ou mécanismes métalliques utilisés dans la construction d'un immeuble et destinés à fixer, mouvoir, relier, supporter ou protéger les divers éléments constituant du dit immeuble.

Mis à part les clous, les pièces de fixation ne sont représentées que par 2 crampons, 2 pattes, 1 étrier et quelques livres de broquettes. Dans la collection archéologique de la Place Royale, les pièces de fixation représentent 16% de la quincaillerie architecturale étudiée, sans compter les clous, ce qui semble anormal: "...dans la plupart, sinon la totalité des bâtiments dont nous avons étudié la quincaillerie architecturale, les fixations représentaient environ la moitié du total des artefacts (toujours sans que les clous y soient inclus." (Miville-Deschênes, 1980: 39)

Leur absence de notre collection n'est pas la preuve de leur inutilisation. Nous croyons plutôt qu'elle s'explique par le fait qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une étude particulière ou par la possibilité de recyclage de ces objets métalliques après la démolition d'un édifice ou sa destruction par le feu. Cette remarque s'applique d'ailleurs à toute la quincaillerie architecturale.

On remarquera la grande quantité et l'étonnante diversité de clous provenant de la cargaison d'un navire en 1697. Ces objets sont très intéressants puisqu'on sait à quel usage ils sont destinés.

Certains clous serviront à la construction domiciliaire (clous à ardoise, à bardeau, à couvrir, à planche et à plancher) d'autres à la construction navale (clou à bateau, à caravelle, à demi-caravelle et à gouvernail). On trouve également une bonne quantité de clous à ferrer les animaux. Malgré le peu d'intérêt qu'on leur accorde habituellement, les clous nous fournissent ici de précieuses indications sur la nature des besoins à combler à cette époque.

8.9.2.2 Ferrure de rotation

Ces éléments de quincaillerie comprennent des couplets, des fiches à vase, des gonds et des pentures à gond. Ils composent 26% (8) de cette partie de la collection archéologique. Malgré le pourcentage relativement élevé de cette sous-catégorie, leur nombre réel demeure minime compte tenu de la quantité de sites fouillés.

3.9.2.3 Système de fermeture

Les objets de cette catégorie (clef, clenche, mentonnet, targette , verrou et serrure) sont variés mais peu abondants sauf les serrures qu'on rencontre en plus grand nombre. Leur présence en si infime quantité ne nous permet pas d'interpréter quoi que ce soit sauf de signaler leur absence.

3.9.2.4 Pièces de soutien et de protection

Les pièces de soutien et les pièces de protection représentées par des crochets et 5 étripe-chats ne méritent pas d'attention particulière.

En général, la quincaillerie architecturale utilisée à la Place Royale est très mal représentée par sa collection archéologique et par le contenu de certains de ses magasins. Le peu d'objets qu'on y trouve s'explique de diverses façons: absence d'étude sur la quincaillerie de la Place Royale, recyclage des objets, production locale et vente chez les forgerons plutôt que dans les magasins. Les commerçants semblent toutefois conserver le monopole de la vente des clous. Les documents d'archives nous signalent, cependant, qu'une partie des besoins en quincaillerie est comblée grâce à l'importation. Pour l'instant, il nous est impossible d'en évaluer l'importance. Ces remarques suffisent à souligner la nécessité de poursuivre des recherches sur cet aspect souvent négligé de la culture matérielle.

8.10 CHASSE, GUERRE ET PÊCHE (Fig. A-8-11, B-35)

Comme il est impossible dans bien des cas de distinguer clairement si un objet sert à faire la chasse ou la guerre et, puisque certains peuvent servir aux deux, nous allons les traiter dans un même bloc.

8.10.1 Chasse et guerre

Dans une colonie comme la Nouvelle-France où les escarmouches avec les nations iroquoises sont fréquentes, où la menace d'une attaque britannique est omniprésente et où les produits de la chasse constituent une part appréciable de l'alimentation, on devrait s'attendre à trouver quantité d'armes destinées à assurer la protection des habitants ou à acquérir la nourriture.

Bien que chaque famille ne dispose pas nécessairement d'une arme à feu, le caractère indispensable de cet objet et les récits d'époque nous incitent à croire qu'elles furent nombreuses. Pourtant les données fournies par la collection archéologique et les inventaires de magasin n'en sont qu'un pâle reflet. Cette situation tient surtout au fait que ce sont les magasins du Roi qui ont la responsabilité d'approvisionner la colonie en armes et en munitions. La vente libre des armes dans les commerces est une réalité qui ne dépasse par le stade de l'événement occasionnel.

Au XVIIIe siècle, les armuriers s'étaient accaparés cette partie du commerce.

3.10.1.1 Armes blanches

Les armes blanches sont peu représentées à l'intérieur de cette catégorie: trois épées, trois sabres et deux lames d'épée. Deux des trois épées proviennent des fouilles archéologiques effectuées sur le site de l'Habitation de Champlain à Québec. Un sabre a été trouvé dans les latrines de la maison Estèbe, datées de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Cette pauvreté de la collection en armes blanches s'explique mal. Si les Français s'en servaient comme marchandise de traite (Dionne, 1891: 185), on devrait en trouver davantage de traces ou de mentions. Bien sûr, ces pièces doivent se rencontrer en plus grande quantité sur les sites militaires, dans les garnisons et les champs de bataille. La Place Royale eut quand même une certaine vocation militaire et nous croyons que la rareté des armes blanches est attribuable au recyclage du métal dont elles sont faites.

8.10.1.2 Armes à feu

Les armes à feu ne sont guère plus nombreuses. On compte 7 fusils et 3 carabines. Quatre (4) des cinq fusils mis en vente dans le magasin de 1687 sont des armes usagées qui

ont été remontées. Si le besoin se fait sentir de réparer et de revendre de vieux fusils, c'est peut-être parce qu'ils sont rares, que les fusils neufs sont trop dispendieux ou que les marchands ne contrôlent qu'une infime partie de ce commerce.

Il existe une variété de fusils dite "de traite" dont le canon est plus long que les armes conventionnelles. Il a été utilisé durant tout le Régime français tant pour l'usage personnel des habitants qu'à des fins d'échange avec les Amérindiens (Séguin, 1973: 403). L'appellation de l'arme ne lui confère pas une fonction unique, pas plus qu'elle n'exclut la possibilité qu'un autre modèle ait servi aux mêmes fins. Cependant, elle nous indique que ce type de fusil est sûrement celui que l'on utilisait le plus souvent à cette fin.

8.10.1.3 Artillerie

La seule pièce d'artillerie dont nous ayons mention, un canon de 4 livres de balle, a été récupérée de la cargaison du navire "Le Cerf" naufragé en 1749. Les pièces d'artillerie étant strictement d'usage militaire, leur importation et leur distribution relèvent de l'armée et non du simple commerçant. C'est pourquoi nous croyons que ce canon pouvait faire partie de l'équipement du navire plutôt que de sa cargaison.

Quant aux boulets et bombes retrouvés lors des fouilles archéologiques à la Place Royale, nous croyons qu'ils

peuvent témoigner des attaques et des sièges subis par la ville au XVIIe siècle et non illustrer un objet de commerce.

8.10.4.1 Accessoires et munitions

Les munitions attribuables aux activités de guerre ne se retrouvent pas dans les magasins et ne devraient pas être considérées avec les objets du commerce. Trente-trois (33) des soixante-quinze (75) boulets de canon proviennent du "Cerf" et n'étaient probablement pas destinés à être vendus. S'ils ne font pas partie de l'équipement du navire, ils constituent sans doute une commande de l'armée.

Les seules munitions recensées en inventaire ou en commande sont destinées à des armes légères et plutôt associables à des activités de chasse. Le plomb à tourte, le plomb et la poudre à giboyer, les balles, même s'ils n'apparaissent pas en grande quantité, sont indicatifs des besoins de la population en munitions spécifiques aux espèces animales recherchées. A la figure A-11 de l'annexe A, on remarque qu'il n'y a que 12 plombs de chasse dans la collection archéologique. En fait, cette quantité ne comprend que ceux qui sont recensés sur les fiches descriptives du ministère et qu'en réalité, il s'en est recueilli bien davantage.

Quant aux accessoires, ils comprennent une bonne part de pierres à fusil. Ces pièces de silex taillé, ont généralement une durée de vie limitée, ce qui en fait des artefacts courants dans les sites archéologiques nord-américains. Pourtant, un site d'ampleur comme Place Royale n'en compte que 104, dont 87 sont neuves et proviennent du même dépôt. Si l'on ne se fiait qu'aux données archéologiques, nous aurions une vision relativement déformée quant à l'importance commerciale réelle du produit. Les documents d'archives viennent ici éponger l'écart et réajuster les faits.

Les platines à fusil, les tire-bourre et les contenants à poudre complètent les accessoires. Le tire-bourre est une sorte de fer en forme de vis qu'on met au bout d'une baguette arrondie et dont on se sert pour retirer la bourre du canon, du fusil ou du pistolet (Diderot). Il est intéressant de constater l'existence de trois (3) formes différentes de contenants à poudre. La cane et la poire, de petite capacité, se portent en bandoulière et fournissent au chasseur ou au soldat la poudre nécessaire à recharger leurs armes. La gargousse contient habituellement la poudre d'une charge de canon. Elle est donc de plus grande dimension. Sa présence en magasin semble exceptionnelle mais rien n'interdit de croire que la gargousse soit vendue comme contenant d'entreposage.

8.10.2 La pêche

Les objets reliés à la pêche sont très nombreux (5,400). On trouve une cale de filet, des hameçons en grande quantité, des fils à rêt et des lignes. Certaines espèces de poisson se pêchent à la ligne (barbue, truite, maquereau, morue), d'autres au filet (saumon). Quant aux ains à huître, on ne connaît ni leur forme, ni leur technique d'utilisation.

On rencontre une variété "d'ains" utilisés pour la traite avec les Amérindiens. On ne sait trop cependant, si ces hameçons ont une forme particulière.

On remarque pour les objets servant à la pêche, (ains, lignes, rêts) tout comme pour ceux reliés à la chasse (plomb, balle) une spécialisation des formes qui témoignent d'un perfectionnement dans les techniques d'acquisition (cf. fig. B-35).

Les activités de chasse et de pêche sont des activités complémentaires pour les habitants. Ce qui étonne à la consultation des tableaux, c'est l'absence totale d'objets pouvant servir à la trappe. Le commerce des fourrures étant une activité très importante, il aurait pu y avoir des commerçants engagés dans l'approvisionnement en biens spécifiques à la trappe . Comme aucun objet ne s'est retrouvé dans les inventaires et dans les contextes archéologiques,on suppose que peu d'habitants de la Place Royale s'adonnent à cette activité, que la technologie de la trappe doit encore être très simple à cette époque et que son commerce ne s'effectue pas à la Place Royale (sauf peut-être, le fil de laiton).

8.11 ÉLEVAGE ET GARDE DES ANIMAUX (fig. A-8-11, B-35)

La Place Royale, avec son espace limité, ses maisons et nombreux commerces, n'est pas l'endroit idéal pour garder ou élever des animaux. L'absence de pâturage, les désagréments engendrés par les mauvaises odeurs et le rejet du fumier rendent incompatible une telle activité en milieu urbain.

L'étude sur la démographie à la Place Royale (Tremblay, 1983) nous indique que 4,7% des habitants ont déclaré aussi comme activité principale l'agriculture et l'élevage. Nous croyons que ces gens habitent la ville tout en ayant leurs terres et leurs bâtiments en périphérie. Plusieurs maisonnées gardent des animaux dans leur cour arrière (porcs, poules ou même un cheval) mais entre cela et un éleveur de profession il y a toute une marge à franchir au niveau des infrastructures et de l'espace requis.

Les données d'archives mentionnent l'existence de 43 étrilles et de 186 livres de longes à vache. Les étrilles sont des brosses métalliques utilisées pour nettoyer la peau des gros animaux comme les chevaux. Leur présence en magasin ou dans une cargaison n'a rien de très insolite puisqu'il existe des écuries et des fermes à proximité. La même remarque s'applique pour les longes à vaches. Elles sont probablement destinées à la clientèle régionale et non à des éleveurs locaux.

8.12 MOYENS DE TRANSPORT (fig. A-7-11, B-38)

8.12.1 Transport maritime

Les documents d'archives concernant ce sujet sont assez minces tandis que les données archéologiques sont presque absentes. Les marchands n'ont en magasin aucun objet associé au transport maritime exception faite de toile à voile en 1732. Il en est ainsi des commandes placées par ces derniers.

Les états des cargaisons sont beaucoup plus loquaces puisqu'on y inventorie des boussoles, des ancres, des lunettes, etc. A ce sujet, il est bien difficile de distinguer les marchandises destinées à la vente de celles qui font partie du grément et des accessoires du navire. Les marchandises dont nous avons dressé la liste, nous semblent destinées à la vente en raison de leur localisation dans la cargaison.

Nous croyons que la vente du grément et des accessoires de navigation s'opère directement avec les intéressés sans passer par l'intermédiaire des marchands.

Ces marchandises peuvent être destinées à des particuliers pour la construction ou l'entretien de leurs navires

ou barques, ou tout simplement au chantier naval qui opère à Québec. Sans faire l'historique de la construction navale en Nouvelle-France, nous voulons simplement en rappeler l'importance à certaines périodes puisqu'entre 1739 et 1759, les particuliers construisent à chaque année de 4 et 5 navires tandis que le roi en fait fabriquer près de un (1) annuellement sur son chantier de Québec(Mathieu, 1971: 101-105). Les données en provenance des marchands de Québec ne nous permettent pas de mesurer l'importance de ce commerce. Mais par qui s'opère ces ventes, sinon d'un armateur à un autre!

Même si la construction navale vit en Nouvelle-France plus de mauvaises périodes que de bonnes, la navigation sera le moyen de transport privilégié de toutes les marchandises. Le commerce des biens reliés à la navigation s'exerce cependant hors du contrôle des marchands établis à Québec.

Comme on le verra dans un autre chapitre, le transport des biens s'effectue à l'aide de naviresmais aussi de barques et de canots. Ainsi, les travaux archéologiques à la maison Estèbe ont dégagé les vestiges d'une barque qui aurait pu être utilisée pour le transbordement des marchandises sur le fleuve. Cette barque était abandonnée sur la grève en 1751, au moment où débute la construction de la maison. Les constructeurs ont coupé l'arrière de la barque pour pouvoir creuser les tranchées de fondation, tandis que le reste de la barque a été enterré au moment du remplissage. La longueur restante de la barque est de 6,25 m et la largeur maximale de 1,50 m (Kirjan , 1974: 11) (Photographie C-59, en annexe)

8.12.2 Transport terrestre

Les marchands ne semblent pas non plus contrôler le commerce relié au transport terrestre puisqu'on ne trouve en magasin qu'une paire de raquettes et 30 traits de vache marine. La balance des marchandises inventoriées provient directement d'une cargaison de navire (harnais, boucles, brides, etc.).

Mais pourtant, le transport terrestre des marchandises et des personnes est assez important à compter du troisième quart du XVIIe siècle. Même si ce n'est que le 25 juin 1647, qu'on assiste au débarquement du premier cheval à Québec (Journal des Jésuites cité par Séguin, 1968: 529), l'intérêt pour ces animaux sera tellement important que des ordonnances des intendants tenteront d'en réduire l'accroissement qui se fait aux dépens des bovins. Au début du XVIIIe siècle, les chevaux seront tellement en abondance qu'on parle d'en faire l'exportation vers les Isles françaises (cité dans Séguin, 1968: 521).

Une partie de ces chevaux servira au transport des personnes et marchandises, tandis que l'autre sera utilisée pour le travail de la terre au même titre que les boeufs. Kalm nous en laisse une description:

> "Labours. En plusieurs endroits, on laboure actuellement les champs en jachère, qui ont été laissés en cet état durant tout l'été et qui resteront tels le printemps prochain. J'ai donc aujourd'hui l'occasion de voir comment les paysans tirent parti de leurs charrues rustiques.

> On y attelle trois paires de bêtes de trait, à savoir une paire de chevaux en tête et deux paires de boeufs derrière eux, l'une à la file de l'autre; un homme marche à côté des boeufs et les conduit, un autre tient la charrue; le sol d'ici est un peu pierreux et les touffes d'herbe sont assez résistantes puisque le sol a été laissé à l'abandon durant tout cet été et durant l'été précédent et que cela fera deux ans, cet automne, qu'il n'a pas été labouré. On ne pense pas le labourer de nouveau avant un ou deux ans à compter de maintenant.
>
> (Kalm, 1977: 490-491)

Des chevaux et des boeufs servent au transport, mais aussi des chiens:

> Chiens. Ils remplacent parfois ici les chevaux pour le transport de l'eau que l'on tire du fleuve. J'ai vu aujourd'hui deux grands chiens attelés à une petite charrette, l'un placé devant l'autre; ils ont un joli harnais rouge, comme les chevaux, des rênes attachées à la bouche, une petite voiture sur laquelle est placé une tonneau vide; un jeune garçon accompagne cette voiture en courrant derrière elle; les chiens descendent d'eux-mêmes vers le fleuve là où on va prendre l'eau. Lorsque j'ai parlé de cela aux Français comme d'une chose étonnante pour moi, ils m'ont répondu qu'on se sert souvent ainsi des chiens, en hiver, pour tirer sur de petites luges les colis et autres petites chose qu'on veut emporter avec soi, sacs à provisions, vêtements de voyage, etc, et l'on va ainsi d'ici en Acadie [Acadia, sic]. Dans l'ancien temps, avant l'arrivée au Canada d'un grand nombre de chevaux, on a souvent été porté à les remplacer par des chiens, et spécialement durant l'hiver. Tous ceux avec qui j'ai abordé ce sujet m'on dit que les pauvres de Québec n'utilisent encore que les chiens, l'hiver, pour apporter chez eux le bois de chauffage. On atelle ordinairement deux chiens à chaque voiture et la personne qui n'a jamais vu cela peut difficilement croire qu'ils sont capable de tirer d'aussi grandes charrettes. Il existe également pour l'hiver de petits traîneaux, spécialement conçus pour qu'une dame puisse y prendre place; ils sont tirés par une paire de chiens, qui galopent alors

> comme le feu. La plupart des choses que les pauvres ont à transporter chez eux durant l'hiver, le sont à l'aide de chiens.
>
> (Kalm, 1977: 300)

À notre avis, beaucoup d'accessoires utilisés pour le transport sont fabriqués par les artisans locaux et les habitants en raison de l'abondance de la matière première en Nouvelle-France.

8.13 OBJETS SOCIO-IDÉO-TECHNIQUES (fig. A-7-11, B-38)

8.13.1 Moyen de communication

Il est normal de retrouver beaucoup d'objets associés à la communication dans le contexte social de Place Royale puisque 63% de la population est formée de commerçants, de notables, d'officiers, de fonctionnaires, etc.

Les fouilles ont livré certains artefacts de cette nature mais en quantité très limitée: trois (3) encriers en grès grossier, datant du XVIIIe siècle, un (1) fragment de cachet en cire et le sceau original du Conseil souverain de la juridiction royale de Trois-Rivières. La découverte de ce sceau dans la maison LeBer à la Place Royale étonne beaucoup: puisque l'empreinte de ce sceau confère une valeur juridique à un acte, cet objet devrait se trouver à Trois-Rivières. Sa présence à la Place Royale s'explique par le fait qu'un certain Nicolas Dupont de Neuville, garde-sceau du Conseil souverain habitait dans le voisinage de la maison LeBer de 1703 à 1717 (Héon, 1973: 42)

Les écritoires sont les instruments de la communication les plus vendus par les marchands et on en retrouve dans la majorité des magasins. Ceux en corne sont trois fois plus utilisés que ceux en cuivre ou en cuir. Dans le contexte des fouilles de l'Habitation de Champlain, un de ces écritoires a été dégagé:

> "Il comprend un support pour la plume, un encrier ou cornet, un porte-sablier ou sablier circulaire destiné à contenir la poudre pour assécher l'encre et une petite boîte rectangulaire où l'on gardait les ustensiles nécessaires à l'écriture ou à la correspondance, comme un canif, un sceau, de la cire à cacheter, etc... Ces quatre réceptacles sont soudés sur une plaque formant plateau, simplement découpée et sans finition aucune."
> (Niellon, 1981: 202)

Déjà à cette époque, on importe de la métropole une variété de papier, tel que le papier marbré, doré, de Lemoyes et d'Auvergnes, papier qui se retrouve sur les étalages de magasin.

Certains marchands de Place Royale se tiennent au fait des idéologies et des études commerciales qui circulent en Europe. Ainsi, en procédant à l'inventaire du magasin de Laurent Lagère, le notaire La Cetière mentionne la présence du livre de Jacques Savary "Le parfait négociant ou instructions générales pour ce qui regarde le commerce des marchandises en France...", publié en 1675, volume consulté aussi pour la présente étude. Le commerçant de Place Royale ne semble cependant pas agir à titre de libraire puisque nous n'avons relevé qu'une autre mention de livre dans le contenu du magasin.

8.13.2 Culte et rituel

On s'est habitué à voir nos ancêtres comme des gens profondément religieux. Beaucoup de mentions de notables ou de récits de voyage témoignent de ce fait. Séguin, dans son étude portant sur l'habitant en Nouvelle-France, nous dresse une bonne liste des habitudes religieuses. On trouve cependant beaucoup

d'autres documents telles les ordonnances qui parlent de désobéissance répétée. A notre avis, il faudrait nuancer cette affirmation.

Si nos ancêtres sont imbus d'un profond sens religieux, ils semblent cependant attacher peu d'importance aux symboles religieux. C'est du moins ce qui ressort de l'analyse des collections archéologiques et des archives.

Les objets de piété retrouvés dans les contextes archéologiques sont occasionnels: 2 bénitiers en faïence, trois (3) bagues des Jésuites en cuivre, quelques grains de chapelet en bois (10), une croix de chapelet en cuivre et une navette en terre cuite grossière. Il est cependant possible que des grains de chapelet aient été confondus avec des perles de colliers mais ce fait n'en modifierait pas pour autant notre interprétation.

Les documents notariés ne sont guère plus loquaces à ce sujet. Quelques objets réservés à la célébration du culte comme un encensoir, une statue, quelques ornements et certains autres objets d'usage particulier comme les chapelets ont été mentionnés.(2 mentions).

Il ne faudrait pas en déduire que nos ancêtres étaient peu attachés à la religion mais simplement de relativiser l'importance traditionnellement accordée aux symboles religieux.

8.13.3 Imagerie

Les seules mentions d'images nous proviennent de l'inventaire d'une cargaison et du règlement portant sur le tarif d'importation de 1748. Il est impossible de préciser la nature de ces images et tableaux. Pehr Kalm, en parlant des maisons de Québec, est cependant assez explicite à ce sujet:

> "L'intérieur des maisons est bien meublé:... divers contrefait sur les murs, au nombre desquels pas mal de prêtres et de moines; également de nombreuses images ou peintures de saints, ainsi que d'assez nombreuses reproductions de Notre Sauveur dans les bras." (Kalm, 1977: 325)

8.13.4 Le commerce

Nous avons associé une fonction sociale aux objets et instruments utilisés dans le commerce parce qu'ils symbolisent l'organisation économique et par conséquent sociale des peuples. A ce propos, Diderot nous transmet la perception de ses contemporains:

> "On entend par ce mot, dans le fens général, une communication réciproque. Il s'applique plus particulièrement à la communication que les hommes fe font entr'eux des productions de leurs terres & de leur induftrie.
> La Providence infinie, dont la nature eft l'ouvrage, à voulu, par la variété qu'elle y répand, mettre les hommes dans la dépendance les uns des autres: l'être fuprème en a formé les liens, afin de porter les peuples à conferver la paix entr'eux & à s'aimer, & afin de réunir le tribut de

leurs loüanges, en leur manifeftant fon amour & fa grandeur par la connoiffance des merveilles dont il a rempli l'univers. C'eft ainfi que les vûes & les paffions humaines rentrent dans l'ordre inaltérables des decrets éternels.
Cette dépendance réciproque des hommes, par la variété des denrées qu'ils peuvent fe fournir, s'étend fur des befoins réels ou fur des befoins d'opinion.

(Diderot, 1727)

8.13.4.1 Les poids et mesures

La valeur des biens est souvent évaluée en fonction de leur poids. Il en est ainsi des métaux et des fibres végétales, des denrées alimentaires et de certains tissus. Les marchands emploient deux variantes de balance qui utilisent toutes le principe du fléau: à plateau et à trébuchet. Cette dernière est utilisée essentiellement pour la pesée des matériaux précieux comme l'or et l'argent mais aussi la soie. Quant à la balance à plateau, son usage n'est pas spécifique à une marchandise et on peut y fixer des poids de pesanteur très différente.

Les poids de cuivre et de marc sont constitués de poids différents s'emboîtant les uns dans les autres. Comme l'ensemble de ces poids pèse 8 onces on les dit poids de marc . Ils sont utilisés pour les matériaux précieux (Diderot, 1712).

Les poids de fer sont généralement suspendus au fléau par un anneau central et empruntent une forme carrée. Ils sont utilisés à la pesée de marchandises lourdes, contrairement au poids de plomb dont l'usage est réservé aux marchandises légères (Diderot: 1727). Les fouilles ont mis au jour six poids dont 2 sont en laiton, 3 en plomb et 1 en fonte. Les poids apparaissent régulièrement à partir du troisième quart du XVIIe siècle.

8.13.4.2 Monnaies et jetons (cf. photos annexe C)

Des travaux archéologiques de la Place Royale ont été dégagés 28 pièces de monnaie, ce qui est, somme toute, une très petite quantité sur un site commercial. Vingt (20) de celles-ci sont en cuivre, 5 en billon, 2 en argent et 1 en cuivre jaune. Ces monnaies se distribuent de façon sensiblement égale sur les périodes d'occupation du site mais avec une concentration plus forte au début de l'occupation, du moins par rapport à la densité démographique. Dix-huit (18) sont françaises, 5 anglaises et une (1) espagnole. On peut encore y observer les estampes et même quelques-unes portent une double frappe. La majorité de celles-ci ont probablement servi comme pièces d'échange, mais quelques-unes ont été utilisées aussi comme médaillon (Niellon, 1981: 188). Nous n'étudierons pas l'importance de la monnaie comme valeur d'échange, ce problème ayant été traité plus haut. Nous ne pouvons que confirmer les résultats de cette analyse, puisque peu de pièces de monnaie ont été trouvées lors des fouilles.

On note aussi la présence d'une pièce que les auteurs croient être un jeton en plomb (Niellon, 1981: 180)

8.13.4.3 Transport des marchandises (cf. photos, annexe C)

Afin de bien identifier le propriétaire des marchandises, les commerçants cachètent les ballots à l'aide de sceaux en plomb marqués à leur nom. On trouve dans les inventaires de cargaison des listes exhaustivesde la marque de sceau accompagnant le détail de la cargaison. Ainsi six de ces sceaux ont été trouvés lors des fouilles. Y sont poinçonnés des initiales, des noms comme Saint-Michel, ou de simples marques distinctives comme trois fleurs de lys (Niellon,1981: 189). Cinq de ces sceaux sont d'origine française mais actuellement nous sommes incapables d'identifier le propriétaire de la marchandise.

Les marchandises sont transportées et entreposées en toutes sortes de contenants. Nous en énumérons quelques-uns à titre d'exemple:

verre à vitre: en caisse
boisson: en tonneau, en barrique, en bouteille individuelle et en panier de bouteilles
canif: en paquet
chandelle: en caisse
tissus: en coupon
hache: en quart ou en ballot
serviette: en ballot
essences: fioles dans une caisse
passementerie: en caisse, en ballot, en coffre
chaussure: en paquet, en ballot
plomb: en barril
savon: en barrique
nourriture: en boucault

8.13.4.4 Interprétation

Les objets associés directement au métier de commerçant se retrouvent en très petite quantité dans les documents historiques et lors des travaux de fouilles. A notre avis, seuls les balances et les sceaux témoignent de l'exercice de cette activité et même là, il faut être prudent car plusieurs autres métiers utilisent la balance comme les apothicaires.

8.13.5 Les loisirs

Il est difficile de procéder à l'étude des loisirs à partir de la culture matérielle puisque beaucoup d'activités de loisirs sont d'ordre spirituel (danse, chanson, récit, etc.). A ce sujet, on pourra consulter les fonds d'archives du Celat et du Musée national de l'Homme puisqu'il a été démontré qu'une grande part de la tradition orale se rattache directement au patrimoine français.

Quant à notre étude, elle se situe dans une perception différente. Ainsi verrons-nous que déjà, sous le Régime français, les loisirs, du moins certains objets associés à cette activité, ont été accaparés par les commerçants.

Dans le domaine du jeu , les marchands offrent à leur clientèle des dés et des cartes à jouer. Ces dernières, qu'on retrouve en très grande quantité, témoignent du loisir préféré des Canadiens. Selon Séguin, le jeu préféré du peuple est le picquet normand et voleur, alors que le quadrille et le pharron sont plus aristocrates (Séguin, 1973: 67). Il est intéressant d'observer les règles de ce dernier jeu:

> "Ce jeu est pratiqué par les hommes. Il réunit quatre participants (Bescherelle, op. cit., 11: 1039). La partie s'engage entre un banquier et des pontes, avec un jeu entier. Le banquier mêle les cartes et chaque ponte fait sa mise, à droite ou à gauche, selon sa volonté. La carte la plus forte fait gagner le côté où elle est posée; le banquier en double alors la mise, tandis qu'il emporte lesmises du côté opposé. S'il se produit un doublet, c'est-à-dire que les deux cartes sont pareilles, le banquier emporte la moitié des enjeux de chaque côté. Le banquier doit prévenir lorsqu'il ne lui reste plus que huit cartes en mains. (Cf. Adhémar de Longeville, Manuel complet de tous les jeux de cartes, op. cit., 62)
> (Cité dans Séguin, 1973: 67)

La passion des cartes devenant très forte , la Cour doit sévir contre certains jeux malhonnêtes comme le Tronque, le Passedix, le Pharaon, la Roulette, le Pais ou non, le Quinze et les petits Paquets. (Douville et Casanova, 1729, cité dans Séguin, 1973: 66)

D'autres jeux sont introduits en Nouvelle-France, mais seules les données archéologiques nous permettent de les observer. Il en est ainsi des jeux de billes. On les voit

apparaître pour la première fois dans un contexte du troisième quart du XVIIe siècle. Cette mode se répand lentement puisque ce n'est que dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle que ce jeu pénétrera véritablement dans la colonie. Les billes en pierre emportent la faveur populaire (65%). Au XVIIe siècle, elles sont fabriquées surtout en Hollande et en Angleterre, tandis que vers le milieu du XVIIIe siècle, l'Allemagne éclipsera presque ses concurrents (Marier , 1981:375). Ces billes, ainsi que celles en terre cuite grossière, se présentent en une variété de coloris probablement pour capter l'intérêt des enfants.

Un (1) pion d'échecs recueilli sur le site de l'Habitation de Champlain dans un contexte archéologique de 1608-1663 témoigne de la présence de ce jeu réservé surtout à l'aristocrate (Séguin, 1973: 68). Comme le confirment nos documents, ce jeu est peu pratiqué en Nouvelle-France.

Les instruments de musique ne sont représentés que par 101 bombardes qui sont dans l'inventaire de 1745 et par 3 tuyaux de pipe qui, semble-t-il, ont été convertis en flûte ou en sifflet (Niellon, 1981: 220). On remarque aussi la présence d'un (1) jeton à jouer dans la collection archéologique mais nous n'avons pu identifier le jeu correspondant.

Classer les pipes dans les divertissements, c'est leur définir une fonction très discutable. Nous aurions pu les regrouper avec les narcotiques en s'appuyant sur des motifs

aussi valables. Quoiqu'il en soit, le besoin de fumer se répand assez rapidement en Nouvelle-France car dès 1608-1633, 134 fourneaux de pipe sont découverts sur le site de l'Habitation de Champlain, dont une grande quantité à l'état de neuf. Ces pipes sont-elles réservées à l'usage personnel des résidents ou sont-elles entreposées pour la vente ?(Niellon, 1981: 233).

Il nous est impossible d'interpréter la collection de pipes de la Place Royale parce qu'elles n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques (183 pipes étudiées seulement). On observe cependant que 94% (174) sont en kaolin ou argile blanche et présentent de multiples décors. Quelques pipes seulement proviennent de France (6%, 11) mais la plupart ont possiblement été fabriquées en Hollande (73%, 134)

Les marchands font le commerce du tabac, des pipes et des tabatières. A l'examen des données, cette activité n'est pas très florissante. A notre avis, l'habitude de fumer est moins répandue en Nouvelle-France qu'on l'imagine à prime abord. En effet, pour une population d'environ 43000 personnes, on n'importe en 1736 que 3000 pipes.

On sait que les habitants s'appliquent à la culture du tabac et que même certains l'utilisent comme monnaie d'échange pour acquérir du commerçant des produits importés.

Sans pouvoir discerner l'importance de cette culture locale, on se doit de constater qu'en 1736, 5000 livres de tabac sont importées des autres colonies françaises.

Il est étrange que Pehr Kalm affirme que les Canadiens se servent surtout de pipes en pierre et très peu en kaolin, puisque peu de pipes en pierre sont présentes sur les sites de Nouvelle-France. Laissons donc Kalm nous décrire en long et en large cette habitude:

> *Bois à Calumet* [sic = prob. *Cornus rugosa* Lam.].[105] Les Français appellent ainsi une espèce de *Cornus fœmina*, qui possède des rameaux et une tige de couleur verte et non pas rouge comme la hart rouge [suéd. *rödvidja* = C. *stolonifera* Michx]; chaque année, cette plante produit de nouvelles pousses unies, longues et étroites, sans rameaux et qui renferment assez bien de mœlle. Les Sauvages, comme les Français, prennent ces pousses, c'est-à-dire ces rameaux, en raclent l'écorce extérieure pour obtenir une surface lisse, en extraient ensuite la moelle molle et utilisent cela comme tuyau de pipe; le fourneau de la pipe est fait d'une espèce de calcaire que l'on noircit jusqu'à ce qu'il prenne une teinte noir jais. J'ai décrit ce procédé de teinture au cours de mon voyage à *Baye St. Paul* [sic] et retour.[105] La moelle de cet arbre est si molle qu'il suffit pour l'enlever de prendre sur l'arbre même une longue et fine baguette et de la faire passer à travers la mœlle. On ne peut pas agir ainsi, par contre, avec la hart rouge [suéd. *rödvidja* = *Cornus stolonifera* Michx], car sa moelle est plus consistante. Pour arracher l'écorce, on procède de la façon suivante: on l'enlève, mais en la laissant attachée par une extrémité et on pose l'autre extrémité à terre à une certaine distance d'un feu; on fait ainsi sécher l'écorce. Les gens mélangent ensuite cette écorce à leur tabac et fument le tout. On agit de même avec l'écorce de la hart rouge. Je leur ai demandé pourquoi ils fument cette écorce et quelle est l'utilité de ce mélange. Ils m'ont répondu qu'ils n'en connaissaient aucune, mais qu'il s'agissait seulement d'une habitude et que d'autres agissent de même. D'autres personnes m'avaient dit précédemment que le tabac tout seul est trop fort et que c'est la raison pour laquelle on fait ce mélange. C'est là encore une de ces coutumes que les Français ont reçues des Sauvages, et il faut noter qu'en tout ce qui a trait à l'art de fumer au Canada, à savoir la façon de préparer le tabac, les blagues, les pipes, le tuyau, etc. tout vient des Sauvages. La seule exception concerne le briquet et la pierre à briquet,[302] qui viennent d'Europe et que les Sauvages ne possédaient pas avant la venue des Français ou des Européens. Les Français donnent au *rödvidja* le nom de *Bois rouge* [sic][105] et ne lui connaissent pas d'autre utilité que celle dont nous venons de parler.
>
> (Kalm, 1977: 584)

Comme en fait foi certains édits et ordonnances, même les loisirs sont réglementés:

Ordonnance de l'Intendant Claude-Thomas Dupuy du 22 novembre 1726.

Article IX: Defandans aux cabaretiers de donner à jouer aux dés ou aux cartes dans aucune chambre de leur maison et cabaret, comme aussi d'y laisser fumer, sous-peine de dix livres d'amende par chaque joueur ou fumeur qui y sera trouvé, et de souffrir aucun jurement et blasphême, ni que personne s'y enivre, à peine de cinquante livres d'amende.

(Ordonnances et jugements des gouverneurs et Intendants du Canada, 1856: 447-448)

Règlements généraux du Conseil supérieur de Québec, pour la Police du 11 mai 1676.

Article X: Pareilles défenses à toutes personnes de prendre du tabac, ni porter du feu dans les rues de cette ville sur peine de punition corporelle.

(Arrêts et réglements du Conseil supérieur de Québec, 1855: 67)

8.13.6 La mesure du temps

La délimitation exacte du temps semble une préoccupation mineure à l'époque. Ainsi n'en avons-nous trouvé aucune mention dans les inventaires de magasin ainsi que dans les cargaisons et les bons de commande. Les données archéologiques sont aussi muettes à ce sujet. Par contre un document de 1748 nous donne le tarif de douane à payer pour l'importation de montres et de pendules sans qu'on puisse être assuré qu'on en importe bien en Nouvelle-France.

Trudel rapporte à ce sujet des informations pertinentes:

> "Outre les horloges et les sabliers, on a recours parfois, pour mesurer le temps, à la chandelle lors des enchères (une chandelle doit brûler avant chacune des trois enchères, pour permettre aux gens de peser leurs mises); il paraît même que la pipe (cette fois, il s'agit dela pipe à fumer) servait de mesure de durée: tel village, disait-on, est à 3 pipes, c'est-à-dire le temps de fumer 3 pipes...
>
> (Trudel, 1968: 239)

8.14 LES OBJETS DE TRAITE

Nous avons déjà expliqué en introduction à ce chapitre les raisons pour lesquelles les objets de traite n'avaient pas été regroupés dans une catégorie distincte: ils se retrouvent, comme les autres objets, à l'intérieur des catégories fonctionnelles. Les alènes de traite sont classées avec les autres accessoires de couture; les haches de traite se retrouvent avec les outils et instruments. Comment, en effet, distinguer une hache de traite d'une autre hache? Les deux possèdent la même fonction sauf que la première est destinée à une clientèle particulière.

Les archives mentionnent rarement les objets de traite. Ainsi, dans les douze documents systématiquement dépouillés dans le cadre de notre étude, il ne se retrouve qu'une mention non quantifiée du terme "couteau de traite". Par contre, nous avons compté 2448 "couteaux", 528 "couteaux Pisaillon", 1062 "couteaux bûcheron", 726 "couteaux flamands", 288 "couteaux jaunes", 990 "couteaux siamois", 8 "couteaux à manche", 180 "couteaux à manche de bois", 24 "couteaux à manche d'étain", 264 "couteaux à manche d'ivoire", 24 "couteaux à ressort à manche d'acier", et 436 "couteaux à ressort à manche de corne". Lesquels de ces couteaux étaient effectivement destinés à la traite?

Néammoins, il peut être intéressant de dresser la liste des objets qui sont spécifiquement décrits comme tel.

Nous ajoutons entre parenthèses l'année du document dans lequel nous avons retrouvé ces mentions.

Hache de traite (1687)
alènes de traite (1687)
toile de traite de Lyon (1748)
toile de traite de Morlaix (1748)
couteau de traite (1748)
couvertes de traite noires et bleues (1687)
fusil de traite (1748)
ains à traite (1732)
peignes de traite (1732)
bas de traite (1687)
bas de traite rouge et bleu (1697)
bonnets de traite à l'anglaise, bleu et rouge (1669)
justaucorps de traite (1687)

Il est certain que d'autres objets étaient échangés aux Amérindiens contre des fourrures. Par exemple, nos documents mentionnent 1952 livres de rassades de toutes sortes (bleu, rouge, blanc, noir, en verre, en corne). Rappelons que le père Lalemant mentionnait en 1626 d'autres objets de traite: capots, chapeaux, chemises, draps, épées, "tranches pour rompre la glace en hiver", chaudières, pruneaux, raisins, pois, etc... (Lalemant, 1626: 4, 5)

En somme, toutes les marchandises importées dans la colonie pouvaient, à un moment ou à un autre, devenir un objet de traite.

8.15 STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE LA PLACE ROYALE

8.15.1 Évolution des besoins

Sommes-nous en mesure de saisir une évolution dans les besoins de la communauté à partir de l'analyse des données archéologiques et archivistiques? Il est fort probable qu'on pourrait arriver à percevoir cette modification sur la base de nos données mais nous ne contrôlons pas suffisamment leur représentativité ainsi que tout leur contexte (démographique, politique, etc.), pour oser s'aventurer dans une telle interprétation.

Pour ce faire, nous avions élaboré des tableaux comparatifs de trois sites archéologiques, à partir des catégories fonctionnelles, des matériaux et des périodes d'utilisation. Il ne nous est pas apparu pertinent de les reproduire ici. On perçoit certaines modifications, comme l'arrivée de nouveaux matériaux: la faïence, le grès salin, mais il était impossible d'y rendre compte de l'arrivée de nouvelles pièces vestimentaires comme le justaucorps qui remplace l'habit de droguet, etc. Même problème en ce qui concerne la culture amérindienne comme le châle, ou l'absence de certains produits comme la tuque. Nos données demeurent pour l'instant fragmentaires car il aurait fallu établir un traitement sur ordinateur pour arriver à une interprétation plausible.

8.15.2 Organisation économique

Les besoins d'une communauté peuvent être satisfaits par une grande diversité de techniques organisationnelles. De la formulation de la réponse naîtra l'organisation sociale. La mise en place d'un système économique entraîne donc une spécificité sociale et culturelle qui va déterminer les composantes de cette société. Par conséquent, les rôles sociaux vont se définir en relation avec l'organisation du système économique.

L'organisation économique est mise en place afin de satisfaire les besoins des membres de la société. Ces besoins pourront être comblés par la production ou l'échange de biens. Comme notre mandat consistait à faire l'étude de la fonction commerciale de la Place Royale à partir de la culture matérielle, nous avons donc développé une approche orientée uniquement en fonction des biens échangés.

A cette époque, l'organisation économique régissant la société en Nouvelle-France peut se prévaloir de deux systèmes, le premier basé sur une économie de subsistance, le second sur une économie de marché. Ces deux systèmes , qui se définissent en opposition, peuvent théoriquement cohabiter dans une organisation économique et sociale peu structurée du type de celle qui pouvait exister en Nouvelle-France.

Le système économique le plus simple est sans contredit celui d'une économie de subsistance, c'est-à-dire un système dans lequel le producteur devient le consommateur de sa production. Quant à l'économie de marché, elle demande une organisation plus complexe car le producteur échange sa production de biens contre un produit différent ou une valeur équivalente. C'est dans ce dernier type d'économie qu'intervient la notion de commerce, c'est-à-dire l'échange.

L'économie de marché peut être de type primaire ou secondaire. Elle est dite primaire quand le fabricant échange lui-même sa production et de type secondaire quand la production est échangée en passant par un intermédiaire qu'on nomme marchand.

Théoriquement , l'organisation économique qui prévaut à la Place Royale sous le Régime français peut s'identifier à l'un ou l'autre des systèmes. Pour définir cette organisation, il était essentiel de se situer selon deux perspectives d'analyse: biens offerts et biens utilisés. D'autres avenues aussi judicieuses auraient possiblement pu être choisies, mais ces dernières nous semblaient les plus directes. Il convient maintenant d'examiner en quoi elles peuvent définir les composantes d'un système économique.

En effet, l'inventaire de magasin et de cargaison, les bons de commande et l'état général des importations et exportations témoignent d'une seule organisation économique, celle

d'une économie de marché. Les biens provenant des fouilles archéologiques nous situent dans une perspective différente puisque les artefacts témoignent autant d'une économie de subsistance que celle du marché de type primaire et secondaire.

En se situant selon ces deux perspectives, il est possible d'appréhender l'organisation économique dans son ensemble et de relativiser l'importance de chaque type d'organisation dans le contexte de la Place Royale.

Sur la base des données archéologiques, il est évident que l'économie de subsistance occupe une faible place dans l'organisation économique et sociale de la Place Royale. En effet, aucun artefact de facture domestique n'a été identifié positivement. Ce phénomène s'explique aisément en raison de l'organisation spatiale et sociale de la Place Royale. En effet, les superficies disponibles sont limitées et la population est composée à 68% de fonctionnaires, commerçants, professions libérales, etc.

L'économie de subsistance est marginale à la Place Royale. En effet, on retrouve des jardins en périphérie de certaines habitations et il est même plausibles que les occupations primitives aient gravité autour de ce type d'économie.

L'organisation d'une économie de marché imprégnera rapidement toute la vie sociale sur la Place Royale. Il semble que toutes les activités rayonnent autour de la fonction commerciale, faisant de cette ville un centre de distribution de

services, une métropole dans la colonie. Mais les activités qu'on y pratique se rattachent-elles à une économie de marché de type primaire ou secondaire?

En confrontant les données archéologiques et les inventaires de magasins, il semble que certains biens sont transigés directement du producteur au consommateur, sans passer par l'intermédiaire des marchands. En effet, plusieurs biens archéologiques n'ont pas été retrouvés dans les inventaires ou en quantité insuffisante (outils, céramique de fabrication locale, etc.). L'économie de marché de type primaire cohabite donc à la Place Royale avec une économie de marché de type secondaire.

Quel est l'apport de chacune de ces organisations dans le commerce? Cette réponse est difficile à formuler quantitativement mais si l'on en croit les données archéologiques, l'apport de l'économie de marché de type primaire est faible puisque moins de 3% des biens archéologiques retrouvés dans le contexte de la Place Royale sont de fabrication locale. De ces biens, quelques-uns ont pu être transigés par l'intermédiaire des marchands, mais leur quantité est restreinte puisque les commerçants vendent très peu de produits locaux. Quatre-vingt-dix-sept pourcent (97%) des marchandises en magasin sont des importations. La population s'approvisionne donc pour certains produits à partir du réseau de l'économie de marché de type primaire soit au marché public ou directement à l'officine du producteur.

Cependant, il est certain que la production locale est beaucoup plus importante que 3%, mais elle concerne une production spécialisée en fourrure, en bois et en denrées alimentaires, qui a comme but de servir de monnaie d'échange pour l'acquisition de biens spécifiques.

Vu sous cet angle, le commerce de type secondaire ne fait pas que marquer l'économie, il domine et contrôle toute l'organisation économique et sociale. En effet, en raison de la rareté des biens nécessaires à la satisfaction des besoins primaires, le producteur-consommateur et le producteur-vendeur doivent s'approvisionner chez le commerçant pour certains biens.

Peut-on particulariser la clientèle des commerçants de la Place Royale à partir des composantes de la culture matérielle? L'interprétation des données archéologiques et archivistiques nous permet d'esquisser certaines tendances. Ainsi, croyons-nous que la clientèle occupée à la traite fréquente peu ces commerces. Ces traiteurs passent-ils par un autre intermédiaire qui est en relation avec le commerçant de la Place Royale? Les données sur la culture matérielle ne permettent pas une telle interprétation.

A notre avis, la clientèle se recrute surtout chez les Canadiens. Les habitants de Québec sont certainement les premiers clients puisque très peu de ces derniers sont des producteurs. Le reste de la clientèle, qui est probablement la plus importante, se recrute dans l'ensemble de la colonie mais possi-

blement beaucoup plus dans la région de Québec. On sait que certains commerçants de Québec entretiennent des relations commerciales avec des confrères de Montréal et d'ailleurs mais ces cas, selon nos informations, nous semblent fortuits.

La clientèle s'identifie surtout chez des gens à la recherche de produits d'importation. Une certaine quantité de ces biens sont réservés à une classe aisée ou à des gens désireux d'acquérir quelques produits luxueux. Cela va de soi, mais nous estimons que la majeure partie des marchandises est destinée à un usage généralisé.

9.0 CONCLUSION

> "Les peuples intelligens qui n'ont pas trouvé dans leurs terres dequoi fuppléer aux trois efpèces de befoins [la nourriture, le vêtement et la "commodité"], ont acquis des terres dans les climats propres aux denrées qui leur manquoient; ils y ont envoyé une partie de leurs hommes pour les cultiver, en leur impofant la loi de confommer les productions du pays de la domination. Ces établiffemens font appelés colonies" (Diderot, 1751)

C'est en ces termes que l'auteur de l'Encyclopédie définissait les colonies. La même définition aurait aussi bien pu s'appliquer au mercantilisme économique dans ses relations métropole-colonies: les colonies existent pour la métropole et non pas le contraire. S'il est vrai, dans cet esprit, de dire que les colonies sont, pour la métropole, des mines à exploiter, il faut ajouter que la métropole a également investi des sommes considérables dans des entreprises coloniales déficitaires (les chantiers de construction navale à Québec, par exemple). Les principes du mercantilisme n'ont donc pas toujours été appliqués dans toute leur rigueur.

Il est difficile de présenter un visage unique du commerce métropole-colonie. Les modes de fonctionnement ne sont pas standardisés. La spécialisation ne semble pas exister dans cette activité: la plupart des artisans du commerce vendent en gros et en détail, s'adonnent à l'importation et à l'exportation, et vendent de tout, tissu , outillage, produits d'alimentation. De plus, cette profession regroupe des individus aux intérêts assez différents: simples représentants d'entreprises métropolitaines ou marchands associés à l'une de ces entreprises, marchands forains, de passage à Québec l'espace d'une saison ou

marchands "domiciliés", établis dans la colonie.

Certains produits coloniaux, notamment les fourrures, sont "pompés" vers la métropole qui supplée en cela l'un des trois besoins fondamentaux cités par Diderot, la "commodité" ou le luxe. En échange, la métropole exporte vers sa colonie d'Amérique septentrionale les produits de son industrie. Tout commerce étranger est interdit pour la colonie: les produits coloniaux prennent le chemin de la métropole ou d'une autre colonie française; les produits qui manquent à la colonie doivent normalement provenir de la métropole, même les produits fabriqués dans les autres pays d'Europe.

En cela, il est intéressant de noter que, selon nos données, les stocks des magasins de la Place Royale se composent à 97% de biens importés. Les biens se rapportant à l'alimentation viennent en premier lieu (38,3%), suivis des produits semi-ouvrés (essentiellement du tissu) (29,8%) et, en troisième lieu, des différentes composantes du costume (17,5%).

Notons, à l'instar de Diderot, que ces produits répondent aux besoins fondamentaux de l'homme: la nourriture et le vêtement. Donc, les marchands (40% de la population de la Place Royale) drainent nécessairement vers eux l'ensemble de la population qui a besoin, à un moment ou à un autre de manger ou de s'habiller.

Le marchand évolue donc dans une économie de marché de type secondaire, c'est-à-dire qu'il est l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Il n'est donc qu'un chaînon dans l'ensemble de l'activité commerciale: une partie relativement importante du commerce local lui échappe. Dans une économie de subsistance, tout comme dans une économie de marché de type primaire, l'intermédaire (le marchand) est absent.

De plus, le marchand doit supporter une concurrence très forte dans la vente des importations. Les marchands forains inondent le marché de leurs produits et coupent les prix pendant leur séjour dans la colonie; le magasin du Roi vend également en détail et constitue un concurrent de taille. Sans compter les artisans qui pouvaient commander leurs matières premières directement de France, sans intermédiaire local.

Pourtant, malgré cette part assez importante du marché qui leur échappe les marchands contrôlent quand même une grande partie de l'activité économique. En effet les produits de première nécessité qu'ils offrent en vente sont indispensables autant à l'habitant (auto-suffisant pour les seuls produits agricoles), qu'à l'artisan (producteur-vendeur) ou au fonctionnaire de l'Etat (non producteur). La preuve en est qu'ils drainent dans leurs caisses tout le numéraire dès sa mise en circulation.

La population est dépendante des marchands pour se procurer les biens importés (biens essentiels ou de luxe, mais le luxe est aussi un besoin essentiel pour certaines classes de gens).

Et ces biens ne pouvaient pas tous être fabriqués localement: les industries n'existent pas, sauf au stade artisanal. Au niveau de la qualité, les produits offerts par les artisans ne satisfont pas nécessairement les besoins de toutes les classes de la population.

Selon ce point de vue, nous voyons que toute la population devient la cliente des marchands. Cependant, certains, par leur fonction ou leur niveau de vie, sont certainement plus assidus que d'autres, car leurs besoins en produits importés et plus luxueux sont plus pressants. Le plus pauvre de la société saura se contenter de produits plus simples, fabriqués possiblement dans la colonie.

En fait, pour mieux connaître la clientèle des marchands, il faudrait étudier leurs livres de comptes. Les inventaires après-décès ne documentent pas suffisamment cette clientèle: la liste des dettes actives du marchand nous renseigne sur une partie de ses clients au moment de son décès, mais la difficulté d'identifier les noms cités et leur fonction rend le traitement de cette source très difficile.

Cependant, les noms que nous avons relevés nous portent à croire que la clientèle des marchands de la Place Royale est constituée de Canadiens, ou de Français, résidant à Québec ou aux environs. Ils ne semblent pas entretenir de relations aussi étroites avec les Amérindiens que leurs confrères

de Montréal, occupés à la traite des fourrures. D'ailleurs, d'après nos données, ils ne seraient pas très impliqués dans le commerce des fourrures. A notre grande surprise! Comment expliquer si peu de marchandises de traite dans leurs inventaires après-décès? Comment expliquer l'absence quasi totale de fourrures dans leurs magasins alors que Louise Dechêne constate la présence de ce produit dans les stocks de 15 marchands de Montréal (71%, 15/21)?

Nous savons que l'importance de ces stocks devait varier selon la période de l'année. Mais nos inventaires s'échelonnent en février, mars, juillet et novembre. Sommes-nous placés devant une activité devenue marginale pour les marchands domiciliés à la basse ville de Québec?

Pourtant, nous ne pouvons pas affirmer que le commerce des fourrures soit absent de la Place Royale. Certains inventaires après-décès tels ceux de La Chenaye ou de Cugnet prouvent le contraire. Alors, comment expliquer que les cinq inventaires retenus pour l'étude fassent si peu mention de cette activité ?

Nous détenons plusieurs éléments de réponse. D'abord, notre inventaire de magasin le plus ancien date de 1669. Or, à cette époque, Montréal a déjà pris une grande importance dans le commerce des fourrures par rapport à Québec. Si nous avions découvert quelques documents pour l'époque antérieure, il est possible que les données aient été très différentes.

Nous avons tiré un échantillon des inventaires après-décès des marchands de la Place Royale. Il est probable que

nous soyons passés à côté des marchands occupés au commerce des fourrures, surtout si cette activité est concentrée aux mains de quelques marchands ou d'une compagnie détentrice du monopole. Pourtant, nous ne pouvions tenir compte de cet élément comme critère de sélection lors de l'échantillonnage sans biaiser, dès lors, les résultats.

D'autres questions apparaissent à la suite de cette recherche: Comment expliquer que les marchands étudiés n'ont pratiquement aucun autre produit d'exportation dans leurs magasins? Où sont le blé, les poissons, le bois dont nous savons théoriquement qu'ils servaient à payer les produits importés? Comment s'effectuait précisément l'acquisition des produits d'exportation sur le marché intérieur? Où ces produits étaient-ils entreposés avant d'être chargés à bord des navires qui rentraient en France?

La compréhension globale de l'ensemble de l'activité commerciale est amoindrie en raison de l'absence de ce chaînon dans le cadre de cette étude. Le problème est soulevé... Les recherches ultérieures apporteront sans doute des éléments de réponse à ces questions.

10.0 BIBLIOGRAPHIE

MANUSCRITS DÉPOUILLÉS

- Inventaire des Ordonnances des Intendants

- Insinuations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France 1663-1758

- Jugements et délibérations du Conseil supérieur de Québec de 1717 à 1760.

- Etat général des archives publiques et privées (A.N.Q.Q.)

- Collection de pièces judiciaires et notariales 1638-1759.

- A.N.Q.Q. Archives des Colonies Série C11A
(Correspondance générale)

DOCUMENTS MANUSCRITS UTILISÉS COMME ÉCHANTILLON DE LA CULTURE MATÉRIELLE

INVENTAIRES APRÈS-DÉCÈS

Inventaire après-décès de Jacques Loyer de la Tour, greffe du notaire Gilles Rageot, 11 juillet 1669.

Inventaire après-décès de Eléonard Hazeur-Desaunaux, greffe du notaire Gilles Rageot, 18 novembre 1687.

Inventaire après-décès de Laurent Lagère, greffe du notaire La Cetière, 9 mars 1711.

Inventaire après-décès de Nicolas Jérémie, greffe du notaire Hiché, 4 novembre 1732.

Inventaire après-décès du Sieur Yves-François Arguin, greffe du notaire Boucault de Godefus, 3 février 1745.

INVENTAIRES DE CARGAISONS DE NAVIRES

Inventaire des marchandises sauvées du naufrage du Saint-Pierre de La Rochelle, 4 octobre 1679, présenté par J. Mathieu dans R.A.P.Q., 1966, tome 44, p. 17-48.

Procès-verbal d'inventaire des effets du brigantin La Marguerite, pris sur les Anglais par François Aubert de Mille-Vaches, 15 juin 1697, A.N.Q.Q., collection de pièces judiciaires et notariales, no. 258 1/2 (1).

Procès-verbal d'inventaire des effets du naufrage du navire "Le Cerf", A.N.Q.Q., collection de pièces judiciaires et notariales #1545-1, 13 novembre 1749.

COMMANDES DE MARCHANDISES

Facture des marchandises chargées dans les navires Le Pont Chartrain et La Perle pour compte et risque de monsieur Martel marchand à Québecq En Canada, 1698, A.N.Q.Q., collection de pièces judiciaires et notariales, no. 397.

Facture des marchandises chargées par ordre et pour compte de monsieur De plaine, négociant à québec dans le navire L'aimable capitaine (1749), collection de pièces judiciaires et notariales. M-0067-44, 5 A 00-1300 A

ÉTAT GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

EXTRAIT des marchandises venues de France, l'Isle-Royale et les Isles francoise de l'Amérique en l'année mil sept cens trente six suivant les Déclarations qui en ont été faites au Bureau du Domaine d'occident à Québec (1736)
AC. C^{11A} (121) Fol. 139 et suivante.

Edits du Roi concernant l'imposition des Droits d'entrée et de sortie, sur toutes les Marchandises qui entreront au pays de Canada , ou qui en sortiront (1748). Publié dans Edits et Ordonnances, I: 591 à 605.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

ANONYME

1854 Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du Roi concernant le Canada. Québec, E.R. Fréchette.

1855 Arrêts et règlements du Conseil supérieur de Québec, et Ordonnances et jugements des Intendants du Canada. Québec, E.R. Fréchette, 650 p.

1856 Complément des ordonnances et jugements des gouverneurs et intendants du Canada, E.R. Fréchette.

1919 "Le vieux Québec en 1709. Description par le P. Silvy". Bulletin de la Société de géographie de Québec. 13 (1919): 232-235.

1922 "L'armement du fort de Québec en 1629." B.R.H. 28 (1922): 334 s.

1925-26 "Recensement du Gouvernement de Québec en 1762". RAPQ, pp. 1-143.

1929 "A propos du siège de Québec en 1629". BRH, 35, pp. 584-589.

1929 "Une description de Québec en 1662". BRH, 35, 276 p.

1929 "Une description de Québec en 1666". BRH, 335 p.

1939-40 "Recensement de 1744". RAPQ, pp. 1-154.

1931 "Premier recensement nominal à Québec". (1666), BRH, 37, pp. 321-331, 385-404.

1932 "Québec en 1756". BHR, 38, 634 ss.

1945 "L'inventaire d'un marchand de Québec en 1772" BRH, 51, pp. 292-297.

1949-51 "Lieux de production ou de fabrication des principaux articles importés de France au Canada". RAPQ, pp. 71-82.

1966 "Description de Québec en 1745". BRH, 68, 153 s.

1972 Le siège de Québec en 1759 vu par trois témoins. Présenté par Jean-Claude Hébert, Québec, MAC, Civilisation du Québec, série Histoire, 131 p., ill.

___ Nouvelle-France, registres de l'amirauté, 1741-1760, 3 vol., ANQQ, Nouvelle-France.

ARCHAMBAULT, G.

1968 "La question des vivres au Canada au cours de l'hiver 1757-1758". RHAF, XXI, no. 1, pp. 16-50.

BAILLARGEON, G.

1981 "Zonation et modification de la composition de la flore vasculaire dans une région urbaine: la colline de Québec". Manuscrit, thèse présentée à l'Université Laval, 206 p.

BARTON, K.J.

1978 "Les terres cuites grossières de l'Europe occidentale livrées par l'épave du Machault". Lieux historiques canadiens: cahiers d'archéologie et d'histoire, no. 16, Ottawa, Parcs Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord, pp. 45-72.

BEAUDET, L.

1887 Recensement de la ville de Québec pour 1716. Québec, Côté, 66 p.

BEAUDOUIN, F.

1975 Bateaux des côtes de France. Grenoble, Editions des 4 Seigneurs, 394 p.

BEAUDRY, R.

1962 "Les plans en relief de Québec, Montréal et Louisbourg". RHAF, pp. 213-218.

BÉCHARD, A.

1890 L'Ancien Québec, descriptions, nos archives, etc. Québec, Belleau, 149 p.

BÉDARD, C. & al.

1983 Cahier de formation des guides. Projet Place Royale, manuscrit, 250 p.

BIGGAR, H. P.

1913 Les précurseurs de Jacques Cartier, 1497-1534; collection de documents relatifs à l'histoire primitive du Canada. Ottawa, impr. de l'Etat, 212 p., ill., carte.

BLANCHETTE, J.-F.

1981 "L'importance des artefacts dans l'étude des modes d'alimentation en Nouvelle-France entre 1720 et 1760". Histoire et archéologie, no. 52, Ottawa, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Environnement Canada, 196 p.

BOSHER, J.-F.

1974 "French protestant Families in Canadian Trade, 1740-1760". Histoire sociale, vol. VIII, pp. 179-201.

1977 "A Quebec Merchant's trading circles in France and Canada: Jean-André Lamaletie before 1763". Histoire sociale, vol. IX, no. 19 (mai 1977), pp. 24-44.

BOUDRIOT, J.

1977 Le vaisseau de 74 canons; traité pratique d'art naval. Grenoble, Editions des Quatre Seigneurs, collection Archéologie navale française, 4 vol .

BRAIN, J.P.

1979 Tunica Treasure, Peabody Museum, Cambridge/Salem, Papers of the Peabody Museum of archaeology and ethnology; Harvard University, vol. 71, 329 p.

BRASSER, T.J.

1978 "Early Indian-European Contacts". Handbook of North American Indians, vol. 6, Northest, B.G. Trigger éd., Smithsonian, Washington, pp. 78-88.

BRISSON, R.
1983 La charpenterie navale à Québec sous le Régime français. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 318 p. (ill.), 24 cm.

BROWN, C.
1947 Croissance de Québec (Québec) Thèse en sciences sociales, U.L., 68 p.

BURTON, F.W.
1936 "The wheat supply of New-France". Soc. Royale du Canada. Mémoires, 3e série, vol. 30, sect. II, pp. 137-150.

CARON, I.
1916 La colonisation du Canada sous la domination française.

CARTIER, J.
1977 Voyages en Nouvelle-France. Texte remis en français moderne par R. Lahaise et M. Couturier, Hurtubise HMH, Montréal, 158 p.

CAMERON, C. et J. Trudel
1976 Québec au temps de James Pattison Cockburn. Québec, Garneau (c. 1976) 176 p., ill. (gravures).

CHAMPLAIN, S. de
1973 Oeuvres de Champlain. 3 vol , Editions du jour, Montréal, 1478 p.

CHAPAIS, T.
1903 "Québec en 1665". Nouvelle-France, vol. 2, pp. 545-556.

CHAPELLE, H.I.

1935 The History of American Sailing Ships. New-York, Bonanza books, 400 p.

CHAPELOT, J.

1978 "La céramique exportée au Canada français". Dossiers de l'Archéologie, no. 27, mars-avril 1978, France, Edicis, pp. 104-113.

CHARBONNEAU, H.

1980 "Du manuscrit à l'ordinateur". Etudes et recherches archivistiques, no. 3, Québec, ANQ, MAC.

CHÉNIER, R.

1979 L'urbanisation de la ville de Québec, 1660-1690. Parcs Canada, Québec, 519 p., cartes, plans, ill.

CHEVRIER, D,

1977 Préhistoire de la région de la Moisie. Cahier du patrimoine, no. 5, ministère des Affaires culturelles, Québec, 376 p.

CIAMI, L.

1926 Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI. Paris, 502 p.

CLERMONT, N.

1976 "Un site du Sylvicole inférieur à Sillery". Recherches amérindiennes au Québec, vol. VI, no. 1, pp. 36-44.

CLERMONT, N.

1977 Ma femme, ma hache et mon couteau croche. Ministère des Affaires culturelles, Québec, coll. civilisation du Québec, no. 18, 144 p.

1980 "L'identité culturelle iroquoienne". Recherches amérindiennes au Québec, vol. X, no. 3, pp. 139-143.

COUTURE, A. & J.O. EDWARDS

1979 "Analyse de deux artefacts en cuivre datant de la préhistoire, découverts au fort de Coteau-du-Lac, dans le bastion tréflé. Histoire et archéologie, no. 12, Affaires indiennes et du Nord, Ottawa, pp. 101-110.

CUMMINGS, W.P., R.A., SKELTON, D.B. QUINN

1971 The Discovery of North America. Toronto/Montréal, McClelland and Stewart Limited, 304 p. (ill.)

DABLON, C.

1672 "Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des Pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, ès années 1671 et 1672". Relations des Jésuites, tome 6, Editions du jour, Montréal. (pagination non continue).

DARDEL, P.

1963 Navires et marchandises dans les ports de Rouen et du Havre au XVIIIe siècle. Paris, S.E.V.P.E.N., 787 p.

DÉCARIE, L.

1977 "Le grès à la Place Royale". Activités archéologiques 1976, Québec, MAC, Direction générale du Patrimoine, Dossier #31, pp. 113-118.

DÉCARIE, L.

1979 Les collections archéologiques de la Place Royale - Le grès français. Québec, M.A.C., Direction générale du Patrimoine, dossier #46 , 132 p.

DECHÊNE, L.

1974 Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle. Coll. "Civilisation et Mentalités", Paris et Montréal, Plon, 588 p.

DELAFOSSE, M.

1951 "La Rochelle et le Canada au XVIIe siècle". RHAF, vol. IV, no.4, pp. 468-511.

DELAGE, D.

1970 " Les structures économiques de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-York." L'actualité économique, vol. 46, avril 1970-mars 1971, pp. 67-118.

DELANGLEZ, J.

1949 "Louisianne in 1717" RHAF, vol. III. no. 1, pp. 94-110. Vol. III, no. 3 (1949), pp. 423-446.

DE LA ROCHE, M.

1944 Quebec historic seaport. New-York, Doubleday, 212 p., ill., photographies.

1950 Traduction parue sous le titre Québec, Paris, Ed. Begh, 339 p.

DE VOLPI, C.P.

1972 "Newfoundland, a pictorial record". Historical prints and illustrations of the province of Newfoundland, Canada, 1497-1887. Longman Canada limited, 181 p.

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU CANADA. Dictionary of Canadian Biography. Toronto et Québec, P.U.L., tomes, I, II, III

DIDEROT, D.

1751-65 Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et de métiers. Paris, Brisson, 17 vol.

DIONNE, N.-E.

1909 Inventaire chronologique des cartes, plans, atlas relatifs à la Nouvelle-France et à la province de Québec, 1508-1908. Tome IV, Québec, S.N., 124 p.

1891 La Nouvelle-France de Cartier à Champlain, 1540-1603. Québec, Darveau, 395 p.

1903 "Les Français restés à Québec en 1629". BRH, no. 9, pp. 60-63.

DOUGLAS, J.

1905 Old France in the New World; Quebec in the 17th century. London, Burrows, 597 p., ill.

DOUGHTY, A.G. et DIONNE, N.E.

1903 Quebec under two Flags. Québec, The Quebec News Co.

1908 The Craddle of New France; a Story of the City Founded by Champlain. Montréal, Cambridge Corporation, 314 p.

1932 Quebec of yester year. Toronto, T. Nelson and Sons, 198 p.

DOUVILLE, R. et CASANOVA, J.-D.

1964 La vie quotidienne en Nouvelle-France. Le Canada, de Champlain à Montcalm. Paris, Hachette, 268 p.

DUMAIS, P.

1975 Rapport d'une reconnaissance archéologique sur la rive sud du Saint-Laurent, entre la rivière Ouelle et Notre-Dame-du-Portage, comté de Kamouraska, été 1975. Manuscrit, Ministère des Affaires culturelles, Québec, 80 p.

1979 "Les Amérindiens et le caribou des bois au sud du Saint-Laurent". Dossier Caribou, F. Trudel éd., Recherches amérindiennes au Québec, vol. IX, nos 1-2, pp. 151-158.

1980 Préhistoire du parc du Bic. Manuscrit, Ministère des Affaires culturelles, Québec , 634 p., annexes.

DUMAS, A.

1970 A l'enseigne d'antan. Québec, Ed. du Pélican, 100 p. (ill.).

DU PLESSIX, L.G. de P.

1756 "Journal d'une campagne au Canada à bord de "La Sauvage" (mars, juillet 1756) par Louis Guillaume de Parscau Du Plessix, enseigne de vaisseau". R.A.P.Q., 1928-1929, pp. 210-226.

ECCLES, W.J.

1964 Canada under Louis XIV, 1663-1701. Toronto, McClelland and Stewart, (The Canadian centenary Series, no. 3), 275 p.

ETHNOSCOP

1980 Les grès fins anglais. Les collections archéologiques de la Place Royale. M.A.C., inédit, 306 p.

1980 Les ustensiles de cuisine, le luminaire et les objets liés à la couture. Manuscrit, M.A.C., 288 p.

1980 Etude de potentiel archéologique, axe Maniwaki-Témiscaming, secteur rivière Dumoine et Maniwaki. Manuscrit, ministère de l'Energie et des Ressources, Québec. 72 p.

1983 Etude synthèse sur l'occupation amérindienne de l'Abitibi-Témiscamingue. Manuscrit, ministère des Affaires culturelles, Québec. 130 p., annexes.

1983 Historique des parcs de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins. Manuscrit, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Québec, 2 vols.

FAUTEUX, J.-N.

1927 Essai sur l'Industrie au Canada sous le Régime français. #27, Québec, 572 p.

FILLION, M.

1967-68 "La crise de la marine française, d'après le Mémoire de Maurepas de 1745 sur la marine et le commerce". RHAF, vol. 21, no. 2, pp. 230-242.

FRANCE (gouvernement)

1978 Index atlas de France. France, Obertheu, 976 p.

FRÉGAULT, G.

1968 Le XVIIIe siècle canadien: études. Montréal, éd. HMH, coll. constantes, vol. 16, 387 p.

FURETIÈRE, A.

1972 Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, et les termes des sciences et des arts. Corrigé et augmenté par Henri Basnage de Beauval. Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée par Jean-Baptiste Brutel de la Rivière. La Haye, 1727. Georg Olms Verlay, Hildesheim New-York.

GALE, G.

1923 Historic Tales of Old Quebec. Québec Telegraph, 344 p.

1934 "Cul-de-Sac, Québec". Quebec Monthly Journal, vol. IX, no. 5, 78 ss.

1934 "Quebec, Lower Town", Quebec Monthly Journal, vol. IX, no. 4, pp. 59-61.

GARDNER, G.

1946 "La chasse commerciale". Pêche et chasse, Editions Fides, Montréal.

GARNAULT, E.

1891 Le commerce rochelais au XVIIIe siècle. La Rochelle E., Martin, 3e partie, Marine et colonies, "Les rochelais et le Canada".

1893 Les Rochelais et le Canada, La Rochelle, 71 p.

GENÊT, N. , Vermette, L., et Décarie, L.
1974 Les objets familiers de nos ancêtres. Montréal, éd. de l'Homme, 303 p.

GENÊT, N.
1977 "La faïence à la Place Royale". Activités archéologiques 1976, Québec, MAC, Direction générale du Patrimoine, Dossier #31, pp. 103-111.

1977 "La porcelaine chinoise à la Place Royale". Activités archéologiques 1976, Québec, M.A.C., Direction générale du Patrimoine, Dossier #31, pp. 121-127.

1980 Les collections archéologiques de la Place royale - La faïence. Québec, M.A.C., Direction générale du Patrimoine, Dossier #45, 311 p.

GIRARD, M.
1966 Histoire du Canada. P.U.F., Que sais-je?, #232, 127 p.

GIROUARD, L.
1979 CeEt-9, Place Royale de Québec . Rapport annuel, Québec, M.A.C., Manuscrit.

GOSSELIN, A.
1906 "Les fortifications de Québec en 1730". B.R.H., #12, pp. 24-27.

1899 Québec en 1730. Ottawa, Hope et Fils, 1899. Mémoires de la Société royale du Canada, 2e série, 1899-1900; tome V, sect. I., pp. 3-162.

GRAMLY, R.M.

1977 "Deerskins and Hunting Territories: Competition for a Scarce Ressource of the Northeastern Woodlands". American Antiquity, vol. 42, no. 4, pp. 601-605.

GROULX, L.

1949 "Note sur la Chapellerie au Canada sous le Régime français." RHAF, vol. III, no. 3 (1949), pp. 383-401.

1950-51 "Colonisation au Canada sous Talon". RHAF, vol. IV, no. 1, pp. 61-73.

GROUPE DE RECHERCHE EN CULTURE MATÉRIELLE

1978 Techniques, fonctions et usages des objets: répertoire des mots-clés. Manuscrit, Québec, Parcs-Canada, 68 p.

HAMELIN, J.

1960 Economie & Société en Nouvelle-France . Les Cahiers de l'Institut d'histoire, no. 3, PUL, 137 p.

HAMELIN, J. et PROVENCHER J.

1967 "La vie de relations sur le Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, au milieu du 18e siècle". Cahiers de géographie de Québec, no. 2, pp. 243-252.

HAMELIN, J., ed.

1976 Histoire du Québec. St-Hyacinthe, Edisem, 538 p.

HATZFELD & PARMESTETER

1924 Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, 7e édition, Paris, ed. Librairie Delagrave.

HAWS, D.

1975 Ships and the Sea. Thomas Y. Crowell Company Inc.,240 p.

HEIDENREICH, C.

1971 Huronia, McLelland & Stewart, 337 p.

HÉON , G.

1973 "Sauvage histoire aux Archives" dans Culture vivante, no. 28, juin 1973.

HOFFMAN, B.G.

1961 Cabot to Cartier. Sources for a Historical Ethnography of Northeastern North America, 1497-1550. University of Toronto Press , 287 p.

HUETZ DE LEMPS, C.

1975 Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV. Paris, La Haye, 661 p.

HUME, I.N.

1980 A guide to Artifacts of Colonial America. New-York, ALfred A Knopf, 323 p. (ill.).

INNIS, H.A.

1964 The Fur Trade in Canada. Toronto, U. of Toronto Press, 1930/1956/1962/1964, 446 p.

JEANNIN, P.

1957 "Le temps qui court". Les marchands au XVIe siècle, Editions du Seuil, 191 p.

JOBE, J., ed.

1967 Les grands voiliers du XVe au XXe siècle. Edita Lausanne, 274 p.

KALM, P.

1977 Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749. Montréal, éd. P. Tisseyre, 674 p.

KIRJAN C.

1974 Rapport préliminaire concernant les fouilles archéologiques effectuées à la maison Estèbe, Québec, MAC, manuscrit, 26 p.

LA BERGE, L.

1972 Rouen et le commerce du Canada de 1650 à 1670. Editions Bois Lotinville, 1972, 156 p.

LABIGNETTE, J.-E.

1964 La farine dans la Nouvelle-France. RHAF, vol. XVII, no. 4, pp. 490-503.

LACOURSIÈRE, J., PROVENCHER, J., VAUGEOIS, D.

1969 Canada-Québec, synthèse historique. Montréal, Ed. du Renouveau pédagogique, 615 p.,ill.

LAFLAMME, J.

1976 L'essence de la traite des fourrures en Abitibi et au Témiscamingue, 1673-1708, de l'Abbittibbi-Témiscamink. Collège du Nord-Ouest, Rouyn, Cahier du département d'histoire et de géographie, no. 3, pp. 1 à 24.

1977 Le Marquisde Vaudreuil et l'Abitibi-Témiscamingue. Première partie:1718-1724,de l'Abbittibbi-Témiscamink, no.4 p. 1 à 25.

1979 Le Marquis de Vaudreuil et l'Abitibi-Témiscamingue. Seconde partie: 1724-1731 , de l'Abbittibbi-Témiscamink, no. 5, pp. 1-20.

LA GRENADE- MEUNIER, M.

1983 L'administration et l'organisation sociale à la Place Royale, 1660-1760. Québec, Ethnotech, manuscrit, M.A.C., 96 p., annexes.

LA HONTAN, Baron de

1940 Nouveaux documents sur la Canada et Terre-Neuve [fin XVIIe s.]. Collection Oakes, APC, éd. avec introduction par Gustave Lanctôt, Ottawa, Imprimeur du Roi, 69 p.

LALEMANT , C.

1626 "Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France". Relations des Jésuites, tome 1, Editions du jour, Montréal , (pagination non continue).

1647 "Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable ès missions des Pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France en l'année 1647". Relations des Jésuites, tome 4, Editions du jour, Montréal, (pagination non continue).

LANCTÔT, G.

1929 L'administration de la Nouvelle-France. Paris, Champion, 169 p.

LAPOINTE, C.

1929 Les collections archéologiques de la Place Royale, répertoire des outils. Manuscrit, Québec, M.A.C., 118 p.

1981 Le verre des latrines de la maison Perthuis . Les collections archéologiques de la Place Royale, Dossier 52, M.A.C., 1981, 206 p.

LEBLANT , R.

1947 "Une tentative d'égémonie française en Amérique du Nord, 1689". Revue d'histoire des colonies, XXXIV, pp. 22-30.

1948 "Les études historiques sur la colonie française d'Acadie, 1603-1713". Revue d'histoire des colonies, tome XXXV, pp. 84-113.

1972-73 "Le commerce compliqué des fourrures canadiennes au début du XVIIe siècle". RHAF, tome 26, no. 1, pp. 53-66.

LEBLANT, R. & M. DELAFOSSE

1956 "Les Rochelais dans la vallée du Saint-Laurent (1599-1618)". RHAF, tome 10, p. 333 (pp. 333-355).

LEJEUNE, P.

1633 "Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1633". Relations des Jésuites, tome 1, Editions du jour, Montréal, (pagination non continue).

LEMOINE, J.M.

1875 Histoire des fortifications et des rues de Québec. Québec, typographie du "Canadien", 51 p., ill.

1901 The Port of Quebec: its annals, 1535-1900. Quebec, the Chronicle Printing Co., tome III, 95 p.

LEVASSEUR, N.

1917 "La construction des navires à Québec". Bulletin de la Société de géographie de Québec, vol. 11, pp. 187-201.

1920 "Changement de front". Bulletin de la Soc. de géogr. de Québec, vol. 14, pp. 88-102.

LUEGER, R.

1979 "Description des habitats préhistoriques de Coteau-du-Lac: assemblage disparate d'artefacts datant de la période archaïque et du sylvicole". Histoire et archéologie, # 12, Affaires indiennes et du Nord, Ottawa, pp. 3-100.

1979 Projet de reconnaissance de postes de traite de fourrure. Manuscrit, M.A.C., 2 vol., 298 p.

LUEGER, R. et OLIVIER, M.

1980 La collection de terre cuite grossière des latrines de la maison Perthuis. Manuscrit, Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie, M.A.C., Québec, 116 p.

LUNN, J.E.

1939 "The Illegal Fur Trade out of New-France 1713-1766". Canadian Historical Association Report, pp. 60-76.

MALCHELOSSE, G.

1949 "Milice et troupes de la Marine en N.F., 1669-1760". Cahiers des dix, vol. 14, pp. 115-148.

MANDEVILLE J. & J. SÉGUIN

1976 Rapport préliminaire et inventaire du site CeEt-9 (Place Royale). Québec, MAC, Service d'archéologie et d'ethnologie, 126 p.

MANDEVILLE, J.

1980 Rapport préliminaire de la fouille effectuée sur le site CeEt-9 à l'hiver 1979-1980. Québec, CERANE INC., 76 p.

MARIER, C.

1981 Les collections archéologiques de la Place royale, les menus objets. Manuscrit, M.A.C., 1981, 2 tomes, 518 p.

MARMETTE, J.

1883 François de Bienville: scènes de la vie canadienne au 17e siècle. 2e éd., Montréal, Beauchemin et Valois, 441 p.

MAROIS, R.J.M., éd.

1980 Commission archéologique du Canada, rapports annuels, 1977-1979. Collection Mercure, no. 96, Commission archéologique du Canada, Ottawa.

MATHIEU, J.

1966 "Le naufrage du St-Pierre de La Rochelle, 1679". RAPQ, XLIV, p. 15-48.

1969-70 "La vie à Québec au milieu du 17e siècle; étude des sources". RHAF, #23, pp. 404-424.

MATHIEU, J.

1970 "Un négociant de Québec à l'époque de la conquête, Jacques Perrault, l'aîné". RAPQ, XLVIII, pp. 27-81.

1971 "La construction navale royale à Québec, 1739-1759". Cahiers d'histoire, no. 23, Société historique de Québec, 110 p., gravures, cartes.

1972 "La balance commerciale Nouvelle-France/Antilles au XVIIIe siècle". RHAF, XXV, pp. 465-499.

1981 Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIIIe siècle. Fides, coll. "Fleur de Lys", Montréal, 276 p., ill., cartes.

s.d. Répartition professionnelle des résidants dans les quartiers du port. Dépouillement des recensements de 1681, 1716, 1744, 1795. Compilation et ventilation par rue et par profession et en 1795 par "ethnie". Etude manuscrite, (n.p.)

McNALLY, P.

1978 "Le verre de table de l' époque du Machault". Lieux historiques canadiens: cahiers d'archéologie et d'histoire, no. 16, Parcs Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Ottawa, pp. 35-44.

MILLER, J. JEFFERSON and L. STONE

1970 "Eighteenth Century Ceramics from Fort Michilimackinac". A Study of Historical Archeology, Smithsonian Institution Press, 130 p., ill.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Fichier des locataires-propriétaires de Place-Royale, Direction régionale de Québec, Centre des dossiers secteur Place-Royale, Québec

Rapports manuscrits des fouilles archéologiques à la Place-Royale, Direction régionale de Québec, Centre des dossiers secteur Place-Royale, Québec

MIQUELON, D.

1975 "Havy and Lefebvre of Quebec: A Case Study of Metropolitan Participation in Canadian Trade, 1730-1760". Canadian Historical Review, LVI, pp. 1-24.

MIVILLE-DESCHÊNES, F. et PIEDALUE, G.

1980 Etude binaire. L'origine des céramiques et la quincaillerie architecturale au Fort Chambly. Parcs Canada, Région de Québec, travail inédit, no. 433, Division de la Recherche historique.

MIVILLE- DESCHÊNES, F.

1982 Chambly ou l'aspect domestique de la vie militaire au Fort Chambly, pendant le régime français d'après les artefacts.

MOOGK, P.

1971 "Apprenticeship inventures: a key to artisan life in N.-F.", Canadian Historical Review, pp. 65-83.

1976 "In the darkness of a basement: craftmen's association in early French Canada". Canadian Historical Review, #57, pp. 399-439.

MOORE, C.

1975 Commodity Imports of Louisbourg, Fortress of Louisbourg. Manuscript Report, no. 31, Parcs Canada, 115 p.

MOUSSETTE, M.

1981 Les terres cuites grossières des latrines des maisons Estèbe et Boisseau, Quartier Place royale, Québec, M.A.C., Dossier 51, 184 p.

MURDOCK, G. P. & al.

1971 Outline of Cultural Materials. Behave or Science Outline, 4e édition, éd. human Relation Area File, inc., New Haven, 164 p.

MYRAND, E.

1925 1690. Sir William Phips devant Québec, Histoire d'un siège. Montréal, Beauchemin, 429 p., ill.

NIELLON, F. ET M. MOUSSETTE

1981 Le site de l'Habitation de Champlain à Québec, étude de la collection archéologique (1976-1980). Québec, M.A.C., 2 vol., 285 p. et annexes.

NISH, C.

1968 Les bourgeois-gentilhommes de la Nouvelle-France, 1729-1748. Montréal & Paris, Fides, 1968, 202 p.

NOEL HUME, I.

1980 A Guide of Artifacts of Colonial America. New-York, A. Knoff, 323 p.

PAINCHAUD, A.

1982 Paléogéographie du site archéologique CeEt-9, Place Royale, pointe de Québec. Esquisse régionale du quaternaire récent, Manuscrit, M.A.C., Québec, 112 p.

PARENT, R.

1978 "Inventaire des nations amérindiennes au début du XVIIe siècle." Recherches amérindiennes au Québec, vol. VII, nos 3-4, pp. 5-19.

PLAMONDON, L.

1977-78 "Une femme d'affaire en N.-F., Marie-Anne Barbel". RHAF, vol. XXX, pp. 165-186.

POIRIER, J.

1968 Ethnologie générale. NRF, Encyclopédie de la Pléiade, éd. Gallimar, 1907 p.

PRITCHARD, J.S.

1973 "The Voyage of the Fier: An Analysis of a Shipping and Trading Venture to New France, 1724-1728". Histoire sociale, vol. VI, pp. 75-97.

PROULX, G.

1981 A la défense de la Nouvelle-France. Parcs Canada, travail inédit, #435, 95 p.

1982 "Le dernier effort de la France au Canada - secours ou fraude?" Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 36, no. 3, décembre 1982, pp. 413-426.

PROULX, J.-P.

1979 Histoire et naufrage des navires le Saphire, le Marguerite, le Murinet et l'Auguste. Parcs Canada, travail inédit, #337.

RAMBERT, G.

1959 Histoire du commerce de Marseille. "Les colonies", Paris, Plon, Tome VI, de 1660-1789, 664 p.

RANDIER, J., ed.
1979 La marine à voile. Dictionnaire encyclopédique illustré des termes nautiques et du langage à bord des grands voiliers. Paris, Arthaud Mer, 398 p.

RAYNAL, G.-T.
1780 Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes. Genève, J.L. Pellet, 10 vols, tome 8, (livres 15+16), établissements des français dans l'Amérique septentrionale.

RECHER, J.-F.
1959 Journal du siège de Québec en 1759. Québec, Société historique de Québec, 1959, 48 p., ill.

REID, A.G.
1951 "Intercolonial Trade during the French Regime". Canadian Historical Review, XXXII, pp. 236-251.

1953 "General Trade between Quebec and France during the French Regime". Canadian Historical Review, XXXIV, pp. 18-32.

RENAUD, P.-E.
1928 Les origines économiques du Canada, l'oeuvre de la France. Mamers, Gabriel Enault éd., 488 p.

ROBERT, H.
1960 Les trafics coloniaux du port de La Rochelle au XVIIIe siècle. Portier, Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e série, tome IV, 209 p.

ROY, P.-G.

1918 Le siège de l'Amirauté de Québec sous le Régime français. Soc. royale du Canada, Mémoires, 3e série (12), sect. 1, pp. 193-200.

1923 "Les exécutions capitales et les charretiers de Québec". BRH, #29, 1875 p.

1925 "Les conflagrations à Québec sous le Régime français". BHR, #31, pp. 65-76, 97-103.

1926 "Les capitaines de port à Québec." BRH, #32, pp. 3-12, 65-78.

1930 La ville de Québec sous le Régime français. Québec, Sciences des archives du gouvernement de Québec, 2 vol ., ill., cartes, plans.

1936 "Le siège de Québec en 1690". BRH, #42, pp. 461-479.

SALONE, E.

1905 La colonisation de la Nouvelle-France, étude sur les origines de la nation canadienne-française. Paris, E. Guilmoto éd., 505 p.

SAINT-PIERRE, S. & Al.

1983 Etude sur les modes de vie des habitants et marchands de la Place Royale sous le Régime français. Québec, M.A.C., Groupe de recherche en histoire du Québec rural, manuscrit, 421 p., annexe.

SAVARY, J.

1749 Le parfait négociant ou intruction générale... Par M. Philemont-Louis Savary, Paris, Estienne et Fils, 2 vol.

SEGUIN, R.L.

1968 Le costume civil en Nouvelle-France. Ottawa, Musée national du Canada, 330 p.

1973 La civilisation traditionnelle de l'"Habitant" aux 17e et 18e siècles. Fonds matériel, 2e édition revue, coll. Fleurs de Lys, éd. Fides, 701 p.

SHORT, A.

1925 Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le Régime français. Ottawa, F.A. Acland, 2 vol.

SULTE, B.

1899 "Québec de 1620-1632". BRH, #5, pp. 292-304; 324-340.

1906 "Le commerce de France avec le Canada avant 1760". Royal Society of Canada, Procedings and Transactions, Third Series, XII, pp. 45-63.

1908 A History of Quebec, its Resources and People. Montréal & Toronto, 2 vol.

1913 "Le Canada de Cartier". Bulletin de la Société de géographie de Québec, #7, pp. 23-28.

TIMES

1965 Index-Gazettier of the World, éd. The Times, London, England, 964 p.

TOUDOUZE, G. et al.

1966 Histoire de la marine. Paris, Les éditions de l'Illustration, tome 1, 320 p.

TREMBLAY, M.

1983 Etude sur la démographie des habitants de la Place royale, sous le Régime français. Québec, Ethnotech, manuscrit, M.A.C., 210 p., fichier des occupants en annexe.

TREMBLAY, V.

1968 Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870. La Société historique du Saguenay, Public. no. 21, Chicoutimi, 465 p.

TRÉVOUX

1771 Dictionnaire universel Français et Latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux. Paris, Librairies associées, 8 volumes.

TRIGGER, B.G.

1962 "Trade and tribal warfare on the St. Lawrence in the Sixteenth Century". Ethnohistory, vol. 9, no. 3, pp. 240-256.

1976 The Children of Aataensic. A History of the Huron People to 1660. 2 vol., McGill-Queen's University Press, Montréal, 913 p.

TRUDEL, M.

1963 "Les vaines tentatives, 1524-1603". Histoire de la Nouvelle-France, I, Montréal, Fides, XVII, 307 p., ill., cartes.

1965-66 "La Nouvelle-France, 1604-1627". RHAF, #19, pp. 203-228.

1966 "Le comptoir (1604-1627)". Histoire de la Nouvelle-France, 2, Montréal, Fides, XLIX, 554 p., ill., cartes.

TRUDEL, M.

1967 La Nouvelle-France, 1524-1713. Dictionnaire biographique du Canada, tome I, pp. 28-38.

1968 Initiation à la Nouvelle-France. Montréal, Toronto, Holt, Rinchart et Winston, 323 p. (ill.).

1973 La population du Canada en 1663. Montréal, Fides, XL, 368 p., ill., cartes.

VACHON, A.

1969 L'administration de la Nouvelle-France. Dictionnaire biographique du Canada, II, pp. 15-24.

1970-71 "La restauration de la tour de Babel ou "la vie à Québec au milieu du 17e siècle". RHAF, #24, pp. 167-250

1982 Rêves d'Empire; le Canada avant 1700. Ottawa, Archives publiques du Canada, 387 p., ill.

VILLEMAIRE, M.

1978 Rapport de fouilles de la maison Perthuis à la Place Royale. Québec, M.A.C., Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, manuscrit inédit, 59 p.

VOORHIES, E.

1930 Historic and Trading Posts of the French Regime and of the English Trading Companies. Department of the Interior, Ottawa, 188 p.

WRIGHT, J.V.

1982 "La circulation de biens archéologiques dans le bassin du St-Laurent au cours de la préhistoire". Recherches amérindiennes au Québec, vol. XII, no. 3, pp. 193-205.

ZOLTVANY, Y.F.
1968 "Some Aspects of the Business Career of C.A. de la Chesnaye". C.H. Association, Historical Papers, pp. 11-23.

11.0 INDEX

I - NOMS

A

Abberville (France) 223
Acadie 38-40, 47, 89, 94-95,119 122, 168-169, 175,177181, 299 318, 449
Admirault, Pierre-Gabriel (marchand métropolitain) 146-147
Afrique 35, 45-47, 104, 163
Albanel, Charles (père jésuite) 75
Albany (Nouvelle-Angleterre) 38, 100 274-275, 311
Albert, Jeanne 21
Alençon (France) 220
Algonkiens (peuple indien) 54, 56 65, 79, 81
Algonquiens : voir *Algonkiens*
Algonquins (peuple indien) 80-82
Aliés, Joseph (marchand métropolitain) 144,147
Allemagne 37, 39, 206-219, 227-235, 238-239, 247-249, 251, 257-259, 345, 460
Allumettes (Algonquins) 81
Alpes : voir *Rhônes-Alpes*
Alsace (France) 208, 210-219, 249
Amans (Maroc) 244
Amiens (France) 223
Amiot, Jean-Baptiste (marchand de Québec) 146
Amsterdam (Pays-Bas) 22, 239, 281
Angleterre 35, 38-41, 46, 48, 83 99, 104, 168, 176-177, 189, 202 205, 207, 209, 226-237, 239, 245 247-248, 251, 253-254, 256-260 348, 385-386, 388, 435, 460
Algonquian : voir *Algonkiens*
Anjou (France) 106
Anjou, duc d' (succession d'Espagne) 39
Antilles 44-46, 119-120, 124, 168-169, 178-185, 207, 209, 227-235, 241, 243, 246, 248, 291, 297 299, 318, 367, 370, 373, 448, 462
Anvers (Belgique) 281
Aquitaine (France) 205, 208, 210 212-220, 223, 249
Arabie 373
Ardennes : voir *Champagne-Ardennes*
Arguin, Yves François (marchand de Québec) 18, 22-23, 157, 269, 381
Ashuapmachuan (rivière) 68, 77-78
Ashuapmouchouan: voir *Ashuapmachuan*
Asie 163, 253
Atlantique (océan) 103-104, 177 207-209, 212-219, 227-235, 248-249, 257-258, 298, 311, 373
Attikamègues (peuple indien) 75
Aurel (marchand métropolitain) 183
Autriche 40, 48
Auvergne (France) 208, 210, 212-220, 249, 452

B

Badeau (marchand de Québec) 142
Baltique (mer) 47

Baour, Pierre
(marchand métropolitain) 147
Barbel, Marie-Anne
(veuve de Louis Fournel et
marchand de Québec) 195
Basque, île au 309
Basques 105
Basse-Normandie : voir
Normandie (Basse)
Basse-Terre (Guadeloupe) 186
Batterie Royale 16
Bavière (Allemagne) 40, 281
Bayonne (France) 106, 144, 166
183, 241
Bazil, Louis (marchand de Québec)
123, 142, 152, 195
Beaudouin (auteur) 15
Beaudouin
(marchand de Québec) 142
Beaufort (France) 223-224
Beauharnois, Charles de la Boische
de (gouverneur) 159-160
268, 284, 320
Beaujon, J. N. (marchand
métropolitain 151
Beauport (Québec) 23
Beaupré, côte de 296, 368
Beaurivage (marchand de Québec)
142
Beauvais (France) 223
Beauvaisis (France) 223
Bégon, Michel (intendant) 122, 176
267, 287
Belcourt, Jacques de La Fontaine de
(marchand de Québec) 123
Belgique 206-209,212-219, 227-
235, 242, 248-249, 257-258
Belisle (auteur) 279
Belle-Isle, détroit de 195
Benoist (marchand de Québec) 142
Bergame (Italie) 202, 241, 425
Bérisson, Nicolas
(marchand de Louisbourg) 183
Bernier, musée maritime: voir *Musée
maritime Bernier*
Berryer, René (ministre français de la
Marine) 41
Beschefer, Thierry (religieux) 161
Bic, île du 309
Bigot, François (intendant) 138
Biot (France) 389
Bissot (marchand de Québec) 122
Bondelois (France) 165
Bonne-Espérance, cap de (Afrique)
35
Bordeaux (France) 106, 143-144
146-147, 151, 154, 165-166, 170
202, 220, 279, 305-307, 422
Bordeaux (marchand métropolitain)
183
Bosher, J.-F. (auteur) 12, 144, 146
Boston (Nouvelle-Angleterre) 38
Boucheville (capitaine) 314
Boudet (marchand métropolitain) 148
Boudet, Pierre (marchand
métropolitain) 148
Boudriot, J. 15
Bouffioulx (Belgique) 242
Bougainville, Louis-Antoine de
(comte, officier supérieur) 41
Boulogne (France) 281
Bourgine (marchand métropolitain)
298

Bourgogne (France) 208, 210, 212-219, 221, 249
Bourot, Françoise 22
Boutin, Joseph (marchand de Martinique) 183
Brésil 37, 207, 209, 227-235, 248 257-258
Brest (France) 166, 296
Bretagne (France) 208, 210, 212-219, 221, 249
Bristol (Angleterre) 236
Bruxelles (Belgique) 242
Buade de Frontenac et de Palluau, Louis de (comte et gouverneur de la Nouvelle-France) 37-38, 102 124, 153, 156, 192, 263, 316
Buckley (Angleterre) 236
Bures (France) 220

C

Cabot, Jean 35
Cadix (Espagne) 347
Caën, Emery de (traite des fourrures) 133
Cailleteau : voir *Cailteau*
Cailteau (marchand de Québec ou forain?) 283
Canada 4, 29, 82, 90, 105-106 116-117, 121, 125-126, 132, 134-135, 143-145, 165-166, 168, 170-171, 173-174, 180-181, 185, 283 285, 290, 296-299, 308, 366, 432 449, 462
Canadiens 39, 122, 149, 309, 363 368, 459, 462, 472, 480
Canseau : voir *Canso*
Canso (France) 122
Cap-Breton, île du : voir *Royale (île)*
Cap-François (Saint-Domingue) 185
Caraïbes, îles des 421
Carcassonne (France) 189
Carignan (régiment) : voir *Carignan-Sallières (régiment)*
Carignan-Sallières (régiment) 91 101, 265, 268
Cartier, Jacques (explorateur) 54 58-61, 63-65, 79, 105
CELAT (Centre d'études sur les langues, les arts et les traditions) 458
Centre (région administrative de France) 208, 210, 212-219, 249
Chaleurs, baie des 58, 60
Chambalon, Louis (notaire royal) 20
Chambly (fort) 40
Champagne-Ardennes (France) 208 210, 212-219, 222, 249
Champigny, Jean Bochard de (intendant) 159, 187
Champlain (lac) 39
Champlain (marché) 123, 157, 283
Champlain, Samuel de 56, 65, 68 71-73, 79-81, 89, 93, 95, 100, 132 239, 296, 364, 385, 410, 412, 440 451, 460-461
Chanson (marchand de Montréal) 21
Chapelle, H. I. (auteur) 15
Charest (marchand de Québec) 176
Charest, Charlotte (marchand de Québec) 149
Charest, Étienne (marchand de Québec) 305

Charest et frères (marchands de Québec) 305, 316
Charest, Joseph (marchand de Québec) 305
Charlevoix, Pierre-François-Xavier de (père jésuite) 296
Chaste, Aymard (traite des fourrures) 89
Chasteaux, baie des : voir *Châteaux, baie des*
Chasteaux, baye des : voir *Châteaux, baie des*
Château, baie des 123, 152, 195
Chaudière (rivière) 120
Chauvin, Pierre de (lieutenant-général) 68, 89
Chénier, Rémi (auteur) 12, 273
Chevalier, Jean (marchand de Louisbourg) 183
Chicoutimi (Québec) 77, 79
Chicoutimi (rivière) 70, 77
Chigobiche (lac) 77-78
Chine 33, 206-207, 209, 227-235 245, 247-248, 253, 257-258, 373
Chypre 347
Ciboure (France) 105
Cognac (France) 165
Coigne, sieur de (marchand de Montréal) 21
Colbert, Jean-Baptiste (ministre de Louis XIV) 37, 133, 265
Cologne (France) 223
Colomb, Christophe (explorateur) 35
Colonies anglaises d'Amérique : voir *Nouvelle-Angleterre*
Colonies françaises du sud : voir *Antilles*
Colonies françaises excluant la Nouvelle-France : voir *Antilles*
Comte, Lagrange (marchand de Québec) 146
Corée 253
Cormorans, cap des (Québec) 77
Corte-Réal, Gaspar (explorateur) 35
Côte d'Azur (France) : voir *Provence-Côte d'Azur*
Côte Nord (Québec) 195
Coudres, îles aux 77, 309
Courrejolles, Bernard (marchand de Québec) 146
Courrejolles, Gabriel (marchand de Québec) 146
Courrejolles et fils, veuve (marchand métropolitain) 146
Courval (marchand de Québec) 142
Cree : voir *Cris*
Crespin (marchand de Québec) 142
Cris (peuple indien) 81
Cugnet, François-Étienne (administrateur) 78, 481
Cummings (auteur) 14

D

Daccaret (commerçant de Plaisance) 176
Damas (Syrie) 244
Danemark 46, 48
Dantzick (Pologne) 281
Dargent, Joseph (auteur) 193
Dassance, Martin (marchand de Québec) 183

David, Antoine (marchand de Québec) 146
David, Bernard (marchand de Québec) 146
David, Jean-Isaac (marchand de Québec) 146
Dechêne, Louise (auteur) 11, 114 160, 171, 173, 189, 241, 289, 481
Delafosse, M. (auteur) 298
Delage, D. (auteur) 12, 125, 166 168-169
Delannes, Pierre (marchand de Québec) 146
Delph (Hollande) 239
Denonville, Jacques-René de Brisay de (gouverneur) 102
Denys, sieur (traite des fourrures et pêche) 122
Derit, Jacques (marchand métropolitain 146
Derit, Joseph-Abraham (marchand de Québec) 146
Desaunier 305-307
Desauniers, Pierre Trottier (marchand de Québec et syndic) 142 157-158, 316
Desclaux, Pierre (marchand métropolitain) 146
Desmarest (marchand de Québec) 150
Devonshire (Angleterre) 236
Dezonier (capitaine) 314
Diaz, Bartholomes 35
Diderot, Denis (auteur) 237-238 259, 280, 345, 360, 373, 391, 393 455, 478
Dollard des Ormeaux, Adam (officier) 101
Domaine du Roi : voir *Domaine Royal*
Domaine Royal 76, 78, 134
Donnacona (chef iroquois) 54, 61 63-64
Dorval, frères (marchands) 78
Dugard et compagnie (marchand métropolitain) 144, 269
Dugard, Robert (marchand métropolitain) 147
Du Guast, sieur de Monts, Pierre (gouverneur d'Acadie) 68, 89, 131
Dumas, famille (marchands métropolitains) 146
Dumas, Alexandre (marchand de Québec 146
Dumas, Antoine-Libéral (marchand de Québec) 146
Dumoine (rivière) 81
Dumont (marchand de Québec) 142, 157
Dupéré (marchand de Québec) 183
Du Plessis de Richelieu, Armand Jean (cardinal et homme d'État) 46, 92, 132
Du Plessix, Louis Guillaume de Parscau (capitaine) 195, 283
Dupury : voir *Dupuy, Claude-Thomas*
Dupuy, Claude-Thomas (intendant) 150, 274, 288, 431, 433, 463
Dupuy, Jean-Élie (marchand métropolitain) 146
Dutreuil-Poisset, François (marchand de Québec) 410

E

Emmerth, Wilhelm-Christian (marchand métropolitain) 147
Eccaut (fleuve) 237
Espagne 35-37, 39-40, 46, 48, 206-207, 209, 224, 227-235, 241, 245 247-248, 253-254, 256-258, 269 348, 371, 422
Esquimaux, baie des 195
États-Unis 207, 209, 227-235, 248 257-258
Etchemins (peuple indien) 71
Etchevery, S. d' (marchand de Québec) 157

F

Filles du Roi 96
Finlay (marché) 142, 157
Flacons, île aux 23
Flandre (Belgique) 222, 315
Florence (Italie) 241, 281, 348
Floride 37, 92
Fontanges (maîtresse de Louis XIV) 194
Forges de Trois-Rivières : voir *Forges Saint-Maurice*
Forges Saint-Maurice 94, 127, 339-340
Fornel (marchand de Québec) 142 157
Fornel, Louis (marchand de Québec) 123, 152, 195
Fortin, Catherine (auteur) 364
Foucher (marchand de Québec) 142
Fraisse, Jean Antoine (marchand de Québec) 146
Françaises, îles : voir *Antilles*
France 35-41, 45-47, 89, 93, 95, 99 104, 106, 121, 133, 135, 141-143 149-150, 154, 160, 163-165, 168-171, 174, 176-183, 188, 191, 193 201, 205-219, 221-223, 227-238 240-245, 247-249, 252, 254, 256-260, 263-264, 273, 282-285, 291 296-297, 299, 302, 304, 318, 347-348, 373, 381, 385, 388, 402, 432 435, 479, 482
François (Cap Saint-Domingue) 185
François 1er (roi de France) 36
Francfort (Allemagne) 281
Franche-Comté (France) 208, 210 212-219, 222, 249
Frescarode, Dominique (marchand métropolitain 147
Frontenac (fort) 276
Frontenac, Louis de Buade de : voir *Buade de Frontenac et de Palluau*
Fundy, baie de 89, 177
Furetière, A. (auteur) 341, 347, 350 391, 393-394, 398, 400, 404, 411

G

Gama, Vasco de (explorateur) 35
Gardère, Jean (marchand métropolitain) 144
Garenne, Berthrand Chesnay de la (marchand de Québec) 283

Garesché, Jacques (marchand métropolitain) 147
Garisson (marchand métropolitain) 144
Gaspé 92
Gaspé, baie de 60
Gaspé, île de 105
Gaspésie 53
Gaumond, Michel (auteur) 24
Gauthier, Jean-Jacques (marchand de Québec 146
Gazan (maison métropolitaine) 154
Georgian (Bay) : voir *Georgienne (baie)*
Georgienne (baie) 56, 81
Ger (France) 220
Girandeau, Antoine (marchand métropolitain) 146
Girouard, L. (auteur) 84
Godefus, Boucault de (notaire) 269
Goguet, Denis (marchand de Québec) 157
Goossins, Pierre-François (marchand métropolitain) 148
Gorgendière, veuve Chéron de la (marchande de Québec) 142
Goudal et Massac (marchand métropolitain) 147
Gourdeaux, Jacques (marchand de Québec) 157
Gradis (maison métropolitaine) 154
Grande-Terre (Guadeloupe) 186
Grandmesnil (marchand de Québec) 142
Grands Lacs 39-41, 61, 100 104, 310
Grand-Saint-Modet (Labrador) 195
Grelleau, Jean l'Ainé (marchand de Québec) 147
Gremet, Pierre (marchand de Québec) 147
Greysac (marchand)
Groupe de recherche en culture matérielle de Parcs Canada 29
Gruyère (Suisse) 243, 370
Guadeloupe 175, 186
Gua de Monts, Pierre : voir *Du Guast, sieur de Monts, Pierre*
Guast, Pierre de : voir *Du Guast, sieur de Monts, Pierre*
Guienne, province de 165
Guillemin (marchand de Québec) 183
Guy, Pierre (marchand de Montréal) 190

H

Habitation (île Sainte-Croix), construite par Champlain 89
Habitation (Port-Royal), construite par Champlain 89
Habitation de Champlain (Québec) 16, 25, 28, 73, 84, 89-90, 239, 250 364, 385, 410, 412, 440, 451 460-461
Haimard (marchand de Québec) 183
Hambourg (Allemagne) 281
Hamelin, Jean (auteur) 11, 109, 112 124, 127, 135, 158-160
Haute-Normandie : voir *Normandie-Haute*

Havy, François (marchand de Québec) 12, 123, 143-144 147, 152, 157, 190, 195, 269
Haws, D. (auteur) 15
Hazeur, François (marchand de Québec) 270
Hazeur-Desaunaux, Éléonard (marchand de Québec) 18, 20, 348, 394, 395, 397, 410
Hébert, Louis (pharmacien, colon) 90
Henri II (roi de France) 104
Henri IV (roi de France) 46-47, 131
Héron (marchand métropolitain) 21
Hirrigoyen, Étienne (marchand métropolitain) 183
Hochalaga (Montréal) 63-65
Hocquart, Gilles (intendant) 120, 143 154, 157, 159-160, 275-277 317, 320
Hollandais : voir *Hollande*
Hollande 37, 48, 83, 100, 106, 154-155, 202, 206-207, 209, 227-239 242, 247-248, 253, 256-259, 304 345, 370, 374, 388, 432, 460-461
Honfleur (France) 166, 297
Hongrie 206-207, 209, 227-235 243, 248, 257-258, 425
Hudson, baie d' 22, 38-40, 73, 75 78, 83, 94, 175
Hudson (rivière) 311
Huron (lac) 310
Hurons (peuple indien) 56, 80-82 101
Huronie 79, 100-101
Hustin, Jacques (artisan français) 202

I

Inde 33, 35, 41, 46, 178-179, 185 206-207, 209, 227-235, 244-245 248, 257-258, 318, 374
Indien (océan) 207, 209, 227-235 248, 257-258
Iroquoiens (peuple indien) 54, 56 60-63, 65, 71, 79, 84, 92
Iroquois (peuple indien) 65, 71-73 75, 80, 82-83, 100-102, 119 265, 310
Iroquoisie 101
Italie 36, 48, 202, 206-209, 212-220, 227-235, 240, 247-249, 254 256-258, 345

J

Jacob (marchand métropolitain) 20
James, baie 69, 79, 83
James, baie de : voir *James, baie*
Jamestown (Nouvelle-Angleterre) 89
Japon 33, 253
J. C. B. (auteur) 296
Jéhanne, P. (marchand de Québec) 157
Jérémie, Nicolas (marchand de Québec) 18, 22
Jésuites 56, 69, 74, 76, 161, 453
Jobe, J. (auteur) 15
Juchereau de Saint-Denis, Charles (officier militaire)
Jung (marchand de la Martinique) 183

K

Kalm, Peter (naturaliste suédois) 199 312, 366-367, 423-424, 429, 432 434, 448, 454, 462
Kamouraska, île de 124
Kichespirini (Algonquins) : voir *Allumettes*
Kirke, (frères) (David, Lewis et Thomas, aventuriers anglais) 91-92, 95, 133, 255

L

La Barre, Joseph-Antoine de : voir *Lefebvre de La Barre*
Labrador 34-35, 54, 58, 122-123 195, 274
Lacaussade, Faure (marchand métropolitain) 146
Lacaze, Jean (marchand de Québec) 147
La Cetière (notaire) 452
La Cetière, de (marchand de Québec) 142
La Chenaye (marchand de Québec) : voir *La Chesnaye, Charles Aubert de*
La Chesnaye, Charles Aubert de (plus gros marchand de Québec du XVII[e] siècle) 76, 161 275, 283, 481
La Chimère (navire) 298
Lachine (Québec) 102
Lacoursière, J. (auteur) 11
Lafore, Jean (marchand métropolitain) 151
Lagère, Laurent (marchand de Québec) 18, 21, 452
La Hontan, Baron de : voir *Lom d'Arce de La Hontan*
L'Aimable Marguerite (navire) 151
L'Aimable Roze de Cherbourg (navire) 303
L'Ainé, Mariette (marchand métropolitain) 146
L'Ainé, Lapeyre (marchand métropolitain) 271
Lalemant, Charles (père jésuite) 69 108, 466
La Malbaie, seigneurie de 78
Lamaletie, Jean-André (marchand de Québec 147
La Marguerite (navire) 24, 226, 355 374
La Marie (navire) 105, 299, 310
La Marie de Brouage (navire) 299
La Marie Joseph du Conquet (navire) 299
Lamberth (Angleterre) 236
L'Amitié (navire) 299
Lamorille (débardeur avec un chaland) 316
Lamorille, l'ainé (marchand de Québec) 289
La Mothe (marchand de Québec) 283
Languedoc-Roussillon, provinces de 165-166, 208, 210, 212-219, 224 249, 350
La Place : voir aussi *Place-Royale* 196-200
La Potasse (magasin) 24
La Roche de Mesgouez, Troilus de (marquis) 89

Latour, Jacques Loyer de (marchand de Québec) 18-19, 283
Laure, Pierre (père jésuite) 76
Laurent, Pierre (marchand métropolitain) 151
Le Cerf (navire) 23, 372, 441-442
Lefebvre de La Barre, Joseph-Antoine (gouverneur de la Nouvelle-France) 102
Lefebvre, Jean (marchand de Québec) 12, 144, 147, 190, 195
Le Fier (navire) 12, 270, 284, 296 301-302
Le Havre (France) 166
Le Jeune, Paul (père jésuite) 74 296, 432
Le Jonas (navire) 105
Le Lasson, Georges (marchand de Louisbourg) 183
Le Louis-Dauphin (navire) 143
Lemoyes (France) 452
Lemoyne d'Iberville, Pierre (militaire, gouverneur de la Louisiane) 38
Leoganne (Saint-Domingue) 185
Le Orry (navire) 314-316
Le Roger, Jean (marchand métropolitain) 20
Le Sainte-Anne (navire) 185
Le Saint-Charles (navire) 314
Le Sauvage (navire) 195, 309
Lespinay, Jean-Baptiste Couillard de (capitaine de port) 316
Les trois cousins de Bordeaux (navire) 305
Lévêque, François (marchand de Québec) 147
Le Vieux et Compagnie (marchand métropolitain) 148
Levreau, Charles (marchand de Québec) 123
Leyde (Hollande) 281
Libye 207, 209, 227-235, 248 257-258
Liepzig 281
Ligurie (Italie) 240
Limbourg (France) 189
Limousin (France) 208, 210, 212-219, 224, 249
L'islet-sur-Mer 15
Liverpool (Angleterre) 236
Loire, pays de (France) 208, 210 212-219, 221, 224, 249-250
Lom d'Arce de La Hontan, Louis-Armand de (baron, écrivain) 189, 296-297, 368
Londres (Angleterre) 280-281
Long-Sault (Québec) 101
Lorette, village huron de 432
Lorraine, La (France) 208, 210, 212-219, 222, 249
Louisbourg 40, 168-169, 175, 177-179, 181-183, 298, 309, 318
Louise (navire) 298
Louisiane 207, 209, 227-235, 246 249, 257-258
Louis XIII (roi de France) 47
Louis XIV (roi de France) 37, 39, 46 93, 133, 194, 386
Lubeck (Allemagne) 281
Lunn, Elizabeth J. (auteur) 125, 166
Lyon (France) 47, 223-224, 281 345, 396, 419, 366
Lyonnais 165

M

Maheu, Louis (capitainede port) 316
Maison Allard 16
Amiot 16
Amour, d' 16, 24
Barbel 16, 157
Barbier 16
Berlinguet 16
Beaudouin, G. 16, 147
Beaudouin, L. 16, 142
Boisseau 25, 385
Canac 16
Charest 16, 157
Chasle 16
Chaumereau 16
Chenaye 16, 283
Chevalier 16, 283
Chinique 16, 151, 271
Couillard 16, 147
Cugnet 16
Davaine 16
Demers 16
Domptail 16
Duburon 16, 20
Dumais 16
Dumont 16, 133, 148, 157
Dunière 16, 134, 147
Du Porche 16
Du Roy 16
Estèbe 16, 25-26, 28, 385 440, 447
Fornel 16, 24, 28, 142, 146 148-149, 151
Frérot 16, 146, 283
Gaillard 16, 19
Grenon 16
Guéroult 16, 271
Guyon 16
Hazeur 16
Jardin 16
Jérémie 16, 22, 123, 142
Jésuites, des 16, 146
Labrière 16, 142
La Cetière 16, 142
La Gorgendière 16, 135, 147
Landron 16
Langlois 16
La Norraye 16, 142, 147
Larchevêque 16, 142, 157 305
Leber 16, 142, 146, 45
Leduc 16
Le Picart 16, 21, 123, 142 147
Maheu 16, 147
Maisonbasse 16
Marchand 16
Marquis 364
Michel 16, 142
Milot 16, 133, 142
Morin 16, 123, 157
Niel 16, 147
Nolan 16
Pachot 16
Panet 16
Paradis 16, 134, 151
Parent 16, 157
Perthuis 16, 25, 28, 142 157, 373, 389
Pertuis : voir *Maison Perthuis*
Pinault 16
Rageot 16
Renaud 16

Riverin 16, 142, 146
Rivet 16, 142
Rochon 16
Roger 16, 123, 144, 147 157
Roussel 16, 157
Rouvray 16
Sagot 16
Saint-Amant 16, 147
Smith 16, 22, 157, 381
Soeurs de la Congrégation 16
Soulard 16, 283
Soumandre 16, 142
Thivierge 16
Malaga (Espagne) 241, 371
Malroux, Antoine (marchand de Québec) 147
Manche (La) 208, 212-219, 249
Mandeville, J. (auteur) 84
Manhattan 235
Manhattan, port de 311
Marette (marchand de Québec) 147
Maroc 206-207, 209, 227-235, 244 248, 257-258
Marseille 47, 165-166, 170, 225, 254
Martel, Berhouage (marchand de Québec) 149-150
Martel, Pierre (marchand de Québec) 24, 151
Martel, veuve (marchande de Québec) : voir *Charest, Charlotte*
Martin, Barthélémy (marchand de Québec) 147
Martin, Jean-Baptiste Tropez (marchand de Québec) 147
Martinique 119, 143, 175, 182-183 186, 318
Massac : voir *Goudal et Massac*
Massé, Jacques (marchand métropolitain) 20
Massicotte, E. Z. (auteur) 391
Matane (Québec) 90, 132
Matane (rivière) 71
Matawa (rivière) 310
Mathieu, Jacques (auteur) 11, 120 161, 175, 182, 300, 311
Mazamet (France) 345
Méditerranée (mer) 47, 207-209 212-219, 227-235, 248-249 257-258
Merac (France) 165
Meriscoiena, Fabien de (capitaine basque) 105
Merlis (Belgique) 242
Metabetchouan (rivière) 70, 74, 77-78
Meulles, Jacques de (intendant) 266
Meuse (fleuve) 237
Mexique, golfe du 39
Meynardie, Élie (marchand de Québec) 147
Meynardie, frères (marchands métropolitains) 147
Meynardie, Pierre-Claude (marchand de Québec) 147
Meynardie, Pierre le Jeune (marchand de Québec) 147
Michigan (lac) 310
Michillimakinac (États-Unis) 276, 310
Micmacs (peuple indien) 58
Midi – Pyrénées (France) 208, 210 212-219, 223, 249
Mingan (Québec) 195
Miquelon, Dale (auteur) 12
Miquelon (îles) 23

Missilimakinac : voir *Michillimakinac*
Mississippi (Bas-) 310
Mississippi, vallée du 39
Misstassirinins (peuple indien) : voir *Mistassins*
Mistassini 78
Mistassini (lac) 54, 76
Mistassini (rivière) 68
Mistassins (peuple indien) 75
Mohawks (peuple indien) 65, 71, 73
Moisie (région) 76
Moisie (rivière) 77
Moissac (France) 165
Mollis (Suisse) 243
Moluques (îles) 374
Mongeau, Jean (capitaine de navire) 176
Monière, Alexis (marchand de Montréal) 114-115
Montagamiou (Labrador) 123
Montagnais (peuple indien) 54, 65 67-68, 71-75, 78, 81-82
Montauban (France) 146-148, 189 223
Montcalm, Louis-Joseph de (marquis, général français) 296
Montpellier (France) 189, 224, 236 422
Montréal 40-41, 43-44, 69, 82, 97 100-104, 120, 141, 154, 157, 171 187-189, 192, 263, 274, 276, 289 291, 295, 310-311, 313, 320, 375 391, 473, 481-482
Montréal (île de) 310
Monts, de : voir *Du Guast, sieur de Monts, Pierre*
Moreau et Mounier (marchand métropolitain) 147
Morel, Jean-Baptiste (marchand de Louisbourg) 183
Morin, Henri (marchand de Québec) 147
Morin, Victor (marchand métropolitain) 147
Morlaix (France) 221, 466
Moscovie 47-48, 106
Mounier (marchand métropolitain) : voir *Moreau et Mounier*
Mounier, François (marchand de Québec) 147
Mounier, Henri (marchand de Québec) 148
Mounier, Jean (marchand de Québec) 148
Mounier, Jean-Mathieu (marchand de Québec) 148, 157
Moustiers (France) 202, 220
Musée maritime Bernier 15
Musée national de l'Homme 458

N

Nantes (France) 166, 224
Naples (Italie) 241
Navarre (Espagne) 371
Nécouba (lac) 78
Nègres des Côtes d'Afrique 411
Nekoubau (poste de traite) 78
Neutral : voir *Neutres*
Neutres (peuple indien) 81
Neuville, Nicolas Dupont de (garde sceau du Conseil Souverain) 451

Nevers (France) 202, 221
New York (état) 56, 275
New York (ville) 102, 168, 275
Niagara (fort) 276
Niellon, F. (auteur) 364
Niger 207, 209, 227-235, 248, 257-258
Nipissing (lac) 310
Nipissing (peuple indien) : voir *Nipissiniens*
Nipissiniens (peuple indien) 56, 81
Nord (région de France) 208, 210 212-219, 222, 249
Norman, P. (marchand)
Normandie 165, 189
Normandie (Basse) 205, 208, 210 212-220, 249-250
Normandie (Haute) 205, 208, 210 212-219, 249, 222
Normandin 76
Noron (France) 220
Norvégiens 34
Notre-Dame-des-Victoires (église) 16
Nouveau Monde (Amériques) 33-34
Nouvelle-Angleterre 39, 45, 99, 102-114, 121, 124, 163-164, 177-178 273, 276, 372, 385
Nouvelle-Écosse 58
Nouvelle-France 5, 11, 12, 21, 38-39 41, 45-46, 87, 89, 92-95, 97-99 103-104114, 116, 118, 121, 127 132-133, 160, 164-166, 174, 176-177, 180, 185, 201, 206, 211, 220 222, 224-226, 238, 241, 246, 254 256, 262, 265, 268, 278, 285-286 290, 296, 313, 318-319, 321, 338-339, 342-343, 347-349, 353-355 360, 363, 365, 367, 369, 371, 373 375, 380, 384-385, 387-388, 391 394-395, 397, 404-405, 407, 411-412, 425, 432-435, 439, 447, 450 452, 459-462, 464, 468
Nouvelle-Orléans 39
Nouvelle-York 12
Nuremberg (Allemagne) 281

O

Ohio (rivière) 56
Ohio, vallée de l' 56
Ollières (France) 223-224
Oman (Moyen-Orient) 206-207, 209 227-235, 244, 248, 257-258
Onneiouts (peuple indien) 102
Onneyouts (peuple indien) : voir *Onneiouts*
Onontagués (peuple indien) 102
Ontario 56
Ontario (lac) 65, 80, 310
Orange (Albany) 275
Orange (fort) 100
Orient 45, 373
Orléans (France) 165, 279
Orléans, île d' 61, 64, 101, 119, 370
Ottawa 184
Ottawa (rivière) 81
Oualle, Thomas (marchand métropolitain) 146-147
Oudiette, Jean (compagnie et commerce des fourrures) 134
Oudiette, Nicolas (marchand de fourrures, Chicoutimi) 77
Ouelle (rivière) 124

Outaouais (rivière) 79-80, 82-83, 189, 310
Outaouais, vallée de l' 81

P

Pachot, François-Vianney (marchand forain) 142
Paillée et Meynardie (marchand métropolitain) 147
Paillet, Nicolas (marchand métropolitain) 147
Palisse, La (France) 301
Parcs Canada 29
Parent, Louis (marchand de Québec) 157
Paris (France) 47, 106, 148, 165 189, 193, 277-279, 281
Paris (région) 208, 210, 212-219 225, 249
Paris, Antoine (marchand de Louisbourg) 183
Parscau du Plessix, Louis Guillaume de : voir *Du Plessix, Louis Guillaume de Parscau*
Pascaud, (frères) (marchands de Québec) 298
Paye, Simon (marchand de Québec) 148, 157
Pays de Galles (Angleterre) 226
Pays de l'est (Chine, Inde, Japon) 33
Pennsylvanie 56
Péribonka (rivière) 68
Perreault, François (marchand de Québec) 123, 183
Perreault, Jacques (marchand et poste de pêche au Labrador) 123
Perthuis, Joseph (marchand de Québec) 142, 157
Petit Goave (Saint-Domingue) 186
Pétrimoulx (marchand de Québec) 157
Pétuns (peuple indien) 81
Phipps, William (amiral américain) 38
Picardie (France) 205, 208, 210, 212-219, 223, 249-250, 345
Pinguet, Marie-Anne 20
Place-Royale (basse-ville) 3, 14, 16-19, 22, 25-28, 57, 84, 123, 133-135 142, 146-148, 150-151, 161-162 184, 199-201, 206, 221-223, 225-226, 236, 238-242, 244-247, 250-256, 259, 286, 326, 331, 335-337 340, 344, 354, 356-360, 364, 369 373, 375, 377-378, 381-389, 402 404, 407, 410-412, 414, 416-418 420-421, 426, 428, 431, 436, 438 440-441, 443-445, 451-452, 456 461, 468-472, 478, 480-481
Place-Royale (place du marché) 16 21-22, 24, 123, 138, 142, 147, 157 196-198, 364, 369, 376, 414
Plaine, D'Amours de 24
Plaine, Marie-Thérèse d'Amours de 22
Plaisance (Terre-Neuve) 176, 180
Pointe-à-la-Chevelure (Nouvelle-France) 276
Pointe aux Lièvres (Québec) 24
Pointe de Québec 84
Poisset (marchand de Québec) 142
Poisset, François Dutreuil : voir *Dutreuil-Poisset, François*

Poitou (France) 165, 189
Poitou-Charentes (France) 208, 210 212-219, 225, 249
Pologne 207, 209, 227-235, 248 257-258
Pont-Gravé, François de 68
Porcs-Épics (peuple indien) 74-75
Porlier, C. (marchand de Québec) 142
Port de Paix (Saint-Domingue) 186
Port-Royal (capitale de l'Acadie française) 89, 177
Port-Royal (Martinique) 186
Portugal 35-36, 46, 48, 244, 270
Poulin (marchand de Québec) 142
Poutrincourt, Jean de 89
Prat, Louis (marchand de Québec) 317
Pritchard, James 12, 284, 308
Provence – Côte d'Azur (France) 208 210, 212-219, 225, 249, 350
Provencher, J. (auteur) 11
Prusse 40-41
Pyrénées : voir *Midi – Pyrénées*

Q

Québec 23-24, 38, 40-41, 43-44, 61 73-74, 89-91, 93-95, 97, 100-101 103-104, 109, 116, 119-120, 122-123, 125, 133, 138, 141-151, 154 157-158, 161-162, 164, 171, 174-176, 178-185, 187-196, 198, 201 242, 247, 254-255, 262, 265, 268 270, 273, 277, 282-284, 286-287 291, 295-299, 301-302, 305-306 308-310, 376, 384-385, 388, 390 400, 410-411, 414, 416-417, 420 423, 431-433, 435, 440, 447-449 454, 463, 472-473, 477, 481
Quen, Jean de (père Jésuite) 74-75
Quinn (auteur) 14
Quintin (France) 221

R

Rageot, Gilles (notaire) 397
Raisly, père et fils (marchands métropolitains) 148
Ramezay, Jean-Baptiste-Claude-Roch de (lieutenant français) 158
Randier, J. (auteur) 15
Ranson, Charles (marchand métropolitain) 146
Raudot, Antoine-Denis (intendant-conjoint de la Nouvelle-France) 174, 194, 320
Raudot, Jacques (intendant-conjoint de la Nouvelle-France) 174, 194, 320
Rauly, frères (marchands métropolitains) 146
Récollets 90
Reid, Allana G. (auteur) 12, 164-165 175, 179
Reines (France) 221
Renaud, P.-E. (auteur) 263
Rhé, île de (France) 165
Rhin (fleuve) 237, 281
Rhin, vallée du 239
Rhône-Alpes 205, 208, 210, 212-219, 223, 249
Richardière, sieur de la (capitaine de port) 317

Richelieu, Armand de : voir *Du Plessis de Richelieu, Armand Jean*
Richelieu (rivière) 40, 311
Richelieu, vallée du 120
Rick, Anne M. (auteur) 364
Rigaud de Vaudreuil, Philippe de (marquis, gouverneur de la Nouvelle-France, 1703-1725) 170, 176, 194, 267
Rigaud de Vaudreuil-Carvagnal, Pierre de (gouverneur de la Nouvelle-France, 1755-1760) 41
Riverin (marchand de Québec) 142
Rochelle (La) 90, 105, 131, 143-144 146-148, 151, 154, 165-166, 171 173, 183, 225, 297-299, 308, 319
Rodrigue, Jean (marchand de Québec) 183
Rogé, Gabriel (marchand métropolitain) 183
Roi, Domaine du : voir *Domaine royal*
Roue (Italie) 241
Rouen (France) 48, 90, 131-132 143-144, 147-148, 190, 202, 222 253, 269, 419, 422, 425
Rouffio, les frères (marchands métropolitains) 148
Rouffio, Jean (marchand métropolitain) 148
Rouffio, Joseph (marchand de Québec) 148
Rouffis, frères (marchands métropolitains) 147
Rousseau, Jacques (auteur) 22
Roussillon : voir *Languedoc-Roussillon*
Roy, Jean (marchand métropolitain) 20
Royale (île) 171, 177-178, 299, 318
Rue Côte de la montagne 192, 157, 389
Cul-de-sac 123, 125, 146-147 157, 286, 317
Grande-Allée 19
Notre-Dame 19-20, 22 133-134,142, 146-148, 157 283, 381, 410
Petit-Champlain 157
Saint-Pierre 123, 134-135 142, 146-149, 151, 157 161, 286, 416-417, 431
Sault-au-Matelot 283
Sous-le-Fort 24, 123, 142, 144 151, 157, 271, 305
Ruelle du Porche 151
Rupert (rivière) 76
Russie 105

S

Sable, île de 89
Sagard, Gabriel (frère récollet) 56
Sagard, Théodat : voir *Sagard, Gabriel*
Saguenay (région) 76
Saguenay (rivière) 54, 67-68, 70, 72 74-75, 77-78, 89
Saint-Charles (rivière) 61, 93, 125
Saint-Domingue (République Dominicaine 186
Saint-François (lac) 53
Saint-Frédéric (fort) 40
Saint-Jean (France) 223
Saint-Jean (lac) 54, 70, 72, 74-78
Saint-Jean-de-Luz (France) 105, 131

Saint-Laurent, fleuve et vallée du 51-54, 59-61, 65, 71-74, 76, 79, 81-82, 89, 95, 100, 103, 121, 124, 132 177, 181, 187, 194-195, 286, 295 297-298, 309-312, 320-321, 369 374, 447, 449
Saint-Laurent (golfe) 39, 41, 58-59 63, 65, 122, 124, 176-177, 195 295, 298
Saint-Louis (Saint-Domingue) 186
Saint-Louis (fort) 101
Saint-Macaire (France) 220
Saint-Maixent (France) 224, 344, 399
Saint-Malo (France) 90, 131, 166
Saint-Maurice, forges du : voir *Forges Saint-Maurice*
Saint-Maurice (rivière) 71, 76, 79, 340
Saint-Michel (marchand de Québec) 457
Saintonge (France) 223, 354
Saint-Paul (baie) 127, 339, 462
Saint-Paul (baye) : voir *Saint-Paul (baie)*
Saint-Pierre (lac) 76, 199
Saint-Pierre (Martinique) 143, 186
Saint-Pierre de Bayonne (navire) 23
Saint-Pierre de La Rochelle (navire) 23
Saint-Sauveur 89
Sainte-Croix (île) 89
Salone, Émile (auteur) 11, 296
Samoyèdes (Russie) 105
San Salvador (île) 35
Sault-Saint-Louis 310
Savary, Jacques (auteur) 46, 452
Séguin, Robert-Lionel (auteur) 334 343-344, 370, 391, 395-397, 399 404, 409, 423, 429, 452, 459
Senilh, Jean-Pierre (marchand métropolitain et de Québec) 148
Senilh, Joseph (marchand de Québec) 148
Sevestre, Marie 19
Short, Adam (auteur) 12, 262-63 282
Sibérie 105
Sicile 241, 347
Skelton (auteur) 14
Société du Canada : voir *Compagnie de Rouen*
Société Notre-Dame-de-Montréal (fondée en 1640) 82
Soeurs de la Congrégation : voir *Maison – Soeurs de la Congrégation*
Soudan 207, 209, 227-235, 248 257-258
Soumandre, Anne 270
Soumandre, veuve 270-271
Soumbrun (marchand de Québec) 157
Soumbrun, Jean-Baptiste (marchand métropolitain) 147
Soupplet, Mathieu (marchand métropolitain) 106
Stadaconé 48, 61, 63-65, 84
Staffordshire (Angleterre) 236, 251
Suède 46, 48
Suisse 207-209, 212-219, 227-235 242, 248-249, 257-258
Sulpiciens 310
Sulte, B. (auteur) 274
Supérieur (lac) 54, 68, 72, 310
Syrie 206-207, 209, 227-235, 244 248, 257-258

T

Taché, Jean-Pascal (marchand de Québec) 271
Tachet, Jean (marchand de Québec et syndic) 157-158
Tadoussac 65, 67-74, 82, 89-90 108, 134, 309
Tadoussac, Domaine de : voir *Domaine Royal*
Talon, Jean (intendant) 93, 119, 122 125, 127, 179, 191, 265
Tarascon (France) 189
Témiscamingue (lac) 339
Terre-Neuve 34-35, 38-40, 44, 58 94, 106, 119, 121-122, 124, 175-176, 195-196
Texier, Pierre (marchand métropolitain) 146
Thouron, Antoine-David (marchand métropolitain 148
Thouron, Bernard (marchand de Québec) 148
Thouron, Jean-Isaac (marchand de Québec) 148, 157
Toudouze, G. (auteur) 15
Toulouse (France) 223, 422
Touraine (France) 165
Trévoux (auteur) 140, 391
Trinité (Antilles) 186
Trois-Rivières 69, 72, 97, 101, 109 141, 154, 187-188, 192, 291, 295 313, 339, 451
Trottier-Desauniers : voir *Desauniers, Pierre Trottier*
Trudel, M. (auteur) 11, 464
Tsonnontouans (peuple indien) Tulle (France) 170
Turpin, David (marchand de Québec) 148
Turquie 206, 243, 373

U

U. R. S. S. 207, 209, 227-235, 248 257-258
Urugne (près de Ciboure) 105

V

Vachon, André (auteur) 14
Vallauris (France) 223
Varengue, Jean (capitaine de navire) 303
Varin, Jean-Victor (magistrat de Québec) 291
Vaudreuil : voir *Rigaud de Vaudreuil-Carvagnal, Pierre de* ou *Rigaud de Vaudreuil, Philippe de*
Vaugeois, D. (auteur) 11
Verrazzano, Giovanni de (explorateur) 35-36
Verte (île) 23
Veyssière (marchand métropolitain) 148
Veyssière, Pierre (marchand métropolitain) 148
Vienne (Autriche) 281
Vigogne (Italie) 241
Vikings 34
Ville-Marie 82, 101
Vindefontaine (France) 220

Virginie 89

W

Walker, Hovenden (amiral anglais) 39
Weld, Isaac (auteur) 194, 311
Wright, J. V. (auteur) 52, 55

II - SUJETS

A

Activités de traite : voir *Commerce des fourrures*
Amérindiens : voir *Indiens d'Amérique*
Amirauté de Québec 303, 311
Ancien Régime : voir *Régime français*
Archéologie 16, 25-29, 51-52, 54 84, 201-204, 207-210, 213-219 221-222, 225-226, 228-235, 237 239, 242, 245, 247, 250-251, 253-256, 259-260, 326, 328, 331-333 336-338, 355, 357, 364, 373, 377-378, 380, 381, 383-385, 387, 390 401-404, 407-408, 410, 412, 416-418, 421, 426, 432-433, 436-444 446-447, 451, 453, 456-458, 460-462, 464, 467, 470-472
Artisans 352
– Europe 202
– France 212, 214, 216-218, 221 368, 386
– Nouvelle-France 9-10, 136, 138-139, 154, 162, 184, 197, 255, 267-268, 277, 334, 340, 344, 353-354 356, 358, 401-402, 409, 420-421 424, 438, 440, 450, 471-472, 479-480
Autochtones : voir *Indiens d'Amérique*

B

Balance commerciale 42-44, 167-168, 171, 268, 270
Bons de commande de marchandises 13, 17, 24, 150, 154-156, 188, 282-283, 302, 305, 331, 338, 340, 344 353, 355, 357, 360, 371-372, 375 381, 391, 396, 400, 410, 413, 418
Bourgeois : voir *Marchands*

C

Cargaisons 13, 17, 23, 150-151, 153 164-165, 170-171, 173, 176-179 182, 185, 188, 190, 195, 246, 255 270-271, 284, 286-287, 291, 299 301-308, 313-316, 318, 331, 334 338, 340, 353, 355, 357, 360, 363 372, 374, 380, 383-385, 387, 391 396, 411, 418, 435, 437, 441, 445-446, 448, 454, 457, 464, 469
Collection archéologique : voir *Archéologie*
Commerçants : voir *Marchands*
Commerce
– Européen (Nouvelle-France exclue) 33, 47, 105-106, 151, 201, 205-206, 237, 239, 241-244, 255, 295 373, 385, 388, 452

– France et Nouvelle-France 4, 12-13, 23-24, 26, 36, 44, 47, 94, 106 108, 122-125, 132-136, 140-160 163-171, 173-174, 176-178, 180-183, 186-188, 190-195, 200-211 220-226, 238-242, 244-246, 255 263-274, 283-287, 290-291, 295-299, 301-310, 313-314, 316, 318-319, 326, 335, 337, 339-342, 344-345, 347-350, 352, 354-355, 360 364, 369-376, 380, 383-385, 387-396, 399-400, 402, 404-405, 409-413, 418-422, 424-426, 428, 432 434-435, 438, 441, 446-447, 452 454, 456, 458-461, 464, 466-467 469, 471, 473, 477-478, 482

– Indiens entre eux 4, 51, 53-54, 56-57, 75

– Indiens et Européens 4, 54, 58-60 64-73, 79, 81, 84-85, 100, 105, 156 170, 173, 188-190, 192-193, 262 274, 276, 310-311, 372-373, 411 419, 422, 425, 429, 440-441, 444 462, 465-466, 481

– Intercolonial (incluant tout de même des échanges avec la France) 3, 9-10, 12-14, 17, 23-24, 26, 28 109, 114, 125, 136-143, 145-149 153-162, 172-173, 175-178, 180-182, 186-191, 193-194, 196-200 206, 209, 246, 264-269, 277-278 282-283, 288-292, 295, 310-314 316-318, 320-321, 326, 334-338 340, 342, 344, 348-349, 352-360 368-371, 374-376, 387, 391-393 396-397, 401-409, 411-415, 418-424, 428, 430, 432, 438-449, 452 455-456, 458-459, 461, 468-473 477-482

– Nouvelle-France et Antilles 11, 39 44, 119-120, 124, 143, 169, 175-176, 207, 209, 223, 246, 286, 297 299, 318, 371, 373, 462

– Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre 45, 163 273-276, 311, 385

– Nouvelle-France sans la France 175, 226, 238-240, 246, 255 276, 374, 385, 411, 478

Commerce des fourrures 3-4, 44, 58 63, 65-73, 76-79, 90, 93-94, 100 102, 104-118, 120-22, 132-135 143, 151-152, 156, 169, 173-175 179, 184, 186, 189-193, 195, 236 262-264, 270-271, 273-276, 280 285-286, 292, 310, 326, 339, 341-342, 356, 372-373, 394, 411-412 419, 422, 425, 440-441, 444, 465-466, 472, 478, 481-482

Commerce des vêtements 19, 21, 69 150, 154-156, 169-172, 178, 189 191, 194, 204, 220-225, 236, 238-239, 241-242, 244-246, 268, 271 334, 338-339, 343-345, 347-350 352, 355, 357, 391-409, 413, 455 457, 466, 478

Compagnie

– Afrique, d' 166

– Caën, de 90, 132

– Canada, du 90, 132

– Cent-Associés, des 46, 82, 92 109-110, 113, 132-133, 263

– Colonie, de la 111, 113, 134-135 266

– Communauté des Habitants, de la 92, 110, 113, 133, 135-136 263, 371
– Domaine d'Occident, du 313-314
– Duguard de Rouen 144, 190
– Ferme, de la 134
– Fermière du Domaine 285-286, 291
– Indes et fermiers royaux, des 113
– Indes occidentales, des 47, 76 110-113, 133, 135, 179 264, 268, 274-276
voir aussi *Compagnie d'Occident* et *Compagnie de Jean Oudiette*
– Indes orientales, des 47
– Jean Oudiette, de : 134
voir aussi *Compagnie d'Occident*
– Levant, du 47
– Monts, de : voir *Compagnie de Rouen*
– Nord, du 47, 175
– Nouvelle-France, de la : voir *Compagnie des Cent-Associés*
– Occident, d' 78, 109, 133, 135, 171
voir aussi *Compagnie des Indes occidentales*
– Rouen, de 68, 110, 113, 131, 133 143-144
Compagnies de traite 22, 40, 68-69 76, 78, 83, 92, 109-113, 122, 152 175, 192-193, 196, 262-263, 273 275-276, 285, 482
Comportements culturels 253, 386
– Amérindiens 3, 61, 66-67, 73-74 84, 190, 411, 462
– Européens 33, 360-363, 373-374 384, 386, 410
– Français 371, 373, 381, 386, 458-459
– Nouvelle-France 118, 137, 139 171, 188, 193-194, 196-199, 251 263, 288-289, 320, 334-335, 341 348-349, 363-374, 377, 381-383 385-387, 391-400, 403, 405-406 408-412, 414-415, 417-418, 424 426-427, 429, 442, 452-454, 458-464, 468, 472, 479
Conseil Souverain (Québec) 192 285
Conseil Souverain de la juridiction royale de Trois-Rivières 451
Conseil Supérieur de Québec 123 138-139, 141-142, 155, 196, 263 275, 277, 282-283, 291, 414, 433 463
Contexte archéologique : voir *Archéologie*
Contexte historique
– International 4, 12, 33-41, 94-95 99-100, 103-106, 111, 114, 116 120-121, 123-124, 134, 137, 160-161, 163, 165-166, 168-171, 174-181, 184-186, 195, 201, 204-211 220-226, 236-242, 244-246, 248 251-253, 255-256, 259, 268, 278-281, 295-296, 299-301, 303-304 348, 360-363, 368, 381, 384-386 388, 477
– National (Nouvelle-France) 5, 89 92-94, 96-97, 99-104, 108-109 114, 117-121, 124-125, 127, 131-134, 139, 144-145, 153, 156, 158 160-165, 168-180, 184-193, 195-201, 207-211, 221-226, 236, 238-

242, 244-246, 250-258, 260, 262-292, 295-303, 308-314, 316-321 339-344, 347-349, 352-360, 363-376, 379-392, 394-396, 401-402 404, 414-418, 420-421, 431-432 435, 439-440, 442, 445, 447-449 456, 467-468 477
– Place-Royale 161-162, 179, 196-200
Corsaires : voir *Pirates*
Coutume de Paris 277-278
Culture matérielle 386
– Amérindienne 66, 190, 395, 400 462, 467
– Européenne 202, 251-252, 386 395, 397, 410, 433, 462
– Française 381, 386, 399, 402, 420 423, 425, 459
– Nouvelle-France 14, 17, 27, 45 155-156, 171, 184, 193-194, 246-261, 263, 326, 335, 337, 341, 344 347, 349-350, 379, 382-383, 385-386, 392-468, 472, 481

D

Démographie
– Amérindienne 67, 71, 101
– Européenne 33, 99
– Nouvelle-Angleterre 99, 103
– Nouvelle-France 5, 89-93, 95-99 103, 108, 119-120, 133, 162, 379 445, 451, 456, 461, 467, 478
– Place-Royale 162, 445, 451, 456 467, 478
Données archéologiques : voir *Archéologie*

E

Épices 33, 154, 156, 361-362, 374 376
État général de l'économie
– Europe 23-35, 41-42, 205-245 247-259, 295
– Nouvelle-France 5, 34-35, 38 41-42, 89-90, 92-97, 100-106, 108-127, 131, 135-37, 140-141, 143-145, 159-163, 165, 167-198, 200-201, 205, 207-247, 249, 251-252 256-259, 262-275, 282-285, 287 290, 295, 319-321, 339-340, 342 347-348, 353-355, 358-359, 375-376, 385, 388, 390, 394, 421-422 428-429, 432, 435, 441, 444-445 447-448, 450, 456, 461, 468-473 477-482
Européens 3-4, 14, 33, 36-41, 51 58-59, 65, 67, 84-85, 122, 144, 146-151, 160, 180, 201, 206-219, 253 270, 363, 384, 410, 462
Exportations (Nouvelle-France) 24 42-43, 111-112, 114, 116, 119-120 122, 124, 134-135, 163-169, 173-186, 190-195, 199, 201, 263-264 268, 270-273, 275, 285-287, 290 311, 313, 326, 339-340, 342, 435 447-448, 469, 477-478, 482

F

Fonctionnement du commerce 5, 12 39, 42-44, 51, 108-116, 131-144 146-154, 156-161, 163-164, 166 168, 170-171, 173-202, 207-211 220-226, 236-246, 273-278, 282-292, 302-307, 310-311, 314, 316-318, 320-321, 339, 342, 352-355 360, 372, 384-385, 387, 394, 411 420-424, 438-441, 446-448, 452 456-457, 461, 466, 469-470, 472-473, 477-479, 482

Fouilles archéologiques : voir *Archéologie*

G

Guerre
- de Hollande 37
- Lignée d'Augsbourg, de la 38
- 1745, de 160, 268, 285, 304
- Sept Ans, de 41, 95
- Succession d'Autriche, de 40, 95
- Succession d'Espagne, de 39, 94 176
- Trente Ans, de 37

Guerres
- amérindiennes 65, 67, 71, 73, 75 80, 82, 100-101
- européennes 36-41, 176-181, 201 237, 252, 268, 285, 304, 385
- européennes sur le nouveau continent 5, 37-41, 89, 94-95 102, 121, 158, 160, 164-165 177-181, 201, 268, 385, 439, 442
- franco-huronnes et iroquoises 81-82, 92, 100-102, 119-121, 439
- Italie, d' 36
- religions, de 36

I

Importations (Nouvelle-France) 23-24, 26, 42-43, 119, 163-168, 170-171, 173, 176, 178, 180-183, 185-191, 193-195, 199, 201-202, 205 207-211, 220-226, 236, 238-247 250-260, 263-265, 268, 270-271 282-287, 291, 301-302, 305, 311 313, 315-316, 326, 334, 338-342 345, 347-352, 354-355, 364, 367 369-376, 380, 384-385, 388-391 393-396, 399-400, 404-405, 409-413, 418-428, 432, 434-435, 438 441, 452, 454, 459-462, 464, 466-467, 469, 471, 473, 477-480, 482

Indiens d'Amérique 3-4, 35, 39-40 48, 51-54, 56-57, 59-69, 71, 73-81 84-85, 90, 141, 143, 170, 173, 188-190, 192, 236, 262, 265, 274, 276 288-289, 363-364, 372, 411, 419 425, 429, 439, 441, 444, 462, 466 480

Indigènes : voir *Indiens d'Amérique*

Inventaires 220, 222, 239, 344, 352 418-419, 421, 428, 432, 444
- Après-décès 17-19, 156, 171, 344 398, 421, 460, 480-481
- Cargaisons 17, 23, 305, 314-315 331, 360, 380, 391, 418, 448, 454 457, 464, 469

– Magasins 18, 21, 23, 155, 236, 246 334, 340, 353, 360, 372, 376, 380 386, 388, 390-391, 395-397, 404-405, 411, 413, 418, 421, 424-425 430, 439, 442, 452, 464, 469, 471 480-481

L

Lieux de production et de fabrication des marchandises vendues à Québec 5, 20, 42-45 119, 125, 138-139, 143-144 154-155, 164-166, 168, 170-171 176, 180-183, 185, 189-191, 196-211 220-260, 339-342, 344-345 347-350, 354-355, 364, 369-371 373-375, 379, 384-385, 387-388 390, 394-397, 399, 402, 405, 407 409, 419-428, 432, 434-435, 438 450, 461-462, 470-472, 480

M

Magasin
– de la Compagnie 109
– Général 21-23
– Roi, du 153-156, 265, 439, 479
Magasins 18-23, 162, 187, 189-190 200-201, 246, 274, 331, 334-335 338, 340-341, 352-353, 355, 357 360, 368-370, 372, 374-376, 380 383, 386-388, 390-391, 395-398 400, 404, 406-407, 410-411, 413 418-421, 425, 430, 438, 440, 442-443, 445-446, 448, 451-452, 464 471, 478, 481-482
Marchandises 5, 9, 12-13, 18-19 104, 115-119, 141-143, 150-156 161, 164-165, 169-171, 174-182 184-191, 193, 195-202, 205, 220-226, 236, 238-247, 262, 264, 268 270-272, 274, 277, 280, 282-288 291, 295, 297, 299, 301-317, 320-321, 334-336, 338, 341, 352, 371-373, 380, 385, 387, 391, 405, 411 440, 446-448, 452, 455-457, 466 471, 473, 481
Marchands
– Antilles 178, 180-182
– Bayonne 144, 183
– Bordeaux 143-144, 146-147, 154 170
– Canada 134, 145, 149, 160, 170 178, 187, 268
– Forains 140-144, 153, 187-188 190, 283, 477
– Hollande 311
– La Rochelle 20-21, 90, 131, 143 146-148, 151, 154, 171, 173, 183
– Louisbourg 182-183
– Marseille 170
– Martinique 182-183
– Métropole 20-21, 90 131-132, 134-35, 140-144 146-149, 151, 153-154, 159, 165 170-171, 173, 175, 180, 182-183 195, 200, 221, 265, 267, 269 271, 298, 303, 452, 477, 479
– Montauban 146-148, 271

– Montréal 11, 21, 114, 157, 160 171-172, 188-189, 275, 291, 310 473, 481
– Morlaix 221
– Nouvelle-Angleterre 276, 311, 372
– Nouvelle-France 3-4, 11-12, 14, 18-19, 21, 114, 116, 123, 133-134 136-147, 149-162, 170-172, 175-183, 186-190, 193, 195-197, 199-200, 264-271, 275-76, 282-285 287-291, 303, 305, 310, 313-314 316-317, 326, 335-337, 340-341 348-349, 352-355, 357, 360, 370-372, 374-375, 392, 395-397, 400-402, 405, 407, 409-411, 421, 429 438, 441, 444, 446-448, 451-452 455, 458, 461, 469, 471-473, 477-482
– Paris 148
– Place-Royale 3-4, 12, 14, 18-19 133, 142, 146-147, 149, 151, 157-158, 161-162, 171, 175-177, 179-180, 182-183, 186-190, 185-200 268-271, 283, 287-289, 291, 305 313-314, 316-317, 326, 335-337 340-341, 348, 352, 355, 357, 360 370-372, 374, 393, 395-397, 400-402, 405, 407, 409-411, 421, 429 438, 441, 444, 446-448, 451-452 455, 458, 461, 471-473, 477-482
– Rouen 131-132, 144, 147-148, 269
– Saint-Jean-de-Luz 131
– Saint-Malo 131-132
Mercantilisme économique 3, 42-45 93, 108, 124, 163, 168-169, 171 174, 201, 205-206, 236, 265, 268 273, 339, 342, 375, 394, 477-478
Mère patrie : voir *Métropole*
Métropole 3, 43-44, 93, 104, 112 116, 119, 122, 124, 135-136, 153 163, 166, 168, 174-175, 201, 206 226, 265, 267-269, 295, 339-340 342, 353-355, 363, 368, 390, 394 435, 452, 471, 477-478
Métropolitain : voir *Métropole*
Modes d'échanges commerciaux 5 42-44, 41, 114, 151-152, 160, 163 168, 189, 197, 262-272, 282, 372 411, 419, 456, 461, 482

N

Négociants : voir *Marchands*
Niveau archéologique : voir *Archéologie*

O

Organisation du commerce 5, 43 109-113, 131-155, 157-163, 175 186-187, 191, 196, 331-337, 454-455, 468-472, 479

P

Pêche 34-35, 40, 58, 94, 105, 117 121-124, 152, 170, 173, 176, 178-179, 185, 191, 195-196, 198-199 272, 286, 298, 363, 369, 375, 443-444

Pêche (Amérindiens) 56, 60-61, 63 74, 84
Pirates 122, 165
Premiers Européens en Amérique 3 14, 34-35, 51, 65, 85, 89, 91-92, 95-99, 108, 118, 132-133, 195, 262 295, 364-365, 379, 477
Prévôté de la ville de Québec (justice) 277-278
Prise de navires (conflits européens transposés sur le continent américain) 41, 226 255, 304, 374, 383-385 387, 405, 411, 435, 437
Protestants et commerce en Nouvelle-France 12, 144-145
Peuples autochtones : voir *Indiens d'Amérique*

R

Régime français 3, 5, 11-12, 26, 109 127, 145, 153, 226, 240, 250-252 255, 262, 278, 299, 309, 326, 334-335, 339-340, 371, 382, 392, 396 398, 400, 404, 406, 410, 412, 428 441, 458, 469
Réglementations relatives au commerce 43 109-113, 116, 122, 125, 131-139, 141-142, 144, 149, 151, 153-154, 158, 163, 187-188, 190, 192 196-199, 263-264, 267, 273-292 301, 303-305, 308, 314, 316-317 320-321, 340, 349, 372, 375, 396 414-416, 448, 454, 464
Réseau commercial
– Amérindiens 52-57, 60, 67-69, 72-73, 80, 82
– Canada et Angleterre (après la Conquête) 240, 252-253, 385
– Europe, France et Nouvelle-France 40, 42, 45, 105-106, 109-113, 143-144, 149, 152-154, 163-171, 173-176, 180-184, 186-195, 200-211 220-245, 250-260, 263-274, 295 297-308, 318-319, 339-342, 345 347-349, 352, 354-355, 364, 369-374, 384-385, 387-396, 399-400 402, 404-405, 409-413, 418-422 424-426, 428, 432, 434-435, 438 441, 446-447, 452, 454, 456, 458-461, 464, 466-467, 471, 473, 478 482
– Europe (sans la Nouvelle-France) 39, 41, 45-46, 105, 201, 205-206 237-239, 241-242, 244-246, 373
– France (exclusivement) 201, 205-219, 224, 245, 373, 452
– International (incluant Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre) 42, 45, 163, 166, 168, 177-178 201, 203, 207, 226, 236, 255, 372 374, 385, 478
– Nouvelle-France (exclusivement) 176-178, 187-200, 246, 264-268 310-313, 318, 320-321, 421, 472-473
– Nouvelle-France, Acadie et Antilles 169, 175, 179-186, 207, 209, 246 297, 318, 370, 373, 462
– Nouvelle-France et Amérindiens 189-192, 276, 411

S

Sauvages : voir *Indiens d'Amérique*
Sites archéologiques : voir *Archéologie*
Sites de fouilles : voir *Archéologie*

T

Tissus : voir *Commerce des vêtements*
Traite des fourrures : voir *Commerce des fourrures*
Traité
– Aix-la-Chapelle, d' 40, 178
– 1763, de 245
– Paris, de 41
– Ryswick, de 38
– Utrecht, d' 40, 94, 175-177, 195
– Westphalis, de 37
Transport de marchandises
– Atlantique 5, 118, 153, 164-165 170, 175, 177, 181-182, 184-185 188, 190, 193-195, 224, 237, 284 295-305, 308, 318, 340, 363, 373 388-390, 405, 434, 441, 457, 482
– Fleuve 5, 116, 118, 161, 164-165 170, 175-177, 181-182, 185, 187 189-190, 193-198, 273, 291, 295 297-300, 308-314, 316-319, 321 340, 369, 372, 374, 388-390, 405 431, 434, 441, 447, 457, 482
– Fleuve (Amérindiens) 51, 53-54 67-69
– Terrestre 5, 194, 295, 312, 320-321, 415, 448-450
Travaux archéologiques : voir *Archéologie*

Autres titres de la série Dossiers
vendus par Les Publications du Québec

58. L'Habitation de Champlain (19,95 $)

65. Les jeux et les jouets de Place-Royale (6,95 $)

66. Les modes de vie de la population de Place-Royale entre 1820 et 1859
(tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 15,95 $; tome 3 : 8,50 $; ensemble : 29,95 $)

67. Les pipes à fumer de Place-Royale (12,95 $)

68. La fonction commerciale de Place-Royale entre 1820 et 1860
(tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 11,95 $; tome 3 : 10,95 $; ensemble : 29,95 $)

69. L'organisation sociale à Place-Royale 1820-1860 (8,50 $)

70. La fonction résidentielle de Place-Royale 1820-1860
(tome 1 : 11,95 $; tome 2 : 8,50 $; tome 3 : 9,50 $; tome 4 : 6,50 $; ensemble : 32,95 $)

71. La quincaillerie d'architecture de Place-Royale (11,95 $)

72. Guide d'enquête orale (9,95 $)

73. La fonction commerciale à Place-Royale 1760-1820 (tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 9,95 $)

74. L'organisation sociale à Place-Royale 1760-1820 (6,95 $)

75. La fonction résidentielle à Place-Royale 1760-1820 (tome 1 : 9,95 $; tome 2 : 11,95 $)

76. L'occupation historique et préhistorique de Place-Royale (14,95 $)

77. Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français
(tome 1 : 9,95 $; tome 2 : 9,95 $)

78. La société de Place-Royale à l'époque de la Nouvelle-France (10,95 $)

79. Les modes de vie des habitants et des commerçants de Place-Royale : 1660-1760
(tome 1 : 6,95 $; tome 2 : 6,95 $)

80. D'Escanimes à Pletipishtuk. Perspectives sur la préhistoire amérindienne de la Haute-Côte-Nord du Saint-Laurent (4,95 $)

81. Vivre à Place-Royale entre 1760 et 1820
(tome 1 : 8,50 $; tome 2 : 10,95 $; tome 3 : 14,95 $)

82. Étude de la population de Place-Royale 1660-1760 (6,50 $)

83. Paléogéographie de la Pointe de Québec (Place-Royale) (3,50 $)

84. Étude de la population de Place-Royale 1760-1860 (tome 1 : 6,95 $; tome 2 : 9,95 $)

85. Le domaine agricole d'un marchand aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Le Site LeBer à l'île des Soeurs (3,95 $)

86. Les modes de vie à Québec et à Louisbourg au milieu du XVIII^{e} siècle à partir de collections archéologiques (tome 1 : 11,95 $; tome 2 : 12,95 $)

87. Guide de présentation des rapports de recherche en matière de patrimoine (3,95 $)

88. Le patrimoine immatériel : Méthodes d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions (6,95 $)

89. Guide d'inventaire des objets mobiliers (10,95 $)

90. Les croix de chemin du Québec (19,95 $)

91. Les outils de Place-Royale (5,95 $)

92. La porcelaine chinoise de Place-Royale (9,95 $)

93. Aux origines de la vie québécoise (7,95 $)

Autres titres parus dans la série Dossiers*

1. Bibliographie pour la conservation et la restauration de lieux et de bâtiments historiques
2. Mandeville, site archéologique préhistorique
3. Anticosti – Esquisse d'aménagement du village de Port-Meunier
4. Église de Sainte-Rose – Inventaire architectural
5. Le Domaine des Soeurs grises – Montréal
6. Liste des monuments historiques du Québec 1975
7. Trésor de l'église Sainte-Luce, comté de Rimouski
8. Pabos – Site archéologique historique
9. Anticosti - Le four à chaux de la Baie Sainte-Claire
10. La maison André B. Papineau – Ville de Laval
11. Pointe-aux-buissons – Site archéologique préhistorique
12. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1974
13. Inuit du Nouveau-Québec – Bibliographie
14. Le forgeron Émile Asselin
15. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1975
16. Archives du diocèse de Saint-Jean-de-Québec
17. Montréal au XIX^{e} siècle – Répertoire des rues
18. Matériel ostéologique – Cap-Chat (DgDq-1)
19. La chalouperie Godbout (boutique et instrumentation – Saint-Laurent, Ile d'Orléans
20. Monuments et sites historiques du Québec 1976
21. Montagnais-Naskapi – Bibliographie
22. Baie James – Archéologie, bilan 1972-1976
23. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1976
24. Hôtel-Dieu de Québec – Catalogue des peintures
25. Inventaire des bâtiments du vieux Montréal
26. Les maisons Guéroult et Vanfelson à Québec
27. La maison Dupont-Renaud à Québec
28. Monuments et sites historiques du Québec 1977
29. Lexique montagnais-français
30. Saguenay–Lac-Saint-Jean – Guide bibliographique
31. Activités archéologiques 1976
32. Archéologie du lac des Commissaires
33. Votre maison... son histoire
34. Découvrons Saint-Jean – Ville historique

---

* Ces documents peuvent être consultés à la bibliothèque de l'édifice Guy-Frégault où se trouve le siège social du ministère de la Culture et des Communications : 225, Grande Allée Est, 3^{e} étage, bloc B, Québec (Québec)

35. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1977
36. Répertoire des moulins à eau du Québec
37. Répertoire des artisans-potiers québécois 1655-1916
38. Monuments et sites historiques du Québec 1978
39. Inuktituorutit – Grammaire purement esquimaude
40. Les dépendances agricoles à l'Ile d'Orléans
41. Saint-Rémi-de-Napierville – Les croix en fer forgé du cimetière
42. Bibliographie annotée sur le caribou
43. Dictionnaire des infixes de la langue esquimaude
44. Repentigny – Répertoire des immeubles traditionnels
45. Les collections archéologiques de la place Royale – La faïence
46. Les collections archéologiques de la place Royale – Le grès français
47. L'atelier céramique Charles Belleau
48. Montagnais-Naskapi – Bibliographie
49. Activités archéologiques 1977-1978
50. Les biens culturels du Québec classés ou reconnus au 1er janvier 1981
51. Les collections archéologiques de la place Royale – Les terres cuites grossières des latrines des maisons Estèbe et Boisseau
52. Les collections archéologiques de la place Royale – Le verre des latrines de la maison Perthuis
53. La préhistoire du lace Kanaaupscow (réservoir LG-2, Baie James)
54. Les schèmes d'établissement cris
55. Les terres cuites grossières des latrines de la maison Perthuis
56. Les postes de traite de fourrures sur la Côte-Nord et dans l'Outaouais
57. Le creamware
59. Datations au 14C des sites archéologiques du Québec
60. Des fourrures pour le Roi au poste de Métabetchouan
61. Le site de Chicoutimi : un campement préhistorique au pays des Kakouchaks (du Saguenay–Lac-Saint-Jean)
62. Le site de Chicoutimi : un établissement commercial sur la route des fourrures du Saguenay–Lac-Saint-Jean
63. Des Paléoindiens aux Iroquois en Gaspésie : six mille ans d'histoire
64. Le Bic : Images de neuf mille ans d'occupation amérindienne

Cette étude met en lumière le caractère commercial de Place-Royale en s'appuyant notamment sur l'analyse de données archéologiques et archivistiques : inventaires de magasins et de cargaisons, bons de commande, documents sur l'état des marchandises importées et exportées.

Ce faisant, elle nous fait connaître les mécanismes de la politique protectionniste et mercantiliste pratiquée par la métropole à cette époque : une colonie existe pour fournir les matières premières à la métropole qui, en retour, l'approvisionne en produits finis. Ainsi, les stocks des magasins étudiés se composent à 97 % de biens importés : produits alimentaires (38 %), produits semi-ouvrés, en grande partie des tissus (30 %) et des composantes du costume (17 %).

L'étude présente également les différents marchands de Place-Royale. Qu'ils soient représentants d'entreprises métropolitaines ou marchands associés, marchands forains de passage à Québec l'espace d'une saison ou marchands *domiciliés* dans la colonie, ce sont eux qui mènent en grande partie l'activité économique de la colonie.

ISBN 2-551-16471-0

16,95 $

Imprimé au Québec, Canada

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications